

CONTRAT DE VILLE ÉVALUATION FINALE

2015-2021

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BERGERACOISE

Le rapport d'évaluation finale du dispositif contrat de ville a pour vocation de faire le point sur :

- L'évolution du territoire,
- La politique de droit commun mise en place par l'intercommunalité et la ville de Bergerac (seule concernée par la présence de QPV),
- L'évaluation du dispositif contrat de ville,
- La gouvernance et les partenariats inhérents à cet outil



PRÉAMBULE	8
PARTIE 1 : CONTRAT DE VILLE, UNE APPROCHE GLOBALE	21
1 Un outil "vivant" au service du territoire	22
1.1 La gouvernance du Contrat de Ville : « L'implication de tous, clé de la réussite ! »	22
1.1.1 Un pilotage structuré et équilibré	22
1.1.2 L'ingénierie mobilisée par les collectivités locales	23
1.1.3 Le schéma de présentation du pilotage du Contrat de Ville	25
1.1.4 La concertation avec les acteurs des quartiers (associations, Conseils Citoyens...).....	26
1.1.5 La production de bilans annuels partagés	26
1.2 Une innovation majeure : la création des Conseils Citoyens	26
1.2.1 Le cadre règlementaire de création des Conseils Citoyens	27
1.2.2 L'émergence et l'affirmation des Conseils Citoyens à Bergerac	27
1.2.3 Les missions des Conseils Citoyens.....	28
1.2.4 Suivi-évaluation des Conseils Citoyens.....	32
1.3 Évaluation de l'efficacité et du mode de fonctionnement de l'outil « Contrat de Ville »	33
1.3.1 Cohérence/pertinence entre les actions réalisées et les enjeux.....	33
1.3.2 Analyse multicritères de l'efficacité de l'outil « Contrat de Ville »	35
1.3.3 Analyse qualitative de l'outil	39
Analyse du contrat de ville.....	55
Analyse de l'appel à projet.....	56
Analyse de l'apport de ces politiques aux habitants des QPV.....	57
1.3.4 Analyses par thématiques : pour identifier des pistes d'actions.....	58
Thématique : Solidarité, Parentalité.....	58
Thématique : Economie, emploi, insertion, mobilité	63
Thématique : Éducation, culture	70
Thématique : Sport, jeunesse, loisirs.....	76
Thématique : Participation citoyenne, environnement, sécurité.....	82
2 Un outil fédérateur	91

2.1	L'action de l'état	91
2.1.1.	Sécurité et prévention de la délinquance	92
2-1-2	Contribution de la Direction Des Affaires Culturelles (DRAC)	101
2.1.3.	La contribution de la DDETSPP	104
2.1.4.	La contribution de l'Éducation Nationale	110
2.2	La contribution des partenaires.....	112
2.2.1	La Contribution du conseil départemental	112
2.2.2	La contribution de la Caisse d'Allocations Familiales	114
2.2.3	La contribution de la mairie de Bergerac	119
2.2.3.1	Les centres sociaux au cœur de la vie des quartiers et du contrat de ville ..	119
2.2.3.2	Dotation de Solidarité Urbaine : au service du contrat de ville	139
2.3	Les effets financiers du contrat de Ville de la CAB :	146
2.3.1	Crédits spécifiques « Politique de la Ville » (2015-2021)	146
2.3.2	En matière financière et fiscale	152
PARTIE 2 : ANALYSE PAR AXES D'ACTION		156
1	Le logement	157
1.1	Une politique intercommunale de l'habitat : élaboration d'un plan local de l'habitat adossé au PLUI	157
1.1	L'offre quantitative	160
1.2	La présence de logements sociaux sur le territoire de l'agglomération bergeracoise	161
1.3	Les communes de l'agglomération Bergeracoise soumises à l'article 55 de la loi SRU	162
1.4	Vacance du parc privé et mobilité dans le parc social	167
1.5	L'offre qualitative	169
1.5.1	Analyse des logements locatifs sociaux sur le territoire.....	169
1.5.2	Un hébergement présent dans toute sa diversité	170
1.5.3	L'occupation du parc	172
1.5.4	Composition familiale.....	173
1.5.5	Age des locataires	174
1.6	Indice de vigilance sociale (IVS)	175
1.7	La demande locative sociale	177
1.7.1	Typologies de logements recherchés	177

1.7.2	Tranche d'âge du demandeur	178
1.7.3	Composition familiale du demandeur	178
1.8	Zoom sur le programme ANRU et les quartiers prioritaires.....	179
1.9	Synthèse relative aux logements sociaux des QPV.....	185
2	Les objectifs stratégiques en matière d'attribution	185
2.1	Les orientations en matière d'attribution de logements sociaux dans les QPV.....	185
2.2	Les attributions sur les deux communes impactées par l'article 55 de la loi SRU et l'équilibre territorial des 3 pôles (urbain, équilibre, rural)	186
3	Les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation.....	188
4	Autres leviers en lien avec l'habitat et l'urbanisme	190
4.1	EPF (Etablissement Public Foncier)	191
4.2	Étude sur les îlots dégradés	192
4.3	OPAH-RU : Les enjeux liés à l'accompagnement des propriétaires...197	
4.4	Permis de louer : contexte et évolution.....	203
4.5	Action cœur de ville	207
5	Emploi	209
5.1	Données du chômage, de l'emploi et de la formation par QPV	209
5.2	Données et travail effectué par pôle emploi Bergerac	212
5.2.1	Les résultats en terme de reprise d'emploi	219
5.2.2	L'évolution du chômage de longue durée.....	219
5.3	Les actions pôle emploi	220
5.4	Pistes de développement en QPV.....	223
5.5	Concernant le niveau de formation	226
5.6	Crédits de droit commun : projets structurants s'intégrant dans les objectifs du contrat de ville.....	235
5.7	La mobilité et l'emploi.....	236
5.8	Les jeunes et l'emploi.....	242
6	Zoom sur le développement économique du territoire	245

6.1	Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)	245
6.2	Signature d'une convention ORT (Opération de revitalisation du Territoire) par l'action coeur de ville	245
6.3	Le Fonds d'Intervention économique et les exemples significatifs ...	246
6.4	La CAB, un territoire CADET	261
	Premiers bilans de la contractualisation : 2015-2021	262
	Quelques exemples d'actions menées sur le territoire, par axe	264
7	Santé et solidarité	270
7.1	La santé, une préoccupation nationale aux résonnances locales	270
7.1.1	Pôle petite enfance (PPE) Françoise Dolto	277
7.1.2	De nouveaux centres sociaux	277
	Centre social germaine tillon	278
	Centre social la brunetiere	278
8	Sécurité	280
8.1	Les plans de lutttes et le CISPD /CLSPD	280
8.1.1	Le CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)	280
8.1.2	Objectifs fixés dans l'axe 1 : délinquance des jeunes	282
8.1.3	Objectifs fixés dans l'axe 2 : prévention des violences faites aux femmes, intrafamiliales et aides aux victimes	283
8.1.4	Objectifs fixés dans l'axe 3 : amélioration de la tranquillité publique	284
8.2	Situation en matière de délinquance	285
8.3	Vols par effraction : un bilan sur 6 ans	286
8.4	Vols liés aux automobiles	288
	Localisation des vols automobile :	288
8.5	Destruction et dégradation	290
8.5.1	Évolution annuelle des indicateurs de pilotage des services (i.p.s)	292
8.6	Interventions de la police municipale	293
8.7	Plan spécifique de la ville de bergerac en matière de radicalisation	294
	En préambule,	294
8.7.1	Le cadre de référence	295

8.7.2	Un dispositif référent à la ville de Bergerac : le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)	297
8.7.3	Cellule de veille de prévention de la radicalisation, un observatoire local qui se structure.....	299
8.8	Police Nationale et contrat de ville :.....	300
8.8.1	Délégués à la cohésion police-population (D.C.P.P.) et GPO	300
9	Egalité, culture et sport	302
9.1	Les violences faites aux femmes.....	302
9.2	Les discriminations.....	305
9.3	Egalité hommes/femmes	305
9.3.1	Les femmes dans le secteur économique	305
9.3.2	Les femmes et l'activité sportive.....	305
	L'aqualud	306
	La piste d'athlétisme.....	308
9.3.3	La salle multi-activités Cyrano : un outil contre les discriminations.....	308
9.3.4	Lutte contre le harcèlement et les dérives liées à Internet.....	309
9.3.5	Analyse par les services de l'état de la lutte contre toutes les formes de discriminations	311
	Conclusion	312

PRÉAMBULE

La loi pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 définit la Politique de la Ville comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés et leurs habitants.

Conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, la Politique de la Ville a les objectifs suivants :

- Assurer l'égalité entre les territoires et leurs habitants,
- Réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et le reste de l'agglomération,
- Améliorer les conditions de vie de leurs habitants, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, elle vise à :
- Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales,
- Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et équipements publics,
- Agir pour le développement économique, la création d'entreprise et l'accès à l'emploi,
- Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé, et favoriser l'accès aux soins,
- Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance,
- Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine,
- Promouvoir le développement équilibré du territoire, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique,
- Reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers,
- Concourir à l'égalité entre Femmes/Hommes et lutter contre les discriminations.

Cette loi développe une ambition forte pour les quartiers et renouvelle durablement les outils d'intervention de la Politique de la Ville à travers :

- Une nouvelle géographie prioritaire simplifiée et mieux ciblée,
- Un contrat unique intégrant les dimensions sociales, urbaines et économiques,
- Une action publique à l'échelle intercommunale mobilisant tous les partenaires,
- La mobilisation prioritaire du droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales,
- La participation des habitants à la co-construction du Contrat de Ville, à son pilotage et à son évaluation.

Au cours d'une réunion en date du 3 août 2014, l'Etat, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et la Ville de Bergerac ont décidé de conjuguer leur volonté en impulsant, ensemble, l'élaboration d'un contrat de Ville à l'échelle de l'agglomération, proposé à la signature des partenaires le 26 juin 2015

LE TERRITOIRE



La Communauté d'Agglomération Bergeracoise, signataire du contrat de ville en 2015 était alors composée de 27 communes ; depuis le 1er janvier 2017, ce nombre est passé à 38 communes par l'intégration de la Communauté de Communes des Côteaux de Sigoulès. Pour autant, seule la commune de Bergerac possède des quartiers prioritaires.

Quartier Nord
1 108 habitants

Quartier rive gauche
1 528 habitants

QPV :
5 106 Habitants

Source INSEE 2018

Quartier des deux rives
2 470 habitants

A l'échelle de la ville, la fragilité socio-économique des quartiers prioritaires forme un :

"Arc de Fragilité"



Un territoire face à un double défi : le vieillissement de sa population, et un arc de fragilité au sein du pôle urbain, avec une population en situation de grande précarité sociale et économique.

ZOOM POUR UNE PRÉSENTATION RAPIDE EN QUELQUES CHIFFRES

Chiffres clés 2018

- ✓ Bergerac c'est **29 000 habitants**,
- ✓ Une ville qui s'inscrit sur un bassin de vie de **100 000 habitants**,
- ✓ **40%** des ménages qui vivent sous le seuil de pauvreté dans le Vieux Bergerac,
- ✓ Un revenu médian par habitant en centre-ville de **1 124€**,
- ✓ **37%** de chômeurs en Centre-ville,
- ✓ **21%** des 17-24 ans déscolarisés, sans diplôme et sans qualification,
- ✓ **34%** de la population qui a plus de 60 ans,
- ✓ Un territoire très fragile bénéficiant du dispositif **CADET** de la Région depuis 2015.

Chiffres clés 2022

- ↓ Bergerac, compte **27 000 habitants (moins 2 000 hab)**,
- ↓ Un bassin de vie composé de 69 communes regroupant une population de **80 000 personnes**,
- ↓ **38%** des ménages vivent sous le seuil de pauvreté dans le vieux Bergerac,
- ↑ Un revenu médian par habitant en centre-ville de **1 170 €**,
- ↑ **38%** de chômeurs en Centre-Ville,
- ↑ **28%** des jeunes entre 16 et 25 ans déscolarisés, sans diplôme et sans qualification,
- ↑ **37%** de la population de la Commune a plus de 60 ans,
- ✓ Depuis 2018, Bergerac s'inscrit dans un programme Cœur de ville volontariste **pour réduire la fracture territoriale, stimuler l'économie et améliorer la qualité de vie.**

économique et

Une ville et pays d'Art et d'Histoire :

Les indicateurs montrent une fragilité certaine de la ville, en particulier au niveau du Centre Ville. Pour autant vivante, dynamique, Bergerac entre dans le XXIème siècle forte de la richesse d'un environnement hautement préservé et des héritages d'une histoire urbaine bientôt millénaire. Baignée par la rivière Dordogne, qu'auréole un récent classement UNESCO au patrimoine mondial et labellisée Ville d'Art et d'Histoire.

Pour mémoire Bergerac a fait fortune dans le passé grâce à l'ouverture que lui a donnée la Dordogne sur l'Atlantique et ses horizons vers lesquels elle expédiait les vins de son grand vignoble, elle demeure la petite capitale de ce Périgord méridional, heureux pays de terres à blé, de vignes et de vergers à l'histoire modelée par d'aussi anciennes qu'étroites relations de négoce avec les îles Britanniques, les Pays-Bas, la Baltique.

Ancrée dans cette tradition d'échanges léguée par son passé de ville de grand commerce, son aéroport a pris aujourd'hui le relais de son ancien port fluvial pour qu'elle reste l'une des portes par lesquelles les terroirs aquitains s'ouvrent à l'espace européen.

C'est dans le cadre de toute cette dynamique que s'ancre également le contrat de la ville de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

LA FRAGILITÉ HUMAINE DES QPV, UNE RÉALITÉ

Pour rappel : les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ont été définis selon le niveau de pauvreté de leurs habitants. La politique de la ville vise à compenser les conséquences territoriales que peut avoir la concentration de la pauvreté sur un même territoire, en allouant des moyens spécifiques à ces quartiers. Cette politique se base sur l'existence d'« effets quartier » selon lesquels le lieu de résidence peut influencer le parcours de vie des individus, au-delà de leurs caractéristiques propres, via leurs interactions avec des voisins ou les caractéristiques du territoire dans lequel ils résident.

Retour sur quelques indices permettant de voir comment vivent les QPV du contrat de ville.

- QPV et attractivité résidentielle

Territoires	Nb d'habitants	Part parmi l'ensemble des QPV de en %	Evolution 2013/2018	
			En nb	En %
Rive Gauche	1 528	 29,9	-247	-13,9
Quartier Des Deux Rives	2 470	 48,4	-185	-7,0
Quartier Nord	1 108	 21,7	-25	-2,2
QPV de la CA Bergeracoise	5 106	100	-457	-8,2
QPV de France métropolitaine	4 829 250	-	-26 796	-0,6
CA Bergeracoise	60 581	-	-817	-1,3
Nouvelle-Aquitaine	5 979 778	-	+135 601	+2,3

Lecture : Au 1er janvier 2018, la population municipale de l'ensemble des QPV de France métropolitaine est de 4 829 250 habitants, soit 1% de moins qu'en 2013.

Source compas- PQNA 2022-

Les chiffres pourraient laisser penser que les QPV Bergeracois sont peu attractifs, surtout le quartier Rive Gauche, la population ayant baissé de 8.2% en 5 ans mais, ces chiffres sont également le fait de différents critères :

- Des ménages de plus petite taille dans les logements de fait une population en diminution,
- Une nouvelle politique d'attribution des logements visant à ne pas fragiliser encore plus les territoires de QPV où vit une population vulnérable.

Malgré tout, on ne peut pas ignorer que les QPV ne jouissent pas d'une image attractive, et restent souvent "fermés" sur eux-mêmes, et peu ouverts sur la vie de la ville.

Il peut être important de mener une vraie réflexion partenariale, en y associant les habitants, pour restaurer une meilleure image de ces lieux de vie par des actions concrètes :

- Travaux de voirie pour faciliter la circulation et l'ouverture sur la ville,
- Amélioration de la mobilité,

- Réouverture de commerces de proximité,
- Amélioration de l'éclairage nocturne,
- Réflexion sur des points de tranquillité (par exemple : gestion des locaux en sous-sols, point sensible.

- Une population vieillissante

On constate depuis plusieurs années un vieillissement de la population sur l'ensemble du territoire avec un pourcentage des plus de 60 ans supérieur à 35 %.

Ce vieillissement résulte à la fois de l'allongement de la durée de la vie, mais aussi à la venue sur le territoire de personnes retraitées venant s'installer pour profiter d'une qualité de vie certaine offerte par le Département de la Dordogne. En 2020, Bergerac est citée dans le palmarès des villes où il fait bon prendre sa retraite (*Sud-ouest du 14/10/2020*).

Les projections INSEE estiment la population de la CAB, en 2050, à 67 313 habitants dont 40% auraient plus de 60 ans et 21% plus de 75 ans. Ces chiffres ne sont pas neutres quant à l'occupation des logements sociaux.

Ce vieillissement de la population se retrouve également dans les 3 QPV Bergeracois, mais dans une moindre proportion.

Zoom sur l'indice de jeunesse des QPV :

Territoires	Indice de jeunesse		Indice d'évolution des générations âgées		
	Moins de 20 ans	Indice	60-74 ans	75 ans et plus	Indice
Rive Gauche	472	1,1	274	156	1,8
Quartier Des Deux Rives	503	0,7	383	336	1,1
Quartier Nord	366	1,3	174	107	1,6
QPV de la CA Bergeracoise	1 341	0,9	830	599	1,4
QPV de France métropolitaine	1 482 864	1,8	563 413	260 401	2,2
CA Bergeracoise	12 477	0,6	13 811	7 819	1,8
Nouvelle-Aquitaine	1 309 038	0,7	1 137 589	683 291	1,7

Source compas- PQNA 2022- Insee, estimations démographiques, 2017

L'indice de jeunesse est supérieur à 1 pour le Quartier Rive Gauche et Nord, ce qui est le signe de la présence d'une population de moins de 20 ans assez importante ; On peut donc considérer qu'un nombre important de familles avec des enfants vivent dans ces quartiers, donc une population assez jeune.

Pour autant, l'indice d'évolution pour les plus de 60 ans, est au-dessus d'1 pour les 3 quartiers allant jusqu'à 1,8 pour le quartier Rive Gauche indiquant un vieillissement de la population sur ces secteurs.

La présence à la fois d'une population jeune et vieillissante sur les 3 territoires engendre des besoins spécifiques mais différents voire opposés, aujourd'hui comme dans le futur :

- Les jeunes constituent un public ayant des besoins très hétérogènes allant des modes de garde, à la poursuite d'études, aux loisirs etc.
- La présence de séniors, de plus en plus nombreux, pose, quant à elle, le problème de l'autonomie, du maintien dans le logement dans de bonnes conditions, de l'accès aisé aux services de base, à des déplacements quotidiens facilités et au problème de l'isolement résidentiel.

- **La monoparentalité dans les QPV :**

Territoires	Nb de familles monoparentales	Parmi les ménages		Parmi les familles	
		Part des familles monoparentales en %	Evolution 2016/2020 en point	Part des familles monoparentales en %	Evolution 2016/2020 en point
Rive Gauche	100	24,4	+3,9	51,0	+6,7
Quartier Des Deux Rives	184	15,1	-3,8	62,6	-10,5
Quartier Nord	87	25,7	-3,5	54,0	+1,8
QPV de la CA Bergeracoise	371	18,9	-2,2	57,0	-1,9
QPV de France métropolitaine	298 934	19,2	-1,4	44,4	+1,0
CA Bergeracoise	1 982	16,5	-0,7	36,2	+2,5
Nouvelle-Aquitaine	167 260	14,0	-1,5	30,4	+1,8

Le pourcentage des familles monoparentales parmi les familles vivant dans les QPV a augmenté entre 2016 et 2020, en particulier dans le quartier Rive Gauche. Cependant, il a nettement diminué dans le quartier des Deux Rives.

Ces chiffres reflètent totalement le profil des demandeurs de logements dans le parc social et l'évolution profonde de la structure des ménages et la présence d'un public précaire au sein des QPV.

La présence de familles monoparentales en grand nombre est un signe de fragilité et montre combien la structure des familles s'est durablement modifiée.

Cette structuration de la population des quartiers peut entraîner une certaine vulnérabilité économique et sociale :

- Les ressources familiales reposant sur un seul adulte, le moindre aléa provoque automatiquement des difficultés pour le ménage,
- Les ressources d'une personne adulte sont le plus souvent nettement inférieures à celles d'un couple,
- Des familles monoparentales parfois en proie à de grandes difficultés dans l'éducation des enfants, isolées, pour faire face aux difficultés multiples de la vie,
- Accroissement des problèmes intergénérationnels, avec un nombre grandissant de personnes âgées, seules.

- **L'évolution de la situation financière des habitants des QPV**

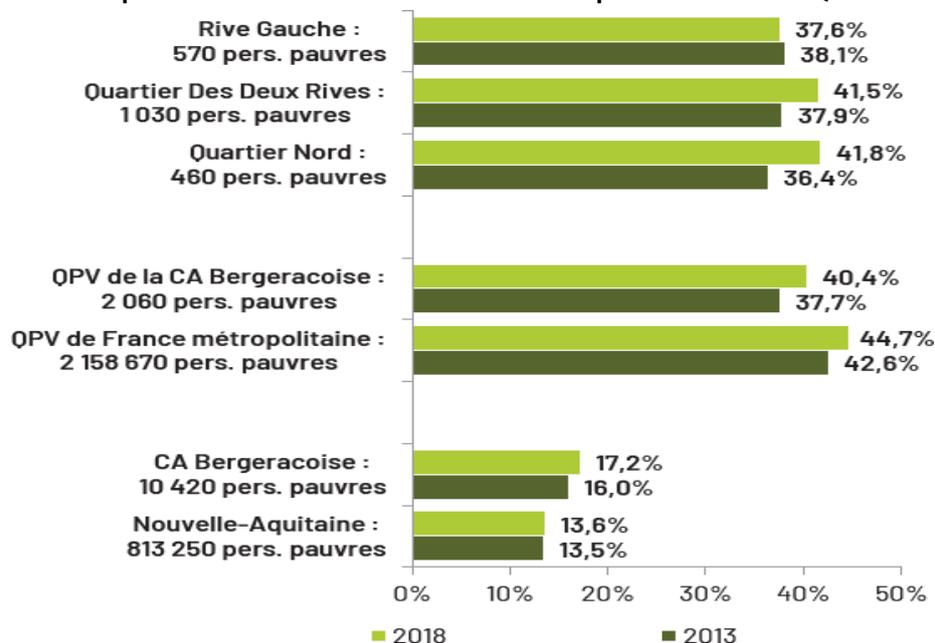
Un des objectifs de la politique de la ville est de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et le reste du territoire.

Pour mémoire le taux de pauvreté se définit ainsi :

- Une personne seule est pauvre si elle vit avec moins de 1 063€ par mois,
- Un couple sans enfant à charge est pauvre s'il vit avec moins de 1 590€ par mois en cumulant l'ensemble des ressources du ménage,
- Une famille monoparentale avec un enfant est pauvre dès lors qu'elle présente un niveau de vie inférieur à 1 380€ par mois,

- Un couple avec deux enfants est pauvre si la somme des ressources du ménage n'atteint pas 2 240€ par mois.

Taux de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté dans les QPV



Source :
Insee,
FiloSoFi 2013
et 2018

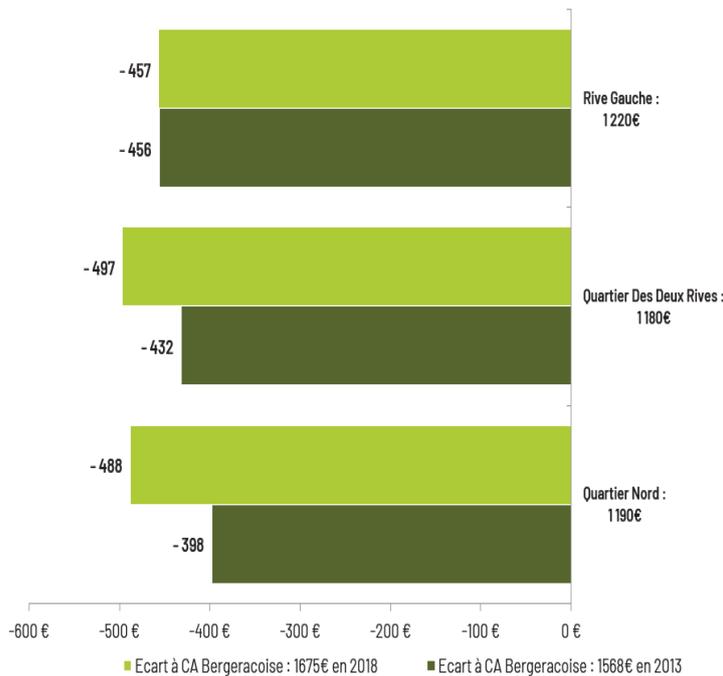
Le taux de pauvreté dans les QPV de France métropolitaine reste toujours trois fois plus élevé que sur le reste du territoire, et il a tendance à augmenter dans ces quartiers.

Les mobilités résidentielles participent à la paupérisation de ces territoires. En effet, le niveau de vie de ceux qui arrivent dans les quartiers est en général inférieur à celui de ceux qui y résident.

Le plus souvent, les personnes quittent les quartiers quand elles se retrouvent dans une situation socio-économique plus favorable (ONPV, 2018). De fait, les personnes restant vivre dans les QPV ont des revenus faibles et sont confrontées à la précarité. C'est en cela que la mixité sociale est une nécessité. Elle permet de ne pas fragiliser encore plus ces territoires déjà souvent stigmatisés.

Evolution des écarts de niveau de vie médian entre le QPV et CA Bergeracoise

Source : Insee, FiloSoFi 2013 et 2018



Lecture : En 2018, l'écart entre le niveau de vie de Rive Gauche et CA Bergeracoise est de 457€. Cet écart était de 456€ en 2013.

Force est de constater que l'écart de revenu médian entre ces quartiers et le reste de l'EPCI est en hausse entre 2013 et 2018 pour deux des QPV. Les chiffres tendent à montrer une paupérisation des habitants des quartiers par rapport au reste de la population de la CAB.

Cette dynamique ne semble pas s'inverser puisque 30% des ménages les plus modestes - 1er quintile de niveau de vie estiment que leur situation financière s'est dégradée durant le confinement contre 10% des ménages les plus aisés-5ème quintile de niveau de vie (Insee, 2020).

Comme cela a été rappelé avec force lors du Comité Interministériel des Villes (CIV) du 29 janvier 2021, bénéficiaire du même niveau de qualité de vie que dans le reste du territoire est une attente forte et légitime des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Garantir cet égal niveau de qualité de vie urbaine est autant une exigence d'équité territoriale qu'un moyen pour rendre ces quartiers plus attractifs et favoriser leur transformation durable notamment dans le sens d'une meilleure mixité de leurs habitants.

La comparaison des différents indicateurs socio-économiques des ménages de l'EPCI, montre que les différents pourcentages sont tous relativement stables entre 2015 et 2022, à la fois signe que la situation économique ne s'est pas dégradée durant cette période, mais à l'inverse qu'elle ne s'est pas non plus améliorée.

Le chômage en particulier, reste élevé pour la ville de Bergerac avec 19,5% et le taux de pauvreté reste lui aussi supérieur à celui du département de la Dordogne, signe encore de la fragilité économique de la population Bergeracoise.

Même si le chômage est en baisse, il touche plus durement les habitants des QPV souvent très éloignés du monde de l'emploi et ayant un niveau de formation bas.

	BERGERAC		CAB		DORDOGNE	
	2015	2022	2015	2022	2015	2022
Taux de chômage	20.3%	19.5%	16.3%	14.9%	14.5%	13.7%
Taux d'activité	47%	46.5%	50.4%	49.7%	50.8%	49.9%
Taux de pauvreté	20.2%	21%	16.2%	16.5%	16.3%	16%
Part des ménages fiscaux imposés	47%	45%	50.4%	49.2%	49.3%	48.2%

Sources : Insee, Recensement de la Population 2016, Estimations Démographiques 2016

OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION BERGERACOISE

Après la réalisation d'un diagnostic quantitatif et qualitatif complet, la définition des grands enjeux selon les trois piliers « *Politique de la ville* » a permis aux partenaires de déterminer l'objectif de fond, l'objectif structurant auquel ils souhaitent aboutir à la fin du programme, c'est-à-dire en 2020:

Construire des quartiers prioritaires attractifs, solidaires et compétitifs pour réussir leur intégration au sein de l'agglomération bergeracoise

Des quartiers prioritaires solidaires :

« Favoriser la solidarité » selon une triple dimension

- Territoriale :

Elle implique un **développement équilibré du territoire** (ville durable) en favorisant cohérence et complémentarité entre l'organisation spatiale des quartiers prioritaires et l'ensemble de la ville et de l'agglomération (mobilité, éducation, accès aux services à tous les âges de la vie, transports collectifs et alternatifs, déplacements doux...).

- Sociale :

Elle vise une **meilleure intégration et donc une plus grande homogénéité de la population** des quartiers prioritaires avec celle de la ville et de l'agglomération (pauvreté, minima sociaux, revenus, santé et accès aux soins...).

- Publics cibles :

Elle vise à porter une attention particulière sur **l'amélioration des niveaux et des conditions de vie des jeunes, des personnes à mobilité réduite et des femmes** dans les quartiers prioritaires, conformément aux priorités exprimées par les différents partenaires institutionnels (Région, Etat, Europe).

Des quartiers prioritaires attractifs :

« Renforcer l'attractivité » selon un triple objectif

- Préserver et renforcer le **tissu économique et commercial** des quartiers prioritaires.
- Changer l'image des quartiers prioritaires par une **stratégie de communication adaptée** qui valorise les atouts et les potentialités, promeut leur environnement social et culturel et favorise l'animation sportive et culturelle.
- **Améliorer le cadre de vie** par de nouveaux équipements, commerces et services, par la rénovation et la valorisation du parc locatif social et de l'habitat privé (efficacité énergétique), par une tranquillité publique assurée.

Des quartiers prioritaires compétitifs :

« *Impulser et soutenir la compétitivité* » selon une double orientation

- Promouvoir la **création d'activités économiques** : accompagner la création et le développement des entreprises, générer de l'emploi local, initier et améliorer les écosystèmes de soutien à l'économie, accompagner la pérennisation économique des acteurs culturels et sportifs...
- **Développer l'emploi**, en particulier des jeunes et des femmes : améliorer la prospection en emplois dans les quartiers, favoriser l'insertion professionnelle et la formation en alternance, soutenir les actions de remobilisation...

Des orientations basées sur les 3 axes thématiques pour mener à bien une politique globale partenariale en faveur des QPV et les inscrire dans le Contrat de ville ont été établies, on peut les résumer à l'aide des schémas ci-dessous

Au



Développement économique et emploi

- Promouvoir l'offre d'emploi : soutien aux acteurs économiques et à l'offre de formation
- Lever les freins d'accès à l'emploi



Cohésion sociale

- Donner une meilleure chance de réussite aux enfants et aux jeunes
- Développer le lien social et lutter contre les discriminations
- Favoriser l'accès aux droits, à la santé, aux services et aux activités



Cadre de vie et renouvellement urbain

- Renforcer l'attractivité des quartiers
- Mener un action volontariste en faveur de l'habitat
- Développer et généraliser les démarches de gestion urbaine et sociale de proximité

Aux orientations stratégiques des objectifs opérationnels ont été établis, ils correspondent à des actions concrètes à mettre en place au cœur des quartiers pour faire vivre notre contrat de ville sur le territoire.

Aux trois piliers fondateurs du contrat, nous avons souhaité travailler, conformément aux souhaits du législateur, sur les axes transversaux qui se déclinent dans chacun des trois piliers :

➤ La jeunesse :

L'Agglomération Bergeracoise fait de la jeunesse une priorité transversale essentielle selon une logique de parcours tout au long de la durée du Contrat de ville. Une attention

toute particulière sera portée aux enfants et adolescents de façon à faciliter le traitement, par anticipation, et la résolution des problèmes qui peuvent être rencontrés entre 15 et 24 ans (exemple du décrochage scolaire).

➤ **Egalités Femmes / Hommes**

Un programme d'actions ambitieux est mis en œuvre pour faire progresser l'égalité professionnelle, la parité, la protection des femmes contre toutes les formes de violence, la lutte contre les stéréotypes et la citoyenneté.

Il s'agit de contribuer au renforcement concret de l'égalité femmes/hommes au sein de chacun des piliers du Contrat de ville pour l'ensemble du Contrat, des données sexuées seront au maximum recherchées et interprétées.

➤ **La participation citoyenne**

Le thème de la citoyenneté constitue le fondement même du Contrat de ville.

Aussi, ce dernier a pour ambition de valoriser trois aspects de la citoyenneté toujours dans la logique d'une démarche intégrée et transversale des orientations stratégiques:

- L'éducation, socle de la citoyenneté,
- L'engagement citoyen,
- L'implication dans les conseils citoyens

➤ **Lutte contre les discriminations**

La discrimination constitue un délit sanctionné par la loi qui touche aux fondamentaux de la République et pose la question de l'accès aux droits.

L'objectif est de garantir l'égalité de traitement de tous les habitants par une démarche de prévention et de réduction des risques de discrimination.

Une stratégie d'approche intégrée consiste en l'organisation, l'amélioration et l'évaluation des processus de prise de décision afin d'atteindre l'égalité réelle de traitement dans tous les domaines de la vie (logement, éducation, services publics...).

➤ **Le Développement durable**

Désormais, conscients de la nécessaire mutation environnementale, les acteurs doivent s'interroger, à tous les niveaux, sur l'impact de leurs activités sur l'environnement.

Aussi, le Contrat de ville constitue un cadre d'application de la transition énergétique en favorisant au sein des quartiers prioritaires:

- Les actions limitant les effets des activités humaines sur notre environnement,
- La mutualisation des outils de production,
- Une rationalisation des dépenses énergétiques,
- La lutte contre la précarité énergétique.

Le contrat de Ville a été signé en 2015, après six années d'existence que pouvons-nous en dire en quelques chiffres ?

6 années d'appel à projets

2 067 557 € de crédits spécifiques
42 681 bénéficiaires
48 € en moyenne par bénéficiaire
306 projets soutenus

Avons-nous réussi à répondre aux 10 objectifs principaux de la politique de la ville à savoir :

1. Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales.
2. Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'Egalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics.
3. Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles.
4. Agir pour l'amélioration de l'habitat.
5. Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins.
6. Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance.
7. Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
8. Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique.
9. Reconnaître et à valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers.
10. Concourir à l'Egalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.

De quelle manière notre contrat de ville a-t-il répondu à ces objectifs ? Quelle évaluation faisons-nous de son efficacité ?

Le contrat de ville est un outil vivant et fédérateur au service de notre territoire, les différents axes d'action ont conduit notre politique partenariale depuis 2015, ainsi que le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques établi en 2019.

Aujourd'hui, il est temps de tirer un bilan de ces six années pour notre territoire et plus particulièrement pour les habitants de nos 3 quartiers prioritaires. Ce bilan doit nous aider à

mieux préparer l'avenir, à mettre en avant les forces en présence et trouver de nouveaux moyens pour combler les faiblesses.

“Un avenir, cela se façonne, un avenir cela se veut.”

Raymond Barre

PARTIE 1 : CONTRAT DE VILLE, UNE APPROCHE GLOBALE

1 Un outil "vivant" au service du territoire

La politique de la ville est caractérisée par une approche globale des problèmes urbains, économiques et sociaux, c'est donc une politique en perpétuel mouvement en fonction de l'évolution du territoire. Ce n'est pas une politique figée, pour être efficace elle se doit de coller au mieux à la réalité du terrain. Afin de répondre au mieux à cette nécessité c'est en premier lieu une politique partenariale.

Le bon fonctionnement et la vie du contrat de ville sont intimement liés à une gouvernance efficiente.

1.1 La gouvernance du Contrat de Ville : « L'implication de tous, clé de la réussite ! »

1.1.1 *Un pilotage structuré et équilibré*

Une bonne gouvernance constitue un enjeu déterminant pour le Contrat de Ville. Elle représente une garantie de bon déroulement et de réussite du projet dans ses différentes phases, de l'élaboration à la réalisation, du suivi à l'évaluation.

Pour parvenir à une gouvernance efficace et efficiente, il est essentiel de mettre en œuvre un certain nombre d'outils de pilotage qui associent les habitants, les associations, les collectivités territoriales, l'État et les partenaires institutionnels.

De même, au-delà de la structuration du pilotage, il est nécessaire d'obtenir un dosage équilibré de la représentation des différents partenaires.

La mise en place des différentes instances de décision et de pilotage opérationnel a pour objectifs de :

- Garantir la mise en œuvre et la cohérence du Contrat de Ville,
- Décider des ajustements et réorientations nécessaires à opérer,
- Mobiliser dans la durée les partenaires et les signataires du Contrat de Ville,
- Articuler les moyens spécifiques dédiés au contrat avec les moyens de droit commun de l'État et des collectivités territoriales.

Trois instances de pilotage sont définies dans le Contrat de Ville :

● Le Comité de Pilotage est l'organe « politique » du Contrat de Ville :

Composé des partenaires institutionnels (Ville, CAB, Département, Préfecture, Région), ce comité a 4 missions principales :

- Il propose les orientations stratégiques,
- Il assure le suivi et l'évaluation du Contrat de Ville,
- Il convoque et prépare l'ordre du jour des réunions du Comité des Partenaires,
- Il propose les programmes d'actions et leurs financements.

● Le Comité Technique est l'organe d'exécution du Contrat de Ville :

Composé des services administratifs des partenaires institutionnels, ce Comité a 6 missions principales :

- Il instruit et assure le suivi technique et administratif du Contrat de Ville,

- Il applique les décisions du Comité de Pilotage et du Comité des Partenaires,
- Il anime les travaux des Ateliers,
- Il prépare le lancement des appels à projets annuels,
- Il accompagne les porteurs de projets dans leurs démarches.

● Le Comité des partenaires est l'organe d'accompagnement du Contrat de Ville :

Ce Comité est composé de différents partenaires : Membres du comité stratégique, Procureur de la République, services de l'État, ARS, Éducation nationale, CAF, CPAM, MSA, Bailleurs sociaux, Caisse des Dépôts et Consignations, Pôle Emploi, chambres consulaires mais aussi les représentants des Conseils Citoyens.

Ses missions :

- Il valide les orientations stratégiques,
- Il valide l'inscription des projets, leurs financements et le portage,
- Il décide des inflexions nécessaires pour la réussite des projets,
- Il procède à l'évaluation des projets,
- Il vérifie la cohérence avec des programmes spécifiques (PRE, CLS...).

Un pilotage ouvert et diversifié permet d'appréhender le champ de compétences des différents acteurs et ainsi d'élaborer un projet cohérent avec les divers plans et schémas stratégiques existants sur le territoire.

Par ailleurs, la CAB a mis en place une commission Politique de la Ville / Habitat qui regroupe 16 membres, (conseillers communautaires et conseillers municipaux des communes membres de l'intercommunalité). Cette commission examine et émet un avis sur les grandes orientations du service et participe à l'évaluation des actions menées.

1.1.2 L'ingénierie mobilisée par les collectivités locales

Le pilotage du Contrat de Ville s'est appuyé sur une ingénierie territoriale contrainte.

A la signature du Contrat de Ville, la CAB a consacré deux agents à la Politique de la Ville.

En 2017, le service se composait comme suit :

- Un responsable de pôle missionné à 25% d'un temps plein sur la Politique de la Ville,
- Un chef de service dont le périmètre de responsabilité va au-delà de la Politique de la Ville, ce qui permet une approche transversale de la Politique de la Ville (CISPD et ses différents plans de lutte discriminations - violences faites aux femmes-cyber harcèlement ainsi que la partie habitat qui permet également une autre approche de ces quartiers) missionnée à 50% sur la Politique de la Ville.
- Deux Chargés de mission, chacun à temps partiel (80%) totalement dédiés à cette mission.

Missions respectives :

Responsable de pôle, pilotage et coordination du service, co-animation du CISPD,

Responsable des services Politique de la Ville et habitat : cette double mission permet d'engager des actions de façon transversale pour ne pas intervenir sur un domaine unique.

Elle permet de mettre en place des outils multiples en lien avec différentes compétences de l'agglomération pour apporter des solutions différentes et complémentaires.

Spécifiquement, sur la problématique Politique de la Ville, le rôle de cet agent est de :

- Co-animer du CISPD, proposition et suivi des actions liées à cette thématique,
- Participer à l'émergence de projets pour réduire les inégalités territoriales, lutter contre la discrimination et les violences faites aux femmes,

Encadrer et soutenir les agents afin de s'assurer que les objectifs fixés par les élus et l'État soient atteints,

- Assurer la veille réglementaire sur les thèmes précités,
- Suivre des projets Politique de la Ville et organisation de la concertation inhérente,
- Co-construire des différents plans de lutte (contre les violences faites aux femmes, la discrimination, le cyber harcèlement),
- Animer du groupe des partenaires Politique de la Ville,
- Réaliser de la lettre des quartiers,
- Travailler sur la traduction cartographiée des éléments de diagnostic et d'observation Politique de la Ville et CISPD,
- Animer et coordonner la commission de suivi des victimes de violences.

Chargé de mission 1 : répondre aux objectifs fixés par la collectivité et l'État en matière de Politique de la Ville en :

- Assurant l'intégration des quartiers prioritaires au sein de l'agglomération,
- Gérant de l'axe 5 du FEDER (construction et mise en œuvre, information et accompagnement des porteurs de projets),
- Instruisant, gérant, animant la mise en œuvre et le suivi des projets,
- Accompagnant des porteurs de projet,
- Évaluant le contrat (bilans annuels, intermédiaire et final),
- Communicant autour du contrat (réunions, réalisation de supports de communication).

Chargée de mission 2 : répondre aux objectifs fixés par la collectivité et l'État en matière de Politique de la Ville,

Participer à l'élaboration des différents plans de lutte (contre les violences faites aux femmes, la discrimination, le cyber harcèlement),

Gérer le suivi du FPH en lien avec les Conseils Citoyens,

Identifier et prendre en compte les acteurs du territoire menant des actions en lien avec les différents plans de lutte,

Déterminer les partenaires et le rôle des acteurs,

Déterminer les besoins des victimes,

Déterminer les besoins de relai d'information et personnes devant gérer les situations d'urgence,

Mettre en place d'actions pour répondre à ces besoins,

Accompagner le Conseil Citoyens dans sa mission de gestion du FPH (respect du règlement intérieur et de la convention, aide aux porteurs de projets etc...),

Communiquer autour des thématiques précitées (participation à la lettre des quartiers, mise en place et animation de réunions...).

Depuis 2018 et jusqu'en 2022, le service a enregistré une instabilité régulière de ses effectifs oscillant entre 0.60 et 2.20 ETP.

La Ville de Bergerac n'a plus d'agent dédié, à temps complet, à la Politique de la Ville (Contrat de Ville, Plan de prévention et de lutte contre la délinquance et les discriminations, démocratie de proximité...). Le service lui-même n'existe plus en tant que tel mais a été redéployé au sein du service « Initiatives Sportives, Solidaires et Citoyennes ». La Ville pilote le Programme de Réussite Éducative (un agent à 1 ETP).

L'ensemble des directeurs des centres sociaux ont été renouvelé depuis 2018 impulsant une nouvelle dynamique sur ces lieux et avec les partenaires.

Le Département de la Dordogne mobilise une Directrice adjointe, référente Politique de la Ville qui assure :

- La gestion directe des crédits spécifiques,
- L'interface avec les services départementaux de droit commun.

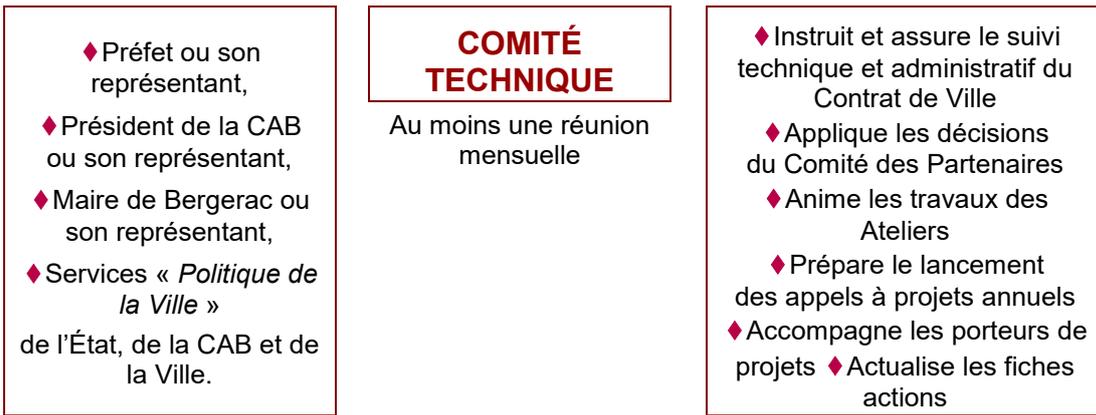
Par ailleurs, des agents départementaux (travailleurs sociaux et équipe médicale) travaillent au quotidien au sein des quartiers prioritaires (cf. partie III-9).

L'équipe Politique de la Ville de la Région Nouvelle-Aquitaine est constituée de trois personnes qui assurent le suivi des actions du Contrat de Ville et veillent à une bonne articulation avec les politiques régionales, le service Europe et les services de droit commun concernés.

1.1.3 Le schéma de présentation du pilotage du Contrat de Ville

Gouvernance du Contrat de Ville de l'Agglomération Bergeracoise

COMPOSITION	INSTANCES	MISSIONS
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Préfet de la Dordogne ◆ Président de la CAB ◆ Maire de Bergerac ◆ Président du Conseil départemental ◆ Président du Conseil régional <p><i>ou leurs représentants</i></p>	<p style="text-align: center;">COMITÉ DE PILOTAGE</p> <p style="text-align: center;">Au moins deux réunions annuelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Propose les orientations stratégiques ◆ Assure le suivi et l'évaluation du Contrat de Ville ◆ Convoque et prépare l'ordre du jour des réunions du Comité des Partenaires ◆ Propose les programmes d'actions et leurs financements
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Membres du comité stratégique, Procureur de la République, services de l'État, ARS, Éducation nationale, CAF, CPAM, MSA, Bailleurs sociaux, Caisse des Dépôts et Consignations, Pôle Emploi, chambres consulaires ◆ Représentants des Conseils Citoyens 	<p style="text-align: center;">COMITÉ DES PARTENAIRES</p> <p style="text-align: center;">Au moins deux réunions annuelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Valide les orientations stratégiques ◆ Valide l'inscription des projets, leurs financements et le portage ◆ Décide des inflexions nécessaires pour la réussite des projets ◆ Procède à l'évaluation des projets ◆ Vérifie la cohérence avec des programmes spécifiques (PRE, CLS...)



1.1.4 *La concertation avec les acteurs des quartiers (associations, Conseils Citoyens...)*

La concertation est le fil conducteur du Contrat de Ville. Elle seule permet la mobilisation et l'implication des acteurs. Les projets du Contrat de Ville ne se décrètent pas, ils se construisent dans une démarche collaborative et participative.

Les temps de rencontres et d'échanges avec les acteurs prennent plusieurs formes :

- Co-construction et validation des objectifs stratégiques du Contrat de Ville,
- Rencontres annuelles pour la présentation de l'appel à projets et des démarches administratives complexes pour répondre à ce dernier,
- Rencontres individuelles avec les porteurs de projet (cf. liste des rencontres) :
- Durant la phase d'élaboration des projets afin de bien respecter les différents critères d'éligibilité des dossiers,
- Durant la phase d'évaluation des projets.
- Rencontres participatives relatives à l'évaluation intermédiaire du Contrat de Ville.

1.1.5 *La production de bilans annuels partagés*

Chaque année, un rapport annuel sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville permet de faire le bilan des actions engagées par les porteurs de projets mais aussi d'évaluer la méthode engagée.

Ce rapport répond à une exigence de la loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 21 février 2014.

Ce document est également en conformité avec le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 qui a vocation à favoriser localement une meilleure analyse et prise en compte des enjeux des quartiers prioritaires.

1.2 *Une innovation majeure : la création des Conseils Citoyens*

Le principe de co-construction avec les habitants est posé de façon opérationnelle dans la mise en place des Conseils Citoyens dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 24 février 2014. Avec les conseils citoyens la notion de politique partagée et la notion de partenariat renforcée au plus proche de la population des quartiers.

1.2.1 *Le cadre réglementaire de création des Conseils Citoyens*

La création de ces conseils, composés à parité d'habitants et d'acteurs locaux, a pour objet de favoriser l'expression de la parole des habitants des quartiers, notamment ceux qui sont éloignés des processus traditionnels de participation, ainsi que la prise en compte de leur expertise d'usage dans le cadre de la Politique de la Ville.

Ils ont vocation à participer pleinement à la gouvernance des contrats de ville en étant partie prenante de la démarche contractuelle, à chacune des étapes (élaboration, mise en œuvre, suivi, évaluation).

La loi entend par ailleurs créer toutes les conditions favorables au bon exercice des missions des Conseils Citoyens et rendre effective la participation citoyenne.

Le Contrat de Ville prévoit :

- La mise à disposition d'un lieu, qui pourra être un lieu constitué en « la maison de projet »,
- L'allocation de moyens de fonctionnement dédiés,
- La programmation des actions de formation nécessaires.

1.2.2 *L'émergence et l'affirmation des Conseils Citoyens à Bergerac*

En date du 9 octobre 2014, le conseil municipal de Bergerac a adopté la mise en place des Conseils Citoyens dans le cadre du fonctionnement des conseils de quartiers.

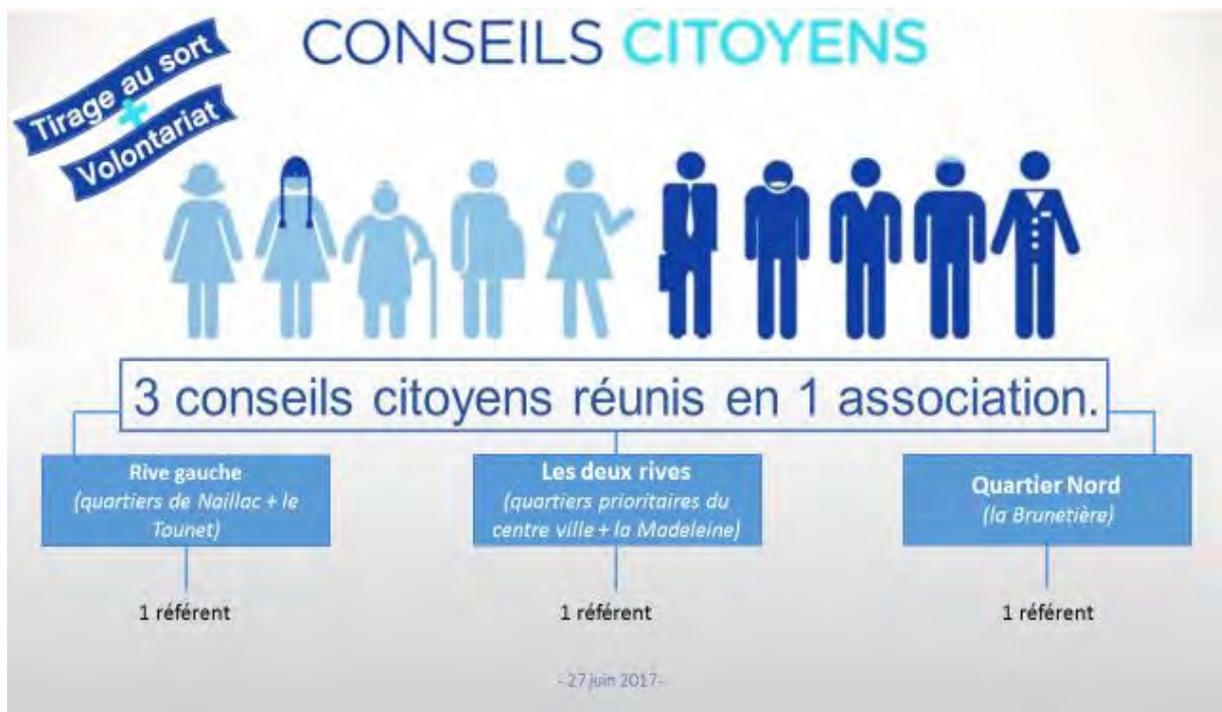
En effet, dans le cadre de la loi n°2014-6173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, il est prévu de mettre en place un Conseil Citoyen dans chaque quartier prioritaire de la Politique de la Ville.

Ce Conseil Citoyen est composé de douze personnes au maximum :

- Au moins 50 % de représentants des habitants tirés au sort parmi les habitants du quartier prioritaire, s'étant portés volontaires et dans le respect de la parité Hommes/Femmes.
- Des représentants des associations du quartier prioritaire concerné tirés au sort parmi celles s'étant portées volontaires. Chaque association est représentée par une personne issue du bureau.

La loi permet au Conseil Citoyen de se réunir en dehors des conseils de quartier.

Originalité : **création d'une association** « *Conseils Citoyens de Bergerac* » (4/11/2015).



1.2.3 Les missions des Conseils Citoyens

Conformément à la loi, les Conseils Citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité.

Leurs actions visent à favoriser l'expression des habitants et des usagers, à permettre la co-construction des Contrats de ville et à faire émerger et soutenir les initiatives citoyennes.

- Implication des Conseils Citoyens dans l'élaboration et le suivi du Contrat de Ville, Les représentants des Conseils Citoyens sont membres du Comité des Partenaires et sont invités à toutes les réunions relatives au suivi du Contrat de Ville,
- Recrutement d'un service civique (1^{er} mai 2017) pour l'animation et la coordination de l'association puis, pour remplacement du 1^{er} un nouveau en août 2018,
- La gestion du Fonds de Participation des Habitants est confiée à l'association des Conseils Citoyens.
- Participation à la rencontre nationale des Conseils Citoyens (octobre 2016).
- 2017 : mise en place d'une grille d'évaluation des projets par la CAB : l'avis des Conseils Citoyens compte pour un quart de la note finale,
- 2021 : recrutement d'un emploi relais cofinancé par l'Etat et la CAB,
- 2022 : rupture conventionnelle entre les Conseils Citoyens et l'adulte relais.

Zoom sur le Fonds de Participation des Habitants (FPH) :

Objet

Le FPH a pour finalité de soutenir financièrement les projets portés par des habitants, organisés ou non en association, dans le cadre d'une démarche de développement social du territoire. Il vise également la participation des habitants à l'animation de l'espace public.

Cadre de mise en œuvre

Le Fonds de Participation des Habitants est mis en œuvre dans le cadre de la compétence « *Politique de la Ville* » portée par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB).

Le FPH dispose d'une enveloppe financière annuelle provenant de l'État et de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

La gestion financière du FPH est confiée à l'association des Conseils Citoyens.

Éligibilité des projets

Les projets doivent être portés par des habitants ou par une ou des associations.

Sont éligibles :

- Les projets visant à favoriser la participation des habitants à la vie de leur quartier, à développer le lien social, les rencontres intergénérationnelles et l'amélioration du cadre de vie,
- Les projets d'animation de quartier développés à partir du quartier de référence (uniquement la 1ère année pour une aide au démarrage),
- Les projets de création d'ateliers ou les projets d'échanges ou d'animations dans les domaines culturels, sportifs, éducatifs, citoyen, environnementaux, ...
- Les projets de formation, d'information ou de qualification des habitants,
- L'acquisition de matériel à usage collectif et public (ex : rénovation et aménagement de lieux collectifs ouverts favorisant l'appropriation de l'espace public et le mieux vivre ensemble...).

Ne sont pas éligibles :

- Les aides au fonctionnement des associations,
- Les projets individuels sans portée collective ou citoyenne,
- Les projets ayant connu un commencement d'exécution,
- Les projets pouvant être entièrement financés par d'autres partenaires,
- Les voyages ou autres types d'actions n'ayant pas d'impact (direct ou indirect) sur la vie dans les quartiers et/ou la ville,
- Les activités et festivités régulières des associations,
- Les projets qui ne prévoient aucun autofinancement, aucune contribution financière des participants ou qui ne sont pas ouverts à tous les habitants mais seulement aux membres du collectif porteur ou aux membres de l'association,
- Les projets terminés au moment du dépôt du dossier ou au moment de son examen en « Comité d'attribution »,
- Les projets bénéficiant d'une aide au titre de la politique de la Ville.

Plafond de la dépense autorisée

Le Fonds de Participation des Habitants intervient à hauteur maximale de 50 % du total de la dépense prévue, dans la limite de 500 € maximum par projet.

Selon les cas particuliers et à titre dérogatoire pour soutenir des projets favorisant, de manière spécifique, l'engagement citoyen et selon une appréciation partagée, l'aide peut aller jusqu'à 80 % de la dépense, dans la limite de 500€ maximum par projet.

Il sera versé 70% de la somme votée sur devis et les 30% restant sur factures.

Instruction et décision

Pour solliciter un financement, les porteurs de projets doivent compléter un dossier CERFA de demande de financement auprès de l'association des Conseils Citoyens.

Des compléments d'informations pourront être sollicités par le « comité de sélection » pour éclairer la prise de décision de l'association des Conseils Citoyens réunie en « comité d'attribution ».

L'association des Conseils Citoyens se réunit en **comité d'attribution** dès qu'elle le juge opportun.

Composition, rôle et organisation des différentes instances

Le comité de sélection a pour fonction :

- De vérifier que les dossiers sont complets,
- Que les demandes rentrent dans le champ d'éligibilité du fonds,
- Que les demandes ne nécessitent pas d'informations complémentaires,
- De prendre connaissance de la grille d'évaluation des projets qui prétendent au fonds, sur proposition des référents FPH,
- De prendre connaissance des bilans des actions/projets financés par le FPH,

Les projets ainsi validés seront soumis, pour approbation, aux membres de l'association des Conseils Citoyens réunis en « comité d'attribution ».

Composition du comité de sélection :

- Le Président de la CAB (ou son représentant),
- Un représentant, de chacun des trois Conseils Citoyens, désigné par ses pairs,
- Les services de l'État en charge du suivi de la politique de la Ville,
- Les techniciens en charge de l'accompagnement des projets (référents FPH CAB et association des Conseils Citoyens),
- Un représentant des bailleurs sociaux en l'établissement de Mésolia.

Le comité d'attribution :

L'association des Conseils Citoyens réunie en « comité d'attribution » est chargée de la prise de décision relative à l'attribution de fonds du FPH.

Pour ce faire, l'association des Conseils Citoyens se réunit en « comité d'attribution » autant que de nécessaire.

Les référents FPH chargés de l'aide au montage de projets seront également présents (sans voix délibérative) pour donner des informations nécessaires à une prise de décision éclairée par les « membres du comité d'attribution ».

Organisation du vote :

- Suite à la présentation du projet, les membres de l'association procèdent au vote à main levée.
- Chaque décision résulte d'un vote à la majorité simple des personnes présentes ayant voix délibérative.
- En cas de litige, le Président des Conseils Citoyens peut décider de faire prendre décision par vote à bulletin secret.

Le « comité d'attribution » peut soit :

- Accepter le projet en l'état,
- Le revoir à la baisse,
- Refuser le projet,
- Différer son examen pour obtenir des informations complémentaires.

La décision du « Comité d'attribution » est notifiée au porteur du projet ainsi qu'aux cofinanceurs du FPH dans les 48h suivants la réunion du comité d'attribution.

L'association des Conseils Citoyens est chargée :

- de la gestion du FPH,
- de l'attribution de fonds,
- du paiement des aides attribuées,
- de la réalisation du bilan financier des actions soutenues,
- de la transmission des informations inhérentes au fonctionnement du fonds (état de paiement, bilan, compte rendu de réunions...) aux cofinanceurs du FPH.

Devoir de neutralité et de discrétion des Conseils Citoyens

Dans un souci de neutralité, les restrictions suivantes devront être respectées :

- Les membres du bureau des Conseils Citoyens ne pourront déposer de demande de FPH,
- Les membres des Conseils Citoyens pourront faire une demande mais devront sortir de la salle au moment où leur projet sera présenté et soumis au vote des Conseillers Citoyens. Il en sera de même pour tous projets émanant d'un membre de leur famille ou assimilé.

Les membres du « Comité d'attribution » sont tenus à la confidentialité des paroles échangées et des décisions prononcées pendant toutes les délibérations du « comité d'attribution ».

Évaluation de projet en vue de l'attribution de fonds

Les critères d'évaluation des projets sont les suivants :

- Effort de partenariat,
- Égalité homme/femme,
- Cohérence géographique du public cible par rapport aux quartiers prioritaires de la Ville,
- Corrélation avec les piliers du Contrat de Ville CAB,
- Pertinence de l'utilisation des crédits spécifiques,
- Impact environnemental de l'action,
- Pérennité de l'action,
- Nouveauté de l'action,
- Projet à destination de tout public (toutes tranches d'âge),
- Projet pouvant être reproduit sur d'autres quartiers prioritaires.

Chaque critère sera noté de 0 à 2 permettant ainsi d'obtenir une note sur 20.

Évaluation post-projet

Le porteur du projet s'engage à produire au « Comité de Sélection » la fiche bilan de son action, comprenant notamment tous les justificatifs de dépenses et les critères d'évaluation complétés.

1.2.4 Suivi-évaluation des Conseils Citoyens

DONNEES, POUR MISE À JOUR, NON TRANSMISES PAR LE SERVICE CONCERNÉ

Par le biais d'une rencontre organisée, le 31 mai 2018, par les services de l'État et l'association des Conseils Citoyens, une évaluation a été faite sur l'effectivité de ce mode de représentativité :

La rencontre a abordé deux points essentiels de ce dispositif de participation citoyenne pour mettre en exergue :

- Les Conseils Citoyens dans leur fonctionnement propre,
- Leur prise en compte au sein des instances.

Pour répondre à ces questionnements, trois niveaux d'information par le biais d'indicateurs de :

- Les réalisations (lorsque ces données sont disponibles) informent sur ce qui est fait par rapport à ce qui était prévu. Ces indicateurs permettent également de mesurer la cohérence des moyens mobilisés.
- Les résultats obtenus (eu égard aux modalités de mise en œuvre et de fonctionnement des Conseils Citoyens définis),
- D'impact pour mesurer les changements et évolutions qui découlent, de manière directe ou indirecte, de la création et du fonctionnement des Conseils Citoyens tels qu'ils sont réellement appliqués pour le Contrat de Ville.

CONTRAT DE VILLE de la Cab - Exercice 2017 Fiche pour le suivi-évaluation des Conseils citoyens

Conseils citoyens des quartiers prioritaires de Bergerac

Indicateurs	Prévisionnel	Réel	Commentaires éventuels
Pour rappel : date de la constitution du Conseil citoyen	Fin 2014	Nov.2015	Complexité de mise en œuvre
Pour rappel : modalités pour la constitution du Conseil citoyen (candidature) spontanée, tirage au sort, désignation...)		Tirage au sort	RAS
Nombre total de membres par Conseil citoyen (ou fourchette)	8 conseillers	8 conseillers	6 Collèges Habitants et 2 collèges acteurs
Dont nombre représentant le collège habitants citoyen	6 conseillers	6 conseillers	
Dont nombre de femmes (ou fourchette)	3 conseillères	3 conseillères	
Dont nombre de personnes âgées < de 30 ans	NC	1 sur les 3 conseils	
Dont nombre de personnes âgées > de 65 ans	NC	1 tiers environ sur l'ensemble des 3 conseils	
Identification de la structure chargée de l'accompagnement du Conseil Citoyen (association préexistante, statuts créés par le Conseil...)	NC	Association fédérant les 3 conseils	Chaque conseil a 2 membres participant aux travaux du bureau de l'association
Montant de la subvention annuelle éventuellement perçue pour le fonctionnement du Conseil	NC	4500 € soit 1500 € par conseil	
Nombre de séances	NC	1/mois	Sous l'égide de l'association et autant que de besoin par conseil dans chaque QPV

Sur la réalisation

Indicateurs	Prévisionnel	Réel	Commentaires éventuels
Lieu des séances des Conseils citoyens	NC	Voir ci-contre	Centres sociaux, associations, salles municipales pour les A.G des 3 conseils et généralement Centre social local pour séance du conseil citoyen du Quartier
Durée de la séance	NC	1h30 à 2h30 en moyenne	
Identification de la (des) personne(s) chargée(s) de l'animation de la séance	NC	Voir ci-contre	Président association pour les A.G et membres du bureau pour chaque conseil citoyen dans son quartier

Sur les résultats

Indicateurs	Prévisionnel	Réel	Commentaires éventuels
Nombre de membres des Conseil citoyen présents	24	12 en moyenne	En A.G avec l'association
Nombre de membres représentant le collège habitants citoyens	18 sur AG	8	2 tiers en moyenne
Nombre de personnes non membres du conseil citoyen	N.C	0	
Nombre de membres femmes	12 sur A.G	4 sur 8	En moyenne par conseil
Nombre de membres ayant moins de 30 ans	NC	1 sur les 3 conseils	
Nombre de membres ayant plus de 65 ans	NC	4 sur les 3 conseils	
Nombre de sujets de conversation différents abordés	NC	3 à 4	En moyenne pour les A.G
Nombre de personnes différentes ayant pris au moins une fois la parole	NC	12	En moyenne pour les A.G
Nombre de représentants désignés comme membres des instances du Contrat de Ville (Comité de pilotage et Comité Technique)	NC	3	1 par conseil
Dont nombre représentant le collège habitants citoyens		2	

Sur les impacts (directs ou indirects)

Indicateurs	Prévisionnel	Réel	Commentaires éventuels
Nombre de propositions d'actions ayant émergé du Conseil citoyen, relayées et prises en compte dans les actions du Contrat de Ville	1	1 en cours	
Nombre de membres du Conseil citoyen ayant sollicité et obtenu une formation en lien avec le fonctionnement du Conseil citoyen	NC	12	
Nombre de membres des Conseils citoyens ayant adhéré à une ou plusieurs associations du fait de leur participation au Conseil citoyen	NC	10	

Analyse sur le fonctionnement des Conseils Citoyens des QPV en 2017

Réunions mensuelles suivies par la moitié des membres en moyenne – On y voit souvent les mêmes, notamment les membres du bureau. Beaucoup d'échanges ont eu lieu avec les porteurs de projets après une démarche commune initiée en 2016 par la Cab, la ville et l'Etat ayant invité les conseils citoyens à ces réunions. La liaison avec l'agglomération et l'étude des projets en amont comme leur évaluation en aval est appréciée.

Avis sur l'animation appréciée du président de l'association. Celle-ci, qui regroupe les 3 conseils, semble indispensable à l'ensemble des conseils citoyens pour faire évoluer le rôle de cette instance.

Le rôle de Conseiller Citoyen à Bergerac a connu une évolution en 2017 suite au renouvellement d'une partie de ses membres fin 2016 car de nouveaux habitants sont arrivés. Des efforts constants à consentir, pour tous. Elément moteur en charge du FPH.

Impact du Conseil Citoyen- participation citoyenne - démocratie participative

Les avis et ressentis sur ce sujet :

- Sur une note de 1 à 5, les Conseils Citoyens attribuent la note :
 - de 5 en 2017 (contre 1, en 2016) sur le fait d'être consultés,
 - de 4 en 2017 (contre 1 en 2016) pour avoir été écoutés.
- Les conseils citoyens jugent positif d'être « enfin » associés pleinement à l'analyse des appels à projets politique de la Ville, notamment sur l'accès (pour l'instant dématérialisé par voie électronique) aux dossiers des porteurs de projets 1 mois à 1.5 mois à l'avance pour leur permettre d'effectuer leur analyse,
- Ils apprécient qu'une note de 5 points sur 20 leur soit accordée sur l'étude de ces dossiers, constatent que l'évolution de l'instance est positive même s'il reste des choses à améliorer.
- Ils relèvent que la grande fragilité de cette « démocratie participative » réside beaucoup dans l'instabilité des membres.

1.3 Évaluation de l'efficacité et du mode de fonctionnement de l'outil « Contrat de Ville »

1.3.1 Cohérence/pertinence entre les actions réalisées et les enjeux

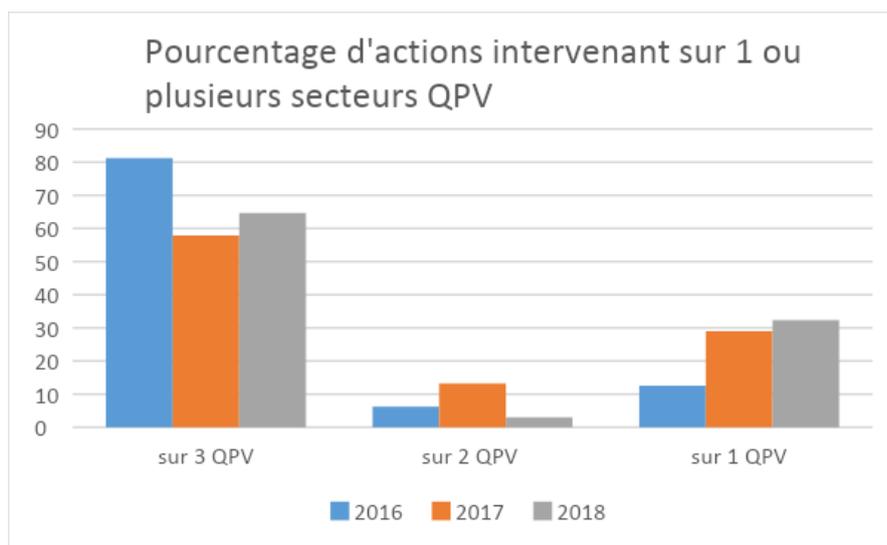
Les projets prévus en 2016 par le Contrat de Ville

N° de la fiche action	TITRE	PILOTE	Action réalisée
1	Entreprendre et se former	CCI	Oui
2	De l'idée au projet de création d'activités économiques	COOP'ALPHA	Non
3	Appui financier à la création, à la reprise et au développement d'activités économiques	Initiative Périgord	Non
4	Revitalisation économique des quartiers prioritaires	Ville de Bergerac	Non
5	Opération citoyenne d'insertion « Travaux sur équipements sportifs »	Ville de Bergerac	Oui
6	Les métiers de la gastronomie en Périgord	Melkior Théâtre	Non
7	Créations recyclées	Question de Culture	Oui
8	Renforcer l'accès et le retour à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires	Espace Économie Emploi	Oui
9	Emploi, insertion et Cohésion sociale au sein des QP	CDIFF	Oui
10	Cyber espace emploi	CAB	Oui
11	Bourse au permis de conduire	CAB	Oui
12	Les Champs des Bleuets	Poussières d'Etoiles	Non
13	Théâtre aux Quartiers	FSE E. Le Roy	Oui
14	Orchestre à l'école	UMB	Oui
15	Jardins du Cœur	Les Restos du Cœur	Oui
16	Mai des Arts ouvert aux QP	Ville de Bergerac	Oui
17	Les journées du Patrimoine des QP	Ville de Bergerac	Oui
18	Maison des Familles	Ville de Bergerac	Non
19	Cultures Urbaines	CAB	Oui
20	Actions jeunes	CAB	Oui
21	Comité consultatif de la jeunesse	Ville de Bergerac	Oui
22	Forum de la citoyenneté	Ville de Bergerac	Oui
23	Accueil personnes marginalisées	L'Atelier	Oui
24	Permanences d'informations	Info droits	Oui
25	Accès aux soins bucco-dentaires	Ville de Bergerac	Oui
26	Apprentissage de la langue	Ville de Bergerac/REVA	Oui
27	Ateliers d'expression artistique	Les Arts à souhait	Oui
28	Les couleurs d'aujourd'hui	Ville de Bergerac	Oui
29	Favoriser l'accès aux sports pour tous	Ville de Bergerac	Oui
30	Les clés de la pratique artistique	Ville de Bergerac	Oui
31	Jardin solidaire	Vivre mieux à Bergerac	Oui
32	Création d'un commerce de proximité à La Cattede	Ville de Bergerac	Non
33	Îlot Bourbarraud	Ville de Bergerac	En cours
34	Réaménagement de l'espace G. Charpak	Ville de Bergerac	Non
35	Lutte contre la précarité énergétique	ADIL 24	Oui
36	Jardin solidaire à Jean Moulin	Urbalys Habitat	Oui

1.3.2 Analyse multicritères de l'efficacité de l'outil « Contrat de Ville »

Préambule :

Les données suivantes sont extraites des bilans annuels fournis par les porteurs de projets mais seules les données suffisamment renseignées sont ici exploitées. Ces informations n'ont pas fait l'objet d'une mise à jour suite à l'évaluation mi-parcours du contrat de ville. Pour autant, ces éléments figurent dans l'évaluation finale de par l'intérêt des résultats observés.

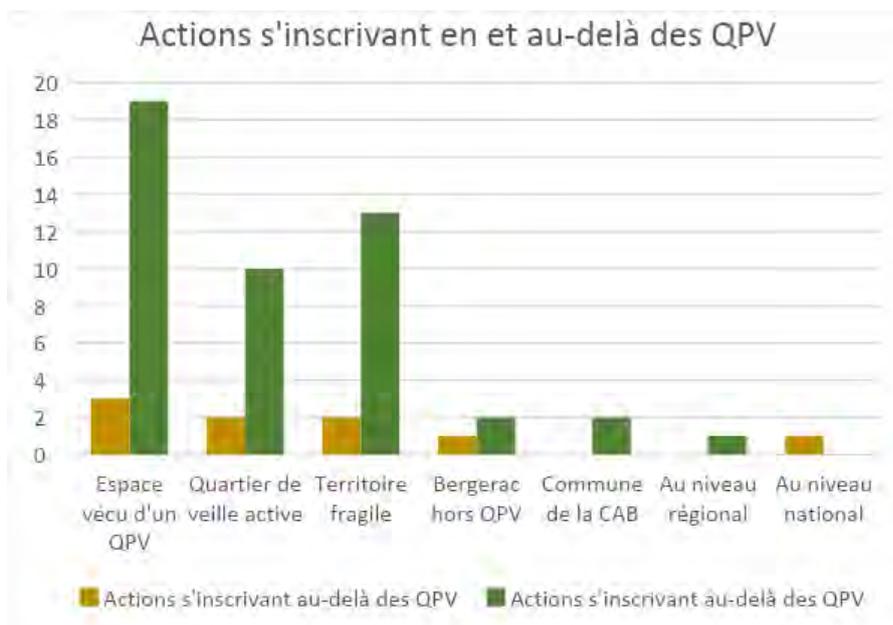


De plus, l'évolution des critères d'évaluation en cours d'appel à projet est une difficulté supplémentaire en termes de comparaison et d'exploitation des données.

Il est donc important, lors de la mise en place d'un nouvel outil,

d'élaborer des critères d'évaluation, suffisamment pertinents et fins afin de répondre aux objectifs suivants :

- Les informations attendues,
- La facilité d'appréhension des critères par les porteurs de projets,
- La capacité d'exploitation des données recueillies.



Depuis 2015, 162 projets, financés par le contrat de ville, ont été portés par 80 structures (dont 47 associations). Environ 42% des structures qui font émerger des projets sont, elles-mêmes, implantées dans les quartiers prioritaires et ce pourcentage augmente encore

lorsque l'on regarde leur provenance à l'échelle communale (56% en 2017, 77% en 2018).

Lorsqu'un projet est présenté dans le cadre de l'appel à projets, il est intéressant de s'intéresser à son rayonnement et/ou à sa reproductibilité sur d'autres territoires.

Ainsi, on se rend compte que, sur les trois premières années, les actions proposées ont été réalisées, pour une grande majorité, sur les trois quartiers prioritaires de l'agglomération et, nouveau phénomène observé après deux années, ces mêmes actions rayonnent et impactent d'autres secteurs communaux, voire au-delà. Entre 2017 et 2018, le nombre d'actions s'inscrivant au-delà des seuls quartiers prioritaires a été multiplié par six, ce qui signifie soit que ces actions sont :

- De plus en plus importantes par leurs retombées géographiques, soit du fait du public qui est touché, soit du fait que différentes structures peuvent porter une même action pour lui donner plus de consistance et d'impact, soit par le(s) lieu(x) de réalisation de(s) l'action(s),
- Une réponse, sur de nouveaux secteurs, à des problématiques identiques à celles des QPV,
- Conçues pour être reproductibles,
- Efficaces, connues et reconnues,
- Exportées par les associations des quartiers et que leurs membres vont au-delà des QPV. Ceci correspondrait à l'objectif de casser les phénomènes de communautarisme sur les quartiers et à la volonté de mixité sociale
- Testées sur les QPV car bénéficiant d'aides financières pour les faire émerger mais, tel un incubateur, une fois leur efficacité démontrée elles peuvent être reproduites voir rentrer sous le champ du droit commun.

De moins en moins...

- Spécifiques aux QPV parce que ces derniers se hissent au niveau du reste du territoire,
 - Liées à un domaine spécifique et, de fait, touchent un public de plus en plus large.

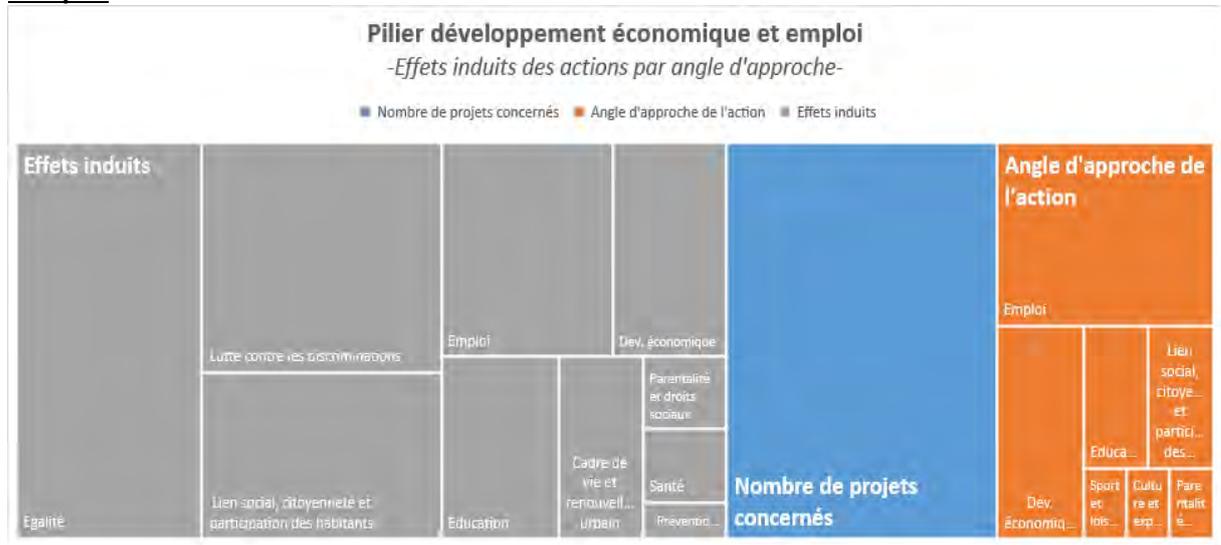
Une approche par piliers aux impacts d'actions multiples et croisés

Dans cette analyse, l'approche est faite par le biais des critères suivants :

- Sport et loisirs Culture et expression artistique,
- Parentalité et droits sociaux,
- Santé,
- Éducation,
- Lien social,
- Citoyenneté et participation des habitants,
- Égalité,
- Lutte contre les discriminations,
- Prévention de la délinquance,
- Cyber harcèlement,
- Dev. Économique,
- Emploi,
- Cadre de vie et renouvellement urbain.

Ces critères seront à la fois utilisés pour voir l'angle d'approche d'une action (le domaine sur lequel elle s'appuie) ainsi que les effets induits par cette approche.

Effets croisés des actions qui concourent au développement économique et à l'emploi

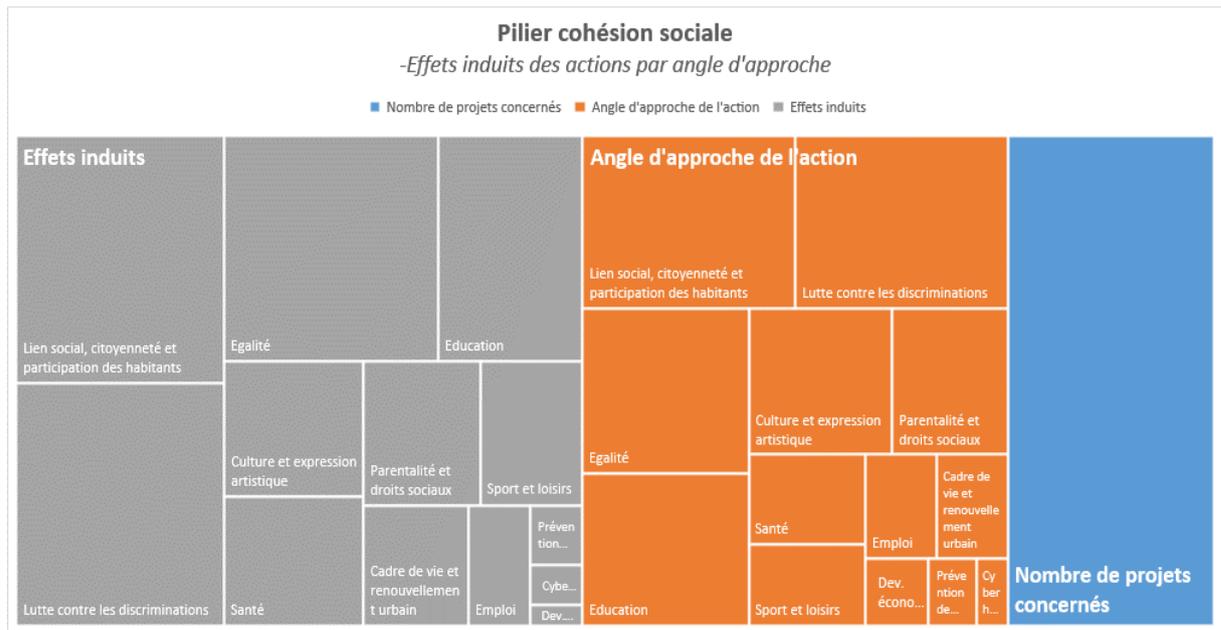


Les effets induits sont nombreux et vont au-delà de l'axe par lequel une action est mise en place.

Ainsi, si le nombre de projets concernés par le pilier développement économique est sensiblement le même que le nombre de secteurs sur lequel ils prennent appui en revanche, les effets induits sont supérieurs par la diversité des domaines sur lesquels ils ont un impact. Ainsi, partant du « développement économique et emploi », les effets vont au-delà de ces domaines avec par ordre d'importance une véritable résonnance en termes :

- D'égalité,
- De lutte contre les discriminations,
- De lien social et la participation des habitants.

Effets croisés des actions qui concourent à la cohésion sociale

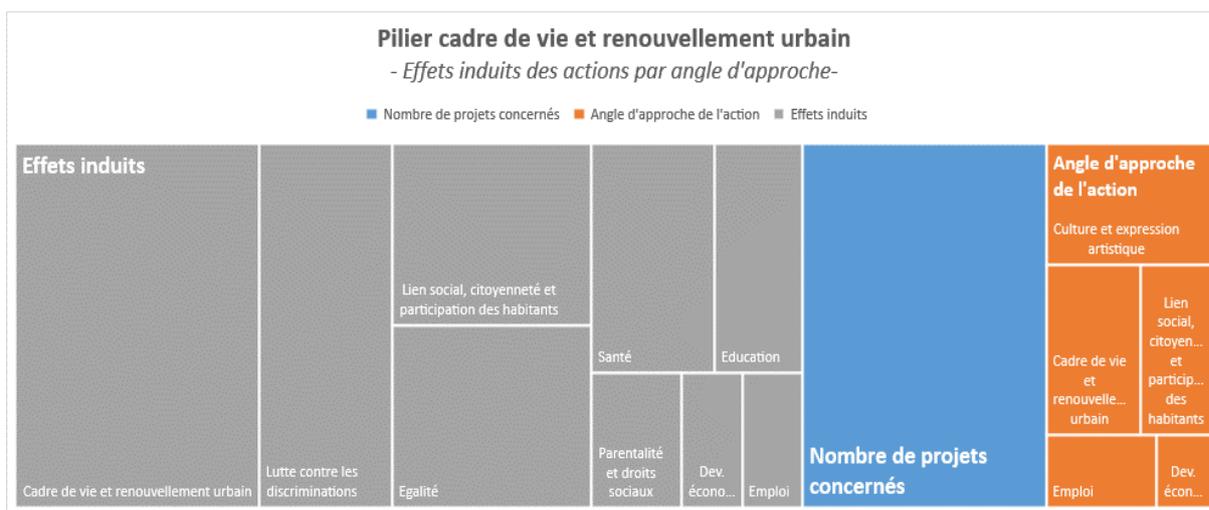


Le pilier « cohésion sociale », comparativement à celui du « développement économique et de l'emploi », a des actions dont l'approche est multiple. Ici, les effets induits sont également nombreux mais l'écart entre angle d'approche et effets induits n'est pas aussi important. De même, les effets induits sont comparativement les plus nombreux dans des domaines similaires à l'angle d'approche des actions à savoir :

- Lien social, citoyenneté et participation des habitants,
- Lutte contre les discriminations,
- Égalité,
- Éducation.

Les effets sont, de fait, moins diversifiés et ne rentrent pas forcément de façon marquée dans les domaines d'intervention d'autres piliers.

Effets croisés des actions qui concourent à l'amélioration du cadre de vie



Concernant le pilier « cadre de vie », les actions s'appuient sur des domaines similaires, récurrents, mais qui débordent du domaine du pilier initial, pour des actions en faveur du développement économique et de l'emploi. Dans les effets induits n'ayant pas de lien direct avec l'action initiée on compte :

- La lutte contre les discriminations,
- Le lien social, la citoyenneté et la participation des habitants
- L'égalité
- La santé

Pour chacun des piliers, outre le domaine initial d'intervention, il est intéressant de noter que les effets induits sont multiples, diversifiés, parfois en dehors du champ initial du pilier mais surtout bien plus nombreux que l'angle par lequel l'action a été initiée.

De fait, le soutien apporté aux projets, par le contrat de ville, entraîne toute une dynamique sur ces quartiers et les secteurs adjacents. À défaut de pouvoir déterminer si le contrat de ville, tel qu'existant est l'outil le plus à même des régler les problématiques spécifiques aux QPV, il n'en demeure pas moins que lorsque les actions soutenues s'inscrivent dans le temps, elles connaissent un succès grandissant tant par leur rayonnement d'action que le nombre de public touché.

Si pour certaines associations le soutien financier perçu par l'appel à projet annuel est anecdotique, aux vues des sommes allouées, pour d'autre il en va de leur existence même.

1.3.3 Analyse qualitative de l'outil



Propos introductif :

1^{er} trimestre 2022, un questionnaire a été adressé à l'ensemble des acteurs et bénéficiaires du contrat de ville, depuis sa signature en 2015.

Les indicateurs figurants dans ce questionnaire, résultent des réponses spontanées des bénéficiaires dudit contrat, lorsqu'ils ont été interrogés lors de l'évaluation à mi-parcours de cet outil, en 2018.

De fait, ces indicateurs recueillent massivement l'assentiment des personnes interrogées puisqu'ils reprennent leurs propos d'alors.

Seuls quelques questions et indicateurs ont été rajoutés afin de mesurer l'impact de la crise sanitaire sur les structures, leurs actions, fonctionnement et

leur relation avec les bénéficiaires/habitants des QPV.

77 structures ont été destinataire du questionnaire. 52 réponses ont été enregistrées. Soit un taux de réponse de l'ordre de 67.53%.

Comparativement, lors de l'évaluation mi-parcours, nous avons enregistré 49 participants (exclusivement des bénéficiaires de l'appel à projets) sur les 70 conviés.

La volonté affichée est de conserver les questions posées, en 2018, aux bénéficiaires/acteurs du contrat de ville et de nous appuyer sur leurs réponses, 4 ans plus tard pour :

- Mesurer les évolutions relatives à la perception et l'efficacité de cet outil,
- Prendre note des réitérations dans les écueils mis en évidence,
- Confirmer les impacts positifs liés à la politique de l'Etat et aux acteurs de terrain,
- Faire émerger de nouvelles pistes de réflexion quant à nos modes opératoires, d'animations et de gestion que nous soyons cosignataires/financeurs ou porteurs de projets.

Définitions de la politique de la Ville, du contrat de ville et d'un quartier prioritaire.

De façon générale, les acteurs du contrat de ville perçoivent la politique de la ville comme un levier, pour lequel les signataires mettent en commun des moyens afin :

- D'œuvrer pour l'égalité/lutter contre les inégalités,
- Améliorer les conditions de vie,

par de la cohésion urbaine et sociale, dans des secteurs sur lesquels des écarts (sociaux économiques et d'offres) s'opèrent.

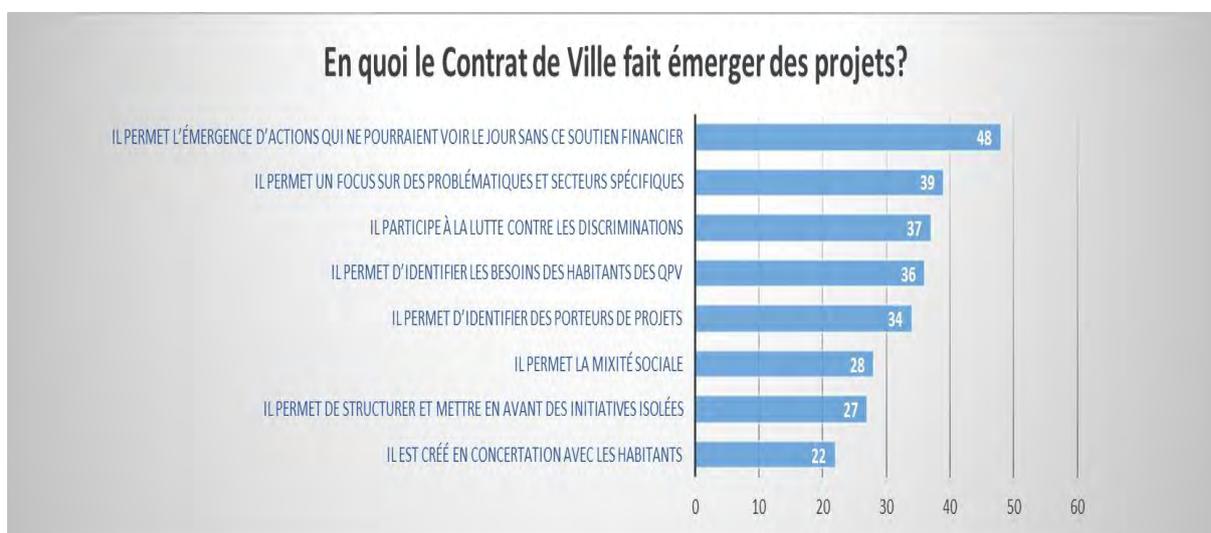
Au travers des actions déployées, on y lutte contre la discrimination et l'exclusion, par la solidarité, en promouvant les valeurs républicaines.

L'ensemble des piliers et axes de l'actuel contrat de ville sont identifiés par les acteurs.

A noter : quelques acteurs ont une vision partielle des thématiques et des actions soutenues, en lien avec leur champ d'action.

Il faut y voir la nécessité de communiquer sur l'ensemble des orientations du contrat afin de décloisonner les actions, permettre la transversalité, la complémentarité et une approche innovante des projets déployés en QPV.

En quoi le contrat de ville fait émerger des projets ?



L'indicateur plébiscité par les personnes interrogées est financier : 92% ont indiqué que cet outil permet l'émergence d'actions qui ne pourraient voir le jour sans le soutien financier apporté par l'appel à projets du Contrat de Ville. Cet aspect est massivement évoqué ultérieurement lorsqu'il est question des difficultés rencontrées par les associations.

Le contrat de ville est perçu comme une loupe, un zoom, qui met en exergue des territoires, besoins, problèmes spécifiques pour un public donné.

Ainsi, il ressort des indicateurs récurrents, relatifs à l'impulsion donnée par ce contrat qu'à :

- 75% il permet un focus sur des problématiques et secteurs spécifiques,
- 71% il participe à la lutte contre les discriminations,
- 69% il permet d'identifier les besoins des habitants des QPV.

De façon moins partagée, ce contrat permet de développer des actions qui concourent à la mixité sociale (54% de récurrence) ainsi que de structurer et de mettre en avant des initiatives isolées (52% de récurrence).

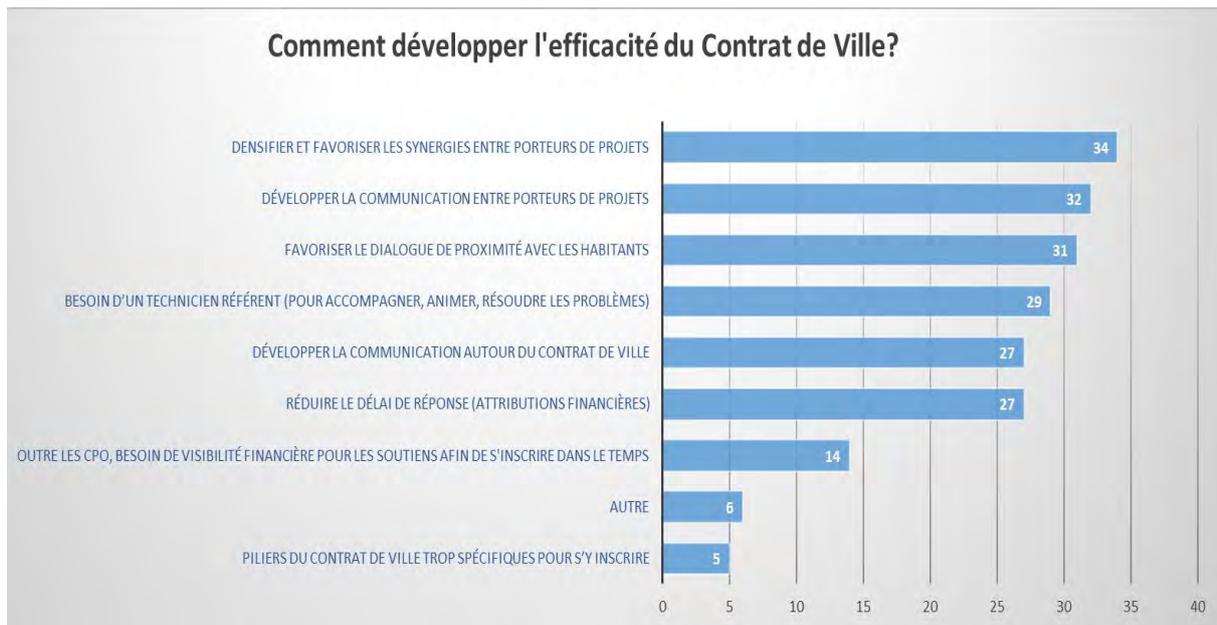
A noter :

Si cet outil permet, avec 69 % de récurrence de l'indicateur, « d'identifier les besoins des habitants des QPV » pour autant, seuls 42% disent que cet outil est créé en concertation avec les habitants des QPV.

Ce qui pourrait être interprété comme :

- La mise en place d'un outil qui « puisse » ne correspondre que partiellement aux attentes des habitants de ces secteurs.
- Une explication sur la difficulté d'attirer le public et recueillir son adhésion, sur certaines actions déployées,
- Un manque de connaissance et/ou reconnaissance de la politique mise en place par l'Etat et les co-signataires,
- La nécessité de consulter les habitants des QPV et des porteurs de projets au moment même de l'élaboration d'un contrat de ville mais également tout au long de son existence.

Comment développer l'efficacité du Contrat de Ville ?



Une efficacité à améliorer par « la communication » :

- 65.4 % de récurrence sur la nécessité de « Densifier et favoriser les synergies entre porteurs de projets »,
- 61.5 % de récurrence sur le besoin de « Développer la communication entre porteurs de projets »,
- 59.6% pensent qu'il faut « Favoriser le dialogue de proximité avec les habitants »,
- 51.9% considèrent utile de « Développer la communication autour du contrat de ville ».

Communication transversale :

Pour les porteurs de projets, la communication, le lien, l'information autour des actions et entre les acteurs restent des pistes d'amélioration/d'efficacité. Le progrès attendu n'est donc pas tant dans l'information descendante que transversale, entre les porteurs de projet(s).

Pour seul exemple, ce n'est pas moins de 7 projets (soit plus de 13% des demandes) qui ont été proposées, lors de l'appel à projet 2022, autour des jardins (jardins partagés, compost, sensibilisation au éco-gestes et à l'environnement, productions de légumes, permaculture, etc...).

Sur un sujet similaire, les porteurs de projet pourraient donc agir de façon complémentaire, mutualisant les moyens humains, techniques et financiers pour obtenir des actions de plus grande envergure, enrichies et avec, de fait, davantage de visibilité et de résultats.

Cette coordination permettrait également de ne pas voir :

- Un saupoudrage et un éparpillement des fonds alloués au détriment d'actions sur d'autres thématiques,
- Des bénéficiaires répartis de façon hétérogène d'une action à l'autre (concentrer le public lors d'une action/événement),
- Des plus-values inégales pour les bénéficiaires,
- Une enveloppe spécifiquement dédiée aux habitants des QPV ne leur bénéficier que minoritairement.

La première piste d'amélioration passerait donc par **l'information et la coopération** des porteurs de projets eux-mêmes.

C'est en ce sens que pourrait notamment s'orienter le **travail d'un technicien en charge de la politique de la ville** qui, par ailleurs (avec 55.8% de récurrence), est ressorti comme un besoin pour l'accompagnement, l'animation et l'apport de solutions.

Si ce travail collaboratif a été effectué induisant une amélioration de l'efficacité sur des projets mutualisés autour de la culture, il reste à développer, voire systématiquement intégré, pour l'ensemble des thématiques et par tous les porteurs de projet(s).



De même, c'est par la commande des partenaires financeurs de mutualisation des actions et par de l'information que se sont créés, bien qu'insuffisamment, des réseaux sur ces quartiers.

Le recours au réseau n'est pas encore spontané et la mouvance constatée au sein des associations fait naître la nécessité d'un travail assidu et au long cours pour en fluidifier le fonctionnement.

Ce constat est partagé tant par les financeurs que les bénéficiaires de l'appel à projet qui considèrent, à 93%, qu'il serait opportun de

créer un réseau d'acteurs de la Politique de la Ville.

En revanche, si le Contrat de ville semble répondre aux attentes/besoins des habitants des QPV le constat est plus mitigé pour les porteurs de projets qui sont en prise directe avec ces secteurs.

Rencontre(s) entre porteurs de projets et/ou techniciens :

La crise sanitaire n'a pas rendu possible la tenue de la réunion annuelle de lancement de l'appel à projet ces dernières années.

C'est un moment privilégié pendant lequel les structures se rencontrent, se découvrent, renouent, échangent sur leur raison d'être, projets respectifs et créent, parfois, des passerelles entre leurs actions à venir.

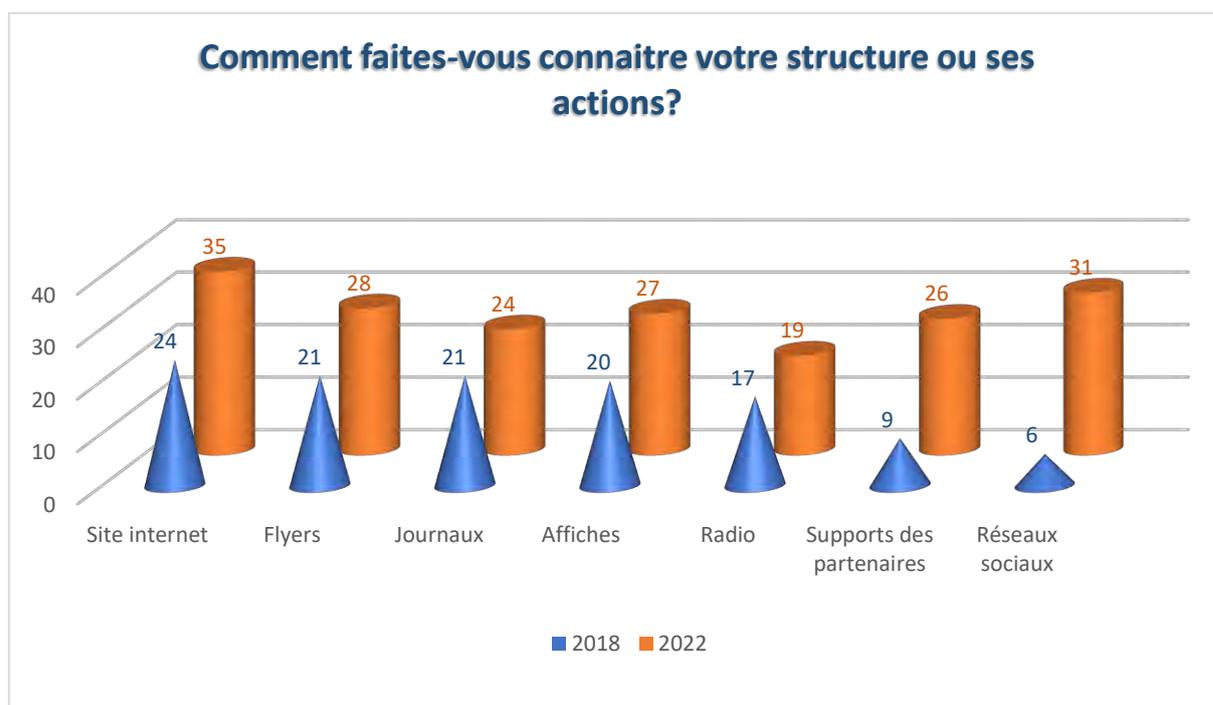
Ce temps d'échange prend ½ journée et toutes les structures n'ont pas la possibilité de s'y consacrer (indisponibles ou réunion trop longue).

Parallèlement, alors même que ce moment est apprécié, lorsque proposition a été faite de réunions trimestrielles ou semestrielles beaucoup ont dit ne pouvoir s'y rendre, fuir la « réunionite », préférer consacrer leur temps de bénévolat à des actions de terrain.

Communication écrite :

Un support a été mis en place, plusieurs années de suite, « vie de quartiers », dans lequel étaient présentés des actions, un agenda d'évènements, des structures qui émargent au contrat de ville. Initialement ce document devait être porté par différents signataires du contrat de ville mais, après 3 années d'existence et de réalisations, l'intercommunalité n'avait plus les moyens humains pour continuer ce travail. Sans passage de relais, ce média à destination des porteurs de projets et des habitants des QPV a périclité.

Evolution des pratiques pour les bénéficiaires du contrat de ville :



Toujours concernant les questions de communication, les structures ont fait évoluer leurs pratiques depuis 2018.

De façon générale, on note un fort développement de la mise en avant des structures et de leurs actions.

La communication n'est désormais plus annexe mais partie intégrante de leur mode de fonctionnement, avec de très fortes progressions sur l'utilisation :

- Des réseaux sociaux,
- Des supports des partenaires,
- De site internet interne à la structure (toutes n'en étaient pas dotées en 2018).

Bien communiquer a un coût par les moyens techniques, humains et le temps que cela nécessite.

L'incertitude financière :

Dans une moindre mesure, le fonctionnement lui-même du contrat de ville est perçu comme fragilisant le développement des actions.

En premier lieu d'un point de vue financier avec :

- Des attributions de subvention(s) qui arrivent tardivement (5^{ème} occurrence la plus plébiscitée), au regard du calendrier de mise en place des actions,
- Un manque de visibilité sur le soutien à venir.

L'un des marqueurs d'efficacité constaté par les acteurs de terrain est lié à la présence et au maintien d'une action sur plusieurs années. Or, peu de structures bénéficient de conventions (ex : CPO-Convention Pluriannuelle d'Objectifs) avec les partenaires, Bien que les services publics soient dans l'incapacité de garantir l'attribution d'un montant donné d'une année sur l'autre, pour autant, le simple fait d'une convention représente une garantie. Ceci, à la fois auprès des banques (dans le cadre d'une demande de prêt ou de souplesse sur la gestion de la trésorerie), mais également le niveau d'investissement que les porteurs de projet(s) peuvent déployer pour la création et le développement d'une action.

La sécurité financière est, pour les associations, une opportunité de mettre en œuvre, au bénéfice des habitants, des moyens humains, financiers et techniques plus ambitieux.

Un outil en faveur des habitants

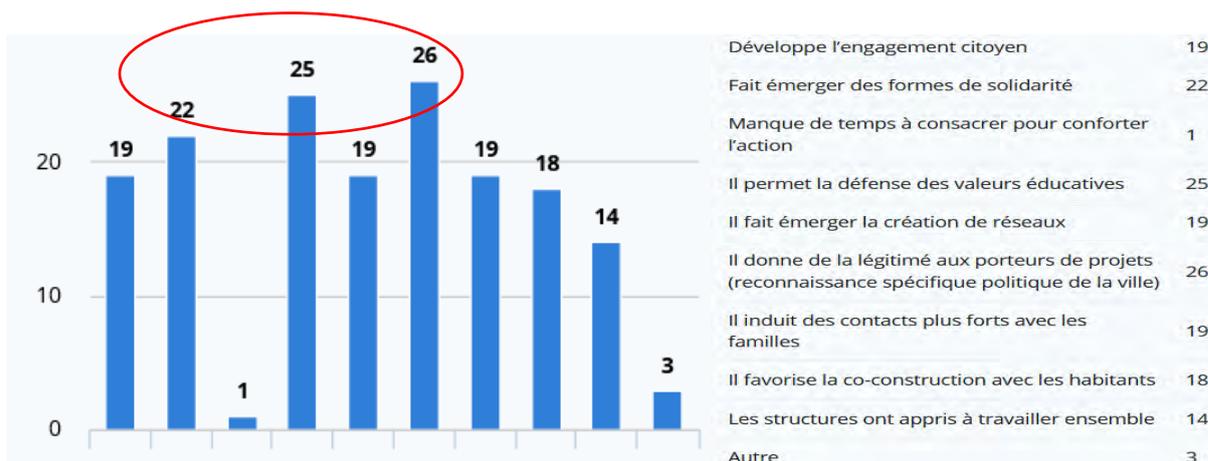
77% des structures ayant répondu au questionnaire considèrent que le contrat de ville apporte des réponses concrètes au quotidien des habitants. 10 structures estiment encore que ce n'est pas le cas dont :

- 4 réponses par des relais de la politique de la ville (Elu, Région, Centre social de la Brunetière, Conseils Citoyens),
- 4 associations (Jeudéambule, Attache rapide, Zone Franche, ADIL24, Arts à Souhait),
- 2 structures en lien avec l'éducation/formation (école de la 2nd chance et le collège Henri IV).



Pourtant, actuellement c'est le seul outil qui permette d'agir tout au long du process projet. Ainsi ce ne sont pas moins de 87% des sondés qui pensent que ce dispositif fait la différence.

Pourquoi le Contrat de ville reste innovant ?



A la fois perçu comme une garantie et une reconnaissance, les porteurs de projet considèrent que le fait d'avoir le soutien des institutions est facilitateur notamment en terme de défense des valeurs éducatives.

Cette dynamique d'appui des initiatives locales fait également émerger des formes de solidarités : « recevoir (soutien et reconnaissance) pour mieux donner ; Savoir que ce que l'on fait, ce que l'on est, à une valeur admise inciterait au partage.

On ne peut donner que ce que l'on a. La reconnaissance permet de retrouver de l'estime de soi et de son action, de son utilité pour l'autre, au sein d'un quartier et plus largement dans une société. »

Cette reconquête de « sa valeur individuelle », permet donc la solidarité. A ce titre, le soutien est perçu comme une légitimation qui donne aux associations et aux habitants la crédibilité pour agir.

Enfin, le contrat de ville est porteur de lien, par les contacts avec les habitants, lors de la co-construction et du déploiement des actions permettant ainsi de développer l'engagement citoyen.

Un contrat de ville perfectible dans son déploiement

40.4 % des porteurs de projets (19/28) trouvent que l'appel à projet n'est pas adapté à leurs besoins.

En cause, un côté administratif trop lourd/redondant, avec un délai de candidature trop court par opposition à un délai d'attribution trop long, avec un manque de visibilité sur l'avancée de l'instruction (pas d'accusé de réception par l'ensemble des partenaires, pas d'information sur le versement de la subvention lorsqu'il est effectif).



Pour répondre, en partie, à ces écueils 26 des 51 répondants ont estimé qu'il serait souhaitable de mettre en place un dossier pluriannuel. Ceci leur éviterait de refaire, annuellement, un dossier pour une action qu'ils souhaitent maintenir plusieurs années.

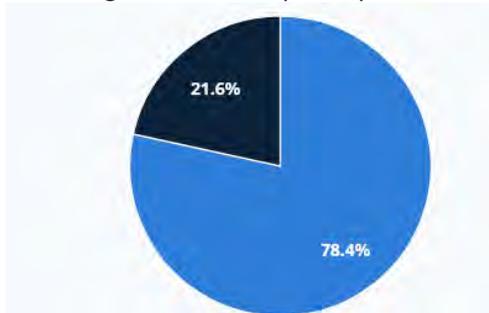
En revanche, et dans une moindre mesure, l'appel à projet leur a permis :

- La création de partenariats,
- La mise en avant de leurs projets par les partenaires,
- D'être en contact avec des services référents

(techniciens CAB et Etat) disponibles et réactifs.

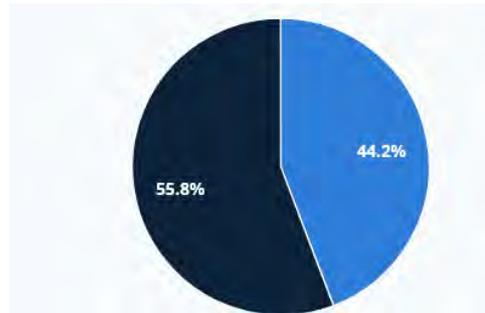
Une voix pour les habitants des quartiers prioritaires

Alors que 78% des sondés disent connaître les Conseils Citoyens, seuls 44% d'entre eux ont fait appel à cette association dans le cadre de leur action en QPV. 43% ne connaissent pas davantage le Fonds de participation des habitants.



Connaissez-vous l'association des Conseils Citoyens ?

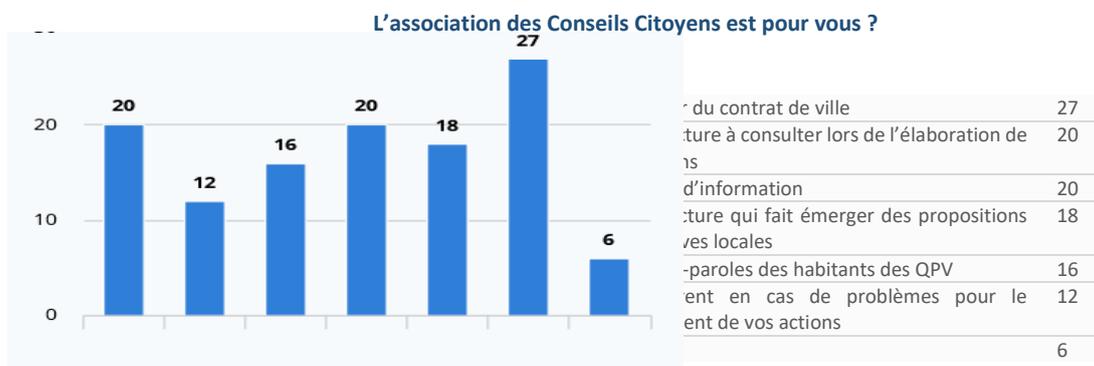
Oui	40
Non	11



Avez-vous fait appel à cette association dans le cadre de votre action en QPV ?

Oui	23
Non	29

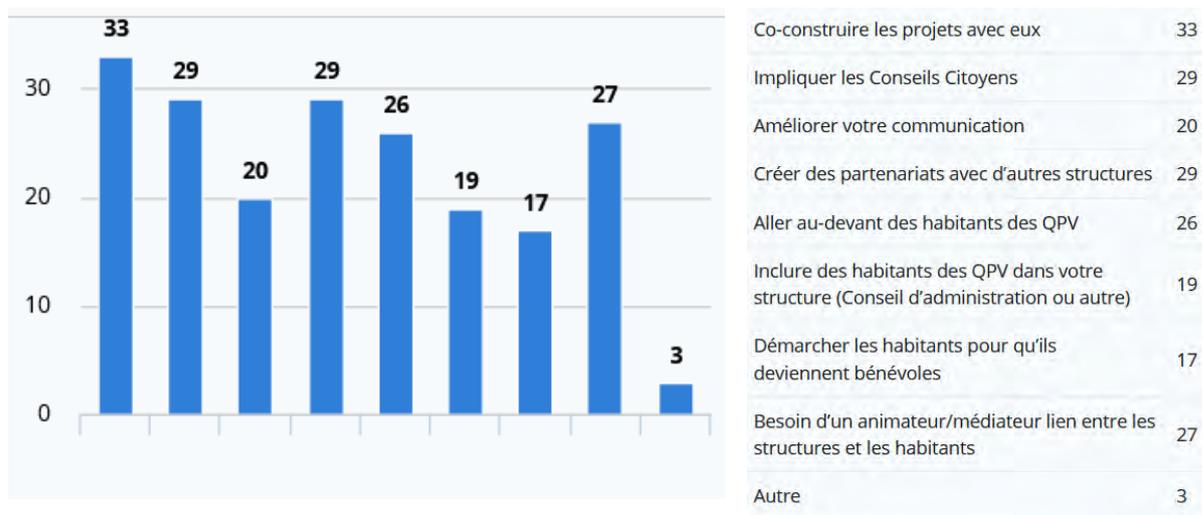
Pour créer des indicateurs, nous nous sommes appuyés sur les attendus de l'Etat, lors de la création des Conseils Citoyens, afin de savoir si tout ou partie des objectifs étaient aujourd'hui atteints.



Outre le fait que 11 répondants au questionnaire ne connaissent pas du tout les Conseils Citoyens, trop peu voient en cette association un porte-parole des habitants des QPV (16 récurrence) et de fait une structure qui fait émerger des propositions et initiatives locales (18 récurrence).

Bien que cette association soit vue comme un acteur du Contrat de Ville (27 récurrence) pour autant seuls 12 interrogés la considèrent comme un référent en cas de problème pour le déploiement de leurs actions.

Comment favoriser l'implication des habitants dans la construction et l'élaboration projets?



Aussi, lorsque la question est posée pour savoir comment favoriser l'implication des habitants dans la construction et l'élaboration projets on constate un décalage entre la plus importante récurrence « co-construire les projets avec eux » (33) et les suivantes :

- Impliquer les Conseils Citoyens (29),
- Aller au-devant des habitants des QPV (26),
- Besoin d'un animateur/médiateur lien entre les structures et les habitants (27).

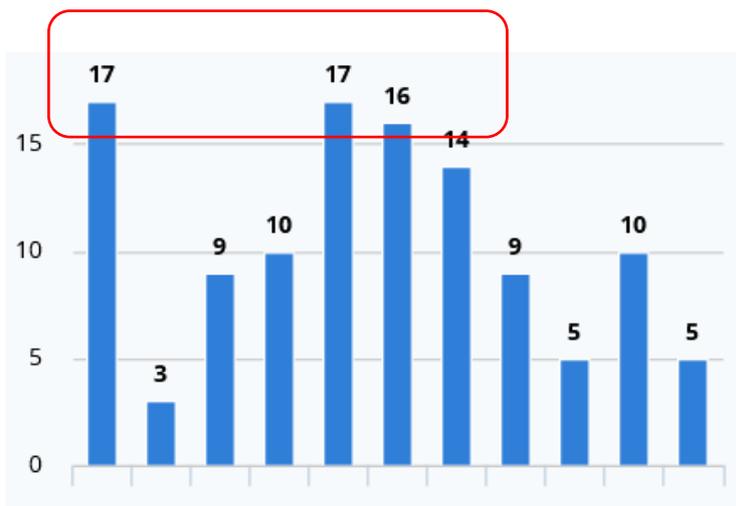
Les porteurs de projets n'ont pas intégré que les conseils citoyens sont des habitants des QPV et qu'ils sont relais d'information, sur ces secteurs, de façon ascendante et descendante.

Les associations, actrices de premier plan des QPV

Ce sont essentiellement des acteurs associatifs qui sont engagés dans une démarche directement en lien avec leur souhait d'agir sur les QPV.

Plus de la moitié d'entre eux sont motivés, en premier lieu, par la création de lien social, par conviction et parce qu'ils souhaitent lutter contre les discriminations ou encore pour mener une action citoyenne.

Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontés en tant qu'associations ?



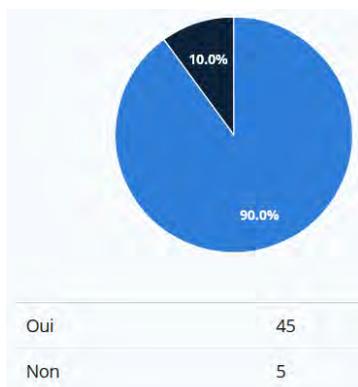
Lourdeurs administratives	17
Responsabilité	3
Crise du bénévolat	9
Manque de visibilité des associations	10
Financement de l'association	17
Financement des actions	16
Financement des emplois	14
Difficultés à projeter l'association dans le temps	9
Les conventions pluriannuelles ne garantissent pas le même niveau de financement d'une année à l'autre	5
Pas de visibilité financière pour inscrire une action dans le temps	10
Autre	5

Les plus grandes difficultés auxquelles ils sont confrontés sont de l'ordre du fonctionnement même de la structure. Lors d'échanges avec ces acteurs, certains ont même évoqué une lassitude dans leur engagement ; la partie administrative de leur bénévolat prenant l'ascendant sur les actions de terrain, motivation première de leur investissement personnel. Au-delà de la lourdeur administrative, qui arrive, comme en 2018, dans les premières difficultés évoquées, c'est l'aspect financier qui est omniprésent tant pour la structure, les actions ou les emplois.

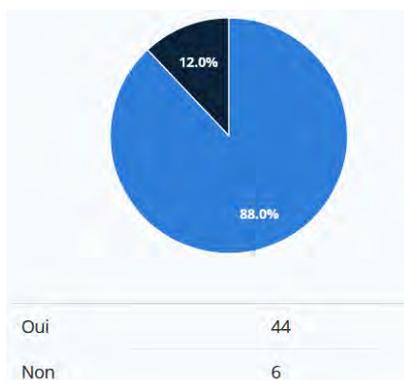
La crise sanitaire a eu, quant à elle, une incidence davantage marquée sur l'activité des structures (90% de réponse positive) et le déploiement de leurs actions (88% de réponse positive) que sur l'adhésion/participation des habitants des QPV à leurs actions (58% de réponse positive).

La crise sanitaire a-t-elle eu une incidence sur ...

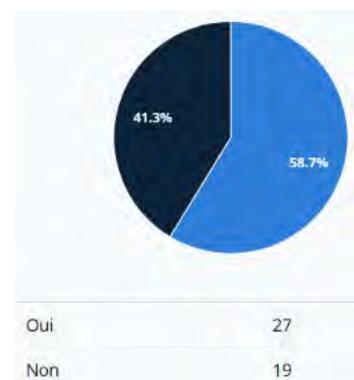
Votre activité ?



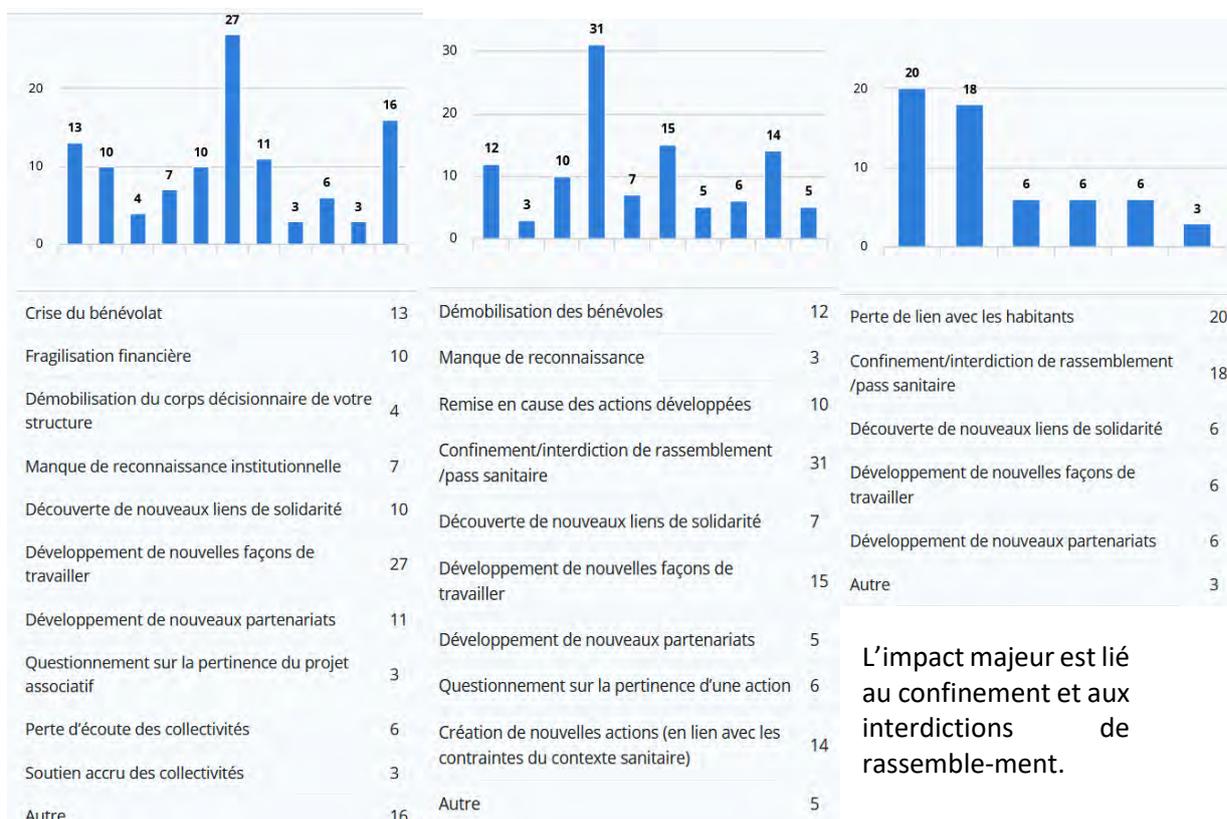
Le déploiement de vos actions ?



L'adhésion/participation des hab. des QPV ?



Si oui, laquelle



L'impact majeur est lié au confinement et aux interdictions de rassemblement.

Les structures ont découvert, à cette occasion, de nouveaux liens de solidarité ou de façons de travailler avec, notamment, la création de nouvelles actions en lien avec les contraintes sanitaires et le développement de nouveaux partenariats.

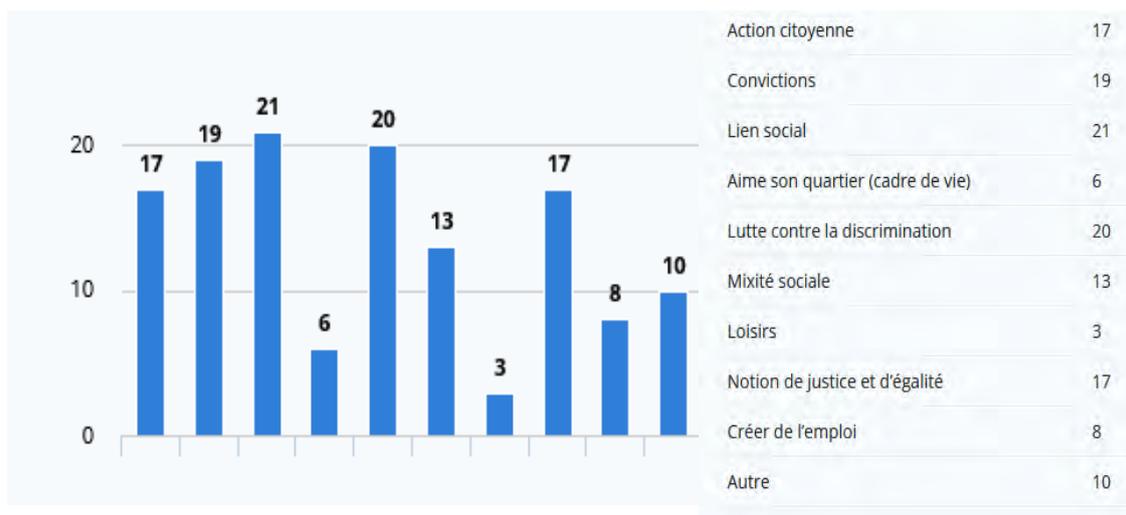
La crise du bénévolat, comme lors de l'évaluation mi-parcours, est une difficulté évoquée sans pour autant que le contexte ne semble l'avoir aggravé. Au contraire, cet indicateur est invoqué par 13 récurrences (tous acteurs confondus) alors qu'il avait été évoqué, en 2018, par 12 structures bénéficiaires de l'appel à projet.

Comme au niveau national, c'est la perte de lien social qui a eu le plus grand impact sur un public sujet à l'auto-isolement.

Dans les impacts « autre » sont souvent évoqués une surcharge de travail, une perte de dynamisme/abattement qui est ressentie tant dans la structure elle-même que sur ses adhérents. Les structures relatives à l'appréhension/la formation ont constaté un « décrochage ».

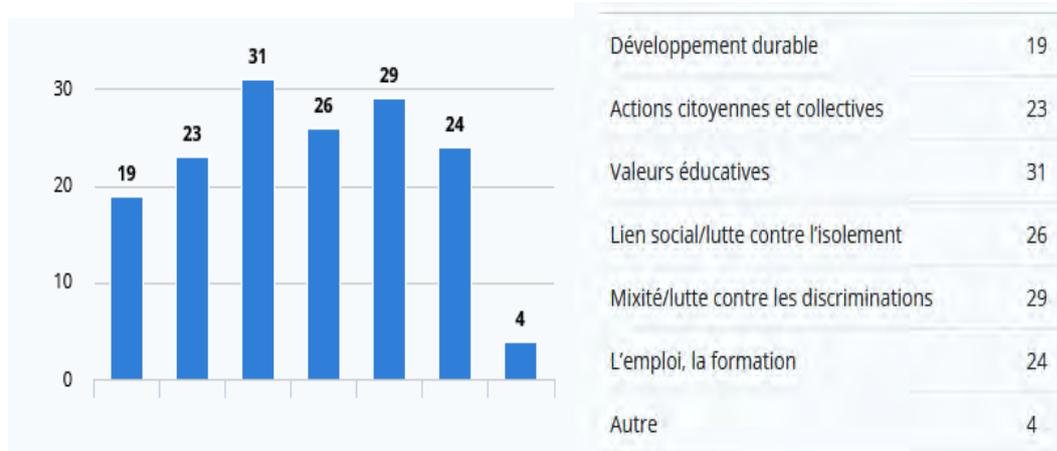
Enfin, certains évoquent, une perte d'écoute/de reconnaissance des institutionnels.

Qu'est ce qui est à l'origine de votre engagement associatif ?



Lorsque l'on interroge les associations sur l'origine de leur engagement « Créer de l'emploi », n'apparaît qu'à hauteur de 8 récurrences, ce qui est en corrélation avec le nombre de projets proposés annuellement autour de cette thématique. Pour autant, si ce n'est à l'origine de leur engagement, œuvrer pour l'emploi/la formation est un des secteurs sur lesquels les acteurs souhaitant agir (24 récurrences).

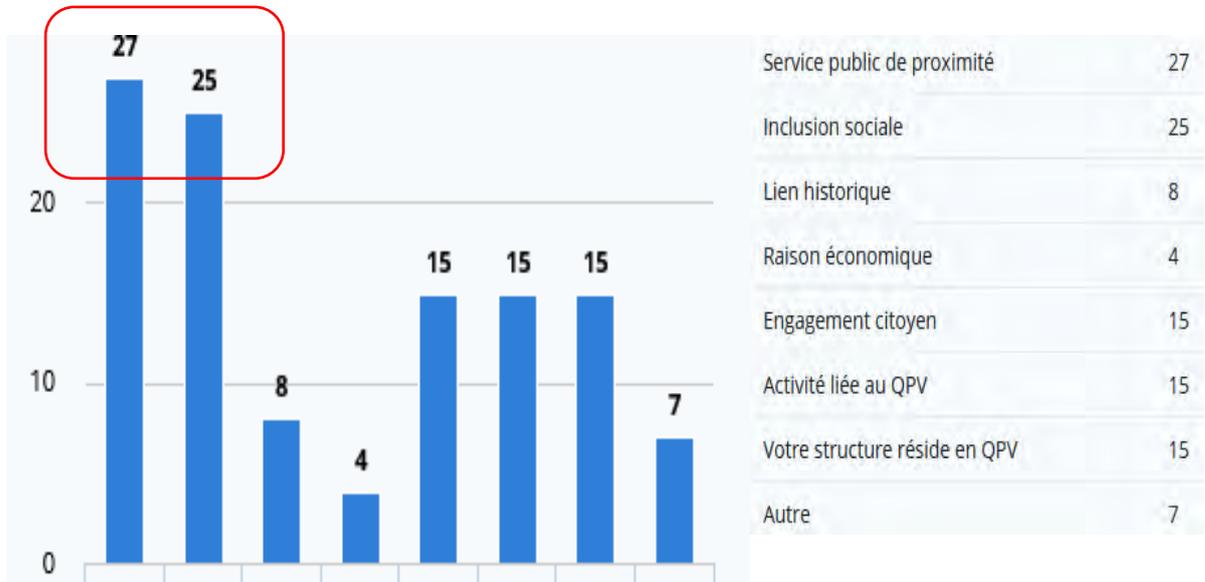
Comment souhaitez-vous apporter du soutien aux habitants des QPV ?



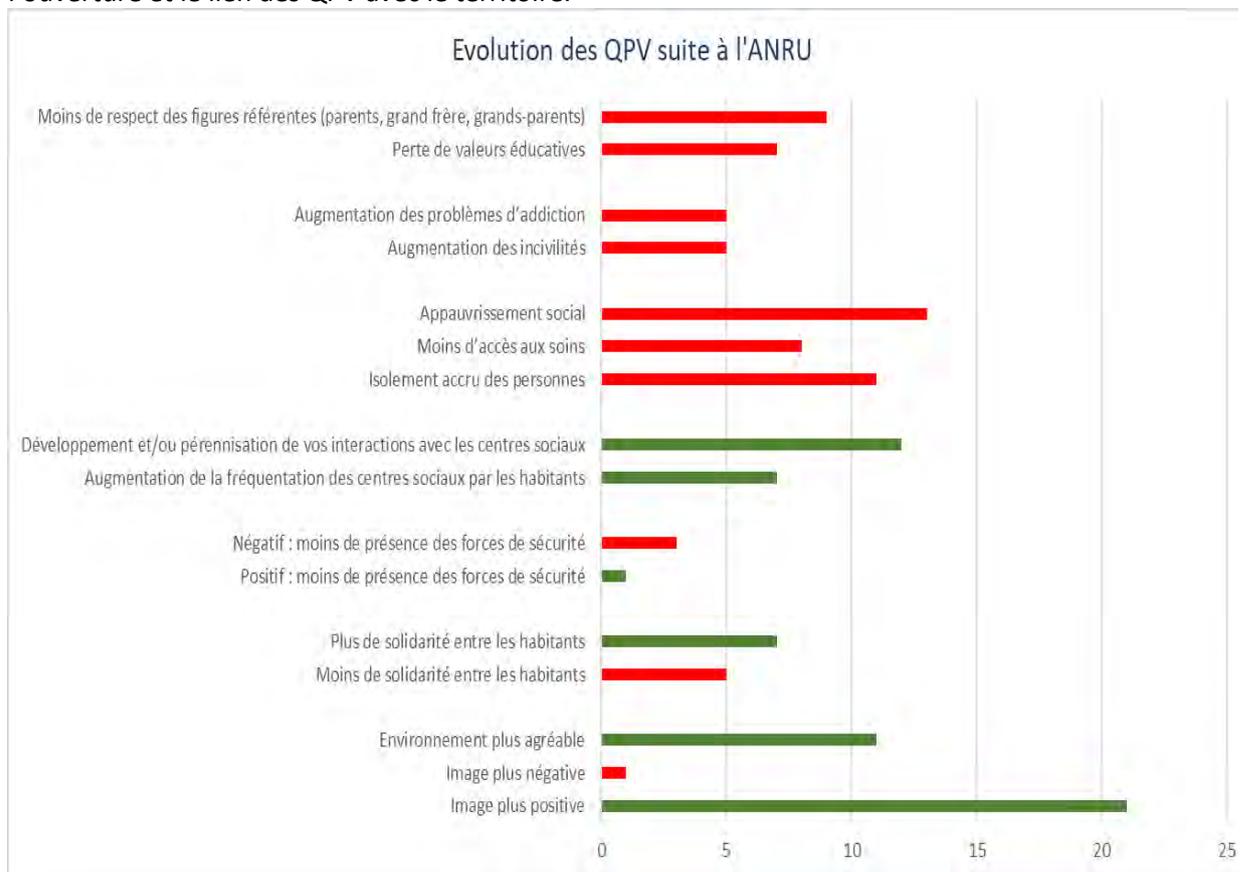
De même, le fait que seules 6 récurrences soient observées sur « aime son quartier (cadre de vie) » peut être mis en parallèle avec le lien que les personnes entretiennent avec les QPV : 1 personne y vit, 8 disent avoir un lien historique avec ces secteurs.

Sur le nombre de porteurs de projets on compte uniquement 15 structures qui résident en QPV, les autres n'ont un lien avec les QPV que du fait de leur activité et/ou engagement.

Quel est votre lien avec les QPV?



Etant implantés ou agissant en QPV, les participants indiquent à 75.6% avoir vu une évolution en lien avec l'ANRU. En revanche seuls 62.8% pensent que ces opérations ont favorisé l'ouverture et le lien des QPV avec le territoire.



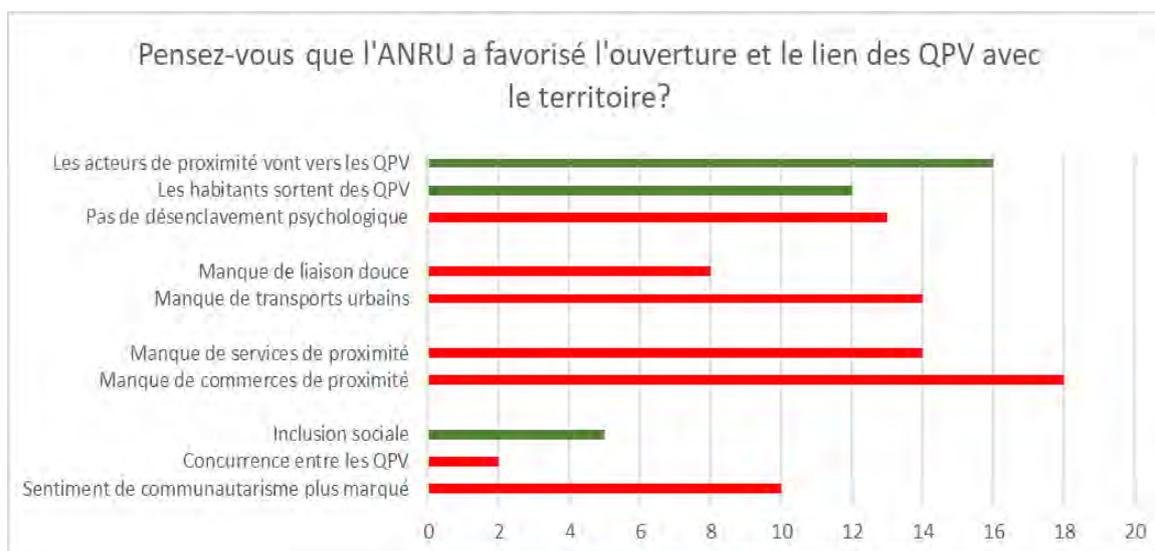
S'il est fait le constat d'une image plus positive et de plus de solidarité, il est mis en avant ce qui est vécu comme un « abandon » de ces zones :

- Moins de présence des forces de police,
- Moins d'accès aux soins.

Lors de l'évaluation mi-parcours il avait été évoqué la disparition d'une école sur le quartier Nord qui était créatrice de lien social entre les mamans.

De même, lors des réunions thématiques, l'ensemble des acteurs de la politique de la ville a concédé que l'ANRU, sur ce même secteur, était un échec n'ayant fait l'objet d'une approche que par l'habitat. Le manque d'activités (services, commerces, éducation, entreprises) en fait un quartier entre cité dortoir et lieu d'errance, propice à l'isolement des personnes avec perte de figures référentes et de valeurs éducatives.

L'éloignement de l'accès aux soins, l'appauvrissement social, l'augmentation des addictions et incivilités y sont vécus/constatés par les porteurs de projets.

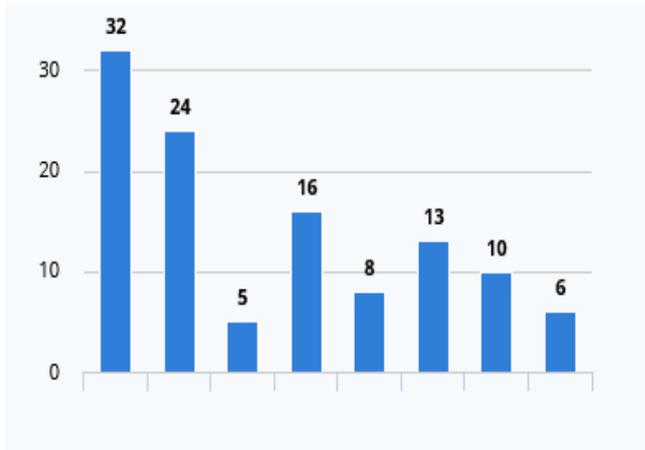


En termes d'ouverture, les acteurs de proximité vont davantage vers les QPV que les habitants n'en sortent puisque pour nombre des répondants il n'y a pas de désenclavement psychologique des habitants concernés.

Ce phénomène est favorisé par le manque de moyens de mobilité personnel mais également de transport urbain ou de liaison douce.

Ce repli et/ou manque d'ouverture se manifeste de façon concomitante à une concurrence entre les QPV et un sentiment de communautarisme plus marqué (moins de mixité).

Quelle(s) difficulté(s) rencontrez-vous en QPV ?



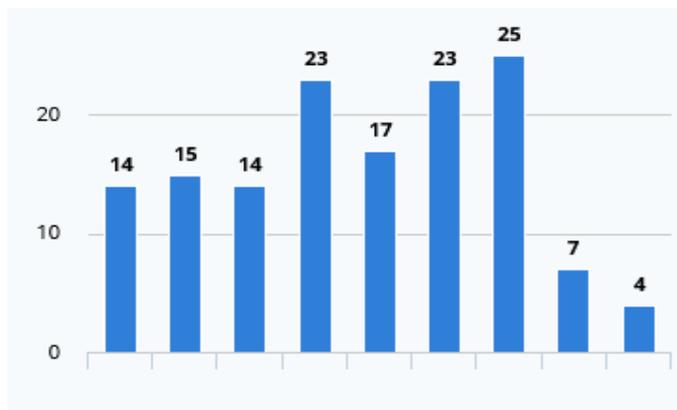
Public fragile	32
Problème d'assiduité	24
Image des quartiers qui déteint sur votre structure, négativement	5
Problème de mixité	16
Problème d'égalité	8
Problème d'incivilité	13
Problème de respect	10
Autre	6

Tous ces éléments négatifs ont des répercussions sur l'activité/actions des acteurs et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer au quotidien, avec un public fragile. Problèmes :

- D'assiduité,
- De respect (des personnes comme des lieux, du matériel etc.).

C'est face à l'ensemble des écueils précédemment évoqués que se justifie l'intervention et le soutien de l'ensemble des acteurs du contrat de ville ;

Quel(s) sont, pour vous, les constats positifs de votre intervention dans les QPV ?



L'implication des habitants	14
L'engagement solidaire	15
L'engagement citoyen	14
Instauration de confiance	23
Lien durable créé avec les habitants	17
Rencontre enrichissante	23
Le contact de proximité favorise l'accès/le retour au droit commun	25
Image des quartiers qui déteint sur votre structure, positivement	7
Autre	4

En premier lieu c'est par leur action quotidienne que les porteurs de projets relèvent que le contact de proximité favorise l'accès/le retour au droit commun.

Cette approche apporte à la fois aux acteurs un enrichissement et instaure la confiance permettant de créer des liens durables, avec les habitants.

Même si la crise sanitaire a distendu ces rapports, le fait de redéployer des actions et le « aller vers » ont permis de rétablir les rapports préexistants. Mais, ce resserrement des liens se fait au prix d'un travail redoublé vers un public toujours plus fragile financièrement et psychologiquement. C'est sur ce dernier point qu'une vigilance particulière devra être apportée, les acteurs redoutant des effets post-covid sur du moyen et long terme.

La démarche globale autour des problématiques et adaptée des publics fait que lorsqu'on interroge les acteurs du contrat ville afin de savoir si pour eux « il est différent d'être une

association/structure qui œuvre en QPV », les avis restent mitigés : 21 pensent que oui contre 23 qui pensent que non.

Un même écart de réponse est constaté quand les structures sont interrogées afin de savoir si elles considèrent que « le fait de travailler sur les QPV déteint sur leur structure » : 5 disent que ça leur confère une image négative alors que 7 estiment que ça leur donne une image positive.

Dans la cadre de l'évaluation du Contrat de ville, nous avons choisi de mettre en lumière certains points par le biais d'une analyse SWOT.

Ceci ci nous a permis de mettre en évidence de façon synthétique les forces et les faiblesses mais aussi les points de vigilance et les possibilités d'avenir sur différents axes.

Par ailleurs, plusieurs comités techniques se sont réunis avec les différents partenaires du Contrat de Ville sur les thématiques majeures afin d'évaluer les actions menées et de préparer l'avenir. Les Conclusions sont ici livrées sous forme de tableaux, fidèles aux propos échangés lors de ces rencontres.

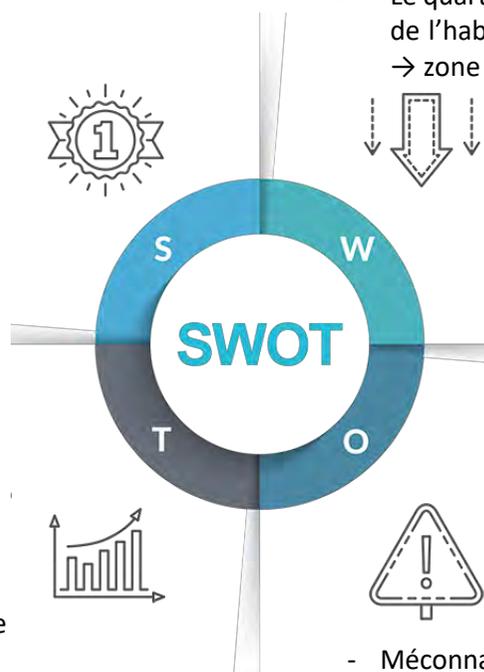
Analyse du contrat de ville

FORCES

- A créé du lien entre les acteurs,
- Un outil qui permet d'identifier les problématiques spécifiques sur un territoire fragile,
- Déploiement d'actions adaptées au territoire,
- Permet la lutte contre les discriminations,
- Apporte des réponses concrètes aux besoins des habitants,
- Favorise le dialogue de proximité.

OPPORTUNITES

- Accompagnement technique des porteurs de projets par les services compétents en matière PoV,
- Emplois aidés pour la CAB (VTA) pour les structures (adultes relais),
- Rôle central des centres sociaux à développer et conforter,
- Densifier et favoriser les synergies entre porteurs de projets,
- Développer la communication/réseau entre porteurs de projets,



FAIBLESSES

- En fonction du champ d'intervention du porteur de projet, une vision cloisonnée de l'approche des problématiques,
- Le quartier nord n'a été appréhendé, dans l'ANRU, que par le prisme de l'habitat : Pas d'activités/lieux de vie (commerces, services etc.) → zone d'errance/dortoir,
- Manque de moyens (financiers+d'ingénierie) à disposition de l'EPCI compétente pour traiter ce sujet.

MENACES

- Echéance du contrat de ville,
- Suppression ou diminution des périmètres identifiés QPV en 2015,
- Des répercussions (financières et psychologiques après COVID) dont les effets vont se révéler à moyen et long terme,
- Méconnaissance/anticipation des attendus d'évaluation du dispositif pour créer des indicateurs renseignés au long cours → évaluation fastidieuse et compliquée = temps dévolu aux évaluations non passé sur l'animation.
- Paupérisation des QPV en lien avec le COVID.

Analyse de l'appel à projet

FORCES

- Impulsion d'un réseau partenarial,
- Les actions ont un effet levier dans les relations à l'habitant,
- Des liens durables créés avec les habitants des QPV,
- Un constat de retour de certains habitants vers le droit commun,
- Identifier et aider ceux qui sont isolés,
- Redonne à l'individu estime de soi et place citoyenne.



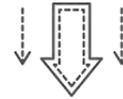
OPPORTUNITES

- Rôle central des centres sociaux à conforter,
- Développer le conventionnement avec les porteurs de projets (CPO) pour inscrire une action dans le temps,
- Réviser le mode d'attribution des subventions :
 - *soutenir moins de structures mais celles éligibles le seront davantage + déterminer un nombre de projets aidés annuellement par axe,
 - *faire un majoration par le déserrnement d'un prix (ex : prix de l'action innovante),
 - *outre les axes habituels, faire un appel à projet annuel avec une thématique en lien avec la réalité/besoin émergeant des QPV ,
- Faire un minimum de deux réunions annuelles avec l'ensemble des acteurs.



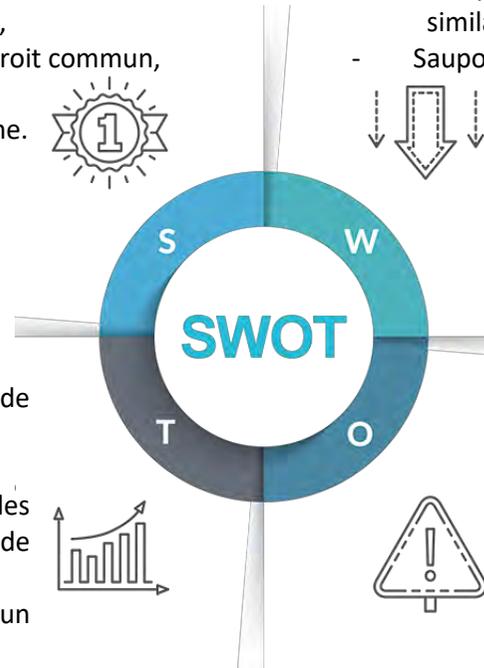
FAIBLESSES

- Sans le dispositif PoV pas de financement de projets possible,
- Manque de concertation entre les porteurs de projets = projets similaires et non complémentaires,
- Saupoudrage des fonds alloués,
 - Appel à projet lancé tardivement sur un délai court,
 - Temps de réponse trop long pour les résultats de l'appel à projet.



MENACES

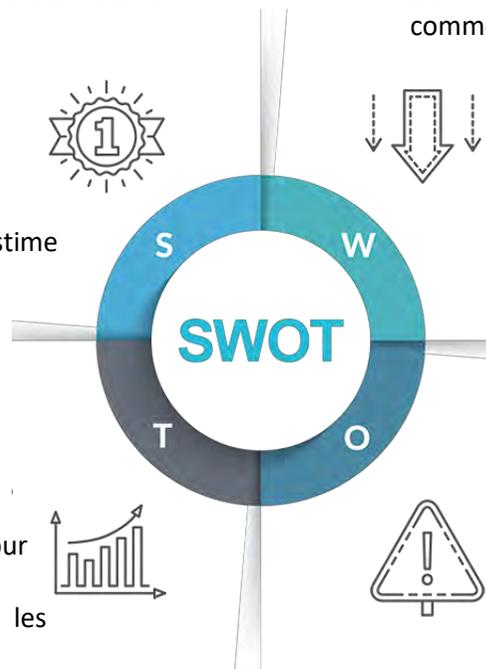
- Des axes du contrat de ville considérés comme trop restrictifs pour permettre une approche innovante des problématiques,
- Des axes figés sur la durée de la contractualisation ne permettant pas d'ajustement au regard du contexte local.



Analyse de l'apport de ces politiques aux habitants des QPV

FORCES

- Lien durable avec des personnes qui resteraient isolées sans la présence de ces structures,
- Retour de certains habitants vers le droit commun,
- L'ensemble des problématiques existantes sur ces quartiers sont abordées,
- Pratiques sportives et culturelles accessibles,
- Retour vers l'emploi,
- Participer à des actions permet de retrouver de l'estime de soi.



FAIBLESSES

- Des quartiers inégalement pourvus en activités, services, commerces, entreprises.
- Des centres sociaux fermés en soirées et week-ends,
- Manque de présence associative/bénévole le soir,
- Manque d'accompagnement global individualisé,
- Manque d'assiduité des bénéficiaires,
- Identifier les personnes isolées,
- Difficulté pour impliquer les habitants.

OPPORTUNITES

- Travailler auprès des 10-15 ans en souffrance/ pour éviter la délinquance,
- « Convention de secret partagé » pour faciliter les rapports entre acteurs, dans l'intérêt des individus,
- Adultes relais notamment pour détecter les personnes qui s'isolent/développer le « aller vers »,
- Créer une application « parent vigilant » en lien avec la PN/PM,
- Développement des postes de conseillers numériques (lutte contre l'illectronisme),
- Fédérer les acteurs qui oeuvrent sur un même champ d'action (ex : jardins partagés/compost/eco-gestes).

MENACES

- Tout nouveau facteur (ex : COVID) refait basculer une partie des habitants dans l'isolement, la détresse, les difficultés,
- Sentiment d'insécurité sur le quartier nord,
- Communautarisme (à prendre en compte dans le choix des activités à implanter),
- Perte de référents à l'autorité,
- Des parents démissionnaires de leur rôle et obligations,
- Crise du bénévolat (ex : pas d'amicale de locataires).

1.3.4 Analyses par thématiques : pour identifier des pistes d'actions

L'approche écrite pour évaluer politique et outils a été doublée de rencontres thématiques afin permettre de libérer la parole, d'avoir un retour moins figé et plus dynamique.

Les tableaux qui suivent font état de ces échanges et permettent de dégager des pistes de réflexion/actions dans des analyses swots qui pourront être développées/déclinées lors du prochain appel à projet. A titre d'exemple, une fiche figurera en fin de document.

.....

Thématique : Solidarité, Parentalité

Solidarité, Parentalité

Vendredi 18 mars 2022 – Sous-préfecture de Bergerac

Etaient présents : Jean-Charles Jobart (SP de Bergerac), Annie Lacaze (Conseil Départemental), Fabien Ruet (Représentant président CAB), Julie Abadie Centre social La Brunetière), Marie-Dominique Clark (Centre social Germaine Tillion), Vincent Montillaud (Centre social Jean Moulin), Kamel Dembri (Coop'Action), Stéphane Goeman (Ville de Bergerac), Nathalie Verdier (CIDFF, Francine Leymarie (Enjeu-Femmes), Marie-Paule Dayré (Accueil de Jour), Vanessa Camaret (Pitchouns et Grands), Valérie Lachaud (Lyli Belle), Amandine Royer (Politique de la ville Cab), Nicole Février (SP de Bergerac), Bruno Grenouillet (délégué du préfet).

En introduction, Monsieur le Sous-préfet rappelle le cadre de l'animation de cette thématique qui se doit être une instance de collaboration et d'échange d'information pour alimenter les réflexions sur l'évolution du futur contrat de ville.

Structures	Présentation /Action(s)	Points forts	Point à améliorer
Association Lilly Belle Intervenante Nelly Rey	Travail sur la parentalité en situation de handicap, volonté de favoriser la mixité sociale. Propose d'intervenir au sein du centre social Germaine Tillion (en attente de convention). Difficulté d'avoir des liens avec la PMI. Difficulté pour remplir les dossiers demande de subvention (vocabulaire trop difficile d'accès).	Nouvelle association sur le champ du handicap. Forte volonté de construire un partenariat local.	Difficulté d'être sollicitée par téléphone – nécessité de demander à son équipe pour les communications téléphoniques. Demande à développer un réseau de partenaires

			locaux sur la problématique du handicap.
Association Pitchouns et Grands Intervenante Vanessa Camaret	Présentation du projet « Café itinérance » - travail sur l'éducation des jeunes enfants avec leurs parents. Elle organise plusieurs points de rencontre dans la ville pour aller au plus près des familles. Elle organise des rencontres le week-end – un temps de disponibilité des parents- leur présence est très demandée.	Cette association a su gagner sa légitimité auprès de nombreux partenaires et familles des quartiers (plus de 400 adhésions). L'association se fait connaître par les réseaux sociaux et surtout par le « Bouche à oreille ». Présence en week-end sur des temps où les familles sont plus disponibles. Un lien de confiance et de proximité avec les familles s'est créé.	Demande à faire plus de lien entre les actions qui traitent du même champ d'intervention.
Association Accueil de jour Intervenante Marie Paule Dayré	Accueil et distribution de repas pour des habitants en grande fragilité sociale. Elle accueille de nombreux habitants hors QPV qui expriment les mêmes besoins (logement, accès à la santé, ...). Elle fait état d'une grande précarité qui s'installe durablement - Distribution de repas à plus de 750 familles. Cette association n'est composée que de bénévoles.	Elle fait remarquer que la solidarité est une valeur portée par ces gens dit « fragiles ». Lien étroit avec toutes les structures d'insertion sociale (Croix rouge, MAT, resto du cœur...).	Demande de soutien au montage de dossier. Nécessité de relancer l'inter-asso, expression de la solidarité.
CIDFF Intervenante	La directrice est financée dans le cadre d'un contrat FONJEP. Soutien au droit des femmes.		Demande à avoir une personne référente à la POV pour aider au

<p>Nathalie Verdier</p>	<p>La politique de la ville permet d'être présent dans les quartiers. Dans le quartier Jean Moulin, elle observe une certaine mobilité des habitants.</p> <p>Elle fait remarquer que la présence des associations est essentielle pour être au contact des habitants. Il peut se créer des projets et ainsi développer le réseau des partenaires.</p> <p>La politique de la ville lui a permis de développer des compétences spécifiques comme de traiter la question de la lutte contre les discriminations, sur le droit des étrangers.</p> <p>Elle fait remarquer qu'il est difficile de réaliser un projet lorsque l'on ne dispose que de la moitié du financement. Cela demande de recalibrer le financement par plusieurs financeurs.</p> <p>La CPO permet de sécuriser la poursuite du projet et son impact.</p> <p>Elle fait remarquer que les crèches n'accueillent que les enfants dont les parents travaillent. Ceux qui sont sans emploi ne peuvent disposer de ce service.</p>		<p>montage de projet (pédagogie).</p>
<p>Enjeu Femmes Intervenante Francine Leymarie</p>	<p>Soutien à l'accompagnement des femmes victimes de violences.</p> <p>Soutien aux droits des femmes dans le cadre de la POV.</p> <p>Travail sur la promotion de l'égalité homme/femme.</p>		
<p>Les centres sociaux de Bergerac</p>	<p>Ils expriment la nécessité de développer le pouvoir d'agir des habitants.</p> <p>Les habitants méconnaissent les fonctions d'un centre social.</p> <p>Ils organisent des rencontres sur différentes thématiques (lutte contre les discriminations avec l'asso Lilly Belle : action à finaliser).</p> <p>Ils font état que les familles en grandes difficultés ne souhaitent pas s'engager dans une démarche culturelle ou dans des activités socialisantes.</p> <p>La pandémie a fortement contribué au repli sur soi.</p> <p>L'association Base a mis en place une personne pour faire un accompagnement vers l'inclusion numérique.</p>	<p>Travail de fond pour accompagner les différents publics.</p>	<p>Nécessité de renforcer le partenariat.</p> <p>Renforcer la communication des centres</p>
<p>Kamel Dembri</p>	<p>Il remarque qu'il existe beaucoup de concertation de manière informelle.</p> <p>Il semble important :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de définir à chacun l'intérêt de la politique de la ville, - de travailler sur les besoins, 		

	<p>-d'étudier le niveau des convergences des politiques publiques dans un écosystème d'animation territoriale.</p> <p>La politique de la ville serait un tremplin, un levier, pour mutualiser des actions sur des thématiques spécifiques.</p>		
--	--	--	--

Document de travail dans le cadre de l'évaluation du contrat de ville 2015-2022 – Bruno GRENOUILLET

Thématique : Solidarité, Parentalité

FORCES

- Des structures associatives reconnues pour leur professionnalisme,
- Des associations qui connaissent une forte adhésion des bénéficiaires,
- Les associations aux horaires d'accueil décalés (week-end/soirées),
- Un lien de confiance entre les acteurs de terrain et les habitants des QPV,
- La solidarité portée par les publics les plus fragiles.

FAIBLESSES

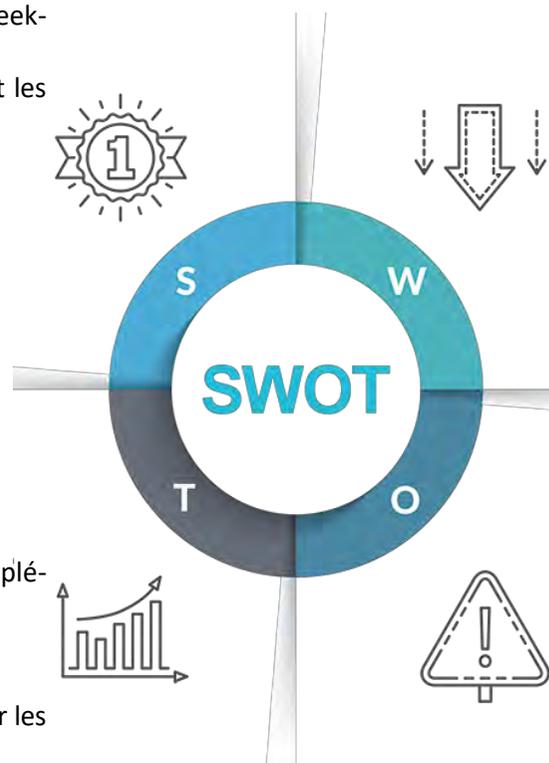
- Difficultés administratives,
- Une présence dans les QPV liée aux financements PoV,
- Méconnaissance de l'activité des centres sociaux,
- Concertation informelle, non structurée, non visible,
- Des structures publiques qui ne répondent pas aux attentes des habitants (horaires/actions proposées/places dans les crèches...),
- Des bénéficiaires ayant besoin d'un accompagnement individualisé.

OPPORTUNITES

- Des centres sociaux implantés en QPV,
- Nouvelles structures autour de l'handi-parentalité,
- Volonté de travailler en complémentarité/partenariat/coordination,
- CPO,
- Les emplois relais,
- Politique de la ville, tremplin, levier pour mutualiser les actions.

MENACES

- Augmentation du nombre de familles et personnes en grande fragilité,
- Précarité des individus qui s'inscrit dans le temps,
- Un lien existant avec les habitants des QPV, mais fragile (besoin de constance),
- Associations de bénévoles (difficulté à recruter),
- La précarité conduit au repli sur soi.



Réunion thématique : Economie, emploi, insertion, mobilité

Mardi 5 avril 2022 – Sous-préfecture de Bergerac

Etaient présents : Jean-Charles Jobart (SP de Bergerac), Suzanne Laborde (ADIE), Sorenze Martinon (WAB), Marie-Christine Melet (AFAC24), Rodolphe Rousseau (Pôle Emploi), Annie Lacaze (Conseil Départemental), Fabien Ruet (Représentant le Président de la CAB), Jean-Pierre DITSCH (BASE), Fabien Mespoulède (Lycée Hélène Duc), Amandine Royer (Politique de la ville CAB), Nicole Février (SP de Bergerac), Bruno Grenouillet (délégué du préfet).

En introduction, Monsieur le Sous-préfet rappelle le cadre de l’animation de cette thématique qui se doit être une instance de collaboration et d’échange d’information pour alimenter les réflexions sur l’évolution du futur contrat de ville.

Structures	Présentation /Actions	Points forts	Point à améliorer
Lycée Hélène Duc Intervenant Fabien Mespoulède	<p>Projet autour des valeurs de la république et de la Laïcité, Égalité femme/homme -peu de filles dans l’établissement mais elles se sont saisies de l’intérêt de la thématique – travail avec une comédienne, photographe.</p> <p>Projet autour de l’écriture ce qui conduit à la lecture des textes écrits par les filles, par les garçons.</p> <p>Projet à venir pour les CAP (public fragile) autour de l’estime de soi, de cohésion de groupe...</p> <p>Travail avec les éducateurs dans les missions quotidiennes.</p> <p>Les élèves des quartiers prioritaires sont dans les filières MELEC (Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés).</p> <p>Quatre filières :</p> <ul style="list-style-type: none"> *maintenance du matériel agricole et des espaces verts, *chaudronnerie, *procédure chimie, *Melec. <p>Le taux d’employabilité est très intéressant en chaudronnerie et maintenance de matériel agricole.</p>	Support financier précieux de la POV.	Souhaite que les entreprises aillent davantage vers le lycée

	<p>Inauguration du CLE (Comité Local des Entreprises) en lien avec le CLUSTER B, démarche de lien de proximité entre le lycée et les entreprises locales.</p> <p>Les élèves issus des QPV cherchent davantage une formation de proximité (ils sont peu mobiles – phénomène d’entre soi).</p> <p>Action avec le BIJ – intervention de Xavier Vanderhaegen sur l’estime de soi et le savoir être.</p> <p>Action PAPS (pôle activité à l’accompagnement scolaire) : traitement en autre de problème d’incivilité -vols bagarre</p>		
<p>Association Base Intervenant Jean-Pierre Ditsch</p>	<p>65 % de femmes sont salariées à Base.</p> <p>Volonté de créer des allers-retours dans la mise en place d’actions. (Travail de pédagogie comme facteur d’inclusion)</p> <p>Collaboration principalement avec les centres sociaux ; Selon l’intérêt pour l’action, les CS adhèrent plus ou moins.</p> <p>Prendre en compte « l’écologie du CS dans le sens environnement global et les acteurs qui font vivre les CS».</p> <p>Trois types d’actions :</p> <p>1 - <i>Serre pédagogique à Creysse</i> - travail avec les CS la Brunetière et Jean Moulin- une quinzaine d’enfants participants.</p> <p>2- <i>Parcelle Immersive</i> : secteur Rosette- un adulte relais travaille avec des personnes éloignées de l’emploi, dans le domaine de l’activité viticole, du métier du vin. Partenariat avec Pôle Emploi, Mission Locale.</p> <p>3 – <i>les filles montent aux filets</i> : depuis 2016, 120 enfants participants.</p> <p>Créer les conditions pour l’inscription en club. La subvention POV sert à financer les licences, une trentaine de licences effectives. Création de groupes de jeunes issus de la Brunetière qui pratiquent le tennis de manière régulière. Volonté d’intégrer les groupes d’entraînement du Club.</p> <p>Intervention sur la fracture numérique avec la WAB - présence de l’adulte relais dans tous les CS. Formation sur mesure pour les salariés de BASE (78 personnes).</p>	<p>Bonne implication du centre social la Brunetière dans le projet les filles montent au filet.</p> <p>Bonne collaboration avec la WAB pour l’action sur la fracture numérique.</p> <p>Gros travail sur la mixité des publics accueillis.</p> <p>Les filles montent au filet (action emblématique de base).</p> <p>Elle est à disposition des partenaires pour créer de l’emploi.</p> <p>Elle est ouverte au partenariat engagé.</p>	<p>Prescription de la mission locale dans le projet « Immersion parcelle » à développer.</p> <p>Pont à encourager entre le conseiller numérique du CIDFF et le projet EVS de Base. L’illectronisme n’est pas le seul fait observé dans les quartiers prioritaires.</p> <p>Les filles sont sous-représentées dans les activités sportives.</p> <p>Absence de la chambre d’agriculture dans le suivi de l’action de la parcelle pédagogique.</p>

	<p>Projet de création d'espace de vie sociale sur Campréal – fracture numérique et centre de ressource pour les femmes en lien avec le CIDFF.</p> <p>La période COVID a renforcé les problèmes d'ordre psychologique, observée comme marqueur dans les quartiers prioritaires.</p>		
<p>ADIE Intervenante Suzanne Laborde</p>	<p>C'est une association qui met en place des micro-crédits, soit pour aider des personnes qui souhaitent retrouver un emploi ou s'y maintenir par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le financement du permis de conduire, - l'achat d'une voiture ou bien de la formation. <p>Elle intervient quand le secteur bancaire ne veut plus intervenir.</p> <p>Constat d'un appauvrissement de la population. Réalise moins de microcrédits, car les personnes ont moins la capacité de rembourser leur crédit. La priorité du crédit est destinée à l'achat d'une voiture.</p> <p>Permanence à la Chambre de commerce, une fois par semaine.</p>		<p>Elle doit communiquer les statistiques des personnes issues des QPV.</p> <p>Souhaite davantage de partenariat sur le terrain.</p>
<p>WAB Intervenante Sorenze Martinon</p>	<p>Cursus entrepreneurs lié à la POV : une formation pour des porteurs de projets afin d'étudier tous les aspects de la création d'une activité (comptabilité, direction...). Pour cette formation sur 16 participants, 14 femmes se sont engagées.</p> <p>Sur le Sésame numérique (formation de 7 mois) : découverte du métier du numérique – 35 % de personnes issues des QPV.</p> <p>La période du COVID a provoqué la démotivation de certains élèves du fait du passage en distanciel. Cela a été compliqué de garder une cohésion de groupe. Le distanciel a été révélateur de problème de réseau chez les élèves, ou de difficultés matérielle (ils n'ont pas leur propre ordinateur). La WAB a lancé plusieurs projets de lutte contre la fracture numérique (démarche administrative, connaissance du numérique, ...) avec le soutien du dispositif « Pass numérique ».</p>	<p>Les personnes accèdent à un emploi suite à la formation (auto-entrepreneur dans le domaine du numérique) ou poursuite par une nouvelle formation plus en lien avec leur projet personnel.</p> <p>Travail avec des prescripteurs – Pôle Emploi, Mission Locale.</p>	

	<p>Partenariat avec l'Ehpad de la Madeleine (base d'utilisation du numérique) auprès d'un public âgé.</p>	<p>Implantée dans le quartier prioritaire des deux rives. La localisation en centre-ville permet aux jeunes de se déplacer plus facilement, cependant il est observé la difficulté de se garer pour accéder à la WAB.</p> <p>Actions financées par Pôle Emploi avec le chèque-aptic (formation au numérique).</p> <p>Les formations sont, en principe, gratuites pour l'apprenant.</p>	
<p>AFAC 24 Intervenante Marie-Christine MELET</p>	<p>Action jusqu'en 2021. La période du COVID a révélé du malaise social, de l'illettrisme, et de l'illectronisme.</p> <p>Partenariat avec les centres sociaux.</p> <p>Tous les accompagnements ne conduisent pas systématiquement à la réussite de l'obtention du permis.</p> <p>Les bénéficiaires Hommes et Femmes de tous âges : un sur quatre était issu des QPV.</p> <p>Les jeunes sont peu enclins à utiliser les services du transport en commun.</p> <p>Accompagnement bien spécifique pour les migrants.</p>	<p>En partenariat avec la ligue de l'enseignement, Pôle Emploi, la Mission Locale, le CIDFF, l'école de la seconde chance.</p> <p>150 bénéficiaires en 2021.</p> <p>L'apprentissage du code est une émancipation pour les femmes face à la domination des hommes.</p>	<p>En 2022 : Rupture dans l'accompagnement à la mobilité des publics fragiles.</p>

<p>Pôle Emploi Intervenant Rodolphe Rousseau</p>	<p>Implanté au cœur d'un quartier prioritaire.</p> <p>Travail étroit avec le CS Germaine Tillion. Animation de séquence de recrutement (après midi intérim) ; les agences sont venues expliquer leurs rôles- ouvert à tous- proposition d'opportunité en terme d'embauche. Réussi à capter de nouveaux publics non-inscrits à Pôle Emploi.</p> <p>Prescripteur de plein de dispositifs dans un contexte de reprise assez franche d'activité depuis 2021.</p> <p>Relance du dispositif « inclusion numérique » à venir.</p> <p>Possibilité de réagréer un marché à condition qu'il n'existe pas sur le marché public (ce qui explique de se désengager pour la prestation mobilité- Afac24). Aujourd'hui c'est une prestation nationale avec un appel d'offre.</p> <p>« Faire attention à ne pas tout coller sur les savoirs -être », il y a un énorme problème de prise en charge psychologique. Cela a un impact direct sur la recherche d'emploi. La crise COVID a exacerbé et mis en lumière ces souffrances psychologiques ou psychiatriques.</p> <p>Marché du travail de plus en plus tendu.</p>		
<p>Conseil départemental Intervenante Annie Lacaze</p>	<p>Fait remonter tout ce qui a été abordé, ce jour, aux agents RSA et assistantes sociales pour les encourager à s'inclure dans la démarche de partenariat POV.</p> <p>La surcharge des missions peut contraindre d'être moins sur le terrain.</p>		

Document de travail dans le cadre de l'évaluation du contrat de ville 2015-2022 – Bruno GRENOUILLET

Observations :

-L'association Base est un acteur fondamental de la politique de la ville tant dans sa capacité à mobiliser les compétences des publics que celles des partenaires. Il lui est cependant difficile de mobiliser des partenaires qui ne s'engagent pas vraiment et elle aurait besoin d'instance ou de référent pour impulser des dynamiques d'animations sociales. Cela interroge la pratique d'animation des partenaires ou de projet de territoire.

La problématique de l'insertion, de l'emploi et de la formation est la thématique qui rencontre le plus de difficultés à faire émerger des projets.

Selon Jean-Pierre Ditsch, il y a un vrai problème de diagnostic, car il y a des acteurs (de tailles différentes) qui font des actions intéressantes. Mais Il est nécessaire de reconnaître tous les acteurs par segment (Qu'est-ce qui se fait en rapport avec le contrat de ville ?). Puis dans la méthodologie, c'est valoriser ce qui marche bien et orienter l'action dans le cadre du contrat de ville. Il cite l'intervention de l'équipe mobile de santé-précarité de Vauclaire.

Il est observé un trop grand cloisonnement des services administratifs. Par exemple, le contrat local de santé mentale devrait être en dialogue avec les acteurs du contrat de ville. Il serait souhaitable que soient développées des actions spécifiques du CLSM au titre la POV. Le lien transversal entre les élus serait opportun.

Thématique : Economie, emploi, insertion, mobilité

FORCES

- L'éducation nationale 1^{er} niveau pour travailler sur les valeurs de la république/la citoyenneté/la lutte contre les discriminations,
- Des associations qui connaissent une forte adhésion des bénéficiaires,
- Des acteurs capables de mobiliser public et partenaires,
- Tous travaillent sur la mixité sociale.

FAIBLESSES

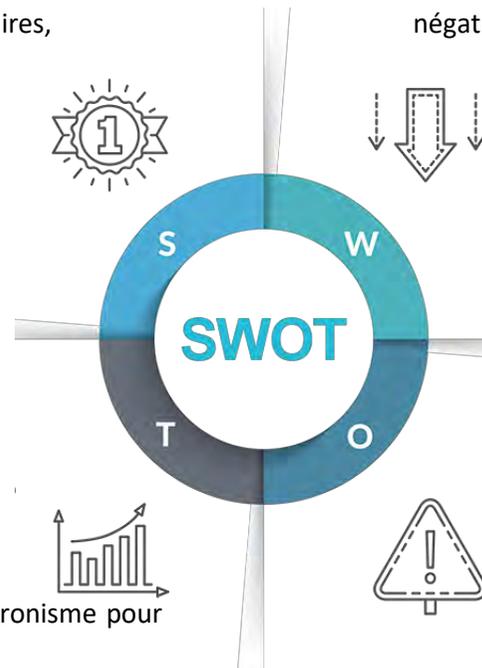
- Manque d'approche globale des besoins d'un individu (ex : demande d'aide pour le financement du permis de conduire lorsqu'il faut en 1er lieu apprendre à lire),
- Manque de moyens de locomotion pour les hab. des QPV,
- Des centres sociaux dont l'appellation même est perçue négativement,
 - Besoin de formation des agents des centres sociaux,
 - Méconnaissance de l'activité des centres sociaux,
 - Accompagnement individuel dans le parcours + suivi psychologique nécessaire,
 - Un système éducatif trop cloisonné,
 - Des choix de cursus astreints à la proximité de l'offre.

OPPORTUNITES

- CLE,
- Travail sur l'estime de soi,
- Travail avec les acteurs de l'emploi,
- Développer le « aller vers »,
- Acteurs en demande de partenariats,
- Un nombre grandissant d'actions autour de l'illectronisme pour tous publics (jeunes/actifs/retraités),
- Les 1^{eres} réussites motivent (ex : de l'illectronisme vers de la formation/ de la formation initiale vers des formations complémentaires etc.),
- Le permis de conduire facteur d'émancipation des femmes,
- La présence de structures en QPV,
- Equipe mobile de Vauclaire,
- Décloisonner le travail des services administratifs (ex : CLSM/PoV).

MENACES

- Un public non assidu,
- Le Covid a accentué l'isolement/le décrochage/les problèmes d'ordre psychologique/psychiatrique,
- Absence d'implication des chambres consulaires,
- Paupérisation de la population,
- Manque de moyens pour sortir de la précarité (ex : pas de matériel informatique, de véhicule etc.),
- Des transports en commun perçus comme stigmatisants,
- Une relation aux bénéficiaires et aux partenaires inégale d'un centre social à l'autre,
- Manque de projets de qualité, ambitieux pour l'emploi et la formation,
- Pas de transversalité entre les élus.



Réunion thématique : Éducation, culture

Vendredi 1 avril – Sous-préfecture de Bergerac

Etaient présents : Jean-Charles Jobart (SP de Bergerac), Françoise Rény (Conseils citoyens), Corine Aubineau (La Nouvelle Galerie), Agnès Augé (Théâtre de la Gargouille), Pierre Grenet (Ville de Bergerac), Fatiha Bancal (Elue POV Cab et ville de Bergerac), Odile Imberty (Principale Collège Eugène Leroy), Anthony Marchais (L'œil Lucide), Philippe David (Directeur Ecole Jean Moulin), Daniel Guichard (Comité Bergerac Fraternité), Kamel Dembri (Coop'Action), Fabien Ruet (représentant du président CAB), Nelly Rey (Collectif Les Arts à Souhais), Anne Cohen-Hadria (Collectif Les Arts à Souhais), François Jourdan (Conseiller action culturelle DRAC-NA), Nicole Février (SP de Bergerac), Bruno Grenouillet (délégué du préfet).

En introduction, Monsieur le Sous-préfet rappelle le cadre de l'animation de cette thématique qui se doit être une instance de collaboration et d'échange d'information pour alimenter les réflexions sur l'évolution du futur contrat de ville.

Structures	Présentation /Action(s)	Points forts	Point à améliorer
Association Les Arts à Souhait Intervenant Nelly Rey	<p>« Les arts à souhait » proposent des ateliers ciblés sur l'expression libre artistique (art plastique, cinéma, chant...).</p> <p>Mise en avant de l'action « des portes, ouverture sur le monde » avec un film réalisé avec l'appui de professionnels du cinéma. Des habitants, population éloignée de la culture, ont participé comme comédiens amateurs et se sont impliqués dans la réalisation du film (créations de décors, de la musique du film, la mise en scène...). La présentation de ce travail s'est effectuée lors d'un ciné concert avec une mixité sociale entre les habitants des quartiers, ceux de la ville et la participation de nombreuses associations.</p> <p>Le développement des actions a amené la création d'un poste de médiatrice culturelle au sein de l'association. Anne Cohen-Hadria a mis en place des rencontres entre les habitants au sein du quartier Jean Moulin. Elle a créé des contacts avec les habitants. En installant des animations in situ comme</p>	<p>Lien fort créé avec les associations depuis plusieurs années (Pitchouns et Grand, Bergerac Fraternité, Melkior théâtre, L'association le Renc'art, conseils citoyens...) et aussi les centres sociaux, RPA.</p> <p>L'arrivée de l'adulte relais a consolidé la dynamique d'animation de l'association</p>	<p>Il est difficile de toucher de nouveaux publics. L'appui des associations est important comme notamment le soutien des conseils citoyens dont le rôle est d'aller au contact de ce public.</p> <p>Nécessité de coordonner la programmation des actions entre les différentes associations et structures socio-éducatives.</p>

	<p>les « cafés causons », des espaces de paroles perdus dans le temps se sont avérés précieux par cette nécessité de pouvoir échanger.</p> <p>L'adulte relais rassemble les associations pour mieux assurer un travail d'information et de communication.</p> <p>Projet en septembre : théâtre autour des jardins partagés au quartier Jean Moulin</p>		
<p>Les conseils citoyens Intervenante Françoise Reny</p>	<p>Elle souligne l'importance de l'association à jouer un rôle de lien entre tous les acteurs des quartiers politique de la ville. Elle regrette à ce jour, le manque de coopération avec les centres sociaux.</p>	<p>Capacité d'être le lien entre les différents acteurs avec l'appui d'un fascicule qui répertorie tous les acteurs œuvrant dans les quartiers prioritaires.</p>	<p>Demande à être associée et informée des actions dans les quartiers prioritaires.</p> <p>Soulève la nécessité de mutualiser des actions dans les quartiers QPV.</p> <p>Lien moins évident avec les centres sociaux.</p>
<p>L'association la Nouvelle Galerie Intervenante Corine Aubineau</p>	<p>La nouvelle Galerie est une association de promotion de l'art visuel, implantée dans le quartier centre-ville depuis plus de 20 ans. Depuis 2 ans, elle n'a pas sollicité de subvention en raison de la période de la Pandémie COVID. Cette année, un projet phare autour de l'œuvre de Claude Nougaro se tiendra à Bergerac. Elle précise que la CAB, seule, met à disposition des lieux de représentation et de programmation. Son financement est orienté spécifiquement pour les prestations extérieures. L'association n'est composée que de bénévoles, plus particulièrement d'artistes.</p> <p>Relation avec les collèges : Parfois, la disponibilité des classes n'est pas facile pour permettre aux élèves d'assister aux expositions, animations culturelles.</p>	<p>Depuis plus de vingt ans, l'association fait un vrai travail d'inclusion culturelle en allant au plus près des publics des quartiers prioritaires et en faciliter l'accès à la culture par un tarif relativement accessible.</p> <p>Elle facilite aussi l'appropriation aux habitants des lieux culturels.</p> <p>Des liens avec les habitants se sont construits dans le temps.</p>	<p>Lien avec les établissements à consolider pour favoriser la venue des élèves aux actions portées par l'association.</p> <p>Si auparavant, la relation avec les centres sociaux était effective, cela reste moins évident de nos jours.</p> <p>Elle fait état de « lourdeur administrative » dans le montage de dossiers de subvention.</p>

<p>L'association Théâtre de la Gargouille Intervenante Agnès Augé</p>	<p>Le projet « Quartier en scène » se réalise avec les centres sociaux. Il s'agit d'élaborer un projet culturel autour des arts vivants (cirque, théâtre et musique). Avec l'appui de la mise en place d'un chapiteau au plus près du lieu de vie des habitants des quartiers, c'est d'associer les habitants à la réalisation du projet culturel. La proximité de la structure joue un rôle fédérateur dans le quartier. Elle crée des liens avec les établissements scolaires afin de permettre aux élèves durant les congés scolaires ou hors temps scolaires d'être informés des ateliers artistiques. Cela a pour but d'élargir le public issu hors des quartiers.</p>	<p>Bonne capacité à gérer le montage des appels à projets</p> <p>Une bonne dizaine d'association gravite autour de leur projet</p> <p>Bon soutien des partenaires (État, ville de Bergerac, Conseil Départemental...)</p> <p>Bonne participation des parents et des enfants aux spectacles de fin d'ateliers artistiques.</p> <p>L'outil « Chapiteau » favorise la relation intergénérationnelle dans le quartier</p>	<p>Après le départ de Alexandrine Bourguoin, une redistribution des tâches s'est opérée sans grandes difficultés à ce jour</p> <p>La Pandémie COVID a été un frein à la mise en lien entre les différents publics.</p>
<p>L'œil lucide</p>	<p>L'œil lucide est présent depuis plusieurs années dans les quartiers particulièrement avec le centre social de Jean Moulin. Il organise des ateliers « mashup », outil à l'éducation à l'image qui permet d'éviter toute contrainte technique. Cette association travaille en lien avec les associations de quartier et mobilise du public lors notamment de projections de cinéma en plein air.</p>	<p>Bonne relation avec les partenaires</p>	<p>Demande à avoir une forme de contractualisation de leur action afin d'assurer leur lisibilité financière sur trois ans et de mesurer leur impact auprès du public.</p>
<p>Éducation Nationale</p>	<p>Philippe David informe qu'il a une bonne relation avec les partenaires notamment à l'occasion du projet de jardin partagé ou bien avec l'association Enjeu Femmes pour l'action égalité entre femmes/hommes.</p> <p>Dans le cadre du PRE, il propose le modèle « l'école des arts » en favorisant via les réseaux sociaux soit l'accès à l'information en matière d'offre culturelle, soit en permettant aux élèves qui le désirent de pratiquer une activité artistique durant un an et leur permettant de s'inscrire de manière</p>	<p>Dynamique réelle portée par le directeur de l'école dans la recherche de la qualité d'accès à toutes formes d'apprentissage pour les jeunes.</p> <p>Forte implication au sein du PRE pour construire des liens entre opérateurs d'un même champ d'intervention.</p>	<p>Nécessité d'harmoniser les calendriers entre les animations culturelles proposées.</p> <p>Dans le cadre du PRE, la communication sur les actions serait nécessaire à la lecture d'un plus grand nombre d'acteurs impliqués dans le</p>

	<p>pérenne dans le choix de leur pratique. Cela aurait aussi pour finalité de faire venir les parents à la culture grâce à l'intérêt porté par l'enfant.</p> <p>Création d'un groupe « culture » dans le PRE : Identifier un large réseau de partenaires pour offrir un panel d'activités culturelles aux jeunes. Fabien Ruet indique qu'il dispose peu d'éléments d'information sur sa réelle plus-value. Monsieur le Sous-préfet indique que le travail est bien effectif puisque les objectifs sont atteints à 90 %.</p>		<p>secteur de l'éducation. Il est demandé son intervention au-delà de son périmètre d'intervention tant la problématique éducative touche l'ensemble des jeunes du territoire. Nécessité sur les trois établissements hors « PRE »</p>
	<p>Odile Imberty fait remarquer que le collège Eugène Le Roy se sent un peu à l'écart dans les projets contrat de ville malgré l'implication de l'association L'Œil Lucide. Elle précise qu'elle favorise la présence des classes pour participer aux projets des partenaires. Le lien se fait soit par son intermédiaire ou celui de la documentaliste. Elle porte le projet « les cadets de la république » soutenu par l'État et notamment par les conseils citoyens. Elle participe à l'animation du CESCi (Conseil Éducatif, Santé et Citoyenneté inter-établissement scolaire) qui aborde la thématique du cyberharcèlement à l'école.</p>	<p>Bonne présence des représentants de la police Nationale et de la Police municipale qui sont impliqués dans des formations auprès des élèves (Harcèlement à l'école, sécurité routière...).</p> <p>Volonté de s'inscrire dans une démarche de projet avec les acteurs de territoires.</p> <p>Engagement à porter un projet de citoyenneté : les cadets de la république.</p>	<p>- A consolider l'implication : * des partenaires avec le collège pour travailler des projets socio-éducatifs et culturels. * des conseils citoyens dans la défense des valeurs de citoyenneté.</p> <p>A encourager : le lien avec les collèges pour co-construire l'éducation à la citoyenneté.</p>
<p>DRAC</p>	<p>François Jourdan indique que la région a mis en place le « Pass culture » à destination des jeunes de moins de 18 ans à partir du 1^{er} janvier 2022. Il permet aux jeunes de s'acheter des produits culturels (Livres, place de cinéma...). Également, ce dispositif subventionne les collèges – pour les classes de 4^e et 3^e – en lien avec les opérateurs culturels qui portent des projets culturels. A ce jour, le collège Eugène Le Roy dispose de 6 000 €. Il est conseillé à l'enseignant de s'inscrire sur la plateforme Adage ce qui ne le dispense pas de créer des rencontres avec les opérateurs culturels pour faciliter la réalisation du projet.</p>	<p>Institution culturelle qui consolide le lien avec ses partenaires en s'appropriant l'identité culturelle du territoire.</p>	<p>Nécessité de soutenir le rôle de conseil auprès des partenaires afin d'encourager les actions culturelles sur le territoire</p>

<p>Comité Bergerac-Fraternité Intervenant Daniel Guichard</p>	<p>Daniel Guichard revient sur trois actions portées dans le cadre de la semaine de la fraternité en 2021.</p> <p>Une conférence portant sur l'inscription de la laïcité dans la culture française sous l'angle « philosophique » animé par un philosophe qui est par ailleurs intervenu au lycée Maine de Biran. À ce sujet, Monsieur le Sous-Préfet indique qu'il connaît les membres des conseils des sages de l'éducation nationale et qu'il aurait souhaité être associé en amont à ce projet.</p> <p>Trois jeunes des quartiers ont réalisé un court métrage sur le patrimoine culturel en Dordogne. Cette année, le sujet sera la ville de Bergerac.</p> <p>Une soirée sur le cyberharcèlement est organisée avec le CIDFF et Enjeu-femmes.</p> <p>Il organise la rencontre œcuménique entre les représentants locaux des trois religions (musulmane, catholique et protestante) ;</p> <p>Cette année, une conférence aura lieu à l'occasion de la journée de la laïcité en décembre.</p>	<p>Volonté de l'association de faire se rencontrer des publics qui ne se côtoient pas.</p> <p>L'association valorise les jeunes des quartiers en soutenant leurs créations qui mettent en valeur des cultures différentes.</p> <p>L'association travaille de manière active sur les valeurs de la laïcité en impliquant de nombreux partenaires.</p>	<p>Le lien avec les établissements scolaires est parfois compliqué lorsqu'il s'agit d'impliquer les enseignants hors temps scolaires : exemple de la soirée sur le cyberharcèlement.</p>
--	--	--	--

Document de travail dans le cadre de l'évaluation du contrat de ville 2015-2022 – Bruno GRENOUILLET

Observations : La période de la Pandémie a été un véritable frein à toutes initiatives de lien social. C'est ce qu'observe chaque interlocuteur. Le repli sur soi, l'isolement plus marqué des personnes âgées, les difficultés scolaires plus prégnantes chez les jeunes sont des marqueurs de fragilité de vie collective.

Cette sortie de Pandémie s'opère plus activement de nos jours par la volonté des associations et structures municipales à s'engager dans un processus d'animation aux thématiques variées. Cependant, l'animation de l'espace public, lieu par excellence de rencontres intergénérationnelles ne peut contenir des espaces de tensions telles que l'on a pu observer par la présence marquée de réseau de trafic de stupéfiants dans le quartier Nord et Sud, malgré la forte mobilisation de la Police Nationale conjointement avec la municipalité et l'État et de la Justice.

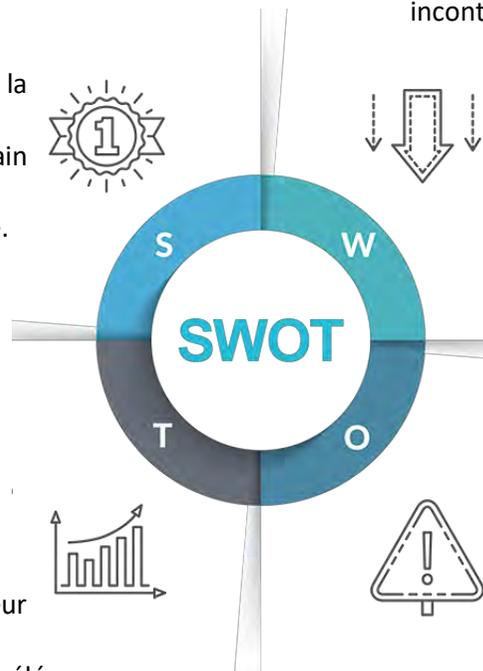
Il a été mentionné que la contractualisation des actions sur trois ans permettrait de consolider l'efficacité des porteurs de projet. Ce phénomène est observé par les centres sociaux, porté par la voix de Fatiha Bancal.

Par ailleurs, la volonté de la municipalité est de travailler « hors les murs » en engageant les centres sociaux d'aller à la rencontre des publics éloignés, est une manière de prendre en compte des problématiques sociales observées sur l'ensemble du territoire de la commune.

Thématique : Éducation, culture

FORCES

- La culture permet la mixité des publics/la lutte contre les préjugés/l'ouverture à l'autre/libère la parole,
- Bonne relation des acteurs culturels entre eux,
- Des acteurs historiques de terrain,
- Des liens durables avec les habitants des QPV,
- La culture comme levier d'inclusion,
- Les Conseils Citoyens défendent les valeurs de la laïcité/citoyenneté,
- Service de sécurité : actions préventives de terrain (GPO, établissements scolaires),
- Travail conjoint : force de police+municipalité+justice.



FAIBLESSES

- Difficulté à toucher de nouveaux publics,
- Manque de coordination/communication sur la programmation des actions en QPV,
- Les Conseils citoyens ne sont pas perçus comme un acteur majeur et incontournable du contrat de ville,
 - Implication/relation entre les centres sociaux et les associations inégale d'une structure à l'autre,
 - Manque de liens entre structures culturelles et établissements scolaires,
 - Difficultés administratives ,
 - Beaucoup d'actions dans le PRE, manque de visibilité,
 - Impliquer le corps enseignant hors temps scolaire.

OPPORTUNITES

- Adultes relais,
- L'existence des Conseils Citoyens ,
- CPO à développer,
- L'implantation des Centre sociaux, en QPV, peut leur donner un rôle fédérateur,
- Des assos qui agissent hors temps scolaire auprès des élèves,
- Les parents participent aux spectacles de leur(s) enfant(s),
- Coop'action animateur de réseau notamment culturel,
- PRE avec mise en place d'un groupe culture,
- Développer le modèle « école des arts » : 1 élève, 1 pratique artistique pendant 1 an,
- CESCi, Pass culture.

MENACES

- Des financements en baisses ou supprimés,
- Le COVID a conduit au repli sur soi/l'isolement/difficultés scolaires prégnantes/développement de problèmes psychologiques,
- Trafics sur les QPV.

Mardi 29 mars 2022 – Sous-préfecture de Bergerac

Étaient présents : Jean-Charles Jobart (Sous-Préfet de Bergerac), Annie Lacaze (Conseil départemental), Jean-Jacques Monpart (Power Siam), Pierre Emmanuel Vergnaud (Association « L’Atelier »), Dominique Amiel (BIJ-CAB) Françoise Reny (Conseils Citoyens), Kamel Dembri (Coop’Action), Fabien Ruet (représentant du président CAB), Alexandre Frontère (US Rugby), Nicole Février (SP de Bergerac), Bruno Grenouillet (délégué du préfet).

En introduction, Monsieur le Sous-préfet rappelle le cadre de l’animation de cette thématique qui se doit être une instance de collaboration et d’échange d’information pour alimenter les réflexions sur l’évolution du futur contrat de ville.

Structures	Présentation /Action(s)	Points forts	Point à améliorer
Association Power Siam Intervenant Jean-Jacques Monpart	Ils animent des actions financées dans le cadre du contrat de ville et de quartier d’été en lien, avec les centres sociaux, durant la période estivale. Ceux-ci encouragent les jeunes de quartiers à participer aux animations multiples sur site (Boxe thaï, Rap, propositions de camps, de séjours...). A ce sujet, il soulève la question de la réglementation nécessaire pour la reconnaissance en structure ASLH durant l’été. Les services de l’État sont à sa disposition pour finaliser cette forme d’accueil, si besoin. Les actions menées durant l’année méritent d’être poursuivies lors des vacances d’été afin d’assurer une continuité éducative. Power Siam constate être une structure ressource, notamment pour les centres sociaux, qui offre un cadre éducatif aux adolescents. Aussi, ils peuvent également orienter les jeunes vers d’autres associations sportives.	Dispose d’un agrément jeunesse populaire. L’association est affiliée à la fédération française des arts martiaux. Bon lien avec les centres sociaux. Assure un encadrement éducatif auprès des adolescent-e-s.	L’accord tardif des financements amène à ce que la réalisation des actions ne puisse se faire qu’à partir du premier semestre. Valoriser davantage les jeunes des quartiers par exemple à l’occasion d’évènements dans, ou en dehors, des quartiers.
USB Rugby Intervenant Alexandre Frontère	Il informe qu’il participe au conseil de développement du Grand Bergeracois dans une démarche d’encourager l’attractivité du territoire tant sur le plan économique, que social ou bien culturel. L’association est engagée depuis plusieurs années à organiser des animations « Drop de Béton » afin d’inciter les jeunes des quartiers à jouer au rugby. Le lien avec les jeunes des quartiers reste fragile. Peu de jeunes s’inscrivent durablement dans une pratique sportive.	Les jeunes éducateurs sont formés à l’arbitrage. Les licences sont prises en charge, en totalité, par le club via le financement du dispositif « Pass’sport ».	Difficiles de mobiliser les jeunes à la pratique du rugby de manière durable. Difficile de mobiliser les parents à l’accompagnement de

	<p>Son association a fait le choix de défendre une qualité d'encadrement auprès des jeunes sportifs en proposant des formations aux jeunes éducateurs recrutés en contrat aidé, et ce au détriment du budget de financement de l'équipe première.</p> <p>Tous bénéficient d'un contrat en alternance avec l'obligation de se former à l'arbitrage, afin de pouvoir intervenir dans toutes les catégories.</p> <p>L'objectif du club est de porter le nombre de jeunes licenciés de 120 à 200 jeunes. Il dispose d'une structure gonflable pour promouvoir le rugby sur site.</p> <p>Une quinzaine de jeunes se sont inscrits au club suite aux actions portées dans les quartiers mais peu de filles se sont investies, bien qu'une jeune éducatrice en formation soit sur place à chaque animation. Il est important qu'un modèle féminin soit présent.</p> <p>Montage d'une école d'arbitrage, à partir de septembre 2022.</p>		<p>leurs enfants dans cette pratique sportive.</p> <p>Fait remonter des pratiques discriminatoires dans la sélection des jeunes, lors de l'accès à un niveau supérieur.</p> <p>Multiplier les actions en pied d'immeuble dans les quartiers, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - davantage impliquer les parents, - lutter contre toutes formes de discriminations. <p>Propose de faire intervenir l'association « Colosse aux pieds d'argile », à Bergerac, pour travailler avec d'autres associations sur les problématiques de pédophilie.</p>
<p>Les conseils citoyens Intervenante Françoise Reny</p>	<p>Fabien Ruet propose de relancer l'animation du dispositif « CV Citoyen » pour les jeunes étudiants s'inscrivant dans parcours sup. C'est une manière de valoriser leur engagement associatif. Il cite en exemple : La présidente des Restos du Cœur qui a souligné le bénéfice de cet accompagnement pour les jeunes.</p> <p>A ce jour, l'association est en renouvellement de bureau et présente une certaine fragilité de fonctionnement.</p>	<p>L'association est en cours de restructuration et présente des dispositions pour travailler en synergie avec les différents services et partenaires pour porter la parole des habitants.</p>	<p>Difficultés à ce jour de se coordonner entre conseils citoyens. Difficile d'avoir des contacts avec les jeunes.</p>

	<p>Les jeunes ont envie d'être valorisés : proposition d'une fresque qui peut être présentée autour du stade de rugby, mais aussi à l'occasion d'évènement, d'avoir une scène à disposition même le week-end, développer un contact avec les forces de polices nationales ou municipales pour créer du lien avec les habitants.</p> <p>Il y a des besoins, pour les habitants, mais difficile de les identifier. La question est de savoir comment se mobiliser ensemble.</p>		<p>La synergie avec les assos pourraient mieux accompagner les habitants, peut-être en s'appuyant sur les nouvelles technologies.</p> <p>Préconise de trouver des « rapporteurs » de la parole des habitants.</p> <p>Valoriser l'initiative des jeunes à réaliser leur projet.</p>
<p>L'association L'atelier Intervenant Pierre- Emmanuel Vergnaud</p>	<p>Il indique que la jeunesse des quartiers va moins bien (précarité financière, souffre de la stigmatisation, manque d'ouverture sur l'extérieur...).</p> <p>Les jeunes ont besoin d'animation. Ils organisent, les vendredis soir, une « rencontre jeunes » sur le quartier Jean Moulin. Cette approche permet de créer le lien avec le jeune mais aussi avec les parents.</p> <p>Les éducateurs sont présents sur les quartiers, sont reconnus, connaissent les familles sur plusieurs générations. Ils ont la capacité de répondre rapidement à des projets avec les jeunes (effet d'opportunité).</p> <p>Sollicité par l'association US La Cotte, pour monter une équipe de foot, dont les joueurs sont rejetés par d'autres clubs, car ils investissent la performance sportive. Ce projet s'appuie sur le rôle éducatif et socialisant des éducateurs (travail sur l'aide aux devoirs...).</p>	<p>Association opère depuis de nombreuses années avec de bonne relation avec les partenaires</p> <p>Elle est devenue une référence pour traiter la question de la jeunesse.</p>	<p>Propose d'occuper le terrain pour aller à la rencontre de la jeunesse, par des animations.</p> <p>Éviter la concentration des problématiques sociales par un enclavement de logements sociaux : cas du Boulevard Beausoleil.</p> <p>Propose de travailler principalement la citoyenneté, avec la jeunesse : par exemple, aller dans les collèges</p>

	<p>Dans le cadre de responsable de Club de Basket, il a observé une forte augmentation d'inscriptions de jeunes qui ont été rejetés par d'autres clubs avec le même motif.</p> <p>Il observe la difficulté d'accompagner des jeunes en conduite déviante vers une posture citoyenne. Il est difficile aux éducateurs de porter seuls la loi. Leur travail éducatif amène vers un climat de pacification grâce aux liens avec les parents.</p> <p>Les chantiers éducatifs fonctionnent bien mais il regrette un manque de suivi de la part de la municipalité, pour engager l'inclusion sociale des jeunes, vers l'accès à l'emploi, comme l'inscription dans des clauses d'insertion.</p> <p>Crise du logement de petites tailles (T1 et T 2) : ce qui conduit à des difficultés pour insérer leur public fragile dans ces logements. C'est encore plus difficile avec les propriétaires privés qui préfèrent de ne pas louer plutôt que de louer à ce public dit « précaire ».</p> <p>La mobilité des jeunes : difficile de sortir de Bergerac, d'avoir le permis de conduire.</p>		<p>pour rencontrer les jeunes et discuter avec eux.</p>
<p>BIJ Intervenante Dominique Amiel</p>	<p>Il fonctionne avec l'opportunité (comme l'Atelier) pour les jeunes. Action avec l'association « Contact » sur la question LGBT, dans les établissements scolaires (avec la boîte de médicament Homophobiol fabriquée par AIDES). Partenariat avec les Papillons Blancs pour monter l'action Préjugix. Poursuite de l'action. A réalisé le premier passage piéton européen en France à la place Gambetta et à la place de l'Europe. Travaille avec les établissements scolaires sur l'Europe. Réalise des permanences dans les établissements scolaires, en présence d'un éducateur. Le lien avec les centres sociaux est très compliqué. 11 000 jeunes sont venus au BIJ durant la pandémie COVID.</p>	<p>Il est un généraliste de l'information pour la jeunesse (permis de conduire, parcours sup,). Les animatrices portent des projets particulièrement avec les établissements scolaires</p>	<p>Peu d'action sur LGBT. Peu de contacts avec les centres sociaux. Pas de contact avec Pôle Emploi.</p>

	<p>Projet avec Xavier Vanderhaegen sur l'estime de soi, au sein des MFR et établissements scolaires.</p> <p>Dispose d'une « BIJ Mobile » pour se déplacer dans les centres sociaux, sur tout le territoire de la CAB.</p> <p>En cette période, les jeunes viennent pour les jobs d'été (80 % d'entre eux).</p>		
--	--	--	--

Document de travail dans le cadre de l'évaluation du contrat de ville 2015-2022 – Bruno GRENOUILLET

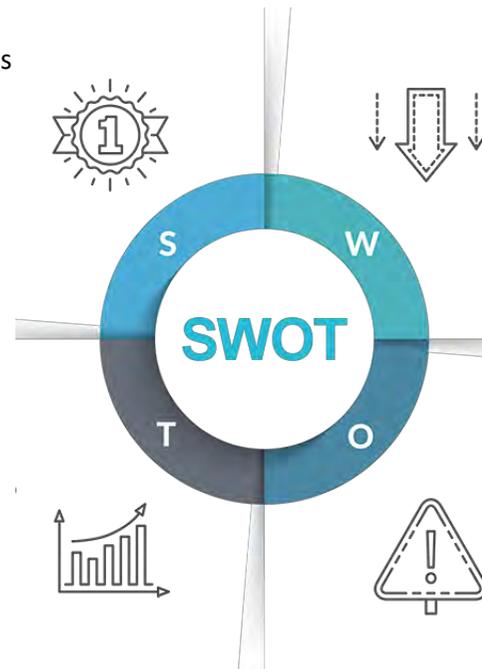
Thématique : Sport, jeunesse, loisirs

FORCES

- Des assos disposant d'agrèments/affiliations,
- Valorisation des jeunes (sport, loisir) notamment en cas d'échec scolaire,
- Lutter contre la discrimination par l'accès pour tous au sport,
- Des travailleurs sociaux connus et reconnus,
- Association l'atelier : suivi complet,
- Assos réactives construisent des actions en fonction des besoins émergents.

OPPORTUNITES

- Accompagnement des services de l'Etat (ex : ASLH),
- Poursuite des activités hors temps scolaire,
- Centre sociaux relais d'info des publics vers les assos, Contrats aidés/formation des jeunes (ex : arbitrage, éducateurs),
- Licenses sportives offertes (ex : Pass'sport),
- Ecole d'arbitrage,
- Travailler avec d'autres assos (ex : Colosse aux pieds d'argile),
- CV citoyen pour valoriser le bénévolat/les savoirs faire-être, vu comme un plus pour intégrer un enseignement sup,
- Chantiers d'insertion.



FAIBLESSES

- Accord tardif des financements (année calendaire et non scolaire),
- Difficulté d'identification des besoins des habitants,
- Non maîtrise des nouvelles technologies,
 - Défiance des travailleurs sociaux vis-à-vis des forces de police,
 - Manque de soutien de la municipalité notamment sur les questions d'inclusion sociale/clauses sociales,
 - Le lien avec les centres sociaux est très compliqué,
 - Pas de contacts avec Pôle Emploi.

MENACES

- Le lien avec les jeunes reste fragile. D'où questionnement : Quel lien avec le nouvel adulte ?
- Investissement des jeunes éphémère,
- Des parents non impliqués,
- Pratiques discriminatoires dans l'évolution sportive,
- Un conseil d'administration des Conseils Citoyens trop mouvant,
- Habitants des QPV : Précarité financière, stigmatisation, communautarisme,
- Crise du logement de petite taille.

Étaient présents : Jean-Charles Jobart (SP de Bergerac), Fatiha Bancal (élue CAB/Ville Politique de la ville -Habitat), Nathalie Bouthier (Mésolia), Pierre Grenet (Ville de Bergerac), Bertrand Besson (Périgord Habitat), Carla Ferrera (Adil 24), Annie Lacaze (Conseil Départemental), Patrick Laurent (Cela), Kamel Dembri (Coop'Actions), Marine Chaugier (Melkior Théâtre), Sylvain Janiszewski (Police Nationale), Amandine Royer (Politique de la ville Cab) , Nicole Février (SP de Bergerac), Bruno Grenouillet (délégué du préfet).

En introduction, Monsieur le Sous-préfet rappelle le cadre de l'animation de cette thématique qui se doit être une instance de collaboration et d'échange d'information pour alimenter les réflexions sur l'évolution du futur contrat de ville.

Structures	Présentation /Action-s	Points forts	Point à améliorer
Association Melkior théâtre Intervenant Marine CHAUGIER	<p>Au sein du quartier Jean Moulin, mis en place avec l'alimentation générale, d'un jardin pédagogique – expérimentation auprès de 6 classes de Jean Moulin (action qui fait écho avec le composteur partagé au fond du jardin). Lien entre les familles autour de ces expérimentations.</p> <p>Spectacles proposés dans les écoles et dans le jardin partagé de la Brunetière. Rencontre avec les habitants.</p> <p>Lien entre jardin et la question de l'alimentation (atelier avec les restos d'Ali).</p> <p>Accompagnement individuel sur la formation (professeur de yoga)</p> <p>Cette année, plus de liens avec le CS la Brunetière pour la fête de quartier ;</p> <p>Moins de lien avec le CS Germaine Tillion</p>	<p>Sans le dispositif de la POV, il ne serait pas possible de financer ces projets.</p> <p>Effet levier en termes de relationnel entre les habitants</p> <p>Bien impliqué au niveau du partenariat</p>	<p>Idée de coordination avec l'ensemble des composteurs de la ville</p> <p>Au niveau de la Brunetière, moins de vie après la rénovation urbaine. Voir comment améliorer le vivre ensemble ?</p>
Mésolia Habitat Intervenant Nathalie BOUTHIER	<p>Quartier nord est assez excentré</p> <p>Grande problématique d'incivilité sur le quartier (conteneurs brûlés)</p> <p>Travail avec un graffeur en partenariat avec le CS la Brunetière : Encadrement de jeunes. Projet de rénovation avec les jeunes du quartier. Opération réussie. Meilleure relation avec certains jeunes.</p>	<p>Lien en collaboration avec la Police Nationale</p> <p>Lien partenarial essentiel, incontournable.</p>	<p>Quartier Nord reste un lieu enclavé. On ne sent pas un espace public vivant</p>

	<p>Elle exprime que les locataires font part d'un sentiment d'insécurité notamment dans le quartier nord.</p> <p>Le partenariat construit va au-delà des limites des QPV.</p> <p>Volonté de mixer les publics.</p> <p>Les centres sociaux sont principalement le relais de l'action sociale sur les quartiers QPV.</p>		<p>Proposition de faire rencontrer les responsables des UT avec les responsables des pôles de Mésolia pour étudier en commun les difficultés des familles.</p>
<p>Police Nationale Intervenant Sylvain JANISWESKI</p>	<p>Gros travail de sécurisation du quartier Nord pour permettre aux travailleurs sociaux d'être plus opérationnels.</p> <p>Souligne le danger du communautarisme si l'on installe un commerce orienté aux besoins d'une communauté.</p> <p>Il est important d'éviter l'entre soi (écueil).</p> <p>Nécessité d'être présent sur le quartier ; Le travail de sécurisation du quartier Nord n'est pas terminé – importance de la présence de la PN dans ce quartier.</p> <p>Le quartier Sud est plus ouvert sur les commerces extérieurs. Ce quartier présente un potentiel d'animation sociale plus importante qu'au quartier nord. Il existe des difficultés, mais elles peuvent être plus rapidement résolues, car les habitants sont davantage mobilisés.</p> <p>Le fonctionnement des GPO : une difficulté rencontrée peut se résoudre avec des interventions plurielles (actions judiciaires conjuguées avec des actions éducatives). Ce travail demande du temps pour être efficace.</p> <p>Ce sont les jeunes de 10 à 15 ans dont il faut s'occuper. Il est important de repérer les jeunes en souffrance (rupture avec la famille...).</p> <p>Un travail partenarial doit être le relais à la réponse judiciaire.</p> <p>Collaboration avec un animateur-éducateur à la Brunetière.</p>	<p>Très forte implication du commandant dans sa dimension à apporter, avec pédagogie, un cadre réglementaire dans les quartiers QPV.</p>	<p>Dynamique de concertation entre tous les chefs d'établissements scolaires serait intéressante à relancer afin de traiter des problèmes d'absentéisme.</p> <p>Réfléchir sur l'engagement associatif de quartier pour participer à la vie sociale.</p> <p>Besoin de personnes adultes en relais sur les quartiers, pour</p>

	<p>Le lien avec l'association l'Atelier est parfois compliqué en raison du postulat du secret partagé mis en avant. Or, il se serait plus efficace de se transmettre des informations dans un cadre de confiance.</p> <p>Il serait précieux que parfois l'Atelier consente à faire des signalements. À réfléchir sur la définition de la coordination du cadre d'intervention.</p> <p>Le CLSPD/CISPD doit servir à installer des processus d'animation pour suivre au plus près l'évolution des problématiques de délinquance. Réactivation en cours.</p> <p>Ce CLSPD/CISPD permettrait de traiter la problématique des comportements de déviance.</p> <p>Travail sur le cyberharcèlement avec les chefs d'établissements ; Le commandant présente, en trois étapes, le traitement de la délinquance sur un quartier : Un premier travail de juridicisation puis un second de consolidation et un troisième de normalisation. Cela induit un travail socio-éducatif en continu.</p> <p>Récemment, la municipalité a permis à une association d'être autonome sur la gestion de l'animation en soirée, à la Brunetière, dès la période du ramadan.</p>	<p>transmettre et assurer un cadre éducatif.</p> <p>Une vraie nécessité d'avoir des associations de quartier présentes le soir dans les quartiers QPV.</p> <p>Peut-être créer une application « parent vigilant » en lien avec la PN/PM.</p> <p>Préconise une obligation de solution/résultat dans le traitement des problèmes, pour chaque service interpellé.</p> <p>Il est important d'occuper les espaces publics pour assurer une tranquillité publique.</p>
--	---	---

			Propose que les structures ouvrent en soirée pour être plus présent avec les habitants. Les animateurs des centres sociaux sont présents en soirée mais, besoin d'être plus présent lorsque le public occupe l'espace public.
Conseil départemental Intervenante Annie Lacaze	Elle invite les travailleurs sociaux à se rapprocher des assistantes sociales pour traiter des problèmes d'incivilité car elles connaissent bien les familles. Proposition de faire des réunions avec la PN tous les deux mois pour évoquer les cas difficiles, dans le cadre du secret partagé.		
Périgord Habitat Intervenant Bertrand Besson	-Résidence du mail : pas d'amicale de locataire, il y aurait un turn-over important. Il manque des éclairages. Jardin partagé à créer à Lopofa. -Résidence le Village : présence d'une salariée qui intervient au plus près des locataires -Lien avec le cs Germaine Tillion, Souhait d'avoir des relais (adultes) sur le quartier qui pourrait faire le lien avec les personnes qui s'isolent.		
ADIL Intervenante Carla Ferrera	Permanence trois jours par semaine dans les locaux de la CAF. Deux actions à visées plus localisées : -Travail sur les expulsions locatives, deux agents vont rencontrer les ménages pour faire un point sur la situation, - Médiation énergie : lorsqu'il y a un impayé avec un fournisseur d'électricité, mise en place d'un échéancier.		Besoin d'informer du rôle de l'ADIL, auprès des travailleurs sociaux. Nécessité de pouvoir être en lien avec la CAF

	<p>Lors d'une visite auprès d'un ménage, l'Adil demande la présence d'un travailleur social (connaissance plus fine des problématiques familiales).</p> <p>Monsieur le Sous-préfet indique que c'est de la compétence de la DDT et de l'ARS de traiter de l'habitat indigne. Par ailleurs, il assurera l'animation d'un comité de pilotage pour informer du rôle de la plateforme départementale.</p>		(traitement des expulsions).
<p>Association CELA Intervenant Patrick Laurent</p>	<p>Installée depuis 2015. Subvention de la POV à partir de juillet 2021. Projet : jardin partagé avec composteur. Les personnes qui viennent sont soit dans la peur ou ont besoin de parler Rencontre avec le CS la Brunetière pour coordonner le soutien à l'apprentissage de l'outil numérique. Un conseiller numérique reçoit des personnes du quartier prioritaire nord. Le problème d'illettrisme se conjugue avec la difficulté d'utiliser l'outil numérique. La majorité des jeunes sont issus des quartiers prioritaires. Lien existant avec l'école de la seconde chance, dans le cadre de l'accueil de vingt stagiaires, dont la moitié vient des QPV. Contrat de partenariat avec l'Éducation Nationale concernant le décrochage scolaire. Temps de rencontre et d'atelier avec les décrocheurs scolaires.</p>		<p>Difficulté de mutualiser les activités notamment les ateliers informatiques en lien avec les centres sociaux et également avec les jardins partagés.</p> <p>Créer un réseau entre les porteurs de projets d'une même thématique.</p>

Document de travail dans le cadre de l'évaluation du contrat de ville 2015-2022 – Bruno GRENOUILLET

Observations :

- Lors de cette réunion, Mme Fatiha Bancal indique une prochaine réunion sur la mobilité au CS La Brunetière avec le vice-président aux transports (CAB), cette thématique est à traiter sur ce quartier.
- Dans le cadre du POV : Proposition de fédérer toutes les structures qui travaillent sur le compostage, les jardins partagés, dans des écosystèmes...

Thématique : Participation citoyenne, environnement, sécurité

FORCES

- Lien partenarial,
- Les actions ont un effet levier dans les relations à l'habitant,
- Implication du commandant sur la question des QPV (GPO, pédagogie).

FAIBLESSES

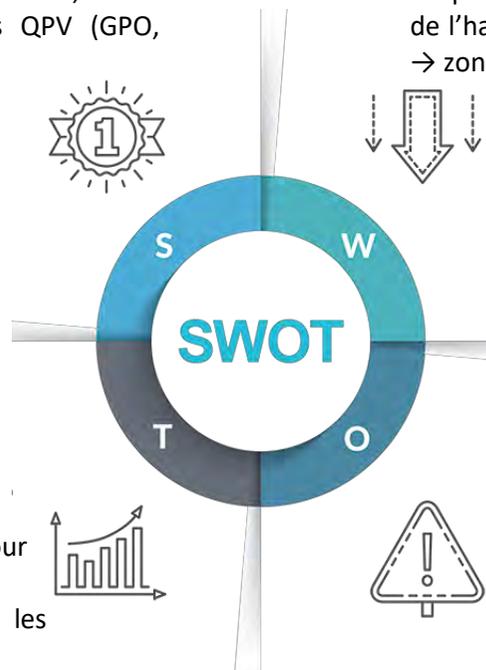
- Sans le dispositif PoV pas de financement de projets possible,
- Le quartier nord n'a été appréhendé, dans l'ANRU, que par le prisme de l'habitat : Pas d'activités/lieux de vie (commerces, services etc.)
→ zone d'errance/dortoir,
 - Quartier Nord excentré/isolé/évité,
 - CISP/CLSPD en sommeil,
 - Pas de partenariat éducation nationale-police nationale,
 - Des centres sociaux fermés en soirée et week-end,
 - Manque de présence associative/bénévole le soir.

OPPORTUNITES

- Rôle central des centres sociaux ,
- Travailler auprès des 10-15 ans en souffrance/ pour éviter la délinquance,
- « Convention de secret partagé » pour faciliter les rapports entre acteurs, dans l'intérêt des individus,
- Adultes relais notamment pour détecter les personnes qui s'isolent,
- Créer une application « parent vigilant » en lien avec la PN/PM,
- Développement des postes de conseillers numérique (lutte contre l'illectronisme),
- Fédérer les acteurs qui oeuvrent sur un même champ d'action (ex : jardins partagés/compost/eco-gestes).

MENACES

- Sentiment d'insécurité sur le quartier nord,
- Communautarisme (à prendre en compte dans le choix des activités à implanter),
- Des parents démissionnaires de leur rôle et obligations,
- Absentéisme scolaire,
- Crise du bénévolat (ex : pas d'amicale de locataires),
- Illétronisme/illectronisme excluent les personnes.



Au-delà de l'outil et de son apport pour ces QPV, ces différentes synthèses font apparaître des problématiques nécessitant un travail de fond sur des sujets tels que :

- Les Conseils citoyens : un certain essoufflement et instabilité sont constatés sur cette association.

Pour être identifiée comme une structure ressource, au rôle prépondérant il y a, en premier lieu, besoin de retravailler avec eux sur l'identification d'habitants souhaitant s'investir et capables d'être des relais. Il faut leur permettre d'intégrer le rôle et les missions qui leurs sont dévolus et pour ce faire, au besoin les former.

Un accompagnement resserré de la part de techniciens semble nécessaire afin de structurer tant leur fonctionnement que leurs actions.

Conforter ces fondements facilitera leur identification comme acteurs incontournables à l'émergence et au déploiement de nouvelles actions. Les conseils citoyens peuvent contribuer à fédérer, animer, faire adhérer, informer sur les différentes forces en présence sur les QPV et concourir à la visibilité et au succès des actions en faveur des habitants.

- Les centres sociaux : les porteurs de projet(s) ont fait part d'un changement positif dans le rapport des centres sociaux avec les habitants et eux-mêmes.

Cette évolution reste à conforter et s'inscrire dans le temps afin que soit gommée l'image négative, entravante, passive et clivante auxquels ils sont associés. Implantés au cœur même des QPV ils doivent, de concert avec les Conseil Citoyens, permettre d'animer un écosystème d'acteurs qui agissent localement et être des référents pour les habitants.

- Structure médiatrice, animatrice, coordinatrice : Afin de permettre ce travail de synergie entre les deux acteurs précités, un acteur extérieur (ex : Coop'actions) pourrait être sollicité. La neutralité et le regard extrinsèque ainsi apportés faciliteraient la construction bienveillante et partagée de nouvelles pratiques de travail. Missions :

- Détection des besoins, d'idées, de problématiques sur une zone spécifique de la politique de la ville,
- Animer un espace de coopération avec les acteurs qui agissent sur les QPV (publics et privés) pour échanger, articuler et construire collectivement autour des matières détectées antérieurement.

L'un des buts à atteindre étant de décroiser les domaines d'intervention des structures et des services (au sein d'une même entité) mais également de faire évoluer porteurs de projets et bénéficiaires de la politique de la ville vers le droit commun.

Outre la nécessaire appréhension des quartiers prioritaires comme des lieux de vie à l'image de « village », à l'intérieur d'une ville, où seraient présents l'ensemble des services, commerces, activités, ... primordiaux à l'animation, l'intégration, l'égalité d'accès et au bien vivre de ses habitants, une attention particulière devra être portée à la jeunesse.

Donner des bases solides, avoir une attention particulière sur les questions de santé, d'acquisition du respect, faciliter l'intégration, accompagner les difficultés d'apprentissage (illettrisme, illettronisme), ... concourent à la parité des publics. Parfois exclus de ces fondamentaux, les jeunes voient ainsi biaisée leur capacité à devenir des adultes assimilés, qui se sentent citoyens et agissent en tant que tel. Détecter pour prévenir, agir et pallier les manques, voici l'enjeu majeur de la politique de la ville qui doit être, autant que faire se peut, mis en œuvre dès que nécessaire et parfois dès le plus jeune âge.

Enfin, l'appel à projet du prochain contrat de ville devra être revu, tant dans les modalités de gestion, que dans les domaines nécessitant une approche soutenue (santé, jeunesse, emploi). Pour ce faire l'analyse swot réalisée pourra servir de base.

EXEMPLE DE PISTE D'ACTION 1 : RECRUTEMENT D'UN TECHNICIEN, ANIMATEUR DU CONTRAT DE VILLE

Besoin de personnel qualifié sur le terrain

Etat des lieux

- Fragilité sur les quartiers prioritaires tant sur la présence des acteurs/porteurs de projets que des publics concernés,
- Les associations ont besoin :
 - ☐ d'un interlocuteur lorsqu'ils rencontrent des difficultés (administratives, de fonctionnement, d'outils informatique, de communication, de notions juridiques...)
 - ☐ besoin d'aide méthodologique (tenue de réunion, organisation de formations en fonction des besoins émergents etc.),
 - ☐ d'une personne référente qui fasse le lien institution/association, association/associations.
- Nécessité pour l'EPCI compétente en matière de politique de la ville d'agir à la fois sur le champ des discriminations, à l'échelle des 38 communes, et d'assurer le suivi et l'animation du contrat de ville sur la commune centre, qui est seule concernée.

Difficultés rencontrées par les acteurs

- Les porteurs rencontrent des difficultés pour remplir les appels à projet et plus largement concernant les démarches administratives,
- Crise du bénévolat pour des associations qui ne fonctionnent que sur ce principe :
 - les bénévoles historiques vieillissent et/ou qui s'essouffent,
 - difficulté à trouver de nouvelles personnes pour s'inscrire dans leur association,
 - beaucoup de turn-over induisant des membres (conseil d'administration comme bénévoles) à identifier/former en permanence,
 - un réseau d'acteurs mouvant.

Ces problématiques sont exacerbées au sein de l'association des conseils citoyens qui devrait être positionnée et vue comme un acteur proactif du contrat de ville.

- L'EPCI, aux vues de ses moyens, ne dispose que d'une ingénierie limitée. De plus, les moyens à allouer se heurtent à une incompréhension des enjeux et besoins (financiers et humains) liés au contrat de ville, pour des communes rurales sans QPV.

Pistes d'actions

- Recrutement, par l'EPCI, d'un technicien/animateur qualifié et dédié, à temps plein, grâce au soutien financier de l'Etat (ex : VTA). Soutien à faire perdurer sur la durée du contrat de ville,
- Cet interlocuteur unique et attaché au contrat de ville sera identifié et positionné comme le référent pour l'ensemble des acteurs de terrain,
- Par sa présence terrain il :
 - * développera le partenariat/la coordination horizontale et transversale,

- * améliorera la communication entre porteurs de projets et autour des actions déployées en faisant vivre un véritable réseau,
- * identifiera des acteurs émergents et les accompagnera vers le réseau des acteurs du contrat de ville,
- * aidera l'association des conseils citoyens à se structurer et à prendre sa place de référent des habitants des QPV,
- * identifiera les besoins/difficultés et proposera des solutions/actions tout en intégrant les acteurs idoines dans ses démarches.

Structures	Domaine(s) d'intervention(s) identifié(s)	Personnes ressource
Etat		Sous préfet Délégué au sous préfet en charge de la politique de la ville
CAB-élus	Compétence obligatoire – porteuse du contrat de ville	Le Président La Vice-président(e) en charge de la politique de la ville
Ville de Bergerac	Politique de la ville-commune concernée par les QPV	Maire La conseillère déléguée à la politique de la ville
CAB-service politique de la ville	Contrat de ville	Responsable de service

CONTEXTE NATIONAL ET LEGAL

Le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a lancé le 14 avril 2021 le volontariat territorial en administration (VTA).

Contrat de mission pour les jeunes diplômés, ce dispositif permet d'apporter un soutien aux territoires ruraux en matière de développement et d'ingénierie.

2 Un outil fédérateur

Le contrat de ville est un levier efficace en faveur du développement de nouvelles actions sur les QPV. Le contrat de ville est souvent perçu comme un moyen de mobiliser des fonds, permettant ainsi d'expérimenter, d'innover et de développer de nouvelles actions à destination des habitants autour des 3 axes principaux et également sur les champs transversaux. Mais, c'est avant tout un outil fédérateur qui réunit l'ensemble des acteurs locaux autour d'une même thématique. La politique de la ville fédère l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques, associatifs qui se sont engagés pour mettre en place, développer, évaluer et faire vivre une politique et des actions non seulement en faveur des habitants des quartiers, mais aussi pour assurer au territoire une meilleure cohésion et restaurer ainsi l'égalité républicaine.

2.1 L'action de l'état

Le contrat de ville est contractuel, partenarial et territorial, mais elle est impulsée par l'Etat et répond à une politique gouvernementale.

L'Etat impulse et encadre l'ensemble du contrat de ville à la fois à travers les actions menées par ses services politiques de la ville à un niveau déconcentré, et à la présence du délégué du préfet dans les quartiers. Grâce à leur ancrage territorial, ils peuvent faire remonter au préfet des informations et des analyses sur leur territoire, et émettre des propositions. Ils peuvent également repérer des expériences intéressantes et modélisables. En somme, la fonction de délégué du préfet s'adapte au terrain et à ses particularités. Il a à la fois pour rôle de mobiliser les dispositifs et les crédits spécifiques de la politique de la ville, et de veiller à l'application des politiques de « droit commun ».

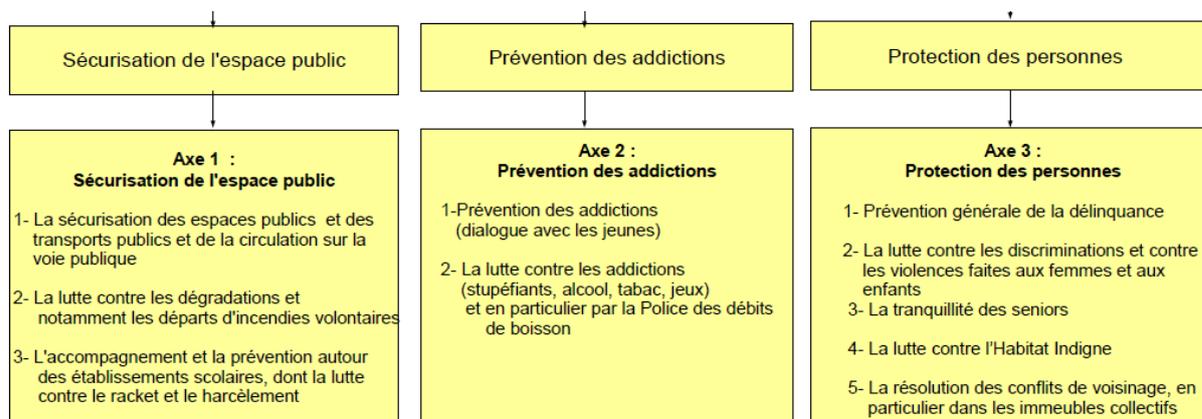
Mais l'action de l'Etat en matière de contrat de ville s'étend sur à travers l'intervention des ensembles des services de l'Etat sur l'ensemble des thématiques et axes transversaux du contrat de ville.

Le contrat de ville est étroitement lié à l'ensemble des politiques décidées par le gouvernement sur les différents domaines de vie des habitants des quartiers.

Une grande partie de l'action menée dans le cadre du contrat de ville est étroitement liée aux problèmes liés à la sécurité et à la prévention de la délinquance, sujets particulièrement sensibles dans les QPV.

2.1.1. Sécurité et prévention de la délinquance

Un nouveau plan Départemental de Prévention



Au regard du contexte délinquantiel du département et des besoins constatés afin de prévenir le passage à l'acte, l'aide au victime et la prévention de la récidive en lien avec les procureurs territorialement compétents, le plan 2020-2024 retient 5 priorités départementales :

- 1- Prévenir et lutter contre la délinquance des jeunes,
- 2- Prévenir et lutter contre les violences intra-familiales et les violences sexistes et sexuelles
- 3- Prévenir et lutter contre la consommation d'alcool et le trafic de produits stupéfiants
- 4- Associer la population à la production de la tranquillité publique afin d'améliorer les rapports population – forces de sécurité intérieure
- 5- Prévenir et lutter contre toutes les formes de discriminations

Ce document constitue le cadre de référence et sera ainsi le fil conducteur pour tous les acteurs de la prévention de la délinquance ; Il sera la référence unique de chacune des instances locales concernées pour assurer la cohérence d'action dans le département.

les enjeux au niveau du territoire :

Axe 1 : sécurisation de l'espace public :

La mise en application de l'axe 1, relatif à la sécurisation des espaces publics et des transports publics et de la circulation sur la voie publique se traduit par :

Action 1 : la sécurisation de l'espace public

- Un arrêté concernant l'utilisation des espaces naturels,
- La réglementation du bon ordre, de la tranquillité et la sécurité, pour le quartier Jean Moulin et le quartier Naillac,
- La réglementation sur la circulation des chiens et autres animaux domestiques, et sur les déjections canines,
- La réglementation relative à la tranquillité et à la salubrité publique (récemment abrogé),
- L'antenne de la Police Municipale dans les quartiers de Naillac et de la Brunetière. Ces antennes dans les quartiers ont été supprimées, les services de la PM sont désormais uniquement centralisés à la mairie. Les interventions dans les quartiers se font dans le cadre de patrouilles ou de demandes spécifiques d'intervention,

- La mise en place de patrouilles coordonnées (centre-ville, manifestations, contrôles de vitesse...) entre les Polices Nationale et Municipale,
- La mise à disposition pour la Police Municipale d'une radio acropole en lien avec la Police Nationale, outil permettant une collaboration plus efficace entre les deux services.

Action 2 : la lutte contre les dégradations et notamment les départs d'incendies volontaires

- Des patrouilles régulières de Police de Proximité et de la Police Nationale,
- La Police Nationale pense qu'un travail avec les bailleurs sociaux sur la gestion des sous-sols dans les quartiers pourrait être intéressant à mettre en place, en termes de prévention de certaines dégradations et incendies.

Action 3 : l'accompagnement et la prévention autour des établissements scolaires, dont la lutte contre le racket et le harcèlement

- Campagnes de prévention de la sécurité routière dans les collèges Henri IV et Eugène Leroy (9 classes de 5^{ème} et 9 classes de 3^{ème}),
- Prévention routière pour les enfants du centre social de la Brunetière,
- Réunion CLSPD (décembre 2017),
- Renforcer le contrôle des deux-roues aux abords des établissements scolaires (éclairage, port de casque...), chaque année des opérations de prévention sont menées,
- Patrouilles régulières devant les établissements scolaires (PN/PM),
- Transmettre à Mme la Procureure les fiches d'informations relevant des infractions liées à la délivrance d'alcool aux mineurs,
- Rappeler aux établissements, la réglementation en matière de délivrance d'alcool aux mineurs,
- Des opérations se sont maintenues tout au long du contrat de ville, un travail important en matière de prévention a été mené.

Axe 2 : La prévention des addictions

Action 1 : la prévention des addictions (dialogue avec les jeunes)

- La médiation, outil de proximité au service de la population,
- Intervention des médiateurs sociaux dans les trois quartiers prioritaires,
- Présence en soirée auprès des jeunes adultes, soutien aux différents projets des centres sociaux, intervention régulière sur le terrain auprès des habitants.

Action 2 : La lutte contre les addictions (stupéfiants, alcool, tabac...)

- Différentes Action MILDECA « Prévention des conduites addictives Bergerac » journées de sensibilisation en addictologie auprès des professionnels des centres sociaux et des travailleurs sociaux,
- Animation ponctuelle au mois d'octobre « Mois sans tabac » au Centre social Germaine Tillion avec l'animatrice santé publique de l'hôpital de Bergerac,
- Journée d'information sur les addictions par le CEID au centre social de la Brunetière lors de la « Semaine santé, bien-être » au mois de novembre 2017.

En 2020, une enveloppe départementale de 48 695 € pour la Dordogne (47 195,20 € en 2019) a permis de financer 18 actions, dont 15 projets portés par des associations et 3 projets portés par des collectivités territoriales.

Les crédits ont été répartis comme suit :

- Prévenir les conduites addictives : 14 projets retenus pour un financement de 34 740 €,
- Renforcer la sécurité, la tranquillité publique : 1 projet retenu pour un financement de 2 500 €,
- Accompagner les populations les plus vulnérables : 2 projets retenus pour 7 055€,
- Conduire des actions de formation : 1 projet retenu pour 4 400 €.

Le financement des actions MILDECA est réalisé en lien avec les actions proposées au titre du Plan départemental d'action de sécurité routière (PDASR).

En Dordogne, les actions et dispositifs suivants ont été financés à ce titre en 2020 :

Programme D -prévention de la délinquance : 76 000 € (67 500 € en 2019)

- 15 dossiers en faveur des jeunes exposés à la délinquance : 35 000 €,
- 6 dossiers en faveur de la prévention des violences faites aux femmes : 35 000 €,
- 2 dossiers en faveur de l'amélioration de la tranquillité publique : 6 000 €.

Programme R -prévention de la radicalisation : 22 000€ (22 000 € en 2019),

- 4 actions ont été financées à hauteur de 24 400 €.

Axe 3 : La prévention générale de la délinquance

Action 1 : la prévention des addictions (dialogue avec les jeunes)

Actions FIDDR :

- Centre social Jean Moulin : « l'enfant en devenir, l'adulte à venir », lutte contre les incivilités en milieu scolaire,
- Centre social de la Brunetière : « référents de parcours », remobilisation des jeunes dans un parcours d'insertion,
- Service démocratie de proximité : "cellule de veille de lutte contre la radicalisation", organisation de journées d'entretiens avec les professionnels des centres sociaux, des travailleurs sociaux et les acteurs du monde scolaire,
- Centre Social Jean Moulin action FIPDR : Tous en scène pour la citoyenneté,
- Centre Social Jean Moulin action FIPDR : La médiation à Jean Moulin,
- Centre Social Germaine Tillion action FIPDR : Sports et ateliers mécaniques.

Au regard du contexte délinquantiel du département et des besoins constatés afin de prévenir le passage à l'acte, l'aide au victime et la prévention de la récidive en lien avec les procureurs territorialement compétents, le plan 2020-2024 retient 5 priorités départementales :

1- Prévenir et lutter contre la délinquance des jeunes,

2- Prévenir et lutter contre les violences intra-familiales et les violences sexistes et sexuelles

3- Prévenir et lutter contre la consommation d'alcool et le trafic de produits stupéfiants

4- Associer le population à la production de la tranquillité publique afin d'améliorer les rapports population – forces de sécurité intérieure

5- Prévenir et lutter contre toutes les formes de discriminations

Ce document constitue le cadre de référence et sera ainsi le fil conducteur pour tous les acteurs de la prévention de la délinquance ; Il sera la référence unique de chacune des instances locales concernées pour assurer la cohérence d'action dans le département.

Source départementale : les services de la Préfecture n'ont pas souhaité transmettre les données relevant du contrat de ville de Bergerac

Action 2 : La lutte contre les discriminations et contre les violences faites aux femmes et aux enfants

- 1^{er} comité de pilotage du Plan Départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants,
- Bilan de la Commission Violences (novembre 2016),
- Bilan de la soirée « ciné-débat » autour du film « Mon roi » dans le cadre de la journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (24 novembre 2016),
- Présentation du parcours de sortie de la Prostitution et installation de la Commission Départementale,
- Validation du Plan Départemental (avec présentation des axes),
- Organisation du colloque à destination des professionnels « Enfants et violences conjugales » en décembre 2017, 2^{ème} comité de pilotage du Plan départemental de Prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants,
- Présentation de l'installation de la Commission Départementale de la sortie de la prostitution,
- Appel à candidature pour le groupe de travail dans le cadre du Plan Départemental,
- Présentation de la Commission Violences 2017.

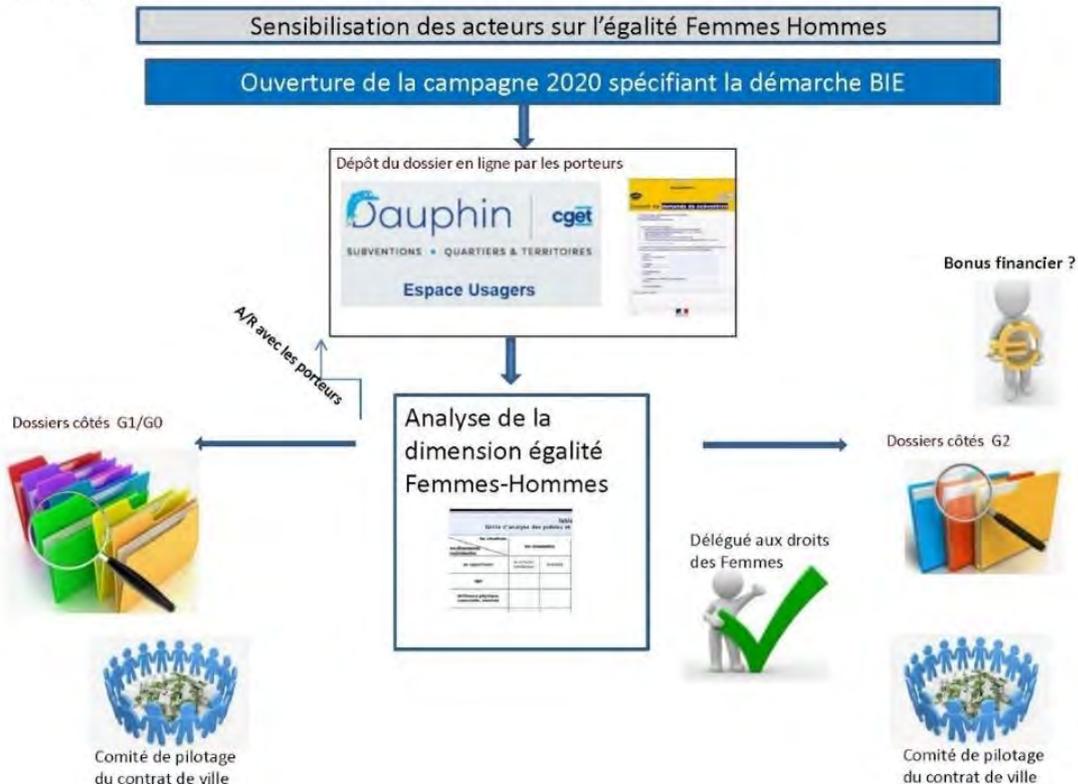
En 2020, la DILCRAH a financé 300 projets de lutte contre la haine et les discriminations anti-LGBT ainsi que 590 actions de lutte contre le racisme et l'antisémitisme qui ont permis de mener des actions dans tous les territoires métropolitains et ultra-marins. Ces initiatives sont venues compléter la mobilisation et l'action des services de l'État et des collectivités territoriales contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations anti-LGBT.

12 projets ont été retenus et financés par la DILCRAH, en 2020, pour un montant total de 20 000 € (11 projets en 2019 pour 19 200 €) :

- ✓ 7 actions de lutte contre le racisme et l'antisémitisme pour un montant de 11 000 € (6 dossiers pour 10 000 € en 2019).

- ✓ 5 projets de lutte contre la haine et les discriminations anti-LGBT pour un montant de 9 000 € (5 dossiers pour 9 200 € en 2019).

Annexe 3 - procédure



Fin 2020, dans le cadre de l'appel à projets du contrat ville 2021, la Dordogne est département pilote avec la mise en place du BIE (Budget intégrant l'égalité femmes/hommes).

La sensibilisation à l'égalité hommes/femmes est mise au cœur des projets, mais la crise sanitaire n'a pas permis une mise en place réelle du BIE.

L'intervenant Social dans les services de Police et de Gendarmerie (ISCG)

Dispositif actuel mis en œuvre en Dordogne depuis 2009.

Depuis plusieurs années, le dispositif d'Intervenant Social en Commissariat et Gendarmerie (ISCG) a été mis en œuvre en Dordogne et permet l'intervention d'un travailleur social auprès de personnes en détresse, lors de situations de conflits intrafamiliaux identifiés, par les services de police et de gendarmerie de la Dordogne dans l'exercice de leur mission.

Ce poste est actuellement financé chaque année par le Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD).

Le bilan 2020 fait apparaître une augmentation du nombre de dossiers transmis pour intervention (480) et du nombre de dossiers à traiter (194) dont 93 demandes en zone police, 78 en zone gendarmerie et 23 dossiers d'une autre provenance.

- Arrondissement de Bergerac 78 dossiers.

Un travail est en cours pour envisager un second poste d'ISG sur le département.

Action 3 : La tranquillité des séniors

- Travail de sensibilisation des séniors aux risques de cambriolages,

- Des actions sont menées régulièrement en collaboration avec les services de Police pour faire de la prévention chez les seniors,
- Un travail en lien avec le CCAS a été mené, tout au long de la crise sanitaire, en particulier lors des périodes de confinement afin veiller sur les personnes les plus âgées et les plus isolées.

Action 4 : La lutte contre l'habitat indigne

- Le service Prévention/Sécurité/Salubrité exerce la mission de police administrative du Maire en matière de sécurité et de salubrité,
- Le service fait partie du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) en réseau avec de nombreux partenaires (Préfecture, DDT, ARS, CAF, Procureurs de la République, organismes de tutelle, centre Hospitalier de Bergerac, centre hospitalier de Vauclaire, Conseil Départemental, ...),
- La CAF active le dispositif de consignation des aides aux logements en cas d'un logement non-décent,
- Le service met en œuvre avec l'Agence Régionale de Santé, une procédure dite « Danger Sanitaire Ponctuel » qui permet de saisir la préfecture afin d'obtenir un arrêté de mise en demeure préfectoral avec délai de réalisation de travaux très court (plusieurs appartements mis en conformité en 2017).
- La mise en place du permis de louer.

Action 5 : La résolution des conflits de voisinage et en particulier

- Intervention des médiateurs sociaux, des associations de locataires, des bailleurs et dans le cadre des réunions de quartier et opérations « Pieds d'immeubles », interventions de la police de proximité.
Ce système de règlement des conflits se poursuit aujourd'hui.

Nouvelles priorité dans le plan 2020-2024 : Prévenir et lutter contre la consommation d'alcool et le trafic de produits stupéfiants

Actions	Axe SNPD	Pilotage
Développer la prévention contre la consommation d'alcool et le trafic de produits stupéfiants	Axe 1 Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention	Préfecture de la Dordogne MILDECA (financement) Associations Collectivités
	Axe 2 Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger	DDSP24 GGD24
	Axe 3 La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance	
Lutter contre le trafic de stupéfiants sur l'ensemble du territoire départemental	Axe 1/2 actions de démantèlement fréquentes	Préfecture de la Dordogne Parquets DDSP24 GGD24 PJ

Articulation entre le FIPDR et les actions de la Politique de la Ville

Pas d'éléments récents et précis compte tenu du refus du service du cabinet de transmettre des informations- quelques éléments mis dans la partie précédente.

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) est un levier financier qui a vocation à soutenir des actions pertinentes dont l'efficacité a été démontrée ou des actions innovantes, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020 /2024 ou le plan national de prévention de la radicalisation « Prévenir pour protéger » du 23 février 2018.

Ce plan décline le principe détection/évaluation/prise en charge suivant trois axes prioritaires pour une prévention plus précoce, plus globale et plus effective en articulation avec la politique de prévention de la délinquance notamment :

- redynamiser une approche individualisée des publics signalés pour radicalisation ;
- renforcer la culture commune de la vigilance des acteurs ;
- offrir un discours alternatif aux discours extrémistes.

Par ailleurs, dans une approche plus globale des parcours de rupture, la lutte contre le séparatisme et les dérives sectaires seront également pris en compte dans ce cadre.

La stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 fixe les actions prioritaires selon les objectifs :

la prévention de la délinquance des plus jeunes, avant l'âge de 12 ans, par la mobilisation plus systématique des familles et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'éducation sur des nouvelles formes de délinquance comme notamment la cyberdélinquance, l'éducation aux médias et à la citoyenneté ;

la protection, le plus en amont possible, des personnes vulnérables et en particulier la lutte contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles et l'accompagnement des victimes ;

le renforcement du lien de confiance entre les français et ceux qui les protègent.

Le FIPD vise à soutenir financièrement les projets se déroulant dans le département du Nord, avec une attention particulière aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, aux zones de sécurité prioritaires, aux quartiers de reconquête républicaine mais également, en fonction du contexte local, aux territoires péri-urbains et ruraux.

Dans une démarche de prévention primaire, il est nécessaire de souligner les principaux acteurs qui œuvrent dans un cadre institutionnel.

La « Semaine de la Fraternité »

Cette action « Semaine de la Fraternité » qui s'est déroulée **du 26 septembre au 1^{er} octobre 2017**, a été portée par les associations « Ligue des Droits de l'Homme - section de Bergerac » et « Bergerac-Kenitra », toutes deux, actrices pour la défense des valeurs de Laïcité dans leur engagement quotidien.

Cette semaine avait pour but :

- D'impulser une dynamique de rencontres et d'échanges afin de revivifier le sentiment d'appartenance à la Cité,
- De donner la parole à chacun de manière qu'il exprime comment il vit et met en œuvre la fraternité dans son quartier, dans sa ville,

- De favoriser les échanges entre les habitants des quartiers prioritaires et les autres Bergeracois.

De nombreux temps d'échanges ont été réalisés autour de conférences, de films, de repas, de témoignages, de stands...où la fraternité a pu s'exercer sans remise en cause des convictions religieuses ou politiques, elle a pu être à la portée de tous les êtres humains quelle que soient leurs conditions.

Le « Mois de la citoyenneté »

Le « Mois de la citoyenneté » organisé par le Centre Social La Brunetière s'est déroulé **du 3 au 31 mai 2017**. Cet équipement de proximité socio-éducatif et sportif a voulu affirmer des valeurs fortes du vivre-ensemble. Nous retrouvons des thématiques sur la citoyenneté, le harcèlement scolaire, la sécurité routière, formation aux valeurs de la République...

Les temps forts sur la thématique de la laïcité sont :

- **Le mercredi 10 mai 2017** : conférence débat sur la démarche participative avec Monsieur Cheik-Sow, anthropologue à l'université de Bordeaux. Elle a été la passerelle de réflexions autour de la laïcité. Une cinquantaine d'habitants du quartier était présents.
- **Le vendredi 12 mai 2017** : ateliers d'expression avec « L'engagement citoyen »
- **Les 15 et 16 mai 2017** : formation aux valeurs de la République
- **Le 16 mai 2017** : journée d'information et de sensibilisation « citoyenneté, mobilité et projets interculturels dans le parcours des jeunes » assurée par l'association des Francas de Dordogne en partenariat avec la Fédération Départementale des Centres Sociaux de la Dordogne. 12 jeunes de moins de 18 ans ont participé à cette action.

Les cinq axes prioritaires à développer

Les deux années d'animation de la cellule de veille ont permis de faire émerger des axes prioritaires d'actions de prévention primaire de la radicalisation. En effet, avec le concours des principaux acteurs œuvrant dans le champ de la sécurité publique et de la cohésion sociale et de l'éducation et des actions qui ont été portées au titre du FIPDR et du Contrat d'Agglomération Bergeracoise, il convient de veiller à renforcer l'ensemble des actions selon ces axes d'intervention :

Axe I : former et informer - Informer et former les professionnels de terrain

La prévention de la radicalisation ne peut être portée que par des acteurs formés à cette problématique et ayant un même niveau de connaissances quant au repérage des situations à risque. Il est donc fondamental de favoriser et de valoriser le développement de la formation des professionnels avec des contenus et outils adaptés à leurs besoins (thématiques : indicateurs de basculements, principes républicains notamment la laïcité...) et coconstruits avec les partenaires concernés.

Si le plan de prévention de la radicalisation fait référence à la définition générale de Monsieur Farhad Khosrokhavar, la pluralité des partenaires œuvrant sur le champ de la prévention entraîne également une pluralité des approches de ce phénomène et une définition pouvant différer selon les cultures professionnelles. Il s'agit donc dans le cadre de ce plan d'actions de travailler autour d'une définition locale de la radicalisation, de l'analyse du processus et du phénomène de radicalisation notamment via la connaissance des parcours des jeunes en voie de radicalisation.

- Informer les habitants des quartiers

Il est ressorti, dans les travaux préalables au plan d'actions, un besoin pour les habitants de s'informer et de s'exprimer sur les problématiques les intéressant. Dans cette perspective, il sera soutenu le développement voire la création d'échange pour les habitants notamment sur le thématique du vivre ensemble. Les centres sociaux sont un vecteur de cohésion sociale à privilégier.

Axe II : favoriser les actions autour des jeunes

- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté

La prévention de la radicalisation tend également à valoriser la place de chaque individu en tant que citoyen et promouvoir les valeurs de la République. Dans ce cadre, il est mis en exergue le développement d'actions sur la thématique de la citoyenneté auprès des jeunes permettant ainsi de travailler sur le vivre ensemble, la laïcité, l'égalité Homme/Femme, les rapports avec les institutions publiques...

- Lutter contre les ruptures socio-éducatives

Il a été identifié par la cellule de veille de lutte contre la radicalisation que l'une des causes du repli communautaire, voire de la radicalisation, était liée aux ruptures socio-éducatives rencontrées par les jeunes. Ces ruptures sont sources de fragilités chez les jeunes en voie de marginalisation et plus largement chez les familles. Cet axe prioritaire s'attache donc à promouvoir la mise en œuvre d'actions autour de la prévention de ces ruptures socio-éducatives notamment via l'analyse des parcours scolaires de jeunes mais également sous le prisme du décrochage scolaire et de la prise en charge des jeunes en difficulté.

Axe III : favoriser le travail avec les familles

Le travail mené auprès des jeunes connaît une réelle efficacité lorsqu'il est accompagné d'une démarche auprès des parents et plus largement des familles (fratries, ...). Cet axe tend à favoriser les actions permettant d'associer les parents aux démarches menées auprès de leurs enfants, notamment dans le cadre des dispositifs socio-éducatifs, mais également de veiller au développement des actions de soutien à la parentalité.

Axe IV : favoriser le maillage territorial des acteurs

- Créer des espaces d'échanges pluridisciplinaires

Les professionnels interrogés dans le cadre des travaux préparatoires au plan d'actions ont soulevé l'importance de ne pas s'isoler dans leurs propres pratiques professionnelles notamment lorsqu'ils sont confrontés à une situation liée à une forme de radicalisation. Il est donc nécessaire de favoriser les espaces pluridisciplinaires d'échanges d'informations afin de partager sur les pratiques professionnelles mais également afin de permettre une meilleure coordination des acteurs.

Dans cette logique, il est également opportun de favoriser les espaces d'échanges d'informations des professionnels de terrain, œuvrant au cœur des quartiers et des habitats parfois témoins de ruptures sociales ou de replis communautaires tels que les employés des bailleurs sociaux et des services de la collectivité (espaces verts, ...).

- Favoriser l'interconnaissance des acteurs

Afin d'optimiser la prévention de la radicalisation, il est primordial que chacun des acteurs œuvrant dans ce cadre ait connaissance du rôle dévolu à chacun des partenaires. Cet axe prioritaire tend à favoriser l'interconnaissance des acteurs et de leurs actions respectives. Il

s'attache également à développer l'échange des informations notamment en favorisant la bonne connaissance des procédures de signalement.

Axe V : éduquer à l'utilisation des outils numériques et aux médias

Les médias sont omniprésents dans la vie quotidienne des jeunes et des familles. Ils sont sources d'information de désinformation. Il est donc important de travailler avec la population autour de l'apprentissage de l'usage des outils numériques et de favoriser le développement des actions menées auprès des jeunes et des familles, concernant l'utilisation des réseaux sociaux. De même, il est nécessaire de promouvoir les actions autour de l'éducation aux médias de prendre un certain recul et avoir un esprit critique face aux informations communiquées via les médias télévisés et numériques, notamment sur les thématiques liées au phénomène de radicalisation, aux théories du complot, ...

2-1-2 Contribution de la Direction Des Affaires Culturelles (DRAC)

Moyens mobilisés droit commun DRAC de 2015 à 2021 à Bergerac :

OBJECTIF 1 : Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants des quartiers prioritaires

Soutien à des projets spécifiques en territoires prioritaires :

- 2015** : 8 000€ (Melkior théâtre, résidences création-médiation)
5000 € (Les Grands espaces pour un projet d'éducation aux médias et à l'information – EMI – soutenu dans le cadre du dispositif Passeurs d'images)
- 2016** : 23 000€ (Melkior théâtre, résidences création-médiation),
2 500€ (L'œil Lucide, projet d'EMI),
4 500€ (Les Grands espaces, projets d'EMI).
- 2017** : 23 000€ (Melkior théâtre, résidences création-médiation),
4 500€ (Les Grands espaces, projets d'EMI).
- 2018** : 43 000€ (Melkior théâtre, résidences création-médiation 23 000€ + 20 000€ pour projet EAC en territoire prioritaire DRAC sur la CAB),
2 000€ (Les arts à souhait, projet d'EMI),
8 000 € pour deux résidences de journalistes sur le territoire de la CAB.
- 2019** : 43 000 € (Melkior théâtre, résidences création-médiation),
1 800€ (Les arts à souhait, projet d'EMI),
12 000 € (L'œil lucide, résidence création documentaire + projet d'EMI).
- 2020** : 43 000 € (Melkior théâtre, résidences création-médiation),
2 000€ (Les arts à souhait, projet d'EMI),
12 000 € (L'œil lucide, résidence création documentaire + projet d'EMI).
- 2021** : 43 000 € (Melkior théâtre, résidences création-médiation),
2 000€ (Les arts à souhait, projet d'EMI),
7 500 € (L'œil lucide, résidence création documentaire + projet d'EMI).

Soutien Médias de proximité :

- **2015** : 7 500 € (Canal pourpre),
- **2016** : 9 000 € (Canal pourpre),
- **2017** : 9 000 € (Canal pourpre),
- **2018** : -----,
- **2019** : 6000 € (résidence mission d'un journaliste avec le BIJ).

OBJECTIF 2 : Prioriser les projets en direction de la jeunesse et les parcours d'Education Artistique et Culturelle (EAC) des jeunes habitants les quartiers prioritaires

- **2015 :**
Projet Action culturelle maîtrise de la langue Melkior Théâtre (6 500€).
- **Projets EAC (année 2016/2017) :**
60 classes, soit 1 200 élèves concernés dans les établissements scolaires (de la maternelle au lycée) accueillant des élèves des QPV.
Ces projets sont menés avec Overlook, Ciné Passion, l'agence culturelle Dordogne Périgord.
Toutefois, il n'existe pas, aujourd'hui, d'outils permettant de connaître le nombre d'élèves habitant un QP et impliqués dans ces projets, ni le montant dédié.
- **Projets EAC (année 2017-2018) :**
61 classes, soit 1 525 élèves concernés dans les établissements scolaires (de la maternelle au lycée) pouvant accueillir des élèves des QPV.
Ces projets sont menés avec Overlook, Agence culturelle Dordogne Périgord, Théâtre Grandeur Nature, Pôle cirque Boulazac, Pôle International de la Préhistoire, Ecla, association des Librairies indépendantes).
En établissements scolaires implantés dans les CTV : 26 classes soient 798 élèves dans des parcours EAC.
Pas d'outils pour connaître le nombre d'élèves habitant un QPV et impliqués dans ces projets, ni le montant dédié.
Soutien aux structures labellisées pour la médiation EAC (Overlook) dont une part pour des projets avec des jeunes des QPV.
Par ailleurs, une part de financements DRAC vers le Melkior Théâtre est destinée à des projets intégrant des jeunes issus des QP.
- **Projets EAC (année 2018-2019) :**
33 classes, soit 443 élèves concernés dans les établissements scolaires (collèges et lycées) pouvant accueillir des élèves des QPV.
Projets menés par Overlook/Le Rocksane, Melkior théâtre/La Gare mondiale et le pôle cirque Boulazac.
2 875 € de soutien DRAC sur crédits de droit commun.
- **Projets EAC (année 2019-2020) :**
55 classes (tous niveaux), soit 752 élèves concernés.

Projets menés par Overlook/Le Rocksane, Melkior théâtre/La Gare mondiale, l'agence culturelle départementale, Arc en rêve/centre d'architecture et le pôle cirque Boulazac.

6 140 € de soutien DRAC.

En parallèle, la DRAC soutient la CAB dans le cadre d'une préfiguration de contrat territoriale d'EAC, dont la vocation est de développer l'offre de parcours EAC à l'attention des différents publics présents sur la CA, notamment les plus jeunes : 5 000 € à des projets petite enfance et jeunesse + formation des professionnels des structures d'accueil.

· Projets EAC (année 2020-2021) :

44 classes (tous niveaux), 940 élèves concernés.

Projets menés par Overlook/Le Rocksane, Melkior théâtre/La Gare mondiale, l'agence culturelle départementale, Arc en rêve/centre d'architecture, Au fil du temps/classes patrimoine et le pôle cirque Boulazac.

7 000 € de soutien DRAC.

En parallèle, la DRAC soutient la CAB dans le cadre d'une préfiguration de contrat territoriale d'EAC, dont la vocation est de développer l'offre de parcours EAC à l'attention des différents publics présents sur la CA, notamment les plus jeunes : 10 000 € à des projets petite enfance et jeunesse + formation des professionnels des structures d'accueil.

· Projets EAC (année 2021-2022) :

36 classes (tous niveaux), 957 élèves concernés.

Projets menés par Overlook/Le Rocksane, Melkior théâtre/La Gare mondiale, l'agence culturelle départementale, Au fil du temps/classes patrimoine.

7 560 € de soutien DRAC.

En parallèle, la DRAC soutient la CAB dans le cadre d'une préfiguration de contrat territoriale d'EAC, dont la vocation est de développer l'offre de parcours EAC à l'attention des différents publics présents sur la CA, notamment les plus jeunes : 10 100 € à des projets petite enfance et jeunesse + formation des professionnels des structures d'accueil.

Perspectives 2022/2023 :

- Apprécier et le cas échéant accompagner la dynamique engagée par la CAB autour des droits culturels, pour lesquels elle a été reconnue par le Conseil régional NA comme territoire pilote. La dynamique autour de l'EAC n'a pas, pour le moment, évolué dans le sens espéré : seuls quelques projets ponctuels ont été soutenus ces dernières années ; pas d'engagement fort de la collectivité dans la construction de parcours.
- Poursuivre la mobilisation amorcée des établissements culturels pour engager des actions en lien avec les habitants, notamment des jeunes, des quartiers prioritaires, à l'image de

certaines projets actuels, et développer l'inscription dans des dispositifs nationaux pour la jeunesse (École/collège au cinéma, Passeurs d'Images, C'est mon patrimoine).

- Diversifier les domaines d'action culturelle : spectacle vivant fortement représenté ; éducation aux médias et à l'information présente ; arts visuels et danse moins présents, tout comme le patrimoine et la culture scientifique et technique. L'ouverture en 2022 du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, lié à la labellisation Ville d'arts et d'histoire de Bergerac, est un élément favorable à cette diversification.
- Poser les jalons de l'émergence d'un véritable projet culturel de territoire, concerté entre l'ensemble des acteurs du contrat de ville dans son volet culturel, soutenant les artistes et la place de leurs actions dans le quotidien des habitants.
- Concrétiser davantage la participation des habitants et des acteurs de grande proximité.
- Assurer l'inscription des jeunes de 15 à 18 ans au Pass culture-volet individuel afin qu'ils puissent visualiser l'offre culturelle présente sur leur territoire de vie et mobiliser les crédits mis à leur disposition, pour soutenir leurs pratiques culturelles.
- Assurer le bon fonctionnement du Pass culture moins de 18 ans-volet collectif en invitant les structures culturelles à y déposer des propositions (visites, rencontres d'artistes, ateliers, spectacles...) et en mobilisant les équipes enseignantes et de direction des établissements du bergeracois pour son utilisation.

2.1.3. La contribution de la DDETSPP

Orientation Stratégique 1 : promouvoir l'offre d'emploi par le soutien aux acteurs économiques et à l'offre de formation

Objectif opérationnel 1-1 : Soutenir et impulser une dynamique économique renouvelée

L'UD DDETSPP prépare et participe à chacune des réunions du Service Public de l'Emploi Départemental (SPED, au niveau départemental) et à chacune des réunions du Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP) sur chacun des arrondissements administratifs.

- Elle anime et pilote les réunions du service public de l'emploi jeune.
- Elle participe aux Comités Techniques d'Animation mis en place par Pôle Emploi.

Cela concourt à répondre à l'objectif de renforcer le réseau et la coordination de tous les acteurs concourant à l'emploi, à l'insertion et à l'économie du territoire.

L'UD DDETSPP dispose d'un service dédié à l'insertion, dont l'insertion par l'activité économique, et conduit de nombreuses réunions de coordination des acteurs et de pilotage d'actions. Elle suit les structures de l'Économie Sociale et Solidaire et délivre également aux structures des agréments d'entreprises solidaires d'utilité sociale (agrément ESUS). Elle répond ainsi à l'objectif de s'appuyer sur l'ESS, facteur de développement économique.

Sur la période 2015–2017 les conventions et soutiens financiers aux partenaires (MDE/PLIE, Missions Locales, Structures de l'IAE, CAP Emploi) ont été réalisés. Il y a eu un suivi du niveau de bénéficiaires issus des QPV.

L'État a soutenu certaines associations du Bergeracois pour aider au développement de projet. Par exemple, l'association Question de Culture, structure de l'insertion par l'activité économique, agréée ESUS, a été soutenue dans le développement 13/03/2020 de son projet de « Recyclerie Bergeracoise ».

Dans le domaine du handicap, également, des soutiens sont apportés. En l'occurrence, l'association porteuse de l'entreprise adaptée LES JARDINS DE CASIMIR, qui fait travailler des personnes ayant une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé, a été aidée financièrement (par des « aides aux postes ») pour son activité.

Cela concourt à l'objectif de soutenir et appuyer les initiatives des associations, vivier d'accès à l'emploi.

Orientation stratégique 2 : lever les freins d'accès à l'emploi

Objectif opérationnel 2-1 : coordonner et développer l'accès aux dispositifs d'insertion

Plusieurs instances travaillent à cette thématique, telle que des réunions du Service Public de l'Emploi Départemental (SPED, au niveau départemental), chacune des réunions du Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP) sur l'ensemble des arrondissements administratifs ainsi que les réunions (spécifique Dordogne) du service public de l'emploi jeunes (SPEJ).

Il faut inclure également les Comités Technique d'Animation mis en place par Pôle Emploi.

Sur la période 2015–2017 des conventions de soutiens financiers de l'État aux partenaires (MDE/PLIE, Mission Locales, Structures de l'IAE, CAP Emploi...) ont été réalisées. Il y a eu un suivi du niveau de bénéficiaires issus des QPV.

Par ailleurs, l'État pilote le Comité Départemental à l'Insertion par l'Activité Économique.

Au-delà de la coordination, l'État veille ainsi à la transmission des informations utiles aux partenaires et travaille ainsi à répondre à l'objectif d'améliorer la lisibilité des dispositifs existants et l'information en direction des publics et partenaires.

Concernant l'amélioration de l'accès aux dispositifs d'insertion, aux contrats aidés, aux dispositifs spécifiques tels l'IAE, la Garantie Jeunes, l'État et ses services de l'Emploi sont positionnés sur ces sujets et veillent à leur coordination et aux accès à ces dispositifs.

Objectif opérationnel 2-2 : accompagner les publics les plus fragiles

Accompagner les publics les plus fragiles passe notamment par l'appui, sur un parcours dans la durée, aux démarches d'accompagnement individualisé à destination des demandeurs d'emploi, des jeunes, des personnes éloignées de l'emploi, des travailleurs handicapés, des personnes reconnues travailleur handicapé, des personnes résidant en QPV, etc.

Il est ainsi notamment opéré, pour ce qui intéresse le Contrat de Ville, un suivi du nombre de personnes issues des QPV dans les dispositifs emplois et d'accompagnement (contrats aidés, garantie jeunes, PLIE...).

Pour ce qui concerne les services de l'État, et notamment les dossiers suivis par la DDETSPP notamment devenue depuis DDETSPP, l'attention aux QPV et les actions envers les QPV ont été sur le thème de la mobilisation du SPE (Service Public de l'Emploi), assez importantes.

D'une part, en 2015, dans un contexte de chômage des jeunes élevés, la politique des Emplois d'Avenir (EA) était de premier plan, et ces contrats ont pu bénéficier aux jeunes, dont aux jeunes des QPV. La Dordogne ayant chaque année dépassé son objectif de contrats emploi d'avenir à réaliser.

Pour rappel, les conditions pour bénéficier du dispositif étaient d'être âgé de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés), être sans emploi et avoir recherché un travail au moins 6 mois au cours des 12 derniers mois (la durée pouvait être inférieure à 6 mois si une situation le justifiait), avoir un niveau de formation inférieur au baccalauréat.

Les jeunes domiciliés dans une zone urbaine sensible (ZUS) avaient un accès prioritaire aux emplois d'avenir.

Ainsi en 2015 le gouvernement a fixé un objectif de 30 % des jeunes résidant en QPV.

Ce fut une politique forte qui a participé de la diminution du chômage des jeunes, avec entre 2013 et 2016 plus de 300 000 contrats signés en France.

La Dordogne a fait partie des départements tenant bien ses objectifs, voire les dépassant avec, certaines de ces années, jusqu'à 105 % de taux de réalisation des objectifs annuels.

D'autre part, en Dordogne, un autre élément pour le soutien aux jeunes dans le domaine de l'emploi et de l'autonomie a été déployé, à partir de 2015. Dès la seconde vague de territoires d'expérimentation, forte mobilisation autour de la Garantie Jeunes (GJ), un dispositif porté par les missions locales pour accompagner intensivement les NEETS.

L'objectif annuel pour les entrées en garanties jeunes étaient de 493. Depuis, le dispositif s'est fortement développé et les objectifs de réalisation ont fortement augmenté (x2). L'objectif départemental 2021 était 71% plus élevé que celui de 2019, avec 1 159 entrées en GJ à réaliser sur l'année.

Dès l'origine, une attention aux QPV a été fixée, puisqu'un objectif de 21% de jeunes à entrer en Garantie Jeunes issus des QPV était prévu.

En 2022, le dispositif sera remplacé par les CEJ (Contrats Engagement Jeunes) et CEJ R (CEJ « Rupture »).

Les missions locales se mobilisent pour les jeunes, et notamment les jeunes des QPV.

En 2021, parmi les jeunes accompagnés par la Mission locale du Grand Périgueux, 5,5 % étaient résidents de QPV. Pour la Mission Locale du Sud Périgord, c'était 13 % des jeunes (en progression de +7,5 % par rapport à l'année précédente).

Au total, ce sont 340 jeunes des QPV ont été accompagnés par les Missions locales de Dordogne.

Contrats aidés :

En ce sens, en matière de contrats aidés, les arrêtés du Préfet de Région ont placé les résidents de QPV dans les publics prioritaires pour bénéficier d'un contrat aidé car ils sont peu représentés dans notre département.

Aussi, pour les Contrats Uniques d'Insertion-Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) du secteur non marchand, bien que l'objectif national en matière de CAE

en QPV a été de 13 % en 2017, la réalisation effective n'est que de 4 % en Dordogne (56 CAE des 1 576 conclus), résultat qui s'explique par la géographie des QPV peu représentée dans notre département.

Il en est de même pour ce qui concerne les Contrats Uniques d'Insertion-Contrats Initiative Emploi (CUI-CIE) du secteur marchand : la réalisation en 2017 est de 4% en Dordogne (7 CIE sur les 167 signés).

À noter toutefois que s'ajoutent à ces résultats sur les CAE et CIE deux éléments :

- En 2017, 274 contrats « Emploi d'Avenir » ont pu être conclus, à destination des jeunes,
- Le second semestre 2017 a été marqué par les modifications gouvernementales dans le domaine des contrats aidés (baisse du nombre de contrats).

A partir de 2020, des contrats spécifiques supplémentaires dédiés aux QPV, Emplois francs et Emplois francs plus (pour les jeunes) ont été mis en œuvre.

En 2021, il était possible de bénéficier d'un taux de prise en charge assez élevé, à 80%, pour les Parcours Emplois Compétences PEC QPV (Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi du secteur non marchand dédiés aux résidents des QPV). Plus de 30 contrats ont ainsi été conclus.

La Dordogne a, chaque fois, atteint ses objectifs de réalisation, avec 30 contrats conclus en 2019, 43 en 2021. Un objectif en augmentation : 55 contrats pour l'année 2022.

Parmi ces contrats, en ce qui concerne les Emplois Francs signés pour les habitants des trois QPV de Bergerac :

- 2020 : 17 contrats signés,
- 2021 : 29 contrats signés.

Globalement, si sur la période des contrats de ville, les dispositifs au niveau des partenaires ont pu évoluer :

- Arrêt des emplois d'avenir, lancement de la garantie jeunes puis maintenant CEJ,
- Arrêt du Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) mais création en Mission locale du PACEA (Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie),
- Arrêt du FIPJ (Fonds d'Insertion Professionnel des Jeunes),
- Arrêt de l'ANI jeunes (Accord National Interprofessionnel),

l'attention aux QPV est demeurée constante dans les dispositifs d'accès et de retour à/vers l'emploi.

IAE :

Concernant l'accompagnement de public fragiles notamment dans le cadre des structures relevant de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), notons qu'en 2017 l'instruction nationale IAE, de mars, plaçait les publics issus des QPV comme prioritaires dans les SIAE (Structures de l'Insertion par l'Activité Économique).

En matière d'IAE, le nombre de personnes en insertion dans les SIAE n'a pas diminué et a même légèrement augmenté et ce malgré des fermetures de structures (ex : arrêt de l'ASPAT sur la zone bergeracoise, et arrêt de l'Atelier Relais de Bergerac porté par l'Association de Soutien de la Dordogne). Le Bergeracois demeure une zone assez dotée en SIAE.

À noter ainsi que l'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) Question de Culture, en Bergeracois, est maintenant l'ACI dont la convention IAE comporte le plus « d'ETP conventionnés » du département. C'est-à-dire que c'est l'ACI, actuellement, le plus important de Dordogne et celui qui accompagne le plus de public en insertion. Par ailleurs, en Bergeracois, la structure IAE association intermédiaire AIDE24 est l'association intermédiaire la plus importante du département, la structure qui accueille et accompagne le plus de personnes en insertion.

S'ajoute à cela que des SIAE ont pu développer leur activité en Bergeracois, tel l'ACI BASE (Bergerac Action Solidarité Emploi) avec sa nouvelle activité de tirage de bois sur parcelles de vignes, ou bien l'ACI AFAC24 qui a pu reprendre une partie des activités de réparation mécanique de l'ASPAT.

Une part importante de l'IAE départementale se déroule en zone Sud Périgord, bergeracoise.

Avec plus de 63 % de sorties de SIAE « dynamiques » pour les personnes en insertion (sorties vers de l'emploi ou de la formation) au niveau départemental, l'IAE est une composante importante des actions de retours à l'emploi.

Garantie Jeunes :

L'État a également en charge le pilotage du dispositif Garantie Jeunes offrant, via les Missions locales, des solutions à certains jeunes caractérisés comme « NEET » (qui signifie Not in Education, Employment or Training (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire)). De plus, il y a un travail des Missions Locales sur le sujet des « décrocheurs ».

En Garantie Jeunes, pour la Dordogne, en 2017, 8.7% des bénéficiaires au niveau départemental sont issus des QPV. C'est moins que l'objectif national établi à 21 % mais cela s'explique par la géographie des QPV dans le département qui n'intéresse que deux Missions Locales.

Au niveau national, l'objectif est dépassé avec 23.7 % de jeunes issus des ZUS/QPV.

Au global, en 2017, année de généralisation de la Garantie jeunes, la Dordogne a quasiment atteint son objectif, qui avait nettement augmenté en 2017, à 594 entrées en garantie jeunes à réaliser sur l'année. Avec 90% d'atteinte de son objectif, le département réalise 535 entrées et améliore de plus, nettement, le taux de sorties positives du dispositif, à 66 %, ce qui en fait un dispositif d'accès ou de retour à l'emploi également important.

Particulièrement, à la mission locale du Bergeracois, depuis le début du dispositif, 22.4% des jeunes en Garanties Jeunes sont issus des QPV, soit 81 jeunes. Ici, l'objectif national de 21% de jeunes en GJ issus des QPV est largement dépassé.

PLIE :

Concernant le Plan Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Sud Périgord, il a pu accompagner en 2017, 152 personnes. 1,3% de bénéficiaires du PLIE Sud Périgord résident sur les Nouveaux Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville de Bergerac.

GEIQ :

Courant 2017, des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) ont vu leur territoire d'intervention étendu à une partie de la Dordogne. Ainsi, par exemple, au-

delà du GEIQ 24 ayant une antenne à Bergerac, c'est le GEIQ Multi Agri 33 qui intervient maintenant également en Périgord Pourpre et blanc.

Cela élargit la palette d'outils disponibles pour le territoire pour favoriser l'accompagnement des publics et les accès à l'emploi.

PTI :

Au-delà des instances préalablement citées (SPED, SPEP, SPEJ, CDIAE) et de son travail avec les partenaires du SPE (Pôle Emploi, Cap Emploi, Missions locales, Maisons de l'Emploi...), l'État participe également aux actions et travaux du Pacte Territorial d'Insertion porté par le Conseil Départemental, actions qui bénéficient au territoire.

Intensification des clauses d'insertion :

Il y avait également l'objectif de viser l'intensification des clauses d'insertion dans les marchés publics et la part des salariés relevant des QPV. Sur le Grand PERIGUEUX, en 2021, 28 habitants de zones « Quartiers Politique de la Ville » ont bénéficié de clauses d'insertion.

Chaque année les clauses d'insertion ont été mobilisées, et se sont maintenues à un niveau important (35 532,81 heures en 2021, 29 882,21 heures en 2019, 36 500 heures en 2018). Par ailleurs, la maison de l'Emploi a reçu un prix national en récompense de son travail effectué sur les clauses.

Coté Bergeracois, 12 008 heures en 2021 ont été effectuées, dans 17 secteurs d'activités. 33 personnes ont bénéficié de 58 contrats (69% de contrats de professionnalisation).

Aujourd'hui il est à noter que sur l'année 2021, la demande d'emploi des résidents des quartiers prioritaires de la ville fortement baissé, de -4,6 % sur un an sur le Grand PERIGUEUX, et -3,7 % sur la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

DONNEES, POUR MISE À JOUR, NON TRANSMISES PAR LE SERVICE CONCERNÉ

Orientation stratégique 1 - Donner une meilleure chance de réussite aux enfants et aux jeunes

Objectif opérationnel 1-1 : Assurer la continuité de l'action éducative afin de favoriser la réussite scolaire

- Accompagner les parents dans leur rôle éducatif en facilitant le lien avec le milieu scolaire, avec un dispositif spécifique : d'une part, l'existence de l'opération École ouverte au lycée Jean Capelle à Bergerac et d'autre part, le lancement du programme « Ouvrir l'école aux parents » pour la réussite des élèves, au sein du collège Eugène Leroy dès la rentrée 2016.
- Développer les actions de réussite éducative en coordination avec les établissements scolaires et les structures socio-éducatives, notamment avec un dispositif de droit commun qui bénéficie aux quartiers : la labellisation accueil des TPS dans les écoles maternelles Suzanne Lacore et Edmond Rostand. Autre dispositif de droit commun qui bénéficie aux quartiers : présence de 13 membres de RASED sur l'agglomération bergeracoise élargie, au profit des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Favoriser l'accès aux formations diversifiées et innovantes pour les parents et leurs enfants (ex : partenariat Justice/Éducation nationale pour l'accueil de stagiaires...).

Objectif opérationnel 1-2 : Renforcer l'excellence des établissements scolaires

- Renforcer et développer les dispositifs de réussite scolaire. Dispositifs spécifiques : École ouverte au lycée professionnel Jean Capelle, Cordées de la réussite avec le lycée Maine de Biran, le suivi partagé du P.R.E...
- Diversifier les conditions d'apprentissage et développer les projets socio-culturels, artistiques et sportifs, particulièrement pour le secondaire (intervention du partenariat associatif).
- Dispositif de droit commun implanté dans les quartiers : implantation d'un demi-poste d'assistant pédagogique au collège Henri IV, dédié à l'aide aux devoirs et à la méthodologie.

Objectif opérationnel 1-3 : Soutenir la fonction parentale pour favoriser la réussite éducative des jeunes

- Développer et faire connaître les lieux d'échange et d'écoute pour les parents et pour les jeunes (voir les dispositifs spécifiques École ouverte et Ouvrir l'école aux parents précités) ;
- Soutenir les parents afin de favoriser l'accès aux pratiques sportives, culturelles et citoyennes de leur(s) enfant(s) ;
- Encourager une démarche participative des parents à des actions socio-éducatives.

Orientation stratégique 2 - Développer le lien social et lutter contre les discriminations

Objectif opérationnel 2-1 : Favoriser l'expression de la solidarité

- Mettre en valeur les compétences et les savoirs des habitants,
- Dynamiser le lien intergénérationnel (services à la personne, ...),
- Veiller à la singularité des parcours de personnes fragiles et proposer un accompagnement individualisé.

Objectif opérationnel 2-2 : Soutenir et développer la dynamique citoyenne (promotion des valeurs citoyennes...)

- Encourager la participation des habitants et notamment des jeunes à la vie citoyenne (conseils de quartier, Conseils Citoyens, comités d'usagers, service civique, ...).
- Promouvoir les initiatives des habitants qui visent à améliorer le lien social et culturel des quartiers.
- Accompagner et soutenir l'engagement des jeunes dans leurs projets.

Objectif opérationnel 2-3 : Développer les actions de prévention et d'information sur les discriminations

- Soutenir et encourager les initiatives contre toutes formes de discriminations dans le cadre d'un plan d'actions.
- Impulser des actions de sensibilisation à destination du grand public.

Orientation stratégique 3 : Favoriser l'accès aux droits, à la santé, aux services et aux activités

Objectif opérationnel 3-1 : Privilégier les actions qui favorisent l'accès aux droits et aux soins

- Développer l'information sur les droits des usagers et sur le respect des droits des personnes,
- Réduire les inégalités socio-territoriales d'accès aux soins et aux actions de prévention,
- Améliorer les conditions d'accès à l'offre de soins en santé mentale et en addictologie, en direction des jeunes,
- Soutenir la coordination des professionnels de santé et des structures sanitaires et sociales (CLS).

Objectif opérationnel 3-2 : Accompagner et faciliter les démarches nécessaires à la vie quotidienne

- Favoriser et améliorer les démarches des citoyens par une formation sur l'usage des outils de la vie quotidienne (technologies d'information et de communication).
- Soutenir la mise en réseau des acteurs pour accompagner les habitants dans leurs difficultés quotidiennes.

2.2 La contribution des partenaires

2.2.1 La Contribution du conseil départemental

La politique de la ville fédère l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques, associatifs, et inscrit dans un document unique leurs actions au bénéfice de quartiers en décrochage. Elle est mise en œuvre localement dans le cadre des contrats de ville.

Une présence affirmée du Conseil départemental dans les quartiers politique de la ville.

Dans le cadre de leurs missions, les agents départementaux accompagnent les usagers dans le cadre de l'accès aux droits. Au-delà des situations individuelles, c'est avant tout un territoire où les risques d'exclusion comme les ressources sont identifiés et analysés par des personnels pluriels.

La présence des travailleurs sociaux et médicosociaux s'adapte à la demande sans cesse croissante de la précarité de la population (exclusion sociale, violences conjugales et intrafamiliales, discriminations, maltraitance...).

A Bergerac le Centre Médico-Social (CMS) se situe au Centre-Ville. Il accueille et accompagne ces publics. Il est composé d'une équipe pluridisciplinaire (puéricultrices, médecins, assistants sociaux, éducateurs, infirmière RSA...) qui accompagne les usagers.

Conscient des difficultés d'accompagnement de ce public le Conseil départemental a souhaité conforter cette équipe en créant 2 postes complémentaires au sein de ce CMS : un poste d'assistante sociale de polyvalence et un poste d'infirmière RSA en charge de l'accompagnement des publics RSA.

Mise en place d'action spécifiques dans les quartiers :

Le Département finance le Club de Prévention l'ATELIER, dont l'équipe d'éducateurs de rue intervient :

- Dans le cadre de la protection de l'enfance en direction des jeunes et de leur famille, dans leur milieu de vie et les endroits qu'ils fréquentent,
- Les chantiers éducatifs opèrent sur les équipements sportifs, les espaces verts et de loisir.

La prévention spécialisée à Bergerac met en place des actions qui promeuvent le vivre ensemble, participent au développement local en soutenant les initiatives citoyennes et en favorisant la prise en compte des demandes et des besoins des habitants.

Une attention particulière et un accompagnement actif des bénéficiaires du RSA sont mis en place par les référents, pour les publics fragiles dont les difficultés sont accrues dans les quartiers prioritaires.

Des séances d'informations collectives sur la vie affective et sexuelle sont réalisées au bénéfice des populations dont celle des quartiers politique de la ville et sur demande des établissements scolaires.

- Sur **Bergerac** : dans les Collèges Eugène Le Roy, Henry IV et Jacques Prévert auprès des classes de 3^{ème}, **soit 14 classes**.

✓ **POLE HABITAT et PATRIMOINE**

BILAN DES ACTIONS DU DEPARTEMENT EN MATIERE DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le renouvellement urbain dans les Quartiers de la Politique de la Ville se traduit par le déploiement d'un ensemble d'opérations destinées à :

- Améliorer l'habitat,
- Promouvoir la mixité sociale,
- Désenclaver les quartiers,
- Stimuler le développement économique grâce à des opérations de déconstruction-reconstruction, de réhabilitation et de relogement des habitants.

Dans le cadre de la politique menée par l'ANRU, le Département s'est fortement engagé auprès de ses partenaires (Région, Villes, Communautés d'agglomération) dans les opérations de rénovation urbaine menées notamment par les villes de Périgueux, Boulazac, Bergerac et Coulounieix-Chamiers.

Vous trouverez ci-dessous le bilan chiffré des investissements du Département sur le sujet.

LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE BERGERAC

Concernant le renouvellement urbain de la ville de Bergerac, le Département a investi **2.744.017,50 €**.

Cet investissement concerne trois quartiers de Bergerac : le quartier nord, le quartier rive gauche et le quartier des deux rives.

Le Département a ainsi participé à :

- La construction de **162** logements - 731 000 €
- L'aménagement d'espaces publics et la création de voiries « La Catte » - 563.888 €
- L'aménagement d'espaces publics et la création de voiries « Naillac » - 449.400 €
- La création d'un centre social – quartier nord – « La Catte » - 65.000 €
- La création d'un centre social – quartier sud – « Naillac » - 237.704 €
- La création d'une salle d'escrime – quartier nord – « La Catte » - 33.650 €
- La création d'un groupe scolaire – quartier nord – « La Catte » - 240.000 €
- La création d'une salle polyvalente/école de musique – 379.875,50 €
- Des aménagements VRD – 43 500 €

De plus des travaux dans les collèges dont l'isolation thermique des façades sont en projet sur le collège de Jacques Prévert.

2.2.2 La contribution de la Caisse d'Allocations Familiales

DONNEES CHIFFRÉES, POUR MISE À JOUR, NON TRANSMISES PAR LE SERVICE CONCERNÉ

Pour rappel, la CAF contribue à la Politique de la Ville dans le cadre des missions et des moyens financiers tels que prévus par la Convention d'objectifs et de gestion (2013-2017) entre la Caisse nationale des Allocations Familiales (CAF) et l'État, à savoir :

- Aider les familles à mieux concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale, notamment par un fort engagement en faveur des vacances et des activités éducatives ;
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ; créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles et à ce titre, promouvoir de manière volontariste l'accès aux droits.

Les financements relèvent principalement de dispositifs de droit commun (convention d'objectifs et de financements, contrat enfance/jeunesse, convention territoriale globale).

La prochaine COG 2018-2022, en cours de négociation, posera pour les 5 prochaines années, les orientations de la branche famille.

Pilier cohésion sociale

Orientation stratégique : donner aux enfants et aux jeunes les meilleures chances de réussite

Accueil du jeune enfant : en réponse aux besoins des familles, l'accueil des jeunes enfants, un enjeu éducatif.

Par les établissements qu'elle accompagne et finance, la CAF contribue à la structuration de l'offre de service sur ou à proximité des quartiers Politique de la Ville visant à :

- Une meilleure conciliation vie sociale, vie familiale et vie professionnelle pour les familles,
- L'épanouissement des enfants par une prise en charge éducative et de soins dans le respect du rythme de chaque enfant.

Le partenariat et la place des parents sont des points importants de l'accueil, permettant une prise en charge de l'enfant dans un principe de coéducation.

Les relais assistants maternels présents en local contribuent à la prise en compte des besoins en matière d'accueil.

En 2017, le pourcentage d'enfants accueillis issus de familles pauvres représente un coût à charge des familles de – d'1€ soit environ 50,8 % des enfants.

Le financement permet le maintien de l'offre (financement pour le fonctionnement et contrat enfance/jeunesse, aide à l'investissement et développement de la qualité d'accueil).

Les actions de soutien à la parentalité

Dans le cadre de la réussite éducative, la CAF accompagne l'offre de services et d'actions d'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif et leurs relations avec leurs enfants.

Depuis 2015, cette offre touche plus particulièrement les quartiers prioritaires ; Les actions sont diversifiées : cafés des parents, ateliers parents enfants, groupe de paroles, conférences...

Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité sont aussi présents et s'inscrivent dans le dispositif de programme de réussite éducative.

Une diversité de services et acteurs à l'initiative de projets ; centres sociaux et ville de Bergerac, structures petite enfance, CAB, café associatif, ludothèque, lieu d'accueil parents/enfant.

Les actions déployées sont de véritables outils de soutien et de prévention.

Le réseau parentalité, en place depuis plusieurs années, fonctionne dans une dynamique partenariale tout en associant les acteurs du Contrat de Ville (centres sociaux par les animatrices familles, associations, travailleurs sociaux...)

Les actions sur la période :

Année	Nombre d'actions
2015	4 actions
2016	6 actions
2017	6 actions

L'offre enfance jeunesse

La CAF intervient dans le cadre de l'offre de loisirs et l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie.

Les accueils de loisirs de proximité sont des acteurs éducatifs importants autour du temps libre des enfants.

Le soutien aux projets jeunes

La CAF soutient et finance des projets présentés par les jeunes lors d'une commission de validation.

Depuis 2015, il est noté une réelle évolution des projets présentés et plus particulièrement des projets portés directement par des associations de jeunes (mobilisation et dynamisme).

Ces projets doivent avoir une dimension sociale et/ou citoyenne et favoriser un ancrage territorial en lien avec les besoins des jeunes la mixité sociale, filles/garçons.

Les actions portent sur différents thèmes : écocitoyenneté et patrimoine, échanges intergénérationnels, culture et sports, loisirs, cultures urbaines, laïcité, liens sociaux.

Il est noté :

- Une diversité d'actions, dans différents domaines (culture, loisirs et découverte, citoyenneté, animation locale, inter-génération...), pilotées par différents acteurs : centres sociaux de Bergerac, BIJ, CAB, association ADP.
- Que ces actions concernent, tout ou partie, les équipements et les familles issus des quartiers politiques de la ville.

Sur Bergerac, une dynamique d'acteurs est amorcée mais reste toutefois à consolider.

Les actions sur la période :

Année	Nombre d'actions
2015	4 actions
2016	6 actions
2017	4 actions

À noter : le rôle de VPTJ (Vacances Pour Tous les Jeunes) pour l'accueil des adolescents.

Orientation stratégique : développer le lien social et lutter contre les discriminations

L'animation de la vie sociale

L'inclusion et la cohésion sociale constituent, avec le développement de la participation citoyenne de proximité, les finalités du secteur de l'animation de la vie sociale soutenue par la CAF. Ainsi, les centres sociaux des quartiers mènent des actions de démocratie de proximité, d'intégration des habitants et se saisissent de la question des discriminations.

La CAF soutient le fonctionnement des centres sociaux dans le cadre d'un contrat d'objectifs pluriannuel tant sur le volet animation globale et coordination que sur le projet animation familles. Les axes : accueil, offre d'actions Co-construites avec les habitants, démarche participative, actions répondant aux besoins des familles.

Les actions portées par les centres sociaux : accueil, information orientation, accès à la culture, aux loisirs, inter-génération, cadre de vie, santé, insertion socio professionnel, parentalité...

Sur les quartiers politiques de la ville, les 3 centres sociaux de Bergerac sont initiateurs d'actions de proximité qui contribuent à la cohésion sociale et au bien vivre ensemble. Il demeure important que ces équipements maintiennent et donnent une réelle place aux habitants. Les centres sociaux doivent rester de véritables lieux d'exercice de la démocratie participative, de la laïcité et de la citoyenneté.

La CAF est attentive au maintien des subventions apportées par l'ensemble des partenaires financiers pour le bon fonctionnement de ces services et la qualité des projets. Pour ce qui la concerne, la CAF augmente régulièrement son taux d'intervention. En 2017, une démarche d'accompagnement a été assurée dans le cadre du suivi des contrats de projets des 3 centres sociaux de Bergerac. L'accent est porté sur la place des habitants, l'accueil, la formation des directeurs, le vivre ensemble, la citoyenneté, la laïcité et le partenariat.

En 2017, un rappel CAF à la vigilance a été fait sur les principes de neutralité et de laïcité.

L'accompagnement et la promotion des initiatives citoyennes

Outre les actions généralistes des centres sociaux visant la mixité sociale et la solidarité, la CAF a, en 2017, soutenu sur Bergerac, l'organisation d'une cellule de veille contre la radicalisation afin de renforcer le dispositif de lutte contre la radicalisation en lien avec les services de la préfecture, d'une formation relative aux phénomènes de radicalisation et

l'animation d'un groupe de professionnels sur la citoyenneté, la laïcité et la prévention de la radicalisation. Cette action, financée à hauteur de 3 000 € par la CAF, est portée par la CAB.

L'ensemble des équipements conventionnés avec la CAF sont engagés pour respecter la charte de la laïcité de la branche famille. Ce point de vigilance a été rappelé en 2017 dans le cadre du suivi des centres sociaux.

Orientation stratégique : permettre l'accès à la santé, aux droits, aux services et activités

L'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables

Le déploiement d'une politique de paiement à bon droit doit nécessairement se soucier de l'accès effectif des personnes à leurs droits.

À ce titre, la CAF met en place un accueil et une politique de rendez-vous en direction des allocataires qui en ont le plus besoin, notamment ceux issus des quartiers prioritaires. Des aides financières d'actions sociales viennent conforter l'offre de service aux familles les plus fragiles (aides financières individuelles et aides au temps libre). La CAF offre un espace d'information et d'orientation dans le cadre du point d'accueil de Bergerac, en partenariat avec l'ADIL, l'ASD, l'UDAF et le CIDFF, et une offre de service de travail social en direction de familles lors d'événements de la vie familiale (naissance, séparation, décès, difficultés économiques et sociales). Un accompagnement au numérique est également réalisé au siège de la CAF.

Les accueils /rendez-vous sur la période des habitants et familles issues des quartiers politiques de la ville :

Année	Nombre accueil/rendez-vous
2015	1169
2016	1032
2017	1836

Les centres sociaux, de par leurs missions d'accueil, jouent un rôle d'information et d'orientation de premier niveau.

La CAF met à disposition, via ses vecteurs de communication (journal vies de famille, caf.fr, Facebook, twitter), un ensemble d'informations tant pour les familles que pour les partenaires.

Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : renforcer l'attractivité des quartiers

La CAF accompagne l'implantation et l'amélioration des équipements de quartiers par son financement :

- Pour les nouveaux locaux du centre social de Naillac avec un montant de la subvention : 213 000€
- Pour le nouvel espace petite enfance à Naillac avec un montant du financement CAF : 412 896€ en subvention et 150 000€ en prêt.

La CAF sur les quartiers de proximité

La CAF mobilise également des moyens financiers pour le fonctionnement des équipements d'accueil du jeune enfant de la ville de Bergerac rayonnant potentiellement sur les quartiers prioritaires,

Les accueils de loisirs comme Toutifaut et les crèches situées hors des périmètres participent également à l'offre d'accueil des enfants de familles issues des quartiers prioritaires.

Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise : Principaux financements pour l'ensemble des quartiers prioritaires

Actions	Financement fonctionnement 2015	Financement fonctionnement 2016	Financement fonctionnement 2017
Centre social/animation collective familiales (3 centres sociaux)	181 972€	161 645€	171 497€
EAJE (1 équipement)	166 752€	161 632€	205 778€
ALSH extra scolaires de proximité	66 609€	65 511 €	71 327€
Actions jeunes	8 000€	3 000 €	5 075€
Actions parentalité	15 359€	17 964€	19 087€
Contrat local d'accompagnement scolaire	6 009€	4 884€	3 043€
Aides financières individuelles et temps libre	92 217€	74 585€	78 397€
TOTAL	563 918€	489 221€	554 204€

La variation des financements tient compte de l'activité.

Analyse des données CAF sur les QPV de la Dordogne

En Dordogne, 158 394 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la CAF, soit, 38% de la population totale.

Sur les communes contenant au moins un quartier prioritaire de la Politique de la Ville, le taux de couverture varie entre 52.5% (rive gauche) et 65.9% (quartier des deux rives) à Bergerac.

Le quartier le mieux couvert par les données CAF est le quartier prioritaire de Chamiers où l'on observe un taux de 74.3%.

Sur les quartiers prioritaires, les taux observés sont supérieurs à ceux de leur commune d'appartenance (sauf pour le quartier prioritaire La Boucle de l'Isle).

La population allocataire du département de la Dordogne se caractérise par une part importante de personnes isolées (43.2%). Les familles (allocataires en couple ou vivants seuls avec des enfants à charge) représentent plus de la moitié de la population allocataire (51.1%).

La population allocataire des quartiers prioritaires se caractérise, quant à elle, par une part importante de familles monoparentales : entre 17.7% (quartiers des deux rives) et 28.5% (quartier Nord) contre 16.4% sur le département. Les couples avec 3 enfants ou plus sont davantage représentés sur les quartiers prioritaires : entre 15.9% (quartier des deux rives) et 40.5% (Chamiers) contre 20.5% sur la Dordogne.

Les aides versées par la CAF visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenus.

17.3% des allocataires de la Dordogne ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales ;

- Sur les quartiers prioritaires de la Boucle de l'Isle et le quartier des Deux Rives, plus d'un tiers des allocataires n'ont pour seule source de revenus, que les prestations versées par la CAF.
- Sur le quartier de Chamiers, ce sont près de 43% des allocataires qui sont dépendants à 100% des prestations versées par la CAF.

Les allocataires des quartiers prioritaires perçoivent :

- **Davantage les aides au logement** : la part des bénéficiaires d'une aide au logement est comprise entre 72.8% (Rive gauche) et 84.5% (quartier des Deux Rives) contre 50.9% pour le département.
- Parmi les bénéficiaires d'une aide au logement, les bénéficiaires d'APL sont largement majoritaires sur les quartiers prioritaires : taux supérieur à 80% (à l'exclusion du quartier des deux rives) contre 29% en Dordogne
- **Davantage de RSA** : proportion qui varie entre 19.5% (quartier Nord) et 39.7% (Chamiers contre 14.7% sur la Dordogne,
- **Davantage l'AAH** : taux variant entre 10.4% (Boucle de l'Isle) et 16.9% (Rive gauche) contre 11.3% sur le département.

2.2.3 La contribution de la mairie de Bergerac

2.2.3.1 Les centres sociaux au cœur de la vie des quartiers et du contrat de ville

En lien étroit avec les objectifs du Contrat de Ville 2015- 2020 ; les centres sociaux municipaux de la Ville de Bergerac ouvrent à construire un projet de développement social pour l'ensemble des habitants de la Ville de Bergerac.

Chaque quartier prioritaire dispose sur son territoire d'un centre social qui en tant que structure de l'animation de la vie sociale poursuit trois finalités de « façon concomitante » :

- *l'inclusion sociale et la socialisation des personnes*
- *le développement des liens sociaux et la cohésion sociale de territoires*
- *la prise de responsabilités des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.*

Ici, chaque centre social présente des caractéristiques d'intervention propre à la problématique de territoire. Des manifestations sont régulièrement organisées et co-élaborés avec les associations et les habitants pour soutenir les convivialités de quartier et animer la cité : Fêtes de quartier, ...

Le Centre Social Germaine Tillion porte une attention au développement culturel pour créer du lien entre les différentes générations.



CENTRE SOCIAL GERMAINE TILLION

Bilan année 2021

• Introduction

La covid 19 et le contexte sanitaire ont profondément bouleversé le cours du projet social et son déroulé. Cet épisode a modifié les repères et les modes d'interventions, chacun a dû s'adapter et s'organiser afin de maintenir les fondamentaux et revenir à l'essentiel de nos missions, le maintien du lien social. Cette année 2021 au grès des confinements et période de répit fut aussi riche d'enseignements et a permis d'interroger et de modifier les pratiques.

• Fiche d'identité

Le centre social Germaine TILLION est géré par la ville de Bergerac, il est intégré au service des Initiatives Sportives, Solidaires et Citoyennes.

Depuis 2017 il bénéficie de nouveaux locaux, suite à une opération de renouvellement urbain du quartier. Ce changement a modifié le quartier de manière durable avec une reconstruction en diffus à la périphérie du quartier de Naillac et de la ville de Bergerac. Ce paysage largement modifié a également un impact sur les habitants et les usages. Un travail de fond est à initier afin de refaire quartier et de donner du sens à l'animation de la vie sociale.

• Nombre d'adhérents

Année 2020 : 182 dont 82 adultes, 100 enfants

Année 2021 : 108 dont 52 adultes, 56 enfants

La baisse des effectifs s'explique par les fermetures successives liées à la pandémie et une offre moindre d'activités à la rentrée suite à une recomposition de l'équipe.

• Habitants « touchés »

9 000

• Nombre de bénévoles

4, ils interviennent en soutien d'animations sur l'aide à la scolarité, l'accès à la culture par la découverte du livre.

• Agrément :

CAF pour 4 années de 2018 à 2022, en qualité de centre socio culturel.

- Professionnels :**
 8 ETP, équipe pluridisciplinaire, éducateur spécialisé, éducateur sportifs, animateurs, administratifs, répartie comme suit.
 Une référente famille, 4 animateurs dédiés aux secteurs : senior, jeunesse, adulte, un agent d'accueil, une secrétaire administrative et comptable, une directrice.

- Période de l'agrément 2019-2022**
 Diagnostic de territoire et évaluation en cours, projet social 2023 - 2026 en cours de réflexion.

Axes forts repérés en 2021 :

Parentalité : soutien à la scolarité, droit au répit parental, accompagnement et soutien du lien parent enfant, activités découvertes vacances en famille...

Accès aux droits : lutte contre l'illectronisme, accompagnement dans les démarches administratives, sorties culturelles, visite de sites, soutien à l'insertion professionnelle...

Aménagement du cadre de vie : embellissement des espaces extérieurs, tables de pique nique, bancs, arbres fruitiers... optimisation des ateliers du centre, cuisine pédagogique...

Intergénérationnel et lien social : hors les murs, activités partagées...
 Tout au long de l'année nous sommes allés à la rencontre des habitants, pour certains très isolés et en difficultés dont certaines familles inconnues des services sociaux de secteur.

- OBJECTIFS OPÉRATIONNELS 2019 – 2021**

Axe 1 FAVORISER LES CONDITIONS D'UNE COHÉSION SOCIALE SUR NOTRE TERRITOIRE

	En attente	En cours	Perspectives
Promouvoir et développer les actions vectrices de lien social		X	Associer les usagers à la préparation des séjours à et à la recherche de financement.
Favoriser et soutenir l'émergence des projets et des initiatives individuelles et collectives		X	Mobiliser de nouveaux bénévoles, entretenir le réseau des partenaires, fédérer autour de projets structurants, comme « Quartier en scène ».
Favoriser les échanges de savoir et de réciprocité		x	C'est déjà à l'œuvre sur l'atelier couture et vise à être développé.
Animer le territoire par des projets partenariaux (festival de la fraternité, semaine de la parentalité, semaine du jeux)		x	Suite à la pandémie, redonner du sens à notre action et « faire quartier ».
Développer les instances de gouvernance	x		Créer une nouvelle dynamique favorisant le lien social par une mobilisation des adhérents et des habitants du quartier.

Axe 2 PROMOUVOIR LA MIXITÉ SOCIALE ET CULTURELLE

	En attente	En cours	Perspectives
En accompagnant les personnes dans leur quotidien et leur projet de vie (alimentation, santé, réflexion autour du vieillissement, bien-être, culture, vacances, emploi)		x	Création d'un atelier « de la terre à l'assiette ».
En développant une animation de qualité, de proximité, sur le territoire et aux différents publics dans une démarche partenariale		x	Faire sens et trouver une action mobilisatrice fédérant les projets sur une année
En favorisant des actions d'accès à l'emploi		x	Rendre lisible le partenariat, portage croisé d'une action emploi à destination des jeunes et des adultes et plus particulièrement les femmes.
En construisant avec les habitants		x	Cette période de remobilisation permettra de remettre en place les instances et d'associer les usagers et habitants aux aménagements intérieurs et extérieurs, du quartier.

Axe 3 EXERCER UNE VIGILANCE DE « VEILLE SOCIALE »

	En attente	En cours	Perspectives
En Participant aux instances locales, santé, conseil de la solidarité, instances locales CLSPD		x	GPO activé en 2021 sur le territoire contribue à l'apaisement du quartier.
En consolidant les partenariats avec la mission locale, l'école de la deuxième chance, club de prévention.		x	Poursuivre le hors les murs.
En développant un partenariat avec le pôle emploi		x	Un référent insertion chargé de faire le lien.
En accompagnant les personnes les plus fragilisées		x	Délocaliser les permanences de l'unité territoriale la maison du Département .

Axe 4 PÉRENNISER ET DÉVELOPPER LE COLLECTIF FAMILLE

	En attente	En cours	Perspectives
* Favoriser les liens familiaux et intergénérationnels		x	A la demande des usagers des projets de séjours sont en cours d'organisation.
* Inciter et accompagner les familles dans leur vie sociale		x	Accompagner des actions favorisant le répit parental.
* Poursuivre et impulser une dynamique de territoire partenariale pour agir en cohérence et complémentarité afin de répondre aux attentes et besoins des familles.		x	Café papote, matinée à thème.

- **Les temps forts de l'année :**

- **L'action « bouge ta mobilité » :**

A l'initiative de la plateforme MUST, en partenariat avec le centre social, les conseillers en insertion de la mission locale sont venus à la rencontre des jeunes. La mise à disposition par Décathlon de vélos et trottinettes électriques ont contribué à cette initiation.

Cette action renouvelée au printemps fut le point de départ d'un travail très soutenu avec les jeunes déscolarisés, désœuvrés et en quête de projet.

A la demande de Monsieur le Maire de Bergerac Jonathan PRIOLEAUD, un référent insertion/emploi bien identifié a permis de faire le lien avec les conseillers insertion, de suivre le parcours de chaque jeune. Ce travail en réseau efficace contribue à une meilleure implication des jeunes dans leur parcours et pour certains s'est concrétisé par une mise à l'emploi et ou une formation qualifiante.

Un projet insertion professionnelle est déposé dans le prochain contrat de ville il sera étendu aux adultes et notamment aux femmes en reconversion professionnelle.

En 2021 : 15 jeunes accompagnés, 5 filles et 10 garçons

Garantie jeune : 4

Service civique : 2

Emploi (intérim, alternance) : 3

Formation : 2

Définition de projet professionnel : 4

Chantier formation avec l'Atelier : 2

- **Centre de vaccination éphémère :**

Afin de contribuer à la lutte contre la pandémie, le centre social Germaine Tillion a été proposé par le maire de Bergerac et validé par le préfet pour une campagne de vaccination. Le SDIS 24 chargé de l'organisation à œuvrer à la mise en place du plateau, les équipes de la ville largement mobilisées ont contribué à la réussite de ces journées. Ceci a donné accès à la vaccination aux habitants des quartiers, en effet le centre social est un lieu connu et rassurant, de nombreux usagers sont venus en famille : le 29 juillet 230 vaccinés, le 10 septembre 72 personnes (compte tenu des délais entre les deux dates de nombreuses personnes avait procédé à la deuxième injection).

- **Séjour culturel à Lyon :**

A l'issue d'un parcours culturel proposé par l'agence départementale de Périgueux, les jeunes ont organisé un séjour à Lyon dans le cadre des projets CAF MSA, à cette occasion ils ont bénéficié de visites guidées de la ville, quartiers anciens sites remarquables et participé à un spectacle à l'opéra. Cette action rayonne sur l'activité du centre et contribue à familiariser le public à la culture et suscite des envies. Les mamans travaillent à ce jour à l'organisation d'un voyage qui contribuera au répit parental.

Les jeunes souhaitent rencontrer des artistes ce qui fait l'objet d'un deuxième volet en 2022.



- **Activités seniors :**



octobre 2021
Atelier rentrée scolaire école Cyrano
pour faciliter la cohésion de classe



juin 2021
projet à la découverte des sciences
séjour Futuroscope

• Budget 2021

CHARGES		PRODUITS	
Achats	25 471,30 €	CAF - PS AGC	56 036,28 €
Services extérieurs		CAF - PS ACF	23 228,80 €
Autres services extérieurs		CLAS	4 410,82 €
Impôts et taxes	91 548,64 €	CAF REAAP	1 600,00 €
Frais de personnel	230 993,60 €	MSA	4 090,00 €
		FIPDR	1 000,00 €
		CARSAT	4 253,00 €
		ANCT	3 500,00 €
		COMMUNE	249 894,64 €
TOTAL CHARGES	348 013,54 €	TOTAL PRODUITS	348 013,54€

Le Centre Social Jean Moulin, de part un taux important de familles monoparentales sur le quartier, conjugue ses efforts sur la thématique éducative et l'accompagnement des familles.

CENTRE SOCIAL JEAN MOULIN

BILAN D'ACTIVITÉ 2021

L'année 2021 a été marquée par les conséquences de la pandémie. Les usagers se sont éloignés de notre structure par peur ou par prudence et les animations ont été plus difficiles à organiser tant les conditions imposées pour la mise en œuvre étaient contraignantes. Pour autant, des actions ont été menées et les activités régulières du centre social ont repris avec un public tout de même assidu.

FICHE D'IDENTITÉ DU CENTRE SOCIAL

La gestion du centre social Jean Moulin

C'est un centre social municipal géré par la ville de Bergerac. Il est situé dans un quartier prioritaire et géré par le service Initiatives Solidaires Sportives et Citoyennes.

Agrément CAF

4 ans – 2019 - 2022

Professionnels

8 ETP

- **1 directeur**
- **1 secrétaire comptable**
- **1 référente familles**

Elle a en charge le soutien à la parentalité, l'accompagnement administratif et social, la recherche de financements pour proposer des animations aux familles.

Les partenaires privilégiés sont la CAF, le Conseil Départemental à travers le service social et la PMI, l'association l'Atelier, le CIDFF, la Mission Locale...

- **1 agent chargé de l'accueil**

Même si l'accueil du public concerne tout le personnel, il est important d'avoir un agent référent compte tenu du nombre de personnes accueillies tous les jours.

- **Un référent jeunesse**

Il maintient le lien avec un collectif d'ados qui s'organisent pour autofinancer des séjours. Une dynamique s'est créée avec ce groupe qui s'est investi, entre autres, dans l'organisation de la Journée de la Tolérance, un des temps forts de l'année initié par le centre social.

- **Une référente seniors**

Les seniors sont le plus souvent en recherche de lien social, de convivialité, d'activités de bien-être et de détente. C'est ce que propose la référente seniors, et son travail a été d'autant plus précieux dans un contexte de morosité ambiante générée par la crise sanitaire.

- **Une médiatrice**

Ses interventions pour maintenir le lien avec les différents publics, en période de confinement notamment, ont contribué à soutenir les personnes les plus fragiles moralement.

Elle entretient également le lien avec les partenaires sociaux, ce qui nous permet d'enrichir nos réponses aux problématiques locales.

- **Une adulte relais**

Sa polyvalence est précieuse pour l'équipe d'animation dans les domaines de la médiation, de l'accompagnement administratif et social, de conception et mise en œuvre de projets...

A la demande du maire de Bergerac, Jonathan Prioleaud, nous avons décidé de structurer et développer le poste insertion emploi. Dans ce cadre, l'adulte relais a pour mission d'accompagner les publics demandeurs vers l'emploi ou la formation. Il s'agit de les orienter en fonction de leur situation vers les institutions existantes sur le territoire (Mission Locale pour les jeunes de 16 à 25 ans, Pôle emploi, PLIE, ERIP...)

Des rencontres avec ces différents partenaires ont eu lieu au cours de l'année afin de renouer les liens entre les professionnels et ainsi assurer un suivi des usagers.

Au centre social Jean Moulin, nous avons peu de souhaits exprimés par les habitants du territoire concernant une aide pour une recherche d'emploi. Cela peut s'expliquer par la proximité géographique des institutions mais également par des freins sociaux (familiaux, logement, santé)

La lutte contre le décrochage scolaire fait partie de nos objectifs cette année. Nous avons repéré 4 jeunes et les avons orientés vers l'école de la 2ème Chance. Au 31 décembre 3 jeunes étaient encore intégrés dans cette formation.

Adhérents / bénévoles	2020	2021
adultes	162	85
enfants	104	106
bénévoles	14	5

Ces chiffres sont assez modestes et liés à la situation sanitaire. En 2021, la majorité des inscriptions a été enregistrée en tout début d'année.

Nombre de bénévoles

4 bénévoles interviennent pour l'accompagnement scolaire, le cinquième intervient dans la mise en œuvre d'actions diverses.

LES ACTIVITÉS

Accueil

SYNTHÈSE ACCUEIL 2021 CENTRE SOCIAL JEAN MOULIN								
mois	physique	téléphonique	homme	femme	enseignements divers - photocopies	accompagnement administratif	accompagnement social	multimédia
JANVIER	123	87	86	124	173	30	2	3
FÉVRIER	184	69	90	163	208	35	0	4
MARS	143	75	66	149	167	34	0	7
AVRIL	28	12	15	25	21	12	0	6
MAI	95	76	54	117	142	26	0	2
JUIN	144	65	62	147	142	45	0	10
JUILLET	48	35	25	55	45	16	1	1
AOÛT	95	70	54	111	119	31	1	6
SEPTEMBRE	148	145	77	217	249	36	0	7
OCTOBRE	67	55	33	89	110	4	3	1
NOVEMBRE	75	38	32	81	88	9	1	5
DÉCEMBRE	83	69	65	87	117	23	0	10
total	1232	796	663	1365	1581	301	8	64

Des actions ont été menées auprès des jeunes et des adultes mais peu d'animations d'envergure ont été développées en raison du contexte sanitaire.

Néanmoins, on peut noter :

Jeunesse

Activités récurrentes

- Futsal – 2 fois / semaine dans le gymnase Jean Moulin – 20 jeunes
- Foot féminin le mercredi ap midi 16h/17h30 sur le city stade de l'école Jean Moulin - 15 filles
- Aide à la scolarité mardi / jeudi 17h/19h – une dizaine de collégiens
- Chant jeunesse le mercredi ap midi 14h/15h au centre social

- Parcours culturel - mercredis et 1 soirée en partenariat avec l'agence culturelle de » Périgueux



- Devoirs faits – collège Henri IV tous les mardis – une animatrice se déplace au collège pour aider les collégiens sur une méthodologie de travail et seconder l'enseignant en charge de ce temps d'activité.

Actions ponctuelles et temps vacances

- VPTJ 7/7 au 27/8 – Les centres sociaux participent à l'animation de cette structure en partenariat avec la CAB
- Chantier éducatif du 5/7 au 26/8 – L'association L'Atelier propose des chantiers d'insertion à des jeunes déscolarisés et sans emploi. Un des chantier consistait à rénover en peinture les abords du centre social. Nous avons donc proposé à des jeunes du quartier de participer à ce chantier dans le but de contribuer à une action citoyenne. Des actions citoyennes sont proposées pendant le séjour : nettoyage des plages, des forêt...
- Initiation voile à Mauzac 1/7
- Séjour Mimizan 27/7 au 30/7 – Projet initié et mis en œuvre avec l'association L'Atelier pour proposer un séjour sportif à 6 jeunes filles du quartier qui n'ont pas accès à ce type de loisir et sortent très peu de leur environnement proche.
- Séjour Drop de Béton à La Teste 28/7 au 30/7 – En partenariat avec l'association Drop de Béton (Bordeaux) l'USB rugby propose toute l'année une initiation au rugby pour les jeunes des quartiers prioritaires. Les jeunes qui ont participé à cette activité ont été reçus à La Teste pour un séjour de loisir.
- Camp de voile à Mauzac 2/8 au 6/8



- Kholanta intercentre 9/8



- Ateliers jeux 9/8 avec l'association Jeu Déambule – Certains jeunes du quartier ne fréquentent pas les ALSH de la CAB pour diverses raisons. Nous leur proposons ponctuellement des activités pour limiter leur désœuvrement.
- Sortie lac de Gurçon - 17/8 - Les jeunes qui ont bénéficié de cette sortie ont été « invités » à nettoyer la cour de l'école avant de partir.
- Camp de voile à Mauzac 17/8 au 20/8 – activité organisée dans le cadre de notre implication dans le dispositif VPTJ (Vacances Pour Tous les Jeunes) géré par la CAB
- Quartier d'été - 13/7 au 12/8 En partenariat avec l'association Power Siam, nous avons dirigés des jeunes sur les activités de loisirs proposées par l'association.
- Apprentissage de la natation - du 25/09 au 20/11 dans le cadre du PRE. Suite à une sortie à la mer, nous avons constaté que certains adolescents ne savaient pas nager. Les parents n'ayant pas les moyens d'inscrire leurs enfants à cet apprentissage, nous avons monté des dossiers PRE pour pallier cette précarité financière.

Familles

Actions ponctuelles et temps vacances

- Spectacle Jean de la Lune 19/5 – Spectacle proposé aux familles des Quartiers Prioritaires par la compagnie Le Théâtre du Roi de Cœur
- Sortie à Beynac 21/7 – sortie familles inter centres
- Séjour à la Guillou 2/8 au 5/8 – séjour familles
- Sortie à Jacou Parc 18/8 – sortie familles inter centres
- Quartier en scène - 5 au 27 / 10 - semaine d'activités : théâtre, percussion, gospel, cirque – en partenariat avec Le Théâtre de la Gargouille.

Adultes

Activités récurrentes



- Jeux de cartes
- Scrabble
- Relaxation
- Gym douce
- Inclusion numérique (rendre les gens autonomes dans leurs démarches administratives en ligne)



- Atelier informatique (développement de la capacité à utiliser l'outil informatique dans ses diverses fonctions)
- Chorale
- Randonnée
- Qi Gong
- FLE (Français Langue Etrangère)



Actions ponctuelles et temps vacances

- Séjour à La Guillou 14 & 15/6
- Sortie au marché d'Eymet 20/7
- Relaxation par le son 21/7
- Sortie Monpazier 23/7
- Sortie à Limcuil 11/8
- Issigeac aux lampions 25/8

Tout public

Actions ponctuelles et temps vacances

- Sortie intergénérationnelle au Porge 9/7
- Journée de la Tolérance 19/6 - Journée d'animation et de promotion, en partenariat avec les associations locales : le CIDFF – ENJEU FEMMES – LES ARTS A SOUHAIT – POWER SIAM – JEU DEAMBULE – LES PAPILLONS BLANCS - LA MISSION LOCALE - ...





BILAN DES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE AU REGARD DU PROJET SOCIAL

Déployer le centre social sur le territoire	Pas commencé	En cours	perspectives
valoriser et développer les instances de gouvernance		X	
travailler les outils d'identification		X	
renforcer les temps de présence hors les murs		X	
Proposer des animations collectives hors les murs		X	
Structurer le partenariat		X	

Tisser des liens entre tous	Pas commencé	En cours	perspectives
structurer l'accueil en différentes étapes			X
Poursuivre et renforcer les actions autour du bien vieillir			X
renforcer les actions du collectif famille		X	
Renforcer les actions enfance / jeunesse		X	
Construire des actions nouvelles pour les 16-25 ans	X		

Valoriser la citoyenneté	Pas commencé	En cours	perspectives
Soutenir et valoriser les projets à l'initiative des habitants		X	
Favoriser les échanges entre générations et cultures sur le territoire		X	
Développer des actions solidaires		X	
Favoriser les actions sur l'amélioration de l'environnement		X	

A toutes les activités énoncées, s'ajoutent la médiation, les veilles sociales, l'accompagnement social et administratif et les actions liées à l'emploi (vu ci dessus dans les missions de l'adulte relais).

L'ensemble de ces actions et animations répondent aux objectifs du Projet Social. Néanmoins, au regard des tableaux ci-dessus, on constate que, malgré les efforts déployés par l'équipe d'animation, des progrès restent à faire, notamment pour déployer le centre social sur le territoire et valoriser la citoyenneté.

A l'aube d'un nouveau Projet Social, des axes de progression se dégagent donc, mais, dorénavant, l'essentiel a été préservé malgré deux années épouvantables. En effet, même si la dynamique des instances de gouvernance a été fauchée en plein vol, la volonté des usagers de se rassembler et de se projeter dans de nouvelles actions est toujours présente, les jeunes sont en demande de projets en autofinancement, le partenariat est toujours actif et l'équipe d'animation, loin d'être résignée, garde sa volonté d'aller de l'avant.

La perspective d'un nouveau Projet Social en 2022 et, dans un futur proche, d'un nouveau centre social sont des éléments qui contribuent largement à de nouvelles inspirations et incitent à l'optimisme quant à la réalisation de projets structurants.

Budget 2021

Charges		Produits	
Achats	42 000 €	PS AGC	67 293,01 €
Services extérieurs	15 000 €	PS ACF	23 228,80 €
Autres services extérieurs	6 000,00 €	Subvention de l'état	31 582,40 €
Impôts et taxes	96 996,71 €	CLAS	1 509,09 €
Frais de personnel	250 000,00 €	REBAP	2 500,00 €
TOTAL	403 996,71 €	CARSAT	13 234,00 €
		Subvention de la commune	264 649,41 €
		TOTAL	403 996,71 €

Le Centre Social La Brunetière, de part un fort taux de chômage des jeunes sur le quartier, tente de conjuguer ce phénomène par un travail de fond en favorisant l'accès à la formation, à l'éducation et à l'accompagnement vers le retour à l'emploi.

Bilan de l'année 2021

Centre Social de la Brunetière

• Introduction

L'année 2021 a été marquée bien évidemment par la COVID-19. En effet, bien que nous ayons eu des phases où il était possible de reprendre des activités, nous avons pu constater que ces confinements successifs, ces contraintes liées au pass sanitaire, ont bouleversé les modes de vie des habitants. Ces derniers verbalisent eux même qu'ils ont pris l'habitude d'être à la maison, et ne « pensent » plus à venir au centre. Nous devons donc entrer dans une nouvelle phase de communication, pour valoriser les activités et services que le centre propose et qui réponde aux besoins et souhaits des habitants.

L'équipe du centre social a également été mise à mal, par une vacance sur le poste de responsable de centre pendant plusieurs mois. Au 1^{er} Août 2021, une nouvelle responsable prend ses fonctions.

Malgré, ces contraintes plusieurs projets ont été concrétisés et/ou initiés cette année. Le groupe des seniors restent très mobilisés sur le centre, le lien avec les familles renforcées, des projets ambitieux avec les grands ados et jeunes adultes sont également amorcés.

• Fiche d'identité

- **Gestionnaire** : Le centre social de la Brunetière, est un des trois centres sociaux gérés par la Mairie de Bergerac. Les centres sociaux de la ville sont intégrés au service des Initiatives Sportives Solidaires et Citoyennes, auparavant service Politique de la Ville.

- **Fonctionnement et dynamique instance(s) de pilotage** : Les instances de gouvernance mis en place les années précédentes n'ont pas été sollicitées cette année (exemple : conseil de maison, commissions Jeunesse, Bien vieillir, familles,...)

- **Nombre d'adhérents janv-Août 2021 : 34 adhérents (2020 : 144)**

- **Habitants « touchés » en 2021: Environ 100 (2020 : environ 200)**

- **Nombre de bénévoles : 8 (2020)**

- **Agréments** : Le centre social possède un agrément CAF de 4 ans (2019-2022), dont nous arrivons au terme en 2022. L'équipe, associée aux habitants et aux partenaires, se mobilise donc sur le renouvellement du contrat de projet.

- **ETP** : L'équipe du centre social de la Brunetière est composée de 8 ETP, répartis ainsi : 4 animateurs, 1 médiateur (Contrat Adulte Relais), 1 référente famille, 1 agent d'accueil, 1 responsable de centre.

- **Rappel des objectifs du contrat de projet en cours**

Le contrat de projet 2019-2022, se décline en 3 axes :

Axe 1 : Développer la Solidarité :

Objectif général : Développer des actions où l'éducation, l'accès à la culture, permettent l'épanouissement

	-/+	+	++
Créer les dynamiques d'entraide et de lien social	x		
Favoriser l'accès aux activités et aux services		x	
Mettre en place des actions adaptées aux problématiques repérées		x	
Favoriser les échanges	x		

Axe 2 : Décloisonner les publics

Objectif général : Favoriser la mixité, le lien intergénérationnel et accompagner les logiques de mises en réseaux

	-/+	+	++
Organiser des activités multigénérationnels	x		
Organiser des actions permettant la rencontre des habitants	x		
Mettre en place des activités adaptées répondant aux besoins des habitants		x	

Axe 3 : Favoriser la participation

Objectif général : Favoriser les formes de participation, d'expression, créer du lien et développer les citoyens actifs.

	-/+	+	++
Mettre en place des actions de participation citoyenne	x		
Informar, échanger, réagir, commenter, former	x		

Axe 4 : Notre projet famille : renforcer la fonction parentale

objectif général : Poursuivre l'accompagnement des parents dans leur fonction parentale

	-/+	+	++
Améliorer la vie quotidienne des familles, par une offre adaptée de services et d'équipement		x	
Mieux accompagner les familles, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés, plus particulièrement les parents d'adolescents.		x	
Encourager les relations familiales par l'accès aux loisirs		x	

• Les activités hebdomadaires du centre

Les activités Seniors

Un groupe d'une soixantaine de seniors adhérents au centre ont créé un véritable lien de confiance avec l'animateur référent permettant de développer les activités, les projets,.... C'est tout d'abord un groupe très assidu à la gym du lundi et jeudi matin. Une dizaine d'entre eux se retrouve le lundi matin pour marcher. Cette activité est réalisée en inter-centre avec le centre social de Germaine Tillion.

Le groupe apprécie également les Ateliers Temps Libre. 1 fois par mois, ils se retrouvent pour faire une sortie en fonction de leurs souhaits. Ils sont ainsi allés visiter Les Bassins de Lumière à Bordeaux, au musée du Chocolat à Castillones, la Filature à Belvès, une sortie détente aux Antilles de Jonzac,...

L'Alphabétisation

Un groupe de maman du quartier, mais aussi depuis peu un jeune homme s'est joint au groupe pour améliorer leur français. Des exercices, de la discussion sur des thématiques de la vie quotidienne et des mises en situation permettent à ce groupe très volontaire et assidu de parfaire leur français.

L'Accompagnement à la scolarité et les activités extra-scolaire

Un groupe d'enfants issus majoritairement des écoles primaires aux alentours, vient trois fois par semaine au centre le soir après l'école de 16h15 à 18h30 pour être accompagné dans leur scolarité. Nous accueillons également des collégiens. A l'issue de ce temps de travail, les enfants ont accès à un temps d'activité (loisir créatif le lundi, Tennis le mardi et piscine le jeudi). L'animateur référent, assure également un lien avec les écoles et les parents pour assurer un suivi et enrayer des difficultés dès qu'elles sont identifiées. Des bénévoles viennent en soutien sur ce temps. Depuis le mois de septembre, nous avons étoffé notre réseau de bénévoles, désormais ils sont 8 à se relayer sur les 3 soirs.

• Le Pôle Insertion Emplois

Cette année à la demande du Maire de Bergerac, nous avons structuré et développé le pôle insertion emploi. Ainsi, nous avons accompagné une dizaine de jeunes pour leur réinsertion en milieu scolaire ou professionnel. Deux jeunes se sont également inscrits et investis dans une formation professionnelle. Pour se faire nous avons assuré un soutien dans les démarches envers la mission locale et les diverses structures d'insertion professionnelle. L'accompagnement à la réalisation des CV, fait également parti des activités importantes du pôle insertion/emplois. Un partenariat avec la mission locale est également actif permettant le suivi étroit et l'orientation des jeunes.

De plus, un partenariat a été mis en place avec l'association BASE, qui intervient deux fois par semaine dans le centre pour proposer des ateliers d'inclusion numérique, pour accompagner les personnes à la fois dans la rédaction de leur CV, mais aussi dans l'apprentissage et la découverte des outils informatiques pour structurer et améliorer leurs recherches d'emplois.

Enfin, un lien a été établi avec les différents collèges afin de faciliter la communication et identifier précocement les potentielles difficultés des jeunes, tendant notamment vers un décrochage scolaire.

• Les activités familles

Les bouts de chou : Cet Atelier parents-enfants (0-3ans), existe depuis plusieurs années, il a évolué depuis 2015 en proposant de nombreux éveils (musical, corporel, moteur, sensoriel...). Nous avons un public très divers, nous y accueillons quelques assistantes maternelles ainsi que de nombreux parents. Il y a toujours une majorité de mères mais cette année nous avons eu la présence de cinq pères. Un partenariat va s'installer avec l'école Pauline Kergomard, afin d'intégrer quatre à cinq enfants de maternelle atteints d'autisme lors des ateliers d'éveil musical. Dans cette volonté d'inclusion nous y invitons également les parents afin qu'ils puissent y partager un moment avec leur enfant.

Projet Parent'aise : Il s'agit d'un projet qui tourne autour du répit parental. Nous y accueillons que des mères de familles malgré le fait que ce projet est ouvert à tous. Le groupe est composé d'une dizaine de femmes, souhaitant se réunir pour se recentrer sur elle-même. En effet, le quotidien (entretien du foyer, gestion des enfants, vie professionnelle...), la charge mentale devient de plus en plus lourde et elles souhaitent pouvoir souffler afin de mieux gérer ces différentes tâches. Ainsi elles profitent de moment de bien-être, de divertissements et d'activités culturelles...

Projet soutien à la parentalité et à la 1ère scolarisation : Action qui vise à sensibiliser enfants et parents sur des problématiques ou thématiques par le biais d'actions créatives.

Ainsi les parents (hors temps covid) entre au sein de l'école, pour participer à la confection du jeu, de l'objet... pendant le temps scolaire, afin d'aider les enfants à réaliser la tâche. Lors de cette action, les parents peuvent ainsi échanger entre eux et avec la référente famille sur le thème abordé et parfois trouver des solutions à leurs questions. Cette année il a été complexe au vu de la situation sanitaire d'y inclure les parents. Toutefois, ils ont pu être sollicités par le biais de la participation d'objets de récupération, puisque la ludothèque itinérante Jeu Déambule travaille à partir d'objets de récupération. Des mots dans les cahiers des enfants ont été mis afin d'avertir les parents de la réalisation de l'action. Nous avons opté pour que chacun reparte avec un jeu à la maison, pour que les parents puissent prendre part au projet de cette façon.

• Les partenaires assurant des permanences au Centre

Le Centre social de la Brunetière a conclu un partenariat avec le Département, permettant d'assurer des permanences d'une **infirmière puéricultrice** et d'**assistants sociaux**. Ce partenariat s'est concrétisé au cours de l'année 2021. Désormais, l'infirmière puéricultrice assure une permanence un mardi après midi par mois ; l'assistante sociale est présente deux mercredi matin par mois. Ces permanences permettent d'accueillir les personnes sur rendez vous pris directement auprès du secrétariat de la Maison du département. Une telle présence au sein du centre permet aux habitants du quartier d'amorcer un suivi au plus près de chez eux, pouvant évoluer une fois le contact établi directement dans les locaux du département. De notre côté, lorsqu'une situation se présente, nécessitant l'intervention des services du département, le partenariat et la proximité facilite l'orientation, l'accompagnement et le suivi de la personne vers les services compétents.

La plateforme **Must**, a assuré au cours de l'année 2021 une permanence les mercredi matin. Elle apporte un conseil auprès des public sur la question de la mobilité, accompagne dans les démarches pour le lever les freins liés à la mobilité en proposant des ateliers thématiques, pratiques sur les déplacements en bus, à vélo, la préparation au permis, ...

Une **médiatrice inclusion numérique** de l'association BASE, anime des ateliers deux après-midi par semaine pour accompagner les personnes volontaires dans l'apprentissage, le développement de leurs compétences de l'outil informatique. Le but est aussi, d'orienter sur ces ateliers les personnes venant solliciter notre aide

pour réaliser leurs démarches en ligne. Enfin, elle propose également un accompagnement pour faciliter le retour à l'emploi comme nous l'avons expliqué précédemment dans la présentation du pôle insertion emplois.

- **Temps fort de l'année**

Juin 2021 : Les filles montent au filet en partenariat avec le Club de Tennis de Bergerac et l'association BASE

Depuis plusieurs années cet évènement est organisé sur la ville de Bergerac, l'édition 2021 a eu lieu au centre social de la Brunetière. Ce fut une véritable réussite, parents, enfants ont pris un réel plaisir à (re)découvrir et s'initier à ce sport. En continuité de cette action, des familles ont inscrits leur enfant au TCB, le centre lui a choisi de proposer le tennis aux enfants participant à l'accompagnement à la scolarité.



Septembre 2021 : Inauguration du Foyer jeunes

Le 22 septembre 2021, le foyer des jeunes du centre social a été inauguré, quelques semaines plus tard il est équipé. Petit à petit, les jeunes s'approprient ce lieu qui a plusieurs vocations. Tout d'abord, il est destiné à être un lieu d'accueil animé par le centre social sur des créneaux définis pour y développer des projets, accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle, partager des moments de convivialité... D'autre part, il se veut être un lieu animer et mis à disposition d'associations de jeunes du quartier.



Octobre 2021 : Pied d'immeuble Rugby avec Rugby Citoyen et Drop de Béton

Un partenariat est établi avec le club de Rugby de Bergerac: l'USB, qui propose un programme d'initiation au rugby tout au long de l'année. Ainsi les enfants des trois centres sociaux se rendent sur le terrain les mercredi après midi

(hors trêve hivernale) ;le club, quand à lui, se rend sur les quartiers de Bergerac pour réaliser des pieds d'immeuble. Le premier a eu lieu à la Brunetière sur le terrain de foot de l'US La Cotte. Ce fut un beau moment d'animation dans le quartier, où tous les enfants ont pris un réel plaisir.



Octobre 2021 : Chantier en partenariat avec Mésolia

Lors d'une réunion avec le bailleur Mésolia et d'autres partenaires nous avons fais le constat que plusieurs halls d'immeubles étaient détériorés. La décision a été prise d'organiser des réunions avec les jeunes du quartier et les habitants pour monter un projet autour du graff, pour embellir ces halls. 7 Jeunes encadrés par 1 éducateur et 2 graffeurs ont participé à la réalisation de 3 graffs. En plus des halls d'immeuble les jeunes ont proposés au bailleur de faire un graff dans le local poubelle ce qui a été accordé. Durant 7 jours les jeunes ont travaillé dans une bonne ambiance et avec tellement de plaisir que nous avons décidé de monter un projet autour du graff qui commencera en fin d'année 2021 et durera tout le long de l'année 2022. Ce projet permettra de travailler avec les habitants de toutes ages et toutes générations. Tout cela permettra aux habitants d'être acteurs dans la vie de leur quartier et travailler ensemble sur un même projet facilitera les échanges entre les différentes tranche d'ages.



Octobre 2021 Master class Gospel :

Organisée depuis 3 années, la master class gospel, malgré un contexte spécifique nous a permis de faire intervenir cette année Florence De Bengy accompagnée de son pianiste. Nous avons pu avoir 8 choristes et environ 80 spectateurs lors de la restitution. Elle s'organise de la façon suivante : 1 jour et demi de répétition intensive et une heure de restitution sous forme d'un mini concert. Ainsi les choristes amateurs se surpassent non seulement pour chanter devant un public, mais également lors des apprentissages musicaux. Cela reste un moment très convivial, d'échange, de soutien et de partage. Il y règne une atmosphère à chaque fois bienveillante. Cette master class gospel est ouverte à tous, des personnes de tout horizon y participent.



Octobre 2021 : Quartier en scène

Pendant les vacances d'automne, durant une semaine, les enfants ont pu s'initier au cirque, au théâtre et à la musique. Du lundi au vendredi, comme des petits professionnels, ils se sont entraînés à exécuter les numéros imaginés par les artistes du Théâtre de la Gargouille sans oublier de prendre du plaisir.

Après, ses nombreuses heures d'entraînement, le samedi 30 octobre 2021, ils ont présenté sous le regard de leur famille émue, un très beau spectacle sur la scène du Centre Culturel Michel Manet.



• **Éléments financiers**

Charges		Produits	
Achats	16 047,98 €	CAF – PS AGC	74 978,65 €
Services extérieurs	13 412,92 €	CAF – PS ACF	23 228,80 €
Autres Services	20 375,89 €	CLAS	2 716,23 €
Charges de personnelles	232 209,40 €	CAF REAAP	3 500 €
Impôt et Taxes	91 016,49€	Contrat de Ville /Etat	4 000 €
		Contrat de Ville / Département	750 €
		Commune	263 889€
TOTAL CHARGES	373 062,68 €	TOTAL PRODUITS	373 062,68 €

2.2.3.2 Dotation de Solidarité Urbaine : au service du contrat de ville

Créée par la loi du 13 mai 1991, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est l'une des composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement et constitue l'une des trois dotations attribuées par l'État aux communes en difficultés financières et sociales. Elle bénéficie, à ce titre aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

La DSU est une dotation globale et de libre emploi dont la vocation n'est pas de financer des politiques particulières mais de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants dans les communes éligibles. Elle prend en compte les difficultés sociales urbaines dans leur ensemble.

Son montant est calculé sur la base d'un indice synthétique de charges et de ressources, qui tient compte du potentiel financier de la collectivité, du revenu des habitants, de la proportion de logements sociaux et de bénéficiaires d'aides au logement.

Pour les communes bénéficiaires de la DSU, la réglementation des collectivités impose la rédaction d'un rapport demandé par les services de l'État chaque année. La ville de Bergerac doit justifier d'actions de développement social urbain qu'elle met en œuvre et les conditions de leur financement

La ville de Bergerac, compte tenu des conditions d'attribution est éligible à cette dotation.

Années	2016	2017	2018	2019
<i>DSU</i>	602 316 €	751 838 €	837 855 €	907 229 €

Utilisation de la DSU depuis 2015, quelques éléments de réponse :

Dotation 2016 :

Subventions accordées aux associations dans le cadre de la politique de la ville :	15 100 €
Fonctionnement général des centres sociaux :	950 815 €
Investissement centres sociaux	876 738 €
Subventions pour l'insertion et l'emploi	53 878 €

Dotation 2017 :

Dépenses affectées exclusivement aux quartiers prioritaires

Subventions aux associations Politique de la Ville	16 750 €
Soutien par le Programme de Réussite Éducative et le PEDT	258 561 €
Actions des centres sociaux	918 602,94 €
Installation « Athlète de rue » proche du Centre Social Germaine Tillion	18 000 €
Sous total dépenses affectée aux quartiers prioritaires	1 211 913,94 €

Dépenses affectées à une politique sociale globale (pouvant impacter les quartiers prioritaires)

Subventions aux associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de l'Emploi	242 597,39 €
Subventions aux associations culturelles développant une approche sociale	36 400 €
Subventions aux associations sportives développant une approche sociale	42 888 €
Subventions aux associations de la Santé et du Social (dont CCAS)	1 119 018 €
Sous total dépenses affectées à la politique sociale globale de la Ville	1 440 903,39 €

TOTAL GÉNÉRAL **2 652 817,33 €**

Dépenses affectées exclusivement aux quartiers prioritaires

Subventions aux associations Politique de la Ville	16 750 €
Soutien par le Programme de Réussite Éducative et le PEDT	258 561 €
Actions des centres sociaux	918 602,94 €
Installation « Athlète de rue » proche du Centre Social Germaine Tillion	18 000 €
Sous total dépenses affectée aux quartiers prioritaires	1 211 913,94 €

Dépenses affectées à une politique sociale globale (pouvant impacter les quartiers prioritaires)

Subventions aux associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de l'Emploi	242 597,39 €
Subventions aux associations culturelles développant une approche sociale	36 400 €
Subventions aux associations sportives développant une approche sociale	42 888 €
Subventions aux associations de la Santé et du Social (dont CCAS)	1 119 018 €
Sous total dépenses affectées à la politique sociale globale de la Ville	1 440 903,39 €

TOTAL GÉNÉRAL **2 652 817,33 €**

RAPPORT D'UTILISATION DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2018

DÉPENSES AFFECTÉES EXCLUSIVEMENT AUX QUARTIERS PRIORITAIRES

<i>Subventions aux associations Politique de la ville</i>	
Association Seconde Chance	2 950,00 €
CIDFF	1 000,00 €
Association Départementale Office Central de Coopératives d'Écoles (AD OCCE)	400,00 €
Le PARI	1 250,00 €
Association Jeu Déambule	1 000,00 €
École des Parents et des Éducateurs de Dordogne (E.P.ED 24)	800,00 €
Association Power Siam	500,00 €
Association Retravailler Dordogne	500,00 €
Association Théâtre de la Gargouille	1 000,00 €
Union Musicale bergeracoise	2 000,00 €
Association REVA	200,00 €
Canal Pourpre	500,00 €
Jeu Déambule	1 000,00 €
Maison de l'emploi	3 500,00 €
Association BASE	1 000,00 €
Ligue de l'Enseignement Dordogne	500,00 €
Union sportive Bergeracoise Rugby Vallée de la Dordogne	1 000,00 €
Association Pitchouns et Grands	500,00 €
Association La Nouvelle Galerie	1 000,00 €
	19 600,00 €
<i>Fonctionnement général de la Ville de Bergerac – centres sociaux</i>	
Centre social La Brunetière	14 400,00 €
Centre social Jean Moulin	14 400,00 €
Centre social Germaine Tillion	14 400,00 €
Charges de personnel centre social Jean Moulin	284 399,21 €
Charges de personnel centre social Germaine Tillion	335 451,65 €
Charges de personnel centre social La Brunetière	263 288,83 €
	926 339,69 €
<i>Fonctionnement général de la Ville de Bergerac – service éducation</i>	
Programme de Réussite Éducative	84 076,00 €
Coût des intervenants périscolaires dans les écoles primaires et maternelles en QPV	365 897,48 €
	449 973,48 €
<i>Budget d'investissement de la Ville de Bergerac - centres sociaux</i>	
Installation de deux aires de jeux à la résidence Lopofa et à la résidence La Catte	60 000,00 €
SOUS-TOTAL DSU QUARTIERS PRIORITAIRES	1 455 913,17 €

DÉPENSES AFFECTÉES A UNE POLITIQUE SOCIALE GLOBALE (IMPACTANT LES QUARTIERS PRIORITAIRES)

Subventions et prestations aux associations agissant dans le domaine de l'insertion et de l'emploi

Subventions

Mission locale	28 755,00 €
Maison de l'emploi	30 581,00 €

Prestations

Association BASE	111 914,99 €
Aide 24	8 117,90 €
Question de culture	60 558,00 €
	239 926,89 €

Subventions aux associations culturelles développant une approche sociale

Melkior Théâtre	12 000,00 €
Association le Renc'art	1 270,00 €
Université du temps libre	1 000,00 €
UMB	16 000,00 €
Comité de Jumelage Bergerac-Kenitra	1 500,00 €
Théâtre La Gargouille	3 500,00 €
Association les Arts à Souhais	1 500,00 €
	36 770,00 €

Subventions aux associations sportives développant une approche sociale

Club Stella	16 858,00 €
Judo Bergerac	600,00 €
Boxing Périgord Pourpre	1 000,00 €
Union sportive La Cattede	33 269,00 €
	51 727,00 €

Subventions aux associations de la Santé et du Social

ADAVIP (Association départementale aide aux victimes)	425,00 €
ADIL 24	1 500,00 €
Association Pitchouns et Grands	2 280,00 €
CIDFF	1 500,00 €
Croix Rouge Française	1 500,00 €
Bergerac Accueil	1 000,00 €
La Ligue des droits de l'homme	425,00 €
Secours Catholique	1 500,00 €
Secours Populaire	1 500,00 €
Union Familiale Bergeracoise	1 000,00 €
	12 630,00 €

CCAS

Subventions accordées aux associations par le CCAS	29 900,00 €
Subvention Ville de Bergerac	1 061 982,00 €
	1 091 882,00 €

SOUS-TOTAL PART DSU POLITIQUE SOCIALE GLOBALE

1 432 935,89 €

TOTAL GÉNÉRAL

2 888 849,06 €

Le montant de la DSU pour la ville de Bergerac pour l'année 2019 s'élève à 907 229 €.

La DSU, par sa fonction première et s'appuyant sur la Loi de programmation pour la cohésion sociale de 2005 rapproche la dotation des orientations de la politique de la ville, sans pour autant cibler exclusivement les territoires prioritaires. En cela, elle concerne les problématiques sociales plus générales qui se jouent sur un territoire dont la répartition s'opère comme suit pour l'année 2019 :

- **Dépenses affectées exclusivement aux quartiers prioritaires**
 - Subventions aux associations Politique de la Ville 20 500 €
 - Soutien par le Programme de Réussite Éducative et le PEDT 477 530,31 €
 - Actions des centres sociaux 1 091 955,62 €
 - Installation de deux City-stades et aménagement d'espace public (Naillac, la Catte) 198 766 €

Sous total dépenses affectées aux quartiers prioritaires 1 788 751,93 €

- **Dépenses affectées à une politique sociale globale (pouvant impacter les quartiers prioritaires)**
 - Subventions aux associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de l'Emploi 252 537 €
 - Subventions aux associations culturelles développant une approche sociale 36 700 €
 - Subventions aux associations sportives développant une approche sociale 49 225 €
 - Subventions aux associations de la Santé et du Social (dont CCAS) 1 046 386 €

Sous total dépenses affectées à la politique sociale globale de la Ville 1 384 848 €

TOTAL GÉNÉRAL 3 173 599,93 €

Complément de l'utilisation de la DSU :

En dehors du soutien aux centres sociaux la DSU joue un rôle important dans le domaine de l'Éducation par le biais du PRE en outre.

Le programme de réussite éducative (PRE)

L'enjeu du PRE est de permettre aux enfants de réussir en les accompagnant individuellement, de franchir les obstacles qui empêchent leur progression. Les référents identifient les enfants en fragilité éducative et scolaire au sein des quartiers prioritaires, analysent les freins à leur réussite et proposent un parcours dans les actions suivantes: médiations éducatives, actions culturelles, sportives et de loisirs.

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) contribue à la mise en place progressive d'un service public de réussite éducative, reposant sur la personnalisation des parcours, et le maillage entre tous les intervenants éducatifs de la proximité autour des besoins de l'enfant. Intégré fonctionnellement au CCAS depuis janvier 2018, Le PRE s'adresse aux enfants et adolescents de 2 à 18 ans.

Il y a 162 enfants scolarisés dans le primaire et 83 scolarisés dans le secondaire, Il y a 116 enfants qui sont nouvellement entrés dans le dispositif en 2018.

L'ANCT a financé le PRE à hauteur de **55 000 €**. La Ville de Bergerac a pris en charge le dispositif à hauteur de **13 607 €** et a attribuée **8000 €** de subvention au CCAS.
Le coût pour la Ville de Bergerac s'élève à **76 607 €**.

Participation au fonctionnement des écoles primaires et maternelles en QPV

La Ville de Bergerac s'engage dans le renforcement de la qualification de l'offre éducative par le développement et le soutien aux actions éducatives favorisant l'accès aux pratiques culturelles, artistiques, sportives pour les enfants dans les écoles maternelles et primaires situées en quartier prioritaire. Cela se traduit par une politique éducative visant à réunir toutes les conditions nécessaires à la réussite éducative de l'enfant dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) de la Ville de Bergerac. L'implication financière de la ville pour les écoles situées en quartiers prioritaires dans le cadre des interventions périscolaires. Le soutien aux associations fait également partie intégrante de l'utilisation de la DSU.

Dans les quartiers prioritaires, le soutien à la vie associative et à l'engagement citoyen est au cœur des enjeux d'amélioration de la cohésion sociale. Les associations y jouent, en effet, une fonction majeure dans le maintien (ou la reconstruction) du lien social, l'animation sociale et culturelle et la promotion de la citoyenneté.

Ce soutien à la vie associative et à l'animation sociale et citoyenne des quartiers trouve également une traduction à travers un programme de réalisation et d'entretien important des équipements, des lieux d'appui pour la vie des quartiers et les liens entre habitants.

Une partie de la DSU est également engagée dans des domaines impactant les habitants des quartiers prioritaires, à savoir les domaines du développement économique, de l'emploi et de l'insertion.

Ainsi en 2019 par exemple, rappelons le niveau élevé du chômage et des bénéficiaires des minima sociaux, le faible niveau de formation et la fragilité du tissu économique que nous retrouvons particulièrement dans les quartiers prioritaires. Les associations d'insertion par l'activité économique ont pour mission l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi. Elles ouvrent notamment en direction des jeunes issus des quartiers prioritaires.

La Ville de Bergerac s'implique dans une politique d'insertion des publics grâce à la mise en place des marchés publics réservés.

La Ville confie à l'association :

- Base des missions d'entretien et de nettoyage des locaux
- Aide 24 pour des missions d'entretien et de manutention

Aussi, sur le territoire, deux structures importantes que sont la Mission Locale et la Maison de l'Emploi, mobilisent l'ensemble des solutions existantes localement en matière de formation, d'emploi et de vie quotidienne (animation de réseaux de partenaires) en direction des jeunes et des adultes éloignés de l'accès vers l'emploi.

Subventions aux associations culturelles développant une approche sociale

L'accès à l'art et à la culture, la participation des habitants et la valorisation des expressions culturelles constituent des axes de travail prioritaires.

La politique culturelle veille au maillage territorial des lieux et projets culturels pour développer des actions de proximité.

Elle s'attache à l'élargissement de la participation des citoyens à la vie culturelle, en portant une attention toute particulière aux quartiers prioritaires, par des actions de médiation culturelle portée par les centres sociaux municipaux.

La compagnie Melkior Théâtre est un vecteur de lien social et culturel, d'amélioration du cadre de vie et d'aménagement urbain participatif. Il propose un festival « Trafik » autour de la culture pluridisciplinaire (Danses, théâtre, performances, cirque, musiques, films et arts visuels, sérigraphie, street-art), des actions autour de la citoyenneté : Venir en Bergeracois. Il propose également dans les quartiers prioritaires, de mener une réflexion, des débats et échanges en s'appuyant sur des acteurs extérieurs au territoire qui sont des artistes, acteurs culturels, urbanistes, sociologues, pour voir et vivre son quartier autrement. Le festival est pensé de façon ascendante et descendante. Ce n'est pas une offre figée mais interactive, participative et collaborative pour changer le regard sur soi, sur son lieu de vie et s'ouvrir au monde. Cette dimension innovante de la démarche est largement encouragée par des partenaires associatifs et institutionnels.

Chaque année ma mairie accompagne des associations dans les projets culturels proposés aux habitants des quartiers.

Subventions aux associations sportives développant une approche sociale

Pour Bergerac, le sport doit constituer un outil éducatif et de cohésion sociale et contribue à l'animation des quartiers.

Aussi, la pratique des activités physiques et sportives est un enjeu essentiel dans les quartiers prioritaires (dépassement de soi, réalisation, fierté, apprentissage des règles de vie en société). La qualité des équipements, le soutien aux clubs et associations sportives de proximité, l'intervention de l'animation sportive municipale sont aussi des priorités pour la Ville.

Subventions aux associations de la santé et du social

La Ville de Bergerac soutient les associations qui ont une politique volontariste visant à améliorer les conditions de santé et la qualité de vie des bergeracois. Elle cible en priorité la réduction des inégalités sociales de santé, dans les quartiers de la Politique de la Ville.

La mise en œuvre se fait dans un large partenariat institutionnel et associatif, à des niveaux différents en fonction des thèmes et des populations : actions de prévention et de dépistage, de communication et d'information, d'éducation à la santé (individuelle et collective), de lutte contre les discriminations et les violences sexistes et promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Favoriser une politique sociale intégrée

Politique de Solidarité : CCAS

La politique du CCAS vise à sécuriser les parcours de vie et à favoriser l'accès aux droits des Bergeracois. Cette politique publique trouve son sens en mobilisant les solidarités et actions citoyennes pour apporter une réponse adaptée aux besoins de la population la plus en difficulté et favoriser son inclusion. Elle vise bien évidemment à garantir un service de qualité pour tous et à adapter des réponses aux besoins spécifiques des Bergeracois les plus fragilisés, et pour lutter contre les phénomènes de non-recours grâce aux structures et services : la Maison d'Accueil Temporaire, une épicerie sociale, les services de portage de repas à domicile, les trois résidences d'autonomie, le service logement, et les différentes aides sociales. Il concourt également à soutenir les associations qui œuvrent principalement dans le champ de la solidarité.

La DSU participe intégralement à la politique sociale globale de la Ville, par exemple en 2019 c'était à hauteur de **28,58 %**.

Elle consolide ainsi à l'approche transversale de l'intervention publique sur un territoire qui se construit dans un dialogue important avec le tissu associatif et toutes les ressources de l'Agglomération Bergeracoise : de l'insertion et de l'emploi, de l'éducation et de la formation, de l'habitat et du cadre de vie, de la culture afin de lutter contre le décrochage social et de contribuer à ce que chacun trouve sa place dans la société.

2.3 Les effets financiers du contrat de Ville de la CAB :

2.3.1 Crédits spécifiques « Politique de la Ville » (2015-2021)

Une démarche partenariale et concertée répondant aux objectifs opérationnels du Contrat de Ville.

Une dotation annuelle de l'Etat pour la mise en place d'actions spécifiques sur le territoire, enveloppe complétée par les dotations des collectivités locales : Région, département, intercommunalité et municipalité.

Bilan quantitatif autour des financements du contrat de ville depuis 2015 :

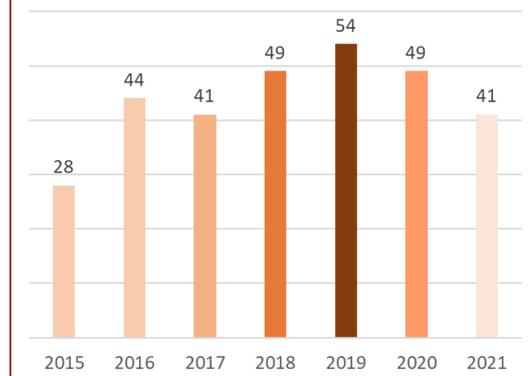
- Un contrat de ville porté principalement par l'Etat et l'intercommunalité (20%) en termes de participation financière. La participation de l'Etat reste majoritaire et indispensable.
- Une nette prépondérance de l'Axe « Cohésion sociale » dans les financements accordés, soit 75% des projets accompagnés.

Dans un contexte où les sujets prégnants sont le chômage et le sentiment d'insécurité (justifié ou non), la faible part des projets portés dans les 2 autres axes du contrat de ville entraînent des interrogations, pourquoi ? Est-ce dû à un manque de partenaires locaux en capacité de porter des projets sur ces axes ? Est-ce un manque d'accompagnement des structures porteuses de projets ? Quelles réponses adaptées peuvent être apportées dans l'avenir ? Comment impulser un changement de tendance ?

Montant des subventions politique de la ville



Evolution du nombre de projets soutenus

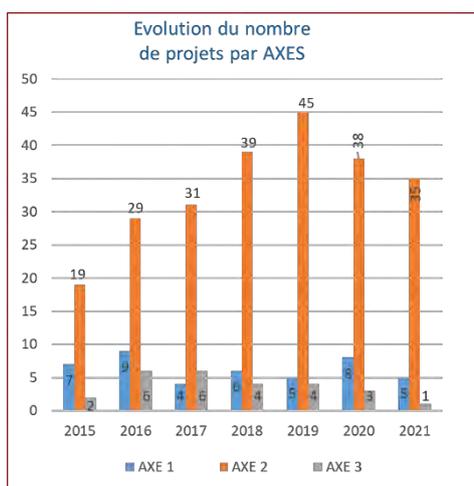


306 projets soutenus en faveur des 3 QPV, ce qui fait un montant moyen de 6 000 € par Projet soutenu. Mais il y a de grandes disparités selon les projets soutenus.

Les subventions prévues en 2022 vont de 1 000 € à 40 000 € (pour le Programme de Réussite Educative).

Le nombre de projets soutenus tend à diminuer, afin de ne pas saupoudrer mais plutôt d'accompagner plus globalement certaines actions.

Bilan par axes du contrat de ville



AXE 1 : Développement économique et emploi
Analyse détaillée des bilans d'action
2015-2021

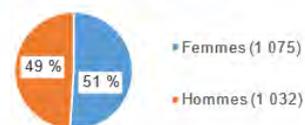


2 107 bénéficiaires, soit 4,9% du total

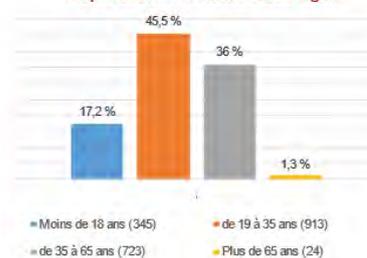
Exemples de soutien financier :
Insertion par l'emploi
Accompagnement à la création d'entreprise...

Répartition des bénéficiaires

Répartition Hommes/Femmes



Répartition en fonction des âges



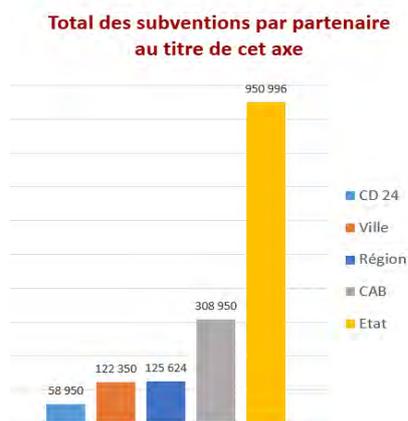
Cet axe intervient autant auprès des hommes que des femmes et essentiellement sur une population de 19 ans à 35 ans. C'est à dire des personnes jeunes, confrontées aux difficultés d'accès à l'emploi, problème extrêmement prégnant au sein des QPV.

Une moyenne de 65 000 € par an pour l'emploi sur 6 ans est dédiée à cet axe d'intervention, ce qui est peu élevé par rapport aux difficultés des habitants des QPV en matière d'accès et de maintien dans l'emploi.

Cet axe devrait à l'avenir pouvoir reprendre une place plus importante, l'emploi et le développement économique permettant un recul de la précarité de façon plus pérenne et de réduire certaines dépenses sur le volet cohésion sociale.

AXE 2 : Cohésion sociale

Analyse détaillée des bilans d'action 2015-2021

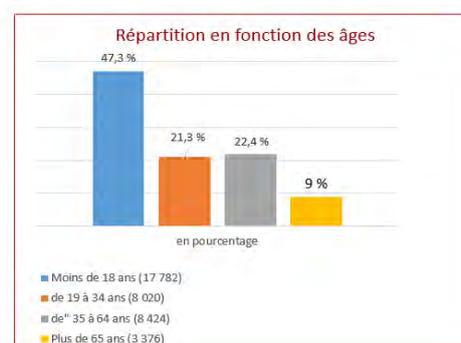
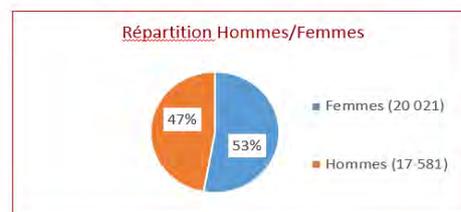


Total 1 566 870 €
Soit 75,8 % du total

37 602
bénéficiaires,
88,1 % du
total

Exemples de soutien
financier :
Cohésion sociale
Réussite Educative
Culture, Santé...

Répartition des bénéficiaires



Cet axe est prépondérant tout au long du contrat de ville, il est vrai qu'il regroupe l'ensemble des activités liées à la cohésion sociale et donc à la vie même des habitants à tous les âges.

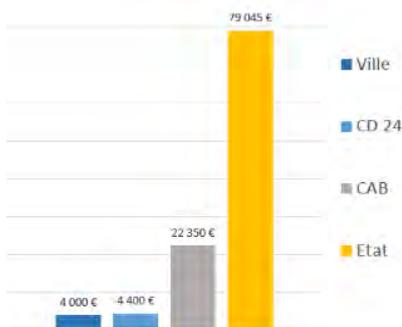
Une moyenne de 261 000 € par an consacrés à cet axe, soit 4 fois plus que le montant dédié aux problèmes économiques et de l'emploi. La part des femmes bénéficiaires est un peu plus importante, ceci résulte sans doute du nombre élevé des familles monoparentales dans les QPV.

Dans l'avenir, cet axe devrait pouvoir devenir moins prégnant, surtout si une évolution significative positive en matière d'emploi est possible.

AXE 3 : Cadre de vie et renouvellement urbain

Analyse détaillée des bilans d'action
2015-2021

Total des subventions par partenaire
au titre de cet axe

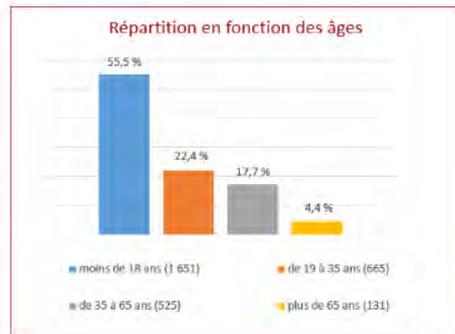
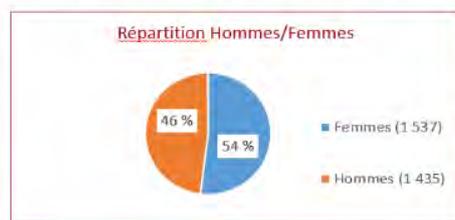


Total 109 795 € Soit 5,3 % du total

2 972 bénéficiaires, soit 7 % du total

Exemples de soutien financier :
- Mobilités
- Développement durable
- Logements

Répartition des bénéficiaires



Une moyenne de 18 300 € par an soit 3 et 14 fois moins que les axes 1 et 2.

Dans le département, c'est le parent pauvre de ce contrat de ville. Compte tenu des problèmes importants sur les logements, sur la mobilité qui est un véritable enjeu, il est dommage que cet axe n'ait pas pris l'ampleur nécessaire, faute de projets. Une vigilance spécifique est à apporter à cet axe délaissé afin de mobiliser au mieux l'ensemble des partenaires pour que des actions puissent émerger.

Bilan du soutien apporté par les structures publiques

2015-2021 : Evolution des financements publics

Année	Ville	CAB	Département	Région	Etat	Total
2015	5 700	60 000	13 000	20 374	167 455	266 529
2016	25 500	55 000	15 500	15 000	172 250	283 250
2017	23 550	59 500	5 400	19 000	149 736	257 186
2018	27 600	61 500	11 700	45 000	185 000	330 800
2019	28 500	60 000	10 500	38 250	185 000	322 250
2020	27 500	60 000	11 100	37 790	185 000	321 390
2021	21 000	60 000	9 150	11 000	185 000	286 150
Total	159 350 €	416 000 €	76 350 €	186 414 €	1 229 441 €	2 067 555 €



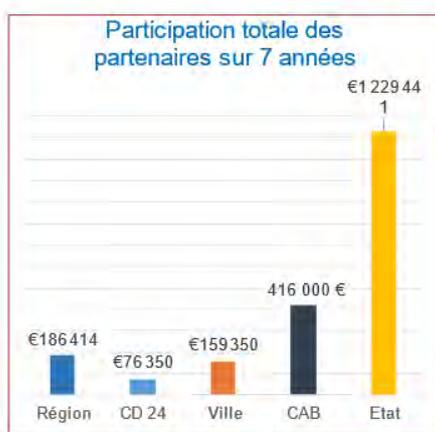
Après une baisse significative des crédits de l'Etat en 2017, on note une enveloppe constante depuis 2018, malgré un vieillissement et une paupérisation de la population des QPV.

La part de la CAB est stable, c'est le deuxième financeur le plus important. Son financement correspond au 1/3 des financements publics.

La participation de la ville à la politique de ville est en diminution ces deux dernières années, ainsi que celle de la Région en particulier depuis 2021.

La politique des contrats de ville n'a pas bénéficié d'une augmentation des fonds dédiés, il y a eu plutôt une volonté d'augmenter la part du droit commun dans les QPV.

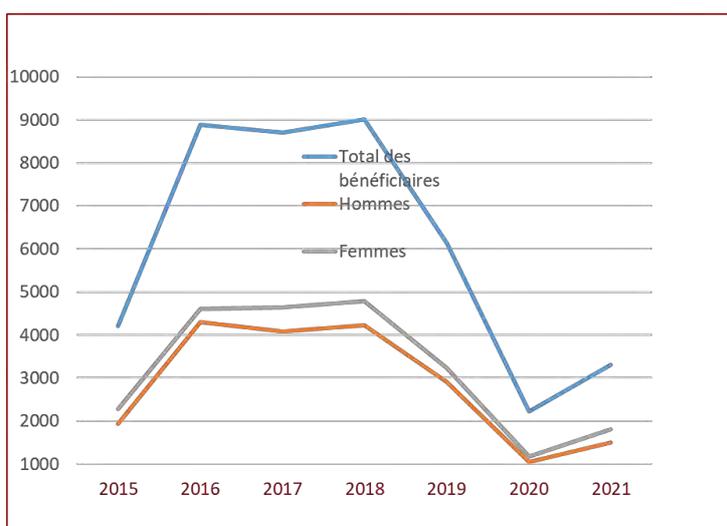
Contrat de ville : Financement public global 2015-2021



Total : 2 067 555 €
Etat : 59,5 % du total

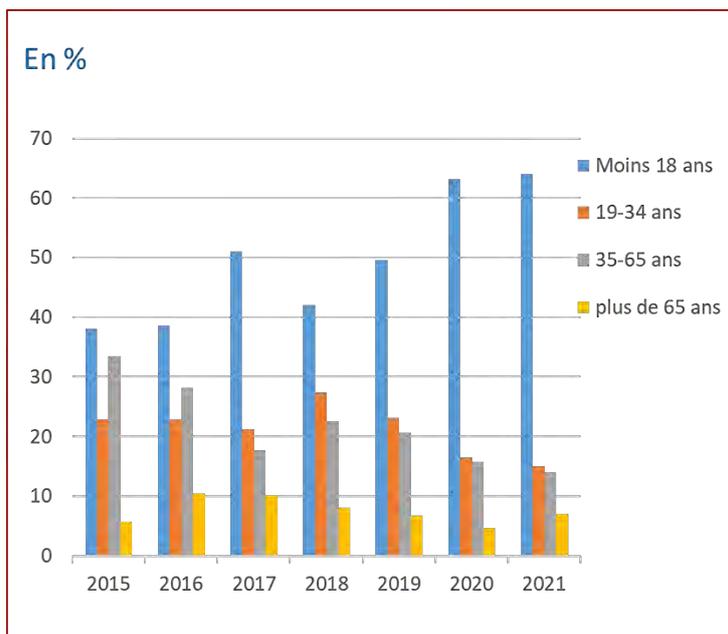


Evolution en terme de bénéficiaires tout au long du contrat de ville



Au total, 42 681
bénéficiaires sur 6 ans :
22 633 femmes, 20 048
hommes

Les bénéficiaires par classe d'âges :

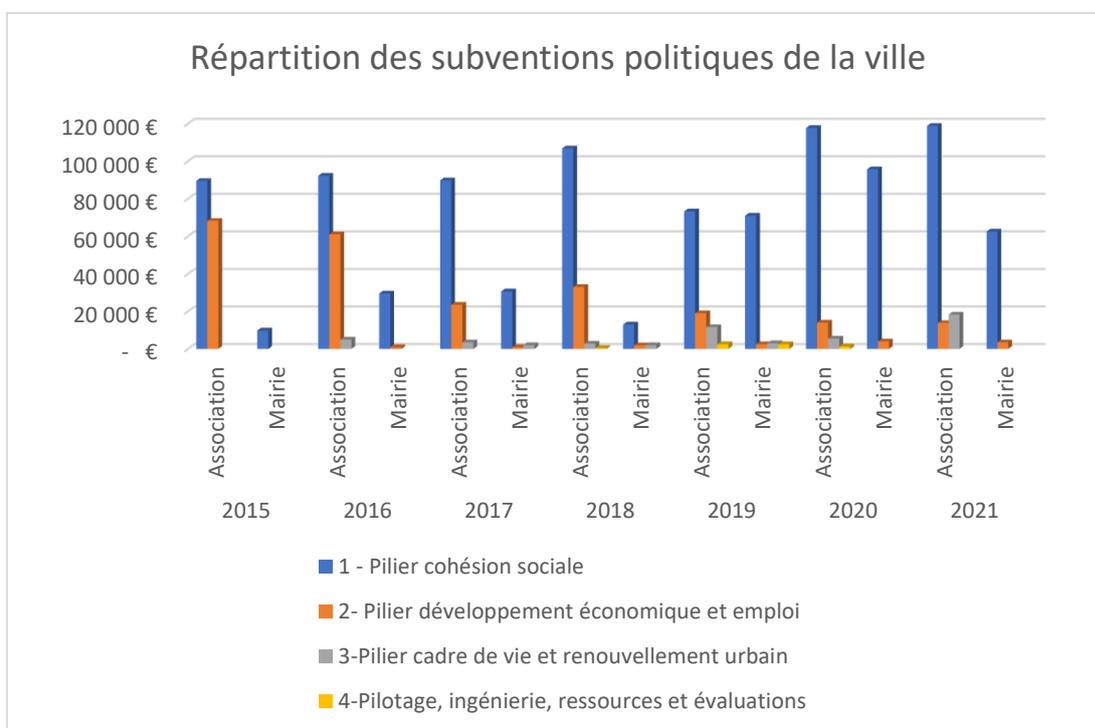


Une part de plus en plus importante dédiée aux moins de 18 ans : preuve que sur ces projets une certaine partie de la population est en quelque sorte « oubliée ».

Cela marque une fois de plus le manque d'actions liées au problème de l'emploi (population des 19/34 ans).

Et, peu de projets concernent les plus de 65 ans pourtant nombreux sur les QPV.

Répartition des subventions politique de la ville « Etat » tout au long du contrat de ville :



		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	% Evolution par rapport à 2015
CAB	Au titre de l'AAP	112 000 €	136 100 €	111 236 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	+16%
	Au titre du CIEC*	13 955 €	9 150 €						
	Au titre de l'ANCV			650 €		322 €			
	Au titre des crédits spécifiques COVID						53 203 €	31 833 €	
	Au titre du PRE	41 500 €	43 500 €	38 500 €	30 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	+32%
	Total	167 455 €	188 750 €	150 386 €	160 000 €	185 322 €	238 203 €	216 833 €	+29%

Les crédits spécifiques Politique de la Ville jouent un rôle indispensable pour la mise en place concrète d'actions sur le territoire, elles permettent aussi à des acteurs locaux de type associatif de pouvoir poursuivre leur activité dans les quartiers.

Les montants comprennent à la fois l'Appel à projet classique mais également des enveloppes complémentaires comme on le constate dans le tableau ci-dessus.

Pour information : Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC)*

• Les valeurs de la République et la citoyenneté

À la suite des événements de janvier 2015, le Comité Interministériel à l'Égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015 s'est concrétisé par l'ajout du pilier « valeurs de la République et citoyenneté ». Les contrats de ville sont co-construits par, pour et avec les habitants via l'instauration des conseils citoyens prévus par la loi du 21 février 2014.

Ce pilier a également pour but de soutenir les actions participant à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la radicalisation.

Des fonds supplémentaires ont été donnés pour financer des actions sur ces thématiques.

2.3.2 En matière financière et fiscale

Le Pacte financier et fiscal de solidarité

Le Contrat de Ville est appelé à identifier et mettre en œuvre les modalités d'adaptation et de renforcement des politiques publiques.

Pour accompagner ce mouvement, la loi impose un Pacte financier et fiscal de solidarité pour tous les EPCI signataires d'un Contrat de Ville. Il conduit ainsi à mobiliser toutes les communes de l'EPCI en soutien aux communes relevant de la Politique de la Ville.

Concernant l'Agglomération Bergeracoise, un cabinet d'études, recruté fin 2017, finalise la formalisation du Pacte financier et fiscal de solidarité afin de répondre au besoin de solidarité et de péréquation envers la commune de Bergerac, la seule relevant du Contrat de Ville.

Des outils de péréquation directe :

- La dotation de solidarité communautaire (DSC), instaurée en 2004 lors de la création de la Communauté de Communes de Bergerac Pourpre, a pour objectif de favoriser les communes dont le potentiel fiscal est le plus éloigné de la moyenne des communes de la strate nationale.

Sur trois années (2015-2016-2017), la commune de Bergerac a été aidée au titre de ce dispositif à hauteur d'un peu plus d'un million d'euros (1 014 414 €).

- Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) dont l'objectif est de privilégier les communes parmi les plus pauvres (répartition en fonction de critères de ressources et de charges : potentiel fiscal, effort fiscal, logements sociaux, jeunes, revenus...).

Sur trois années (2015-2016-2017), l'Agglomération a reversé, au titre de ce dispositif, près d'un million d'euros (945 043 €) à la commune de Bergerac.

- Au titre de la solidarité territoriale, des charges de centralité à hauteur de 650 000 € ont été prises en compte dans le calcul de l'Attribution de Compensation de la Ville de Bergerac.

Des outils de péréquation indirecte :

La mutualisation des charges de gestion permet de réduire les disparités de recettes et de charges à l'occasion de transfert ou de prise de compétences. Le Pacte combine donc deux approches :

- Une approche attachée à la solidarité et à la redistribution financière, visant à compenser une inégale répartition des ressources et/ou à accompagner les communes devant faire face à des charges importantes.

- Une approche privilégiant le développement du projet communautaire : transfert de compétences, redéploiement de services existants et création de nouveaux services pris en charge par la Communauté...

Les dispositifs fiscaux

Deux types d'exonération fiscale impactant les collectivités sont contenus dans la réforme de la Politique de la Ville :

- L'exonération de la Cotisation Foncière des entreprises (CFE), l'exonération de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), et l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour les entreprises situées dans les quartiers prioritaires, afin de favoriser l'implantation ou le maintien de commerces de proximité et de services marchands dans ces quartiers, mais aussi pour réduire les inégalités de traitement entre les petits commerces de proximité.

Depuis 2015, l'Agglomération Bergeracoise compte plus d'une centaine de demandes d'exonération chaque année. Cela se traduit par une perte de produits fiscaux limitée du fait d'une compensation de l'État à hauteur de 60 000 € annuels.

- Abattement de 30 % sur la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :

Pour renforcer leurs moyens de gestion de la tranquillité publique, d'entretien du patrimoine et d'animation du lien social, les bailleurs sociaux peuvent bénéficier d'un abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) situées en quartier prioritaire de la politique de la ville.

Cependant, la loi Égalité et Citoyenneté donne la possibilité à une commune ayant plus de 25% de logements sociaux de pouvoir s'opposer aux exonérations de TFPB accordées aux bailleurs sociaux. La Ville de Bergerac s'est inscrite ainsi dans cette démarche de refus.

L'évaluation ne peut se limiter aux seuls crédits spécifiques Politique de la Ville. En effet, pour que les acteurs locaux puissent mettre en place des actions sur les quartiers et en faveur de leurs habitants, leur fonctionnement général doit être préalablement assuré.

C'est notamment sur ce champ que se situe l'aide du Conseil départemental de la Dordogne dans le cadre de ses compétences, par objectif et sur chaque lieu géographique.

Le montant total des sommes engagées au cours des trois dernières années :

- Pilier Cohésion sociale : 2 910 234 €
- Pilier Cadre de vie : 431 953 €
- Pilier Développement économique et emploi : 468 325 €

Tableau d'intervention du CD 24 sur l'Agglomération Bergeracoise

	Pilier Cohésion sociale	Pilier Cadre de vie	Pilier Développement économique et Emploi
2015	400 447 €	48 320 €	182 350 €
2016	366 818 €	28 611 €	210 725 €
2017	2 010 294 €	278 661 €	75 250 €
TOTAL	2 777 559 €	355 592 €	468 325 €
<i>Au 30 mai 2018</i>	<i>132 675 €</i>	<i>76 361 €</i>	<i>-----</i>

Tableau comparatif intervention du Conseil départemental Agglomération Bergeracoise-Grand Périgueux

	BERGERAC	PERIGUEUX
2015	631 117 €	3 198 652 €
2016	606 154 €	2 644 299 €
2017	2 364 205 €	3 049 326 €
TOTAL	3 601 476 €	8 892 277 €
%	28,82	71,18
Population	62 913 h.	103 200 h.
%	37,9	62,1

Après comparaison des contributions du Conseil Départemental par rapport à la population de chacune des deux intercommunalités que sont le Grand Périgueux et la CAB ; un calcul arithmétique met en évidence que le soutien accordé n'est pas proportionnel au nombre d'habitants vivant sur ces territoires :

Moyenne du soutien financier allouée (CAB + Grand Périgueux) par le conseil départemental sur la période 2015-2016-2017 :

$$12\,493\,753\text{ €} / 166\,113\text{ h} = 75,21\text{ €/habitant}$$

Moyenne allouée par habitant rapportée au nombre d'habitants de la CAB :

$$75,21 \times 62\,913 \text{ h} = 4\,731\,686 \text{ €}$$

Comparaison entre les sommes effectivement accordées à notre territoire par rapport à la moyenne par habitant :

$$4\,731\,686 \text{ €} - 6\,601\,476 \text{ €} = -1\,130\,210 \text{ € de delta}$$

PARTIE 2 : ANALYSE PAR AXES D'ACTION

1 Le logement

1.1 Une politique intercommunale de l'habitat : élaboration d'un plan local de l'habitat adossé au PLUi

Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été élaboré sur le territoire de la CAB. Il a été approuvé le 13 janvier 2020. A ce PLUi sont adossés un Plan de Déplacement Urbain et un Plan Local de L'habitat.

Le diagnostic territorial réalisé en 2016 par le bureau d'études MERC/AT avait fait ressortir des éléments d'analyse concernant la politique de l'habitat en matière de logement social :

Organiser le territoire multipolaire pour bien vivre ensemble

4. S'engager vers une nouvelle politique de l'habitat (Stratégie spécifique / habitat > élaboration du PLH) :

4.2 : Privilégier la mixité sociale dans des quartiers à vivre (présence d'équipements, services, commerces, offre en transport ...)

- Insérer au mieux le logement social dans le tissu urbain proche des emplois, équipements et services.
- Permettre une mixité sociale et inter-générationnelle au sein des nouvelles résidences locatives sociales.

4.4 : Développer et renforcer l'offre en logements locatif notamment social, pour contrarier les logiques de spécialisations socio-démographiques

- Poursuivre l'effort engagé dans les communes de Prignoneux et Bergerac pour s'inscrire dans les objectifs fixés par l'art. 55 de la Loi SRU
- Diversifier l'offre de logements dans les pôles d'équilibre
- Répondre aux situations de précarité dans le parc privé sur l'ensemble du territoire intercommunal

Actions, projets :

- Favoriser une diversité des typologies (surface de logement) et des financements (PLUS, PLAI, PLS) au sein des opérations neuves.
- **Mettre en place des outils réglementaires dans le PLUi favorisant la création de logements locatifs sociaux :**
 - secteurs de mixité sociale,
 - emplacements réservés à destination de logements sociaux
 - Majoration des volumes constructibles dans les secteurs comportant des logements locatifs sociaux (jusqu'à 50 % de bonification)
- S'appuyer sur la mobilisation du parc existant pour la création de logements sociaux et limiter ainsi la hausse du nombre de résidences principales
 - Conventionnement Anafi avec ou sans travaux (y compris une réflexion à mener sur le conventionnement des logements locatifs De Robien arrivant en fin de conventionnement)
 - Opérations d'acquisition-amélioration par des bailleurs sociaux
 - Conventionnement des logements communaux par des bailleurs sociaux

La CAB a fait le choix de se doter en 2020 d'un outil de diagnostic et de pilotage spécifique : **le PLUi-HD.**

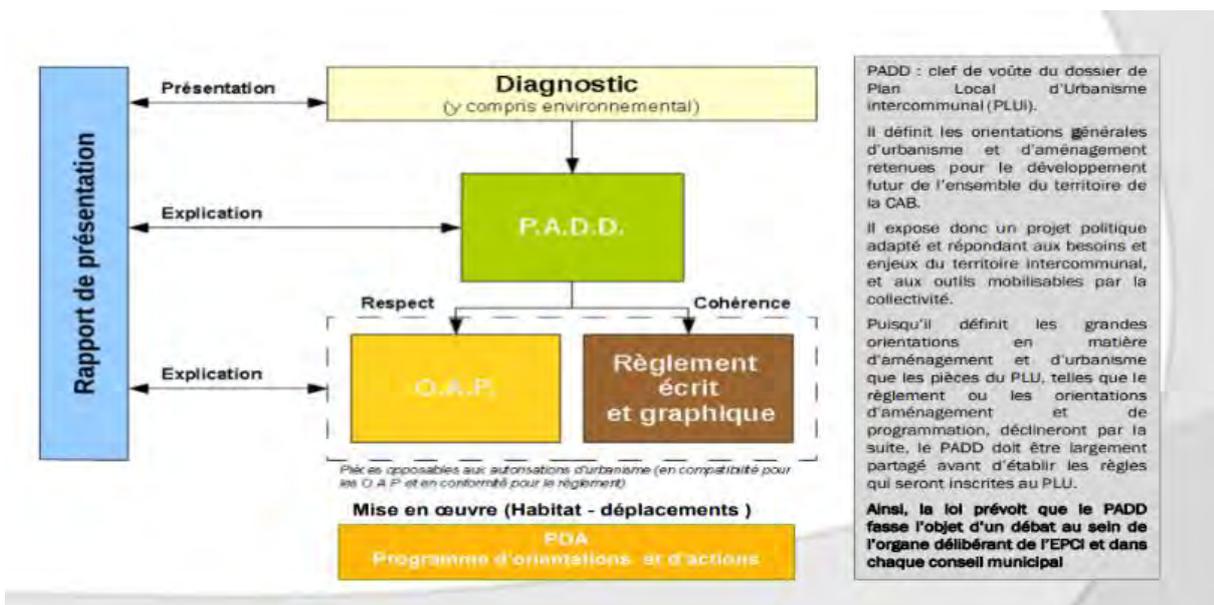
Le PLUi-HD est un Plan Local d'Urbanisme élaboré à l'échelle intercommunale de l'agglomération, qui intègre un volet Habitat et un volet Déplacements.

Il a remplacé, à son approbation, les PLU, PLUi, et cartes communales alors en vigueur sur le territoire des 38 communes membres. Son objectif est d'encadrer le développement de l'agglomération pour les 15 années à venir.

C'est un document « 3 en 1 »

1. Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal : document de planification urbaine qui gère la constructibilité des terrains et sert de base à la délivrance des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager...)
2. Un Programme Local de l'Habitat (PLH) : Il précise et projette la programmation en matière de production de logements avec des objectifs de LLS sur les OAP.
3. Un Plan de Déplacements Urbains (PDU) : Il encadre la mise en œuvre d'actions et de projets dans le domaine des transports.

Au cœur du PLUI-HD le PADD ou **Projet d'Aménagement et de Développement Durable**
= une expression de la volonté des élus.



Les défis

- Des atouts économiques à valoriser et une accessibilité à améliorer
- Un modèle d'aménagement et de développement urbain à adapter
- Un territoire à vivre [« toute l'année »]
- Un patrimoine naturel support de développement

- Économie, industrie, artisanat, tourisme, agriculture, viticulture, sylviculture ...
- Paysages, patrimoine, urbanisme, développement urbain, objectif de consommation d'espace ...
- Populations, habitat, mobilités, déplacements, équipements, commerces, numérique ...
- Milieux naturels, biodiversité, continuités écologiques, énergies, risques, nuisances ...

Les objectifs du PADD

- Conforter le pôle économique de l'Agglomération Bergeracoise
- Construire le territoire de demain en adaptant les modes d'aménagement et de développement urbains
- Organiser le territoire multipolaire pour bien vivre ensemble toute l'année
- Valoriser et préserver les qualités environnementales intrinsèques

⇒ Un axe transversal

Consolider la structure multipolaire du territoire : renforcer le rôle majeur du pôle urbain, organiser et structurer les pôles d'équilibre, organiser le développement des communes rurales

Source : PADD-PLUHD-CAB

La CAB a fait le choix d'élaborer un PLUi valant Programme Local de l'Habitat ; ainsi le PLUi comprend un Programme d'Orientation et d'Actions en matière d'habitat (POA).

Le Programme d'Orientation et d'Actions en matière d'habitat (POA).

Une déclinaison des objectifs identifiés sous forme de 11 actions thématiques et 2 fiches-actions transversales réparties selon les cinq thématiques suivantes :

STRUCTURE DU POA HABITAT

Envoyé en préfecture le 17/01/2020
Reçu en préfecture le 17/01/2020
Affiché le :
ID : 024-200070647-20200113-D2020_004_8.DE

Un POA Habitat comprenant 11 actions thématiques et 2 fiches-actions transversales réparties selon les cinq thématiques suivantes :

PLANIFIER
<p>Action 1. Appuyer le développement résidentiel sur la structuration par pôle du territoire</p> <p>Action 2. Promouvoir un développement résidentiel durable</p> <p>Action 3. Mettre en place une stratégie foncière permettant l'atteinte de ces objectifs</p>
DIVERSIFIER
<p>Action 4. Développer une offre locative sociale adaptée aux besoins locaux et permettant d'atteindre les objectifs fixés par la Loi SRU sur les communes concernées</p> <p>Action 5. Adapter l'offre en accession nouvelle aux capacités financières de la demande locale</p> <p>Action 6. Diversifier l'offre à destination de la population sénior limitant le recours aux établissements médicalisés</p>
ACCOMPAGNER
<p>Action 7. Permettre le maintien des jeunes en proposant une offre locative de qualité et en accompagnant l'accès au logement autonome</p> <p>Action 8. Fluidifier les parcours résidentiels des ménages en grande fragilité sociale et limiter la concentration des poches de pauvreté dans les Quartiers de la Politique de la Ville</p> <p>Action 9. Apporter des réponses adaptées aux besoins des ménages issus de la communauté des Gens du Voyage en voie de sédentarisation</p>
REHABILITER / RESTRUCTURER
<p>Action 10. Engager les moyens nécessaires pour renforcer l'attrait du bâti ancien sur des secteurs prédéfinis</p> <p>Action 11. Développer une offre conventionnée dans le parc existant</p>
PILOTER
<p>Action 12. Mettre en place un outil de suivi et d'évaluation de la politique de l'habitat</p> <p>Action 13. Positionner la CAB en tant que chef de file de la politique locale de l'habitat</p>

3

POA-HABITAT-cab 2020

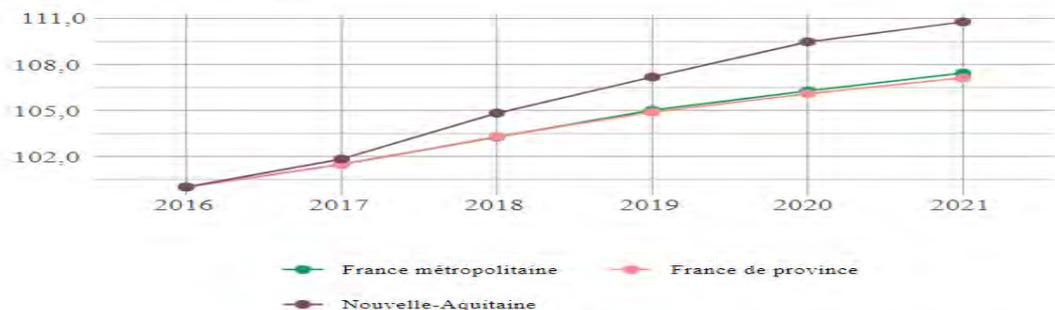
Le Logement Locatif Social (LLS) à l'échelle de l'Agglomération Bergeracoise :

Le contexte général au 1er janvier 2021

- En France : 15,6 % des résidences principales sont des logements locatifs sociaux, soit un total de 5,2 millions de logements.
- En Nouvelle Aquitaine le parc social compte près de 314 780 logements, dont près d'un quart sont désormais des logements individuels.

Évolution du nombre de logements sociaux

Base 100 au 01/01/2016



Lecture : Environ 5 % de logements sociaux en plus en Nouvelle-Aquitaine entre 2016 et 2018.

Source : SDES, RPLS au 1er janvier 2021

Il est à souligner que 76% des logements sociaux sont situés dans les communautés urbaines et communautés d'agglomération de la Nouvelle-Aquitaine.

Au 1er janvier 2021, près d'un quart (23,8 %) du parc locatif social néo-aquitain, soit 72 853 logements, est localisé dans les 81 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), mais pour la ville de Bergerac plus de 50% des logements sociaux se situent en QPV.

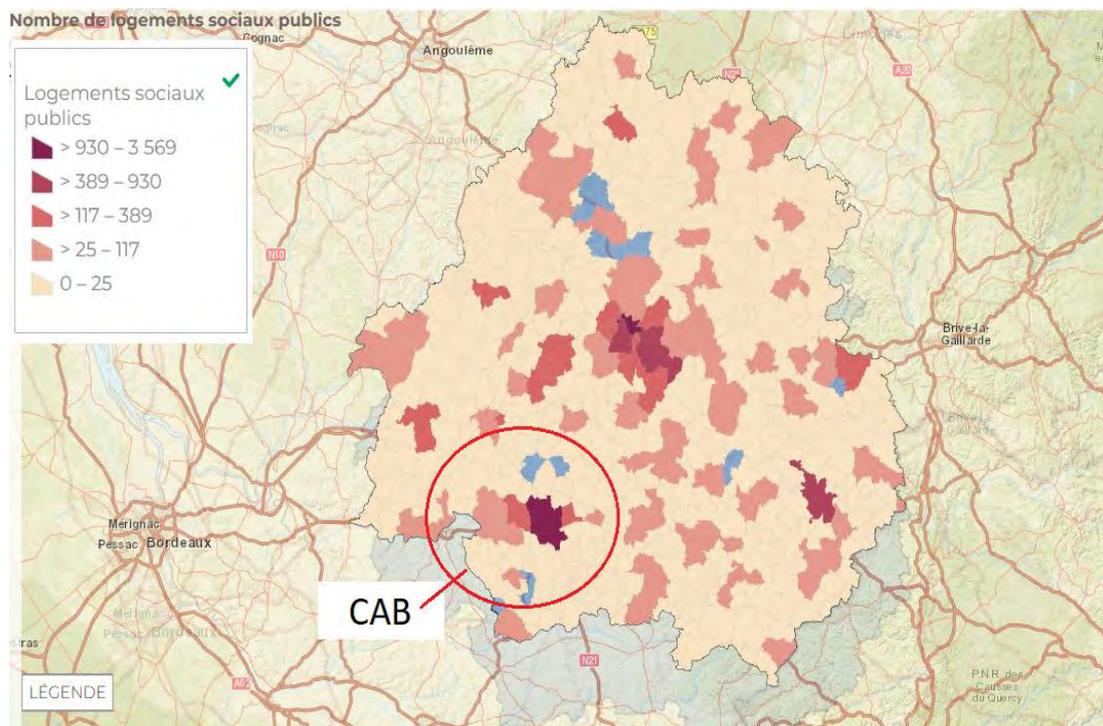
La difficulté ici identifiée est l'objectif de répartir 25% des locataires du 1er quartile hors QPV, c'est-à-dire sur les 46% du parc restant.

Dans certains secteurs de la Nouvelle-Aquitaine, où les dispositifs d'investissement locatif ont été mobilisés, les loyers de sortie des logements sociaux étaient proches de ceux du parc privé ce qui a contribué à déstabiliser le marché notamment sur des communes telles que Bergerac. Avec le POA-habitat- la CAB se donne les moyens de planifier et de conduire une politique quantitative et qualitative du développement résidentiel sur l'ensemble du territoire.

L'objectif est d'appuyer le développement résidentiel sur la structuration des 3 grands types de pôles du territoire (urbain, équilibrés, ruraux) afin de ne pas accroître la fragilisation des QPV, tout en répondant au mieux aux exigences de la loi SRU par le biais d'une programmation planifiée sur les 10 prochaines années. Il y a donc un enjeu de diversification de l'offre locative à la location et à l'achat pour une partie des ménages au budget limité.

C'est dans ce cadre de mise à plat d'une véritable politique de l'habitat qu'ont été également signées les CUS avec les Offices HLM présents sur le territoire.

1.1 L'offre quantitative



Source observatoire départemental de l'habitat - Année 2021

Un département rural marqué par une part de logements sociaux supérieure à la part départementale (7.99%) et équivalente à celle du niveau régional de 10%. On note une forte concentration des logements sociaux sur la seule ville de Bergerac.

	En Dordogne	Territoire de la CAB
Logements sociaux des bailleurs	14 364	2 606
Logements sociaux communaux	1 194	81
Pourcentage du parc de logements	7,99%	9,46%

Source observatoire départemental de l'habitat - 2021-

1.2 La présence de logements sociaux sur le territoire de l'agglomération bergeracoise

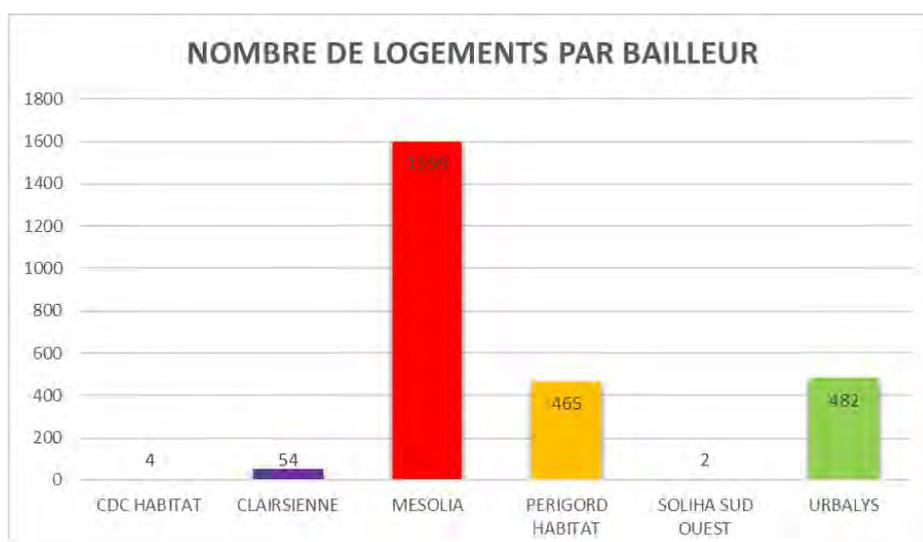
L'agglomération de Bergerac est passée de 3027 logements sociaux en 2015 (données INSEE 2013) à 2 687 logements sociaux en 2021. Cette diminution s'explique en grande partie par les opérations de réhabilitation menées par les bailleurs et par celle de l'ANRU. Signe d'une volonté de proposer un logement social moderne, adapté et plus attractif. Le logement social perd peu à peu de sa verticalité afin de proposer un logement plus horizontal, voire si possible individuel.

Le parc locatif social se concentre essentiellement dans le pôle urbain, avec 91% de l'offre sociale du territoire, répartis à Bergerac. Il se localise de façon plus générale dans la Vallée de la Dordogne.

Certaines communes, qui constituent pourtant des polarités du territoire, ne disposent pas de logements sociaux.

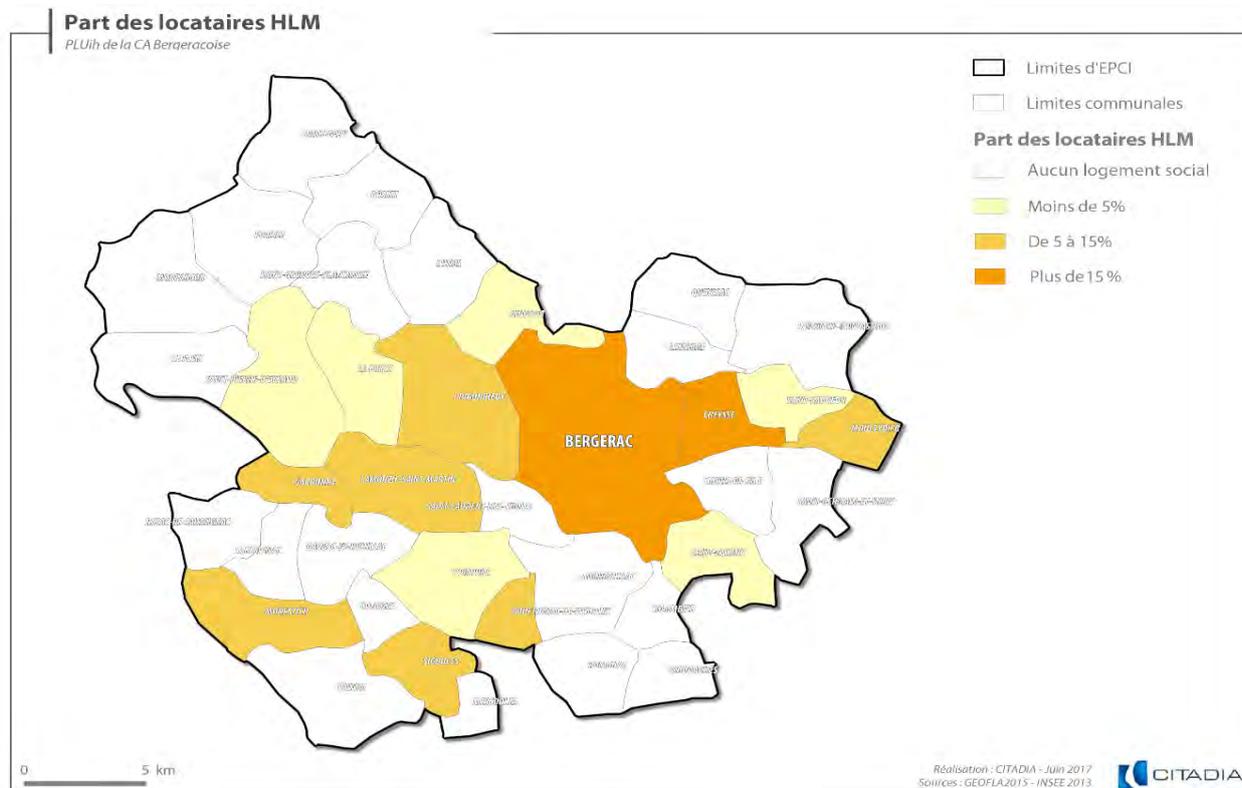
Répartition des logements sociaux par bailleur :

Mesolia est le principal bailleur sur le territoire de la CAB. Périgord Habitat, bailleur majoritaire à l'échelle du département, a été créé début 2020, suite à la fusion de 2 offices publics de l'habitat (Dordogne Habitat et Grand Périgueux Habitat).



Source observatoire départemental de l'habitat-RPLS 2020

1.3 Les communes de l'agglomération Bergeracoise soumises à l'article 55 de la loi SRU



Le décret 2017-835 du 5 mai 2017, en matière de réalisation de logements locatifs sociaux, en application de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et à la Citoyenneté, porte désormais les obligations de réalisation de Logements Locatifs Sociaux (LLS) de 20 à 25 % pour les territoires considérés comme tendus en matière de logement social. Ce taux de tension est obtenu en confrontant le nombre de demandes (hors mutations) au nombre d'attributions.

À l'échelle intercommunale, deux communes sont impactées par l'obligation liée à l'**article 55 de la loi SRU**. Il s'agit de Prignonrieux (4 160 habitants- *Insee 2018*) et de Bergerac (26 800 habitants- *Insee 2018*).

Depuis l'approbation de la Loi Égalité et Citoyenneté, elles doivent atteindre 25% de LLS puisque considérées comme territoires « tendus », ce qui est un enjeu majeur complexe, pour ne pas fragiliser encore plus un territoire déjà en situation de vulnérabilité.

Les chiffres ici présentés sont obtenus avec le mode de comptage relatif à la Loi SRU :

	Taux SRU 2014	Nombre de Logements Locatifs sociaux en 2015	Taux SRU 2015	Taux SRU 2016	Nombre de logements réalisés entre 2014 et 2016	Objectif de logements à réaliser entre 2014 et 2016	Taux de réalisation de l'objectif 2014-2016	Nombre de Logements Locatifs sociaux en 2019	Nombre de logements réalisés entre 2015 et 2019
Bergerac	17.70%	2 616	18.20%	17.30%	-6	72	-8%	1 995	-621
Prignonrieux	6.90%	120	6.80%	8.90%	4	56	7%	157	37

Objectif du POA-HABITAT, face à ces obligations : Développer une offre locative sociale permettant d’atteindre les objectifs fixés par la loi SRU.

Les résultats du bilan triennal 2017-2019 de la loi SRU, par le Ministère en charge du Logement, font apparaître les données suivantes :

Sur les 1035 communes soumises au bilan triennal, 485 communes ont rempli leurs objectifs triennaux (soit 47%) sur les volets quantitatif et qualitatif et 550 ne les ont pas remplis (53%), ces dernières se décomposant en :

- 228 communes qui n’ont pas rempli leur objectif quantitatif, tout en s’acquittant de leurs obligations relatives à la répartition équilibrée de leur parc ;
- 82 communes qui ont rempli leur objectif quantitatif sans se conformer aux obligations de répartition équilibrée de la production ;
- 240 communes qui n’ont pas respecté leurs obligations triennales sur aucun de ces deux volets.

Constat : 1 300 logements sociaux supplémentaires encore nécessaires sur Bergerac et Prigonrieux au regard de la loi SRU.

Un territoire résolument engagé en faveur du logement social

Entre 2002 et 2016, la seule commune de Bergerac a atteint 187% des objectifs de logements sociaux qui lui étaient assignés. En outre, des efforts considérables ont été accomplis pour respecter tous les engagements contractés auprès de l’Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine. Afin de ne pas créer de distorsions au sein du parc social restant, des opérations de rénovation et de démolition ont été engagées dans le cadre des plans de gestions patrimoniaux non concernés par l’ANRU. Au final, depuis 2008, sur un parc global de logements sociaux, la commune de Bergerac a accompagné la construction et la réhabilitation de 750 logements. Sur la même période, la commune de Prigonrieux a doublé son parc social. De son côté, la Communauté d’Agglomération Bergeracoise (la CAB), a anticipé le rôle de pilotage de la politique du logement social qui lui a été dévolu par les lois de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine, ALUR et Égalité et Citoyenneté. Outre la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement, la CAB attribue, depuis 2013, une subvention de 3 000 € pour la construction ou la réhabilitation de tout nouveau logement social sur son territoire. Afin de responsabiliser la gestion locative au sein du parc privé, la CAB est le premier territoire du département de la Dordogne à s’être engagé dans une démarche de mise en place d’un régime de déclaration et d’autorisation préalable de mise en location sur des secteurs géographiques définis, c’est le “permis de louer”.

Les efforts de la CAB se sont poursuivis, en matière de logement social, avec la mise en place du nouveau POA-HABITAT, elle s’est engagée sur un calendrier à long terme pour combler, dans de bonnes conditions, le retard pris dans le cadre de la loi SRU.

Un calendrier a été établi jusqu’en 2031, planifiant la répartition des constructions en prenant compte les territoires, le foncier, les contraintes économiques et sociales de ce territoire.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre de l’action											
▪ Programmation locative sociale											
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
71	71	71	71	71	71	71	71	71	71	71	71

- Un calendrier jusqu’à l’horizon 2031

Un objectif de production de 71 logements sociaux par an, jusqu'en 2031, en réponse aux besoins des ménages locaux et aux obligations légales.

Aujourd'hui, le souhait est d'éviter d'augmenter le nombre de logements sociaux dans les QPV et de favoriser les constructions dans les quartiers encore peu pourvus en matière d'habitat social.

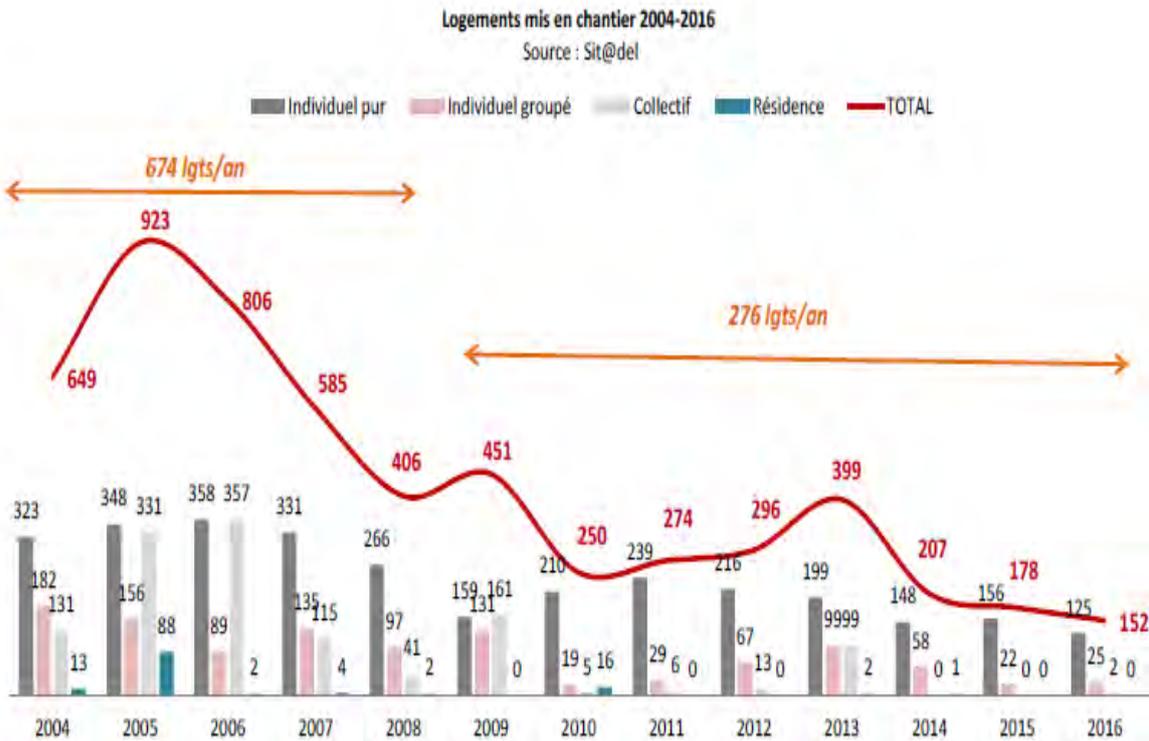
Ce calendrier se fera dans le cadre d'un accompagnement spécifique indispensable pour :

- Mobiliser les opérateurs extérieurs, au regard de la capacité à faire des seuls opérateurs locaux. C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'une CUS a été signée avec NOALIS - Groupe Action Logement,
- Développer l'offre sociale vers les produits rares et demandés,
- Lutter contre la défiance vis à vis du logement social,
- Développer l'action foncière avec l'EPF pour répondre, en partie, aux obligations de la loi SRU,
- Accompagner financièrement la production locative sociale de qualité.

Un taux de tension prenant insuffisamment en compte la réalité locale de la demande :

La loi SRU et le taux de tension, ne prennent pas totalement en compte la réalité du terrain. Différents points sont mis en exergues depuis plusieurs années : la vacance des logements sur la ville de Bergerac (voir ci-après), l'inadéquation de l'offre à la demande (manque flagrant de petits logements), la réalité foncière du territoire et la difficulté pour les partenaires locaux d'offrir de nouveaux projets en matière de logement social.

A l'échelle de la CAB, 5 576 logements ont été construits entre 2004 et 2016 soit 429 logements par an. Cela correspond à 7.1 logements construits par an pour 1 000 habitants. Ce rythme est élevé, supérieur à la moyenne nationale (5.7 logements construits par an pour 1 000 hab.)



Le graphique met en évidence deux périodes distinctes :

- *Entre 2004 et 2018 : en moyenne 674 logements commencés sur le territoire de la CAB. Cette période est caractérisée par un nombre conséquent de constructions de logements collectifs, notamment en 2005 et 2006 où leur nombre est proche de celui des logements individuels purs. Cela s'explique par la construction de nombreuses opérations de promotions immobilières, réalisées notamment dans le cadre de programmes de défiscalisation.*
- *A partir de 2009 : en moyenne 276 logements sont commencés par an. Le nombre de logements collectifs, mais aussi individuels, commencés a chuté en comparaison de la période précédente.*

La construction a été majoritairement réalisée en individuel (55% de logements individuels purs et 20% de logements individuels groupés, soit 75% pour les logements individuels au total). Les logements collectifs ne représentent que 23% de la production et les résidences 2% (128 logements depuis 2004).

Sur cette période, l'indice de construction est particulièrement fort dans les communes de Lunas (12.9), Saint –Germain-et- Mons (12.2), Bosser (9.4) et Saint Sauveur (8.9). A titre de comparaison, l'indice de construction est de 7.5 sur le pôle urbain de Bergerac.

Source : RP1 DIAGNOSTIC-PLUICAB

Aujourd'hui l'aire urbaine qui est opposée à ces deux communes, dans le calcul du taux de tension, ne correspond pas au territoire de l'agglomération bergeracoise et à son bassin de vie. En outre, la solidarité territoriale des autres communes membres de l'agglomération bergeracoise n'est pas opposable, alors même que certaines d'entre-elles dénombrent plus de 30% de logements sociaux et que de nombreux villages jouent la carte de ce même type de logements, pour revitaliser leurs centres-bourgs.

Si 80% de la population intercommunale peut prétendre à l'accès aux logements sociaux, la différence entre loyers parc public / parc privé n'est pas suffisante, sur le territoire, pour que la demande de logements se concentre sur les seuls logements sociaux.

Aussi, le besoin réel de logements sociaux ne justifie pas la création de 1 300 logements sociaux supplémentaires.

De plus, les réalités foncières définies par le SCoT (zones agricoles et naturelles, quota de constructions pour maîtriser la consommation d'espace) ne permettent pas de répondre à cette obligation de réalisation.

Enfin, considérés, à juste titre, comme une zone détendue en matière de construction de logements, ces territoires n'ont pas la capacité d'attirer des opérateurs susceptibles de se lancer dans de telles opérations immobilières.

Aucun opérateur public local n'est en mesure, aujourd'hui, de s'engager dans de telles livraisons. Les plans de gestion patrimoniale des différents bailleurs sociaux présents sur ce territoire ont déjà intégré les amortissements liés à l'achèvement du programme de rénovation urbaine.

Par ailleurs, outre l'état de la vacance très important dans le parc privé (près de 3 500 logements sur le territoire de l'agglomération - INSEE 2018), la livraison massive de nouveaux logements sociaux ne peut être justifiée, d'un point de vue économique, puisqu'elle conduirait à des mutations internes très importantes, entraînant le dépeuplement du parc social public plus ancien.

En conséquence, ces nouvelles obligations liées à la Loi précitée mettraient en péril l'équilibre financier de la plupart des opérations provoquant une difficulté pour entretenir l'existant et annihileraient toute capacité future et réaliste d'investissements.

L'objectif qui est passé de 20 à 25% de logements sociaux, au cours du contrat de ville, comme le demande la loi SRU apparaît peu adapté au territoire Bergeracois, plutôt rural et avec une agglomération de taille moyenne.

Le développement des logements sociaux doit plutôt s'inscrire dans une politique plus large de **cohésion du territoire** à l'échelle de la Communauté d'Agglomération.

Il est indispensable d'être prudent à travers la politique du logement social.

Il faut consolider la structure multipolaire du territoire en renforçant le rôle moteur du pôle urbain et en développant l'attractivité de Bergerac.

Dans un même temps, il conviendra d'organiser et structurer les pôles d'équilibre et planifier le développement des communes rurales.

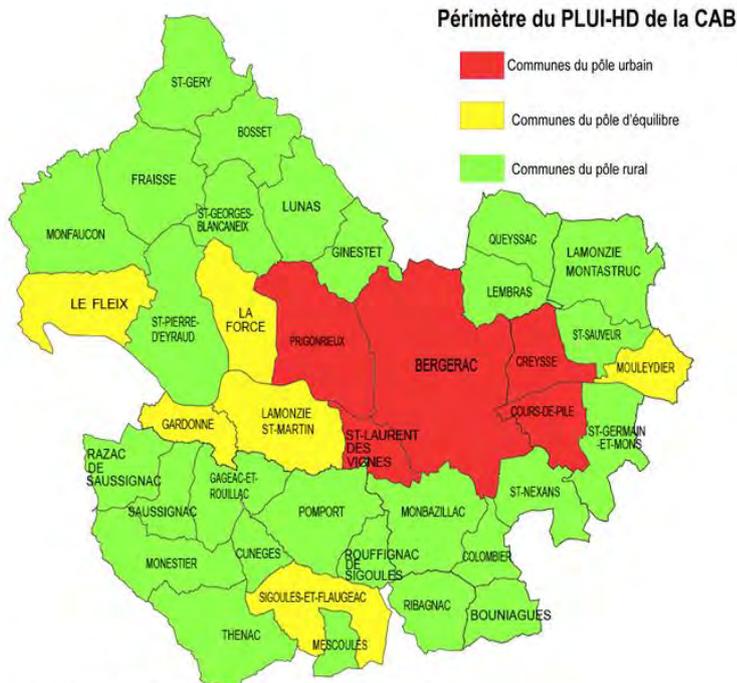
Tout ceci afin de veiller à ne pas fragiliser socialement et économiquement le territoire.

C'est pourquoi l'ensemble des actions déclinées dans le POA Habitat doit permettre de répondre efficacement aux besoins de logements sociaux, dans un territoire avec ses spécificités.

CARTE GEOGRAPHIQUE DEFINISSANT LES 3 POLES DU TERRITOIRE DE LA CAB

Le parc locatif se concentre essentiellement sur le pôle urbain (Bergerac 1 995 logements, Prignonrieux 157 logements, Creysse 145 logements).

Le territoire de la CAB se définit en trois pôles distincts :



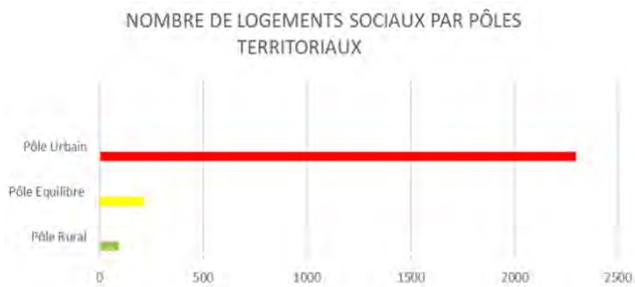
Un pôle urbain composé de 5 communes : Bergerac / Prignonrieux / Cours de Pile / Creysse / St Laurent des Vignes : **35 900 habitants soit 60% de la population intercommunale.**

Un pôle d'équilibre : Le Fleix / La force / Gardonne / Lamonzie-st-Martin / Mouleydier et Sigoulès : **8 100 habitants, soit 14% de la population intercommunale**

Un pôle rural : 27 communes rurales, environ **15 400 habitants, soit 26% de la population intercommunale**

Source Insee données 2018

Répartition issue du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bergeracois.



Données bailleurs sociaux 2021

Comme on le constate, les logements sociaux sont inégalement répartis sur le territoire.

Le parc locatif social se concentre essentiellement dans le pôle urbain, et plus particulièrement à Bergerac (76% des logements sociaux du territoire- Source Observatoire départemental 2021). La politique future en matière d'habitat doit permettre d'améliorer l'équilibre sur entre les 3 territoires, tout en préservant la qualité de vie de chacun. Un défi complexe.

1.4 Vacance du parc privé et mobilité dans le parc social

Le diagnostic de l'habitat en Nouvelle-Aquitaine indique que « *le taux de rotation dans un parc social est faible dans les zones tendues* » et que, relativement élevé, il « *montre une mobilité possible dans le parc et donc une tension relative* ». En tenant compte des données mises à notre disposition, le **taux de rotation moyen sur le territoire est actuellement de 12.09%**, il était de 14.36% en 2018,

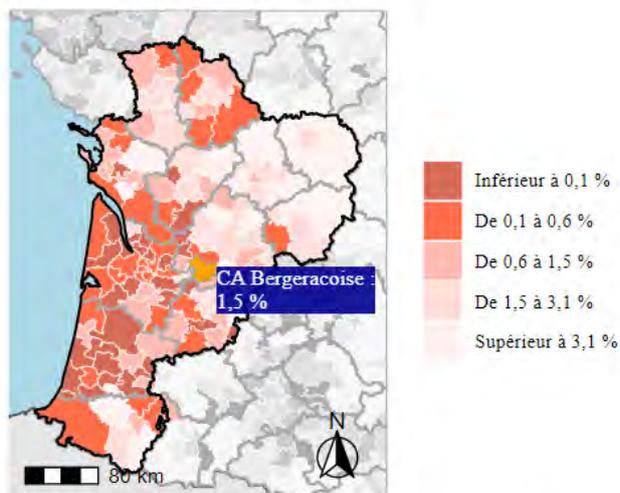
Ce qui, contrairement aux indicateurs retenus dans le cadre de l'application de l'article 55, tend à démontrer que la tension est donc « relative » sur notre territoire.

Bergerac est une ville de taille modeste qui concentre la grande majorité du parc social locatif, avec une offre qui répond de plus en plus mal à la demande, on constate une vacance sur le parc privé et une pression très forte sur les petits logements.

- Vacance sur le parc privé :

L'attractivité du parc social est à confronter à l'état de vacance très important qui existe au

Taux de vacance structurelle par EPCI au 1er janvier 2021



Note : le taux de vacance structurelle est le taux de logements vacants depuis plus de 3 mois.

Source : SDES, RPLS au 1er janvier 2021

sein du parc privé, dans un contexte où l'écart de loyer avec le public reste minime. Bergerac enregistre plus de 12% de logements vacants sur l'ensemble de son parc locatif (Source Insee 2016) et concentre 60% (source Insee 2016) de la vacance sur le territoire de l'agglomération.

La vacance de 1,5% pour la CAB est légèrement supérieure à celle de la Région qui est de 1,2%. Cette vacance est essentiellement due à une inadéquation entre l'offre et la demande, par exemple la recherche par les demandeurs de logements de petites tailles et plutôt individuels. De même, le parc privé est vieillissant et énergivore.

Les logements collectifs sont nettement plus touchés par la vacance que les logements individuels.

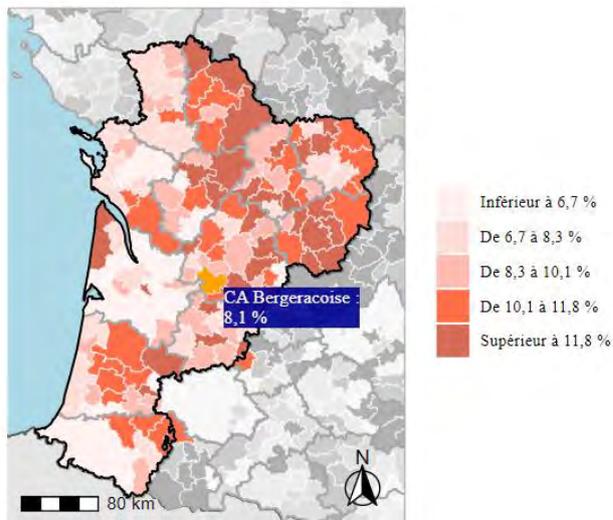
La commune de Bergerac est particulièrement concernée par ce problème, puisqu'elle compterait plus de 2 000 logements vacants dont 440 dans le centre historique, 3 000 à l'échelle de la CAB. Cela représente un taux de vacance de 12,5 % et la relègue à la 73ème place/77 des villes moyennes de 25 à 30 000 habitants pour ce critère.

Les QPV sont particulièrement concernés, car la défiscalisation De Robien a contribué, entre autres, à vider ces quartiers souvent anciens au bénéfice des programmes périphériques en constructions neuves. Une analyse très fine de cette situation, à l'immeuble, a été confiée au bureau d'étude Urbanis pour un montant de 40 000€ dont 20 000€ de subvention au titre du plan national.

L'étude est en cours d'achèvement, et un zoom particulier a été demandé sur les copropriétés et les QPV avec une première phase d'enquête et d'identification très précise de la vacance et de ses causes. Une seconde phase de définition de la stratégie de reconquête de ce parc avec les leviers d'actions à mettre en œuvre devrait s'achever quant à elle à la fin de l'année.

- Mobilité dans le parc social :

Taux de mobilité par EPCI en 2020



Source : SDES, RPLS au 1er janvier 2021

Le taux de mobilité est de 8,5% pour le parc locatif social sur le territoire de la CAB. Cette mobilité est équivalente à celle de la région, qui est en baisse.

Depuis 2015, on note une baisse de la mobilité des ménages traduisant le fait que le logement HLM est devenu une solution de plus en plus pérenne pour de nombreux ménages aux revenus modestes. La période de crise sanitaire a sûrement également joué un rôle au niveau de la mobilité des ménages. Pendant 2 ans, la crise sanitaire a freiné la mobilité éventuelle et les projets de nombreux ménages

Cette mobilité inférieure à 10% peut être une source de tension supplémentaire dans le parc locatif social sur le territoire

de la CAB.

La demande en logements social public – Situation au 31 décembre 2018

Départements	Demande externe	Demande mutation interne HLM sur même département	Total de la demande	Poids régional (en %)	Délai moyen d'attribution en mois	Tension (demandes (1), attributions)
16 – Charente	3 001	1 762	4 763	3,5	5	2,0
17 – Charente-Maritime	11 015	5 009	16 024	11,9	14	4,7
19 – Corrèze	1 779	850	2 629	1,9	4	1,9
23 – Creuse	583	283	866	0,6	3	1,1
24 – Dordogne	3 856	1 504	5 360	4,0	6	3,1
33 – Gironde	41 237	15 453	56 690	41,9	12	4,7
40 – Landes	6 016	2 056	8 072	6,0	11	4,5
47 – Lot-et-Garonne	3 089	1 026	4 115	3,0	6	3,3
64 – Pyrénées-Atlantiques	12 832	4 585	17 417	12,9	14	4,8
79 – Deux-Sèvres	3 757	1 840	5 597	4,1	8	2,6
86 – Vienne	4 665	2 662	7 327	5,4	6	1,7
87 – Haute-Vienne	3 617	2 741	6 358	4,7	5	1,8
Nouvelle-Aquitaine	95 447	39 771	135 218	100,0	9	3,6
Occitanie	101 428	42 910	144 338			3,8
Pays de la Loire	61 756	35 121	96 877			3,1
France métropolitaine	1 384 323	691 982	2 076 305		13	4,3
France hors Île-de-France	900 924	479 038,0	1 379 962			3,4

Source : SNE – 2018

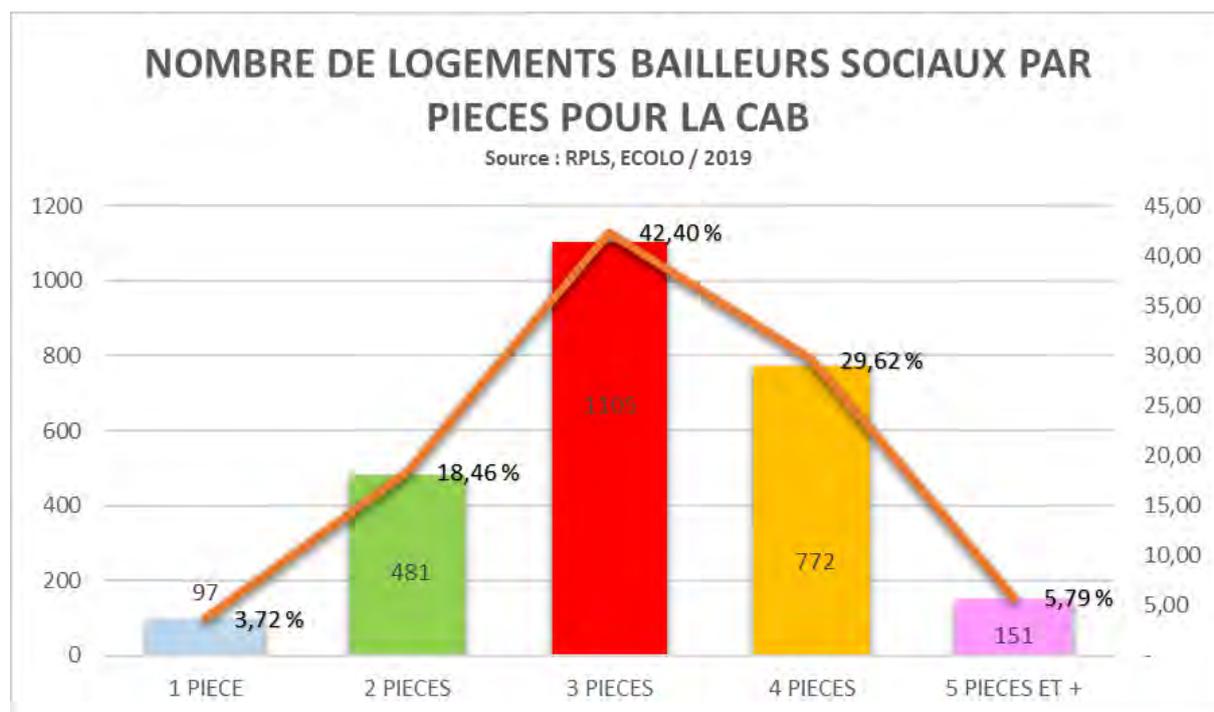
(1) demandeurs, hors mutation

On note que 39% des demandes de logements correspondent à une demande de mutation interne ce qui est relativement important. Ceci peut avoir plusieurs significations :

- Un logement devenu inadapté (trop grand à la suite du départ des enfants par exemple),
- Le souhait d'accéder à des programmes plus récents, voire individuels.

1.5 L'offre qualitative

1.5.1 Analyse des logements locatifs sociaux sur le territoire



Source : RPLS, ECOLO - 2019 TYPOLOGIE DES LOGEMENTS SOCIAUX - Territoire de la CAB-

Ce sont les logements de type 3 et 4 qui constituent la plupart du parc locatif (72%), alors qu'il y a une demande très forte sur les petits logements également. Cette offre correspondait aux besoins passés en matière de logements sociaux pour des couples avec enfants. Désormais, la demande en logement de type 1 ou 2 est plus importante alors que l'offre est faible.

Mais, se pose la question des perspectives par exemple des logements de types 4, doit-on conserver un nombre élevé de logements de ce type ? Quelles évolutions sont à envisager pour répondre au mieux aux besoins de la population ?

C'est toute la structuration du parc de logement social qui est questionnée par ces changements démographiques et familiaux.

1.5.2 Un hébergement présent dans toute sa diversité

Le diagnostic aquitain fait ressortir un territoire fragile mais avec une plus grande solidarité. On distingue différentes structures d'accueil.

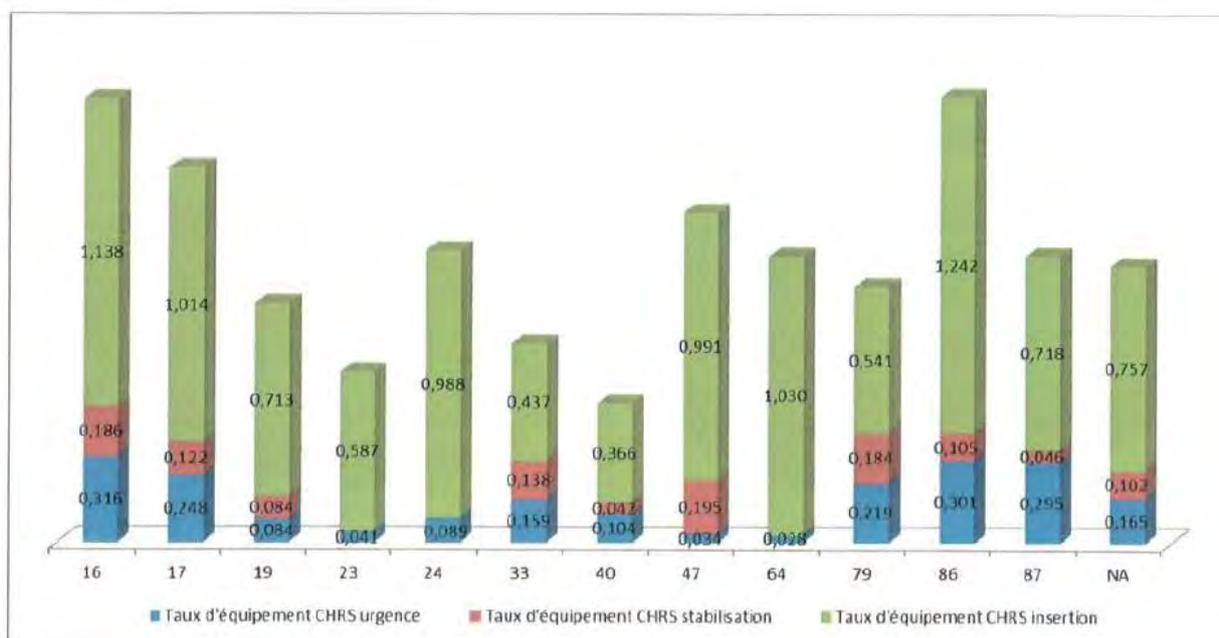
Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) accueillent des personnes isolées ou des familles qui connaissent des difficultés sociales ou économiques.

Les Centres d'Hébergement d'Urgence (CHU) assurent l'hébergement temporaire de personnes ou de familles sans-abri et les aident dans leurs démarches d'accès aux droits et de recherche d'un logement.

Le taux d'équipement régional en places de CHRS a augmenté régulièrement depuis 2015, il était au 31 décembre 2020 de 1,041 pour mille habitants âgés de 20 à 59 ans (soit une augmentation de +2,03% par rapport à l'année précédente, liée à une diminution de la population 20-59 ans).

Ce taux d'équipement est significativement inférieur au taux d'équipement national. La Dordogne reste bien dotée en matière d'hébergement d'urgence, en proportion elle est, par exemple, mieux lotie que le département de la Gironde.

En effet, notre département concentre un nombre important de Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) ainsi que des Centres d'Hébergement d'Urgence (CHU) hors CHRS.



Taux d'équipement en places de CHRS urgence / stabilisation / insertion au 31 décembre 2020

Source : Rapport d'Orientation Budgétaire des CHRS de la Région Nouvelle Aquitaine

Ces structures accueillent majoritairement des personnes isolées, mais également des familles monoparentales, ou non, en grandes difficultés. Elles doivent faire face à l'accueil des personnes sans abri et les aider dans leur parcours de réinsertion.

Pour la ville de Bergerac, les places se répartissent ainsi :

Places d'urgence en CHRS : 2 places dédiées aux Femmes Victimes de Violences (FVV) à la cité Béthanie,

Hors CHRS : 6 places dédiées aux FVV à la cité Béthanie /11 places tout public à l'Atelier,

Places de stabilisation : 19 places à la Maison d'Accueil Temporaire (MAT),

Places d'insertion en CHRS : 33 places cité Béthanie,

Hors CHRS : 18 places à l'Atelier.

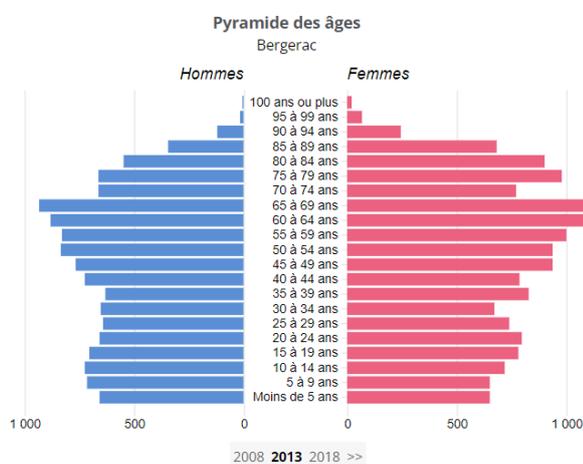
A ce volet hébergement s'ajoute les places de logements adaptés :

- 25 places de pension de famille à la Cité Béthanie,
- 22 places de résidence accueil à la Croix-Marine,
- 25 logements en intermédiation locative sur le Bergeracois, gérés par l'ASD,
- 3 logements en intermédiation locative dédiés aux FVV gérés par la cité Béthanie.

Bien que l'agglomération Bergeracoise possède une grande diversité d'offres, le besoin y est fort et ces structures peinent à assurer la place nécessaire pour accueillir et accompagner ce type de public.

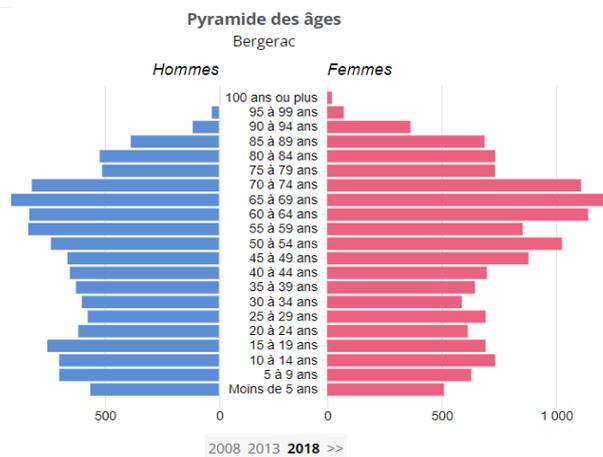
1.5.3 L'occupation du parc

Population de la CAB en 2013



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2018

Population de la CAB en 2018



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2018

Ce vieillissement est aussi le signe que le territoire de la CAB n'en reste pas moins attractif, en effet, chaque année des ménages décident d'y prendre leur retraite, appréciant la qualité de vie de ce territoire.

Les statistiques montrent qu'avec une population de 60 581 habitants recensés par l'INSEE en 2018, la CAB a vu sa population augmenter de plus de 1 200 habitants en 10 ans :

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Population	49 950	51 093	52 579	56 163	56 253	59 348	61 398	60 581

Projections INSEE : 2050 → 67 313 habitants

La croissance démographique est donc dynamique, essentiellement grâce au flux de personnes venant de l'extérieur du département, mais inégalement répartie sur le territoire. Le pôle urbain connaît ainsi une croissance démographique moins forte que dans certaines communes de la seconde couronne. Le poids du pôle urbain tend à diminuer.

Même si notre territoire est doté d'un certain nombre de structures d'accueil pour personnes âgées, la question sur leur capacité à pouvoir s'y loger reste entière. Se pose également la question du maintien à domicile ou de l'accès à des logements sociaux adaptés voire l'accès à des structures médicalisées.

À l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, la commune de Bergerac fait partie des communes en croissance démographique bien que sur le centre-ville, on constate une proportion importante de ménages d'une seule personne.

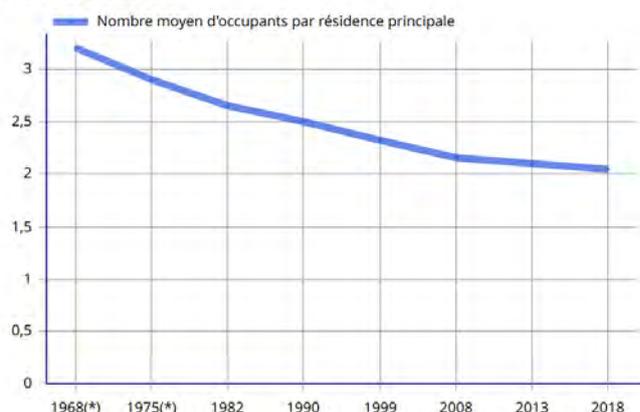
La tendance initiée dans les années 90, du fait de l'augmentation des familles monoparentales et du vieillissement de la population, se poursuit donc. Cette tendance se retrouve également au niveau national.

Ainsi on assiste depuis plusieurs années à un desserrement des ménages.

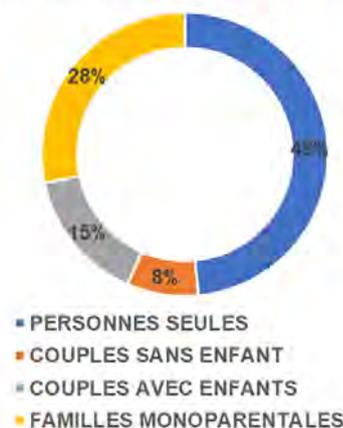
1.5.4 Composition familiale

Petit zoom de l'INSSE sur l'évolution de la taille des ménages depuis 1968, miroir du territoire de la CAB :

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968



COMPOSITION FAMILIALE demandeurs logements sociaux 2021



Source SNE- Demandes 2021

Comme sur le plan départemental, la CAB compte des ménages de plus en plus nombreux et plus petits (2,08 personnes par ménage en moyenne). La modification de la structure des ménages s'est confortée depuis 2015.

Les trois quarts des ménages sont constitués d'un seul adulte (avec ou sans enfants) ; la famille classique (couple avec ou sans enfant) est désormais minoritaire.

Cette donnée doit être prise en compte. Elle est le signe d'une certaine "solitude" au quotidien et souvent d'une plus grande vulnérabilité économique et sociale.

Le diagnostic territorial mené dans le cadre du PLUi met en évidence que « *Le desserrement des ménages se traduit par :*

- *Un maintien du nombre élevé des ménages d'une personne,*
- *Une augmentation importante des familles monoparentales et des couples sans enfants (76% des demandeurs de logement social),*
- *Une diminution des couples avec enfants.*

Cette baisse peut traduire plusieurs mouvements, notamment le départ des enfants des familles installées depuis une vingtaine d'années. »

L'incidence de cette évolution est de plusieurs ordres :

- **Augmentation du nombre de demandes de logements sociaux de petite taille,**
- Nécessité de proposer aux locataires sociaux des logements qui correspondent à la taille effective du ménage (départ des enfants, divorces, veuvage etc...).

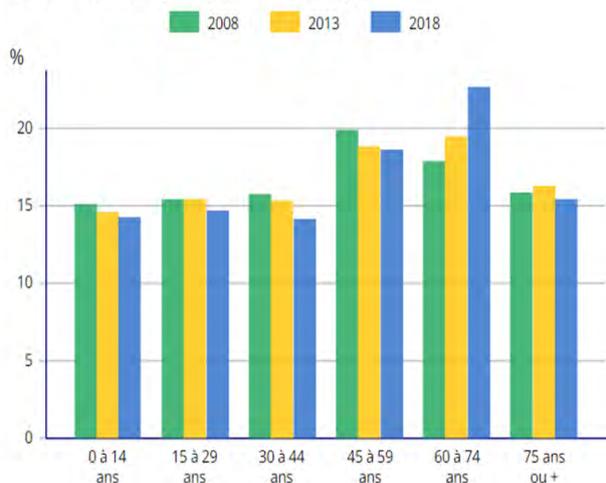
Cette évolution met également en exergue la réalité d'un parc locatif ancien et mal adapté à la composition actuelle des ménages.

Le Pôle urbain bergeracois, où est l'essentiel du parc locatif, présente un poids particulièrement important des ménages unipersonnels (42%), soit un poids supérieur aux moyennes intercommunales et départementales.

1.5.5 Age des locataires

Comme le montre le graphique, la CAB se caractérise par un vieillissement de la population

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Source INSEE - Dossier complet CAB - Mars 2022

de son territoire avec un pourcentage des plus de 60 ans supérieur à 35 %.

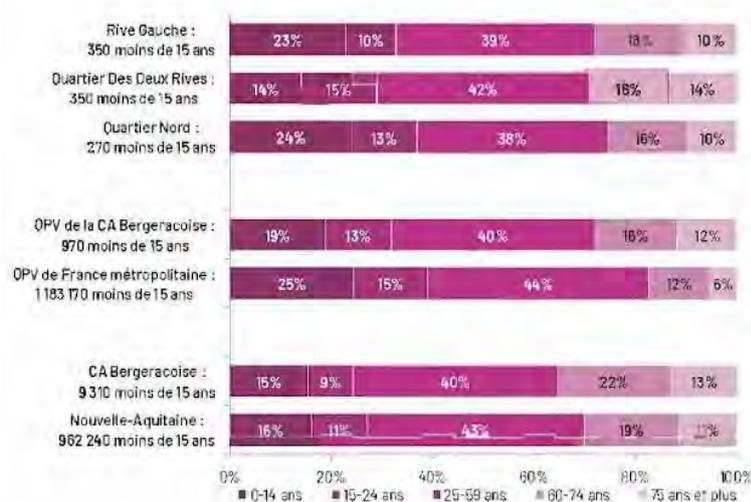
Ce vieillissement résulte à la fois de l'allongement de la durée de la vie, mais aussi à la venue sur le territoire de personnes retraitées venant s'installer pour profiter d'une qualité de vie certaine offerte par le Département de la Dordogne. En 2020, Bergerac est citée dans le palmarès des villes où il fait bon prendre sa retraite (*Sud-ouest du 14/10/2020*).

et 21% plus de 75 ans. Ces chiffres ne sont pas neutres quant à l'occupation des logements sociaux.

Ces chiffres ont un impact certain quant à l'occupation des logements sociaux et l'âge des locataires.

Les projections INSEE estiment la population de la CAB en 2050 à 67 313 habitants dont 40% auraient plus de 60 ans

Source : insee, estimations démographiques, 2017



La présence de populations jeunes et âgées sur le territoire peut engendrer des besoins spécifiques aujourd'hui comme pour le futur.

Les jeunes constituent un public ayant des besoins très hétérogènes allant des modes de garde pour la petite enfance, à la poursuite d'études supérieures, en passant par le bon déroulé de la scolarité.

La présence de seniors pose quant à elle la question de l'autonomie dans l'accès à des services de bases, les déplacements du quotidiens et l'isolement résidentiel notamment.

La majorité des occupants du parc social sont des personnes seules, âgées de 40 ans et plus, preuve de la réduction de la taille des ménages.

De par ces différentes compositions familiales ainsi que l'évolution sociodémographique de notre territoire, le besoin de développement en :

- Petits logements de type 1 et 2,

- Services spécifiques en fonction des besoins de cette population (commerces de proximité, mobilité facilitée, accès aux soins dans de bonnes conditions, développement de l'aide intergénérationnelle).

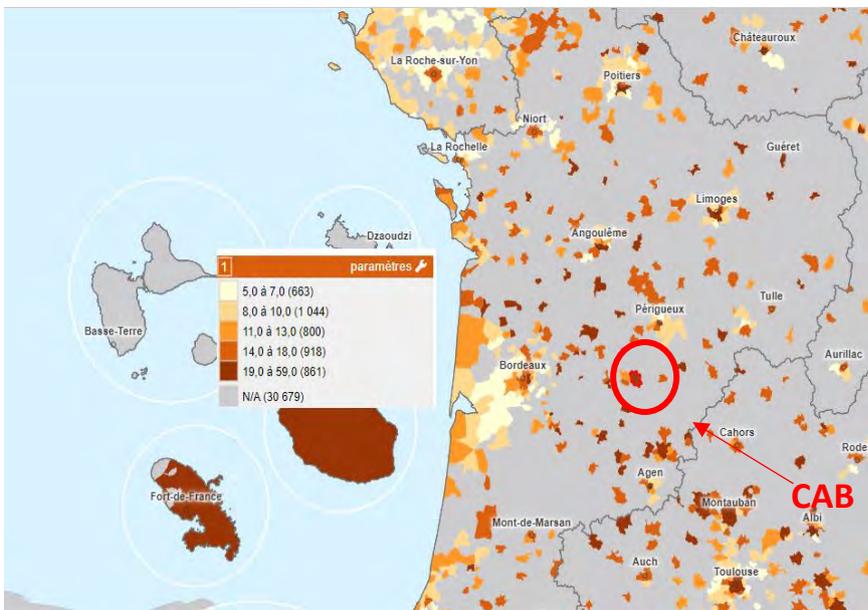
et veiller à la tranquillité et la sécurité de l'ensemble de ces ménages particulièrement vulnérables.

1.6 Indice de vigilance sociale (IVS)

Les trois critères permettant d'analyser l'IVS sont les suivants :

- L'emploi (la part des ménages inactifs),
- La composition familiale (la part des monoparentaux avec le nombre d'enfants),
- Les ressources financières (la part des familles dont les ressources sont <40% des plafonds HLM du 1^{er} quartile).

Au regard des données que nous avons, l'IVS ne semble pas être un critère pertinent : d'une part parce que les données fournies par les différents bailleurs n'intègrent pas forcément les ensembles de collectifs de moins de 20 logements et, d'autre part, 80% de la population de notre territoire peut prétendre au logement social sans avoir à considérer l'indice de vigilance. L'IVS est donc un indicateur, mais d'autres critères d'analyse en matière d'attribution semblent être à privilégier telle que l'étude du parc social, grâce à l'expertise des bailleurs.



Taux de pauvreté (seuil à 60% du revenu médian) (%) 2018 – Source-observatoire-des-territoires.gouv.fr

Bergerac est identifiée comme une ville enregistrant l'un des plus importants taux de chômage en lien avec la faible offre d'emplois. Ces éléments se retrouvent dans les données au niveau de la Dordogne qui enregistre un taux de pauvreté de l'ordre de 16%. De façon générale, les personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté sont dans les centres ville et les espaces hors influence urbaine.

Ces observations

alertent sur l'importance de répartir ce public sur l'ensemble du parc social, hors QPV mais également dans des secteurs non isolés pourvus en services et moyens de desserte.

Le territoire de la CAB se situe dans un arc de fragilité induit par des indicateurs tels que la pauvreté, la précarité et le niveau de revenus.

Evolution du revenu médian dans le département de la DORDOGNE :

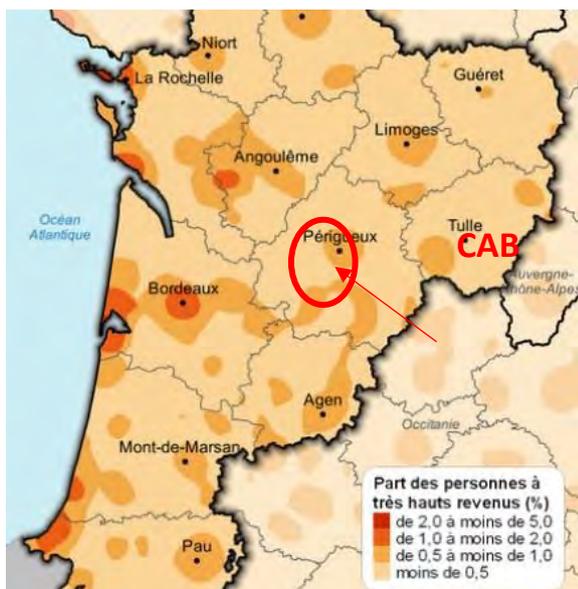
- **2015 : 19 065 €/an,**
- **2019 : 20 400 €/an.**

Avec une croissance de 6% le revenu médian, dans le département, reste inférieur à celui de la Région Nouvelle Aquitaine (21 540 €).

Les chiffres au niveau de la CAB et de la ville de Bergerac sont la preuve d'une précarité bien présente :

- **2019, territoire de la CAB : 20 340 €/an,**
- **2019, Ville de Bergerac : 19 090 €/an.**

Source Insee



Pour information et comparaison, en 2021, pour un ménage de 4 personnes :

- Le plafond de ressources PLAI s'élève à 22 665€,
- Le plafond PLUS à 40 985€,
- Le plafond PLS à 53 281 €.

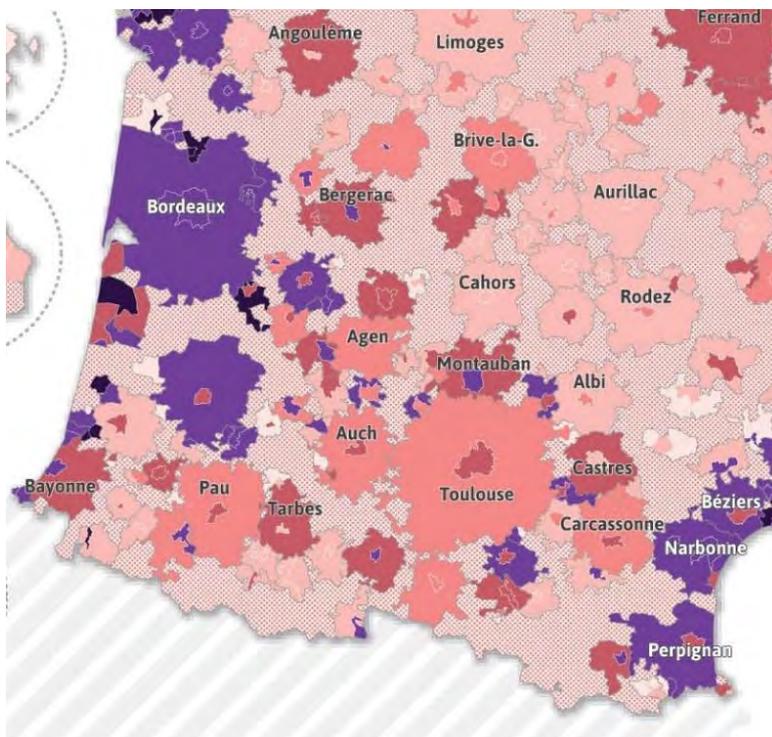
De même, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise enregistre un des plus grands taux d'allocataires RSA (4.85%) de la Nouvelle-Aquitaine.

Bergerac a le revenu médian le plus faible. C'est également sur cette commune que l'on constate les écarts de revenus les plus importants. Ce phénomène explique la présence et la demande importante de logements sociaux sur cette commune centre.

Source INSEE 2017 infbassin.com

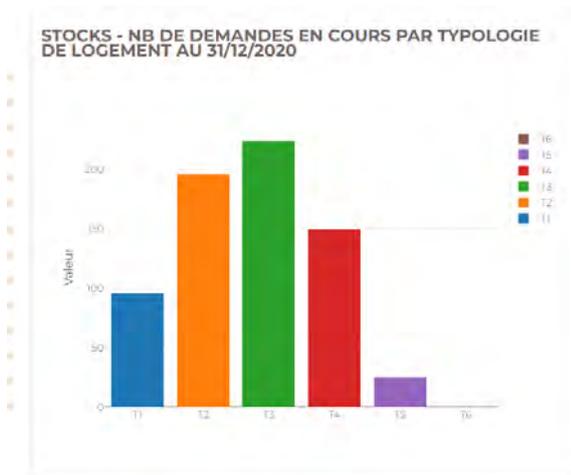
1.7 La demande locative sociale

1.7.1 Typologies de logements recherchés

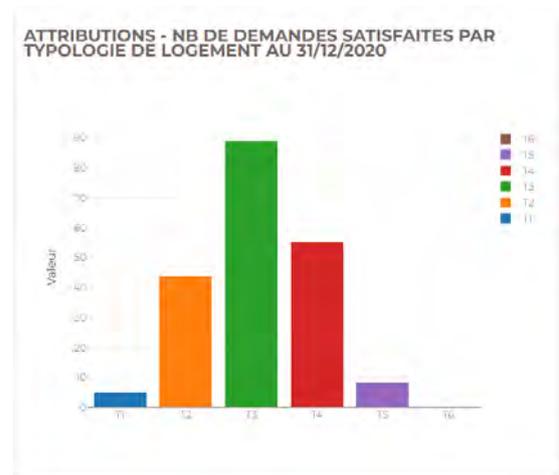


Lorsque l'on considère l'offre de logement social, quel que soit le territoire, Nouvelle-Aquitaine comme Bergeracois, il est mis en évidence que la demande de logement social ne correspond plus à l'offre. À l'échelle de la région 50% des demandes concernent des T1 et des T2 alors que le parc est composé essentiellement de T3.

La carte ci-contre fait apparaître les indices de tension* (à savoir le rapport entre le nombre de demandes et le nombre d'attributions) dans le parc locatif social.



Source : SNE / 2021



Source : SNE / 2021

Données pour Communauté d'Agglomération Bergeracoise

Logements de types 1 et 2 :

- 42 % des demandes de logements sociaux,
- Seulement 32% des attributions, dont 3% uniquement pour les logements de type 1.

Logements de types 3 :

- 32% des demandes de logements sociaux,
- Mais 44% des attributions.

On constate la distorsion qui existe entre l'offre et la demande en matière de logements sociaux. La demande de petits logements est bien supérieure à l'offre du marché. La demande ne peut donc en aucun cas être satisfaite actuellement.

On note qu'environ seulement 30% des demandes annuelles de logements sont satisfaites.

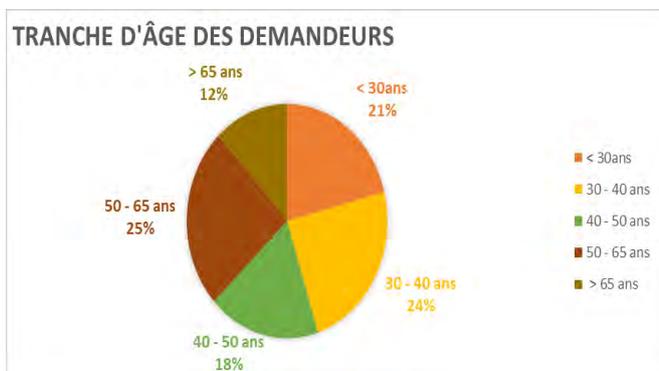
La plus forte demande se fait sur le pôle urbain avec 1 078 demandes (81% des demandes) sur la commune de Bergerac.

Cette demande se concentre principalement sur des logements de type 2 et 3 avec une offre T2 qui est insuffisante pour répondre à la demande.

Source- SNE demandes 2021-

*taux de tension = nombre de demandes enregistrées sur l'outil SNE par rapport au nombre d'attributions.

1.7.2 Tranche d'âge du demandeur



La plus forte demande concerne les personnes entre 50- 65 ans suivis de près par les 30-40 ans.

Mais on note une certaine "homogénéité" avec une bonne représentation de toutes les classes d'âge. Sauf pour les plus de 65 ans (ce qui semble assez logique), une partie des personnes âgées étant plutôt demandeuse de logements spécifiques avec services, voire médicalisés.

Ces chiffres reflètent le fait qu'une majorité de la population de ce territoire (quel que soit son âge) peut prétendre au

Source SNE - Demandes CAB actives 31/12/2021

logement social.

1.7.3 Composition familiale du demandeur

Au niveau de la Région, 53% des demandes sont effectuées par des ménages d'une seule personne.

L'outil du SNE met en évidence, au niveau départemental, une taille réduite des ménages (1 ou 2 personnes) qui représente 77% de la demande. L'écart type est très faible, selon les territoires, autour de cette valeur.

Composition Familiale des demandeurs	Personne Isolées	Familles Monoparentales	Couples sans enfant	Couples avec enfant
Nombre	650	369	104	204
En %	49%	27%	13%	15%

Source SNE - Demandes CAB actives 31/12/2021-

La demande concerne majoritairement les personnes isolées :

- 49% de la demande totale en 2021. Les familles monoparentales sont désormais majoritaires par rapport aux couples,
- 76% des demandes concernent des ménages d'1 adulte seul.

La typologie des ménages poursuit donc sa profonde mutation. La structure des ménages du parc social est profondément différente désormais. Les couples jeunes avec enfants sont minoritaires.

En France, la structure des ménages a profondément évolué au cours des quarante dernières années. L'évolution de la taille moyenne des ménages révèle les changements dans les modes de vie et de cohabitation. Ce changement est dû à plusieurs facteurs :

- L'augmentation des séparations et le développement de la monoparentalité,
- La baisse du nombre moyen d'enfants par ménage,
- Le vieillissement de la population,
- L'augmentation du nombre de personnes vivant seules.

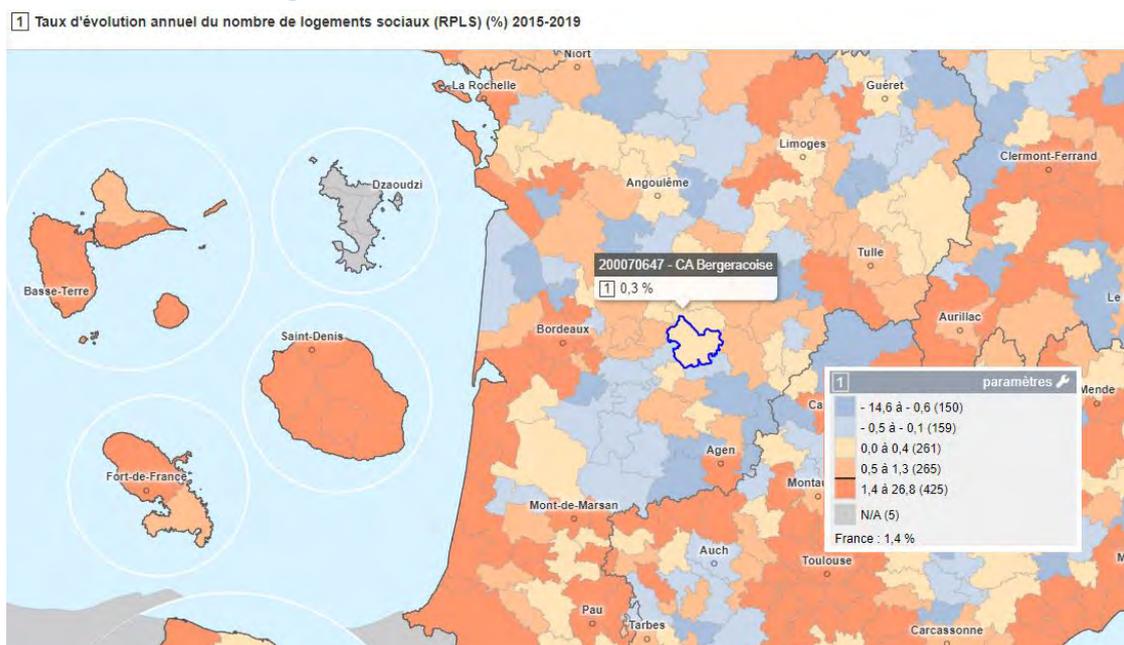
Cette structuration des ménages peut entraîner une certaine vulnérabilité économique et sociale :

- Les ressources familiales reposant sur un seul adulte, le moindre aléa provoque automatiquement des difficultés pour le ménage,
- Les ressources d'une personne adulte sont le plus souvent nettement inférieures à celles d'un couple.
- Des familles monoparentales parfois en proie à de grandes difficultés dans l'éducation des enfants, isolées, pour faire face aux difficultés multiples de la vie,
- Accroissement des problèmes intergénérationnels, avec un nombre grandissant de personnes âgées, seules.

1.8 Zoom sur le programme ANRU et les quartiers prioritaires

Au titre de la Politique de la ville, l'Agglomération Bergeracoise accueille 3 quartiers prioritaires (concentrés sur la ville de Bergerac), sur lesquels une opération de démolition reconstruction a été menée dans le cadre du dispositif PNRU.

Des mises en service de logements sociaux liés à l'ANRU



Source observatoire des territoires (observatoire-des-territoires.gouv.fr)

Sur la période 2015- 2019 le taux d'évolution annuel du nombre de logement est de 0.3%. Ce taux est peu élevé mais cache en fait des grandes réalisations faites durant cette période en particulier à travers l'opération ANRU et l'évolution de la vie sur les QPV.

Si la CAB enregistre de nombreuses mises en service sur cette période (2007 - 2017), c'est essentiellement par le biais de l'ANRU (749 logements construits ou réhabilités). L'enjeu était de proposer un logement moderne.

Bergerac a mené un Programme de rénovation urbaine des quartiers de Naillac et la Catte sur la période 2007-2014. Les quartiers Nord et Sud ont ainsi bénéficié d'un vaste programme de rénovation. En accompagnement des opérations de démolition et reconstruction de logements portées par les bailleurs sociaux, la Ville de Bergerac a engagé deux opérations d'aménagement sur ces secteurs qui ont permis un désenclavement des quartiers et une recomposition urbaine majeure.

Quartier Nord (La Catte et la Brunetière) :

- Un quartier restructuré : 212 démolitions sur 247 logements locatifs sociaux existants, 2 immeubles réhabilités-résidentialisés (35 LLS),
- Une offre nouvelle de logements locatifs sociaux : 58 logements neufs construits sur site, 132 LLS construits hors site.

Quartier Rive Gauche (Naillac) :

- 162 LLS démolis sur 162 existants,
- 37 LLS reconstruits sur site,
- 129 LLS reconstruits hors site.

Le programme a permis de redistribuer l'offre de logements sociaux sur la commune puisque plus de 70 % des logements sociaux reconstruits l'ont été hors site.

Le programme de rénovation de Beauplan :

En 2012, Périgordia Habitat a mené un programme hors ANRU :

- Démolition des 91 logements du quartier,
- Création d'une écocité d'environ 30 logements BBC.

Le quartier Jean Moulin a bénéficié d'un programme de réhabilitation conséquent :

- 315 logements sociaux réhabilités,
- Requalification du boulevard.

Rénovation lourde en dehors de l'ANRU :

Un dossier a été retenu à Bergerac, dans le cadre du plan de relance, destiné à la restructuration ou la réhabilitation lourde des seuls logements de classe F et G du DPE (passoires énergétiques). Ce projet déposé par le bailleur social Mésolia : 11 logements, une subvention de 88 000€ pour environ 300 000€ de travaux. Ces derniers devaient débuter en septembre.

Périgord Habitat autre bailleur sur les QPV aurait souhaité déposer deux opérations mais celles-ci ne répondaient pas aux critères de réhabilitation lourde.

L'engagement de la SEM Urbalys :

Véritable SEM d'aménagement, dont la Ville est actionnaire majoritaire, Urbalys Habitat est d'ores et déjà engagée dans plusieurs opérations en centre-ville :

- L'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre – îlot Berggren :

Le dossier de l'îlot Berggren situé sur le QPV des 2 rives s'inscrit dans une opération ANAH de Résorption de l'Habitat insalubre, irrémédiable ou dangereux (RHI) et de Traitement de l'Habitat Insalubre Remédiable ou de Restauration Immobilière (THIRORI). Il a été agréé le 13/11/2015, avec un montant total de subventions engagé de 437 945 € réparti de la manière suivante :

- 42 084 € pour les dépenses liées au relogement/accompagnement social des ménages (coût prévisionnel de 60 120 €)
- 395 861 € pour les dépenses d'acquisition/démolition des immeubles (coût prévisionnel de
- 565 515 €).

A ce jour, la SEM Urbalys maître d'œuvre du projet a, d'ores et déjà, sollicité le paiement d'un acompte en 2017 pour un montant de 33 648 €, et un second acompte a été payé à hauteur de 159 000€.

Cette opération a obtenu le 14 novembre 2017 la dérogation de l'État de fait de sa situation dans le périmètre en Quartier Prioritaire de Ville pour la construction de 15 logements collectifs sur 3 niveaux après démolition de l'îlot et résorption de 10 logements insalubres. Le prix de revient de l'opération est estimé à 2 011 012€ (TVA 10%).

Le dossier est aujourd'hui à l'arrêt en raison des surcoûts liés à la prescription de fouilles archéologiques dont le financement n'est hélas pas éligible aux subventions DETR ou DSIL.

En revanche, dans le cadre du fonds friches, ce type de dépenses pourrait être considéré comme éligible. La pérennisation de ce fonds, si elle se confirme et que les critères restent identiques, pourrait donc constituer une voie de sortie très intéressante pour ce projet.

- La Construction de la Maison d'Accueil Temporaire – Boulevard Beausoleil : inaugurée en septembre 2021,
- La réalisation de 18 logements sociaux rue Saint Michel.

Ainsi, sur la période 2007-2014, les quatre quartiers historiquement concernés par la politique de la ville ont été rénovés. Ce sont plus de 800 logements sociaux qui ont bénéficié de ces opérations, soit 1/3 du parc locatif social de la commune.

Les nouveaux quartiers de la Politique de la Ville, définis en 2015, ont été retenus sur la base d'un critère unique objectif et révélateur de la situation de décrochage des quartiers, celui du niveau de revenus des habitants.

Tous les quartiers ciblés se situent sur la commune de Bergerac. Trois niveaux de géographie prioritaire sont ainsi définis pour constituer le cadre d'action du Contrat de Ville :

- Les quartiers prioritaires : Quartier Nord / Quartier des Deux Rives / Quartier Rive Gauche.
- Les quartiers de veille active : Il s'agit des quartiers sortants du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Cela concerne principalement : le périmètre entre le Bout-des-Vergnes et Caville (rues Claude Bernard et Fustel de Coulanges) pour le quartier Nord, le quartier Bonnefond, les rues Vauthier, du 26ème RI, de la Marseillaise et le haut de la rue Fernand Faure.

Les territoires de veille active ne sont pas éligibles aux crédits spécifiques « politique de la ville » mais sont prioritaires pour les crédits de droit commun.

- Les quartiers vécus : il s'agit des espaces, en dehors du périmètre défini, qui correspondent aux usages des habitants des quartiers prioritaires et aux lieux de vie qu'ils fréquentent. Les partenaires du Contrat de ville ont retenu 14 territoires vécus : espaces de vie pour les jeunes, espaces verts, centre-ville commercial, établissements scolaires.

Les « quartiers vécus » peuvent recevoir des crédits spécifiques « politique de la ville » pour des actions bénéficiant, pour une part importante, aux habitants des quartiers prioritaires.

- Les territoires « fragilisés » : Les partenaires ont souhaité soutenir des quartiers présentant des signes de décrochage identiques aux quartiers prioritaires. Il s'agit du quartier situé autour des rues de La Boétie et Saint-Martin jusqu'à la gare ferroviaire.

Ces travaux visent à décroquer les quartiers et rendre ces secteurs attractifs au-delà du public à caractère social.

Sur le quartier Nord, si le changement d'un point de vue architectural (passer d'immeubles type « barre » à des logements individuels) est l'un des plus radical, le ressenti des habitants y est mitigé ; certains des anciens habitants regrettent la proximité liée à la configuration même des anciens logements qui était, pour eux, synonyme d'entraide et de non-isolément. De plus, le fait que leurs enfants ne soient plus scolarisés sur le quartier peut être négatif, selon leur ressenti (ex : ne plus avoir la possibilité d'aller en groupe de mamans chercher les enfants à l'école à pied ce qui était, pour elles, un moment d'échange, etc...) et vécu comme un abandon par l'académie de ce secteur. Pourtant, le fait même de répartir les enfants issus des quartiers, sur l'ensemble des établissements scolaires de la commune, a forcé les habitants à sortir de leur quartier et les enfants à s'intégrer dans des lieux non marqués d'un point de vue social, identitaire, culturel ou religieux, contribuant ainsi à l'apprentissage de la mixité sociale et, de ce fait, à l'intégration.

En revanche, les nouveaux arrivants apprécient cet habitat et ce quartier car il n'est plus « visuellement » assimilable à un quartier prioritaire.

Autant les Bergeracois, de souche, gardent en mémoire une image négative du quartier de « la Catte », autant les habitants intégrant Bergerac et ce quartier rebaptisé « la Brunetière » n'associent pas leur lieu de vie à un lieu stigmatisé. Cette rupture d'image concourt à la mixité sociale.

Point négatif identifié sur ce même secteur, le manque de services de proximité et de commerces qui font de ce quartier plus un quartier « dortoir » qu'un lieu de vie à part entière. Malgré ce constat, à ce jour, il n'y a pas de demande ou de volonté locale pour créer des commerces. Là encore, l'absence de services force les habitants à sortir de leurs quartiers.

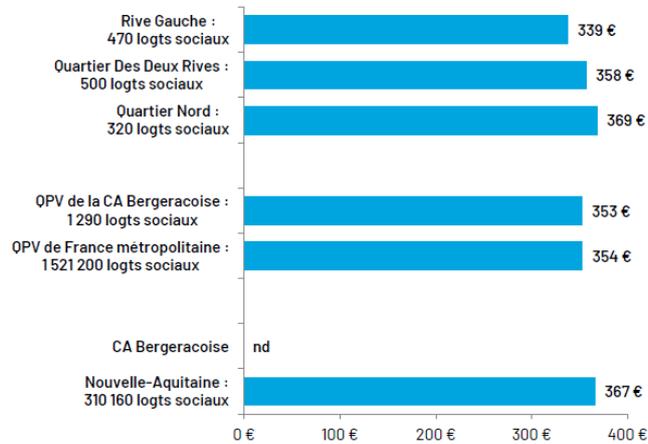
En conclusion, la présence de logements sociaux à sur les quartiers prioritaires n'est pas neutre à la fois par :

- Le nombre de personnes vivant en QPV soit 5 106 habitants, chiffre le plus important pour la Dordogne, - Le cadre légal qui fixe des attributions en et hors quartiers prioritaires,
- La nécessaire mixité sociale pour une intégration et éviter la ghettoïsation.

- **Le coût du logement en QPV :**

Loyer moyen dans un logement social de 66m²

Source : RPLS, 2019



La présence de logements sociaux est plus marquée dans les QPV que sur le reste du territoire. Malgré des loyers plus faibles, les dépenses de logement des locataires du parc social en QPV représentent 32% de leur revenu contre 28% pour les locataires du parc social hors QPV. Une fois pris en compte les aides au logement, ce taux d'effort représente 24% du revenu des locataires du parc social dans les QPV comme sur le reste du territoire (ONPV, 2018).

Lecture : La taille moyenne d'un logement social dans un QPV de France métropolitaine est de 66m². En 2019, le loyer moyen pour cette superficie est de 354€ pour les logements sociaux localisés dans un QPV de France métropolitaine.

- Source compas- PQNA 2022-

Les prix sont totalement dans la moyenne de la Région, voir plutôt inférieurs en particulier dans le quartier Rive Gauche.

Suivi des attributions en 2021 par bailleur :

- Clairsienne :

PS1 - Suivi 1er quartile hors QPV

	dept = 24				Total dept	
	CA Bergeracoise		Sous-total			
	Nbre	Part %	Nbre	Part %	Nbre	Part %
Aut Q.	3	100,00%	3	100,00%	3	100,00%
TOTAL	3	100,00%	3	100,00%	3	100,00%

- Périgord habitat :

CAB : Loi Egalité Citoyenneté

EPCI	QPV	Niveau Ressources annuelles Vs 1er Quartile	Numéro de contrat
		Ressources inférieures 1er quartile	10
			Pourcentage : 10,59%

EPCI	QPV	Niveau Ressources annuelles Vs 1er Quartile	Numéro de contrat
CAB	Hors QPV	Ressources non renseignées	66622 100,00%
		Ressources non renseignées	1
			Pourcentage : 1,12%

EPCI	QPV	Niveau Ressources annuelles Vs 1er Quartile	Numéro de contrat
	HORS QPV	Ressources supérieures 1er quartile	82
			Pourcentage : 88,30%
		Nombre :	93
			Pourcentage : 100,00%

EPCI	QPV	Niveau Ressources annuelles Vs 1er Quartile	Numéro de contrat
		Ressources inférieures 1er quartile	1

EPCI	QPV	Niveau Ressources annuelles Vs 1er Quartile	Numéro de contrat
		Ressources supérieures 1er quartile	8
		Nombre :	9

- Mésolia et Urbalys :

Mesolia	2019	2020	2021
1 ^{er} quartile hors QPV	13%	22%	6%
1 ^{er} quartile en QPV	78%	44%	32%
Urbalys	2019	2020	2021
1 ^{er} quartile hors QPV	13%	0%	0%
1 ^{er} quartile en QPV	78%	86%	80%

Ces données montrent que le taux de 25% n'est pas atteint par l'ensemble des bailleurs, quant aux attributions de LLS, pour les ménages du 1^{er} quartile, situés en dehors des QPV. Concernant l'obligation de la loi Égalité et Citoyenneté sur l'attribution d'au moins 50% de LLS aux demandeurs des trois autres quartiles en QPV, les chiffres sont en cours d'analyse et la prochaine CIL permettra de faire un suivi de cette obligation. L'ensemble des bailleurs se sont engagés à travers la signature de CUS à respecter ces obligations. Mais le contexte de l'offre et de la demande complexifie parfois la mise en place et le respect de ces règles lors des attributions.

1.9 Synthèse relative aux logements sociaux des QPV

- Une répartition inégale des logements sociaux sur notre territoire avec une présence de ceux-ci sur le pôle urbain (dont la ville centre de Bergerac) et certaines communes du pôle d'équilibre mais trop peu en pôle rural. Cela peut s'expliquer par le manque de services de proximité et de réseaux des transports insuffisamment développés,
- Un parc locatif social inadapté à la demande (typologie et nature du logement) n'ayant pas évolué concomitamment à la modification sociodémographique de la composition des ménages,
- Une vacance significative qui doit être prise en compte et contre laquelle il faut mener des actions adaptées pour rendre ces logements de nouveau attractifs et soulager la demande de logement social,
- Une aggravation des troubles du comportement souvent liée à des problèmes mentaux nécessitant une prise en charge spécifique. Cette problématique devra être développée dans le cadre du Plan Partenarial de Gestion Partagée de la Demande. Elle est prise en compte dans les GPO et le CLSPD,
- L'opération ANRU a modifié les demandes de mutation dans le parcours résidentiel. Les postulants au logement social, sur notre territoire, sont aujourd'hui sur une demande de confort plus qu'une demande d'urgence. Ce phénomène, en partie lié à la livraison des dernières opérations, est pénalisant puisqu'il gonfle artificiellement le nombre de demandes. En effet, le taux de tension en lien avec l'art.55 de la Loi Égalité Citoyenneté ne prend pas en compte les refus liés aux demandes de confort.
- Une paupérisation des demandeurs, concentrés en centre-ville, qui complexifie les possibilités d'attributions pour respecter la mixité sociale et ne pas fragiliser certains territoires mais également des LLS insuffisamment adaptés en termes de loyers (besoin de davantage de PLAI).

2 Les objectifs stratégiques en matière d'attribution

2.1 Les orientations en matière d'attribution de logements sociaux dans les QPV

Des modalités d'attributions qui doivent s'inscrire à la fois dans les obligations définies par la loi, tout en s'appuyant sur les objectifs fixés par le PLUI- POA habitat.

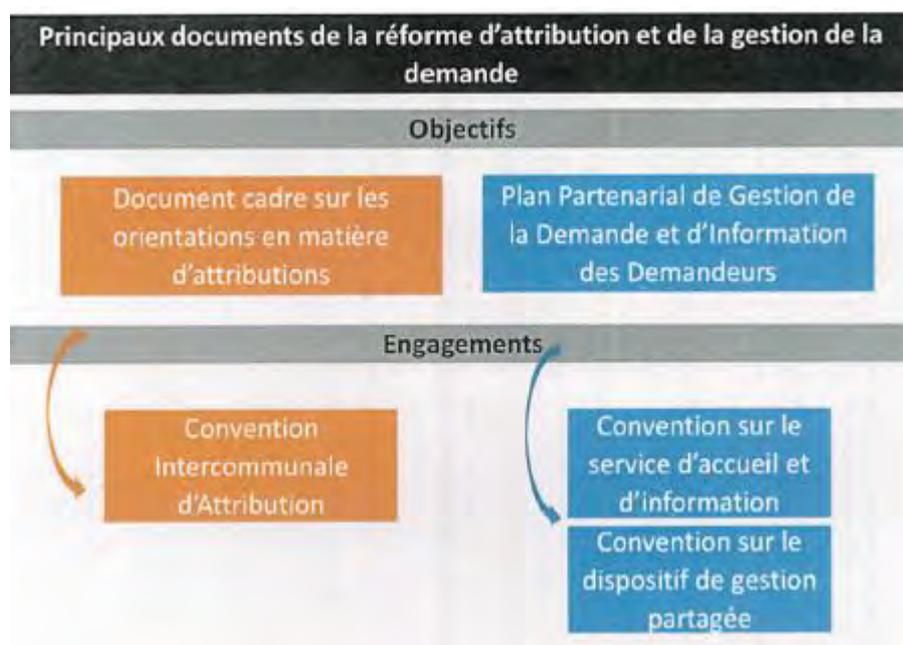
Des outils pour piloter en matière d'attributions de logements :

Création :
• De la Conférence Intercommunale du Logement

23/05/2016



Schéma de La mise en place de la stratégie en matière d'attributions :



Malgré l'ANRU certains quartiers souffrent encore d'une image négative pour les natifs du territoire, en demande de LLS, contrairement aux nouveaux arrivants.

La CIA a réaffirmé :

- les enjeux de mixité et d'équilibre territorial au sein du parc social,
- les droits des

locataires à prétendre à des parcours résidentiels,

La CIA reprend les termes de la Loi afin de veiller à ce que **50% des attributions en QPV se fassent aux 3 quartiles les plus élevés** afin de permettre une mixité sociale.

Outre le fait de « casser » l'image de « poche de pauvreté » cette mixité a également pour ambition de créer une dynamique positive dans les quartiers prioritaires.

L'application de la Loi Égalité Citoyenneté a pour but de concourir, par le biais de l'habitat, à ne plus identifier certains quartiers comme étant prioritaires, la mixité sociale étant sur ces secteurs une priorité afin d'atteindre cet objectif.

L'un des enjeux pour les quartiers prioritaires est donc le respect des pourcentages d'attributions en QPV et hors QPV fixés par la Loi, sachant que plus de 55.70% du parc social de la CAB se trouve en QPV.

À ce jour, sur un objectif d'attribution de 25% hors QPV, 21.05% ont été atteints. Il manque en tout et pour tout 4 attributions hors QPV pour réaliser ce chiffre (donnée en cours d'actualisation)

Avec la signature récente des CUS les organismes de logements sociaux se sont engagés à respecter l'ensemble des obligations légales en matière d'attributions des logements dans et hors des QPV et à respecter les politique mise en place par dans le cadre du PLUI-POA habitat.

2.2 Les attributions sur les deux communes impactées par l'article 55 de la loi SRU et l'équilibre territorial des 3 pôles (urbain, équilibre, rural)

La gestion des attributions est un des axes prioritaires de la CIA.

Afin de :

- Ne pas ghettoïser les quartiers existants,
- Permettre à tous de vivre où ils le souhaitent sur notre territoire,
- Concourir à la revitalisation des centres-bourgs et de maintenir commerces et services existants dans les villages,
- Se conformer à l'interdiction de construire davantage de logements sociaux sur les quartiers prioritaires identifiés à Bergerac,
- Etudier les possibilités de dérogation lorsque seront menées des opérations sur les îlots dégradés, ayant le soutien de l'OPAH, afin de ne pas empêcher des opérations qui concourent à l'attractivité, à la revitalisation et à la mixité sociale des secteurs concernés,
- Maintenir le sentiment de sécurité dans et à proximité immédiate des logements sociaux,
- Ne pas se mettre dans l'illégalité en construisant davantage de logements là où les documents d'urbanisme (SCoT et PLUi) l'interdisent ou en allant au-delà du nombre de logements autorisés mais exigés par l'article 55,
- La question de la mixité sociale reste un enjeu majeur auquel il est souvent difficile d'apporter des réponses efficaces.

La CAB, compte tenu de ses spécificités, aurait souhaité, quant à l'application de la Loi Égalité Citoyenneté pour la création de logements sociaux, que ces derniers puissent être répartis et pris en compte sur l'ensemble de l'intercommunalité, au titre de la solidarité territoriale.

Les communes de Bergerac et Prigonrieux ont fait l'objet d'un arrêté de carence en décembre 2020.

C'est dans ce contexte, qu'aujourd'hui, le PADD du PLUi-HD de la CAB vise à consolider la structure multipolaire du territoire en renforçant le rôle moteur du pôle urbain et en développant l'attractivité sur Bergerac, en organisant et en structurant les pôles d'équilibre et en organisant le développement des communes rurales tout en essayant de se mettre en conformité avec la loi SRU.

La croissance démographique estimée par le SCoT Bergeracois nécessite la production d'environ 3 600 logements supplémentaires d'ici 2031 à répartir sur les différentes polarités du territoire. Cette production, qui s'appuie sur la structuration par pôle définie dans le SCoT, se doit d'être accompagnée, maîtrisée et programmée.

Appuyer également ce développement sur les capacités de reconquête dans le parc existant (lutte contre la vacance) et axer la production sur les secteurs au sein de l'enveloppe urbaine (dents creuses, renouvellement urbain) hors QPV sans être éloigné des services de transports. Envisager des formations auprès des maires sur le portage de projet : choix des procédures et outils financiers d'aménagement, problématique de gestion du foncier, contact avec les opérateurs, réponse à des appels à projets, etc.

Préparer l'avenir par une mise en place d'une déclinaison territoriale :

	Nombre de logements à produire d'ici fin 2031	Soit par an	Répartition	PLH 1 - 2020/2025 inclus (6 ans)	PLH 2 - 2026/2031 inclus (6 ans)
Pôle urbain Bergeracois	2213	184	62%	1107	1107
Pôles d'équilibre	693	58	19%	334	359
Communes rurales	665	55	19%	305	360
CA Bergeracoise	3571	298	100%	1745	1825

	Nombre de logements à produire d'ici fin 2031	Soit par an	Répartition	Nombre de logements prévus en OAP	dont en zone U ou mixte U/AU	dont en zone AU
Pôle urbain Bergeracois	2213	184	62%	1531	290	1241
Pôles d'équilibre	693	58	19%	638	78	560
Communes rurales	665	55	19%	652	177	475
CA Bergeracoise	3571	298	100%	2821	545	2276

La programmation en OAP des secteurs 4 et 5 en renouvellement urbain n'a pas été définie dans la mesure où ces logements pourraient sortir après la période du PLUI-HD

Un des leviers pour répondre à la problématique de la demande passe par **une meilleure gestion de l'existant**. Les différents acteurs s'engagent à décliner, en fonction des 3 pôles, un rééquilibrage de l'occupation du parc social et un renforcement des attributions de logements aux ménages prioritaires dans un parc « non fragile » hors QPV (**25% des attributions**

des 1^{ers} quartiles hors QPV).

- Vigilance accrue sur **les attributions pour les constructions à venir hors QPV**.

3 Les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation

Pour un fonctionnement optimal du processus d'attributions de logements sociaux sur le territoire, il est nécessaire d'une part de redéfinir, affiner et chercher à atteindre des objectifs stratégiques en matière d'attributions et de peuplement, et d'autre part de revoir le dispositif lui-même, avec le souci de renforcer son caractère intercommunal, inter-bailleurs et inter-réservataires.

La préparation et le fonctionnement des CAL sont régis par le code de la construction et de l'habitation. Les bailleurs respectent ces règles tout en veillant aux enjeux d'équilibre de peuplement.

Pour autant, les acteurs et élus du territoire n'ont pas forcément une bonne vision et une bonne connaissance du travail des bailleurs sociaux pour l'attribution des logements :

- Les modalités d'attributions et les priorités sont désormais clairement établies dans le cadre de la CIA, les premières évaluations des CIL permettront de voir si c'est un outil de pilotage efficace ou non,
- La CAB se positionne désormais en pilote de la politique de l'habitat pour accompagner l'ensemble des partenaires locaux,
- Les bailleurs sociaux respecteront-ils pleinement les différents engagements pris ? Pourront-ils le faire en fonction des demandes déposées auprès de leurs services ? A quelles difficultés vont-ils se heurter ? La CIA peut-elle être un vrai outil de régulation et d'évaluation, c'est l'avenir qui nous permettra de répondre à ces multiples interrogations.

La réponse à ces questions se pose à plusieurs niveaux :

- Instruction des demandes et préparation des CAL,
- Fonctionnement des CAL, pratiques au sein des CAL qui restent de la compétence unique de chaque bailleur social.

Ce que devrait permettre la mise en place des CUS, de la CIA/CIL et du PPGDLSID (à venir) :

- Renforcer l'échange et le partage d'informations entre tous les partenaires sur l'ensemble du processus. Pour cela, créer un groupe qui réunira autant que nécessaire les partenaires volontaires,
- Les objectifs sont de disposer d'une vision réaliste, réelle et territorialisée du parc social, de son occupation, de la demande et de sa satisfaction,
- Fiabiliser et partager la connaissance des différents contingents et des attributions réalisées par chaque réservataire,
- Suivre le niveau de satisfaction des différents contingents et des attributions réalisées par chaque réservataire,
- Suivre le niveau de satisfaction de la demande, par type de profils de demandeurs,
- Étudier la pertinence et la faisabilité de disposer, en temps réel, d'une vision sur l'offre disponible à la location, dans le parc social,
- Améliorer la connaissance et le partage de cette connaissance sur la qualification du parc social afin de pouvoir faire les désignations les plus pertinentes lors de la libération d'un logement.

Ce travail s'inscrit dans un travail partenarial renforcé, entre les différents acteurs concernés par les questions du logement.

Premier bilan des résultats obtenus en 2018, par les 3 bailleurs sociaux dans le cadre de la CIA :

- Mésolia

ATTRIBUTIONS	≥ 25% hors OPA, au 1 ^{er} quartile les plus pauvres				≥ 50% en OPA, au 3 quartiles les plus élevés				≥ 25% prioritaire et reconnu au titre du DALO				Total mensuel						
	2	dont mutation interne	3	refus du demandeur en 1ère attribution	reste à attribuer	28	dont mutation interne	31	refus du demandeur en 1ère attribution	reste à attribuer	30	dont mutation interne	31	refus du demandeur en 1ère attribution	reste à attribuer	30	dont mutation interne	réserve	rebat en 1ère attribution
janvier	1	0	0	1	1	4	1	0	0	22					30	5	1	0	1
février	1	0	0	2	0	4	0	0	1	28					30	5	0	0	3
mars	0	0	0	0	0	4	0	0	9	14					30	4	0	0	9
avril	0	0	0	0	0	4	1	0	4	20					30	4	1	0	4
mai	0	0	0	0	0	4	1	0	2	6					30	4	1	0	2
juin	2	0	0	4	-1	6	1	0	1	0					30	8	1	0	5
juillet	0	0	0	0	-2	2	0	0	2	-2					30	2	0	0	2
août	0	0	0	0	-1	4	1	0	0	-6					30	4	1	0	0
septembre	1	0	0	0	-9	1	0	0	0	-7					30	2	0	0	0
octobre	3	0	2	4	-6	4	1	1	4	-11					30	7	1	3	8
novembre	0	0	0	0	-6	5	0	1	0	-16					30	5	0	1	0
décembre	1	0	0	4	-7	1	0	0	0	-18					30	3	0	0	4
TOTAL 2018	6	0	2	15		15	6	2	25		0	0	0	0	311	6	4	3	38

- Urbalys

ATTRIBUTIONS	≥ 25% hors QPV, au 1 ^{er} quartile les plus pauvres				≥ 50% en QPV, aux 3 quartiles les plus élevés				≥ 25% à un public prioritaire et reconnu DALD				Total mensuel			
	obs	mutatio	résevat	refus	obs	mutatio	résevat	refus	obs	mutatio	résevat	refus	obs	mutatio	résevat	refus
janvier	0	0	0	0	2	2	0	0	12				5	2	0	0
février	1	1	0	0	3	4	2	0	1	8			9	5	3	0
mars	0	0	0	0	1	4	0	0	3	4			9	4	0	0
avril	0	0	0	0	1	4	1	0	1	0			9	4	1	0
mai	0	0	0	0	1	2	0	0	1	-3			9	2	0	0
juin	0	0	0	0	1	2	0	0	0	-4			9	2	0	0
juillet	0	0	0	0	1	5	0	0	0	-8			9	5	0	0
août	0	0	0	0	1	3	0	0	4	-12			9	3	0	0
septembre	0	0	0	0	1	1	0	0	0	-13			9	1	0	0
octobre	1	0	0	0	3	0	0	0	3	-18			9	4	0	0
novembre	0	0	0	0	0	1	0	0	0	-17			9	1	0	0
décembre	0	0	0	0	6	1	0	0	4	-23			9	6	1	0
TOTAL 2018	2	0	0	0	17	4	0	0	17	0	0	0	13	5	0	0

- Dordogne Habitat

ATTRIBUTIONS	≥ 25% hors QPV, au 1 ^{er} quartile les plus pauvres				≥ 50% en QPV, aux 3 quartiles les plus élevés				≥ 25% à un public prioritaire et reconnu DALD				Total mensuel				
	obs	mutatio	résevat	refus	obs	mutatio	résevat	refus	obs	mutatio	résevat	refus	obs	mutatio	résevat	refus	
janvier	3		2	0	-2	3		1	0	4	0		8	6	0	3	0
février	1		2	0	-4	2		1	0	2	0		8	4	0	3	0
mars	3		2	0	-7	2		0	0	0	0		8	5	0	2	0
avril	1		0	1	-8	0		0	0	0	0		8	1	0	0	1
mai	1		0	0	-10	0		0	0	0	0		8	2	0	0	0
juin	0		0	0	-10	0		0	0	0	0		8	0	0	0	0
juillet	3		3	0	-13	1		0	0	-1	0		8	4	0	3	0
août	1		1	1	-14	1		0	1	-2	0		8	2	0	1	2
septembre	1		1	0	-15	0		0	0	-2	0		8	1	0	1	0
octobre	0		0	0	-15	0		0	0	-2	0		8	0	0	0	0
novembre	1		0	1	-18	2		0	0	-4	0		8	5	0	0	1
décembre	1		0	0	-19	1		0	0	-5	0		8	2	0	0	0
Total 2018	12	0	11	3	-11	0	2	1	0	0	0	0	12	13			

4 Autres leviers en lien avec l'habitat et l'urbanisme



La ville de Bergerac et plus largement le territoire intercommunal s'inscrivent dans un arc de fragilité identifié à l'échelle régionale.

Cette commune a connu un chômage massif suite à la fermeture de deux sites industriels majeurs que sont la Division d'Instruction des Gendarmes Auxiliaires (DIGA) et l'Établissement Spécialisé du Commissariat de l'Armée de Terre (ESCAT) mais également d'autres activités telles que la chambre de commerce, la Banque de France, l'Institut du Tabac... ces fermetures ont entraîné la perte de nombreux emplois, qualifiés ou non, mais également le départ de cadres et, avec eux, leur pouvoir d'achat.

Depuis le début des années 90, les implantations commerciales périphériques se sont développées aussi bien sur le territoire de Bergerac (route de Bordeaux) que sur les communes voisines (Creysse, Saint-Laurent des Vignes).



6-Action Cœur de Ville

communes voisines (Creysse, Saint-Laurent des Vignes).

Aujourd'hui, le commerce de centre-ville ne représente plus que 18 % du chiffre d'affaires de l'agglomération bergeracoise contre 41 % pour la route de Bordeaux. La vacance commerciale dans Bergerac est de 16 % (contre 12 % en moyenne

dans les centres-villes, des villes moyennes).

L'idée est ici de ne pas avoir une approche unique et monothématique mais une approche globale, pluridisciplinaire et complémentaire en vue d'une plus grande efficacité.

Pour lutter contre ces différents phénomènes négatifs qui entraînent une perte de vitalité, d'attractivité du territoire et qui concourent à une fragilisation croissante des quartiers prioritaires, il a été mis en place, ces dernières années, un faisceau d'outils afin d'atteindre plusieurs objectifs :

- Redynamiser le Centre-Ville, en particulier à travers l'Action Cœur de Ville,
- Rendre attractifs non seulement la ville de Bergerac mais l'ensemble du Territoire de la CAB,
- Impulser l'installation et la création de nouvelles activités économiques, résorber le chômage,
- Permettre d'offrir aux habitants une meilleure qualité de vie à travers une offre de logements adaptés, et un recul de la précarité sociale.

4.1 EPF (Etablissement Public Foncier)

La CAB et la ville de Bergerac ont signé le 1^{er} janvier 2018, une convention opérationnelle d'action foncière avec l'Établissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine.

L'objectif est la requalification et la dynamisation de la ville de Bergerac avec la mise en place de moyens permettant à la commune de pouvoir maîtriser le foncier sur un certain nombre de lieux pour mener à bien des projets dans l'intérêt public.

A travers sa nouvelle politique de l'Habitat mise en place, la CAB poursuit l'acquisition publique des fonciers stratégiques et le recours à l'EPF, pour répondre également, en partie, aux obligations de la loi SRU.

Véritable outil de portage foncier, l'EPF facilite outre ses actions sur l'immobilier commercial, les interventions (acquisitions, expropriations, démolitions...) sur les îlots dégradés. L'intervention de l'EPF peut également faciliter, de par son réseau et/ou influence, le recours à l'initiative privée afin d'encourager la réalisation de certaines opérations.

À Bergerac, des périmètres de veille et de réalisation sont d'ores et déjà mis en exergue sur un certain nombre d'îlots dégradés, tels que (Cordeliers, Bourbarraud, Hallebarde).

Le même processus sera utilisé dans les années à venir sur l'ensemble du territoire de la CAB, cette collaboration efficace est un outil important dans la politique mise en place en matière d'habitat.

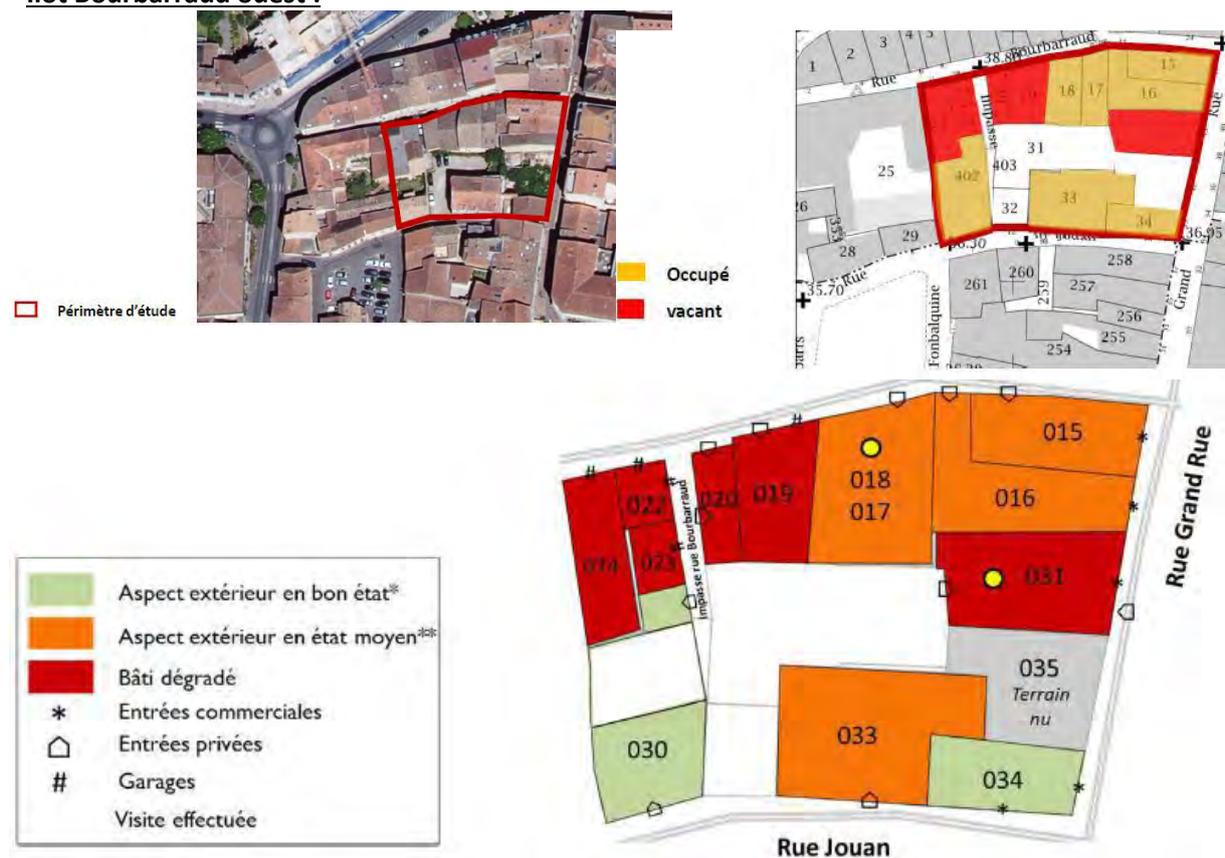
En complément, le territoire peut également solliciter le Fonds recyclage foncier, en vue d'obtenir des subventions pour des projets.

A 200m du quartier des deux rives à Bergerac, le bailleur social Mésolia a déposé un projet de construction : la résidence Lakanal. Le projet prévoit la démolition-reconstruction, sur la même emprise foncière, de 15 logements collectifs dont 12 logements sociaux ce qui viendrait améliorer l'offre de logements sociaux d'une commune carencée. L'opération, dont les travaux de démolition ont démarré, a bénéficié de 25 000€ de subvention de la CAB.

4.2 Étude sur les îlots dégradés

Au-delà des friches clairement identifiables, la ville de Bergerac a fait mener, en 2017, une étude sur les îlots dégradés. Cette dernière a permis d'identifier quatre îlots, tous en centre ancien :

- Ilot Bourbarraud ouest :



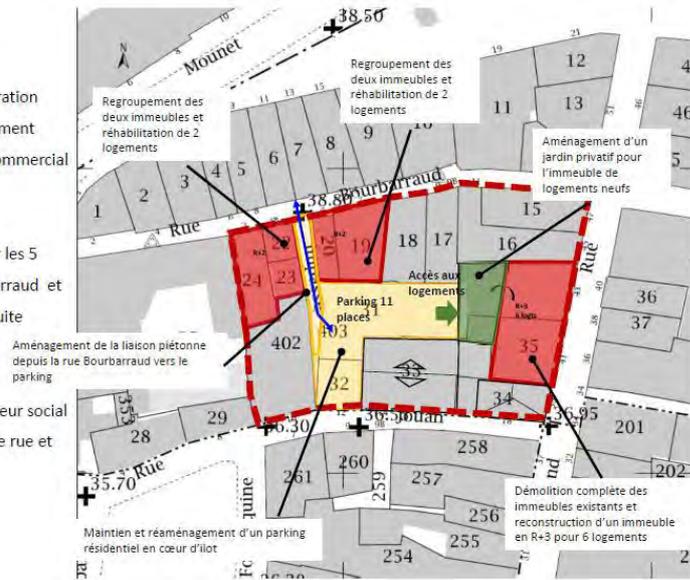
ILOT BOURBARRAUD OUEST – Proposition de périmètre opérationnel et recomposition

PROGRAMME :

- 6 logements neufs
- 4 logements en restauration
- 11 places de stationnement
- 1 local d'activités ou commercial

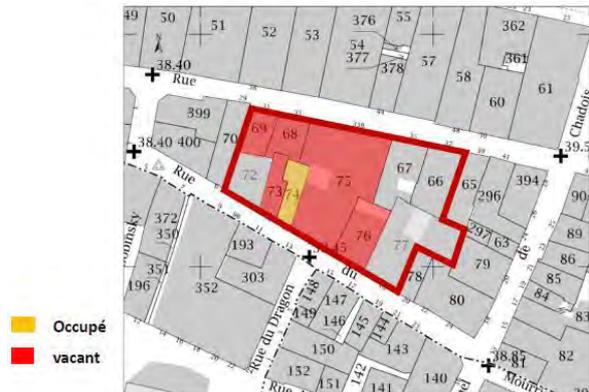
MONTAGE :

- ORI et DUP Travaux sur les 5 immeubles rue Bourbarraud et si besoin THIR ORI ensuite
- Recherche d'un opérateur social pour l'opération grande rue et parking



FONDS FRICHES : Une subvention de 300 000€ a été obtenue fin 2021 pour Bourbarraud qui consiste en la démolition d'un îlot ancien dégradé pour retravailler l'ensemble de l'ambiance urbaine et faire revenir des familles en hyper centre (forte problématique logements vacants).

- Ilot Busquets :

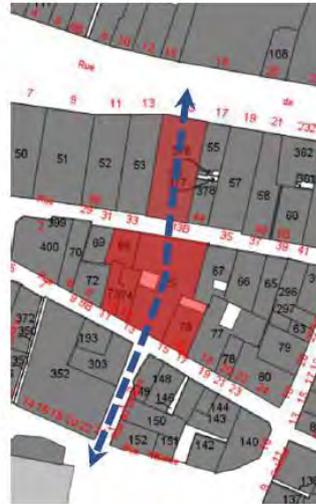


Un projet d'investisseur à construire avec un local commercial de 250 m² en RDC et 3 logements avec terrasse privative dans les étages.

Un passage couvert à créer entre la rue du Dragon et la rue de la résistance en achetant les RDC commerciaux vacants et en les aménageant.

Ce passage n'a de pertinence que s'il traverse les deux ilots.

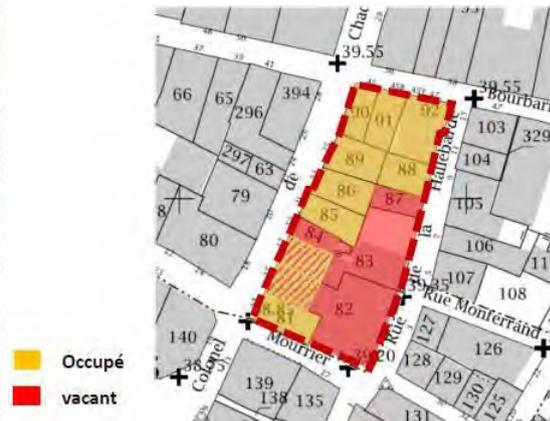
- Passage à créer
- Périmètre opérationnel



- Ilot hallebarde :



Périmètre d'étude



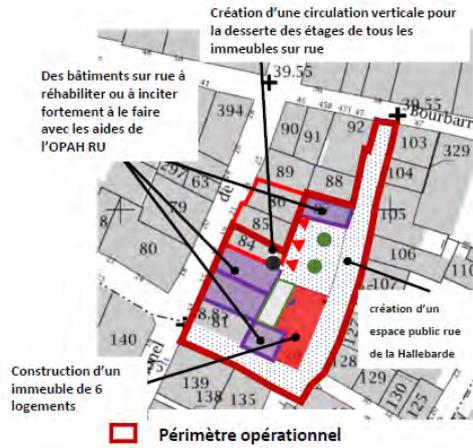
- Occupé
- vacant

35

	Aspect extérieur en bon état*
	Aspect extérieur en état moyen**
	Bâti dégradé
*	Entrées commerciales
⬜	Entrées privées
#	Garages
○	Visite effectuée



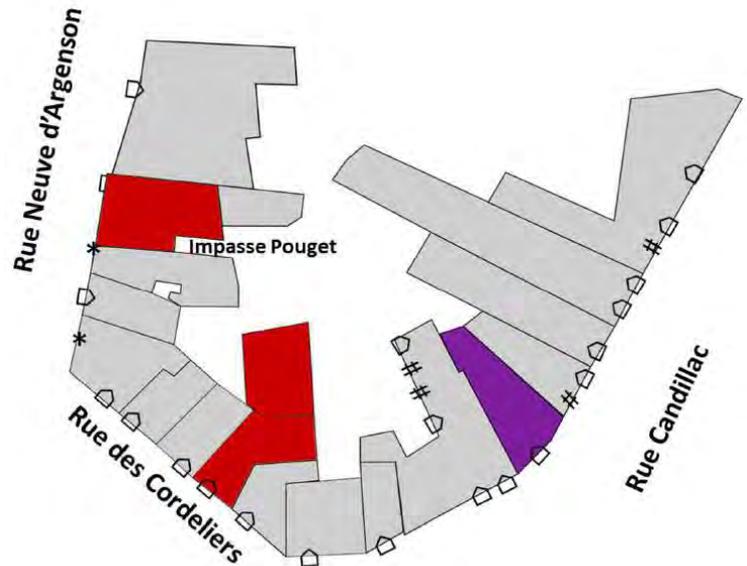
- Un seul propriétaire concerné
- création d'un espace public rue de la Hallebarde
- Possibilité de desservir les logements de la rue du colonel de Chadois depuis cet espace (parcelles DN 84, 85 et 86), faisabilité confirmée depuis la parcelle DN 84 (circulation verticale)
- Réhabilitation des logements rue du colonel de Chadois et Hallebarde : incitation forte à le faire avec les aides de l'OPAH RU (DN 82 et 87) ou ORI et DUP Travaux
- Construction d'un immeuble de 6 logements rue de la Hallebarde avec cour arrière et stationnement en RDC

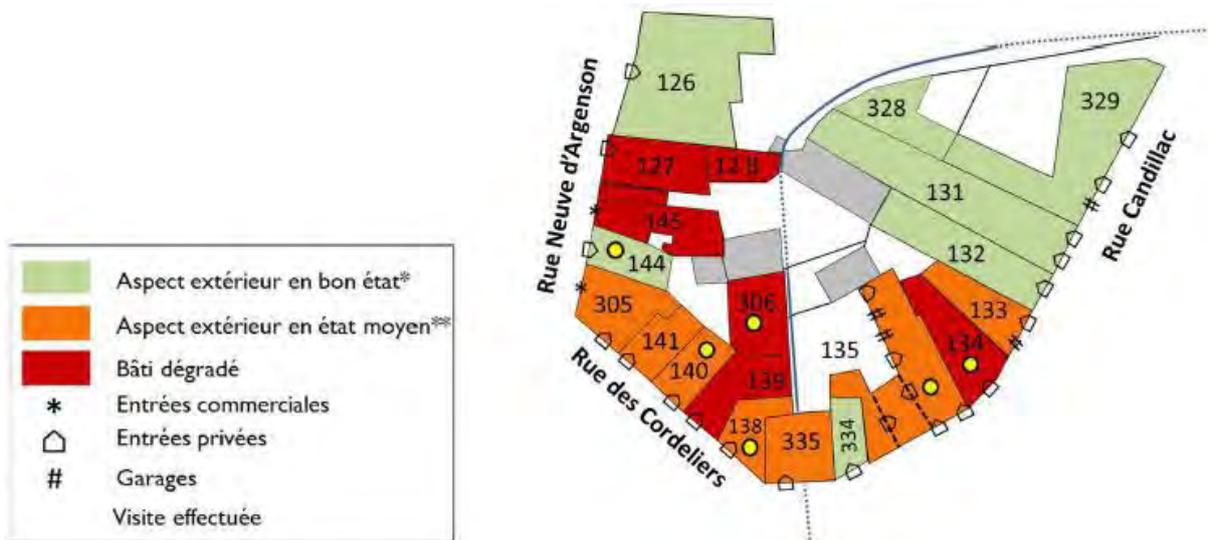


- Ilot Cordeliers :



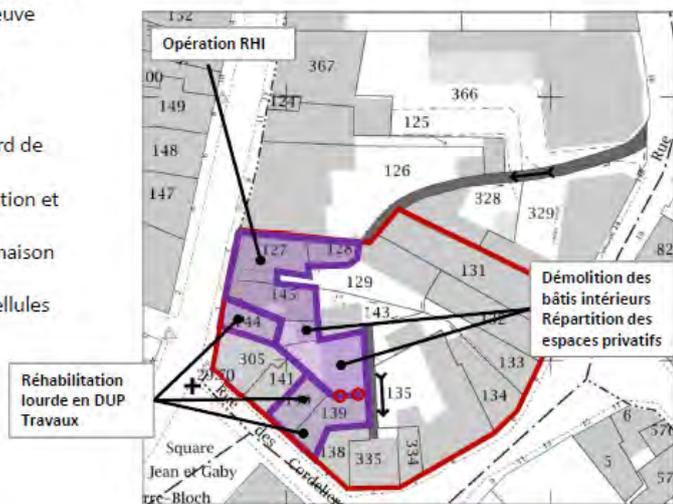
	Logements occupés
	Locaux à vendre
	Immeubles vacants
	Locaux d'activités occupés
	Locaux d'activités vacants
●	Visite effectuée
*	Entrées commerciales
⬜	Entrées privées
#	Garages



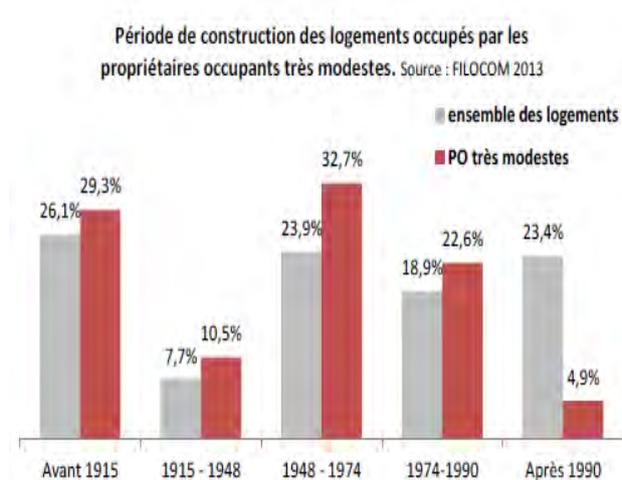


ILOT CORDELIERS – Proposition de périmètre opérationnel et recomposition

- **DUP Travaux** pour **réhabilitation lourde** de maisons de ville et immeubles rue des Cordeliers et rue neuve d'Argenson avec les aides de l'OPAH RU et la défiscalisation possible (DN 139, 140 et 144)
- Si la DUP n'a pas de succès, THIR ORI possible
- **Montage d'une opération RHI** sur la partie nord de l'ilot :
 - Acquisition du cœur d'ilot pour démolition et répartition d'espaces privés
 - Réhabilitation de logements et d'une maison de ville autour de la cour (DN 129)
 - Remise sur le marché d'une ou deux cellules commerciales ou bureaux en RDC



4.3 OPAH-RU : Les enjeux liés à l'accompagnement des propriétaires



Les propriétaires occupants très modestes sont surreprésentés dans le parc ancien. En effet, 73% d'entre eux résident dans un logement construit avant 1975 (et les premières réglementations thermiques), alors que seul 58 % du parc a été construit avant cette date.

Les propriétaires très modestes ayant de faibles capacités d'investissement, leur surreprésentation dans le parc ancien laisse supposer :

- des situations de dégradation progressive du logement et de précarité énergétique,
- un besoin d'adaptation des logements à la

perte d'autonomie, avec des travaux qui, s'ils ne sont pas financièrement accompagnés, créera un besoin accru de LLS.

Aujourd'hui tout projet de LLS, développé sur la CAB, est conçu en tenant compte des problématiques de personnes à mobilité réduite ou en perte d'autonomie.

L'OPAH-RU de 2011-2016

Une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat– Renouvellement Urbain (OPAH-RU) a été initiée à Bergerac pour une durée de cinq ans. La CAB, en concertation avec la Ville, a fixé comme objectif la réhabilitation de 150 logements (dont 90 propriétaires occupants et 60 propriétaires bailleurs).

Au terme de l'OPAH n°1, plus de 172 dossiers ont été traités pour les propriétaires occupants : les 3/4 des dossiers concernaient des dossiers de réhabilitations énergétiques et 1/4 des dossiers d'adaptation, pour des montants de travaux relativement limités (max 20 000 €).

Objectifs PB	Objectifs OPAH RU	2012	2013	2014	2015	2016	Total	Atteinte des objectifs
Travaux lourds pour rénover un logement insalubre ou très dégradé SECTEUR 1	20	0	0	2	4	4	10	50%
Travaux lourds pour rénover un logement insalubre ou très dégradé SECTEUR 2	10	0	0	3	0	0	3	30%
Sécurité et salubrité "Petite LHI" SECTEUR 1	10	0	0		0	0	0	0%
Sécurité et salubrité "Petite LHI" SECTEUR 2	5	0	0		0	0	0	0%
Logements dégradés/transformation d'usage/précarité énergétique SECTEUR 1	10	0	0	4	1	0	5	50%
Logements dégradés/transformation d'usage/précarité énergétique SECTEUR 2	5	0	0	1	0	1	2	40%
Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion	2	0	0	2	0	0	2	100%
Dont ASE PB	24	0	0		4	4	8	33%
Total	62	0	0	12	5	5	22	35%

Extrait – Bilan OPAH-RU – Volet Propriétaires Bailleurs

Objectifs PO	Objectifs 2012/2013	Objectifs 2014/2016	Objectifs OPAH RU	2012	2013	2014	2015	2016	Total	Atteinte des objectifs
PO Très Modestes Habiter Mieux		24	24	5	6	15	24	29	79	329%
PO Modestes Habiter Mieux		27	27	4	1	7	2	2	16	59%
PO Très Modestes Adaptation	4	6	10	7	6	9	12	16	50	500%
PO Modestes Adaptation	4	6	10	0	3	1	2	3	9	90%
PO Travaux lourds	6	9	15	0	1	1	0	2	4	27%
PO Petite LHI	6	6	12	0	0	0	0	0	0	0%
CR seule	0	0	0	7	13	9	12	19	60	
PO Modestes Travaux autres	8		8	2	3				5	63%
PO Très Modestes Travaux autres	8		8	5	4				9	113%
									0	
Nombre dossiers Habiter Mieux	8	60	68	9	8	23	26	33	99	146%
Total PO	36	78	114	24	24	33	40	52	172	151%

Le nombre de dossiers a largement dépassé les objectifs de départ, pourtant revus à la hausse en 2014 (114 propriétaires occupants sur les 3 dernières années).

La dernière OPAH-RU a permis de réhabiliter environ 30 logements vacants en centre historique. Ce soutien, en direction des propriétaires occupants aux revenus modestes, voire très modestes, leur a permis :

- D'améliorer leur logement (doubles fenêtres, isolation ...),
- De l'adapter à leur situation physique en vue d'un maintien à domicile,
- De vivre dans un lieu décent...

Le principal enjeu de cette opération consiste à lutter contre le déclin du centre-ville et de viser sa reconquête à travers :

- La requalification de l'habitat,
- Lutter contre l'habitat indigne et dégradé,
- Proposer une offre de logements qualitatifs à loyers maîtrisés,
- Agir contre la précarité énergétique,
- Anticiper le vieillissement de la population et assurer le maintien des population âgées/ handicapées à leurs domiciles.

Le Programme OPAH-RU (2018 - 2022) ROXHANA a pour ambition de lutter contre :

La CAB, la ville de Bergerac, l'ANAH et le Conseil Départemental ont ainsi signé une convention OPAH-RU pour la période 2019-2023 :



ROXHANA
Améliorons l'habitat à Bergerac

Ce dispositif regroupe les aides publiques de l'ANAH, du Conseil Départemental de la Dordogne, de la Ville de Bergerac et de la CAB afin d'encourager la réhabilitation des logements de la Ville de Bergerac.

En 5 ans, ce sont plus de 3,8 millions d'aides publiques regroupées et mobilisables afin de viser à la réhabilitation de 305 logements privés.

Il a pour ambition de lutter contre :

- Une paupérisation du centre-ville avec une diminution constatée des accédants et des propriétaires occupants au profit des locataires (en 2016, 83 % de locataires sur le centre ancien),

- Un taux de logements vacants important (en 2016, 33 % des logements sont vacants dans le centre ancien),
- Un nombre de logements potentiellement indignes élevé,
- La présence d'îlots dégradés nécessitant des opérations coercitives de renouvellement urbain,
- Un déclin de l'attractivité du centre ancien qui se traduit par une concurrence du neuf en proche périphérie.

Les objectifs de ROXHANA :

- Accompagner l'adaptation des logements pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap ;
- Lutter contre la précarité énergétique ;
- Agir sur l'habitat indigne et dégradé ;
- Développer la mixité sociale et une offre locative conventionnée, en aidant les propriétaires bailleurs à rénover leur bien et ainsi diminuer d'autant le nombre de LLS à construire par des bailleurs sociaux pour répondre à l'obligation de construction liée à l'article 55 de la loi SRU
- Préserver un patrimoine bâti et culturel riche.



Cette OPAH-RU s'inscrit dans un cadre plus global de reconquête du centre-ville qui passe notamment par la revitalisation économique et commerciale, l'accompagnement des populations fragiles à travers le Contrat de Ville et la mise en valeur de patrimoine architectural et paysager.

Beaucoup de propriétaires ont été intéressés par le dispositif mais certains ont finalement préféré réaliser les travaux eux-mêmes (contrainte du conventionnement assorti de loyers plafonnés, des délais d'obtention des aides, des contraintes liées aux travaux).

Il convient de préciser qu'au-delà des aides à la réhabilitation, le programme prévoit l'attribution de primes pour inciter :

- à l'accession d'un logement en centre-ville,
- à la création d'accès indépendant aux étages des commerces,
- au ravalement de façades sur les linéaires stratégiques.

Pour les propriétaires bailleurs en revanche, l'initiative privée est timide. Seuls 22 dossiers ont été traités, soit 35% des objectifs.

Les objectifs de ROXHANA :

- Accompagner l'adaptation des logements pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap ;
- Lutter contre la précarité énergétique ;
- Agir sur l'habitat indigne et dégradé ;
- Développer la mixité sociale et une offre locative conventionnée, en aidant les propriétaires bailleurs à rénover leur bien et ainsi diminuer d'autant le nombre de LLS à construire par des bailleurs sociaux pour répondre à l'obligation de construction liée à l'article 55 de la loi SRU.

Bilan positif du dispositif depuis sa mise en place :



ROXHANA- OPAH RU BERGERAC 2019 – Juin 2021



Montants des travaux et des subventions

1 € investi par la CAB et la commune
16 € de subventions
27 € de travaux

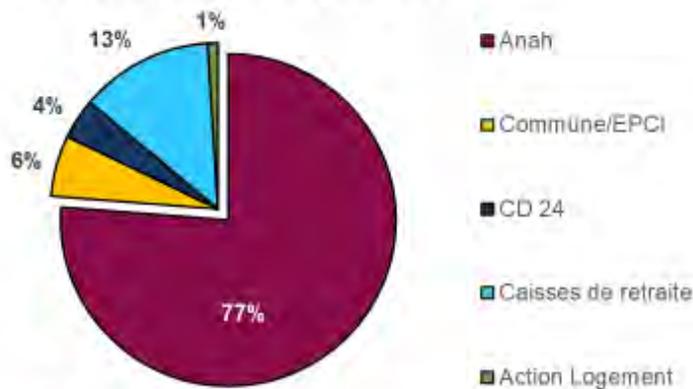


1 619 588 € TTC de travaux
(accords ANAH) depuis le début du programme



945 128 € de subventions
depuis le début du programme

Répartition des aides publiques



Hors primes spécifiques



DOSSIERS PRECARITE ENERGETIQUE TRAVAUX ET FINANCEMENTS

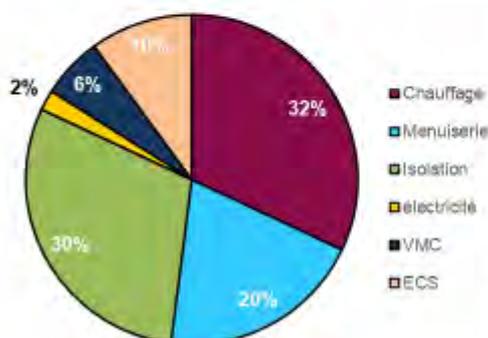


17 244 € TTC
Coût moyen des travaux



11 582 €
Subvention moyenne par projet
(ANAH, Ville, Caisses de Retraite, Département,...)

Répartition des dossiers



5 662 €
Reste à charge moyen par projet
Exonération de la Taxe Foncière

Provenance des entreprises
95% des entreprises viennent du Département
Dont 74% proviennent de la CAB

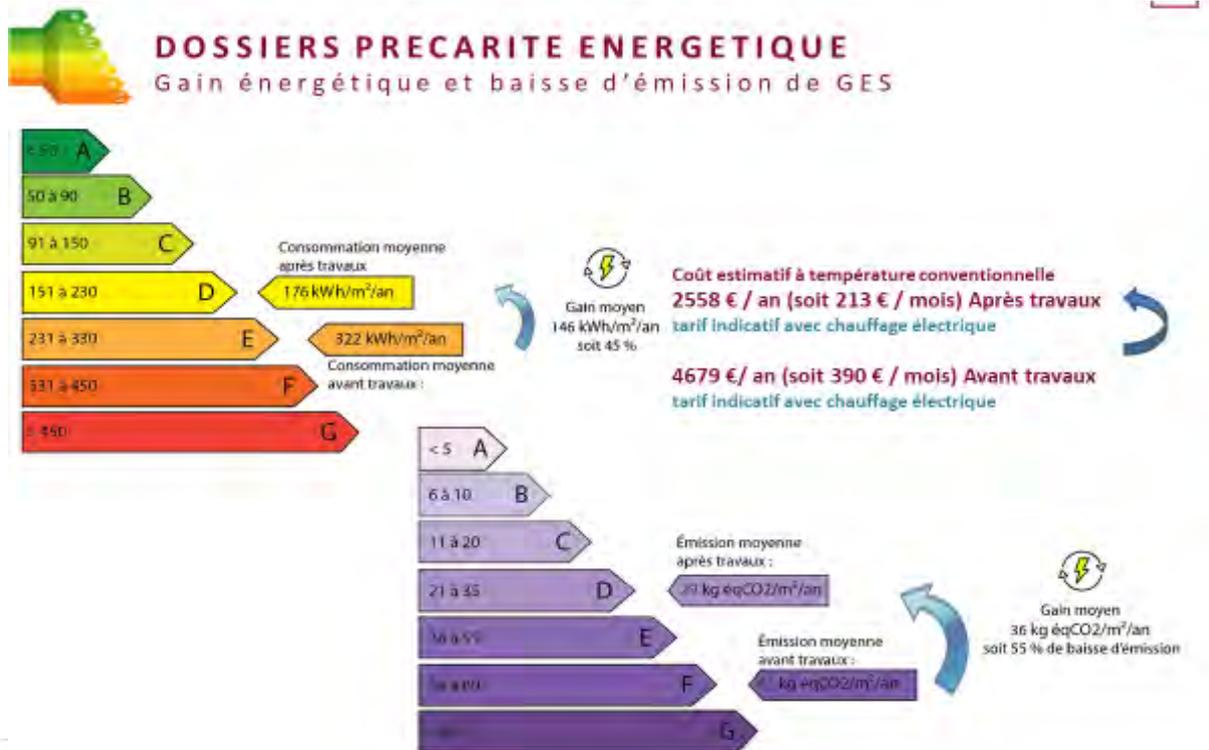


Le changement de système de chauffage et l'isolation (combles, plancher bas, murs) concernent plus de la moitié des dossiers. Dans la majorité des cas, le système de chauffage est remplacé par une pompe à chaleur Air / Eau.

En moyenne, les travaux concernent 2,5 postes de travaux

Dans le contexte actuel, les travaux liés à la précarité énergétique restent encore et toujours une priorité, et s'inscrivent dans les obligations légales concernant l'évolution réglementaire des DPE à l'offre locative.

- **1^{er} juillet 2021**, refonte du DPE qui devient opposable. Un locataire pourra se retourner contre son propriétaire (et un acheteur contre le vendeur) en cas de manquement ou d'erreur et pourra obtenir réparation (plus de logement à étiquette vierge),
- **1^{er} janvier 2022**, obligation de faire apparaître sur les annonces « logement à consommation énergétique excessive » (location ou vente) (supérieure 330 kWh/m²/an),
- **1^{er} janvier 2023**, tous les logements dont la consommation énergétique excède les 450 kWh/m²/an (classés G sur le DPE) seront interdits à la location,
- **1^{er} janvier 2028**, tous les logements dont la consommation énergétique excède les 331 kWh/m²/an (classés F sur le DPE) seront interdits à la location.



OBJECTIFS REALISES



Précarité énergétique
70 % des objectifs atteints dossiers accordés en commission



Adaptation des logements
78 % des objectifs atteints dossiers accordés en commission



Travaux lourds – Habitat dégradé
17 % des objectifs atteints dossiers accordés en commission

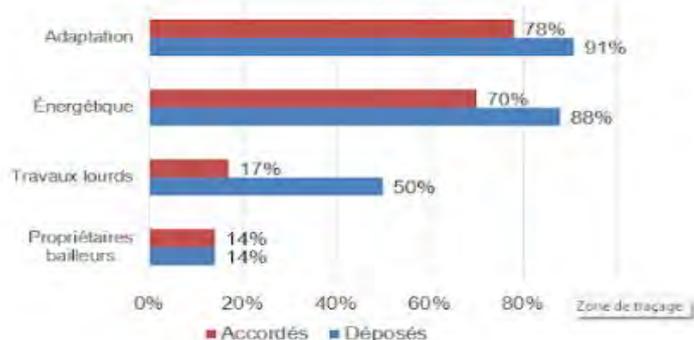


Propriétaires Bailleurs
14 % des objectifs atteints dossiers accordés en commission



2 Primes « Façades » accordées et 1 déposée en attente d'accord
Avenant d'élargissement du périmètre des primes façades à tout le secteur étendu et renforcé
1 Prime Accession Logement Vacant déposée en attente d'accord

Dossiers accordés et déposés depuis 2019



B
E
N
E
F
I
C
I
A
I
R
E
S

- 81 % des dossiers proviennent de personnes « très modestes »
- 62 % des dossiers concernent des travaux d'économie d'énergie

En outre, la ville de Bergerac a été retenue au titre du Plan d'Actions Cœur de Ville et entend s'appuyer largement sur la nouvelle OPAH pour mettre en œuvre le volet « habitat » de la stratégie de requalification du centre-ville.

La nouvelle OPAH-RU s'inscrit donc dans un cadre global de reconquête du centre-ville qui passe par la revitalisation économique et commerciale, l'accompagnement des populations

BERGERAC un projet global pour le centre-ville Actions proposées		3 ANS			6 ANS			9 ANS		
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
HABITAT PRIVE										
OPAH et OPAH RU / ORI		[Orange bar from 2018 to 2023]								
HABITAT PUBLIC										
ACQUISITION AMELIORATION		●	●	●	●	●		●	●	
PORTAGE FONCIER										
CONVENTION EPF Nbre AQUITAINE		[Light blue bar from 2018 to 2026]								
CONCESSIONS D'AMENAGEMENT										
PEUPEMENT										
MODIFICATION DE LA TYPOLOGIE DES LOGEMENTS		[Yellow dashed bar from 2018 to 2023]								
OFFRE EN ACCESSION		[Yellow dotted bar from 2018 to 2023]								
AMENAGEMENTS URBAINS										
PLACES A AMENAGER (marché couvert, P Bert, Gambetta, République, Madelaine, la Mirpe, Cordeliers)		[Red dashed bar from 2018 to 2026]								
PLACETTES A CRÉER - rue de la Hallebarde			■							
RUES A REAMENAGER (Fenelon, du Port, Ste Catherine, Alsace Lorraine)		[Red dashed bar from 2018 to 2026]								
BERGES SUD									■	■

fragiles à travers le Contrat de Ville et la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager.

La convention fixe un objectif total de 305 logements à réhabiliter : 245 en propriétaires occupants et 60 en propriétaires bailleurs (cf. tableau).

	2019	2020	2021	2022	2023	*	TOTAL
Logements de propriétaires occupants	49	49	49	49	49		245
• dont logements indignes ou très dégradés	2	2	2	2	2		10
• Dont travaux, sécurité, salubrité petite LHI	2	2	2	2	2		10
• dont travaux de lutte contre la précarité énergétique	30	30	30	30	30		150
• dont aide pour l'autonomie de la personne	15	15	15	15	15		75
Logements de propriétaires bailleurs	12	12	12	12	12		60
Total des logements Habiter Mieux	39	39	39	39	39		195
• dont PO	32	32	32	32	32		160
• dont PB	7	7	7	7	7		35



Bergerac – OPAH ET OPAH RU - volet Renouveau Urbain - Propositions

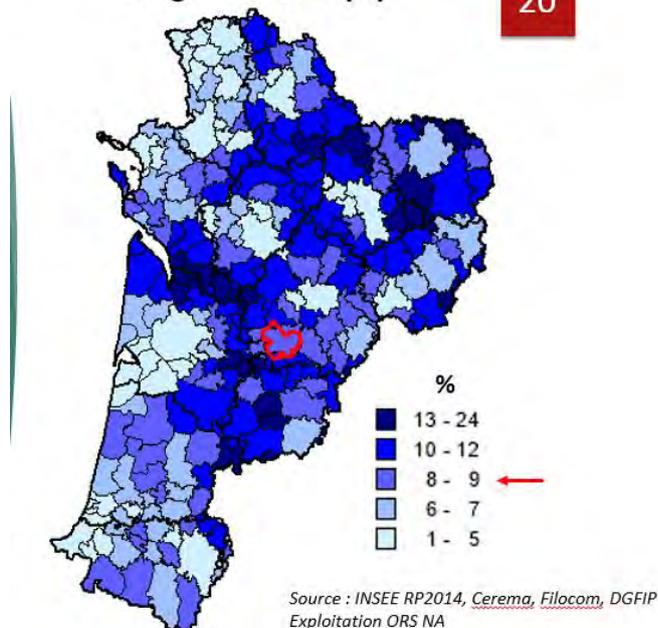
Source dossier "action cœur de ville"

4.4 Permis de louer : contexte et évolution

Instauré par la Loi Alur et défini par le décret du 19 Décembre 2016, le Permis de Louer est un outil supplémentaire au service des communes et EPCI leur permettant de lutter contre l’habitat indigne et les marchands de sommeil. Par délibération du 22 juin 2017, la Communauté d’Agglomération Bergeracoise, a approuvé l’engagement de démarches en vue de la mise en place du permis de louer.

Part du parc privé potentiellement indigne en 2013 (%)

20



Ce dernier permet aux autorités compétentes de refuser la mise en location d’un bien immobilier via un permis de louer ou une autorisation préalable.

Le décret précise que, dans les territoires présentant une proportion importante d’habitats dégradés, l’autorité compétente en matière d’habitat, ici la CAB, peut définir les secteurs géographiques, voire des catégories de logements ou ensembles immobiliers pour lesquels la mise en location d’un bien doit faire l’objet d’une déclaration ou d’une autorisation préalable.

L’étude sur les îlots dégradés menée par la ville de Bergerac en 2017, a conduit à identifier 19 îlots.

Outre ces îlots, des immeubles ou logements insalubres sont repérés et signalés au service d’hygiène et de prévention de la ville à la suite de sollicitations de la part de locataires. Ce sont ces îlots qui font partie du dispositif “permis de louer” mis en place sur le territoire de la CAB.

La notion d’habitat indigne :



- Le péril : il s’agit de bâtiments mettant en péril la sécurité publique. Cela relève donc des pouvoirs de police et du maire,

- L’insalubrité : c’est un danger pour la santé ou la sécurité des occupants prévue par le code de la santé

publique.

La lutte contre l’habitat indigne est une politique partenariale. C’est la coordination entre les différents acteurs et les efforts conjugués qui mettent fin au « risque » qui concerne essentiellement le parc privé. En effet la situation des logements très dégradés dans le parc

public est mieux identifiée grâce au rôle des bailleurs sociaux et leur capacité d'action plus importante.

En 2013, le pourcentage de



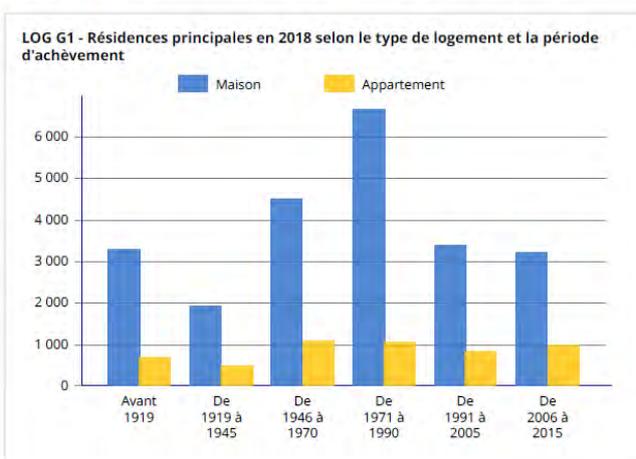
logements insalubres dans les résidences principales de la ville de Bergerac était de 4,6%.

Source Diagnostic de l'habitat en Nouvelle Aquitaine-2017

42 % des résidences principales sur le territoire de la CAB ont été construites avant 1970. Cette zone est donc composée de constructions anciennes, dégradées (si aucune rénovation n'a été réalisée), ne répondant plus aux normes actuelles (électriques, énergétiques...) et très énergivores. Certains de ces logements anciens alimentent le parc des logements indignes loués par des marchands de sommeil.

LOG G1 - Résidences principales en 2018 selon le type de logement et la période d'achèvement

LOG T5 - Résidences principales en 2018 selon la période d'achèvement



	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2016	28 223	100,0
Avant 1919	4 039	14,3
De 1919 à 1945	2 374	8,4
De 1946 à 1970	5 590	19,8
De 1971 à 1990	7 724	27,4
De 1991 à 2005	4 250	15,1
De 2006 à 2015	4 245	15,0

Résidences principales construites avant 2016. Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographique au 01/01/2021

La CAB et ses partenaires se sont engagés pour lutter contre ce phénomène afin de permettre que, sur son territoire, les offres locatives soient décentes et ne mettent pas en danger la santé ou la sécurité des locataires.



La nouvelle OPAH de Bergerac est étroitement associée au permis de louer.

Depuis 2019, toute mise en location d'un logement situé dans les périmètres identifiés au cœur de Bergerac (voir ci-dessous) est soumise à déclaration auprès de la CAB.

Dans ces secteurs définis, il est possible de réaliser des contrôles pour vérifier la bonne qualité des logements mis en location.



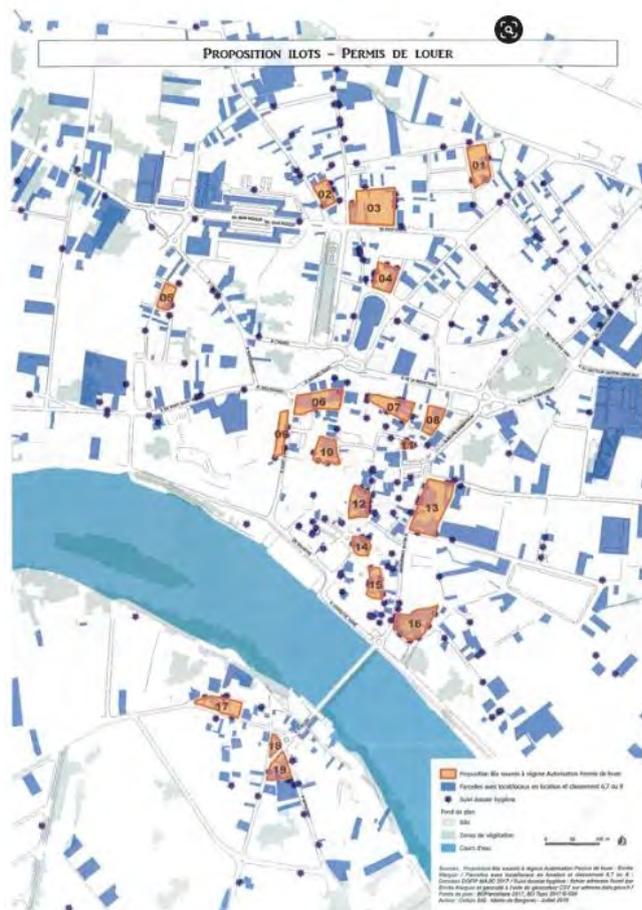
En cas de défaut constatés sur le logement, la CAB propose une offre partenariale qui inclut une ingénierie et des aides financières pour la remise en état des habitats indignes ou fortement dégradés.

Dans un premier temps, la CAB a mis en place la procédure de « déclaration » qui comprend :

- Le CERFA n°15651*01,
- Le dossier de diagnostic technique (DDT) c'est-à-dire le diagnostic de performance énergétique (DPE) accompagné du constat de risque d'exposition au plomb (CREP), de l'état d'amiante et de l'état de l'installation d'électricité et de gaz,
- Des photos de bonne qualité,
- Une copie du bail,
- Une copie de l'état des lieux.

Cette procédure permet d'avoir une vigilance certaine sur les logements mis en location sur des secteurs particulièrement fragiles et/ou l'habitat indigne est important. Elle permet surtout de proposer un accompagnement adapté aux propriétaires et d'éviter la prolifération des marchands de sommeil.

Conséquences :



Le non-respect de ces régimes peut conduire à des amendes :

- **Non-respect de déclaration** ou d'autorisation préalable : amende pouvant aller jusqu'à 5 000€,
- **Location d'un bien malgré un avis défavorable** de l'EPCI ou du maire à l'autorisation préalable : 15 000€,
- En cas de **manquement à l'obligation de demande d'autorisation préalable** dans un délai de 3 ans : 15 000€ maximum.

Le produit des amendes prévues est intégralement versé à l'ANAH.

Dans ce cadre, les biens jugés non conformes (arrêté d'insalubrité, de péril ou relatif aux équipements communs des immeubles collectifs à usage principal d'habitation) pourront se voir interdits de mise en location, ou conditionnés à la réalisation de travaux.

Le décret instituant le permis de louer s'inscrit dans un ensemble d'outils créés pour lutter contre l'habitat indigne :

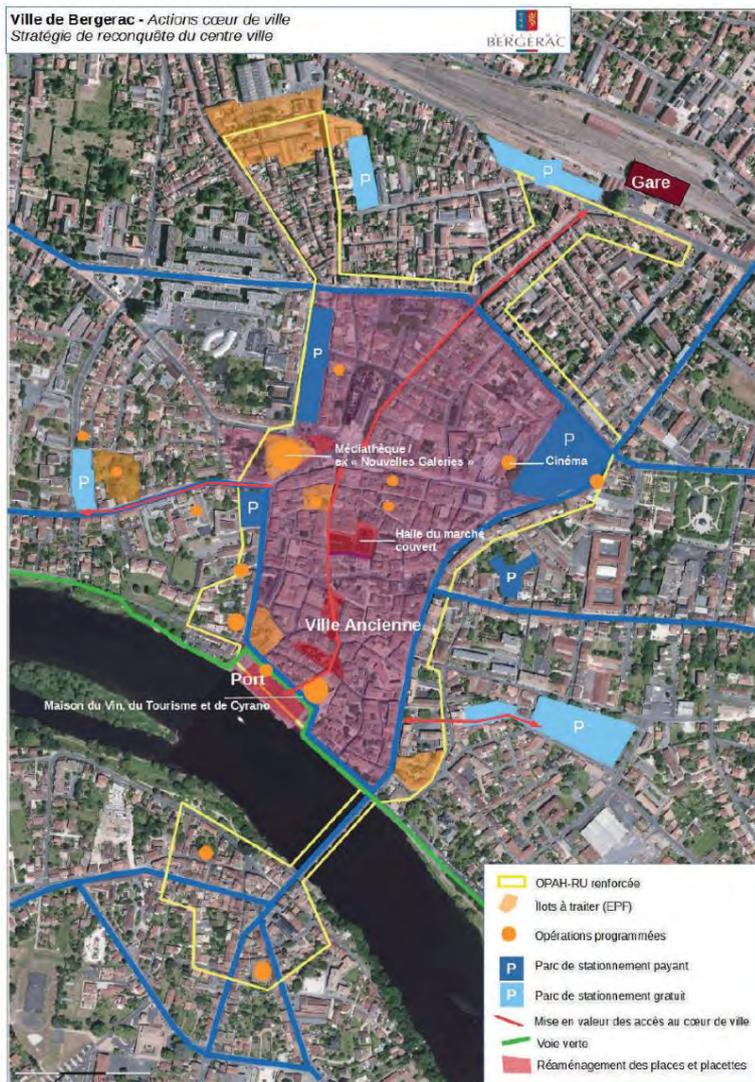
Le décret du 7 décembre 2015 permet aux pouvoirs publics d'imposer des travaux aux propriétaires qui loueraient des logements à risque pour la santé ou la sécurité de leurs occupants. Une circulaire du 26 octobre 2016 précise les modalités et les montants d'astreinte administrative journalière (de 20 à 50€/jour/logement si majoration avec progressivité obligatoire de 20% après le 1er mois sans pouvoir dépasser 1000€/jour/logement plafond de 50 000€ ou 100 000€ sans pouvoir dépasser le montant de l'amende pénale) imposée aux propriétaires ne réalisant pas ces travaux.

Le décret du 18 février 2015 prévoit qu'en cas de logement insalubre, les organismes payeurs peuvent suspendre les allocations de logement. Le locataire ne versera au propriétaire que le loyer diminué du montant de ces aides.

La loi ALUR empêche un marchand de sommeil condamné de racheter de nouveaux logements à des fins de location.

Cette procédure mise en place juste avant la crise sanitaire est en cours d'évaluation quant à son efficacité. C'est un dispositif majeur pour les années à venir, qui doit être géré en étroite collaboration avec la mairie.

4.5 Action cœur de ville



Les deux principales villes de Dordogne, que sont Périgueux et Bergerac, choisissent de candidater ensemble dans la dynamique lancée par l'Action « Cœur de ville impulsée par l'État.

Les deux agglomérations jouent un rôle structurant dans le maillage territorial de la plus grande partie de l'espace départemental en matière démographique et économique et ont, à ce titre, une responsabilité particulière.

Les objectifs :

- Un cœur de ville vivant, afin de faire revenir les habitants vers le centre-ville et offrir des logements adaptés pour une plus grande mixité sociale,
- Un cœur de ville attractif, grâce à des actions significatives portant sur le commerce, le tourisme et les services,
- Un cœur de ville davantage mis en valeur, à travers une meilleure maîtrise des sites, des accès et des déplacements.

Le SCOT et le PLUi ont parfaitement

intégré ces objectifs.

Elle demande enfin un investissement sans faille de l'ensemble des acteurs pour redonner à Bergerac et aux Bergeracois les moyens de se développer dans l'intérêt de la population et tout le territoire.

Plan d'actions pluriannuel pour le commerce

<p>I - Dynamique économique et commerciale</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Affirmer une stratégie de développement commercial à la bonne échelle 2. Resserrer le cœur marchand 3. Intervenir sur l'immobilier de commerce 4. Anticiper les départs et identifier les cessions à venir 5. Favoriser l'installation 6. Capitaliser sur la halle et les marchés 	<p>II - Circuits marchands et aménagements urbains</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Scénariser des circuits marchands lisibles 2. Rendre l'espace public plus accueillant 3. Se réappropriier les placettes et le fleuve au fil du projet urbain 	<p>III - Accessibilité et stationnement</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Tenter de simplifier et d'harmoniser les règles du centre-ville au fil du projet urbain 2. Mieux connecter le cœur de ville à la gare et à l'aéroport 3. Communiquer positif, tous ensemble : le centre-ville, c'est facile ! 	<p>IV - Services, animation et communication</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Créer et animer le lien entre commerce, tourisme et pouvoirs publics 2. Développer les services pour faciliter la ville et fidéliser 3. Professionnaliser et adapter les pratiques 4. Construire une promesse et communiquer
<p>V - Gouvernance</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organiser les conditions partenariales à l'échelle du centre-ville pour déployer et faire vivre ce plan d'actions 2. Disposer d'un véritable tableau de bord dynamique du commerce 			

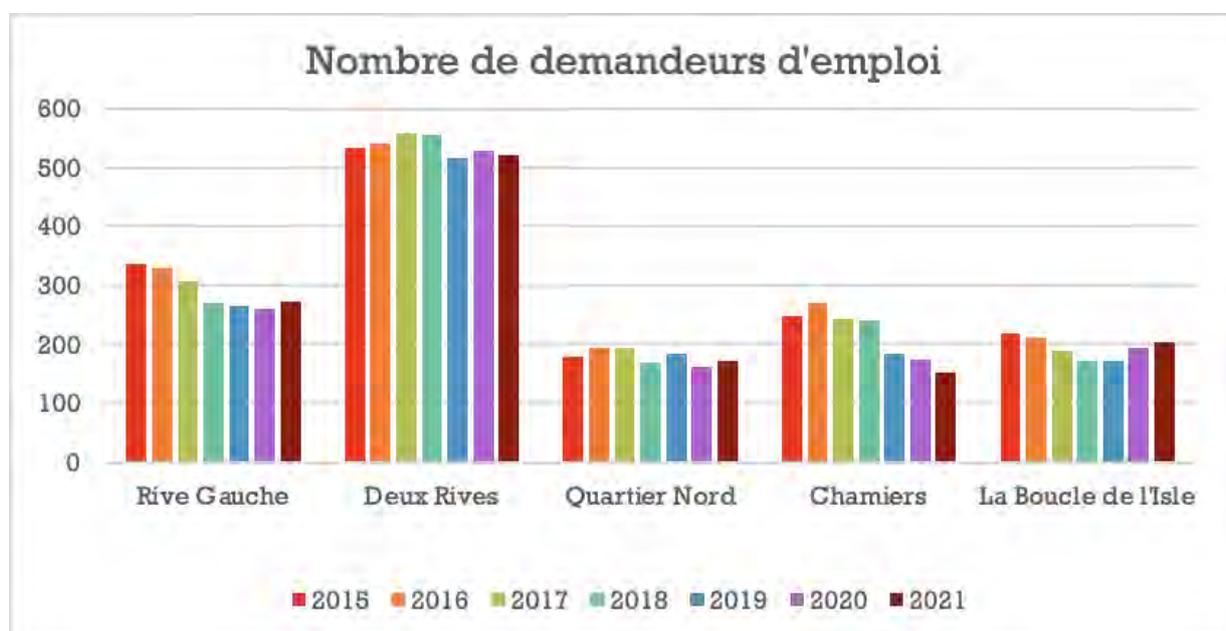
Au-delà de cette stratégie d'actions commerciales, pour atteindre ces objectifs, la ville Bergerac et la CAB vont multiplier les approches mais, l'un des leviers majeurs est l'habitat/urbanisme au travers de la diversité des outils qui sont mis à sa disposition (SCoT, PLUi, PLH, CIA, permis de louer, OPAH-RU, RHI, le droit de préemption sur les fonds de commerce, la taxe sur les friches commerciales et sur les logements vacants, etc...).

Les perspectives :

Un cœur de ville dynamique et mieux mis en valeur avec un aménagement revu et modernisé, les années à venir devrait permettre un travail sur divers axes pour construire un nouveau centre-ville attractif, facile d'accès, agréable pour les riverains et les touristes et où les commerçants retrouvent des conditions de travail optimum. Bergerac possède tous les atouts pour monter dans le palmarès des villes où il fait bon vivre.

5 Emploi

5.1 Données du chômage, de l'emploi et de la formation par QPV



Evolution du nombre de demandeurs d'emploi par QPV *source sig.ville.fr

	Bergerac	CAB	Dordogne
Taux de chômage en 2017	20,3%	16,3%	14,5%
Taux de chômage en 2021	17,2%	8,6%	7,9%

*données fournies par Pôle emploi 2022

Nombre de demandeurs d'emploi en QPV ?

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Grand Périgueux	9 266	9 520	X	9 151	8 745	8 870	8 177
Dont QPV	468	478	430	411	357	370	356
Pourcentage	5,05%	5,02%	X	4,49%	4,08%	4,17%	4,35%
CAB	6 408	6 372	6 327	5 767	5 654	5 892	5 585
Dont QPV	1 051	1 067	1 059	993	964	953	964
Pourcentage	16,40%	16,74%	16,74%	17,21%	17,04%	16,17%	17,26%

*source sig.ville.fr

Sur les quatre dernières années, le nombre de demandeurs d'emplois reste plus important sur les QPV de la CAB que sur ceux du Grand Périgueux. Cependant, nous notons une nette amélioration depuis 2018, avec un nombre de demandeurs d'emploi qui passe en dessous de la barre des milles.

Le nombre de demandeurs d'emploi habitants en QPV représente comme en 2017 :

- 4,35% des demandeurs d'emploi du Grand Périgueux,
- 17,26% des demandeurs d'emploi de la CAB.

Aujourd'hui, plus de 17% des demandeurs d'emploi sur la CAB proviennent des quartiers prioritaires. Alors que le nombre de demandeurs d'emploi, à l'échelle de la CAB, diminue depuis 2015, pour autant le pourcentage de personnes concernées, en QPV augmente.

Tout comme le révélait les statistiques du dernier rapport, sur des données allant jusqu'en 2017, le nombre de demandeurs d'emplois, à l'échelle de la CAB, reste relativement important.

- Quartier des deux rives

Emploi

		QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Taux d'emploi des 15-64 ans (%) :	Ensemble	45,0	56,0	60,0	60,6
	Femmes	42,6	54,3	58,2	58,7
	Étrangers	41,2	41,1	45,4	43,8
Part des emplois précaires parmi les emplois (%) :	Ensemble	28,4	16,0	14,1	14,1
	Femmes	27,8	16,5	14,8	15,0
	Étrangers	59,9	33,8	29,2	28,0

Sources : Insee, Recensement de la Population 2016, Estimations Démographiques 2016

Le quartier des Deux-Rives de la CA Bergeracoise continue d'avoir le taux de demandeurs d'emploi le plus élevé.

Selon un dernier rapport révélé en 2020, comparativement aux années précédentes, le taux d'emploi des femmes de ce quartier est en baisse. Ces chiffres sont identiques sur toute échelle territoriale confondue (commune, EPCI 2015 et 2017).

En tout état de cause, le pourcentage de personnes employées reste plus faible en QPV et les emplois occupés sont deux fois plus précaires que pour le reste des habitants de la commune.

- Quartier Rive gauche

Emploi

		QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Taux d'emploi des 15-64 ans (%) :	Ensemble	43,8	56,0	60,0	60,6
	Femmes	36,9	54,3	58,2	58,7
	Étrangers	nd	41,1	45,4	43,8
Part des emplois précaires parmi les emplois (%) :	Ensemble	22,5	16,0	14,1	14,1
	Femmes	nd	16,5	14,8	15,0
	Étrangers	56,2	33,8	29,2	28,0

Sources : Insee, Recensement de la Population 2016, Estimations Démographiques 2016

Sur le quartier rive gauche, le taux d'emploi est en dessous des chiffres enregistrés au niveau communal et intercommunal avec une précarité de poste sensiblement égale.

- Quartier Nord

Emploi

		QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Taux d'emploi des 15-64 ans (%) :	Ensemble	53,1	56,0	60,0	60,6
	Femmes	53,1	54,3	58,2	58,7
	Étrangers	43,7	41,1	45,4	43,8
Part des emplois précaires parmi les emplois (%) :	Ensemble	20,6	16,0	14,1	14,1
	Femmes	22,5	16,5	14,8	15,0
	Étrangers	12,6	33,8	29,2	28,0

Sources : Insee, Recensement de la Population 2016, Estimations Démographiques 2016

Le quartier nord est, comparativement aux autres quartiers prioritaires, le QPV qui enregistre le plus fort taux d'emploi des 15-64 ans. Pour autant, ce taux s'inscrit, là encore, en dessous de l'échelle territoriale mais est relativement proche de ceux de la commune, si ce n'est que la part d'emploi précaire y est plus importante.

- Chamiers

Emploi

		QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Taux d'emploi des 15-64 ans (%) :	Ensemble	34,6	58,6	nd	63,7
	Femmes	32,6	58,4	nd	62,2
	Étrangers	30,7	39,2	nd	49,4
Part des emplois précaires parmi les emplois (%) :	Ensemble	33,3	14,9	nd	13,8
	Femmes	39,9	15,2	nd	14,4
	Étrangers	52,7	38,9	nd	26,0

Sources : Insee, Recensement de la Population 2016, Estimations Démographiques 2016

Emploi

		QP	Communes	EPCI 2015	EPCI 2019
Taux d'emploi des 15-64 ans (%) :	Ensemble	46,8	58,0	nd	63,7
	Femmes	43,4	57,5	nd	62,2
	Étrangers	34,4	38,9	nd	49,4
Part des emplois précaires parmi les emplois (%) :	Ensemble	26,7	19,0	nd	13,8
	Femmes	31,2	18,4	nd	14,4
	Étrangers	nd	32,9	nd	26,0

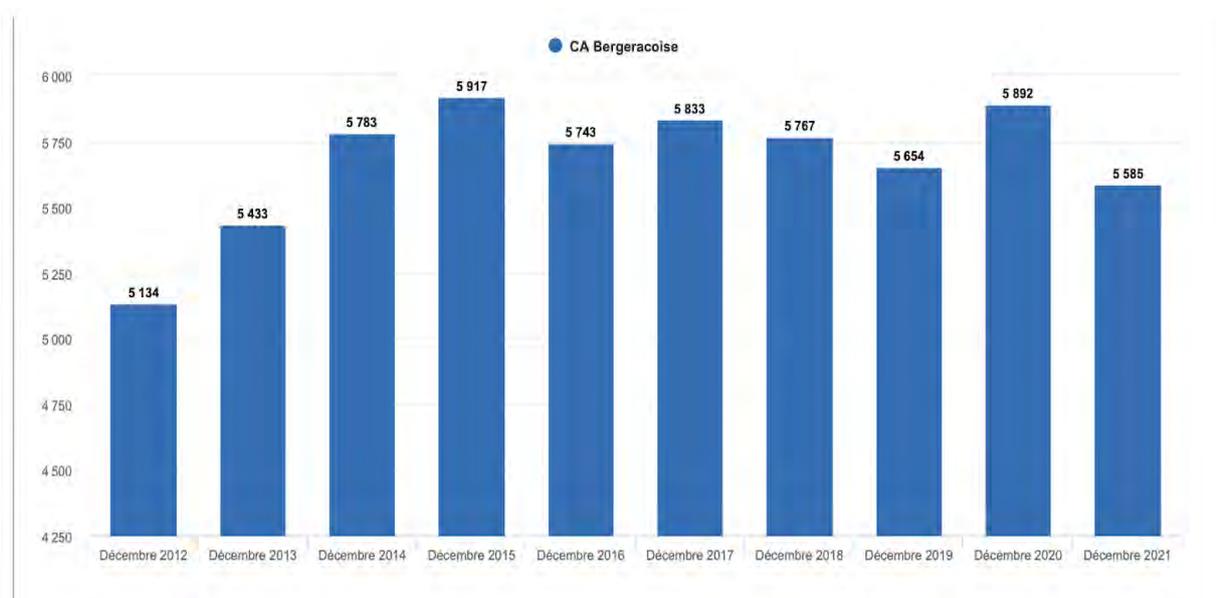
Sources : Insee, Recensement de la Population 2016, Estimations Démographiques 2016

- La Boucle de l'Isle

Tout comme sur la CA Bergeracoise, le Grand Périgueux possède un taux d'emploi inférieur dans les QPV que sur le reste de son territoire.

5.2 Données et travail effectué par pôle emploi Bergerac

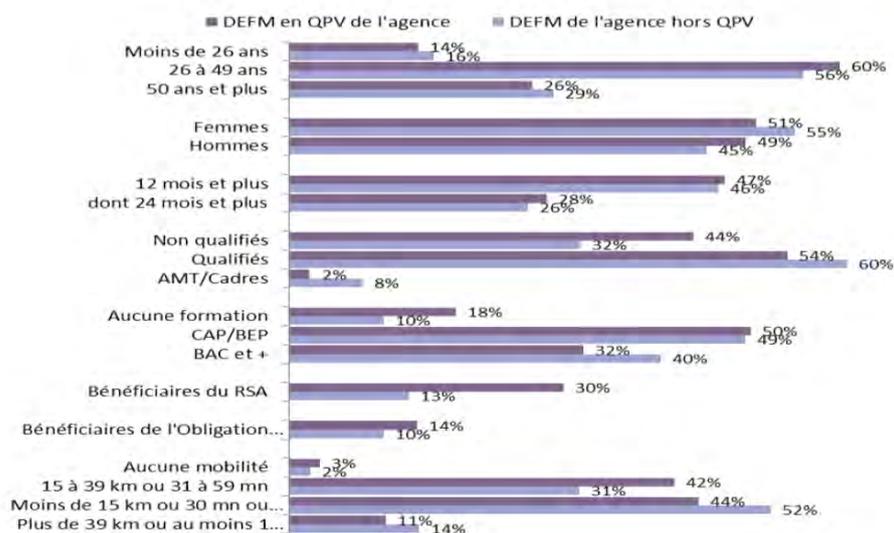
Évolution du nombre de demandeurs d'emploi sur Bergerac des catégories ABC sur les 10 dernières années :



Typologie des demandeurs d'emploi - décembre 2017/décembre 2021

Données à mi-parcours :

Comparaison de la répartition par public de la DEFM en QPV et de l'ensemble de la DEFM



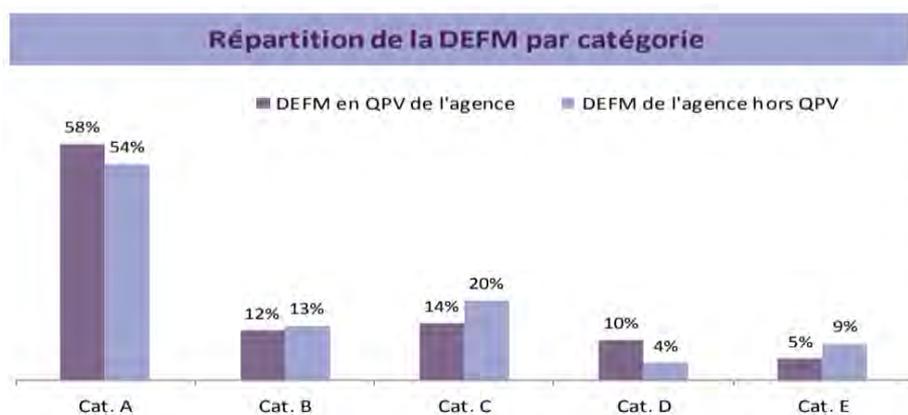
14 % des DEFM en QPV de l'agence sont âgés de moins de 26 ans contre 16 % pour les DEFM de l'agence hors QPV.

*Source Pôle Emploi

	déc-17			déc-20		
	Nombre	Evolution sur un an	Répartition	Nombre	Evolution sur un an	Répartition
DEFM ABC	740	-2%		894	1,20%	
AGE						
Moins de 26ans	104		14%	149		17%
26 à 49abs	444		60%	498		56%
50 ans et +	192		26%	247		28%
SEXE						
Femmes	377		51%	433		48%
Hommes	363		49%	461		52%
ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION						
12 mois et +	348		47%	476		53%
dont 24 mois et +	207		28%	268		30%
QUALIFICATION						
Non qualifiés	326		44%			NC
Qualifiés	400		54%			NC
ANT/Cadres	15		2%			NC
FORMATION						
Aucune formation	133		18%	198		22%
CAP/BEP	370		50%	362		40%
BAC et +	237		32%	334		37%
RSA						
Bénéficiaires du RSA	222		30%	310		35%
OBLIGATIONS D'EMPLOI						
Bénéficiaires de l'obligation d'emploi	104		14%			NC
MOBILITÉ						
Aucune	22		3%			NC
Moins de 15km ou 30min	311		42%			NC
15 à 39 km	326		44%			NC
Plus de 39km	81		11%			NC

Nous pouvons remarquer une hausse des DEFM dans les QPV de la CAB entre 2017 et 2021 avec une augmentation pour les moins de 26 ans ; tout comme nous constatons que les demandeurs d'emploi de plus de 12 mois progressent également. À contrario, le taux des femmes originaires des QPV demandeuses d'emploi est en baisse de 3%.

Données 2017 :

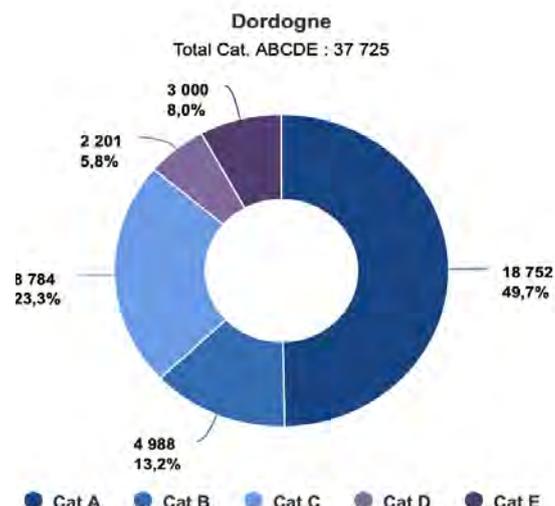
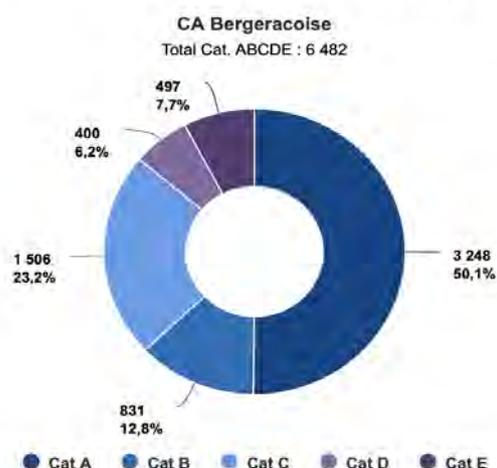


58 % des DEFM en QPV de l'agence sont inscrits en catégorie A contre 54 % pour les DEFM de l'agence hors QPV.

*Source Pôle Emploi

Données 2021 :

Répartition des demandeurs d'emploi par catégorie



*Source Pôle Emploi

Données à mi-parcours :

Les métiers les plus recherchés dans la DEFM ABC en QPV

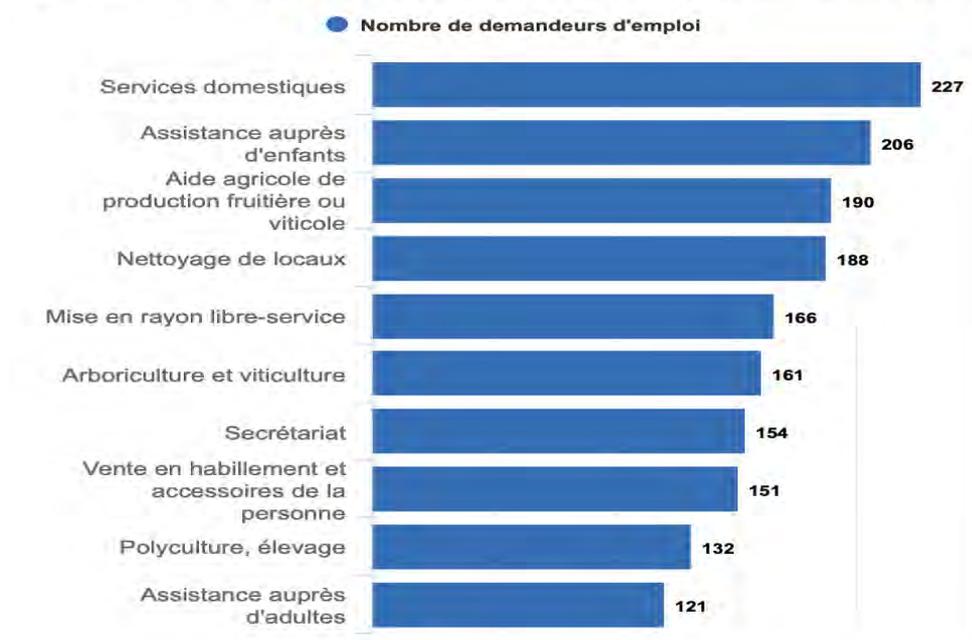
Métiers les plus recherchés (classement par ordre décroissant sur le nombre de DEFM en QPV)	Part dans la DEFM en QPV
Services domestiques	6,4%
Nettoyage de locaux	5,5%
Aide agricole de production fruitière ou viticole	4,1%
Mise en rayon libre-service	3,6%
Vente en habillement et accessoires de la personne	3,2%
Magasinage et préparation de commandes	3,2%
Personnel polyvalent des services hospitaliers	2,6%
Assistance auprès d'adultes	2,6%
Secrétariat	2,4%
Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage	2,3%

6,4% des DEFM en QPV de l'agence recherchent un emploi de Services domestiques.

*Source Pôle Emploi

Données 202

Les métiers les plus recherchés par les demandeurs d'emploi cat. ABC



*Source Pôle Emploi

Malgré un manque d'informations ciblées sur les QPV, nous notons que les métiers de services domestiques restent les plus recherchés sur le Bergeracois (à 13,4%), suivi de l'accompagnement auprès des enfants (12,1%).

Quartier des deux rives

Dans un rapport global du quartier, nous découvrons que la moitié des demandeurs d'emploi ont entre 26 et 49 ans. Cette analyse se retrouve également sur la totalité du territoire de la CAB.

Nous avons le même constat quant au niveau d'étude des demandeurs d'emplois. Celui-ci reste inférieur ou égal au niveau CAP-BEP pour plus de 50% des habitants en QPV. Cela démontre un niveau d'étude général relativement faible.

Le Quartier des Deux Rives reste le quartier avec le taux de chômage le plus élevé des QPV de la Dordogne

Demandeurs d'emploi

Demandeurs d'emploi

	QP			Commune			EPCI 2015			EPCI 2019		
	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Toutes catégories	521	232	289	3 460	1 755	1 705	6 031	3 197	2 834	6 518	3 487	3 031
Catégories ABC	476	207	269	3 055	1 537	1 518	5 246	2 798	2 448	5 668	3 050	2 618
dont bénéficiaires du RSA (%)	37,8	40,1	36,1	26,7	26,6	26,7	21,4	20,2	22,7	20,6	19,4	22,0
Évolution annuelle du nombre d'inscrits en catégories ABC (%)	-1,4	-6,8	3,0	-2,5	-2,4	-2,5	-2,1	-1,3	-2,9	-2,0	-1,4	-2,6

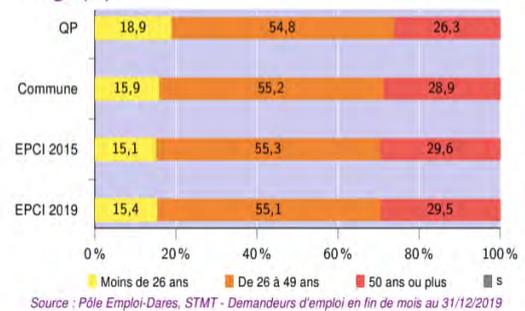
Demandeurs d'emploi (catégories ABC)

Nationalité² (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Français	76,1	83,2	88,1	88,6
Étrangers	23,9	16,7	11,8	11,4

²Les pourcentages sont calculés sur la totalité des demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC (y compris non précisé et non renseigné, la somme peut donc être différente de 100).
Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2019

Âge (%)



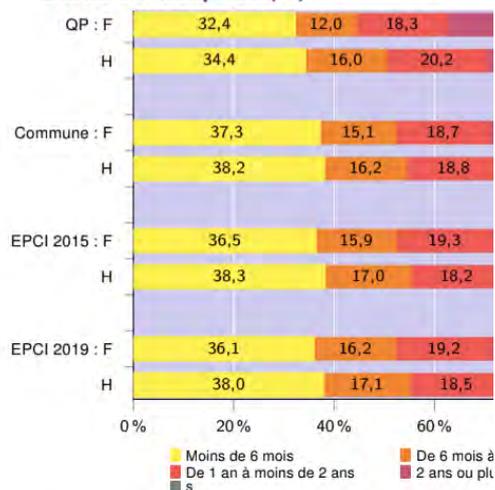
Niveau de formation² et ³ (%)

	QP			Commune			EPCI 2015			EPCI 2019		
	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Inférieur au CAP-BEP	19,8	18,8	20,4	17,2	15,7	18,7	14,9	13,9	16,0	14,4	13,6	15,4
CAP-BEP	44,5	40,6	47,6	39,1	35,0	43,3	39,9	36,4	43,9	39,4	36,2	43,3
Bac	20,8	21,7	20,1	22,7	24,2	21,2	23,2	24,5	21,6	23,5	24,7	22,1
Supérieur au Bac	14,9	18,9	11,9	20,9	25,0	16,7	22,0	25,2	18,5	22,6	25,5	19,1

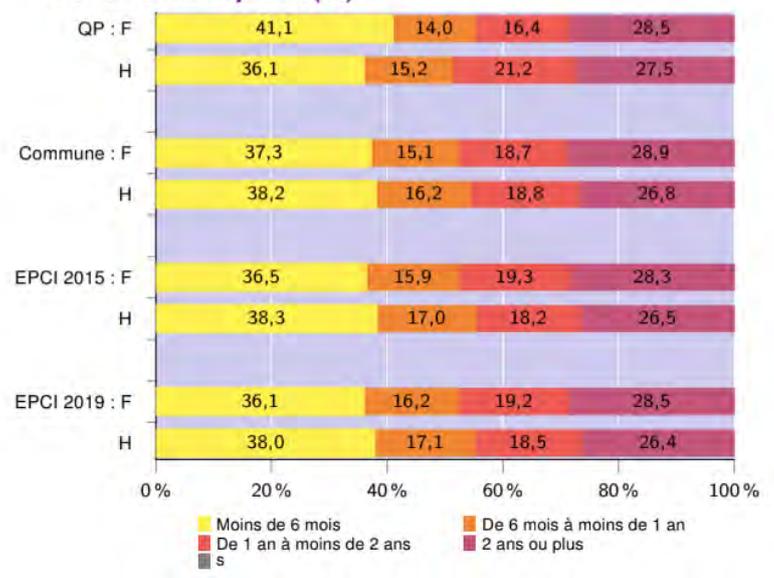
²Les pourcentages sont calculés sur la totalité des demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC (y compris non précisé et non renseigné, la somme peut donc être différente de 100).
³La redéfinition de la variable "niveau de formation" issue des données de Pôle emploi 2019 entraîne une rupture de série par rapport aux millésimes précédents.
Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2019

Quartier Rive gauche

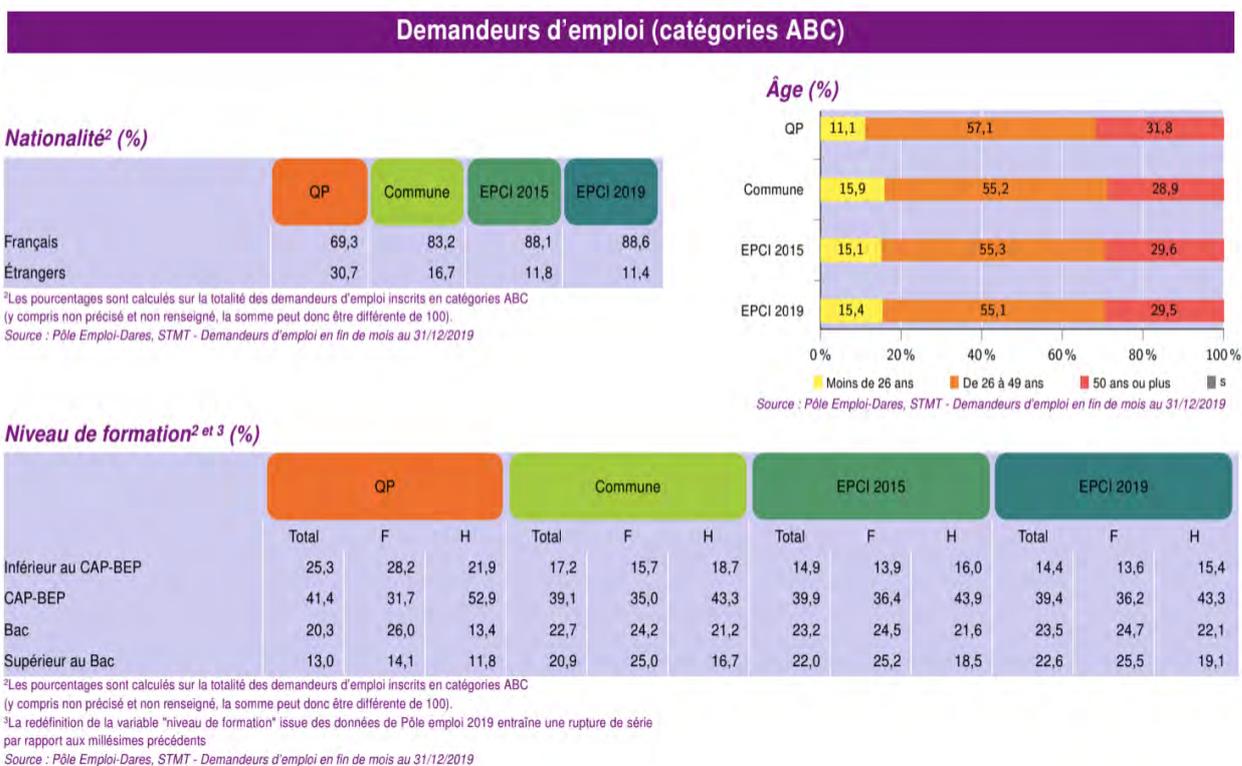
Durée d'inscription (%)



Durée d'inscription (%)



En deuxième place dans les QPV de la CAB en termes de chômage, le quartier de la Rive Gauche possède également un taux de chômage supérieur pour les habitants âgés de 26 à 49 ans, avec également un niveau d'étude globalement bas (inférieur ou égal au CAP-BEP).



- Quartier Nord

En dernière position des QPV de la CAB sur la part "chômage", les statistiques du quartier Nord révèlent, malgré un niveau globalement bas, une amélioration sur le niveau d'étude des habitants. En effet, 46% des demandeurs d'emploi ont un niveau d'étude égal ou supérieur au baccalauréat, contre 33,3% pour la Rive Gauche, et 36% pour les Deux-Rives.

En revanche, le pourcentage des 26-49 ans en recherche d'emploi est bien plus important dans ce quartier que dans les deux autres.

Demandeurs d'emploi

Demandeurs d'emploi

	QP			Commune			EPCI 2015			EPCI 2019		
	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Toutes catégories	187	103	84	3 460	1 755	1 705	6 031	3 197	2 834	6 518	3 487	3 031
Catégories ABC	168	94	74	3 055	1 537	1 518	5 246	2 798	2 448	5 668	3 050	2 618
dont bénéficiaires du RSA (%)	31,5	37,2	24,3	26,7	26,6	26,7	21,4	20,2	22,7	20,6	19,4	22,0
Évolution annuelle du nombre d'inscrits en catégories ABC (%)	8,5	14,8	1,4	-2,5	-2,4	-2,5	-2,1	-1,3	-2,9	-2,0	-1,4	-2,6
Catégorie A	101	59	42	1 941	921	1 020	3 166	1 571	1 595	3 393	1 696	1 697
Évolution annuelle du nombre d'inscrits en catégorie A (%)	3,1	34,9	-22,2	-3,3	-0,4	-5,8	-3,7	-0,1	-7,0	-3,7	-0,5	-6,7

Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2019

Demandeurs d'emploi (catégories ABC)

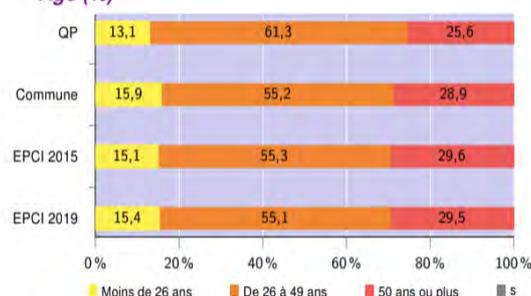
Nationalité² (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Français	82,1	83,2	88,1	88,6
Étrangers	17,9	16,7	11,8	11,4

²Les pourcentages sont calculés sur la totalité des demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC (y compris non précisé et non renseigné, la somme peut donc être différente de 100).

Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2019

Âge (%)



Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2019

Niveau de formation² et ³ (%)

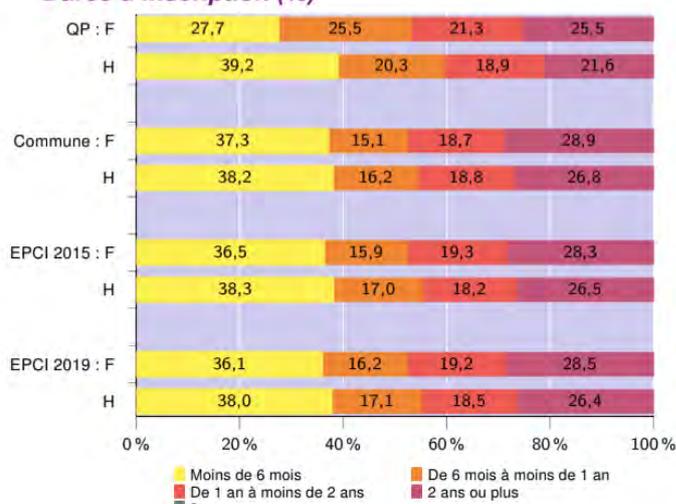
	QP			Commune			EPCI 2015			EPCI 2019		
	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Inférieur au CAP-BEP	17,8	18,1	17,6	17,2	15,7	18,7	14,9	13,9	16,0	14,4	13,6	15,4
CAP-BEP	36,3	35,1	37,8	39,1	35,0	43,3	39,9	36,4	43,9	39,4	36,2	43,3
Bac	29,8	24,5	36,5	22,7	24,2	21,2	23,2	24,5	21,6	23,5	24,7	22,1
Supérieur au Bac	16,1	22,3	8,1	20,9	25,0	16,7	22,0	25,2	18,5	22,6	25,5	19,1

²Les pourcentages sont calculés sur la totalité des demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC (y compris non précisé et non renseigné, la somme peut donc être différente de 100).

³La redéfinition de la variable "niveau de formation" issue des données de Pôle emploi 2019 entraîne une rupture de série par rapport aux millésimes précédents

Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2019

Durée d'inscription (%)



Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2019

Nous notons cependant que dans le quartier Nord, la durée d'inscription possède un taux supérieur à la totalité du territoire (notamment pour les femmes), avec plus de 20% des demandeuses d'emploi inscrites depuis plus de 2 ans.

5.2.1 Les résultats en terme de reprise d'emploi

ICT 1 : Les reprises d'emploi

	Bergerac	Bergerac
3ème trimestre 2017		
Reprises d'emploi DE en QPV	109	108
Part dans l'agence évol sur un an	-12,1%	99%
DEFM AB en QPV	617	617
Part dans l'agence		100%

7% des reprises d'emploi concernent des demandeurs d'emploi en QPV.

Au niveau de la DEFM AB, 9% des demandeurs d'emploi résident en QPV.

*source sig.ville.fr



Évolution du nombre de reprises d'emploi sur les 9 derniers trimestres pour les demandeurs d'emploi en QPV



Sur 2017, on note une évolution positive des reprises d'emploi par trimestre. Passant au T1 2017 de 98 au T3 2017 à 109.

5.2.2 L'évolution du chômage de longue durée



Évolution du nombre de demandeurs d'emploi dans l'ICT03 sur 12 mois pour les demandeurs d'emploi en QPV



Évolution annuelle

5.3 Les actions pôle emploi

OBJECTIF DU CONTRAT DE VILLE : 20% DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN QPV EN ACCOMPAGNEMENT RENFORCE

Dans la modalité « accompagnement global » en partenariat entre Pôle emploi et le Conseil Départemental, les 2 conseillères accompagnent 30 demandeurs d'emploi issus des QPV.

Modalité d'accompagnement renforcé

- Un plan d'action a été conduit en 2017 proposant aux demandeurs QPV qui en avaient besoin d'être accompagnés de façon renforcée
- 333 demandeurs d'emploi sont suivis

Les emplois francs, reconduits jusqu'à décembre 2022 :

À diplôme, âge et parcours équivalents, il est plus difficile d'accéder à un emploi pour les habitants de certains quartiers. Avec l'objectif d'accélérer les recrutements et les retours à l'emploi, Pôle emploi s'engage auprès de l'Etat en proposant une aide à l'embauche les « emplois francs ».

Financée par l'Etat, les « emplois francs » sont une aide financière qui vise à lutter contre le chômage dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et contre les phénomènes de discrimination à l'embauche.

Au terme d'une phase expérimentale nationale conduite entre le 1er avril 2018 et le 31 décembre 2019, le dispositif Emplois francs est généralisé à l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Pour l'agence de Bergerac, pour les habitants des trois QPV :

- en 2020 : 17 contrats de signés
- en 2021 : 29 contrats signés

Action mise en place :

L'agence de Bergerac a mis en place une action d'accompagnement collectif pour des demandeurs d'emploi volontaires habitant les QPV et disponibles immédiatement pour de la recherche d'emploi. Cette action a débuté début 2020 et s'est terminée fin 2021 avec plusieurs mois d'interruption durant les premiers confinements de 2020.

Au total, 34 demandeurs d'emploi ont été accompagnés pendant cette période : 10 ont retrouvé un emploi, 6 ont décidé de suivre une formation et les 18 personnes restantes ont été orientées vers un accompagnement plus adapté.

LA FORMATION, LES CONTRATS AIDES ET PERSPECTIVES D' ACTIONS EN QPV

		Mises en relation, mises en contact (cumul annuel)			
		Bergerac	Rive Gauche (Bergerac)	Quartier des deux Rives (Bergerac)	Quartier Nord (Bergerac)
En cumul depuis janvier 2017					
Ensemble des DE de l'agence ou du QPV	MEC	22 149	833	1 328	541
	MER	10 419	351	493	149
	MER+	877	23	57	16
	promotion de profils	772	53	1	62
Zoom QPV de l'agence	MEC	1 844	488	648	235
	MER	900	301	394	125
	MER+	85	19	45	14
	promotion de profils	104	43	1	60

8% des prestations Activ'Emploi de Bergerac sont pour de demandeurs d'emploi en QPV, 7% des prestations Activ'Projet et 4% des prestations Activ'Créa.

Formations

Encumul depuis janvier 2017		Bergerac	Rive Gauche (Bergerac)	Quartier des deux Rives (Bergerac)	Quartier Nord (Bergerac)
Ensemble des DE de l'agence ou du QPV	AFC	71	4	2	3
	AIF	249	5	12	6
	AFPR	101	2	3	2
	POEI	25	-	2	-
	POEC	29	1	1	1
Zoom QPV de l'agence	AFC	9	4	2	3
	AIF	22	5	10	6
	AFPR	7	2	3	2
	POEI	2	-	2	-
	POEC	3	1	1	1

9% des formations de Bergerac sont pour des demandeurs d'emploi en QPV.

En cumulé depuis janvier 2017		Bergerac	Rive Gauche (Bergerac)	Quartier des deux Rives (Bergerac)	Quartier Nord (Bergerac)
Ensemble des DE de l'agence ou du QPV	Activ'Emploi	498	14	19	9
	Activ'Projet	257	2	12	3
	Activ'Créa	130	1	3	1
Zoom QPV de l'agence	Activ'Emploi	42	14	19	9
	Activ'Projet	17	2	12	3
	Activ'Créa	5	1	3	1

7% des promotions de profils de Bergerac ont été réalisées pour des demandeurs d'emploi QPV.

CV en ligne

déc-17	Bergerac	Rive Gauche (Bergerac)	Quartier des deux Rives (Bergerac)	Quartier Nord (Bergerac)
ensemble des DE de l'agence ou du QPV	55%	55%	54%	61%
zoom QPV de l'agence	55%	55%	53%	61%

*source sig.ville.fr

Parmi les demandeurs d'emploi en QPV, 55% ont un CV en ligne

Les Contrats Uniques d'Insertion (CUI)

Les Contrats Uniques d'Insertion et Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE), pour le secteur non marchand : l'objectif national publié en matière de CAE en QPV était de 13%. Les derniers chiffres publiés en 2017 n'étaient que de 4% en Dordogne (3% en 2016), résultat qui s'explique par la géographie des QPV, peu représentés dans notre département.

Contrats aidés (entrants et reconductions de l'année)

Contrats aidés¹

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Contrats aidés	84	84	171	180
Évolution annuelle (%)	-6,7	-6,7	2,4	-0,6

¹Les pourcentages sont calculés sur la totalité des entrants et reconductions en contrats aidés en 2019.

Source : ASP, traitements Dares - Insee 2019

Les contrats aidés sont majoritairement utilisés par les associations qui, sans ce type de contrat, de par leurs ressources, rencontrent des difficultés pour financer des postes.

- Quartier des deux rives

Contrats aidés (entrants et reconductions de l'année)

Contrats aidés¹

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Contrats aidés	11	84	171	180
Évolution annuelle (%)	0,0	-6,7	2,4	-0,6

¹Les pourcentages sont calculés sur la totalité des entrants et reconductions en contrats aidés en 2019.

Source : ASP, traitements Dares - Insee 2019

11 contrats aidés ont été entrés sur le Quartier des Deux-Rives sur 171 le territoire de la CAB, soit seulement 6,5%.

- Quartier Rive gauche

Contrats aidés (entrants et reconductions de l'année)

Contrats aidés¹

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Contrats aidés	9	84	171	180
Évolution annuelle (%)	80,0	-6,7	2,4	-0,6

¹Les pourcentages sont calculés sur la totalité des entrants et reconductions en contrats aidés en 2019.

Source : ASP, traitements Dares - Insee 2019

Le Quartier Rive Gauche compte à lui seul 9 contrats aidés, ce qui reste inférieur à celui des Deux-Rives, soit 5,26% du territoire de la CAB.

- Quartier Nord

Contrats aidés (entrants et reconductions de l'année)

Contrats aidés¹

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Contrats aidés	9	84	171	180
Évolution annuelle (%)	80,0	-6,7	2,4	-0,6

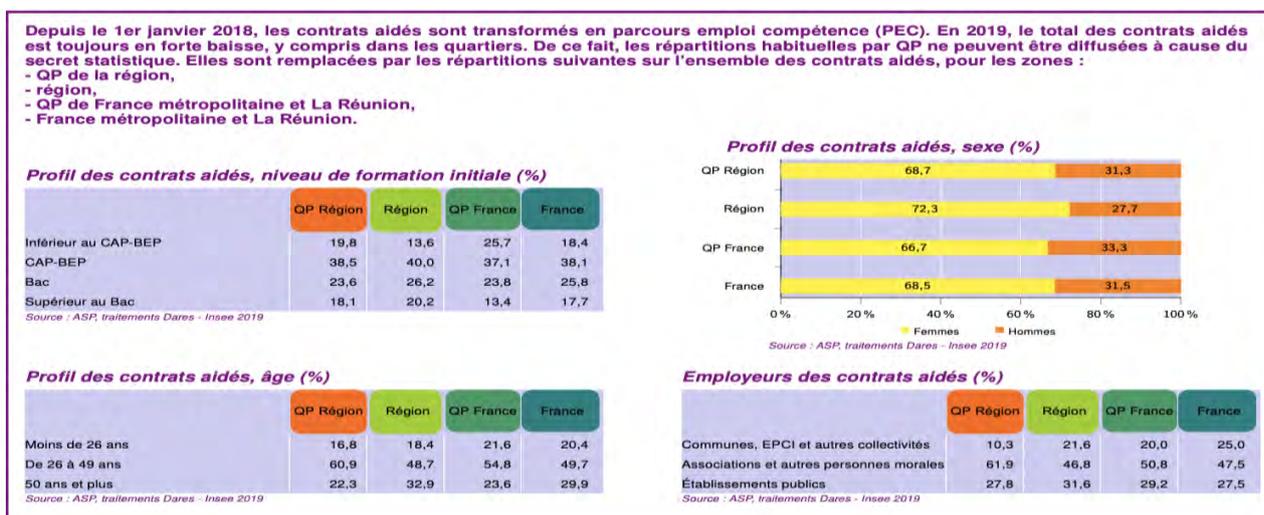
¹Les pourcentages sont calculés sur la totalité des entrants et reconductions en contrats aidés en 2019.

Source : ASP, traitements Dares - Insee 2019

Globalement, les données concernant le QPV Nord ne sont pas suffisantes pour permettre un comparatif pertinent entre le QPV, la commune et l'intercommunalité.

Comme indiqué sur les statistiques sig.ville.gouv, les contrats aidés étant en forte baisse, aucune statistique n'est renseignée pour cause de confidentialité. Mais nous pouvons voir qu'en 2019, 66,2% des bénéficiaires en Dordogne entrant en CUI ont un niveau scolaire allant du CAP au Baccalauréat contre 62,1% pour les QPV.

Les entrants en CUI sont, quelle que soit l'échelle de comparaison, à plus de 40%, des 26-49 ans. Nous notons également que plus de 60% des bénéficiaires sont des femmes.



Actions spécifiques de Pôle Emploi auprès des demandeurs issus des QPV :

Action réalisée en janvier 2018 : job dating sur l'insertion par l'activité économique · Participation aux petits déjeuners organisés par la mairie de Bergerac, dans les 3 centres sociaux situés, dans les quartiers politique de la ville, le vendredi matin à 09h30.

Public : les habitants du quartier.

Atelier sectoriel ou MRS : métier de l'aide à la personne dans les centres sociaux. Job dating dans un quartier politique de la ville sur le 2nd semestre sur les métiers en tension.

5.4 Pistes de développement en QPV

Selon le rapport 2018 de l'Observatoire National de la Politique de la Ville, en France, 126 000 établissements se sont implantés dans les quartiers prioritaires, permettant d'amorcer, particulièrement dans les quartiers les moins en difficultés, un rattrapage du niveau de création. Ces nouveaux établissements qui relèvent plus souvent de créations pures que de transferts, s'opèrent plus fréquemment sous le statut de micro-entrepreneurs. Les secteurs des petits commerces de détail, notamment alimentaires ou de textiles, le transport (taxi/VSL) ou l'entreposage sont des secteurs plus fréquents parmi les créations d'établissements en QPV.

(Source : OPNV- 2018)

Selon une étude de Bpifrance en 2021, l'indice des créations d'entreprise dans les QPV y est plus faible de 10 points que dans l'ensemble de la population. Mais à 20 %, il progresse de plus de 6 points par rapport à l'édition précédente.

La principale différence, dans les QPV, réside chez les intentionnistes (12 %) par rapport aux porteurs de projet qui ne sont que 3 % contre 11 % au niveau national. Cela transcrit sûrement des difficultés plus grandes lors du passage à l'acte, des renoncements sans doute plus

nombreux. « Ce n'est pas une aversion au risque, précise, rassurant, Philippe Mutricy, directeur des études et de la prospective chez Bpifrance. Ce n'est pas de la peur mais plutôt de l'autocensure. »

Les motivations dans les QPV sont sensiblement différentes :

- 45 % expriment le souhait d'augmenter ses revenus ou son capital (contre 26 % au niveau national)
- 34 % le besoin de créer son propre emploi ou celui d'un proche (contre 13 %). Cela s'explique en particulier par une moindre exposition à la [culture](#) entrepreneuriale.
- 26 % d'entre eux ont un proche (parent ou ami) chef d'entreprise contre 48 % au niveau national.

Cela explique aussi les [freins exprimés pour se lancer](#) . Le manque d'appui par des professionnels ainsi que le manque de soutien de la part de l'entourage sont deux des raisons plus souvent citées dans ces quartiers, et à un niveau supérieur par rapport à l'ensemble de l'échantillon.

L'accompagnement renforcé des intentionnistes dans les QPV devrait permettre de réduire l'écart entre l'envie et l'action.

Depuis 2ans, Bpifrance a créé un programme d'accompagnement pour tous afin de mettre en avant les quartiers prioritaires. En s'appuyant sur trois associations ([Les Déterminés](#), [Entrepreneurs Dans La Ville](#) et My Creo Academy), le dispositif a fait ses preuves depuis son lancement en 2019, d'après Bpifrance. 411 entrepreneurs en majorité issus de quartiers prioritaires (QPV) ont été « accélérés » par l'une des associations partie prenante sur des périodes de 6 à 24 mois, selon les cas.

Concernant notre département, Depuis le 15 octobre 2021, la préfecture de la Dordogne a lancé l'appel à projets pour l'année 2022. Il s'adresse à l'ensemble des associations, des entreprises, des bailleurs, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui œuvrent dans ces quartiers. La cohésion sociale, l'accompagnement des habitants et l'amélioration du cadre de vie sont prioritairement retenus pour les projets.

GLOBALEMENT, QUI FINANCE LES PORTEURS DE PROJET ?

Au premier semestre 2018, les entreprises classiques créées l'ont été, en premier lieu, par des salariés du secteur privé (35 %), puis des chômeurs (20 %).

Par ailleurs, seulement 22 % des créateurs de 2018 ont monté leur projet sans aucun appui. Pour la moitié des créateurs, le principal appui reçu est celui de leur entourage personnel.

En dehors de leurs ressources personnelles,

- ✓ 63 % des créateurs n'ont eu recours à aucune autre source de financement.
- ✓ 27 % des créateurs ont eu recours à au moins un emprunt bancaire au titre de l'entreprise.
- ✓ 8 % des créateurs ont souscrit un emprunt bancaire en leur nom,
- ✓ 6 % ont eu recours à d'autres types d'emprunts (avances remboursables, prêts d'honneur, prêts à taux zéro...)

La place des femmes dans l'entrepreneuriat en QPV

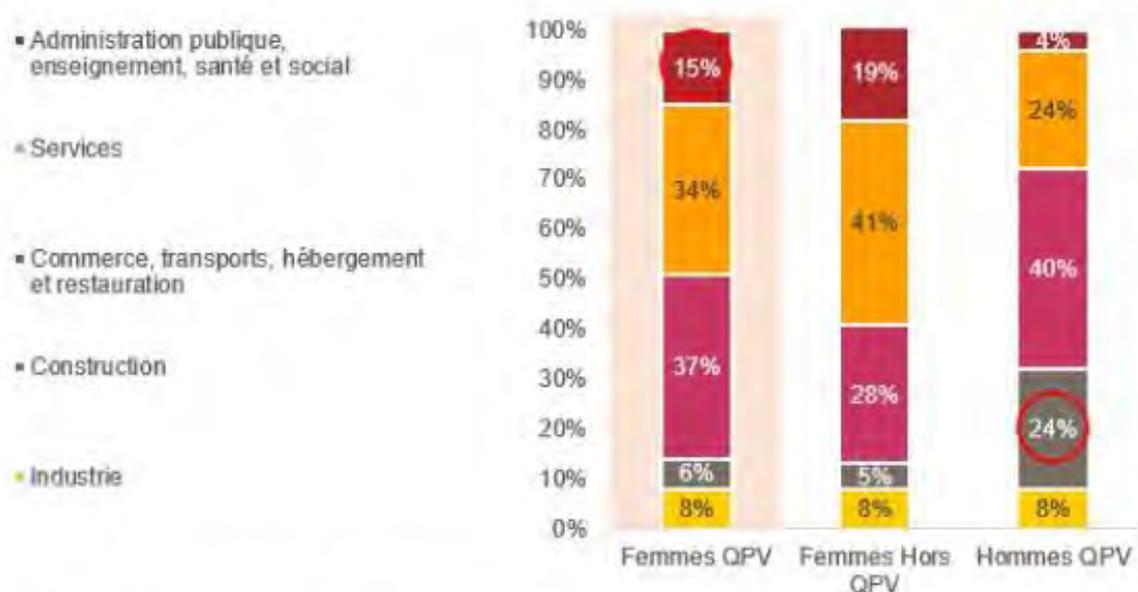
Toujours selon une étude récente (2021) de BPI France, les femmes entrepreneures des quartiers sont principalement présentes dans les secteurs des services (34%), et du « commerce, transports, hébergement et restauration » (37%). Au sein de ce macro-secteur, la proportion dans les transports doit être infime puisque seul 0,9% des femmes indépendantes et dirigeantes salariées en France entreprennent dans ce secteur.

Le secteur des services inclut les services aux entreprises, comme les activités juridiques et comptables, ou les activités scientifiques et techniques. Celles-ci nécessitent un certain degré de qualification, ce qui explique que les femmes entrepreneures des quartiers y soient plus

représentées que les hommes (34% vs 24%). En effet, comme nous l'expliquions dans le premier article de cette série, elles sont plus diplômées qu'eux.

Par ailleurs, comparativement aux hommes, les femmes qui entreprennent dans les quartiers sont beaucoup plus présentes dans le secteur « administration publique, enseignement, santé et social » (15% vs. 4%) et beaucoup moins dans le secteur de la construction (6% vs. 24%). Au sein de ce macro-secteur, le secteur social inclut ici les activités d'aide à domicile tandis que celui de la santé comporte les cabinets d'infirmiers libéraux. Là aussi, le lien avec le type de qualification est important : les femmes entrepreneures des quartiers sont plus nombreuses à suivre des études post Bac qui sont des voies d'accès privilégiées pour l'enseignement et l'administration publique. Elles sont aussi plus nombreuses à avoir obtenu des diplômes débouchant sur des professions sociales ou de santé.

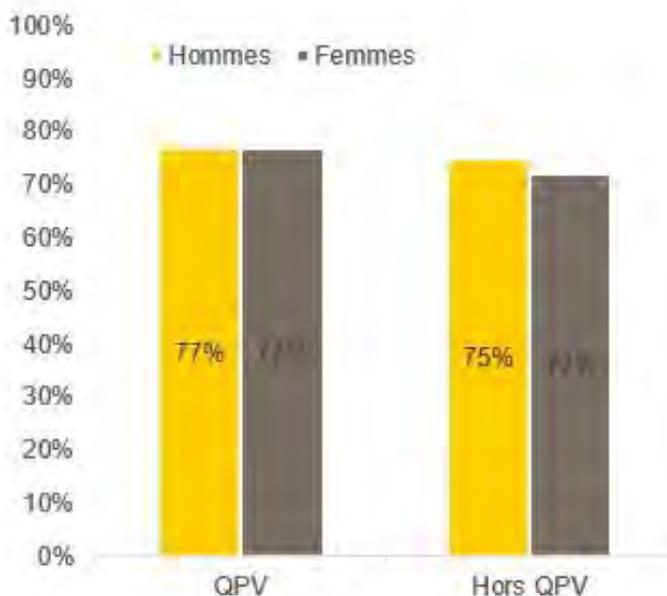
Répartition de la population par secteur d'activité



Source : Epifrance Le Lab d'après SINE INSEE et CGET, données entreprises 2014

Cet élan positif pour les entrepreneures des quartiers se retrouve enfin sur la pérennité des entreprises qu'elles dirigent. On constate que le taux de pérennité à trois ans est aussi élevé que celui des hommes (77%). Il est par ailleurs significativement plus élevé que celui des entreprises fondées par des femmes en dehors des quartiers (77% vs 72%). C'est une nouvelle preuve d'une forte expertise de leur marché.

Pérennité de l'entreprise à 3 ans



Source : Bpifrance Le Lab d'après SINE INSEE et CGET, données entreprises 2014

5.5 Concernant le niveau de formation

Le territoire de la CAB, et notamment les QPV se distingue également par une inégalité importante sur le niveau de formation.

En effet, les habitants des QPV peu diplômés (niveau inférieur au CAP-BEP) ont un écart de presque 10 points en comparaison à la commune de Bergerac (+/- 64% contre 56%).

Le niveau de formation dans les quartiers prioritaires est peu élevé. Le niveau de chômage dans ces mêmes quartiers est, quant à lui, plus élevé que sur le reste du territoire :

Quartier des Deux-Rives :

Niveau de formation² et ³ (%)

	QP			Commune			EPCI 2015			EPCI 2019		
	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Inférieur au CAP-BEP	19,8	18,8	20,4	17,2	15,7	18,7	14,9	13,9	16,0	14,4	13,6	15,4
CAP-BEP	44,5	40,6	47,6	39,1	35,0	43,3	39,9	36,4	43,9	39,4	36,2	43,3
Bac	20,8	21,7	20,1	22,7	24,2	21,2	23,2	24,5	21,6	23,5	24,7	22,1
Supérieur au Bac	14,9	18,9	11,9	20,9	25,0	16,7	22,0	25,2	18,5	22,6	25,5	19,1

²Les pourcentages sont calculés sur la totalité des demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC

(y compris non précisé et non renseigné, la somme peut donc être différente de 100).

³La redéfinition de la variable "niveau de formation" issue des données de Pôle emploi 2019 entraîne une rupture de série par rapport aux millésimes précédents

Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2019

Quartier Rive Gauche :

Niveau de formation^{2 et 3} (%)

	QP			Commune			EPCI 2015			EPCI 2019		
	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Inférieur au CAP-BEP	25,3	28,2	21,9	17,2	15,7	18,7	14,9	13,9	16,0	14,4	13,6	15,4
CAP-BEP	41,4	31,7	52,9	39,1	35,0	43,3	39,9	36,4	43,9	39,4	36,2	43,3
Bac	20,3	26,0	13,4	22,7	24,2	21,2	23,2	24,5	21,6	23,5	24,7	22,1
Supérieur au Bac	13,0	14,1	11,8	20,9	25,0	16,7	22,0	25,2	18,5	22,6	25,5	19,1

²Les pourcentages sont calculés sur la totalité des demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC (y compris non précisé et non renseigné, la somme peut donc être différente de 100).

³La redéfinition de la variable "niveau de formation" issue des données de Pôle emploi 2019 entraîne une rupture de série par rapport aux millésimes précédents

Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2019

Quartier Nord :

Niveau de formation^{2 et 3} (%)

	QP			Commune			EPCI 2015			EPCI 2019		
	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Inférieur au CAP-BEP	17,8	18,1	17,6	17,2	15,7	18,7	14,9	13,9	16,0	14,4	13,6	15,4
CAP-BEP	36,3	35,1	37,8	39,1	35,0	43,3	39,9	36,4	43,9	39,4	36,2	43,3
Bac	29,8	24,5	36,5	22,7	24,2	21,2	23,2	24,5	21,6	23,5	24,7	22,1
Supérieur au Bac	16,1	22,3	8,1	20,9	25,0	16,7	22,0	25,2	18,5	22,6	25,5	19,1

²Les pourcentages sont calculés sur la totalité des demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC (y compris non précisé et non renseigné, la somme peut donc être différente de 100).

³La redéfinition de la variable "niveau de formation" issue des données de Pôle emploi 2019 entraîne une rupture de série par rapport aux millésimes précédents

Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2019

Nos entreprises locales, peu importe le secteur d'activité (viticole, I.P...) confirment toujours des difficultés de recrutement, malgré la non-obligation de diplômes.

Chiffres du chômage dans les QPV à Bergerac en 2021 :

- Quartier des Deux Rives : 521 demandeurs d'emploi dont **18,9%** ont moins de 26 ans,
- Quartier Rive Gauche : 272 demandeurs d'emploi dont **11,1%** ont moins de 26 ans,
- Quartier Nord : 171 demandeurs d'emploi dont **13,1%** ont moins de 26 ans.

Quartier des deux rives :

Premier degré				
Écoles	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
	Nombre d'écoles maternelles ¹	1	6	8
<i>dont en Rep</i>	0	0	0	0
<i>dont en Rep+</i>	0	0	0	0
<i>dont privées</i>	0	0	0	0
Nombre d'écoles élémentaires ¹	3	11	33	37
<i>dont en Rep</i>	0	0	0	0
<i>dont en Rep+</i>	0	0	0	0
<i>dont privées</i>	1	2	3	3

Écoliers (lieu où est située l'école)				
	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
	Nombre d'écoliers	557	2 511	5 022
<i>dont en école maternelle²</i>	102	445	584	605
<i>dont moins de 3 ans</i>	15	60	s	86

¹Les écoles concernées par le QP sont celles situées dans le QP ou à moins de 100 mètres du QP.
 Note de lecture : 6 écoles maternelles sont situées dans la commune dans laquelle se situe le QP.
 Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

²Les écoles maternelles n'ont que des élèves de niveau de maternelle, les écoles élémentaires ont des élèves de niveau élémentaire mais peuvent aussi avoir des élèves de niveau de maternelle. Les effectifs maternelle ne sont donc pas complètement exhaustifs (il s'agit uniquement des élèves scolarisés dans une école - strictement - maternelle).
 Note de lecture : 2 511 écoliers sont scolarisés dans une école située dans la commune dans laquelle se situe le QP. Parmi ces élèves, 445 fréquentent une école maternelle.
 Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

Quatre écoles maternelles et élémentaires sont situées dans le quartier des deux rives, pour un total 3068 élèves.

Il est à noter une seule école privée se trouve en QPV, contre 11 à l'échelle communale.

Second degré : les formations au collège

Établissements

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Nombre de collèges ¹	1	4	5	6
dont en Rep	0	0	0	0
dont en Rep+	0	0	0	0
dont privés	0	1	1	2

¹Les collèges concernés par le QP sont ceux situés dans le QP ou à moins de 300 mètres du QP.
 Note de lecture : 4 collèges sont situés dans la commune dans laquelle se situe le QP.
 Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

Élèves (lieu de résidence de l'élève)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Nombre d'élèves scolarisés dans une formation au collège	101	1 201	2 536	2 776
dont filles	49	579	1 223	1 340
dont en Rep	s	s	s	15
dont en Rep+	s	s	s	s
dont en établissement privé	15	280	576	640
dont SEGPA, ULIS, UPE2A, 3 ^e prépa-pro	20	89	168	181

Note de lecture : À la rentrée 2018, 1 201 élèves inscrits dans une formation de niveau collège résident dans la commune dans laquelle se situe le QP.
 Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

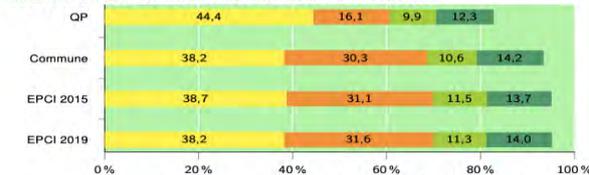
Les deux tableaux suivants concernent les collégiens hors SEGPA, ULIS, UPE2A et troisième préparatoire aux formations professionnelles

Retard scolaire dans les formations collège (lieu de résidence de l'élève)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Taux de retard en 6 ^e (%)	s	6,9	s	7,7
Taux de retard des filles, parmi les filles en 6 ^e (%)	s	6,8	s	6,1
Taux de retard en 3 ^e (%)	s	8,4	s	7,2
Taux de retard des filles, parmi les filles en 3 ^e (%)	s	6,1	s	7,0

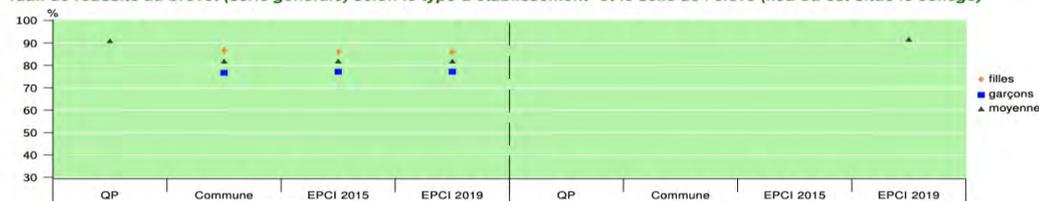
Note de lecture : À la rentrée 2018, parmi l'ensemble des collégiens résidant dans la commune dans laquelle se situe le QP (hors SEGPA, ULIS, UPE2A, 3^e prépa-pro), 6,9 % sont en retard en sixième. Pour les seules collégiennes de cette commune, le taux de retard est 6,8 %.
 Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

Répartition des élèves inscrits dans une formation au collège selon leur milieu social et leur lieu de résidence



PCS¹ : Défavorisée, Moyenne, Favorisée, Très favorisée, s.
 Note de lecture : À la rentrée 2018, parmi l'ensemble des collégiens résidant dans la commune dans laquelle se situe le QP (hors SEGPA, ULIS, UPE2A, 3^e prépa-pro), 38,2 % sont issus d'un milieu social défavorisé.
 Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

Taux de réussite au brevet (série générale) selon le type d'établissement² et le sexe de l'élève (lieu où est situé le collège)



²Les collèges concernés par le QP sont ceux situés dans le QP ou à moins de 300 mètres du QP.
 Note de lecture : À la session 2019, le taux de réussite au DNB est de 81,5 % pour les collèges publics situés dans la commune dans laquelle se situe le QP.
 Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

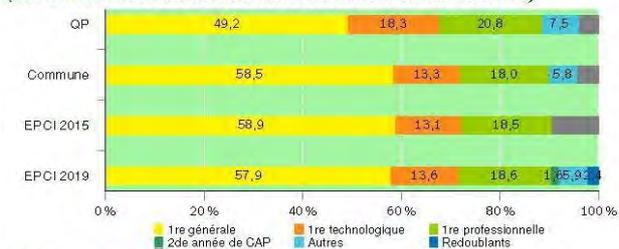
Sur le quartier des deux rives, presque la moitié des effectifs du collège sont des filles et dans la même proportion, des élèves bénéficiant de bourses.

Ce quartier ne compte pas d'établissement privé de second degré ; seuls 7% des collégiens issus de ce quartier ont intégré un établissement privé en dehors de leur QPV d'origine.

En 2015, bien que le taux de retard à l'entrée en 3^e était deux fois plus important que sur le reste de la commune, il n'y a aujourd'hui aucun chiffre communiqué sur cette évolution. Pour autant, le taux de réussite au brevet y est à légèrement supérieur à celui de la commune et de l'intercommunalité.

Second degré : parcours à l'issue du collège

Orientation des élèves scolarisés deux ans après la troisième (lieu où est situé l'établissement de scolarisation en troisième)



Note de lecture : 58,5 % des élèves qui sont scolarisés en troisième à la rentrée 2016 au sein d'un collège situé dans la commune dans laquelle se situe le QP se retrouvent en première générale à la rentrée 2018.
 Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

Scolarisation (lieu de résidence)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Part des 16 à 25 ans non scolarisés et sans emploi (%)	28,2	23,0	22,4	22,3

Note de lecture : Parmi les jeunes de 16 à 25 ans résidant dans la commune dans laquelle se situe le QP, 23,0% sont non scolarisés et sans emploi.
 Source : Insee, Recensement de la Population 2016

Centre de formation d'apprentis (CFA)

	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Nombre de centres de formation d'apprentis (y compris agriculture)	4	4	4
dont privés	3	3	3

Note de lecture : La commune dans laquelle se situe le QP compte 4 CFA.
 Source : Insee, Base Permanente des Équipements 2019

Second degré : les formations au lycée

Établissements

	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Nombre de lycées	5	5	5
Nombre de lycées d'enseignement général et technologique ⁵	2	2	2
<i>dont privés</i>	1	1	1
Nombre de lycées d'enseignement professionnel	3	3	3
<i>dont privés</i>	1	1	1

⁵Les lycées généraux et technologiques incluent les lycées polyvalents

Note de lecture : La commune dans laquelle se situe le QP compte 5 lycée(s) d'enseignement général et technologique.

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

Élèves (lieu de résidence de l'élève)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Élèves scolarisés dans une formation générale ou technologique des lycées	26	596	1 178	1 274
<i>dont filles</i>	19	332	651	710
<i>dont en établissement privé</i>	9	109	190	206
Élèves scolarisés dans une formation professionnelle des lycées	23	283	502	538
<i>dont filles</i>	10	120	206	222

Note de lecture : Parmi les élèves résidant dans la commune dans laquelle se situe le QP, 596 sont scolarisés dans une formation générale et technologique en lycée.

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

Retard scolaire dans les formations générales ou technologiques en lycées (lieu de résidence de l'élève)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Taux de retard en 2 ^{de} (%)	s	11,5	s	9,9
Taux de retard des filles, parmi les filles en 2 ^{de} (%)	s	12,8	s	10,4
Taux de retard en terminale (%)	s	18,0	s	16,2
Taux de retard des filles, parmi les filles en terminale (%)	s	11,4	s	10,4

Note de lecture : Parmi les élèves résidant dans la commune dans laquelle se situe le QP, 11,5 % sont en retard en seconde générale et technologique.

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

Retard scolaire dans les formations professionnelles en lycée (lieu de résidence de l'élève)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Taux de retard en 2 ^{de} (%)	s	38,8	s	36,1
Taux de retard des filles, parmi les filles en 2 ^{de} (%)	s	47,4	s	39,4
Taux de retard en terminale (%)	s	44,3	s	40,5
Taux de retard des filles, parmi les filles en terminale (%)	s	41,7	s	36,9

Note de lecture : Parmi les élèves résidant dans la commune dans laquelle se situe le QP, 38,8 % sont en retard en seconde professionnelle.

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

Signes conventionnels utilisés

s : secret statistique (y compris entre indicateurs et entre zones géographiques)

nd : donnée non disponible ou non diffusable

/// : donnée non calculable (ex. pas d'EPCI 2015)

Répartition des élèves inscrits dans une formation générale ou technologique des lycées selon leur milieu social et leur lieu de résidence



*Le total de la ventilation selon la PCS du représentant légal peut ne pas être égal à 100 s'il y a des non renseignés.

Note de lecture : Dans la commune dans laquelle se situe le QP, 32,0 % des élèves scolarisés dans une formation générale et technologique en lycée sont enfants d'ouvriers ou d'inactifs (PCS défavorisée).

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

Répartition des élèves inscrits dans une formation professionnelle des lycées selon leur milieu social et leur lieu de résidence



*Le total de la ventilation selon la PCS du représentant légal peut ne pas être égal à 100 s'il y a des non renseignés.

Note de lecture : Dans la commune dans laquelle se situe le QP, 47,0 % des élèves scolarisés dans une formation générale et technologique en lycée sont enfants d'ouvriers ou d'inactifs (PCS défavorisée).

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

Les élèves issus du quartier des deux rives poursuivent, dans 49% des cas (contre 60% en 2015), leurs études après le collège, dans un lycée général. Cette proportion est plus importante que pour le reste du territoire. Pourtant, la part des 16-24 ans non scolarisés reste élevée en comparaison à l'intercommunalité (28,2% contre 23%). Ces chiffres indiqueraient donc que le décrochage se fait au niveau du Bac ou après, et que le faible nombre de lycéens étant orientés vers une formation technique ou professionnalisante pourrait concourir au taux de non-emploi des jeunes de ce quartier.

Les lycéens de ce quartier sont issus de classe moyenne voire de milieu défavorisé et intègrent, dans 56,5%, des cas une formation professionnelle, et 34,6% dans une formation générale ou technologique.

- Rive gauche

Premier degré

Écoles

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Nombre d'écoles maternelles ¹	1	6	8	9
<i>dont en Rep</i>	0	0	0	0
<i>dont en Rep+</i>	0	0	0	0
<i>dont privées</i>	0	0	0	0
Nombre d'écoles élémentaires ¹	2	11	33	37
<i>dont en Rep</i>	0	0	0	0
<i>dont en Rep+</i>	0	0	0	0
<i>dont privées</i>	0	2	3	3

¹Les écoles concernées par le QP sont celles situées dans le QP ou à moins de 100 mètres du QP.
Note de lecture : 6 écoles maternelles sont situées dans la commune dans laquelle se situe le QP.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

Écoliers (lieu où est située l'école)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Nombre d'écoliers	410	2 511	5 022	5 368
<i>dont en école maternelle²</i>	47	445	584	605
<i>dont moins de 3 ans</i>	17	60	s	86

²Les écoles maternelles n'ont que des élèves de niveau de maternelle, les écoles élémentaires ont des élèves de niveau élémentaire mais peuvent aussi avoir des élèves de niveau de maternelle. Les effectifs maternelle ne sont donc pas complètement exhaustifs (il s'agit uniquement des élèves scolarisés dans une école « strictement » maternelle).
Note de lecture : 2 511 écoliers sont scolarisés dans une école située dans la commune dans laquelle se situe le QP. Parmi ces élèves, 445 fréquentent une école maternelle.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

Le quartier rive gauche comprend 2511 écoliers de la commune : 18 % sont en maternelle avec seulement 2% de moins de 3 ans. Ce chiffre indique soit un vieillissement de la population sur ce QPV, soit une baisse du nombre de jeunes couples sur le territoire communal, soit une répartition non homogène des jeunes couples sur le reste du territoire mais, en tout état de cause, en dehors de ce QPV.

Le quartier rive gauche ne compte aucune école maternelle ou élémentaire privée.

Second degré : les formations au collège

Établissements

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Nombre de collèges ³	1	4	5	6
<i>dont en Rep</i>	0	0	0	0
<i>dont en Rep+</i>	0	0	0	0
<i>dont privés</i>	0	1	1	2

³Les collèges concernés par le QP sont ceux situés dans le QP ou à moins de 300 mètres du QP.
Note de lecture : 4 collèges sont situés dans la commune dans laquelle se situe le QP.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

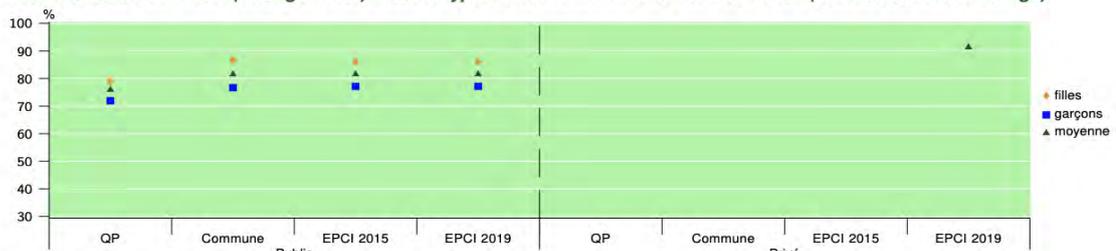
Élèves (lieu de résidence de l'élève)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Nombre d'élèves scolarisés dans une formation au collège	95	1 201	2 536	2 776
<i>dont filles</i>	45	579	1 223	1 340
<i>dont en Rep</i>	s	s	s	15
<i>dont en Rep+</i>	s	s	s	s
<i>dont en établissement privé</i>	13	280	576	640
<i>dont SEGPA, ULIS, UPE2A, 3^e prépa-pro</i>	8	89	168	181

Note de lecture : À la rentrée 2018, 1 201 élèves inscrits dans une formation de niveau collège résident dans la commune dans laquelle se situe le QP.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

Moins de la moitié des collégiens de ce quartier sont des filles et la proportion d'élèves en école privée y est peu importante. 14% des élèves de ce quartier sont scolarisés en dehors de leur lieu de résidence dans un établissement privé.

Taux de réussite au brevet (série générale) selon le type d'établissement³ et le sexe de l'élève (lieu où est situé le collège)

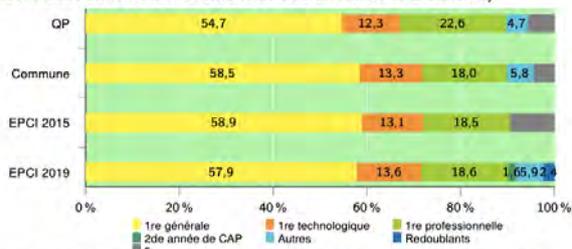


³Les collèges concernés par le QP sont ceux situés dans le QP ou à moins de 300 mètres du QP.
Note de lecture : À la session 2019, le taux de réussite au DNB est de 81,5 % pour les collèges publics situés dans la commune dans laquelle se situe le QP.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

Le niveau de réussite au brevet y est inférieur, au reste du territoire, à fortiori pour les garçons.

Second degré : parcours à l'issue du collège

Orientation des élèves scolarisés deux ans après la troisième (lieu où est situé l'établissement de scolarisation en troisième)



Note de lecture : 58,5 % des élèves qui sont scolarisés en troisième à la rentrée 2016 au sein d'un collège situé dans la commune dans laquelle se situe le QP se retrouvent en première générale à la rentrée 2018.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

Scolarisation (lieu de résidence)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Part des 16 à 25 ans non scolarisés et sans emploi (%)	nd	23,0	22,4	22,3

Note de lecture : Parmi les jeunes de 16 à 25 ans résidant dans la commune dans laquelle se situe le QP, 23,0% sont non scolarisés et sans emploi.
Source : Insee, Recensement de la Population 2016

Centre de formation d'apprentis (CFA)

	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Nombre de centres de formation d'apprentis (y compris agriculture)	4	4	4
dont privés	3	3	3

Note de lecture : La commune dans laquelle se situe le QP compte 4 CFA.
Source : Insee, Base Permanente des Équipements 2018

Après le collège, les élèves de la rive gauche s'orientent, dans plus de la moitié des cas, vers une formation générale. Même si le pourcentage d'élèves qui se dirigent vers une formation générale est inférieur à celui de la commune et de l'EPCI, les statistiques démontrent une amélioration quant à l'orientation des élèves issus des QPV.

Second degré : les formations au lycée

Établissements

	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Nombre de lycées	5	5	5
Nombre de lycées d'enseignement général et technologique ¹	2	2	2
dont privés	1	1	1
Nombre de lycées d'enseignement professionnel	3	3	3
dont privés	1	1	1

¹ Les lycées généraux et technologiques incluent les lycées polyvalents.
Note de lecture : La commune dans laquelle se situe le QP compte 5 lycée(s) d'enseignement général et technologique.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

Élèves (lieu de résidence de l'élève)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Élèves scolarisés dans une formation générale ou technologique des lycées	34	596	1 178	1 274
dont filles	19	332	651	710
dont en établissement privé	5	109	190	206
Élèves scolarisés dans une formation professionnelle des lycées	22	283	502	538
dont filles	9	120	206	222

Note de lecture : Parmi les élèves résidant dans la commune dans laquelle se situe le QP, 596 sont scolarisés dans une formation générale et technologique en lycée.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

Retard scolaire dans les formations générales ou technologiques en lycées (lieu de résidence de l'élève)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Taux de retard en 2 ^{de} (%)	s	11,5	s	9,9
Taux de retard des filles, parmi les filles en 2 ^{de} (%)	s	12,8	s	10,4
Taux de retard en terminale (%)	s	18,0	s	16,2
Taux de retard des filles, parmi les filles en terminale (%)	s	11,4	s	10,4

Note de lecture : Parmi les élèves résidant dans la commune dans laquelle se situe le QP, 11,5 % sont en retard en seconde générale et technologique.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

Retard scolaire dans les formations professionnelles en lycée (lieu de résidence de l'élève)

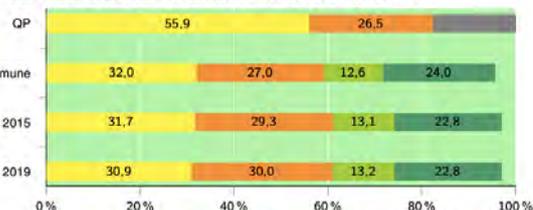
	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Taux de retard en 2 ^{de} (%)	s	38,8	s	36,1
Taux de retard des filles, parmi les filles en 2 ^{de} (%)	s	47,4	s	39,4
Taux de retard en terminale (%)	s	44,3	s	40,5
Taux de retard des filles, parmi les filles en terminale (%)	s	41,7	s	36,9

Note de lecture : Parmi les élèves résidant dans la commune dans laquelle se situe le QP, 38,8 % sont en retard en seconde professionnelle.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

Signes conventionnels utilisés

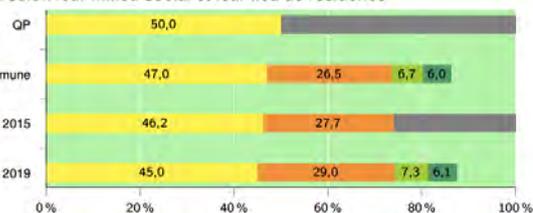
s : secret statistique (y compris entre indicateurs et entre zones géographiques)
nd : donnée non disponible ou non diffusable
/// : donnée non calculable (ex. pas d'EPCI 2015)

Répartition des élèves inscrits dans une formation générale ou technologique des lycées selon leur milieu social et leur lieu de résidence



PCS¹ : Défavorisée, Moyenne, Favorisée, Très favorisée, s.
¹Le total de la ventilation selon la PCS du représentant légal peut ne pas être égal à 100 s'il y a des non renseignés.
Note de lecture : Dans la commune dans laquelle se situe le QP, 32,0 % des élèves scolarisés dans une formation générale et technologique en lycée sont enfants d'ouvriers ou d'inactifs (PCS défavorisée).
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

Répartition des élèves inscrits dans une formation professionnelle des lycées selon leur milieu social et leur lieu de résidence



PCS¹ : Défavorisée, Moyenne, Favorisée, Très favorisée, s.
¹Le total de la ventilation selon la PCS du représentant légal peut ne pas être égal à 100 s'il y a des non renseignés.
Note de lecture : Dans la commune dans laquelle se situe le QP, 47,0 % des élèves scolarisés dans une formation générale et technologique en lycée sont enfants d'ouvriers ou d'inactifs (PCS défavorisée).
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

50% des jeunes des QPV issus de milieux défavorisés s'orientent vers une formation professionnelle, ce qui est de l'ordre de 3% de plus qu'au niveau communal et 4% de plus qu'au niveau intercommunal. Même si nous n'avons pas les chiffres concernant les QP, le pourcentage d'élèves accusant un retard scolaire à l'entrée en Terminale, en lycée professionnel, est supérieur dans un premier temps à l'échelle intercommunale, mais bien supérieur au taux de retard indiqué en filière générale.

- Quartier Nord

Premier degré

Écoles

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Nombre d'écoles maternelles ¹	1	6	8	9
dont en Rep	0	0	0	0
dont en Rep+	0	0	0	0
dont privées	0	0	0	0
Nombre d'écoles élémentaires ¹	0	11	33	37
dont en Rep	0	0	0	0
dont en Rep+	0	0	0	0
dont privées	0	2	3	3

¹Les écoles concernées par le QP sont celles situées dans le QP ou à moins de 100 mètres du QP.
Note de lecture : 6 écoles maternelles sont situées dans la commune dans laquelle se situe le QP.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

Écoliers (lieu où est située l'école)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Nombre d'écoliers	60	2 511	5 022	5 368
dont en école maternelle ²	60	445	584	605
dont moins de 3 ans	14	60	s	86

²Les écoles maternelles n'ont que des élèves de niveau de maternelle, les écoles élémentaires ont des élèves de niveau élémentaire mais peuvent aussi avoir des élèves de niveau de maternelle. Les effectifs maternelle ne sont donc pas complètement exhaustifs (il s'agit uniquement des élèves scolarisés dans une école « strictement » maternelle).
Note de lecture : 2 511 écoliers sont scolarisés dans une école située dans la commune dans laquelle se situe le QP. Parmi ces élèves, 445 fréquentent une école maternelle.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

Le quartier Nord ne compte pas d'école élémentaire : seule une école maternelle se situe dans ce secteur.

Le quartier Nord comprend moins 2% des écoliers de la commune en maternelle avec seulement dont 23% de moins de 3 ans soit 1% des enfants de moins de 3 ans scolarisés sur la commune. Ce chiffre indique soit un vieillissement de la population sur ce QPV, soit une baisse du nombre de jeunes couples sur le territoire communal, soit une répartition non homogène des jeunes couples sur le reste du territoire mais en dehors de ce QPV.

Second degré : les formations au collège

Établissements

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Nombre de collèges ³	0	4	5	6
dont en Rep	0	0	0	0
dont en Rep+	0	0	0	0
dont privés	0	1	1	2

³Les collèges concernés par le QP sont ceux situés dans le QP ou à moins de 300 mètres du QP.
Note de lecture : 4 collèges sont situés dans la commune dans laquelle se situe le QP.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

Élèves (lieu de résidence de l'élève)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Nombre d'élèves scolarisés dans une formation au collège	59	1 201	2 536	2 776
dont filles	29	579	1 223	1 340
dont en Rep	s	s	s	15
dont en Rep+	s	s	s	s
dont en établissement privé	7	280	576	640
dont SEGPA, ULIS, UPE2A, 3 ^e prépa-pro	5	89	168	181

Note de lecture : À la rentrée 2018, 1 201 élèves inscrits dans une formation de niveau collège résident dans la commune dans laquelle se situe le QP.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

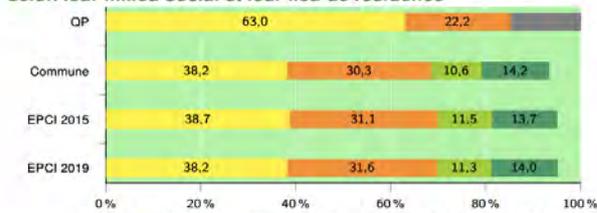
Les deux tableaux suivants concernent les collégiens hors SEGPA, ULIS, UPE2A et troisième préparatoire aux formations professionnelles

Retard scolaire dans les formations collège (lieu de résidence de l'élève)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Taux de retard en 6 ^e (%)	s	6,9	s	7,7
Taux de retard des filles, parmi les filles en 6 ^e (%)	s	6,8	s	6,1
Taux de retard en 3 ^e (%)	s	8,4	s	7,2
Taux de retard des filles, parmi les filles en 3 ^e (%)	s	6,1	s	7,0

Note de lecture : À la rentrée 2018, parmi l'ensemble des collégiens résidant dans la commune dans laquelle se situe le QP (hors SEGPA, ULIS, UPE2A, 3^e prépa-pro), 6,9 % sont en retard en sixième. Pour les seules collégiennes de cette commune, le taux de retard est 6,8 %.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

Répartition des élèves inscrits dans une formation au collège selon leur milieu social et leur lieu de résidence

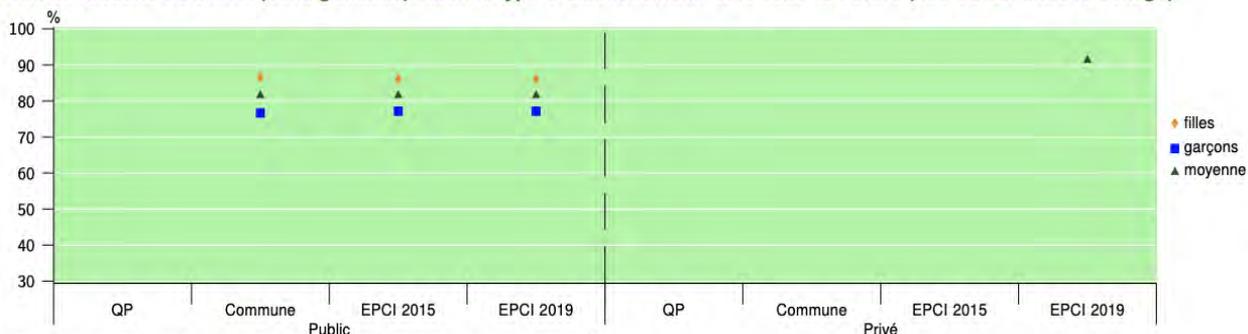


PCS : Détériorée, Moyenne, Favorisée, Très favorisée, s.
Note de lecture : À la rentrée 2018, parmi l'ensemble des collégiens résidant dans la commune dans laquelle se situe le QP (hors SEGPA, ULIS, UPE2A, 3^e prépa-pro), 63,2 % sont issus d'un milieu social défavorisé.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

La proportion de filles scolarisées au collège sur le quartier nord fait partie des taux les plus bas en comparaison aux autres QPV. 12% des collégiens issus de ce quartier sont dans un établissement privé. Pour rappel : le quartier Nord n'a pas de collège.

Nous ne disposons pas de données relatives au taux de retard des élèves entrant en 3^{ème}, tout comme nous ne disposons pas d'éléments comparatifs sur le taux de réussite au brevet.

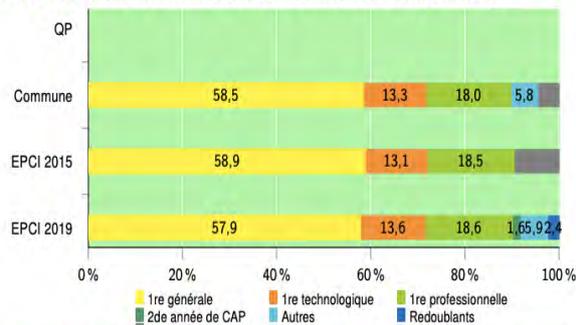
Taux de réussite au brevet (série générale) selon le type d'établissement³ et le sexe de l'élève (lieu où est situé le collège)



³Les collèges concernés par le QP sont ceux situés dans le QP ou à moins de 300 mètres du QP.
 Note de lecture : À la session 2019, le taux de réussite au DNB est de 81,5 % pour les collèges publics situés dans la commune dans laquelle se situe le QP.
 Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

Second degré : parcours à l'issue du collège

Orientation des élèves scolarisés deux ans après la troisième (lieu où est situé l'établissement de scolarisation en troisième)



Note de lecture : 58,5 % des élèves qui sont scolarisés en troisième à la rentrée 2016 au sein d'un collège situé dans la commune dans laquelle se situe le QP se retrouvent en première générale à la rentrée 2018.
 Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

Scolarisation (lieu de résidence)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Part des 16 à 25 ans non scolarisés et sans emploi (%)	34,8	23,0	22,4	22,3

Note de lecture : Parmi les jeunes de 16 à 25 ans résidant dans la commune dans laquelle se situe le QP, 23,0% sont non scolarisés et sans emploi.
 Source : Insee, Recensement de la Population 2016

Centre de formation d'apprentis (CFA)

	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Nombre de centres de formation d'apprentis (y compris agriculture)	4	4	4
dont privés	3	3	3

Note de lecture : La commune dans laquelle se situe le QP compte 4 CFA.
 Source : Insee, Base Permanente des Équipements 2018

Nous ne disposons pas de données relatives au milieu social dont sont issus les jeunes du quartier Nord scolarisés après la 3^{ème}.

La part des 16-24 ans non scolarisés (34,8%) est supérieure au niveau communal (23%) et intercommunal (22,4%).

Comme pour les écoles primaires et le collège, ce quartier n'a pas de lycée. Seuls 33 élèves issus du quartier Nord sont scolarisés dans une formation générale ou technique et presque la moitié d'entre eux est issue de milieux défavorisés.

Second degré : les formations au lycée

Établissements

	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Nombre de lycées	5	5	5
Nombre de lycées d'enseignement général et technologique ⁵	2	2	2
<i>dont privés</i>	1	1	1
Nombre de lycées d'enseignement professionnel	3	3	3
<i>dont privés</i>	1	1	1

⁵Les lycées généraux et technologiques incluent les lycées polyvalents

Note de lecture : La commune dans laquelle se situe le QP compte 5 lycée(s) d'enseignement général et technologique.

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

Élèves (lieu de résidence de l'élève)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Élèves scolarisés dans une formation générale ou technologique des lycées	33	596	1 178	1 274
<i>dont filles</i>	16	332	651	710
<i>dont en établissement privé</i>	5	109	190	206
Élèves scolarisés dans une formation professionnelle des lycées	16	283	502	538
<i>dont filles</i>	9	120	206	222

Note de lecture : Parmi les élèves résidant dans la commune dans laquelle se situe le QP, 596 sont scolarisés dans une formation générale et technologique en lycée.

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

Retard scolaire dans les formations générales ou technologiques en lycées (lieu de résidence de l'élève)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Taux de retard en 2 ^{de} (%)	s	11,5	s	9,9
Taux de retard des filles, parmi les filles en 2 ^{de} (%)	s	12,8	s	10,4
Taux de retard en terminale (%)	s	18,0	s	16,2
Taux de retard des filles, parmi les filles en terminale (%)	s	11,4	s	10,4

Note de lecture : Parmi les élèves résidant dans la commune dans laquelle se situe le QP, 11,5 % sont en retard en seconde générale et technologique.

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

Retard scolaire dans les formations professionnelles en lycée (lieu de résidence de l'élève)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Taux de retard en 2 ^{de} (%)	s	38,8	s	36,1
Taux de retard des filles, parmi les filles en 2 ^{de} (%)	s	47,4	s	39,4
Taux de retard en terminale (%)	s	44,3	s	40,5
Taux de retard des filles, parmi les filles en terminale (%)	s	41,7	s	36,9

Note de lecture : Parmi les élèves résidant dans la commune dans laquelle se situe le QP, 38,8 % sont en retard en seconde professionnelle.

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

Signes conventionnels utilisés

s : secret statistique (y compris entre indicateurs et entre zones géographiques)

nd : donnée non disponible ou non diffusable

/// : donnée non calculable (ex. pas d'EPCI 2015)

Répartition des élèves inscrits dans une formation générale ou technologique des lycées selon leur milieu social et leur lieu de résidence



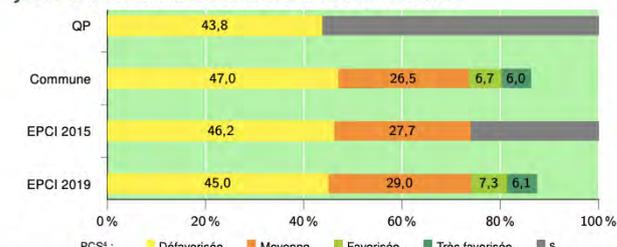
PCS⁴ : Défavorisée Moyenne Favorisée Très favorisée s

⁴Le total de la ventilation selon la PCS du représentant légal peut ne pas être égal à 100 s'il y a des non renseignés.

Note de lecture : Dans la commune dans laquelle se situe le QP, 32,0 % des élèves scolarisés dans une formation générale et technologique en lycée sont enfants d'ouvriers ou d'inactifs (PCS défavorisée).

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

Répartition des élèves inscrits dans une formation professionnelle des lycées selon leur milieu social et leur lieu de résidence



PCS⁴ : Défavorisée Moyenne Favorisée Très favorisée s

⁴Le total de la ventilation selon la PCS du représentant légal peut ne pas être égal à 100 s'il y a des non renseignés.

Note de lecture : Dans la commune dans laquelle se situe le QP, 47,0 % des élèves scolarisés dans une formation générale et technologique en lycée sont enfants d'ouvriers ou d'inactifs (PCS défavorisée).

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

Pistes :

- Développer localement des formations qui correspondent aux besoins recensés,
- Diffuser des annonces de proposition de stage auprès des établissements en France en lien avec le manque de main d'œuvre identifié,
- Développer l'apprentissage sur les secteurs demandeurs afin de permettre aux demandeurs d'emploi non qualifiés de se former, de percevoir un minimum de rémunération, d'avoir un tremplin vers le monde du travail,
- Communiquer au sein des centres sociaux sur les besoins en main d'œuvre,
- Lever certains clichés sur le monde de l'industrie en faisant des journées portes ouvertes (collèges et lycées),
- Lever certains clichés pour montrer que certains métiers sont autant ouverts aux hommes qu'aux femmes,
- Organiser des journées portes ouvertes aux demandeurs d'emploi afin qu'ils découvrent la réalité de certains métiers.

5.6 Crédits de droit commun : projets structurants s'intégrant dans les objectifs du contrat de ville

- Des quartiers prioritaires compétitifs :

Ecole numérique et Pôle de l'économie numérique Bergeracois (WAB) et création d'un espace incubateur de projets (Partenariat FNAC)

- Des quartiers prioritaires attractifs :

Pôle Petite Enfance F. Dolto, Maison de Quartier G. Tillion

Création d'une salle multifonctions à l'école Cyrano (Quartier Rive Gauche)

- Des quartiers prioritaires solidaires :

Ecole de la Seconde Chance (Espace J. Lagabriele),

Création d'une école de la Seconde Chance à Bergerac

Structure porteuse :

Association Seconde Chance 24

Date de création : Mai 2015

Date d'ouverture de la structure : 1^{er} janvier 2017

Adresse du siège social :

Espace Jacques Lagabriele

Rue F. Landry à Bergerac (Locaux mis à disposition par la Ville)

Personnels sur le site :

4 salariés dont 3 formateurs (2 ETP) et 1 directeur

6 bénévoles (5 formateurs et une secrétaire)

Missions :

- ➔ Accueillir des jeunes de 18 à 24 ans sortis du système scolaire,
- ➔ Evaluer leur niveau de compétence,
- ➔ Assurer une remise à niveau, dans les matières fondamentales, par un parcours personnalisé.



Objectif final :

- ➔ Faciliter l'insertion économique et sociale des jeunes accueillis ou leur réorientation par l'éducation et la formation (initiale, qualifiante, diplômante), toujours en complémentarité avec les partenaires qui interviennent sur le territoire.

Café associatif Enfants/Parents (quartier Jean Moulin/Deux rives)

Web Association Bergerac (WAB): Une école numérique à Bergerac

Structure porteuse :

Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) de forme Société Anonyme

Date de création : Août 2016

Adresse du siège social :

35, rue de la Fonbalaune à Bergerac
(Quartier prioritaire des Deux Rives)

Emplois actuels :

Administratif : 9 ETP (+ 5 ETP en 1 an)
Formation : 11 vacataires



Projet actuel : deux missions principales

- Une école numérique
- Un centre de formation à destination des professionnels
- Groupement d'employeurs

2018 : Création d'un espace « Incubateur de projets »
(en partenariat avec la FNAC)

5.7 La mobilité et l'emploi

Selon une étude réalisée par étude-mobilité. Web en 2021, la capacité à être mobile est prégnante en fonction des individus et du contexte social. Alors différents freins ressortent, notamment depuis la crise du Covid-19.

- Les freins physiques, de deux ordres : l'un lié à un défaut de solutions pour se déplacer et l'autre aux enjeux de mobilité et de santé.
- Les freins psychologiques, cognitifs et comportementaux, parfois trouvant leur origine dans une dimension culturelle : « la mobilité ça s'apprend ».
- Les freins financiers et économiques, car la mobilité a un coût.

Les habitants des QPV sont moins mobiles que le reste de la population avec une part « d'immobiles » (personne ne réalisant pas de déplacements) plus importante et de trajets en moyenne plus courts que les distances parcourues par les habitants hors QPV, pour un temps de transport sensiblement identique. Ce constat est encore plus important lorsque l'on observe la répartition hommes-femmes, avec des femmes, en QPV, 7% moins mobiles que les hommes de ces mêmes quartiers. Au cours d'une journée de semaine, le temps passé au domicile est plus élevé pour les femmes des QPV que pour les hommes (environ 1h20).

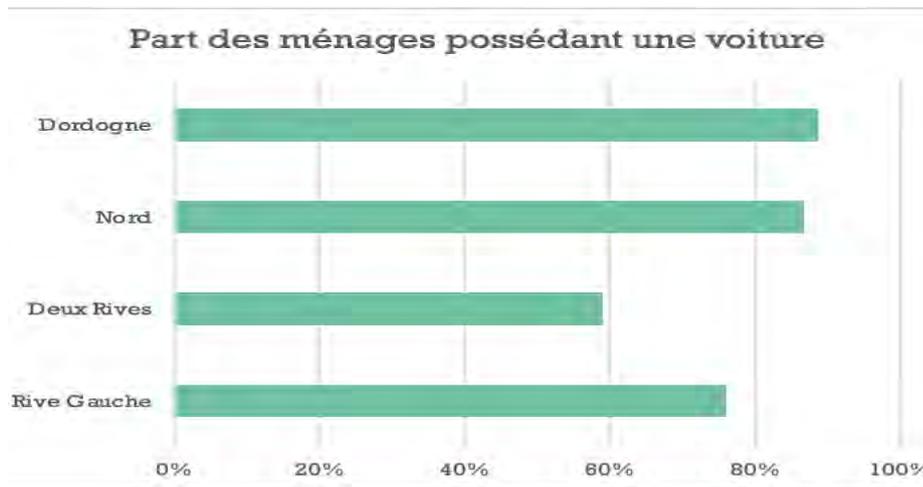
Dans son rapport annuel de 2020, l'Observatoire National de la Politique de la Ville indique qu'avec la crise sanitaire, la mobilité des habitants des QPV a moins diminué qu'ailleurs.

En 2018, 9 % des habitants des QPV ne sortaient pas de chez eux de la journée en semaine, contre 7%. En septembre-octobre 2020, cette proportion a augmenté pour atteindre 12% dans les QPV contre 11% en dehors des QPV

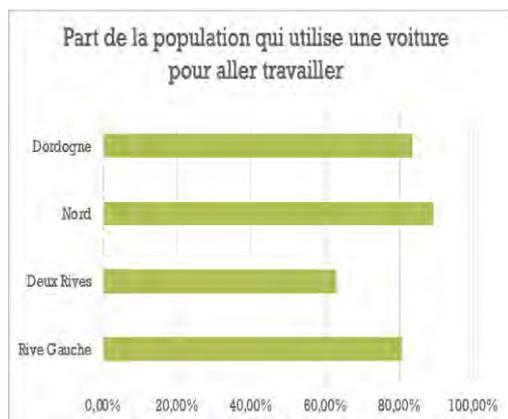
La crise sanitaire a engendré une forte progression du télétravail qui a surtout concerné les cadres, moins les employés et les ouvriers. Les actifs en QPV ont eu moins accès au télétravail : 13% des actifs hors QPV télétravaillaient un jour donné en septembre-octobre 2020, contre seulement 9% dans les QPV.

En novembre-décembre, dans un contexte de confinement ou de fortes restrictions des activités, cette part est passée à 24 % pour l'ensemble des actifs hors QPV, mais à seulement 17% dans les QPV.

Ainsi, la mobilité quotidienne des actifs en QPV a moins diminué qu'ailleurs.



En septembre-octobre, la part de ceux qui ne se sont pas déplacés de la journée est restée stable à 6% par rapport à la situation observée avant la crise, alors qu'elle a augmenté de 6 points de % pour l'ensemble des actifs.



Pour compenser ce manque de moyens de transport, le premier recours est la marche, suivie du transport urbain. Sur la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, l'utilisation des bus était insuffisante pour maintenir de nombreuses lignes régulières. Aussi, l'intercommunalité a mis en place, dès 2013, le Transport A la Demande (TAD), minibus qui, sur demande, se déplacent sur des points de ramassage à jour et heure demandés (aller-retour) afin de répondre aux besoins ponctuellement exprimés par un tiers. Malheureusement, cette option a été

supprimée en 2021, tout comme les lignes de bus régulières B et C.

Données non communiquées pour les quartiers

*Rive Gauche et Deux-Rives *Source pnq-a.fr*



Cependant, la mise en place d'une navette gratuite à fait son grand retour au même moment.

La navette cœur de ville présente tout l'été :

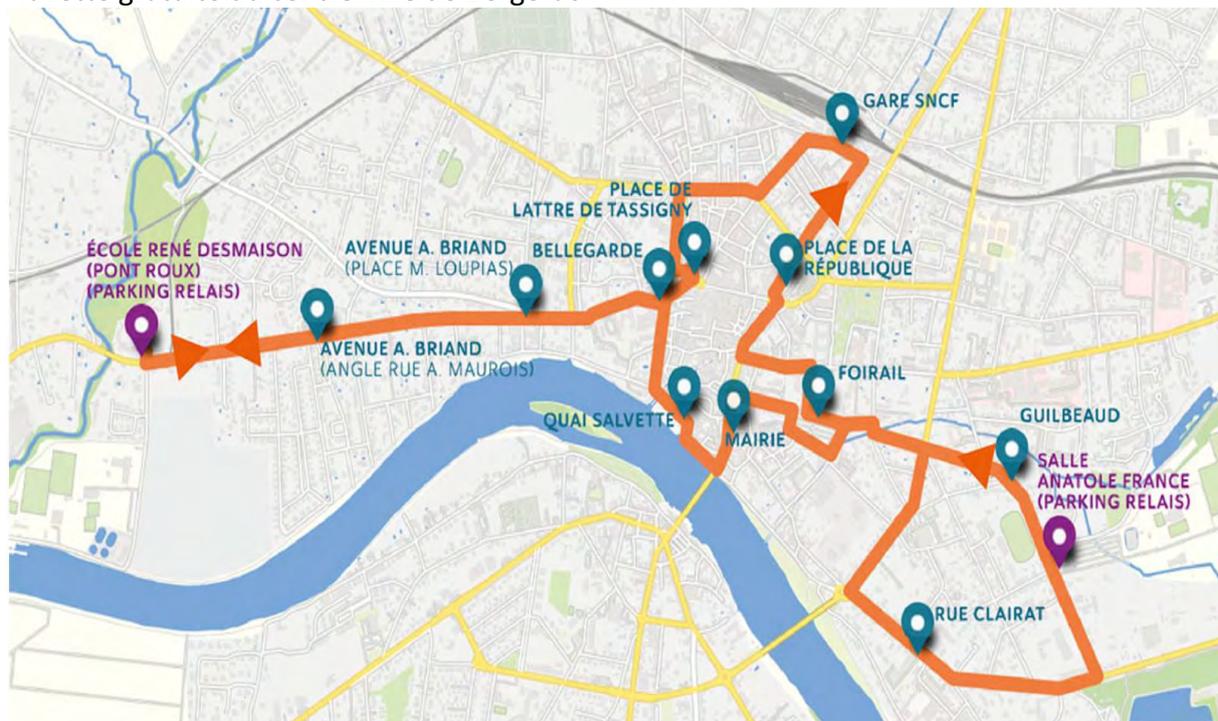
Un minibus reconnaissable avec un nouveau logo couleur mandarine qui circule du lundi au samedi sur un trajet comportant 13 arrêts matérialisés sur lesquels la navette embarque des voyageurs toutes les 12 minutes de 7h30 à 19h15.

L'objectif est de faciliter les déplacements au quotidien en reliant le Centre-Ville et les parkings gratuits du Foirail, de l'École René Des maison (Pont Roux), de Picquecailloux et de la Gare.

Ligne de bus régulière :



Navette gratuite du centre-ville de Bergerac :



La navette sillonne également les quartiers Nord et Sud (Rive Gauche) les mercredis et samedis matin (jours de marché) avec la mise en place des lignes Bi'Bus. Le quartier des deux rives, qui correspond au centre-ville de Bergerac, est déjà inclus dans le trajet de la navette du centre-ville.

Pour la mise en place de cette navette, les moyens financiers déployés par la CAB (dossier non retenu dans les financements "cœur de Ville") sont les suivants : 398 000 € TTC / an :

- Location,
- Entretien,
- Assurance,
- Carburant,
- Moyens humains.

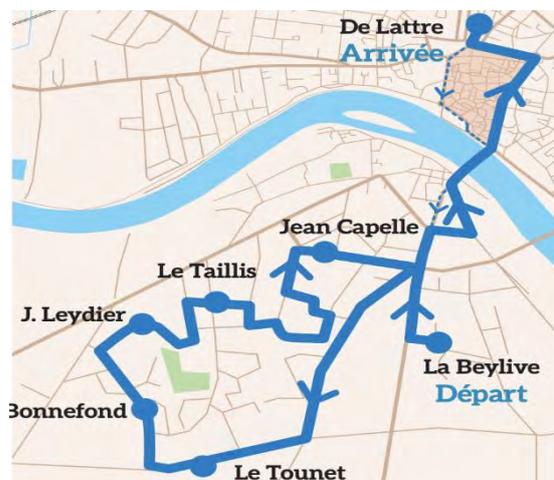
Co financeur : NEANT

Il y a en moyenne 1 600 voyages par semaine, Soit 83 200 voyages par an - Relevé de Juin 2021.

Ligne Bi'Bus Nord :



Ligne Bi'Bus Sud:



La répartition des points de ramassage sur les QPV se fait comme suit :

- Ligne A : cadencée toutes heures, de 8h30 à 19h00, du lundi au samedi
- Navette gratuite centre-ville : fréquence de 12 minutes, de 7h30 à 19h15, du lundi au samedi
- Bi'Bus Nord : de 9h30 à 12h, tous les mercredis et samedis matin
- Bi'Bus Sud : de 9h à 11h30, tous les mercredis et samedis matin

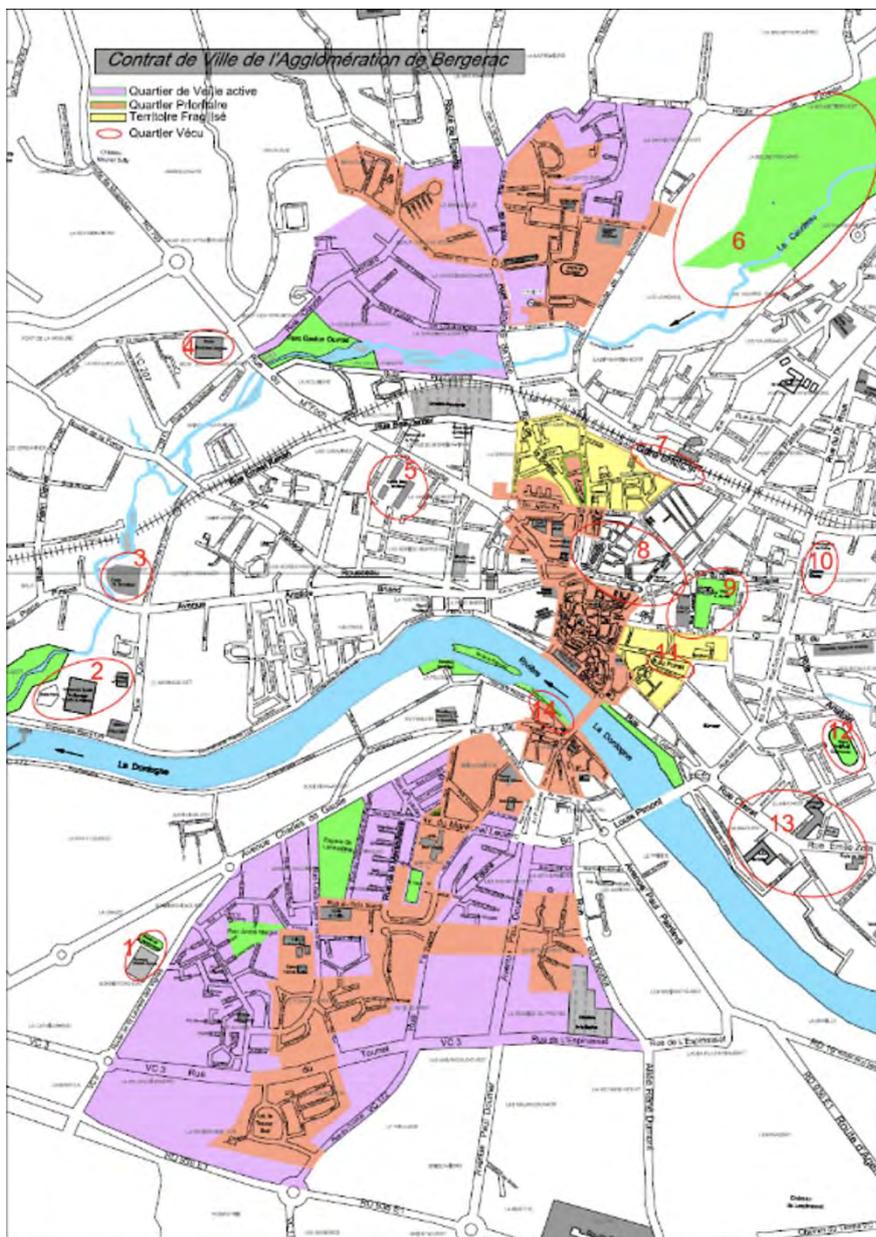
HandiBus

La CAB possède un service HANDIBUS destiné aux personnes à mobilité réduite.

Il s'agit d'un Service de porte à porte destiné aux personnes ne pouvant utiliser les transports en commun classiques, qui est déclenché sur simple appel téléphonique par le client (réservation minimum 48h à l'avance).

Ce Service est non compatible avec du transport médical, qui lui est du ressort de l'Assurance Maladie. Le Prix du tarif unitaire valable pour un trajet est de 3.50€.

À l'échelle de l'agglomération plusieurs fonctionnements :



Les autres communes de l'agglomération bénéficiaient d'un service de transport à la demande (sur réservation = TAD). Ce service a été supprimé le 1er juin 2021.

Cette volonté en matière d'équité sur la mise en place de transports pour les moins mobiles va trouver une traduction dans le PLUi-HD -Plan Local d'Urbanisme-Habitat et

Déplacement, exécutoire depuis le 23 janvier 2021 car si la volonté est de répartir, d'un point de vue de l'habitat social, le premier quartile sur l'ensemble du territoire afin de ne pas ghettoïser les QPV, cette action doit être pensée de façon globale (proximité de commerces, écoles,... et transports urbain)

pour rejoindre la ville centre et ses services (hôpital, pôle emploi, sécurité sociale...).

Pistes :

- Développer des projets permettant l'accès au permis de conduire pour les habitants des QPV, notamment pour les personnes en recherche d'emploi,
- Développer de nouvelles lignes de transport commun pour faciliter l'accès à l'emploi des habitants des QPV
- Mettre en place des aires de covoiturage dans les QPV,
- Développer des projets autour de l'acquisition d'un véhicule motorisé (mobylette, voiture etc...),
- Associer le développement de logements sociaux à la présence de transport urbain et la présence de services minimums.

➤ Modernisation de la ligne LIBOURNE-LE BUISSON rénovée ouverte le 30 septembre



La ligne de Libourne au Buisson est une ligne de chemin de fer d'environ 97 kilomètres, voie unique, qui relie les gares de Libourne (Gironde) à celle du Buisson (Dordogne). C'est la sixième ligne la plus fréquentée sur les 32 lignes TER régionales et sa fréquentation a augmenté de 15 % en 2017.

Alors que Bordeaux, métropole régionale, est en pleine expansion depuis que le projet et la réalisation d'une ligne à grande vitesse Bordeaux-Paris a vu le jour ; un réel enjeu se joue pour les communes moyennes situées à moins d'une heure de la préfecture girondine.

En 5 ans, l'immobilier Bordelais a connu une telle inflation qu'il devient maintenant difficile pour nombre de

ménages de s'y loger.

Outre les 900.000 voyageurs par an, avec plus de la moitié des déplacements pour des motifs professionnels et scolaires (56 %), les premiers signes d'une demande immobilière accrue fait leur apparition dans le Bergeracois après avoir gagné le territoire Libournais.

2019

Au-delà du simple fait de relier Bordeaux à Bergerac, la question de la rénovation ferroviaire revenait à se poser la question même du maintien de la ligne du fait de son état de dégradation.



Le maintien de cette ligne signifie que :

- Les touristes pourront venir sur notre territoire par ce moyen,
- Des personnes peuvent utiliser ce moyen de transport pour raison professionnelle,
- Les étudiants peuvent aller à Bordeaux,
- La possibilité de faire des centres de télétravail est envisageable,
- Des entreprises peuvent envisager notre territoire comme lieu d'implantation de par la desserte ferroviaire mais également la proximité de l'autoroute et la présence de l'aéroport international (300 000 passagers/an pour 18 destinations)
-

Les enjeux stratégiques sont nombreux. Le maintien de cette ligne représente un virage important à prendre pour ce territoire en crise, une opportunité qui justifie les investissements conséquents envisagés :

- SNCF Réseau vient d'annoncer qu'il augmentait sa contribution pour ce projet le faisant passer à 14,66 millions d'euros.
- Le coût de la rénovation de cette ligne est passé de 45 millions d'euros à plus de 80 millions d'euros.
- La Nouvelle-Aquitaine avait déjà annoncé pour sa part qu'elle faisait passer sa contribution de 15,75 millions d'euros à 35,18 millions d'euros, et avance l'essentiel de la part de l'État (27,27 millions d'euros). Le reste, soit 6,75 millions, sera apporté par les collectivités.
- L'objectif est de permettre aux TER de pouvoir rouler à 120 km/h (pour 40km en moyenne aujourd'hui) sur ce tronçon de 63 km dont la fréquentation a augmenté de 15 % en 2017.

➤ Renouvellement de la voie ferrée entre LIBOURNE et BERGERAC

- Renouvellement complet de la voie (rails, traverses, ballast) sur 62 km
- Travaux de réfection de la plateforme sous la voie
- Renouvellement de 10 aiguillages
- Travaux d'assainissement (curage et création de fossés)
- Remplacement des platelages de 72 passages à niveau
- Réfection des pistes le long de la voie
- Interventions sur les ouvrages d'art, ouvrages en terre et ouvrages hydrauliques
- Remplacement du pont ferroviaire métallique de Pineuilh



5.8 Les jeunes et l'emploi

• Forum jobs d'été avec le BIJ et l'espace jeune

Parce que trouver un emploi saisonnier n'est pas toujours facile, le BIJ et l'Espace Jeunes aident, chaque année, par l'organisation d'une journée dédiée, les jeunes à prendre connaissance des offres existantes.

L'idée est ici de simplifier les démarches et d'informer sur les différentes possibilités pour :

- Effectuer un travail saisonnier,
- Partir pour un chantier en France ou à l'étranger,
- Partir pour un séjour au pair,
- Financer des projets de vacances,
- Créer son CV,
- ...

Autant d'idées et d'informations utiles pour guider les jeunes dans leur recherche d'emploi et pour avoir des réponses à des questions telles que :

- Travailler avant 18 ans, est-ce possible ?
- Comment bâtir un CV et une lettre de motivation ?
- Droit du travail dans un emploi d'été,
- ...

Et orienter la personne vers la structure compétente.

À ce forum participent des partenaires tels que :

- Les entreprises locales (Desmartis, Aquapark, Leclerc, Vilgo, blason d'or, Gifi, Décathlon, Restaurateurs, ICF, Ligue de l'enseignement, Les francas, Aux pays des langues, WEP, C.I.J.A, CAB...)

- Les agences d'intérim de l'emploi,

2015 :

- 1 800 visiteurs dont 936 sur l'espace Jobs d'été soit une augmentation de 25%
- 200 offres nationales

2016 :

- 600 jeunes sur l'espace jobs d'été.

Bilan : les entreprises se déplacent moins car elles sont directement sollicitées.

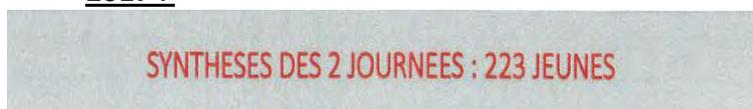
Le travail d'été existe toujours mais les étudiants sont directement en concurrence avec des demandeurs d'emploi de longue durée. Les « jobs d'été » sont devenus des emplois de courte durée pour une saison et pour tout public.

Comme chaque année, cette opération a permis à des centaines de jeunes d'accéder à des emplois saisonniers pour la période estivale localement, en France, mais également à l'étranger et de bénéficier d'une première expérience professionnelle.

Les demandeurs d'emploi ont également passé les entretiens et sont venus compléter leurs recherches sur l'espace BIJ JOBS D'ETE petites annonces.

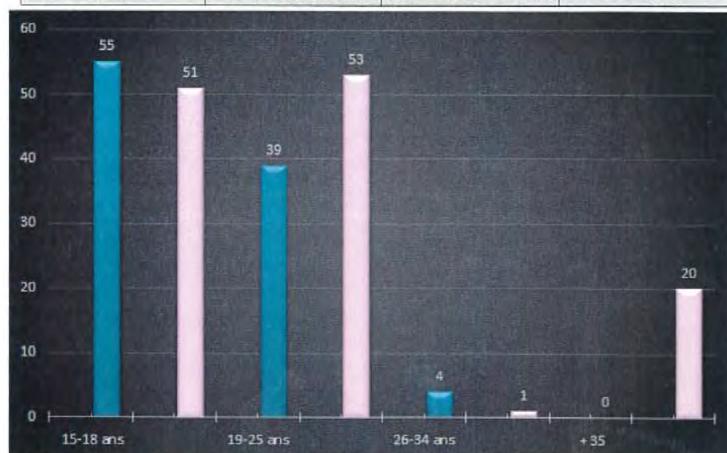
50% des visiteurs sur le forum de l'emploi sont passés sur le stand du BIJ.

2017 :



15-18 ans	19-25 ans	26-34 ans	+35
-----------	-----------	-----------	-----

106	92	5	20
-----	----	---	----



Entre 220 et 250 jeunes ont participé aux 1ers jobs d'été qui se sont déroulés dans les locaux du BIJ. 93% proviennent du territoire de la CAB (dont 57% de Bergerac) et sont étudiants. 18% des demandeurs étaient des demandeurs d'emploi.

Près de 400 postes à pourvoir sur la Dordogne étaient à l'affichage.

- 150 entretiens ont été organisés,
- 27 rédactions de CV ont eu lieu,
- 25 jeunes sont venus se renseigner sur le stand du BIJ/EJ,
- 42 demandes concernaient la mobilité.

Il a été acté d'organiser pour 2018

cette même action avec l'aide de la Mission Locale et le Pôle Emploi.

- **Bien préparer ma saison**

La création de l'espace saisonnier à Bergerac dans les locaux de l'Espace Métiers d'Aquitaine portée par la Maison de L'Emploi Sud Périgord (MDESP) a, en 2015, permis d'identifier le besoin de préparer les saisonniers au monde du travail.

Le BIJ et L'Espace Jeunes de la CAB qui organisent annuellement le forum « JOBS D'ETE » au Forum de l'Emploi de Bergerac, ont confirmé le manque de connaissance des jeunes du milieu professionnel. En effet, pour la plupart, ce job d'été est le premier travail dans une entreprise. Le BIJ a entrepris d'organiser en étroite collaboration entre MDESP et BIJ ce premier forum « Bien préparer ma saison » juste après le forum de l'emploi et en début de saison.

Objectifs :

Accompagner et préparer les futurs saisonniers au monde professionnel :

- Apporter une première information sur le droit du travail (devoirs et droits) et identifier la DDETSPP avec la rencontre d'un inspecteur du travail,
- Prendre conscience de la santé au travail et de l'organisation de l'entreprise face aux règles de sécurité, d'hygiène et du suivi médical en entreprise. Découvrir le Service Interentreprises de Santé au travail du bergeracois (SISTB),
- Accompagner les futurs salariés dans leurs démarches de la vie quotidienne : logement, transport, ...

Présenter les offres d'emploi et les structures sur l'emploi :

- Affichage et remise des offres d'emplois et des dossiers de candidature pour la conserverie des Bergerac,
- Atelier animé par le BIJ sur l'entretien de recrutement avec une brochure « Soigner son look en entretien de recrutement » créée pour l'occasion et un document de la MDESP sur « les questions les plus fréquentes du recruteur »,
- Connaître l'association ADEFA pour l'emploi agricole et son calendrier des offres d'emploi.

Public :

- Les candidats venus au forum de l'emploi sur le stand du BIJ pour les jobs d'été,
- Les saisonniers recrutés pour la saison,
- Les personnes en recherche d'emploi,
- Les jeunes pour les jobs d'été.

Partenariat :

L'action a été organisée par la MDESO et le BIJ en partenariat avec : ADEFA, la DDETSPP, SISTB, CCAS de Bergerac, Alliance territoire, Les Francas ; la MFR.

2015 : 110 personnes ont participé à ce forum

2016 : 103 jeunes. Public :

- Des jeunes envoyés par la mission locale de Bergerac,
- La garantie jeune de la Mission Locale de Bergerac,
- Foyer 3F (5-6 personnes),
- CFA de Villeréal (14 jeunes DIMA),
- Retravailler Sud-Ouest.

14 dossiers de candidature ont été remis à la responsable RH de la Conserverie de Bergerac le lendemain du forum par la MDESP.

Perspectives 2017 :

L'ensemble des partenaires présents ont été satisfaits de ce forum et souhaitent reconduire cette action.

La communication doit toutefois être orientée en fonction de l'âge du public car des mineurs avaient des questions pour lesquelles les partenaires n'avaient pas de réponse concrète à apporter.

- **Dynamic CV**

Le jeune a la possibilité de choisir un modèle de CV parmi ceux proposés (6 au choix) avec les conseils d'un animateur (de Pôle emploi, de la mission Locale ou du BIJ/EJ). Le BIJ remet une

clé USB afin de pouvoir le réaliser et le conserver et permet également au jeune de réaliser 3 impressions gratuites.

Bilan 2017 : 12 bénéficiaires (6 jeunes 15-18 ans et 6 jeunes 18-25 ans).

Perspectives :

- Maintenir le dynamisme et la pertinence du partenariat (Pôle emploi et Mission Locale),
- Forts investissements des jeunes présents,
- Recentrer la mission du BIJ auprès du public étudiant.

6 Zoom sur le développement économique du territoire

Différents leviers ont été mis en place afin de redynamiser le commerce du centre-ville, qui concerne les QPV des deux rives :

la CAB

Missions de la Direction du Développement Economique

- L'accueil d'entreprises (gestion, commercialisation des ZAE, fichier immobilier...).
- L'accompagnement des entreprises dans leurs projets d'installation ou de développement (aides aux investissements avec le Règlement d'Intervention économique...).
- La gestion des dossiers structurants :
 - Projet alimentaire de territoire (structuration de la filière légumes bio : projet des Nebouts...)
 - Desserte numérique du territoire
 - Développement et reconversion de sites stratégiques (Aéroport, ESCAT...)
 - Politique de l'Emploi (formation, employabilité, ESS...)
- Suivi de la politique de développement commercial de la CAB (CDAC, charte commerciale, opération cœur de ville, revitalisation commerciale centre-ville, commerce des bourgs...).

6.1 Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)

Le dernier FISAC a été initié en 2014 et signé en 2015. Il a permis la réalisation de bilans conseils pour optimiser les points de ventes professionnels et les moderniser (rénovation des devantures, accessibilité PMR, ...) de 17 commerçants, une campagne de communication sur le commerce de centre-ville (« J'aime Bergerac, je fais vivre mon cœur de ville »). D'une durée de 3ans, le FISAC est arrivé à son terme. C'est le règlement d'intervention économique de la CAB a permis par la suite de prendre le relais du FISAC sur les aides aux commerces.

6.2 Signature d'une convention ORT (Opération de revitalisation du Territoire) par l'action coeur de ville

Ce programme, engageant le gouvernement sur la durée de la mandature et de nombreux partenaires privés et publics, en lien avec la nouvelle politique de cohésion des territoires doit permettre de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement de la ville

par la mise en place de projets de renforcement de cœurs de ville, portés par les communes centres et intercommunalités.

À Bergerac, l'opération de revitalisation du territoire a pour objectifs :

Objectifs de revitalisation		
	A l'échelle de Bergerac	A l'échelle du centre-ville
Axe 1	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'attractivité du centre-ville vis-à-vis de la périphérie Endiguer le mouvement de départ de la population du cœur de ville vers les périphéries et attirer de nouvelles populations (jeunes ménages, familles, CSP+, primo-accédants) Engager un processus de diversification des produits en logement (produits neufs, forme intermédiaire comme alternative au collectif, accession libre et accession à la propriété) 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la dynamique de rénovation du centre-ville enclenchée (OPAH-RU, RHI, THIRORI, ORI), notamment pour améliorer la qualité du bâti et du cadre de vie facteur d'attractivité Requalifier les axes et îlots stratégiques Endiguer le phénomène de vacance résidentielle actuellement à l'œuvre Se saisir des outils opérationnels pour restructurer l'offre existante vétuste et lutter contre le phénomène croissant de vacance
Axe 2	<ul style="list-style-type: none"> Structurer et valoriser des filières à potentiel (ESS, alimentaire, numérique, silver économie, etc.) Conforter la dynamique entrepreneuriale par une mise en réseaux d'acteurs et de lieux d'implantation dédiés Poursuivre la mobilisation des outils existants relatifs à l'attractivité commerciale Renforcer l'offre de formation, en adéquation avec les besoins des entreprises du territoire Actionner la stratégie marketing pour renforcer l'image et l'attractivité de Bergerac et son centre-ville Valoriser et renforcer l'offre touristique du territoire Hiérarchiser et rationaliser les capacités foncières des zones d'activités existantes et à venir dans une logique de complémentarité avec le développement du centre-ville 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le rôle commercial du centre-ville au sein de l'agglomération, ainsi que la place des équipements commerciaux structurants, notamment le marché couvert Travailler sur les synergies entre commerçants non sédentaires et commerces sédentaires Structurer une boucle commerciale en centre-ville incluant un parcours de consommation thématique, en adéquation avec la stratégie touristique (secteurs spécialisés) Agir sur les friches commerciales et immobilières existantes en centre-ville Insérer le centre-ville dans le projet de territoire agricole par des initiatives adaptées Renforcer l'animation commerciale du centre-ville et la mobilisation des commerçants et leurs instances de représentation Pallier la vacance commerciale par une action volontariste de la collectivité (rachat des cellules vacantes sur des axes stratégiques et location accessible à des porteurs de projet)

6.3 Le Fonds d'Intervention économique et les exemples significatifs

Orientations et axes stratégiques de la CAB en matière de développement économique

Éléments de contexte :

↳ Nos faiblesses

- Un territoire qui reste enclavé hors des grands axes autoroutiers, malgré des avancées significatives (A89 et RD709), un territoire à l'écart des réseaux numériques (Très Haut Débit), réduire l'enclavement ferroviaire ;
- Un territoire en pleine mutation économique (SNPE, ESCAT, ITB...) ;
- Une population faiblement qualifiée et un niveau de revenu moyen inférieur à la moyenne nationale ;

- Une zone d'emploi "en quasi-stagnation" avec un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale et un solde net de création d'entreprises peu élevé lié à de nombreuses cessations d'activité ;
- Le vieillissement de la population.

↳ **Nos atouts**

- Le territoire bergeracois est naturellement tourné vers la métropole régionale et doit bénéficier de sa sphère d'influence ;
- Un certain dynamisme démographique ;
- Un territoire connu avec une marque mondialement reconnue ;
- Un aéroport en croissance à dimension internationale ;
- Cadre de vie, coût du foncier, bien-être... ;
- Des secteurs d'activités à potentiel de développement : Agriculture et IAA, Services à la personne, Tourisme.

Les principaux enjeux :

- Le désenclavement (rénovation urgente du ferroviaire, routes, aéroport, desserte numérique...);
- L'attractivité du territoire (le développement des équipements collectifs publics et privés, des services à la population et aux entreprises, la dynamique urbaine...);
- La pérennisation des activités industrielles clés de l'agglomération et le développement du secteur touristique ;
- La formation, la qualification et l'accès à l'emploi ;
- Développer les complémentarités avec la métropole régionale ;
- La promotion territoriale.

En tenant compte de ces éléments, la CAB a décidé de mettre en place une politique de soutien déclinées en axes :

Axes prioritaires :

↳ Accompagner les entreprises industrielles et artisanales dans leur projet de développement

- Accroître la performance industrielle et la compétitivité des entreprises ;
- Le soutien aux projets innovants et aux activités de Recherche & Développement dans les secteurs clés et activités porteuses du territoire ;
- Porter un soin particulier aux PME et TPE et favoriser la création et la transmission d'entreprises ;
- Accompagner la transformation numérique des entreprises.

↳ Favoriser le soutien aux investissements immobiliers des entreprises et aux implantations d'activités économiques sur le territoire

- Aménagement et requalification des ZAE ;
- Accroître les services sur les sites d'activité (la desserte numérique des zones...);
- Apporter un effet levier pour permettre le financement bancaire des projets.

↳ Favoriser la mise en réseaux des entreprises et rapprocher le territoire de l'écosystème d'innovation régionale

- Favoriser la mise en réseau des entreprises et les collaborations pour faire émerger des partenariats, conforter la présence des activités industrielles sur le territoire et les accompagner dans leur développement ;
- Inciter l'intégration des entreprises dans les filières d'excellence régionales ;
- Accompagner l'animation économique du territoire (club d'entreprises, marketing territorial...).

↳ Capitaliser sur les domaines de spécialisation industrielle et activités marquantes de l'agglomération

- S'appuyer sur les activités porteuses et secteurs clés de l'agglomération : **La chimie** (chimie fine, chimie lourde, cosmétique, peinture...), **la chaudronnerie et le travail des métaux** (chaudronnerie, menuiserie, ...), **les services à la personne** (filière sanitaire et sociale, la silver-économie, l'e-santé...) ;
- Accompagner les secteurs d'activités en émergence (économie circulaire, l'ESS, les filières courtes, la production d'énergie, l'environnement, la transition énergétique, les productions bio...) ;
- S'appuyer sur les secteurs marquants pour accueillir de nouvelles formations et filières d'enseignement supérieur et favoriser l'accès à l'emploi. Relever et adapter le niveau général de formation afin de répondre aux besoins des entreprises du territoire ;
- Créer les conditions d'une prospection exogène ciblée et coordonnée permettant la diversification des activités et l'émergence de nouvelles filières.

↳ Dynamiser les activités de centre-ville et maintenir le commerce en milieu rural

- Apporter une dynamique urbaine à la ville-centre pour accroître l'attractivité du territoire ;
- Maintenir et développer le commerce des centre-bourgs.

↳ Accroître le potentiel et l'attractivité touristique de l'Agglomération

- **L'hébergement** : Elargir et compléter la gamme en matière d'hébergement touristique (camping, hôtel 4 étoiles, hôtel de grande capacité, résidence de tourisme, ...).
- **Développer les loisirs de pleine nature** : sentiers de randonnées, itinéraires cyclables, voie verte, baignade, activités ludiques, ...
- **Culture et patrimoine** : musées, offre culturelle, événementiel, l'attractivité de la vieille ville, le vin et la gastronomie, l'œnotourisme, marque de territoire...
- **Mobiliser le potentiel touristique de l'aéroport** qui génère d'importants flux touristiques de clientèle en augmentant sa visibilité numérique, en remobilisant les infrastructures et les espaces d'activités, la communication...

SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation) et Règlement d'intervention CAB

Le Code général des collectivités territoriales impose la compatibilité du Règlement d'Intervention de la CAB avec les orientations du SRDEII. Aussi, le règlement d'intervention économique de la CAB se décline selon les 9 orientations du SRDEII et en correspondance avec le dispositif d'intervention de la Région.

Orientation 1: Anticiper et accompagner les transitions numériques, écologiques et énergétiques, et de mobilité

AIDES A LA TRANSFORMATION NUMERIQUE, LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'ECONOMIE CIRCULAIRE

DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE CAB	REGIME
L'aide à la transformation numérique des entreprises	Chèque Transformation Numérique	Les micro, petites et moyennes entreprises au sens de l'annexe 1 du Règlement Général	Investissements matériels et immatériels	Taux maximum de subvention : 20% Subvention plafonnée à 5000 €	SA 40391 RDI 1407/2013 de minimis
Compétitivité énergétique des entreprises	Renforcement de la compétitivité par l'amélioration de la performance énergétique	D'exemption par catégorie 651/2014 du 17 juin 2014 exerçant des activités dans :	Investissements matériels	Taux maximum de subvention : 25% Subvention plafonnée à 30 000 €	SA.40405 Environnement SA 40453 PME SA 39 252 AFR 1407/2013 de minimis
Les aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets	Accompagner les investissements permettant de réduire l'impact environnemental des déchets tout en créant des emplois locaux Favoriser le développement de modes de traitement des déchets plus respectueux de l'environnement permettant de mieux capter et de mieux transformer des gisements valorisables	le secteur de l'industrie et de l'artisanat, la production, la Recherche & Développement, les services à l'industrie ayant un caractère innovant, le secteur de l'ESS et le tourisme		Taux maximum de subvention : 25% Subvention plafonnée à 30 000 €	SA. 40405 Environnement SA 40453 PME 1407/2013 de minimis

Orientation 2: Poursuivre et renforcer la politique de filières

AIDES AUX STRUCTURES INTERVENANT DANS LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE CAB	REGIME
Aides aux structures intervenant dans le développement économique	Animation du territoire, structuration de dynamiques économiques	Organismes participants : - à la création et la reprise d'entreprise - à la promotion et à l'attractivité du territoire - au développement de l'économie régionale, à l'accompagnement des projets d'innovation et à la politique de filières - adhésion aux syndicats - Participation au capital de SCIC, SCOP ... - soutien aux actions et organismes d'animation et de promotion touristique - participation au S.P.L - soutien aux clubs d'entreprises, groupement d'employeurs, cluster... - participation à des syndicats mixtes, des SEM ... - EPF...	- adhésions - participation au capital - aide au fonctionnement - aide à l'investissement	Hors aides d'Etat : pas de plafond en aides d'Etat : conforme aux régimes	Mission d'intérêt général, adhésion : hors aides d'Etat
					structures d'au plus 5 ans : SA 40453 PME pour jeunes pousses
					SA 40391 RDI pour pôle d'innovation
					avec transparence du porteur : 1407:2013 de minimis SA 40207 Formation

AIDES AU TOURISME

DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE CAB	REGIME
Hébergements et	Implantation : - D'établissements indépendants	hôteliers	Entreprises, hors chaînes intégrées ou franchises	Investissements matériels et	Taux maximum de subvention : 25% SA 39352 AFR SA 40453 PME 1407/2013 de minimis

équipements touristiques	- De campings de tourisme indépendants - D'équipements de loisirs structurants - D'activités liées à l'œnotourisme	(L 330-3 code du Commerce) Exclusion : SCI	immobiliers, travaux d'aménagement.		SA 40206 Infrastructures locales décision 20 décembre 2011 SIEG 360/2012 de minimis SIEG
---------------------------------	--	---	-------------------------------------	--	--

AIDES AUX PROFESSIONNELS DE SANTE

DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE CAB	REGIME
Aides aux professionnels de santé	Favoriser l'installation ou le maintien de professionnels de santé	- Mairies - Professionnels de santé - Centres de santé - Maisons médicales	- Investissements - Indemnités		

Orientation 3 : Améliorer la performance industrielle des entreprises régionales et déployer l'Usine du Futur

AIDES A LA PERFORMANCE INDUSTRIELLE

DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE CAB	REGIME
Aide aux investissements	Soutenir les projets d'investissement de production des entreprises se rapportant à : - la création d'un nouvel établissement ou de capacités de production, - l'extension des capacités de production, - la diversification de la production, - un changement fondamental de l'ensemble du processus de production	Les très petites, petites et moyennes entreprises au sens de l'annexe 1 du Règlement Général D'exemption par catégorie 651/2014 du 17 juin 2014 exerçant des activités dans : le secteur de l'industrie et de l'artisanat, la production, la Recherche & Développement, les services à l'industrie ayant un caractère innovant.	investissements immobiliers (hors SCI), travaux d'aménagement, acquisition de matériels et équipements de production (investissement minimum de 30 000 €)	Taux maximum de subvention : 25 %	SA 39252 AFR SA 40453 PME 1407/2013 de minimis SA 40391 RDI

Orientation 4 : Accélérer le développement des territoires par l'innovation

SOUTIEN A L'INNOVATION SOUS TOUTES SES FORMES, AUX CREATIONS D'ENTREPRISES INNOVANTES/START-UP

DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE CAB	REGIME
Aides aux projets de R&D	Projets de recherche et développement destinés à la mise au point de produits permettant aux entreprises d'améliorer leur positionnement sur leurs marchés ou de s'ouvrir de nouveaux marchés	Jeune pousse innovante	Tous frais liés à la R&D sur la durée du projet : - frais de personnel, - coûts des instruments et du matériel, - coûts et services annexes (contrat de prestations, propriété industrielle, conseil, ...), - frais généraux et d'exploitation associés au projet de R&D - ...	Taux maximum de subvention : 20% Subvention plafonnée à 30 000 €	SA 40453 PME
Aides à l'investissement	Accompagner le déploiement des activités des start-up en contribuant au financement des investissements matériels et/ou immatériels nécessaires au cycle d'exploitation de l'entreprise	Jeune pousse innovante	Coûts du programme d'investissement (matériel et immatériel)	Taux maximum de subvention : 20% Subvention plafonnée à 30 000 €	SA 40453 PME

Orientation 5 : Renforcer l'économie territoriale, l'entrepreneuriat et le maillage du territoire

AIDE A L'INSTALLATION ET AU MAINTIEN DU COMMERCE EN MILIEU RURAL

DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE CAB	REGIME
Maintien du commerce en milieu rural	Lutter contre la désertification en favorisant dans les communes de moins de 2 000 habitants l'installation ou le maintien d'un commerce de centre bourg	Personne physique en entreprise individuelle ou société	Acquisition de locaux professionnels et/ou leur aménagement, achat de mobilier et de matériel professionnels, dépenses liées à la sécurisation, à l'accessibilité et à la transformation numérique des entreprises , pour la reprise d'une activité, seule la reprise du mobilier, matériel et outillage est retenue (éléments corporels du fonds de commerce).	Taux maximum de subvention : 25 % Subvention plafonnée à 5 000 € Plancher d'investissement : 4 000 €	SA 450453 PME 1407/2013 de minimis

AIDES A L'ECONOMIE TERRITORIALE

DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE CAB	REGIME
Aide à l'investissement	Appui au développement des TPE	Cf orientation 3 : aides à la performance industrielle			
Aides aux dynamiques locales	<ul style="list-style-type: none"> - Structurer une offre d'accompagnement des porteurs de projets - Accompagner les mutualisations entre acteurs du territoire, les actions innovantes, les stratégies collectives concourant à renforcer l'économie territoriale, - Aide aux salons, manifestations contribuant à la promotion de l'entrepreneuriat et au développement de l'économie territoriale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réseaux et acteurs de l'accompagnement des porteurs de projets à la création, transmission-reprise et développement des TPE. - structures de portage des entrepreneurs (couveuses, ...). - Réseaux et acteurs du Dialogue Territorial, Environnemental et Social. - TPE tous secteurs d'activité, - associations. 	Tous frais liés à l'action	Taux maximum de subvention de 25 %	SA 40453 PME SA 40391 RDI

AIDE A L'INSTALLATION ET LA MODERNISATION DU COMMERCE DE CENTRE VILLE

DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE CAB	REGIME
Aides à l'installation et la modernisation du commerce de centre-ville	Revitaliser le commerce de centre-ville Communes de plus de 2 000 habitants	Commerces indépendants sous forme d'entreprises individuelles ou de sociétés Activités commerciales et/ou artisanales	Acquisition de locaux professionnels et/ou leur aménagement, achat de mobilier et de matériel professionnels, dépenses liées à la sécurisation et à l'accessibilité et à la transformation numérique des entreprises , pour la reprise d'une activité, seule la reprise du mobilier, matériel et outillage est retenue (éléments corporels du fonds de commerce).	Taux maximum de subvention : 25 % Subvention plafonnée à 6 000 € Plancher d'investissement : 4 000 €	SA 450453 PME 1407/2013 de minimis

Orientation 6 : Ancrer durablement les différentes formes d'économie sociale et solidaire sur le territoire régional

AIDE A L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET AUX STRUCTURES DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE CAB	REGIME
Aides au développement	Consolider l'adaptation des outils de production pour améliorer l'efficacité et la compétitivité	Entreprises de l'ESS et SIAE de toutes tailles	Programme d'investissement matériel et immobilier	Taux maximum de subvention : 25% Subvention plafonnée à 30 000 €	SA 40453 PME 1407/2013 de minimis Organismes publics Hors aides d'Etat
Stratégies collectives	Encourager et soutenir les démarches de coopérations collectives et la création de nouveaux partenariats		Dépenses internes et externes directement liées à l'action	Taux maximum de subvention : 20 % Subvention plafonnée à 10 000 €	
Aide à la création	Projet de création d'activité de statut associatif ou coopératif (dont les projets issus des incubateurs de l'ESS)	PME en création	Entrée au capital Renforcement du capital Subvention aux investissements		SA 40453 PME

Orientation 7 : Accompagner le retournement et la relance des territoires et des entreprises

Orientation 8 : Renforcer l'internationalisation des entreprises et des écosystèmes et l'attractivité des territoires

Orientation 9 : Développer l'écosystème de financement des entreprises

Orientations 1 à 7

AIDE AUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DES ENTREPRISES

DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE CAB	REGIME
Soutien aux investissements immobiliers des entreprises	Favoriser l'implantation et le développement des entreprises	Toutes les entreprises présentant un intérêt communautaire	Acquisition de terrains dans le cadre d'un projet d'implantation ou de développement	Rabais sur le prix de vente du terrain : taux maximum de 25% Acquisition et rétrocession de terrains sous forme de vente à terme payable en plusieurs échéances sans intérêts	SA 450453 PME SA 39252 AFR 1407/2013 de minimis

Ce fond, versé par la CAB depuis 2016, dans le cadre de son règlement d'intervention économique, a pour but de dynamiser les activités de centre-ville et ainsi accroître l'attractivité du territoire.

Les bénéficiaires de cette aide sont les commerces indépendants sous forme d'entreprises individuelles ou de sociétés (activités commerciales et/ou artisanales). Ce fonds permet en outre de prendre le relais du FISAC lorsque celui-ci est en suspens. Il est construit sur le même modèle avec un taux maximum de subvention de 25%, plafonnée à 6 000€ avec un plancher d'investissement de 4 000€.

C'est en ce sens qu'une convention, en relation avec le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine, a été signée en 2017. Elle prendra fin au 1er juillet 2022, elle sera reconduite.

Ses objectifs sont les suivants :

- Accompagner les entreprises industrielles et artisanales dans leur projet de développement
- Favoriser le soutien aux investissements immobiliers des entreprises et aux implantations d'activités économiques sur le territoire
- Favoriser la mise en réseau des entreprises et rapprocher le territoire de l'écosystème d'innovation régionale
- Capitaliser sur les domaines de spécialisation industrielles et activités marquantes de l'agglomération (chimie, chaudronnerie, travail des métaux, service à la personne...)
- Dynamiser les activités de centre-ville et maintenir les commerces en milieu rural
- Accroître le potentiel et l'attractivité touristique de l'agglomération

Ces aides sont déclinées à l'échelle des 38 communes qui composent l'intercommunalité avec une part non négligeable sur les QPV :

Les QPV, sont faiblement dotés d'activités et ces dernières sont plus que majoritairement de petite taille :

- **Quartier Nord**

Activité des établissements

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Nombre d'établissements	30	2 650	4 559	4 990
Industrie	3	166	325	368
Construction	10	246	604	683
Commerce, transports, hébergement et restauration	8	930	1 490	1 599
Dont : commerce de gros ¹	1	109	204	229
commerce de détail ¹	4	500	719	755
Services aux entreprises	2	685	1 116	1 236
Services aux particuliers	7	623	1 024	1 104
Dont : enseignement, santé et action sociale	4	388	611	650

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements⁴ (Sirene) au 31/12/2018

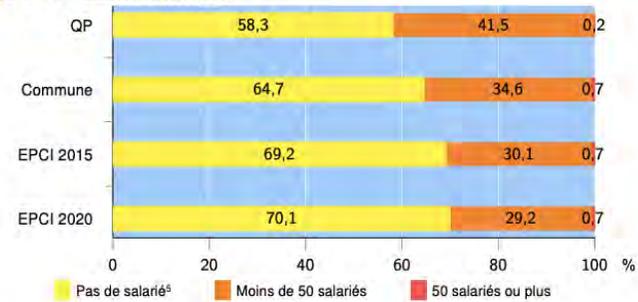
- Quartier des Deux-Rives:

Activité des établissements

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Nombre d'établissements	542	2 650	4 559	4 990
Industrie	21	166	325	368
Construction	20	246	604	683
Commerce, transports, hébergement et restauration	263	930	1 490	1 599
Dont : commerce de gros ¹	10	109	204	229
commerce de détail ¹	159	500	719	755
Services aux entreprises	120	685	1 116	1 236
Services aux particuliers	118	623	1 024	1 104
Dont : enseignement, santé et action sociale	54	388	611	650

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements⁴ (Sirene) au 31/12/2018

Taille des établissements



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements⁴ (Sirene) au 31/12/2018

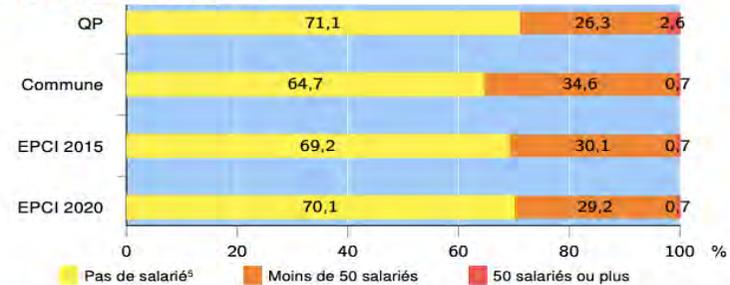
- Quartier Rive Gauche

Activité des établissements

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Nombre d'établissements	38	2 650	4 559	4 990
Industrie	2	166	325	368
Construction	6	246	604	683
Commerce, transports, hébergement et restauration	13	930	1 490	1 599
Dont : commerce de gros ¹	1	109	204	229
commerce de détail ¹	5	500	719	755
Services aux entreprises	9	685	1 116	1 236
Services aux particuliers	8	623	1 024	1 104
Dont : enseignement, santé et action sociale	5	388	611	650

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements⁴ (Sirene) au 31/12/2018

Taille des établissements



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements⁴ (Sirene) au 31/12/2018

D'un point de vue général, sur les trois QPV de la CAB, une grosse majorité des entreprises sont des entreprises ne possédant pas de salariés. Également, une majorité se trouvent être des commerces de détails.

Entre 2016 et 2018, 16.66% des projets soutenus par le fond économique de la CAB étaient situés en QPV et représentaient 21% des attributions.

Après une augmentation entre 2017 et 2018, de 28.57% du nombre d'entreprises aidés en QPV, depuis 2020 leur nombre diminue. Sur les 5 dernières années 61% des aides du service économique ont été faites en faveur de la commune de Bergerac et, dans 27% cas pour des activités en QPV.

	2017		2018		2019		2020		2021		Nbr total	%	Total des montants	%
	Nbr	Montant alloué												
Projets aidés - CAB	12	145 063.00	15	124 779.64	26	192 779.64	27	149 720.00	20	220 848.50	100	100	833 190.78	100
<i>Dont projets à Bergerac</i>	8	76 457.00	10	85 779.60	14	141 500.00	20	95 720.00	9	33 000.00	61	61	432 456.6	51.90
<i>Dont projets en QPV</i>	2	5 500.00	7	47 779.60	8	32 500.00	5	11 000.00	5	11 000.00	27	27	107 779.6	12.94

Exemples d'actions de la CAB en lien avec les problématiques des QPV :

2020 :

Plan de soutien COVID de la CAB : 1 100 000 €

Les actions en matière d'employabilité et de formation :

Les dispositifs du PLIE et des clauses sociales ont été transférés à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise à partir du 1^{er} janvier 2020.

- **Le Plan Local pour l'insertion et l'Emploi (P.L.I.E.)** : dispositif mis en œuvre par la M.D.E. pour permettre aux publics de retrouver un emploi et/ou d'accéder à une formation qualifiante par un accompagnement personnalisé. Le P.L.I.E. permet également aux partenaires locaux de travailler de manière coordonnée afin de faciliter l'insertion professionnelle par l'accompagnement, la prospection d'entreprises, la professionnalisation et l'emploi en entreprise.
- Les **clauses sociales d'insertion** : dispositif juridique permettant d'intégrer des considérations liées à la lutte contre le chômage et les exclusions dans les appels d'offres publics. Le dispositif des clauses sociales permet à des personnes en difficulté de s'engager dans un parcours d'insertion durable, via notamment la mise en situation de travail. Elles inspirent également les entreprises pour développer leurs achats responsables.

L'élaboration d'un projet de formation avec le CNAM :

Afin de démocratiser l'accès à formation professionnelle partout en France, donner à chaque citoyen les clés pour devenir acteur de son parcours et fournir des solutions adaptées aux enjeux économiques et sociaux de chaque bassin d'emploi, le Cnam a lancé le programme « Au cœur des territoires » qui vise à ouvrir de nouvelles implantations de proximité. Aussi la CAB a travaillé avec le CNAM pour établir un programme de formation afin d'installer une antenne et une offre de service CNAM sur le territoire. Ce travail va permettre de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt en 2021.

Un des principaux freins au développement des activités économiques du territoire est la difficulté que rencontrent les entreprises locales à recruter de la main d'œuvre qualifiée.

Aussi le projet d'implantation du CNAM sur le bergeracois s'inscrit dans l'ensemble des actions menées par les acteurs économiques du territoire pour permettre de développer la formation et accroître l'employabilité.

Gaïa :

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise a été retenue à l'**Appel à Manifestation Gaïa** dispositif mis en place par le ministère du travail, destiné à soutenir des initiatives innovantes en mesure de lutte contre le chômage.

L'objectif est de :

Maximiser l'impact social de la commande publique : aider des collectivités de territoires ruraux de Nouvelle Aquitaine à traduire leurs projets en marchés publics responsables, favorisant la qualification et l'emploi des personnes éloignées de l'emploi ;

. Renforcer l'offre d'accompagnement local des demandeurs d'emploi

Le projet doit permettre d'accompagner 600 demandeurs d'emplois vers l'activité et l'emploi en 36 mois. Sont cernés les publics fragilisés : les demandeurs d'emploi de longue durée ou peu qualifiés, les bénéficiaires des minimas sociaux, les personnes handicapées, les jeunes « invisibles »

Une plateforme technique de formation à Sigoulès : Plusieurs entreprises du territoire du sud bergeracois expriment des difficultés récurrentes de recrutement pour des compétences en usinage dans le domaine de la mécanique industrielle et plus particulièrement de la mécanique de précision

Une importante réflexion en lien avec la Région, les entreprises et les établissements de formation a ainsi débuté en 2020 afin de mettre en place un plateau technique de formation en mécanique de précision à Sigoulès.

L'objectif de ce projet est d'ouvrir une formation BTS en usinage à la rentrée 2022.

2021 :

LES ACTIONS EN MATIERE D'EMPLOYABILITE ET DE FORMATION

Transfert des dispositifs du PLIE et des Clauses Sociales à la Mission Locale du bergeracois pour regrouper les acteurs de l'emploi à compter du 1^{er} juillet 2021.

Versement d'une subvention de 10.000€ pour l'installation du Campus Connecté sur Bergerac.

La CAB - en partenariat avec la Ville de Bergerac, la Région Nouvelle-Aquitaine, la Communauté de Communes Portes Sud Périgord, la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord, la Communauté de Communes de Montaigne Montravel et Gurson - a répondu à l'appel à projet « Au cœur des territoires » du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam – établissement public d'enseignement supérieur et de formation professionnelle). Le comité de sélection du programme « Au cœur des territoires » a déclaré lauréate la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, parmi les 11 nouvelles villes et agglomérations sélectionnées sur la France entière. L'objectif est d'accueillir sur le territoire du Grand Bergeracois une antenne du Cnam afin de répondre, en complémentarité des offres de formations déjà existantes, aux besoins des entreprises et participer ainsi au développement économique du territoire éloigné des centres urbains, universitaires et métropolitains.

Mise en place d'un plateau technique en usinage à Sigoulès avec la création d'un BTS « Conception des Processus et Réalisation de Produits ». Projet mené en partenariat avec la Région, le CFAI, le lycée le cluzeau, les entreprises et la commune de Sigoules et Flaugéac

LE CADET : UN CONTRAT POUR SOUTENIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

LE CONTRAT AQUITAIN DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI TERRITORIAL
 Par délibération n°2013.1019. SP du 24 juin 2013, la Région a exprimé sa volonté de mobiliser pour ses territoires les plus fragiles, l'ensemble de ses moyens d'action avec les collectivités locales et les acteurs économiques et sociaux pour soutenir un redéploiement et une diversification de l'activité économique favorisant le développement de l'emploi local. Une ingénierie dédiée a été mise en place dans chaque territoire.

TERRITOIRE DU BERGERACOIS

DIAGNOSTIC

- ⊖ Essoufflement du potentiel industriel.
- ⊖ Suppressions d'emplois (SNPE, ESCAT, ...).
- ⊖ Population faiblement formée par rapport à la moyenne aquitaine.
- ⊖ Vieillesse accentuée de la population.

CONSÉQUENCES

- ⊖ Chômage
- ⊖ Précarité
- ⊖ Dépendance économique

POINTS POSITIFS

- ⊕ Arrivées de jeunes ménages plus nombreux que les départs.
- ⊕ Présence d'unités de recherche.
- ⊕ Atout potentiel de développement via le tourisme.
- ⊕ Présence d'un aéroport secondaire.

UNE STRATÉGIE COMMUNE

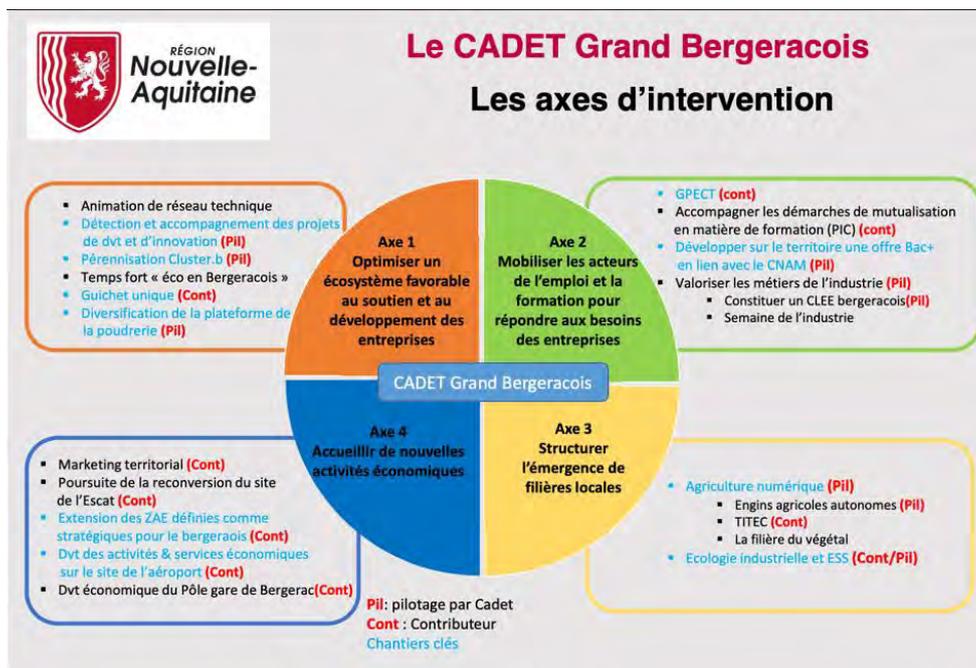
PARTENARIATS ET INGÉNIERIE MOBILISÉS

- ⊖ Conseil Régional
- ⊖ Conseil Général de la Dordogne
- ⊖ Communauté d'Agglomération Bergeracoise

EN PRATIQUE

- ⊖ Le CADET s'organise autour de 5 axes déclinés en 13 actions.
- ⊖ Sa durée est de 5 ans maximum.
- ⊖ Un animateur CADET, recruté par la CAB et cofinancé par le Conseil Régional et le Conseil Général, accompagne les entreprises.

Une mobilisation des entreprises, des partenaires socio-économiques et des services de l'État pour favoriser l'émergence de nouveaux vecteurs de développement économique et d'emplois.



Le CADET a permis de donner corps à cette volonté régionale de traiter prioritairement les situations de territoires marqués par des accidents industriels destructeurs d'emplois, ou encore de démontrer que sur des territoires rendus vulnérables par une trop forte spécialisation et concentration de l'économie, et un faible renouvellement du tissu économique, l'anticipation pouvait améliorer leur capacité de résilience (résistance et adaptation). Le chef de projet CADET Grand bergeracois, basé sur le territoire a pour mission de déployer et réaliser les actions co-construites avec les élus locaux et les partenaires socio-

économiques du grand Bergeracois. Implanté sur le territoire de contractualisation, le chef de projet travaille en parfaite autonomie et pour mener à bien ses missions dans une relation de confiance avec les élus régionaux référents, les chefs d'entreprises et les partenaires de l'emploi. Il a en charge notamment de :

- Créer du lien pour faciliter la mise en place d'un écosystème local favorable au développement
- Piloter techniquement des démarches locales facilitant la mise en place de projets générateurs d'activités et d'emplois
- Faciliter la coopération entre les EPCI sur le développement économique ;
- Faciliter l'accès aux ressources régionales pour les projets de développement des entreprises ;
- Mettre en synergie des ressources locales (publique et privée)
- Être en veille pour le territoire et la Région afin d'observer la dynamique du tissu économique.

Le CADET Grand Bergercois, a évolué au cours de la première phase puisque, pour une meilleure cohérence économique, 3 autres EPCI ont intégré le CADET en 2017 en accord avec l'ensemble des présidents des intercommunalités et des élus régionaux. Ces mêmes élus ont souhaité prolonger le dispositif pour trois années supplémentaires au regard des résultats obtenus depuis 5 ans et de la crise liée à la COVID-19. Après une première période de contractualisation de 2015 à 2020, il a été décidé de prolonger le dispositif jusqu'en septembre 2023.

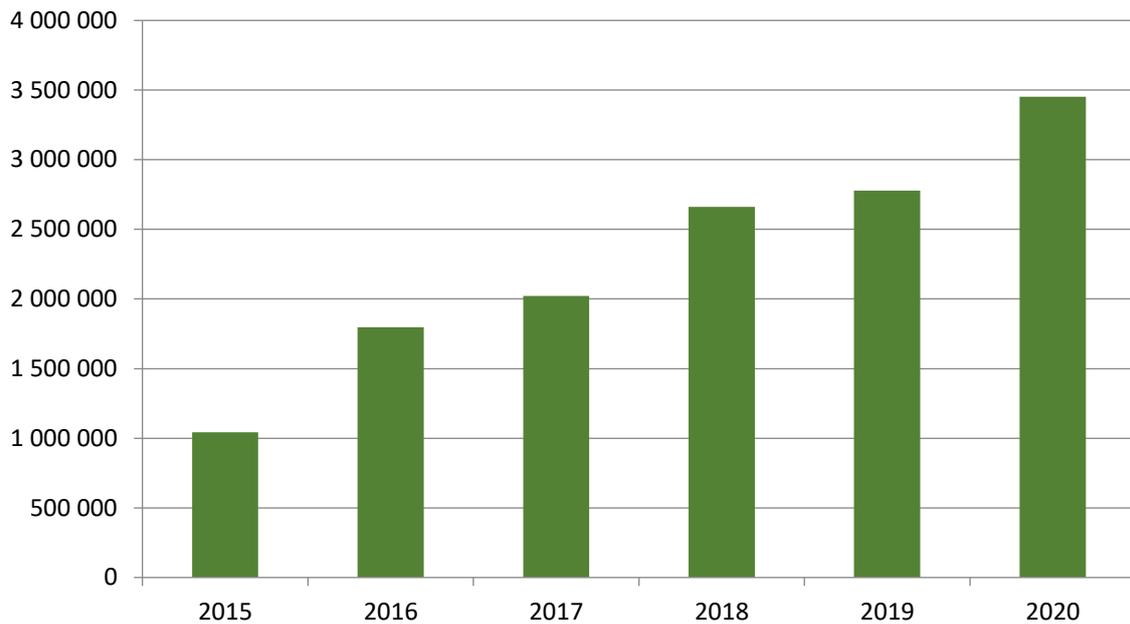
Le CADET s'articule autour de 4 axes :

1. Optimiser un écosystème favorable au soutien et au développement des entreprises
2. Mobiliser les acteurs de l'emploi et la formation pour répondre aux besoins des entreprises
3. Structurer l'émergence de filières locales
4. Accueillir de nouvelles activités économiques.

Premiers bilans de la contractualisation : 2015-2021

Une multiplication significative des aides régionales attribuées aux entreprises entre octobre 2015 et décembre 2021, **17 M d'€** ont été injectés dans des entreprises locales afin de soutenir leur développement, permettant de créer ou sauvegarder plus de 490 emplois.

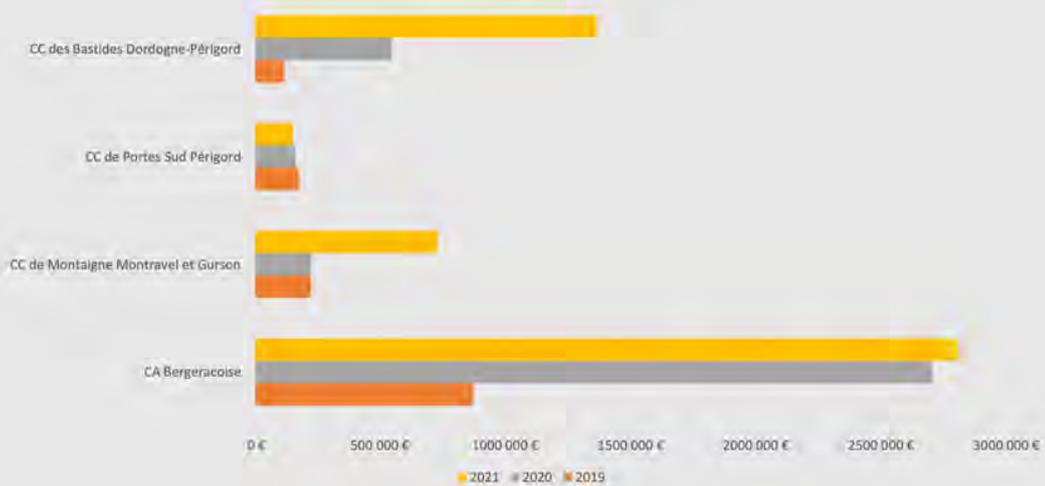
Subventions aux entreprises CRNA



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

Bilan : aides aux entreprises 2019-2021

Répartition des aides par année



BILAN : aides aux entreprises 2021

- **5 M€** attribués aux entreprises du Bergeracois
- **140 emplois** créés
- **92 dossiers entreprises** votés en CP
- **100 rendez-vous** en entreprises dont
 - 40 % moins de 10 salariés
 - 36 % de 11 à 50 salariés
 - 24 % ont plus de 51 salariés

Répartition des aides par EPCI en 2021



Quelques exemples d'actions menées sur le territoire, par axe

DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

- Pérennisation et développement de Sotech Technologie Services



SOTECH INDUSTRIE a été créée en 2009 à Bergerac pour exercer une activité de chaudronnerie, tuyauterie et de fabrication d'équipements complexes jusqu'à 45 tonnes. L'entreprise a fait l'objet **d'une procédure de redressement judiciaire en mars 2018 et a été rachetée par l'ancien directeur technique de SOTECH INDUSTRIE, M. Binvenu, via la holding VSB INDUSTRIE**, préservant ainsi 38 salariés. Par la suite, SOTECH INDUSTRIE est devenue Sotech Technologies Services (STS).

L'entreprise est présente sur les marchés du

« oil & gas », le nucléaire, l'agroalimentaire et la chimie fine.

Très vite repérée comme entreprise à fort potentiel, le chef de projet CADET a réalisé les mises en relation nécessaires et accompagné le dirigeant dans la structuration du déploiement stratégique de l'entreprise.

La Région est par ailleurs intervenue plusieurs fois pour soutenir des plans d'investissement ou de formation.

L'entreprise compte aujourd'hui 85 salariés.

- Convention de partenariat pour le développement de la Plate-forme de la Poudrerie avec l'entreprise Eurengo

Eurengo mène chaque année sur son site de Bergerac des projets de développement et d'investissements afin de compléter son portefeuille de produits, de moderniser ses installations et d'améliorer ses performances environnementales et sécuritaires. Ces projets s'appuient sur une gestion prévisionnelle des emplois intégrant les besoins de compétences tant internes (formation, lien académiques) qu'externes (partenariats PME locales).

Les initiatives engagées se déclinent en plusieurs volets :

- Le développement de nouveaux produits, avec l'objectif de diversifier l'activité du site vers de nouveaux marchés, à travers des investissements en R&D et sur de nouvelles installations industrielles ;
- L'amélioration de la performance industrielle du site et des lignes existantes, par l'intégration de procédés industriels 4.0 et un plan de formation massif notamment sur les compétences en automatismes, robotique et cobotique industriels ;
- La mutation environnementale et énergétique du site, avec le développement d'unités de production d'énergies renouvelables et l'installation d'une nouvelle chaufferie ;
- L'implantation de nouvelles activités, afin de réussir la diversification du site qui constitue un enjeu clé pour sa pérennité.

La région, au travers du CADET, accompagne ces mutations afin de garantir une viabilité de cette plate-forme comptant près de 300 salariés. Ce travail s'est concrétisé par la signature d'une convention de partenariat signée le 15 décembre dernier en présence d'Alain Rousset.

- Création d'un club d'entreprises industrielles, Cluster.b aujourd'hui Workin'B

Le Cluster.b a pour vocation de développer les synergies entre les entreprises et de promouvoir et valoriser les savoir-faire industriels du territoire. Voici les objectifs que s'est fixé le Cluster.b pour mettre en œuvre sa mission :

- Contribuer au développement économique du territoire et à son attractivité :
 - En développant les liens avec les collectivités territoriales afin d'améliorer l'environnement immédiat,
 - En appuyant les intérêts des membres dans les diverses instances représentatives du tissu économique local.
- Fédérer les entreprises du club autour de projets communs permettant une meilleure mutualisation et coopération inter-entreprises ;
- Développer la connaissance des savoir-faire locaux, le partage d'expériences, les relations d'affaires et d'entraide ;

- Faciliter l'échange, l'information, la réflexion entre et pour les dirigeants d'entreprises ;
- Mettre en œuvre toute action ou initiative concourant à la valorisation économique du territoire.

Depuis sa création, le Cluster.b a mené et mène différentes actions et propose divers services à ses adhérents, comme, par exemple :

- 1 Job Dating – 25 entreprises, 175 entretiens, 11 embauches ;
- 2 éditions ID in – tables rondes pour sensibiliser les dirigeants aux enjeux du futur dans l'industrie et promouvoir le bergeracois comme terre d'accueil des industries ;
- Développer des liens avec d'autres clubs d'entreprises (régionaux, nationaux ou à l'étranger → villes desservies par l'aéroport de Bergerac) ;
- Participation à la Semaine nationale de l'industrie – portes-ouvertes d'entreprises ;
- Participation à une démarche d'économie circulaire ;
- Création d'un site internet – pour plus de visibilité et promouvoir les savoir-faire des entreprises adhérente.

Depuis ce début d'année 2022, et parce que le mot cluster avait une connotation négative après la crise sanitaire, un nouveau nom a été adopté ainsi qu'un nouveau logo.

Le club se dénomme désormais "Work In B" et son slogan est "Travailler ensemble est notre réussite !"



Le bureau est composé de :

- ✓ 2 présidents : Stéphane BINVENU (Dirigeant de STS) et Olivier FLUET (directeur d'EURENCO),
- ✓ 1 trésorier : Alain CHAPOULIE (dirigeant d'A2C PROCESS),
- ✓ 1 secrétaire : Didier HUBERT (dirigeant d'ACCION AQUITEN).

Le nombre d'entreprises adhérentes, au sortir de la crise sanitaire était de 37, représentant

près de 3000 salariés.

Les actions en cours se font sous forme :

- 1 visite d'entreprise du club par mois ;
 - 1 déjeuner par mois où sont invités les membres du club et des élus politiques ou institutionnels locaux ;
 - Partage des ressources entre les membres du club (compétences humaines, mutualisation de process ou d'outils, entraide entre les membres) ;
 - Adhésion à une centrale d'achat commune pour tous les membres (HA+).
- Modernisation des établissements hôteliers (8)

Dans le cadre de son règlement d'intervention, la région a **accompagné 8 établissements hôteliers** afin de subventionner la modernisation de leurs installations et chambres. Excepté 2 établissements, les autres sont implantés en QPV.

- Création des « cafés de la création »

En partenariat avec le Crédit Agricole Charente Périgord la région organise chaque mois les cafés de la création avec les acteurs de la création d'entreprise. Ces cafés se déroulent en périmètre QPV, dans le centre-ville de Bergerac, à l'espace de co-working « le Taf Café ».

L'EMPLOI ET LA FORMATION

- Développement de la semaine de l'industrie en bergeracois

Le chef de projet CADET en complément des initiatives proposées par l'ERIP, la mission locale et le lycée Hélène Duc, a mobilisé des entreprises industrielles afin de permettre d'organiser des visites des jeunes pour faire découvrir les métiers présents sur le territoire. Deux éditions ont été organisées en 2018 et 2019 et une vingtaine d'entreprises mobilisées. L'année suivante, l'édition a été annulée au dernier moment puis la période de crise sanitaire n'a pas permis de réitérer cette expérience.

- Partenariat entre « Aérocampus » et le lycée des métiers de Bergerac. À la suite d'une proposition du directeur d'Aérocampus, le 6 octobre 2016, lors d'une conférence territoriale à Bergerac, une visite du site girondin a été organisée avec le lycée des métiers, des élus de la CAB et le responsable pédagogique d'Aérocampus. Il a été convenu de programmer une découverte de Bergerac incluant l'aéroport et le lycée des métiers.

Cette dernière s'est effectuée début décembre 2017. Les deux établissements se sont mis d'accord pour proposer à leurs élèves des échanges, des stages découverte et des projets mutualisés de fin d'études. L'objectif étant de faire découvrir aux étudiants, les divers débouchés techniques liés à la chaudronnerie.

- Lancement de deux nouvelles formations industrielles

Afin de répondre aux besoins des entreprises locales, le chef de projet CADET en étroite collaboration avec la direction de l'action territoriale du pôle emploi formation et les EPCI du territoire a piloté la création de deux nouveaux cursus :

-Le première, un BTS Conception des Processus de Réalisation de Produits (CPRP) à Sigoulès en partenariat avec le CFAI qui pilotera la formation. La Région finance l'équipement du plateau technique à hauteur de 150 000 € et la CAB à hauteur de 25 000 €.

-Le deuxième, une licence professionnelle en Lean Manufacturing en partenariat avec la CNAM Nouvelle-Aquitaine. Cette formation constitue le premier diplôme BAC+3 dans les métiers de l'industrie sur le territoire. Dans les deux cas, les entreprises industrielles du bergeracois et leurs dirigeants ont été au cœur de la concertation pour choisir les diplômes les plus appropriés à leurs besoins. Au total, ce sont près d'une

treintaine d'entreprises qui a été associée à cette démarche. Les premiers apprentis sont attendus en octobre 2022.

Devenez pilote en optimisation de production

Vous souhaitez :

- Intégrer le monde de l'industrie
- Savoir une formation terrain et concrète pour développer tout votre potentiel
- Acquérir votre expérience en entreprise et vous enrichir de celle des autres
- Réaliser votre insertion professionnelle grâce à l'alternance
- Participer au développement de votre territoire

Diplôme national d'Etat
Licence professionnelle
Conception et amélioration de processus et procédés industriels, lean manufacturing
Alternance

Infos pratiques :

- Durée : 2 ans
- Accessible avec un Bac +2
- Bergères

UIMM **C.F.A.I. Aquitaine** **LE CLUZEAU**

OUVERTURE EN OCTOBRE 2022 à Sigoulès

BTS Conception des Processus de Réalisation de Produits (CPRP)

Formation diplômante par apprentissage

Vous souhaitez vous former et accéder à un emploi durable dans un secteur qui recrute ?

De nombreuses offres à pourvoir localement

Qualiopi www.formation-missioncertifie.com

L'ACCUEIL D'ACTIVITE ECONOMIQUE

- Schéma de développement économique et d'implantation

C'est dans le cadre du CADET que les collectivités du territoire du grand Bergeracois et le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine ont souhaité lancer un schéma de développement économique et mobiliser les fonds européens.

En effet, le maintien et le renouvellement du tissu économique du pays du grand Bergeracois sont des enjeux majeurs pour les acteurs économiques locaux car vecteurs du dynamisme du territoire. Aussi face à la compétitivité de plus en plus accrue entre les territoires, le grand Bergeracois se devait de mener une stratégie offensive et visible.

Il s'agissait donc d'affiner les orientations en matière de développement économique et de se positionner au sein du périmètre de la nouvelle région.

Ce schéma a pour objectif de coordonner les politiques économiques des structures intercommunales qui composent le Bergeracois. Il permet également de positionner l'offre économique de manière lisible et de développer une stratégie d'attractivité et de marketing territorial. Cette étude vise la mise en place d'un **schéma d'accueil des activités économiques** pour le pays du grand Bergeracois à court, moyen et long terme en :

- affinant la réflexion engagée dans les différentes collectivités du pays du grand Bergeracois sur la question des zones d'activités ;
- mettant en exergue les potentialités du territoire ;
- ayant une vision prospective du développement des domaines stratégiques d'activités ;
- en construisant une démarche de marketing territorial concertée en adéquation avec les caractéristiques et forces intrinsèques du territoire ;
- identifiant les besoins en termes de gouvernance partagée sur ce domaine, à l'échelle du pays, en y intégrant les entreprises.

Pendant un an, le cabinet Elan, retenu dans le cadre d'un marché public, a réalisé une mission organisée en deux phases : une première consacrée à un diagnostic territorial et une deuxième centrée sur des actions à mener :

Les points à retenir :

Une destination économique enclavée qui pourrait s'éclipser des radars : un décrochage de la course à la compétitivité en rapport avec son accessibilité (ferroviaire notamment). Une paupérisation qui s'accélère et un déclin marqué par le recul sensible de l'emploi industriel. Mais une destination qui peut reprendre une place de choix : un réservoir en compétences souches et en agri ressources pour des activités productives et résidentielles en devenir. Un rôle de satellite de la métropole bordelaise eu égard aux enjeux d'ouverture vers l'est de la France et de L'Europe. Dans ce contexte, le cabinet d'études propose d'associer la trajectoire économique du sud Dordogne à celle de la métropole bordelaise.

Afin de favoriser cet objectif, il s'agit de :

- Se faire connaître comme une destination économique d'avenir autour de compétences savoir-faire historiques et spécifiques,
- S'affirmer comme une destination de premier plan pour :
 - Les technologies vertes et les industries de la nitrocellulose,
 - L'agroalimentaire/alimentation intelligente raisonnée et bio et être le grenier de la métropole bordelaise,
 - La silver économie,
 - Des secteurs de collaboration avec la métropole : la sous-traitance industrielle aux secteurs de l'aéronautique, la logistique en interface avec le port de Bordeaux.

Ces grandes orientations ***stratégiques ont été déclinées en 13 actions concrètes*** dont certaines sont déjà en cours de réalisation :

1. Un ciblage de 43ha à aménager en zone économique dans les 10 ans par rapport au 300ha théoriques fléchés dans les documents d'urbanisme au travers de 9 zones d'activités classées prioritaires ;
2. Construire une image économique attractive ;
3. Accompagner la structuration du club d'entreprise Work In B ;
4. Développer un pôle entrepreneurial, vitrine et guichet unique d'accueil pour les entreprises ;
5. Soutenir la filière numérique ;
6. Valoriser la permanence d'une vocation industrielle de l'espace « Eco parc » ;
7. Renforcer les relations entre l'offre de formation et les entreprises ;
8. Engager une démarche de structuration de la filière ESS ;
9. Soutenir la modernisation des commerces de proximité de la ville centre ;
10. Développer le tourisme d'affaires ;
11. Soutenir le développement de la stratégie du bon achat ;
12. Développer une plateforme économique autour de l'aéroport ;
13. Valoriser les savoir-faire et les métiers portés par les acteurs économiques.

Les différentes étapes du projet :



- Réunion de lancement : 20 janvier 2017
- COTECH n°1 : 14 avril 2017
- COPIIL n°1 : 5 mai 2017
- Atelier d'échanges avec les élus et les partenaires para-publics : 6 juillet 2017
- Atelier d'échanges avec les entreprises du territoire : 6 septembre 2017
- COTECH n°2 : 11 octobre 2017
- COPIIL n°2 : 14 novembre 2017
- Présentation en commission économique : 28 février 2018
- Restitution aux partenaires et entreprises : 26 avril 2018

- **Création d'un guichet unique (en cours)**

L'accueil des porteurs de projets et des chefs d'entreprises est ressorti comme un point crucial pour développer l'attractivité du territoire du Bergeracois.

Les porteurs de projets et les autoentrepreneurs, de plus en plus nombreux, affirment être régulièrement à la recherche d'un lieu de type guichet unique pour trouver des réponses aux difficultés rencontrées dans le cadre du développement de leurs activités.

Il doit pouvoir regrouper un ensemble de services pour:

- •Faciliter les démarches administratives des entrepreneurs et créateurs d'activité,
- •Assurer un accueil et un accompagnement de proximité et de qualité : salles de réunions, etc...,
- •Accueillir des permanences régulières de structures d'accompagnement des entreprises,
- •Etre un outil d'animation du territoire (partenariats, événements, mise en réseau...).

Ce lieu pourrait accueillir les services d'accompagnement des entreprises de type chambres consulaires, service développement économique de la CAB. Une convention est en cours de rédaction entre les deux acteurs « locomotives » du projet, à savoir la CAB et la CCI Dordogne pour installer cette « maison des entreprises » au sein de l'antenne de la CCI à Bergerac.

Prolongement du dispositif CADET 2020 - 2023

A l'issu du premier contrat, les élus locaux et la région ont décidé en novembre 2020 de prolonger ce dispositif au travers de 4 axes d'intervention et d'un nouveau plan d'action.

7 Santé et solidarité

7.1 La santé, une préoccupation nationale aux résonnances locales

Le territoire de la CAB est confronté au même problème de désertification médicale que celui constaté au niveau national.

Le centre de santé municipal de Bergerac :

De fait, en 2017, un centre de santé municipal a été créé en centre-ville associé au recrutement de 4 médecins. Aujourd'hui, le centre de santé compte 5 médecins généralistes et 2 infirmiers.

Le pôle de santé de Bergerac :

En 2016, le Pôle de Santé évolue en Communauté Professionnelles Territoriale de Santé (CPTS - 110 membres) : Par disposition de la loi 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé le Pôle de Santé devient Communauté Professionnelle Territoriale de Santé.

En 2019, il compte 113 membres :

- Chirugiens-dentistes : 6
- Infirmier(e)s : 29
- Masseurs kinésithérapeutes : 12
- Médecins généralistes : 26
- Médecins spécialistes : 19
- Pharmaciens : 21

Les membres s'engagent à :

- ✓ S'informatiser
- ✓ Accueillir et former des stagiaires
- ✓ Être médecin traitant pour les médecins
- ✓ Pour les professionnels isolés, assurer à plusieurs la continuité des soins
- ✓ Participer à la permanence des soins.

La zone de couverture géographique reste la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (38 communes sur une surface de 579 km²; 64455 habitants; 14,65% de la population du département de la Dordogne.

En 2019, est venue la création de deux nouvelles maisons de santé en milieu rural accueillant de nombreux personnels de santé :

MSP Bergerac EST à Creysse:

- 4 Généralistes
- 2 Chirugiens-dentistes
- 1 Neurologue
- 2 Infirmières
- 1 Infirmier ASALEE
- 1 Sage-Femme
- 1 Diététicienne
- 1 sophrologue
- 2 Masseurs-Kinésithérapeutes
- 1 Orthophoniste

MSP Bergerac SUD à Sigoulès-et

Flaugeac :

- 1 Généraliste
- 4 Infirmiers
- 1 Infirmier ASALEE
- 1 Chirurgien-dentiste
- 1 Masseur-Kinésithérapeute
- 1 Ostéopathe
- 1 Neuropsychologue
- 1 Psychomotricien
- 1 Diététicienne

Le Contrat Local de Santé :

Les Contrats Locaux de Santé visent à mettre en cohérence la politique régionale de santé en permettant une meilleure articulation du Projet

Régional de Santé (PRS) de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les démarches locales de santé existantes afin d'améliorer la santé des populations.

En avril 2018 est signé la deuxième édition du CLS (le premier a été signé en 2013 pour 3 ans et prolongé jusqu'à 2017). Les signataires sont :

- la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB),
- l'Agence Régionale de Santé (ARS),
- l'Etat,

- le Conseil Départemental de la Dordogne,
- le Centre Hospitalier de Bergerac,
- la Clinique Pasteur,
- le Centre Hospitalier Vauclaire,
- la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM),
- l'Association des Papillons Blancs,
- la Fondation John Bost,
- la Mutualité Française,
- l'EHPAD de la Madeleine,
- le Pôle de Santé de Bergerac,
- l'association UNAFAM,
- l'association Croix Marine,
- La Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne,
- l'éducation nationale
- et prochainement la CARSAT

Il participe à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé et portent sur :

- La promotion de la santé, la prévention,
- Les politiques de soins,
- L'accompagnement médico-social,
- Mais également sur les déterminants de la santé (logement, transports, environnement physique, cohésion sociale etc.).

Stratégie du CLSM de 2013 développée par axes :

Axe 1 : Démographie médicale

- Prise de la compétence création et gestion des Maisons de Santé : Creyse et Sigoulès-et-Flaugeac
- Accompagnement des professionnels de santé dans leur projet d'installation
- Soirées d'accueil des internes et promotion du territoire
- Aides au logement pour les internes en stage ambulatoire sur le territoire

Axe2 : Promotion de la santé mentale dans le cadre de vie qui sera articulée par le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM).

- Création de la commission de gestion des cas complexes
- Actions de prévention et de lutte contre la stigmatisation : SISM ; Préjugix, conférences...
- Mise en place de sessions de formation sur la prévention de la crise suicidaire
- Actions de prévention sur les addictions

Axe 3 : Prévention tout au long du parcours de vie de la personne

- Action de sensibilisation et recommandations sur les pratiques en matière de santé environnementale dans les structures petites enfance (crèches)
- Accompagnement des structures accueillant des jeunes enfants, à la réduction des expositions aux substances préoccupantes : ateliers pratiques, conférences.
- Organisation d'un colloque: santé environnementale et logement

- Amélioration de l'accès aux connaissances et lieux ressources en matière de santé sexuelle
- Poursuite de la mise en place de parcours de santé sur le territoire de la CAB
- Pérennisation de l'action partenariale du sport sur ordonnance
- Actions de prévention auprès des séniors ...

La santé environnementale et la communication sont intégrées dans chacun des axes précédents.

Actions mises en place en 2020 :

Axe 1 :

- aide aux internes en médecine pour le financement d'un logement durant leur stage semestriel sur le territoire
- Organisation des soirées d'accueil des internes
- Suivi de la gestion des MSP
- Accompagnement des professionnels de santé dans leurs projets

Axe 2 :

- Animation de la commission de gestion des cas complexes
- Co-organisation de la semaine de la SISM, (UNAFAM), l'autisme (GEM)
- Animation du groupe de travail sur la lutte contre la stigmatisation et les préjugés
- Mise en place de formations sur la prévention de la crise suicidaire (SAFED)
- Actions de prévention/ addictions dans des établissements scolaires

Axe 3 :

- Journées d'actions de prévention contre : HTA, AVC, IST, IVG, Diabète, obésité, mois sans tabac...
- Programme d'accompagnement des professionnels de la petite enfance dans le changement des pratiques dans le cadre de la santé environnementale (programme réco-crèche ; SAFELI)
- Ateliers de sensibilisation à l'exposition des substances préoccupantes dans les structures d'accueil de la petite enfance et les centres sociaux- Spectacle grand public sur la santé environnementale et les jeunes enfants
- Action territoriale partenariale à venir sur la santé sexuelle
- Suivi de l'action « sport sur ordonnance »
- Création pluriannuelle de parcours sportif sur le territoire
- Actions d'information et de sensibilisation sur le moustique tigre, l'ambrosie...
- Préparation d'un colloque sur le logement « une réponse juridique et psychologique »

Axe 1 : Promouvoir une information fiable, accessible et harmonisée des offres de services et dispositifs de santé existants sur l'ensemble du territoire

2 objectifs :

- Coordonner une observation locale,
- Organiser la mutualisation et la diffusion de l'information,

3 fiches actions retenues, toutes réalisées :

- 1-1 : Créer un répertoire des acteurs (*réalisé, MAJ*)
- 1-2 : Créer un portail internet (*réalisé, géré en interne*)

- 1-3 : Réaliser un tableau de bord du suivi des enjeux de santé (*dossier porté par l'ARS*)

Axe 2 : Soutenir la démographie médicale et paramédicale afin de promouvoir l'égalité sociale et territoriale devant la santé

2 objectifs :

- Anticiper les évolutions démographiques médicales et paramédicales
- Améliorer la fluidité des parcours de soins du Bergeracois

4 fiches actions retenues, toutes réalisées :

- 2-1 : Aide au logement (*réalisé*)
- 2-2 : Faciliter l'accès au logement (*réalisé/en cours*)
- 2-3 : Labelliser des cabinets pluridisciplinaires de santé (*réalisé/en cours*)
- 2-4 : Attirer les professionnels de santé et faciliter leur installation (*réalisé/en cours*)

Axe 3 : Promotion de la santé mentale dans le cadre de vie

2 objectifs :

- Développer des enjeux de santé au sein des projets de développement social des quartiers,
- Aller au-devant et de la grande précarité et de la marginalisation.

4 fiches actions retenues, toutes réalisées :

- 3-1 : Animer des ateliers hebdomadaires à caractère artistique d'expression en mixité sociale (*réalisé*),
- 3-2 : Journée colloque santé mentale précarité 23-09-2014 (*réalisé*),
- 3-3 : Améliorer l'habitat indigne et/ou indécents (*réalisé/en cours avec équipe mobile de santé mentale*),
- 3-4 : Formaliser les liens avec la psychiatrie (*réalisé*).

Axe 4 : Prévention et actions Périnatalité, jeunesse et famille (1)

2 objectifs :

- Impulser des projets intégrés et participatifs visant à promouvoir la santé des jeunes et plus globalement des familles,
- Renforcer la coordination des acteurs du médical et médico-social concernant la grossesse et la périnatalité.

6 fiches actions initialement retenues, les 3 premières réalisées :

- 4-1.1 : Généraliser l'entretien prénatal précoce et renforcer la coordination des soins (*réalisé, pas de retour des médecins*),
- 4-1.2 : Favoriser l'accès à la contraception (*réalisé, sera repris dans CLS2*), o 4-1.3 : Coordonner les acteurs autour de la petite enfance ordinaire et handicapée (*réalisé, fonctionne bien*),
- 4-1.4 : Sensibiliser aux risques liés à des ressources en eau privée (*non réalisé*), o 4-1.5 : Informer sur la qualité de l'eau (*action réalisée a minima*),
- 4-1.6 : Participer au Programme de Réussite Éducative (PRE) (*non réalisée*). · 6 fiches actions ajoutées aux 6 premières, toutes réalisées :
- 4-1.7 et 4-1.7 bis : Sensibilisation à la qualité de l'air (1^{ère} et 2^{ème} campagne) (*réalisée*), o 4-1.8 : Étude sur la qualité de l'air dans les EAJE (*réalisée*),

- 4-1.9 : Prévention et nutrition / 4-1.12 : Programme Nutri-crèche (réalisée et étendue),
 - o 4-1.10 : Promotion de la santé et du bien-être de la femme enceinte, du nouveau-né et des enfants et des adultes (réalisée mais faible ampleur),
- 4-1.11 : Information et prévention en matière de grossesse et périnatalité chez les gens du voyage (action arrêtée à ce jour).

Vieillesse et dépendance

2 objectifs :

- Promouvoir un bon vieillissement,
- Prendre en charge les situations de dépendance.

6 fiches actions retenues, les 4 premières réalisées :

- 4-2.1 : Améliorer la lisibilité des acteurs du vieillissement et favoriser l'harmonisation des pratiques en matière d'information (*réalisé*),
- 4-2.2 : Communiquer, sensibiliser, informer, former les acteurs du parcours de la personne âgée (*réalisé*),
- 4-2.3 : Repérer et identifier les personnes à risque ou dont l'état de santé s'est déjà détérioré (*fait par des professionnels qui réalisaient déjà ces actions*),
- 4-2.4 : Amener et inciter les personnes repérées à participer à des actions de prévention adaptées (*réalisée*),
- 4-2.5 : Procéder à l'évaluation multidimensionnelle des personnes repérées afin de définir un plan d'action individualisé (*non réalisée*),
- 4-2.6 : Assurer le suivi des personnes âgées repérées et/ou évaluées (*non réalisée*).

Exemple de liens entre santé et QPV :

Les services de la CAB « santé » et « politique de la ville » ont fait candidature commune pour l'appel à projet « préjugix 400mg ».

L'open Space association, créée en décembre 2015 à Villeneuve sur Lot, a imaginé créer et distribuer le premier médicament anti-préjugés baptisé « Préjugix 200 ».

De nombreuses thématiques sont abordées : handicap physique ou mental, dépression, familles de malades psychiques, séniors, jeunes, violences conjugales, homosexualité, reconversion professionnelle... Pour traiter de ces sujets et réaliser les textes des thèmes, de nombreux partenaires directement concernés sont sollicités (structures et association référentes, lycées, CCAS, ...).

Le rendu de ce travail se fait sous la forme d'une distribution du médicament anti-préjugés dans les pharmacies, sur les marchés auprès des collégiens, lycéens, étudiants...

Cette boîte de médicaments accompagnée d'une notice fait écho des préjugés et de la réponse des concernés à ces idées reçues.

En 2015, ce sont 20 000 exemplaires qui ont été assemblés et distribués puis 25 000 en 2017.

En 2018, la CAB a proposé la thématique de la « stigmatisation des habitants des quartiers prioritaires ». L'idée est ici de travailler sur les préjugés inhérents aux habitants des quartiers (adresse pour une recherche d'emploi, délinquance, origine raciale, trafics en tous genres, etc.). Cette thématique a fait l'objet d'une sélection au même titre que 7 autres.

En voici la parution sur le journal "Vie de quartier" proposé par la CAB - édition n°1 - décembre 2018.



Préjugix travaille à la lutte contre les préjugés

Comment ? Il donne la parole aux personnes victimes de préjugés.

Quoi ? Ces idées reçues, représentations, caricatures qu'elles soient drôles, graves, décalées, absurdes... dites-nous.

Ces propos seront reportés sur une notice jointe dans une boîte de médicaments, anti-préjugés, appelée « Préjugix 400mg ».

Où ? Ces boîtes seront ensuite distribuées dans les pharmacies et lors de manifestations publiques.

Qui ? Vous êtes invités à venir vous exprimer, autour d'une pause gourmande, sur les préjugés qui existent sur le thème : « **VIVRE EN QUARTIER PRIORITAIRE** »

Vos propos seront par la suite retranscrits sur une prescription médicale, au même titre que d'autres thématiques de préjugés.

Plus d'information, vous connecter à :

<http://www.prejugix.com> ♦

Pour plus d'informations, contactez nous au :

05 53 74 59 62

05 53 74 59 18

Le travail continue à porter ses fruits puisqu'une session de formation est prévue le 03 MAI 2022:

MAR. 03 MAI 2022 Formation ambassadeurs

à destination des PROFESSIONNELS ET BÉNÉVOLES

13H30 - 17H30

SALLE DES FÊTES
IMPASSE BELLA RIVA 24100 CREYSSE

PROGRAMME

- > **EXPÉRIMENTER** les dernières évolutions de notre programme d'animations autour de Préjugix 200 et 400mg.
- > **PARTAGER et ÉVALUER** notre process et nos outils d'animation (clés usb fournies)
- > **ACCOMPAGNER** vos utilisations

FORMATION ORGANISÉE EN PARTENARIAT AVEC LA C.A.B.

Contact : Karine BOUCHER / k.boucher@la-cab.fr / Tél. : 05 53 74 59 09

Formation ambassadeur Préjugix à Creysse (24) en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. De 13h30 à 17h30. Gratuit. Ouvert aux professionnels et bénévoles.

D'autres actions en santé mentale ont été développées par la CAB et CH Vauclaire, financées par l'ARS en 2021 :

JOURNÉE D'ÉCHANGES

SANTÉ MENTALE ET HABITAT

MARDI 16 NOVEMBRE 2021

ESPACE SOCIO-CULTUREL de PRIGONRIEUX de 9h à 17h30

Comment peut-on m'accompagner dans mon logement?

Mais c'est qui Diogène?

Entrée gratuite - Inscription obligatoire
P. Ballon 06 23 64 96 00
p.parre@la-cab.fr

Formation Bailleurs/Elus par l'UNAFAM : maintien dans le logement des personnes en situation de handicap psychique. 15 personnes (3 bailleurs, 3 Elus et des professionnels). Dans le cadre des commissions santé inhérentes aux cas complexes, des cas peuvent être abordés sur la problématique des logements sociaux adaptés à des pathologies nécessitant un logement d'urgence, un relogement, des travaux d'adaptation etc... 80% des logements sociaux se situant en QPV, un lien direct se fait entre les services « santé », « politique de la ville » et « habitat ».

Santé mentale et habitat le 16 novembre 90 personnes.

➤ **Unis autour de l'Autisme du 18 septembre au 03 octobre.** Programme en PJ. + de 300 personnes mobilisées

- Semaine d'information à la santé mentale le 09 octobre sur le marché de Bergerac, 30 personnes
- Sensibilisation aux handicaps invisibles accompagnement des groupes d'entraide mutuel sur les interventions, les contenus, techniques d'animations, mises en situation.

7.1.1 Pôle petite enfance (PPE) Françoise Dolto

Situé sur la Rive Gauche de Bergerac dans le quartier de Naillac, le Pôle Petite Enfance est un bâtiment éco-conçu et pensé pour les enfants.

Il est ouvert depuis le 2 janvier 2017.

Cette structure regroupe :

- Le Relais Assistantes Maternelles (RAM)
- La Crèche "Les Cabrioles" (30 places)

C'est aussi un **projet éducatif et pédagogique** visant à optimiser la qualité de l'accueil des enfants et de leurs familles.

Le dispositif des crèches bénéficie du soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de la Mutualité Sociale et Agricole (MSA).



Le RAM : Espace d'accueil et d'informations		Le RAM : Espace d'animations et de socialisation
<p>POUR LES PARENTES ET FUTURS PARENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement dans la recherche d'un mode d'accueil, • Soutien technique dans les demandes administratives relatives à l'embauche des assistantes agréées, • Écoute et soutien à la parentalité, • Participation à la vie du RAM. 	<p>POUR LES ASSISTANTES MATERNELLES ET LES CANDIDATES À L'AGRÈMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information sur les conditions d'accès et d'exercice du métier, • Soutien à la professionnalisation, • Rencontres et échanges avec d'autres professionnels sur l'accueil du jeune enfant et le statut d'assistante maternelle. 	<p>Grâce à des animations régulières, le RAM participe à un accueil sécurisant pour les enfants de 0 à 3 ans confiés aux assistantes maternelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est proposé aux tout-petits, accompagnés de leurs assistantes maternelles, un espace d'éveil et de socialisation. • Ces moments permettent aussi aux professionnels de rompre leur isolement et de trouver écoute et soutien auprès des animatrices, éducatrices de jeunes enfants. • Organisation de temps festifs à partager autour de l'enfant entre parents et assistantes maternelles.

7.1.2 De nouveaux centres sociaux

Un centre social est un équipement de quartier à vocation sociale ouvert à l'ensemble de la population, offrant accueil, animation, activités et services à finalité sociale.

Il est un lieu d'échanges et de rencontres entre les générations, il favorise le développement des liens sociaux et familiaux.

Lieu d'animation de la vie sociale, il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants, et incite au développement de la vie associative.



[Centre social germaine tillon](#)
[Centre social la brunetiere](#)

Nouvel équipement de 400 m² sur la rive gauche de la ville, le centre social Germaine Tillion accueille les publics dans un espace moderne et spacieux. Lieu propice au lien social, à la solidarité, à l'exercice de la citoyenneté, il développe l'ouverture culturelle par les rencontres, le développement d'actions partenariales sur son territoire et le renforcement de la vie associative au sein des locaux. L'accueil des familles, des jeunes, des enfants, la construction des projets sportifs, culturels et de loisirs offrent une réponse aux besoins, élaborées par et pour les habitants.



Implanté au cœur du quartier Nord, le centre social de la Brunetière est un équipement ouvert à tous dans lequel chacun peut y trouver des activités et des services dans des domaines très divers : culture, loisirs, insertion, prévention, animation, social... À la fois « usagers » et « citoyens concernés » les habitants sont les acteurs du centre social : ils élaborent des projets, participent activement à la vie sociale, à l'animation collective et contribuent au fonctionnement des instances de concertation, de négociation, de décision.

Construction d'un **Pôle Petite Enfance** au cœur du quartier Rive Gauche/Naillac



Un projet qui s'inscrit dans la Stratégie Urbaine Intégrée

Septembre 2015 : Validation de la Stratégie Urbaine Intégrée par le Conseil régional d'Aquitaine, une enveloppe prévisionnelle de 1,3 millions d'euros est fléchée pour les projets structurants sur l'Agglomération Bergeracoise.

24 juin 2015 : Premier comité de sélection des projets. Projet PPE sélectionné.

Montant prévisionnel FEDER : 657 000 €, soit 30 % du coût total des travaux HT.

Un équipement structurant pour le quartier prioritaire de Naillac

- Le Pôle Petite Enfance regroupe 3 structures de la Petite Enfance : une crèche, un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) et une crèche familiale (capacité totale d'accueil de 67 enfants, 20 emplois).
- Ce bâtiment s'inscrit dans une démarche de développement durable basée sur les exigences de Haute Qualité Environnementale.
- Une parfaite intégration dans le projet ANRU
- Impact sur un public cible : la population du quartier prioritaire de Naillac.
- Ouverture de l'établissement : septembre 2016

Création d'un Café associatif Enfants/Parents au cœur du quartier prioritaire Jean Moulin

Structure porteuse : Association Pitchouns et Grands

Date d'ouverture de la structure : 8 avril 2017

Adresse du siège social : « Petite Maison de Jean Moulin »

26, rue des Frères Prêcheurs à Bergerac

Personnel sur site : 11 bénévoles

70 familles adhérentes (1 €/semaine, 2 €/mois, 10 €/an)

Ouverture 5 jours/semaine

Missions :

- ➔ Accueil d'enfants et parents selon les principes et valeurs de la Charte Nationale des Cafés pour Enfants.
- ➔ Offre d'un espace ludique et sécurisé pour les enfants, d'un lieu d'écoute et d'échanges pour les parents, en grande majorité des femmes élevant leurs enfants seules.
- ➔ Diffusion de l'information sociale, juridique et culturelle en lien avec les différents acteurs du réseau de l'enfance et de la parentalité.



Objectifs généraux :

- ➔ Favoriser un lieu d'écoute, d'échanges et de soutien à la fonction parentale.
- ➔ Construire au quotidien des projets éducatifs innovants (ateliers, animations...) avec les parents.
- ➔ Lutter contre la violence éducative et les situations conflictuelles.
- ➔ Lutter contre l'isolement parental et favoriser la participation citoyenne.

8 Sécurité

8.1 Les plans de luttés et le CISPD /CLSPD

8.1.1 Le CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)

La Loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, stipule que les communautés d'agglomération se doivent d'exercer, pleinement et obligatoirement, la compétence « dispositifs locaux de prévention de la délinquance ».

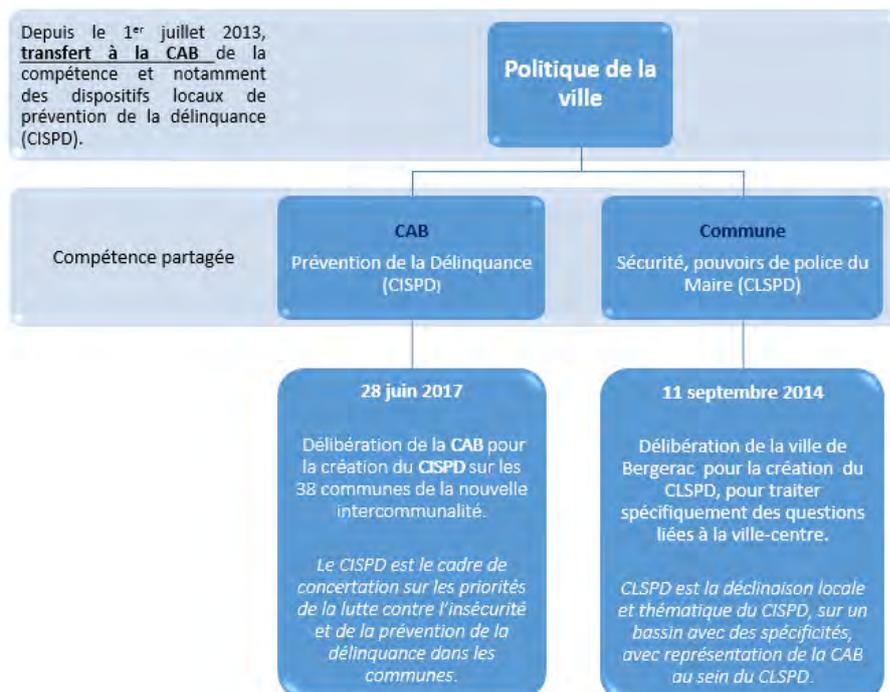
Lorsqu'un EPCI à fiscalité propre exerce cette compétence relative aux dispositifs locaux de prévention de la délinquance, son président anime et coordonne, sous réserve du pouvoir de police des maires des communes membres, les actions qui concourent à l'exercice de cette dernière.

Le CISPD constitue ainsi un cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes. Sa création vise à mieux coordonner les actions de prévention et de sécurité tout en apportant des solutions concrètes et partenariales à des problèmes identifiés.

Il a pour mission, à partir d'un diagnostic, d'élaborer une stratégie territoriale cohérente et dynamique et de suivre son exécution et son évaluation.

Ce dispositif de réflexion, de concertation et de proposition d'actions se veut aussi un lieu privilégié d'amélioration de la proximité et du mieux-vivre ensemble.

Présidé par le Président de la CAB, le CISPD comprend le Préfet et le Procureur de la République, les maires des communes membres, le Président du Conseil Départemental, des représentants des services de l'État, des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques, etc.



Le CISPDP peut constituer en son sein un ou plusieurs groupes de travail et d'échange d'information à vocation territoriale ou thématique. Il peut ainsi être mis en place un processus d'élaboration de plans d'actions s'appuyant sur des diagnostics actualisés, précis et partagés par l'ensemble des acteurs de la

prévention, relatif aux problématiques les plus prégnantes en matière de prévention de la

délinquance, aux publics et aux territoires les plus concernés, aux carences ou difficultés repérées dans des dispositifs déjà existants et concourant à la prévention de la délinquance. Au vu des difficultés d'ores et déjà identifiées, le CISPD a mis en place des groupes de travail restreints, dont le but est d'apporter une contribution aux engagements nationaux et départementaux dans le cadre des plans de lutte contre :

- La radicalisation,
- La discrimination,
- La violence faite aux femmes.



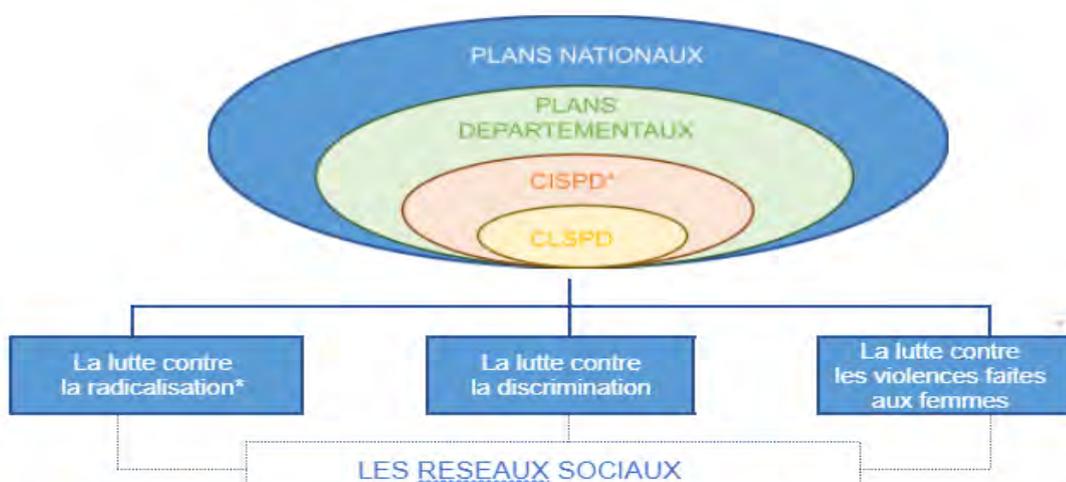
Le CISPDP porte également une réflexion particulière sur l'impact des réseaux sociaux sur ces problématiques. Concernant la radicalisation, les travaux du CISPDP s'inscrivent en complémentarité de ceux déjà engagés par le biais du CLSPDP (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) de la ville de Bergerac.

Enfin, la récurrence

de l'occupation illicite de lieux par les gens du voyage fait l'objet d'une Cellule de Coordination Opérationnelle du Partenariat (CCOP) sous forme d'un groupe de travail.

Un maillage territorial fonctionnel en matière de forces de sécurité intérieure.

Sur le territoire de la CAB, le CISPDP va porter tout particulièrement sur l'élaboration de 3 plans de lutte qui s'inscrivent dans des plans nationaux et départementaux :



De plus, et de façon transversale, les réseaux sociaux ont un rôle grandissant et inquiétant sur chacune de ces thématiques. Sur ce point, une réflexion particulière doit être menée et les actions idoines devront être mises en place.

* Le CISPD s'engagera en complémentarité des travaux déjà engagés par la Ville de Bergerac dans le cadre du CLSPD, notamment en matière de radicalisation.

8.1.2 Objectifs fixés dans l'axe 1 : délinquance des jeunes

Le partage de l'information

CONSTAT	OBJECTIF	MISE EN ŒUVRE	PARTENAIRES
<p>Déficit de communication entre intervenants au service des jeunes et de leurs familles les plus en difficulté face au risque de délinquance.</p> <p>Enjeu de prévention = connaissance précise de ces jeunes et de leurs familles, ainsi que la coordination de leur accueil, de leur accompagnement et de leur suivi.</p>	<p>Accompagnement et suivi de manière individualisée, en lien étroit avec leurs familles, des jeunes étant le plus signalés dans des trajectoires délinquantes ou déviantes.</p>	<p>Mise en place et fonctionnement à la demande d'une cellule de partage de l'information dans le respect du secret professionnel.</p> <p>Adoption d'une charte de déontologie.</p>	<p>Parquet Conseil Départemental Police nationale Police municipale Bailleurs sociaux PJJ Education Nationale</p>

L'accompagnement et prévention autour des établissements scolaires

CONSTAT	OBJECTIF	MISE EN ŒUVRE	PARTENAIRES
<p><u>Phénomènes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • D'incivilités dans et aux abords des établissements scolaires, • D'incivilités dans les transports scolaires, • D'absentéisme scolaire, • De dangers liés au dérives d'internet et des conduites addictives. 	<p>Coordination et amélioration de la prévention avec les établissements scolaires pour lutter contre ces phénomènes.</p>	<p>Interventions de personnes qualifiées dans les établissements scolaires (écoles, collèges et lycées), à la demande des directeurs et chefs d'établissement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Police nationale et municipale • Gendarmerie • Associations socio-éducatives • Educ. Nationale • Conseil Départemental • Communes • Justice • PJJ • Associations de parents d'élèves etc.

Un nouveau plan départemental de la prévention de la délinquance 2020-2024 a été signé le 1er juillet 2021.

Prévenir et lutter contre la délinquance des jeunes reste le premier axe prioritaire.

Des actions de prévention auprès des moins de 12 ans autour de la notion de cyberdélinquance ont été particulièrement mises en avant.

La prévention de la récidive par la mise en œuvre d’alternatives aux poursuites

CONSTAT	OBJECTIF	MISE EN ŒUVRE	PARTENAIRES
<p>Mesures alternatives aux poursuites = actions pertinentes dans le cadre de la stratégie de prévention de la délinquance.</p>	<p>Offrir des solutions opérationnelles comme alternatives aux poursuites pour les jeunes délinquants.</p>	<p>Analyse des besoins.</p> <p>Elaboration d'un stage alternatif aux poursuites (stage de citoyenneté).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Communes • Parquet • PJJ • SPIP • Police nationale • Police municipale • Gendarmerie • Pompiers

8.1.3 Objectifs fixés dans l'axe 2 : prévention des violences faites aux femmes, intrafamiliales et aides aux victimes

Aide et protection des victimes de violences intrafamiliales

CONSTAT	OBJECTIF	MISE EN ŒUVRE	PARTENAIRES
<p>Violences intrafamiliales à la fois physiques, morales et psychologiques</p> <p>Conséquences familiales lorsque les enfants en sont victimes, mais également lorsque les violences sont conjugales.</p>	<p>Accompagnement des victimes, (souvent en situation financière précaire) et prévention de la récidive.</p>	<p>Diffusion du dispositif d'information proposé par l'Etat en la matière auprès du public dans des points stratégiques (commissariat, gendarmeries, urgences de l'hôpital, mairies, ...).</p> <p>Répertoire des lieux potentiels d'accueil et d'hébergement pour les victimes de violence conjugale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chargée de mission départementale aux droits des femmes • Médiatrice pénale familiale • Parquet • Infirmières scolaires • Associations spécialisées • CIDDF • Lien avec le Contrat Local de Santé

Réunion du CISPD - 03/06/2015

20

Le guide ressource

CONSTAT	OBJECTIF	MISE EN ŒUVRE	PARTENAIRES
<p>Déficit d'information des élus locaux sur les structures ressources du territoire pour améliorer la tranquillité publique.</p>	<p>Proposer un outil unique d'appui aux élus locaux recensant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les coordonnées et les missions des structures ; - des fiches-procédure par type de situation. 	<p>Recensement et collecte en cours des informations.</p> <p>Mise en forme et validation de l'outil (le « qui fait quoi ? »)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maires • InfoDroits • Associations

Au sein du plan 2020-2024 cette priorité reste présente sous la thématique suivante : **« Prévenir et lutter contre les violences intra-familiales, sexistes et sexuelles. »** Une attention toute particulière est attirée sur le fait d’aller vers les

personnes vulnérables pour mieux les protéger.

8.1.4 Objectifs fixés dans l'axe 3 : amélioration de la tranquillité publique

La mise en place ciblée d'une vidéoprotection sur des espaces publics sensibles : pas de vidéo protection mise en place au cours de ce contrat de ville, pas de projet en cours.

CONSTAT	OBJECTIF	MISE EN ŒUVRE	PARTENAIRES
Dégradations, actes de vandalisme et incivilités réguliers sur certains espaces publics.	Mise en place ciblée de la vidéo-protection en tant qu' outil dissuasif mais aussi outil améliorant l'efficacité de la lutte contre la délinquance.	Réalisation d'une étude technique visant à établir un inventaire des sites sensibles et un diagnostic des dispositifs publics et privés existants de vidéo-protection.	<ul style="list-style-type: none"> • Sous-Préfète • Maires • Police nationale • Police municipale • Gendarmerie

Les troubles de voisinage et citoyenneté

CONSTAT	OBJECTIF	MISE EN ŒUVRE	PARTENAIRES
Besoin d'accompagnement dans la gestion des conflits de proximité (nuisances, incivilités, ...) rencontrés par les élus du territoire.	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure information des victimes. • Fonction d'appui aux élus locaux pour les situations ne nécessitant pas l'intervention d'un représentant de la loi. 	<ul style="list-style-type: none"> • Etude en cours sur les besoins d'une mutualisation d'un agent de police municipale au service de plusieurs communes du territoire. • Sensibilisation à la procédure de rappel à l'ordre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maires • Justice • Associations • Maison de la Justice et du Droit • Centre Départemental d'Accès au Droit

Plan Départemental 2020-2024 :

Cet axe est devenu la priorité 4 : associer la population à la production de la tranquillité publique afin d'améliorer les rapports population-forces de sécurité intérieure.

Le CISPD est en veille depuis 2019 par manque de ressources humaines et de besoin exprimé par les élus du territoire.

8.2 Situation en matière de délinquance

Selon le rapport annuel 2017 de l'Observatoire national de la politique de la ville, la délinquance est plus présente sur les QPV. On apprend également que « *par rapport aux unités urbaines qui les englobent, l'intensité de la délinquance enregistrée dans les QPV est nettement plus forte pour les infractions à la législation sur les stupéfiants (+ 80% de faits constatés pour 1 000 habitants), les violences avec ou sans vol (+ 45% et 58%) et les dégradations (+46%). En revanche, la fréquence des cambriolages est, en moyenne, 47% plus faible dans les QPV. De même, elle est 30% inférieure pour les vols sans violence, 25% inférieure pour les vols dans/sur les véhicules et, enfin, 9% inférieure pour les vols de véhicules.* »

La Ville de Bergerac a délibéré, le 11 septembre 2014, la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. En complément des actions portées par le Contrat de Ville 2014-2020, il tend à réduire les actes d'incivilités, de dégradations et incendies volontaires, à améliorer la sécurisation des espaces publics pour restaurer leur usage collectif, la prévention des addictions à l'origine des actes de délinquance, la prévention de la récidive des mineurs, la tranquillité publique et des seniors.

Sa stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (S.T.S.P.D) a été approuvée en assemblée plénière le jeudi 3 juin 2015.

Dès le début du contrat de ville des outils ont été mis en place dans le cadre de la prévention de la délinquance afin que les QPV de Bergerac puissent être pacifiés autant que possible et restent des territoires sûrs malgré une grande vulnérabilité

Le contexte départemental :

En 2020, la Dordogne était classée au 87ème rang sur 96 (10ème département le moins impacté) pour les Atteintes Volontaires à l'Intégrité physique (AVIP), et au 76ème rang sur 96 (21ème département le moins impacté) pour les Atteintes Aux Biens (AAB). Malgré tout, des faits de délinquance sont bien présents sur le territoire.

Infractions en nombre de faits constatés	2018	2019	2020	Évolution 2020/2019 en %
A.V.I.P.	2191	2408	2585	+ 177 FC, +7 %
A.A.B.	8093	8098	6406	- 1692 FC, - 20,09 %

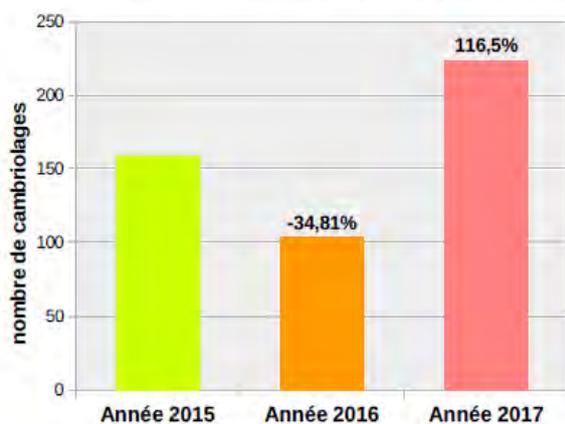
Source Plan départemental de la Prévention de la délinquance 2020-2024- Préfecture de la Dordogne

- Les AVIP: une hausse qui impacte particulièrement la zone police (+ 183 FC + 17.5%) et qui se traduit par une poussée des violences physiques, non crapuleuses, sur l'ensemble du département.

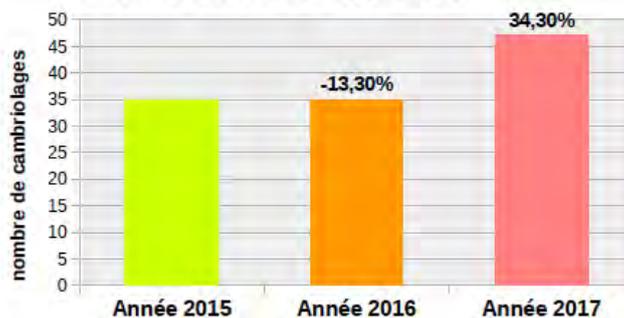
En dépit de la crise sanitaire, et malgré un début d'année favorable, la tendance demeure à la hausse pour l'année 2020 concernant les AVIP, à l'exception de la zone gendarmerie (-6 FC, soit - 0,5 %).

Cette hausse touche en effet plus particulièrement la zone police (+ 183 FC, soit + 17,5 %) particulièrement impactée par les violences crapuleuses.

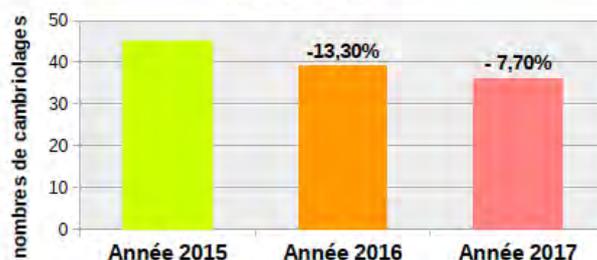
Habitations principales et résidences secondaires



Locaux industriels et commerciaux

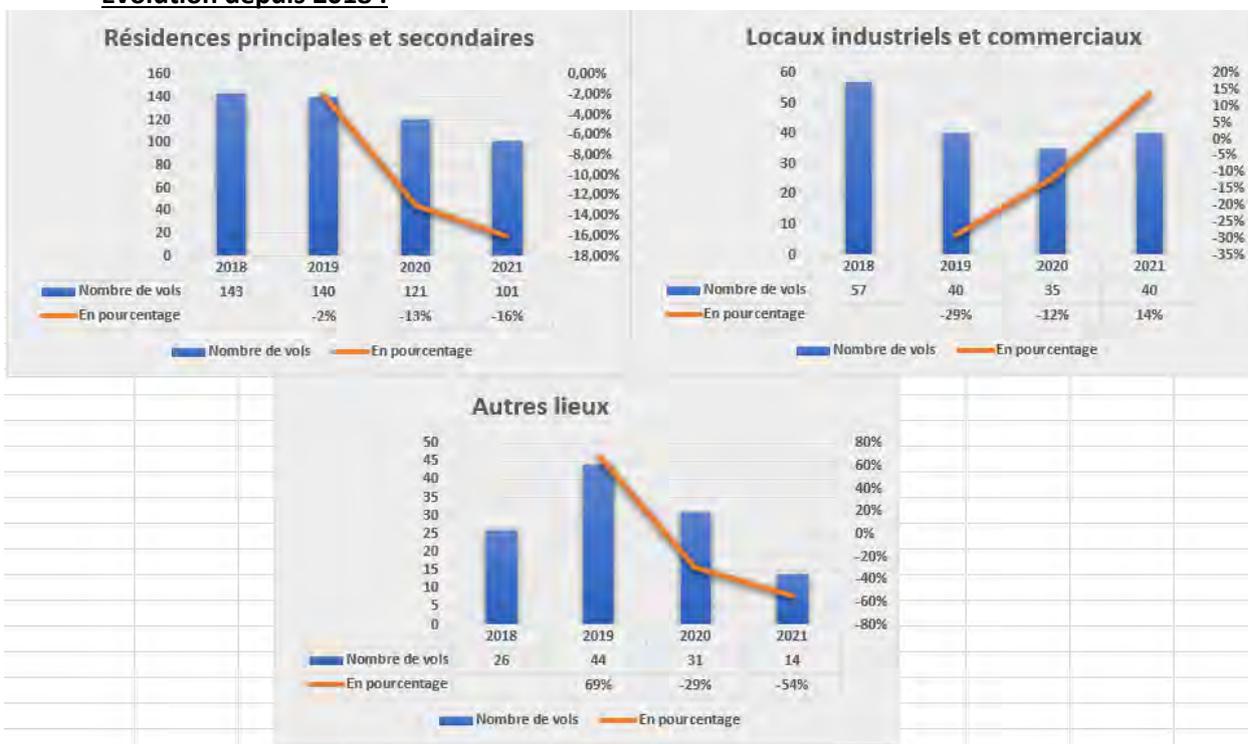


Autres lieux



Source Police Nationale de Bergerac Avril 2018

Evolution depuis 2018 :



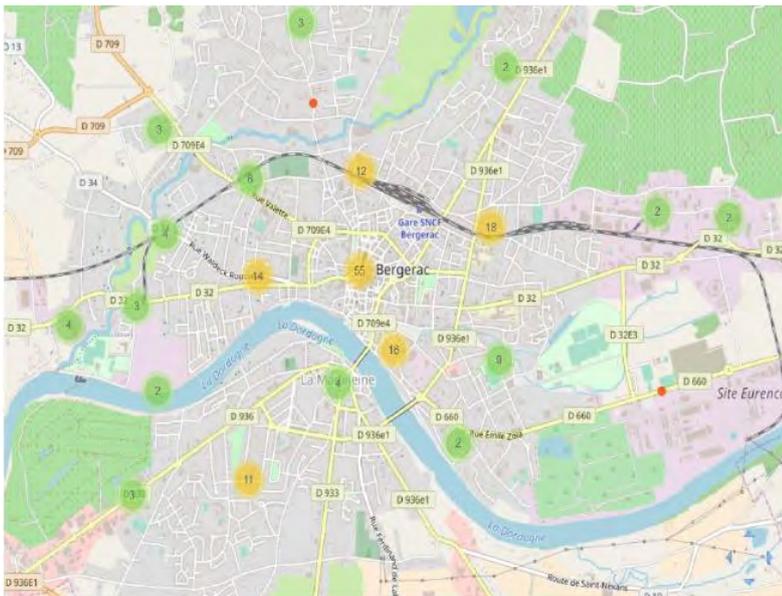
Source : Police Nationale, commissariat de Bergerac -Mai 2022

On constate, depuis 2018, une diminution des vols même si en 2021 on note 5 effractions supplémentaires dans les locaux industriels et commerciaux.

Les chiffres de 2020 sont particulièrement bas, ces résultats étant en partie liés à la crise sanitaire et aux différents confinements qui ont limité les déplacements de l'ensemble de la population.

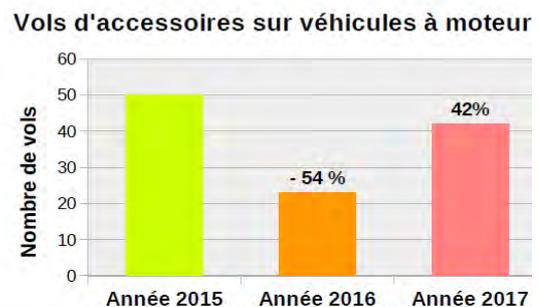
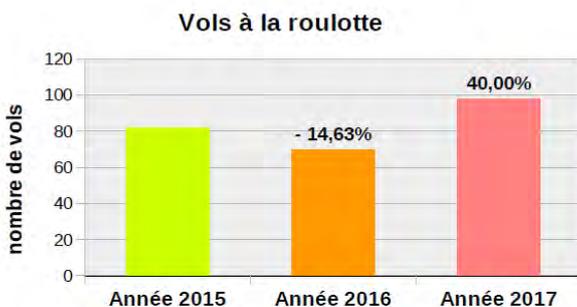
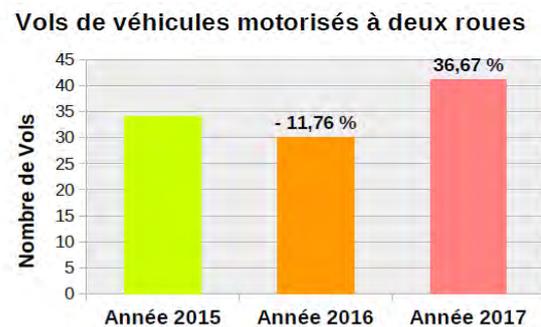
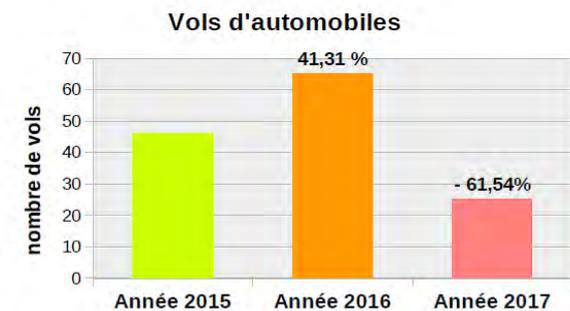
Ces chiffres sont encourageants après une année 2017 marquée par une explosion des vols ; des résultats positifs pour le territoire.

8.4 Vols liés aux automobiles

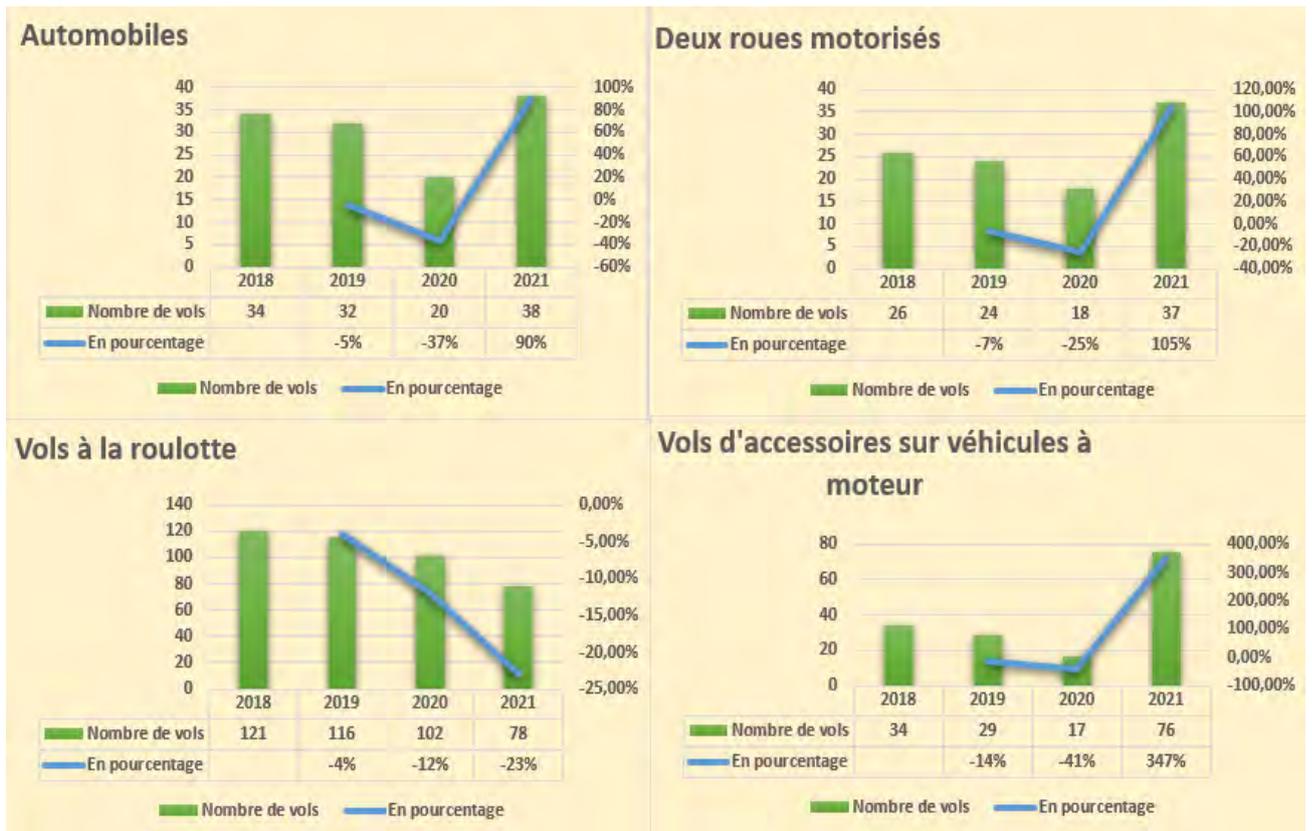


Localisation des vols automobile :
En 2017 c'est la première fois que le nombre de véhicules automobiles volés passe en dessous de la barre des 30 vols annuels. À contrario, sur cette même période, le nombre de vols de deux roues motorisés ou d'accessoires idoines n'a jamais été aussi important avec plus de 40 vols enregistrés pour chacune de ces catégories. Le vol d'objet à l'intérieur de véhicules en stationnement dit « vol à la roulotte » a augmenté de façon significative avec +40%

enregistrés pour avoisiner les 100 vols.



Statistiques 2018- 2021 :

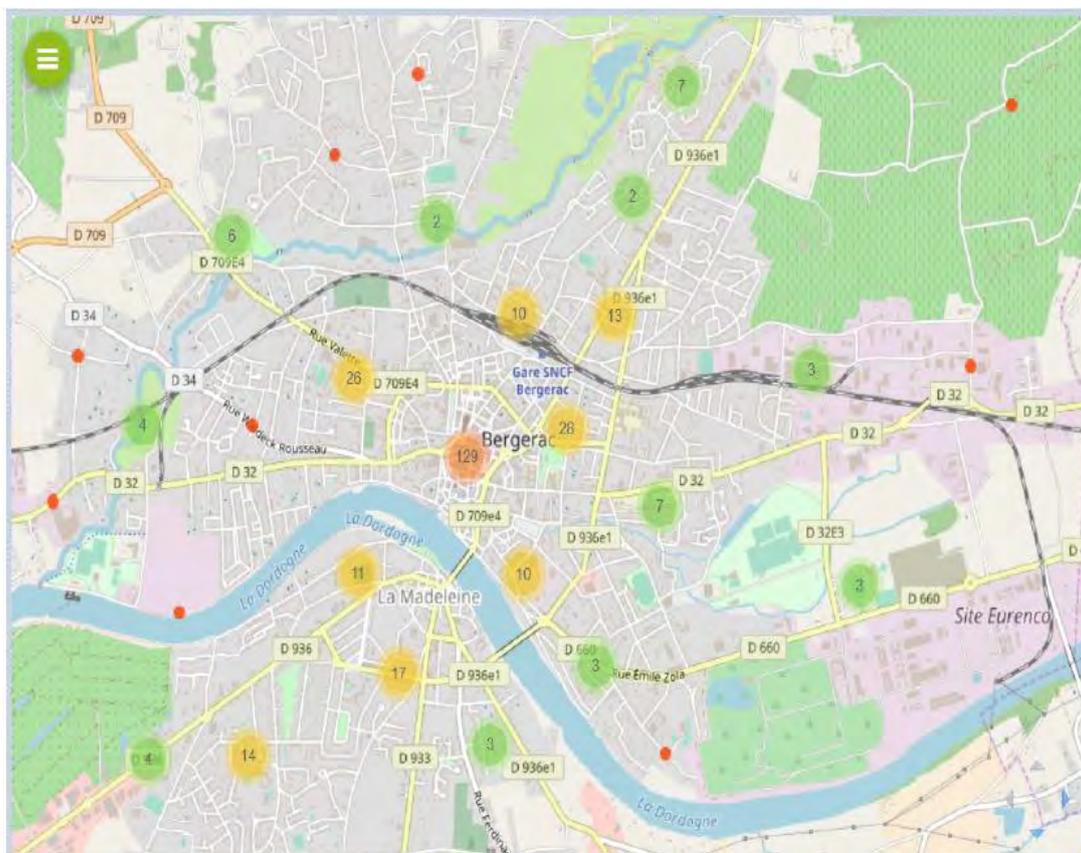


Source : Police Nationale, commissariat de Bergerac -Mai 2022

On constate sur ces 3 dernières années :

- Des vols de voiture dont le volume se maintient autour de 30, sauf pour l'année 2021, il en est de même pour les deux roues, cette tendance est donc à surveiller,
- Des vols à la roulotte en diminution lente et progressive, ce qui est positif,
- Des vols d'accessoires aussi en diminution. Le chiffre de 2021 s'explique par la résolution d'une affaire de trafic de carburant.

8.5 Destruction et dégradation



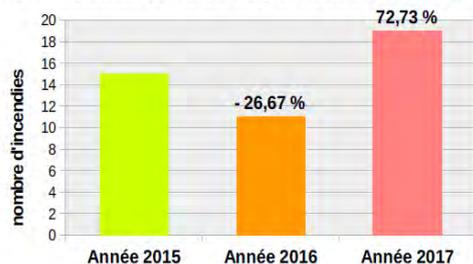
Source Police Nationale de Bergerac Avril 2018

L'ensemble des catégories de destructions et dégradations a augmenté pour atteindre un nombre proche de 140 destructions et dégradations de biens privés.

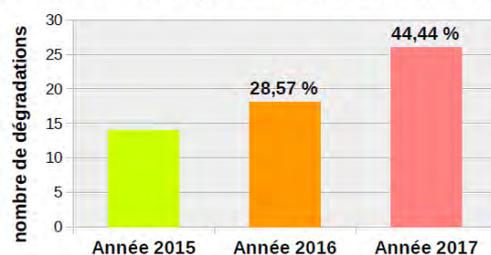
Il en est de même pour les véhicules privés.

Le nombre d'incendies volontaires a, quant à lui, augmenté de pratiquement 77% en 2016 et 2017.

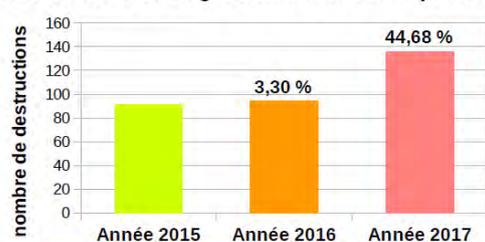
Incendies volontaires de biens publics et de biens privés



Destructions et dégradations de biens publics

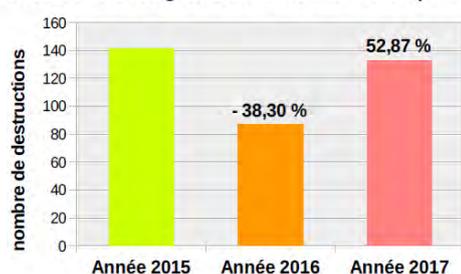


Destructions et dégradations de biens privés

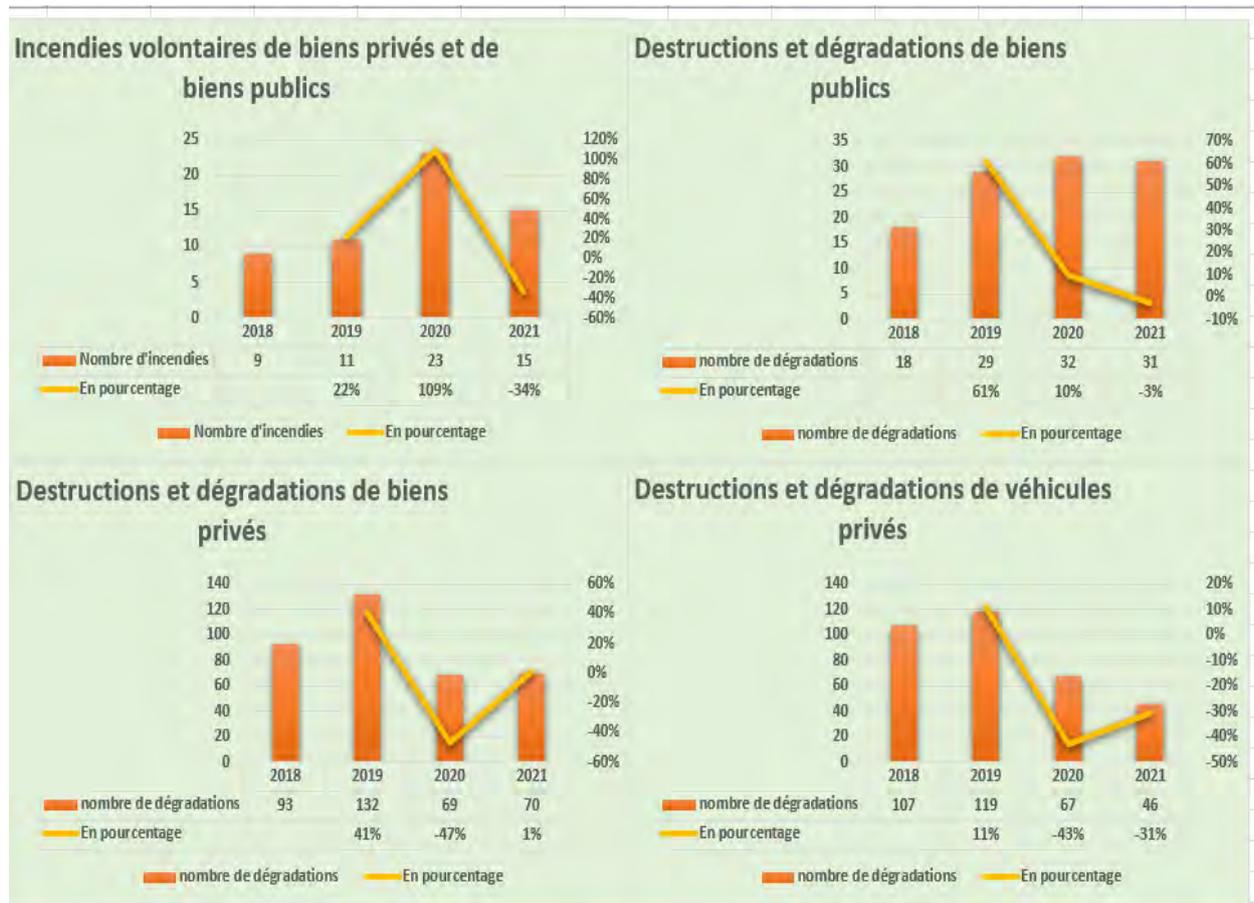


Source Police Nationale de Bergerac Avril 2018

Destructions et dégradations de véhicules privés



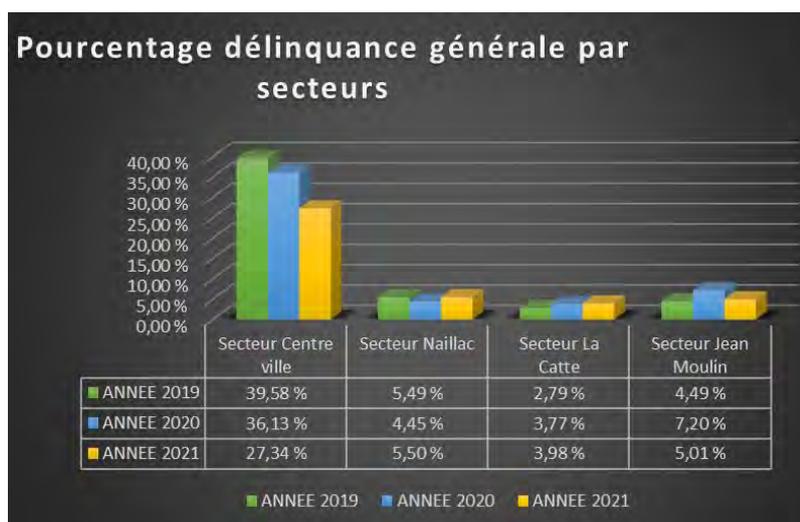
Statistiques 2018-2021 :



Source : Police Nationale, commissariat de Bergerac -Mai 2022

En matière de dégradations et destructions des biens privés on note également une nette diminution des infractions depuis 2019.

La localisation des infractions :



Les pourcentages du graphique montrent, que la délinquance se concentre depuis 3 ans essentiellement sur le secteur géographique du Centre-ville. La délinquance dans les quartiers périphériques reste dans des proportions faibles. Ces éléments mettent en exergue une certaine paupérisation de l'hyper centre et des problèmes liés à une grande précarité économique et sociale, auxquels s'ajoutent

parfois des maladies mentales ou des problèmes d'addiction

Bilan départemental des Violences Intra Familiales :

Synthèse des VIF, données départementales des forces de l'ordre

Nombre de VIF en Dordogne	2019	2020	Evolution
	447 (78,5 %)	491 (78,3 %)	
Zone police	204	331	+ 62,25 % (+ 127 FC)
Part de femmes victimes	147 (72 %)	290 (87 %)	
Total	773	958	+ 23,9 % (+ 185 FC)
dont les femmes victimes	594 (76,8 %)	781 (81 %)	
Interventions police-gendarmerie			
Zone gendarmerie	953	1037	+ 8,81 % (+ 84 FC)
Zone police	822	793	- 3,5 % (29 FC)
Total	1775	1830	+ 3,1 % (+ 55 FC)

Des Vifs en hausse pour l'année 2020, tant pour ce qui concerne les faits constatés que pour les interventions des FSI (Forces de Sûreté Intérieure).

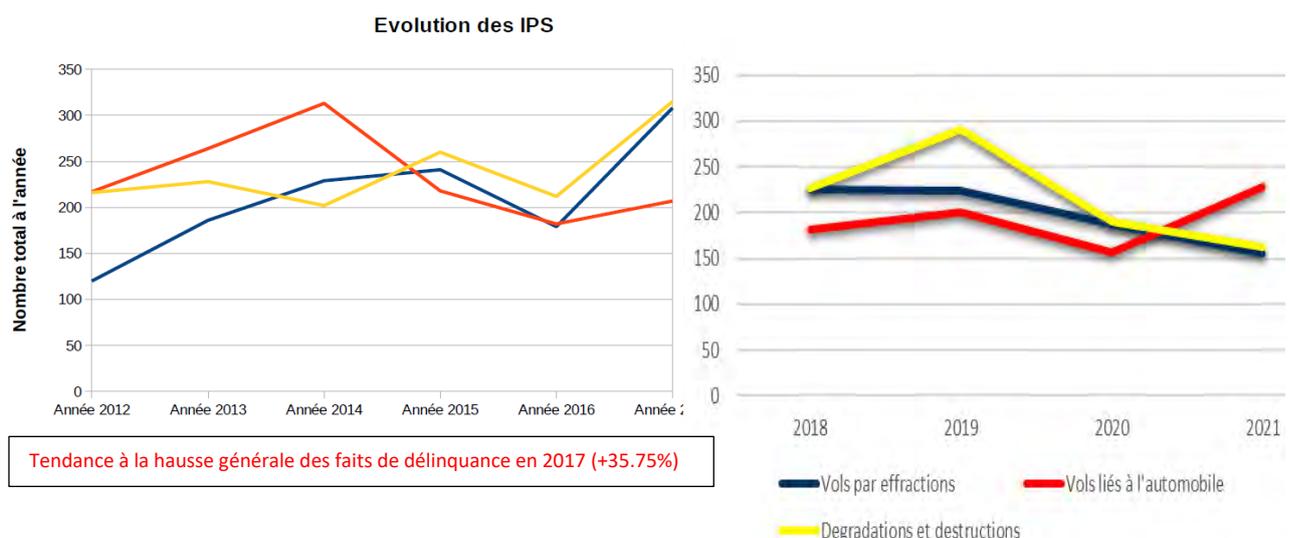
Les victimes de VIF sont majoritairement des femmes, plutôt jeunes, dont de nombreux mineurs. La plupart des violences commises sont intrafamiliales, exercées sur conjoints, ex-conjoints et sur

enfants. Parmi ces faits, un homicide est recensé en 2020. L'agrégat des coups et blessures représente la majeure partie des infractions, devant les menaces et les agressions sexuelles.

En zone police, où l'augmentation des faits de VIF est la plus significative ; la CSP de Périgueux est la plus touchée par ce phénomène, (+71.53%) ; ce qui peut s'expliquer d'une part, par la libération de la parole, la qualité de la détection (le travail collaboratif mené avec les associations), la prise en charge des appels au secours et d'autre part, par des situations constatées de grande précarité sociale, avec de fortes consommations d'alcool, vraisemblablement impactées par les périodes de confinement liées à la crise sanitaire.

Source : plan départemental de Prévention de la délinquance 2020- 2024

8.5.1 Évolution annuelle des indicateurs de pilotage des services (i.p.s)



Alors que le premier graphique met en évidence une hausse générale des faits de délinquance en 2017 (+35.75%), l'évolution des IPS, depuis 2018, tend à montrer une lente diminution de la délinquance, sauf en matière de véhicules mais c'est une affaire spécifique qui vient "grossir" les données.

Les résultats en matière de chiffres de la délinquance sont plutôt favorables, et ne montrent plutôt une situation en voie d'amélioration. Pour autant le sentiment d'insécurité reste extrêmement présent dans la population Bergeracoise, à ce titre, il serait intéressant de mener un diagnostic de sécurité afin de pouvoir apporter à la population des réponses efficaces.

8.6 Interventions de la police municipale

Si le nombre d'interventions pour des troubles de voisinage est sensiblement le même, entre 2016 et 2017, le nombre d'interventions pour consommation d'alcool sur la voie publique a, quant à lui, chuté de l'ordre de 80%. Dans un même temps, la mise à disposition d'OPJ a pourtant diminué de 70%.

Interventions sur voie publique	2016	2017	
Différends de voisinage	67	63	Dans le cadre de la mission de police de route, le nombre d'infractions constatées pour stationnement gênant a augmenté de 6% bien que le nombre de stationnement abusif en zone bleue et le nombre d'utilisation de portable au volant aient diminué.
Patrouilles sur voie publique (Police de proximité)	1757	1631	
Patrouilles Naillac	154	132	
Patrouilles La Catte	226	229	
Trouble à l'ordre public	103	72	
Consommation d'alcool sur voie publique (CAS A)	145	29	
Mise a disposition à O.P.J	104	31	
Rappel à l'ordre du Maire	14	9	

abusif en zone bleue et le nombre d'utilisation de portable au volant aient diminué.

Police Route	2016	2017	
Stationnements gênants	2883	3072	Le nombre d'excès de vitesse inférieur à 50km/h a augmenté de 17%. Les excès supérieurs à 20km/h et inférieurs à 30km/h par rapport à la vitesse autorisée a, lui,
Dont stationnements abusifs en zone bleue	611	484	
Dont utilisation de téléphone portable	33	37	
Dont non apposition sur le véhicule du certificat d'assurance	26	67	
Excès de vitesse inférieur à 20 Km/h- vitesse maximale inférieure ou égale à 50 km/h	35	41	
Excès de vitesse d'au moins 20 Km/h et inférieur à 30 Km/h	24	83	

augmenté de 246%.

La Police Municipale de Bergerac est armée, elle a depuis 3 ans une brigade canine et une brigade cycliste, particulièrement utile, en ville, pour être très mobile.

La présence des chiens apporte également un double avantage, d'une part sa présence impressionnante permet de calmer très rapidement certaines situations, d'autre part il fascine parfois et facilite le dialogue, c'est un excellent outil de médiation pour la police municipale.

Les services constatent les éléments suivants :

- Une hausse des interventions dans le Centre-ville, liés à la présence de marginaux sous emprise (d'alcool ou de drogue) parfois souffrant de désordres mentaux et qui troublent la tranquillité des commerçants, des touristes et de l'ensemble de la population. 50% des interventions concernent le Centre-Ville, et souvent l'hypercentre.
- Une dégradation de la tranquillité dans le quartier Rive Gauche avec une multiplication des rodéos en motos et la présence de petits trafics.

8.7 Plan spécifique de la ville de Bergerac en matière de radicalisation

En préambule,

Ces dernières années en France, la menace terroriste et la dissémination des vecteurs de l'endoctrinement de jeunes ont pris de l'ampleur et demandent des réponses nouvelles et adaptées. La Ville de Bergerac ne peut se prémunir de ce phénomène sans coopérer pleinement sur le plan national de lutte contre la radicalisation.

Bien que le terreau fertile est extrêmement variable d'un individu à un autre, fruit des conditions sociales, familiales, culturelles, relationnelles et psychologiques propres à chacun, l'appréhension du phénomène se veut multi-partenariale.

Un plan national de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes a été présenté, par le Premier Ministre, le 29 avril 2014 puis de nouveau présenté et complété en mai 2016 et fait de la prévention de la radicalisation, un axe principal.

À travers ce plan, les collectivités territoriales et les partenaires locaux se révèlent être des acteurs incontournables de la prévention de la radicalisation. C'est dans cette logique que le premier Ministre a, le 13 mai 2016, établi une note d'instruction invitant les collectivités territoriales à élaborer, dans le cadre des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), un plan d'actions de prévention de la radicalisation annexé au Contrat de Ville à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le plan de prévention de la radicalisation, piloté par la Ville de Bergerac, vient en complément de dispositifs déjà existants tels que la cellule départementale de suivi pilotée par la préfecture. Cette cellule départementale a pour mission d'échanger sur des situations individuelles de personnes radicalisées ou en voie de radicalisation.

Le plan d'actions de prévention de la radicalisation, ci-après, s'attache au champ de la prévention primaire permettant ainsi d'agir en amont de tout processus de radicalisation ou d'installation de situations propices à toutes formes de radicalité notamment en travaillant autour d'actions de maintien du lien social.

Pour ce faire, un groupe opérationnel a été mis en place : « La cellule de veille de lutte contre la radicalisation » qui s'intègre au sein du CL.PD.

Dans un premier temps, le groupe a élaboré un diagnostic de territoire. Ce diagnostic a pour vocation de mettre en exergue les difficultés rencontrées par l'ensemble des acteurs en lien

avec les habitants. Elles mettent en lumière des facteurs de risques, pouvant être sources de ruptures sociales, de replis communautaires et de basculements dans la radicalisation.

Dans un deuxième temps, il est exposé un plan d'actions décliné en cinq axes prioritaires au regard des différents éléments de diagnostic et d'actions portées au titre de la prévention de la radicalisation

Ce plan de prévention est une première étape de travail autour du phénomène de la radicalisation. Il sera amené à évoluer en fonction des nouveaux éléments recueillis.

8.7.1 Le cadre de référence

Les orientations en faveur de la prévention de la radicalisation s'inscrivent dans la cadre d'un plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes adopté par le gouvernement le 23 avril 2014, articulant la dimension répressive et la dimension préventive.

La dimension préventive mise en place a permis :

- Une meilleure identification de personnes radicalisées ou en voie de radicalisation par la création d'une plate-forme téléphonique au Ministère de l'Intérieur,
- Une prise en charge de jeunes exposés à la radicalisation et de leurs familles dans le cadre des cellules territoriales de suivi,
- De mener des actions concrètes en direction des jeunes concernés et leurs familles grâce à l'abondement du FIPDR (Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation),
- Une meilleure connaissance du phénomène de radicalisation grâce aux formations organisées par le SG-CIPD (Secrétariat Général du Commissariat de la prévention de la Délinquance).

Pour poursuivre sa montée en puissance, la réponse publique à la radicalisation doit désormais s'inscrire davantage dans une dimension interministérielle, partenariale et de proximité.

Le Comité Interministériel Égalité et Citoyenneté (CIEC) du 26 octobre 2015 a rappelé la priorité du gouvernement dans la lutte contre la radicalisation en complétant l'arsenal juridique par une action globale de prévention qui implique l'ensemble des institutions investies dans le champ des politiques sociales. À ce titre, les acteurs et les dispositifs de la politique de la ville ont vocation à être davantage mobilisés afin de mieux prévenir le phénomène de radicalisation.

La circulaire du 2 décembre 2015 définissant les orientations en faveur de la prévention de la radicalisation, appuie cette mobilisation par :

- Un ancrage local à renforcer sur l'ensemble du territoire départemental notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le caractère partenarial de la politique de la ville est en effet de nature à favoriser une telle mobilisation.

Dans un souci de cohérence, les Conseils Locaux ou Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLISPD) ont vocation à animer le volet prévention de la délinquance des contrats de ville.

- La mobilisation des délégués du préfet dans les quartiers de la politique de la ville

Ils sont associés à la réponse préventive en matière de radicalisation. Ils ont d'ailleurs bénéficié d'une formation sur le sujet, organisée par le CGET, en lien avec le SG-CIPD. Ils ont vocation à assurer un rôle d'interface entre le niveau local et la cellule de suivi départementale. Ainsi, ils sauront favoriser une plus grande articulation entre les actions menées dans le cadre du Contrat de Ville et les objectifs de prévention de la radicalisation.

- Un renforcement des moyens pouvant être employés pour développer la réponse préventive dans les quartiers de la politique de la ville.

Il s'agit de :

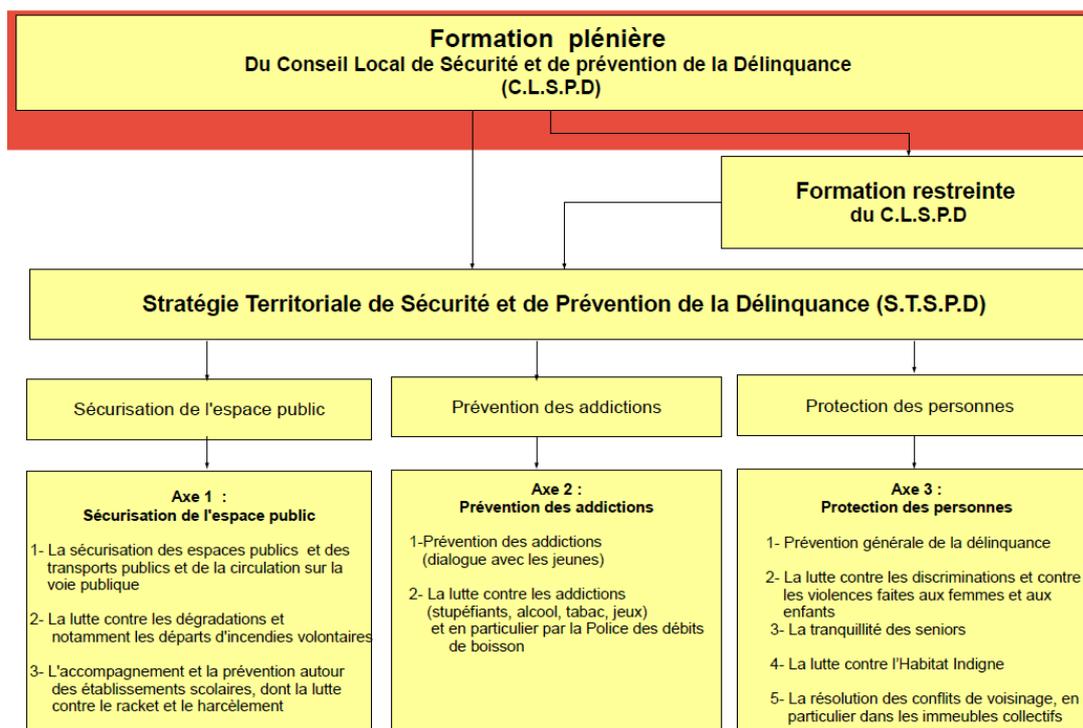
- Veiller à conforter les actions préventives dans les champs de la citoyenneté, de la réussite éducative et de la médiation sociale,
- De s'appuyer sur les réseaux locaux de la politique de la ville et les différents acteurs intervenant au contact des jeunes et des familles (animateurs, éducateurs sportifs, médiateurs, ...),
- Promouvoir toutes les actions qui visent à inscrire les jeunes dans des dispositifs d'insertion et de professionnalisation ou dans le service civique, afin de prévenir les dérives radicales quelles qu'elles soient.

Le gouvernement, en date du 9 mai 2016 puis confirmé par la circulaire du 26 janvier 2017, demande à inscrire dans chaque du Contrat de Ville un plan d'actions contre la radicalisation, contractualisé entre l'État et la collectivité.

Pour l'élaboration de ce plan, la circulaire du 13 mai 2016 « Prévention de la radicalisation » présente un cadre de référence sur lequel s'appuyer.

Dans ce contexte, le **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Bergerac** constitue l'outil de référence permettant de mobiliser l'ensemble des partenaires intervenant au bénéfice des habitants.

8.7.2 Un dispositif référent à la ville de Bergerac : le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)



L'organisation du CLSPD

Par délibération en date du 11 septembre 2017, la Ville de Bergerac a approuvé la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. En complément des actions portées par le Contrat de Ville 2014-2020, il tend à réduire les actes d'incivilités, de dégradations et incendies volontaires, à améliorer la sécurisation des espaces publics, pour restaurer leur usage collectif, la prévention des addictions à l'origine des actes de délinquance, la prévention de la récidive des mineurs, la tranquillité publique et des seniors.

Sa Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (S.T.S.P.D) a été approuvée en assemblée plénière le jeudi 3 juin 2015.

Le plan de Prévention de la radicalisation intègre le dispositif local, le Contrat Local de la Sécurité et de Prévention de la Délinquance, principalement, dans son Axe 3 « Protection des personnes ». Ci-dessous, la structure du CLSPD :

Dernières évolutions à la suite du CLSPD-R en 2021 :

- Adoption d'un règlement intérieur et d'une charte de déontologie,
- Création de 3 groupes de travail pour mener une réflexion, sur quelques problématiques définies au préalable, en faisant un état des lieux des dispositifs existants, et à proposer des compléments de réponses (en renforçant, complétant ou en établissant de nouvelles actions) :
 - Groupe 12-25 ANS :

Points proposés :

 - Réflexion à mener sur des actions de prévention d'addictologie et des rapports fille/garçon,
 - Investigations à mener sur une possible prostitution,
 - Facilitation d'accès aux droits/aides en faveur des 18-25 ans (connaissances des dispositifs),
 - Amplification du partenariat entre professionnels (décloisonnement),

- Extension des dispositifs 18/25 ans aux 16/18 ans avec la loi « décrocheurs » et les déclinaisons au sein de la Dordogne.
- “Groupe addiction/santé mentale”
 - Points proposés :
 - Développement du partenariat entre professionnels, établissements scolaires et associations afin d’optimiser l’accompagnement des personnes,
 - Réflexion à mener sur les hébergements proposés (individuels/collectifs, à bas seuil, selon les profils),
 - Recrutements supplémentaires de professionnels du soin,
 - Développement de moyens en termes de mobilité pour faciliter le parcours de soin,
 - Politique d’animations jeunesse à accentuer, avec mise en œuvre d’actions en matière de prévention.
- “Groupe tranquillité publique/citoyenneté”
 - Points proposés :
 - Un stage de citoyenneté pourrait être proposé, dans lequel les droits et devoirs des citoyens seraient rappelés (la Police Nationale serait prescriptrice sur proposition du Parquet). Un conseil de la citoyenneté, sous pilotage du Maire et accompagné d’experts selon les cas, en présence des parents (si cela concerne des mineurs), pourrait être saisi s’il y a récurrence au terme du stage.
 - Il apparaît nécessaire de renforcer la prévention au niveau de l’environnement (déchets, nuisances sonores).
 - Favoriser les rencontres d’habitants dans les quartiers autour de diverses animations (tables espagnoles, peintures dans les halls d’immeubles).

Le référent de la radicalisation

Conformément au plan national de lutte contre la radicalisation et en lien étroit à la demande de l’État, Monsieur le Maire, premier magistrat de la Ville de Bergerac, est le référent institutionnel en lien permanent avec les services de la Préfecture. Le coordinateur du dispositif CLSPD est le référent technique « Radicalisation » en lien avec les services de l’État.

Dans le cadre de la cellule départementale, le coordonnateur du CLSPD de la Ville de Bergerac participe aux réunions des référents de confiance afin de faire un point précis sur le suivi de l’ensemble des actions menées.

La formation reste une volonté majeure de l’État pour mieux appréhender le phénomène de la radicalisation. Ainsi, le référent de confiance a suivi une formation, encadrée par l’École Nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse, intitulée – Comprendre et prévenir les processus de radicalisation : un enjeu éducatif et de politique publique (session mai 2017).

Le plan de prévention de la radicalisation

Tout d’abord, dans le cadre de prévention de la radicalisation, il faut entendre le terme de « radicalisation » comme « *un processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d’action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux qui conteste l’ordre établi sur un plan politique, social ou culturel* » selon Farhad Khosrokhavar, sociologue et directeur de recherche au CNRS (CADIS).

Afin d’anticiper le processus de radicalisation, la Ville de Bergerac a souscrit à la dynamique d’animation d’une cellule de veille de prévention de la radicalisation au niveau local en lien étroit avec les engagements portés en la matière par les services de l’État et les différents partenaires.

8.7.3 Cellule de veille de prévention de la radicalisation, un observatoire local qui se structure

En 2016, mise en œuvre de l'animation de la « cellule de veille » et du « groupe de professionnels de terrain »

À Bergerac comme ailleurs, le phénomène de la radicalisation est difficile à appréhender. Il y a, chez des individus radicalisés, une stratégie de dissimulation. Cependant, la radicalisation concerne le plus souvent des adolescents et des jeunes adultes en situation d'isolement et/ou de rupture. Elle touche parfois également des jeunes parfaitement insérés mais vulnérables. En effet, cela peut se traduire par une rupture rapide et un changement dans les attitudes de la personne. Certains signes peuvent attester qu'un processus de radicalisation est en marche (rupture avec la famille, éloignement, rupture avec l'école, changement de comportement identitaire avec rejet de l'autre, de propos asociaux, ...).

Cette prise de conscience doit conduire à une démarche de concertation, de cohérence et de légitimité pour donner à cette cellule de veille son rôle d'expertise des besoins et d'actions de prévention à mettre en œuvre. Il est proposé d'animer un groupe de travail par des intervenants extérieurs afin de garantir un cadre professionnel et déontologique à l'ensemble des animateurs socio-éducatifs de la Ville de Bergerac.

Soutenue par des financements FIPDR, la Ville de Bergerac a sollicité deux sociologues de l'Atelier Laïcité pour animer la mise en place de la **cellule de veille de lutte contre la radicalisation** afin de prévenir et diagnostiquer les comportements de radicalisation religieuse qui sortent du cadre de la citoyenneté et de la laïcité à la française.

Il est à noter que L'Atelier Laïcité est animé par **Jean-Philippe Guillemet et Mehdi Hazgui**, sociologues consultants et formateurs professionnels basés dans la Métropole Bordelaise ⁽¹⁾.

⁽¹⁾Pour plus d'informations, consulter le site internet de l'Atelier Laïcité : www.atelier-laicite.fr
L'Atelier Laïcité est un espace de réflexion, de formation et d'action sur le thème de la laïcité et de la citoyenneté dans la société française. Il propose une pluralité de prestations dont l'objectif est de penser collectivement la citoyenneté et la laïcité pour la mettre en pratique comme vecteurs du vivre ensemble.

Dans cette perspective, l'Atelier Laïcité a assuré l'animation de deux instances de travail, en tant que tiers extérieur aux institutions et au territoire garant d'un cadre méthodologique et déontologique :

- Une « **cellule de veille de lutte contre la radicalisation** » qui pilote et restitue aux partenaires les analyses de pratiques entre les professionnels de terrain. Elle soumet les problématiques sociales locales. Elle réunit également les partenaires institutionnels de la pluralité des champs professionnels du territoire qui traitent directement ou indirectement de la citoyenneté, de la laïcité ou de la radicalisation (Préfecture, Police Nationale, Police Municipale, Justice, Éducation Nationale, centres sociaux municipaux, Maison du droit et de la justice, établissements scolaires, Prévention Spécialisée...).
- Un « **groupe de professionnels de terrain** » animé par deux sociologies de l'Atelier Laïcité. Ces acteurs sont des professionnels socio-éducatifs, d'enseignants, d'éducateurs, en contact régulier avec les jeunes et adultes. Des rencontres sont prévues par champs thématiques pour, d'une part, assurer une plus grande confidentialité et, d'autre part, saisir l'éventuelle spécificité de chaque champ d'intervention sociale.

Plusieurs réunions de travail se sont tenues en 2016 et 2017.

Le travail autour de la radicalisation n'est plus actif depuis fin 2018.

Même si la Dordogne n'apparaît pas, à première vue, comme un département impacté par la menace terroriste et le phénomène de radicalisation, il n'en reste pas moins que la vigilance doit demeurer constante.

Les individus surveillés ont des profils divers et la mise en place de plusieurs instances au sein de la préfecture de la Dordogne permet de mieux croiser les informations et d'assurer un suivi plus précis du phénomène.

Les aides à la prévention et la mise en place de formations complètent ce dispositif.

Il convient également de noter qu'aucune mosquée de Dordogne n'est contrôlée/dirigée par la mouvance salafiste et que le département est relativement peu impacté par le communautarisme religieux.

8.8 Police Nationale et contrat de ville :

La sécurité est-elle en passe de devenir le socle fondamental de la politique de la ville ? C'est une question que l'on peut aujourd'hui légitimement pour deux raisons. Tout d'abord, parce que l'on affirme de plus en plus régulièrement et unanimement que la sécurité doit être la première des libertés. Ensuite, parce que la majorité des habitants expriment clairement un sentiment récurrent d'insécurité. Aussi, le rôle de la Police est important, tant au niveau dans un cadre de prévention des actes de délinquance que dans un maintien de l'ordre et de la tranquillité.

Le travail de partenariat avec les services de la Police doit se renforcer au quotidien, il est un acte fort et s'inscrit totalement dans la vie du contrat de ville.

8.8.1 Délégués à la cohésion police-population (D.C.P.P.) et GPO

Les contraintes budgétaires ayant été assouplies en 2017, la DDSP (Direction Départementale de la Sécurité Publique) 24 a réalisé son objectif d'installer un DCP (Délégué Cohésion Service Populaire) au sein des « Quartiers Politique de la Ville » (Q.P.V.) que sont : le Bas-Chamiers à COULOUNIEIX-CHAMIERES, La Cattede et Naillac à BERGERAC.

2 officiers de police retraités ont ainsi été recrutés et sont présents une journée par semaine sur leurs secteurs respectifs (toujours la même journée pour permettre une accoutumance des habitants). Dans le cadre de leur mission et avec leur expérience respective, ils s'efforcent, si nécessaire et en concertation avec les différents acteurs intervenants sur le quartier, d'entretenir un rapport police-population apaisé et dense mais aussi, au-delà, de décriper les points de tension qui peuvent éventuellement altérer le vivre ensemble, la cohésion sociale au sein d'un quartier.

A Coulounieix-Chamiers, le DCP a pris ses fonctions au début de juin 2017 au bureau de police de la commune où il est présent chaque jeudi.

A Bergerac, le DCP a également pris ses fonctions début juin 2017 et après s'être basé au commissariat de police, il dispose désormais d'un local dans chaque quartier. Ils assurent une permanence tous les mardis à des horaires dûment affichés sur chaque site.

Le rôle joué par ces DCP serait à redéfinir pour une meilleure efficacité de leur action au sein des quartiers.

CONCEPTS NOVATEURS : LES « TABLES A IDEES » ET GPO

Il s'agit d'une forme inédite de réunions entre policiers, acteurs et habitants d'un quartier en difficulté : durant environ 1h30, à travers 4 questions, lesdits habitants sont invités à définir les principales difficultés communes rencontrées dans leur quartier, puis à réfléchir aux solutions qui peuvent y être apportées (y compris par eux-mêmes). En fin de séance, policiers et habitants dégagent des pistes de travail sur lesquelles un travail commun sera poursuivi au cours de réunions régulières ultérieures, notamment avec les DCCP.

A ce jour, 5 réunions de ce type ont été organisées par la DDSP 24 :

- Coulounieix-Chamiers : 19 octobre 2017 (Bas-Chamiers),
- **Bergerac : janvier 2018, les 22 (Naillac), 23 (Jean Moulin) et 24 (La Catte),**
- Périgueux : 22 mars 2018 (Les Mondoux).

Avec le conseil citoyen de Coulounieix-Chamiers, les travaux ont débouché sur la phase 2 de résolution concrète des problèmes évoqués lors des « Tables à Idées » : enlèvement de véhicules ventouses, modification de la signalisation routière, contrôles routiers, élaboration d'un fascicule de lutte contre les incivilités...

Les Groupes de partenariat opérationnel (GPO)



Depuis 2019, des GPO ont été instaurées à l'instar de la Police Nationale : véritable petit laboratoire dans la lutte contre la délinquance et outil performant de la Sécurité au Quotidien.

Lorsque des actes de délinquance sont récurrents, signalés par un des partenaires du contrat de ville et constatés par la Police Nationale un GPO peut être mis en place :

- Constat des problèmes,
- Diagnostic,
- Mise en place d'actions simples et concrètes,
- Engagements des différents partenaires à mettre en place les solutions évoquées,
- Suivi de l'évolution de la situation dans le temps.

Ce traitement partenarial de la délinquance est une solution concrète et efficace, elle peut être entravée sur des points concernant la circulation de l'information, mais a fait ses preuves à Bergerac depuis sa mise en place. Des GPO ont eu lieu en 2021 à plusieurs reprises dans les quartiers. Pour le Centre-Ville un GPO est en train d'être activé afin de tenter de résoudre, dans de bonnes conditions, le problème des marginaux et SDF, qui provoquent régulièrement des troubles à la tranquillité publique, c'est un outil innovant et véritable laboratoire pour expérimenter des réponses nouvelles à des difficultés récurrentes.

Cet outil est efficace si l'ensemble des partenaires "jouent le jeu" et respectent les engagements pris.

9 Égalité, culture et sport

Construction de la Maison de Quartier Germaine TILLION :

Structure porteuse : *Ville de Bergerac*

Date d'ouverture de la structure :

16 janvier 2017

Adresse de la Maison de Quartier :

Rue Rudolf Noureev à Bergerac
(Quartier prioritaire Rive Gauche)

Personnel sur site : 8 agents territoriaux

382 adhérents (113 adultes et 188 enfants)

539 m² de surface bâtie dont :

- Pôle administratif
- Bureau PMI (12 m²)
- Salles de réunion et d'activités (210 m²)
- Cuisine pédagogique (53 m²)
- Espace culturel (26 m²)
- Salle Arts plastiques (30 m²)

→ Projet qui s'inscrit dans le **programme ANRU** signé en 2007.



ZOOM : La Dotation de Solidarité Urbaine
à Bergerac 602 316 € en 2016

9.1 Les violences faites aux femmes

Le terme « Violence à l'égard des femmes » recouvre, sans s'y limiter, les problèmes suivants :

- La violence domestique et perpétrée par un partenaire,
- La violence sexuelle,
- Le harcèlement sexuel,
- La violence affective et psychologique,
- L'exploitation économique,
- L'exploitation sexuelle et la traite sexuelle,
- Les crimes d'honneur,
- Les crimes liés à la dot,
- Le féminicide,
- L'infanticide des filles,
- Les Mutilations Génitales Féminines,
- Le mariage forcé et précoce,
- ...

Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple 2020

Etude réalisée par la Délégation aux Victimes, ministère de l'Intérieur

Les femmes, 1^{ères} victimes des violences au sein du couple

Femmes victimes
de leur partenaire de vie



102

Dont 100 ont
été tuées au sein
d'un couple
hétérosexuel

**102 femmes ont été tuées
par leur (ex)-compagnon
ou leur (ex)-compagne**

Hommes victimes
de leur partenaire de vie



23

Dont 22 au sein
d'un couple
hétérosexuel

**23 hommes ont été tués
par leur (ex)-compagne
ou leur (ex)-compagnon**

Parmi les 22 autrices d'homicide,
la moitié (soit 11 femmes) avait
été victime de violences anté-
rieures exercées par leur
(ex)-partenaire

Enfants tués dans le
cadre de violences au
sein du couple parental



14

Enfants tués

Dont :
- 8 tués en même temps que
leur mère
- 6 tués dans le cadre de
violences conjugales sans
qu'un autre parent ne soit tué

**Victimes collatérales
et rivaux**



17

**17 victimes collatérales
ou tué-e-s par un ancien
partenaire de vie de leur
nouvelle relation**

156 victimes (femmes, hommes, enfants et victimes collatérales)
ont été tuées dans le cadre de violences au sein du couple.

On compte également **37 suicides** d'auteurs d'homicides.

Les violences au sein du couple sont à l'origine de **193** décès en 2020.

Les conséquences des homicides au sein du couple sur les enfants

Enfants témoins

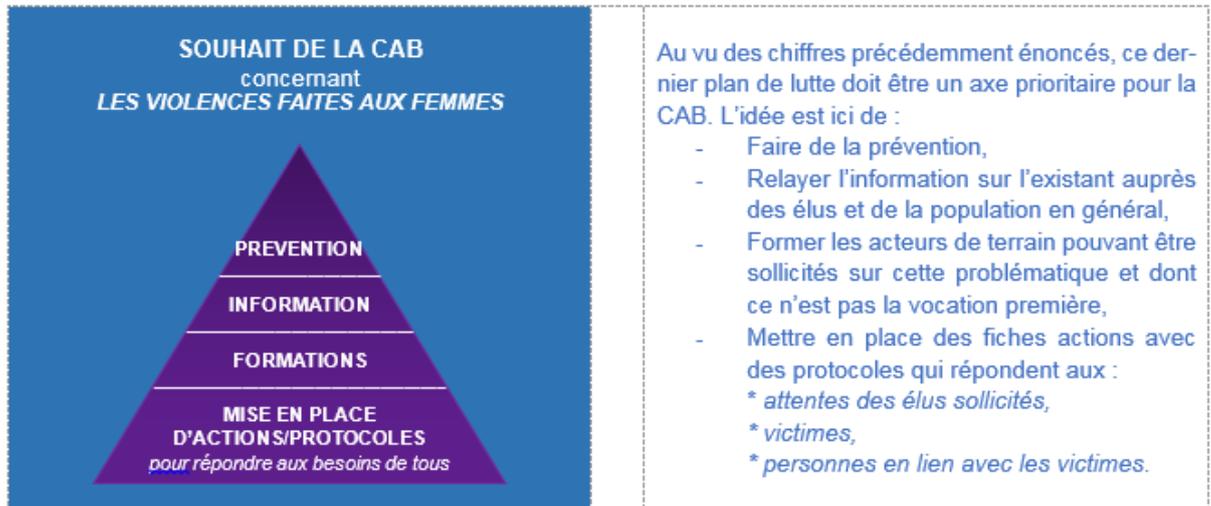
30 enfants étaient présents sur la scène
de l'homicide ou au domicile.

Dont :
- 16 enfants témoins des scènes de crimes, Dans 6 affaires,
l'un des enfants a donné l'alerte ou a fait prévenir les secours
- 14 autres enfants présents au domicile

Enfants orphelins

82 enfants sont devenus orphelins
de père, de mère ou des deux parents
suite aux homicides au sein du couple.

Même si les données recensées sont loin de la réalité, elles sont suffisamment graves pour faire de « la lutte contre toutes les violences faites aux femmes » un axe prioritaire de l'État et de la CAB.



C'est pourquoi, en date du 28 juin 2017, la nouvelle CAB a voté la mise en place du nouveau CISPDP intégrant les 38 communes qui composent l'intercommunalité et, dans un même temps, a fait du plan de lutte contre les violences faites aux femmes une « grande cause communautaire ».

En 2018, les services de la CAB ont rencontré le CIDFF (Centre d'information sur le Droit des Femmes et des familles) afin d'évoquer les problématiques inhérentes aux discriminations et aux violences faites aux femmes ; parallèlement, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des maires de l'intercommunalité afin de connaître les situations auxquelles ils sont confrontés ainsi que leur personnel d'accueil, leurs difficultés, besoins et attentes sur les thématiques suivantes :

- Les violences faites aux femmes,
- Le cyberharcèlement,
- Les discriminations.

26 communes sur 38 ont répondu au questionnaire.

L'idée, suite à ce questionnaire, est d'identifier les formations à mettre en place auprès des élus afin de répondre à leur besoin, de les informer sur un certain nombre de points (définition des discriminations, responsabilité juridique etc.) et de mettre en place des fiches auxquelles les élus pourront se référer en cas de besoin.

Dans un même temps, le CIDFF a proposé à la CAB de former ses cadres au sexisme au travail. Toujours en 2018, une commission de suivi des cas de violence a été mise en place. Cette cellule réunit les services de sécurité (police et gendarmerie), l'intervenante sociale gendarmerie police et le service politique de la ville afin de :

- Travailler en étroite collaboration avec l'intervenante sociale sur le territoire,
- Pallier le manque de visibilité sur le suivi des dossiers (suite à mains courantes et plaintes), inhérents aux violences faites aux femmes, une fois transmis à l'intervenante sociale,
- La nécessité d'une transversalité de l'information sur ce sujet afin que gendarmerie et police puissent échanger sur des cas identifiés lorsqu'il y a changement de lieu de vie et, de fait, changement du pouvoir de sécurité compétent,

- Réunir en fonction des cas évoqués les personnes référentes compétentes (ex : responsable du service santé de la CAB pour les cas psychiatriques, etc...).

9.2 Les discriminations

La lutte contre les discriminations est une des priorités de la cohésion sociale depuis plus de dix ans. Elle a été inscrite dès 2006 comme un enjeu des précédents contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) 2007-2014, elle fait partie intégrante de notre contrat de ville actuel. « La discrimination est un délit sanctionné par la loi qui touche aux fondamentaux de la République et pose la question de l'accès aux droits. » L'article 1 indique que « la politique de la ville vise à concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée. »

9.3 Egalité hommes/femmes

La volonté d'approche intégrée de l'égalité Femmes-Hommes souhaitée dans le Contrat de Ville a été assez bien prise en compte dans les modalités de pilotage et de suivi du contrat : La fiche-action de présentation des projets comprend un volet sur les priorités transversales, dont l'égalité Femme-Homme, qui sert de base à l'examen par les services instructeurs en tant que critère de scoring.

9.3.1 Les femmes dans le secteur économique

Cette prise en compte est d'autant plus importante lorsque l'on sait que les inégalités ne se retrouvent pas seulement dans l'accès à l'emploi ou les salaires. Les inégalités sont également présentes lorsqu'il s'agit d'entrepreneuriat féminin avec moins de 30 % des femmes qui créent une entreprise. En cause de nombreux facteurs :

« Manque de confiance : les femmes ont moins confiance dans leur capacité à être chef d'entreprise,

Isolement : les femmes ont un entourage moins enthousiaste lorsqu'elles parlent de créer leur propre activité ; Dès lors, elles éprouvent des difficultés à trouver des garanties pour emprunter et financer le lancement de leur activité,

Problème d'accès au crédit : de trop nombreuses femmes ont des difficultés à accéder au crédit bancaire : petites entreprises ; manque de fonds propres, manque de financements suffisants au démarrage, principale cause d'échec dans la création... ».

Extrait du bilan 2017 fourni par l'ADIE

Pour les femmes, la création de micro-activités aide à soutenir le foyer voire à obtenir une autonomie.

9.3.2 Les femmes et l'activité sportive

L'INSEE, dans une enquête récente, révèle que les inégalités entre les hommes et les femmes persistent, tant pour le temps consacré au sport que pour les disciplines pratiquées. Ce phénomène est d'autant plus visible sur les quartiers où les mères de famille sont souvent en situation d'élever seules un enfant.

Afin de favoriser l'accès du sport aux habitants et plus particulièrement aux femmes sur le territoire de la CAB des structures sportives de qualité sont disponibles, deux exemples entre autres, l'Aqualud et la piste d'Athlétisme.

L'aqualud



Parc aqualudique en chiffres :

À l'intérieur se déclinent :

- Un grand bassin de 25 mètres sur 15 et sa plage minérale et végétalisée.
- Un bassin d'apprentissage de 130m² avec des éléments ludiques assorti d'un espace ludo-enfant (pataugeoire) de 19m²
- Un bassin d'activité de 70m² à fond mobile qui, en quelques minutes peut passer de 0 à 4 mètres.
- Un espace bien-être doté de deux saunas, un puits d'eau froide, un jacuzzi, un hammam, quatre douches hydromassantes, et une plage extérieure privée dédiée à cet espace.

➤ Un bassin de 25mètres :

Six couloirs homologués pour les compétitions (sept couloirs de 2 m en entraînements peu denses ou loisirs). Ce bassin possède un fond allant de 1,20m à 1,80m (validé par la Fédération Française de Natation). Il permet la nage mais aussi l'apprentissage (en transversal) et des activités loisirs (aquagym, aquatraining...)

➤ Un bassin d'apprentissage :

Comprenant 2 couloirs de 15m, 3 alvéoles « massantes », 2 geysers, 1 banquette à bulles, accessible par un escalier + une sonorisation dédiée.

➤ Un bassin d'activité :

70m² à fond mobile qui, en quelques minutes peut passer de 0 à -4 mètres, avec son éclairage et sa sonorisation d'ambiance spécifique pour l'accueil d'activités. Il s'agit d'un différent, très lumineux et séparé de la halle bassin, aux usages polyvalents. A noter la présence d'un traitement phonique spécifique et 3 grands puits de jour (dont 1

ouvrant).

➤ Un espace ludo-enfant (pataugeoire) :

22m² avec des jets d'eau différenciés

➤ Un espace bien-être :

Doté de deux saunas, d'une baignoire d'eau froide, d'un jacuzzi, d'un hammam au ciel étoilé + une douche sensation + une douche hydromassante + une douche "classique et une plage extérieure dédiée à cet espace. Là encore, un escalier confort permet d'accéder au jacuzzi permettant au plus grand nombre d'en profiter.

➤ MAIS AUSSI :

- L'arrière de l'Aqualud possède des plages minérales extérieures et un grand espace vert solarium.
- Un grand parking gratuit.
- Lors des compétitions, l'Aqualud peut accueillir environ 200 personnes (100 nageurs et 100 spectateurs assis).
- La présence de cabines spéciales familles, d'un bureau « plongée », avec passe bouteille direct depuis un local technique réservé à la plongée, et d'un bureau spécial CNB direct sur le bassin, complète le niveau de service.

L'AQUALUD Durable

- Géothermie : plonger dans le sol pour chauffer la piscine. Le forage destiné à la géothermie puise l'eau à 171 mètres de profondeur. Il est destiné à fournir une partie de l'énergie pour chauffer l'eau et l'air de la piscine.
- Le système pompe l'eau à 17°4 à 171 mètres de profond à 400 mètres du centre. L'eau circule en circuit fermé.
- Elle traverse les installations techniques avant d'être rejetée à 12° à 171 mètres.
- L'eau de pluie des toitures est récupérée pour les toilettes.
- Un système de panneaux solaires thermiques assure 51 % de la chaleur pour l'eau chaude des douches.
- Le recyclage de nuit du circuit d'eau du jacuzzi représente une avancée durable.

L'AQUALUD Hygiène

- Imposer un déchaussage préalable et un accès réservé aux baigneurs dans la halle bassin.

L'AQUALUD Technique

- Un traitement d'air de dernière génération thermo et hygro contrôlé,
- Un traitement de l'eau géré par automatisation,
- Une automatisation générale des contrôles,
- Un fond mobile,
- Un origami de charpente,
- Des pompes à chaleur très haut rendement.

La piste d'athlétisme



Lors de son conseil communautaire du 22 août 2019, la CAB a décidé de construire un **stade d'athlétisme de 6 couloirs sur la plaine de Picquecailloux**, évalué approximativement à 32 500m², qui permettra d'accueillir des compétitions d'importance départementale et régionale. En effet, la piste d'athlétisme actuellement utilisée par les clubs

sportifs, située dans l'enceinte du stade Gaston Simounet, et dont la réalisation remonte aux années 1920, est devenue obsolète. Elle ne permet donc pas aux athlètes de s'entraîner dans de bonnes conditions, et qui plus est, n'est pas homologuée pour accueillir des compétitions. Ce projet sportif est important dans le contexte des Jeux Olympiques de 2024.

Ce stade comprendra également

- Trois sautoirs pour la pratique du saut en hauteur, à la perche, et en longueur ou triple saut,
- Une zone de lancers à l'intérieur de l'anneau,
- Un vestiaire,
- Un éclairage,
- Une clôture d'une hauteur de 2m, permettant de sécuriser le site

Pour cela, la CAB va acquérir l'emprise foncière du cadastre. La ville de Bergerac assurera l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) gratuitement.

9.3.3 La salle multi-activités Cyrano : un outil contre les discriminations

La salle multi-activités Cyrano est située à un peu plus d'un kilomètre de Naillac, dans le quartier du Taillis. Elle a été voulue au centre de ce quartier, au sein de l'école Cyrano, afin de répondre avant tout aux enjeux de lien social, intergénérationnel et interculturel.

Cette salle est désormais le nouveau lieu de centralité et d'identité du quartier du Taillis. Pensée par et pour les habitants et associations du quartier, elle a vocation à devenir un véritable lieu de vie, une « place de village » pour redynamiser le quartier, aujourd'hui un peu à l'écart de la ville, des grands axes et des services. Elle favorise la mixité des publics et la diversité des activités et projets et encourage la dynamique citoyenne dans la vie de la cité du fait de sa cogestion (par la commune, l'école, les habitants et les associations). En tant que premier bâtiment passif du patrimoine communal, la salle Cyrano s'inscrit également dans une démarche responsable et durable.

Cette opération s'est inscrite dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER-FSE Aquitain pour la période de programmation 2014-2020 de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union Européenne grâce au contrat de la ville.

Cette salle doit être avant tout un lieu de mixité sociale, de rencontres intergénérationnelles. Elle doit être utilisée comme un outil de médiation dans la lutte contre toutes formes de

discriminations et d'exclusions. Elle doit être un lieu pour tous, un lieu où chacun puisse être accueilli et trouver une activité qui lui convienne.

9.3.4 Lutte contre le harcèlement et les dérives liées à Internet

Sur le web un jour, des traces pour toujours ?

Journées d'information sur les règles de comportement relatives à l'utilisation d'internet et des outils numériques ainsi que les risques encourus pour le non-respect de ces règles.

Pour cela, le BIJ s'appuie sur les intervenants du théâtre interactif OXO pour permettre aux jeunes de prendre spontanément la parole dans le cadre d'un théâtre interactif et ludique.

Dans ces ateliers, sont abordées les dérives liées à internet telles que :

- La cyber intimidation,
- La divulgation d'informations personnelles,
- La distinction entre les différentes sphères publiques, privées et intimes,
- L'hyper-sollicitation des adolescents via les outils numériques,
- La cyberaddiction,
- La fiabilité des informations sur internet.

L'objectif est d'éveiller la curiosité des jeunes, d'aiguiser leur sens critique vis-à-vis de ce média et de ses contenus, de sensibiliser aux risques multiples et enjeux, de leur enseigner des notions juridiques et de civisme...

Public : Lycéens, collégiens et apprentis.

2015 : « Sur le web un jour, des traces pour toujours ? » 410 jeunes et 23 adultes :

- Collège Henri IV : 130 élèves,
- Collège Jacques Prévert : 107 élèves,
- Collège Eugène Le Roy : 28 élèves,
- Lycée Jean Capelle : 24 élèves,
- Lycée de la Brie : 38 élèves,
- Lycée des Métiers : 25 élèves,
- CFA Bergerac : 36 élèves,
- CFA Villeréal : 18 élèves,
- Classe relais : 4 élèves.

2016 :

- « harcèlement scolaire : osons en parler » 434 personnes dont 389 élèves et 45 adultes,
- « respect » (respect des règles, des autres, de soi) 356 personnes dont 327 élèves et 29 adultes.

Geek-réseaux sociaux « internet, un terrain de chasse pour prédateurs »

2 journées d'information en 2017 dont les objectifs sont les suivants :

- Etre des initiateurs de la communication et de l'information sur ces usages nouveaux qui occupent tout l'espace de vie,
- Partager et harmoniser ensemble les nouveaux modèles d'échanges intergénérationnels,
- Permettre d'étendre le champ de perception et d'utilisation d'internet,
- Amener à s'intéresser à d'autres activités numériques lors de son utilisation,

- Amener à la méfiance et réfléchir avant de cliquer,
- Parvenir à mieux comprendre les contenus et les messages induits,
- Avoir une réflexion sur la place de ces outils dans notre quotidien et les accompagner,
- Harcèlement et malveillance liés à des informations captées et regroupées avec d'autres, les cas de disparitions inexplicables à la suite de conversations en ligne.
- **Bilan 2017** : 403 élèves et 20 adultes
- CFA : 32 élèves,
- La Brie : 29 élèves,
- Collège de la Force : 60 élèves,
- Collège Eugène Leroy : 118 élèves,
- Collège Henri IV : 110 élèves,
- IME Rosette : 22 jeunes,
- Adultes : 20 personnes.

- **Cyber harcèlement et dérives liées à internet**

Depuis 2004, OXO est soutenu par le Conseil Général de la Gironde et référencé par les inspections académiques de Bordeaux et d'Agen. Ces actions ont été pensées avec des acteurs de l'Education Nationale et de l'éducation populaire ainsi qu'avec des chercheurs en sciences de l'éducation directement impliqués dans les questions relatives aux problématiques adolescentes.

- Par la technique active d'expression vont être abordés des thèmes aussi différents que :
- Comment lutter contre la cyber-intimisation et le cyber-harcèlement,
- Faire la distinction entre vie publique, vie privée et intimité,
- Etre lucide sur l'hyper-sollicitation numérique, la cyber-addiction,
- Comprendre le droit à l'image.

Bilan 2017 : 477 scolaires et 39 adultes :

- École de la 2^{ème} chance : 10 élèves,
- Classer relais : 4 élèves,
- IDC rosette : 4 élèves,
- LPR Hélène Duc : 54 élèves,
- MFR la Force : 30 élèves,
- CFA du grand Bergeracois : 12 élèves,
- Collège de la brie : 10 élèves,
- Collège St Front : 47 élèves,
- Collège Henri IV : 150 élèves,
- Collège Eugène Leroy : 56 élèves,
- Collège Jacques Prévert : 100 élèves.

Cette thématique a suscité l'intérêt des établissements scolaires et le BIJ a dû refuser du public. Le ressenti des élèves est très positif puisque 177 élèves sur 182 ont trouvé l'intervention « bien, voire géniale ».

- **Harcèlement scolaire « de la rage dans mon cartable »**

Témoignage de Noémya GROHAN, auteure de « l'école m'a tué » pour :

- « faire de la lutte contre le harcèlement, l'affaire de tous,
- Rompre le silence,
- Sensibiliser et interpeller les jeunes sur les conséquences du harcèlement.

Bilan 2017 : 577 jeunes et 20 adultes de différents établissements scolaires (collèges et lycées du territoire de la CAB).

Plusieurs élèves des établissements participants aux journées ont avoué être harcelés où avoir été passifs devant des situations de harcèlement,

Les CPE des lycées de Bergerac ont souhaité faire intervenir l'auteure auprès des délégués de classes pour créer des « sentinelles »,

Ces derniers auront une double mission : repérer les boucs émissaires (et aller vers eux, ne pas les laisser seuls, les sortir de situations délicates) et les témoins passifs pour éviter le déni de violence et faire reconnaître la souffrance.

Suite à l'intervention de l'auteure, les infirmières ont eu plusieurs signalements de la part des élèves. Création d'une formation « sentinelles » envisagée pour 2018-2019.

9.3.5 Analyse par les services de l'état de la lutte contre toutes les formes de discriminations

Les comités opérationnels de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations (CORA) révèlent le caractère assez peu prégnant de cette problématique sur l'agglomération de Bergerac, tout du moins pour ce qui concerne les actes recensés.

La volonté d'approche intégrée de la lutte contre les discriminations s'est matérialisée dans le contrat de ville au travers d'une des 3 orientations stratégiques du pilier cohésion sociale et d'un objectif opérationnel dédié.

L'objectif de prévention figure systématiquement dans les dossiers de demande de subvention. La fiche-action de présentation des projets comprend un volet sur les priorités transversales, dont la lutte contre les discriminations, qui sert de base à l'examen par les services instructeurs.

De nombreuses actions en établissements scolaires ou structures sociales ont été menées sur ce thème dans le prolongement de certaines initiatives remarquables (telles celles du CIDFF Bergerac sur les discriminations dans les orientations scolaires et professionnelles dans un collège de quartier et dupliquée régionalement).

Des acteurs sont très investis sur ce thème : Ligue des Droits de l'Homme, Comité de Jumelage Bergerac-Kenitra, Base, Infodroits...

Cependant cette priorité a été insuffisamment prise en compte sur la période 2015/2017 dans les modalités de pilotage et de suivi du contrat :

- Le référent territorial prévu par le contrat de ville n'est pas identifié,
- Dynamique de mobilisation stratégique faible (pas de réunion spécifique sur ce sujet, thématique peu abordée dans les instances politique de la ville...).

Les perspectives sont néanmoins encourageantes :

- Un plan territorial est en cours d'engagement avec l'appui du cabinet Nano Conseil. Des ateliers collectifs de mobilisation des acteurs pourraient être mis en place dans un premier temps
- Une Charte Entreprises et Quartiers devrait également être signée d'ici la fin de l'année avec notamment pour objectif de réduire les discriminations à l'emploi.

CONCLUSIONS

1 : DE LA NECESSITE D'UN NOUVEAU CONTRAT DE VILLE

L'évaluation mi-parcours du contrat de ville, comme le bilan final ont mis en évidence plusieurs choses relatives aux actions soutenues dans le cadre de l'appel à projets :

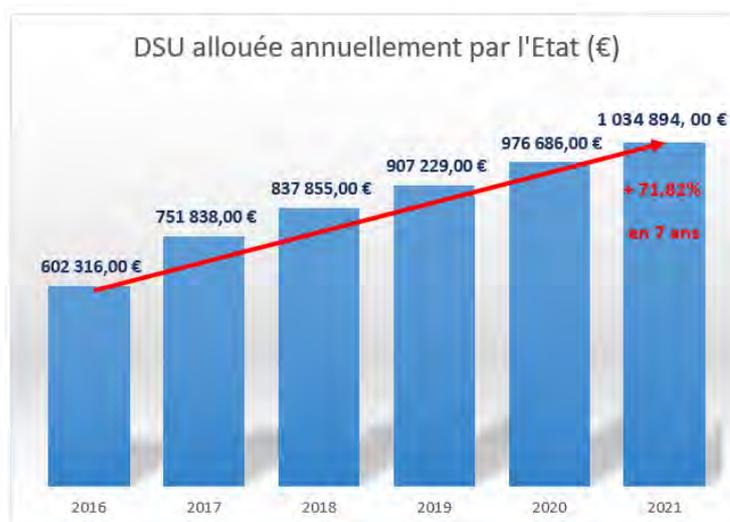
- **L'Etat partenaire indispensable des territoires en fragilité.** Pour rappel :

2015-2021 : Evolution des financements publics

Année	Ville	CAB	Département	Région	Etat	Total
2015	5 700	60 000	13 000	20 374	167 455	266 529
2016	25 500	55 000	15 500	15 000	172 250	283 250
2017	23 550	59 500	5 400	19 000	149 736	257 186
2018	27 600	61 500	11 700	45 000	185 000	330 800
2019	28 500	60 000	10 500	38 250	185 000	322 250
2020	27 500	60 000	11 100	37 790	185 000	321 390
2021	21 000	60 000	9 150	11 000	185 000	286 150
Total	159 350 €	416 000 €	76 350 €	186 414 €	1 229 441 €	2 067 555 €

Ce tableau montre la nécessaire participation de tous les partenaires et notamment de l'Etat. Il est également à préciser que la Ville de Bergerac, où étaient exclusivement localisés les quartiers prioritaires du présent Contrat de Ville, a bénéficié d'une revalorisation continue et notable de sa Dotation de Solidarité Urbaine.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DSU	602 316€	751 838 €	837 855 €	907 229€	976 686€	1 034 894€	Versée en 2023
DSU versée par l'Etat en 7 ans				5 110 818 €			
Evolution N+1		+24.82%	+10.11%	+9.59%	+7.66%	+5.96%	
Evolution en 7 ans				+71.82%			



- **Les QPV et l'enjeu du parcours résidentiel au sein du parc locatif social.** Une fois expérimentés sur les quartiers prioritaires, des projets peuvent être adaptés à d'autres communes confrontées à des problématiques qui relèvent de la politique de la ville ou qui sont confrontées à des problématiques d'exclusion territoriale (fracture et désertification rurale, ...). L'analyse du profil des demandeurs de LLS (Logements Locatifs Sociaux) montre que les nouveaux arrivants sur les quartiers prioritaires sont majoritairement issus d'autres communes de l'EPCI. Ils arrivent sur ces quartiers par des parcours de vie déjà marqués par un cumul de difficultés qui font l'objet même de la définition de QPV. La question du parcours résidentiel au sein du parc locatif social apparaît donc comme un élément déterminant d'accompagnement des itinéraires de vie. Reproduire des actions initialement déployées en QPV c'est donc, diminuer ou ralentir la venue de nouveaux habitants en difficulté. A contrario, les habitants des QPV en LLS, dont la situation s'améliore, quittent majoritairement ces secteurs.

- **La réactivité dans la mise en œuvre du contrat de ville.** Elle doit permettre une certaine latitude en fonction des besoins émergents, conjoncturels, d'opportunité, d'intérêt. Lors de la crise sanitaire COVID, des initiatives/solidarités locales, en QPV, ont fait l'objet d'un soutien au titre de l'enveloppe de l'appel à projets. Ces dernières ont eu lieu en dehors du temps de réponse imparti, mais concouraient aux objectifs du contrat.

- **Le contrat de ville un outil de proximité pour une citoyenneté retrouvée.** Cette politique de proximité, du « aller vers », est d'autant plus importante qu'elle s'adresse à un public qui s'isole, qui a décroché et qui se sent parfois déchu de son statut de citoyen de la république. C'est autant de public concerné qui resterait confronté à ces problèmes sans perspective d'amélioration. L'interlocuteur associatif apparaît comme un vecteur essentiel pour renouer du lien social en raison du sentiment d'auto-exclusion qui anime de nombreux publics fragiles vis-à-vis des lieux institutionnels. La question de la mise en réseau des différents acteurs apparaît alors d'autant plus déterminante quant à la mise en œuvre d'accompagnements adaptés et non concurrentiels entre eux. Au regard des logiques de décrochage social qui marquent encore les quartiers prioritaires de l'agglomération bergeracoise, le renouvellement du Contrat de Ville comme contrat de partenariat avec les différents acteurs associatifs apparaît d'autant plus indispensable.

Le fait d'être inscrit dans un contrat de ville, d'avoir des QPV n'est pas un fait de gloire ; c'est un triste constat qui nécessite des moyens à la hauteur des difficultés. C'est l'obligation d'amplifier les politiques de droit commun en matière d'emploi, de formation, de santé et de mobilité au profit des habitants, d'un engagement des collectivités à accompagner l'Etat dans ses efforts de péréquation en regard de ces territoires fragilisés.

Secteur d'inégalité des chances, le contrat de ville reste, pour ces habitants, l'outil spécifique, dédié et adapté afin qu'ils ne se sentent pas davantage en déréliction entraînant plus de dérives qu'existantes.

Tenir compte de la conjonction de difficultés à laquelle sont confrontés les habitants des quartiers prioritaires. Le critère relatif au revenu est un indicateur essentiel dans la détermination des QPV. Ce faisant, les questions de l'accès à l'emploi, à une offre de logements adaptés, à des solutions accessibles de mobilité sont autant de données qui plaident en faveur d'une approche plurielle des politiques à mettre en œuvre dans les quartiers prioritaires. Chaque acteur du Contrat devrait être conduit à intégrer cette problématique des quartiers prioritaires dans le domaine d'action qui le concerne de façon à lui donner plus de visibilité. La problématique des quartiers prioritaires devrait être intégrée comme dimension structurante des politiques publiques de droit commun. Quelle est l'action spécifique des bailleurs sociaux vis-à-vis du suivi et de l'accompagnement de leurs locataires et plus spécifiquement des publics issus du premier quartile ? L'action ne peut pas être limitée à la seule attribution de logements. Quelle est l'action spécifique du Conseil régional et de la Communauté d'agglomération en matière de politique des déplacements à l'égard des quartiers prioritaires ? Il semble indispensable que chaque acteur du contrat rende davantage publiques ses actions de droit commun en faveur des quartiers prioritaires.

De la nécessaire convergence d'actions des différents acteurs publics du Contrat de Ville. Bien que signataires du contrat de ville, les différentes collectivités locales parties-prenantes restent relativement cloisonnées dans le registre de leurs compétences respectives.

La politique de la Ville souffre de ces lacunes de gouvernance partagée. Pourtant, la convergence d'actions et de moyens mis en œuvre offre des leviers utiles en regard des conjonctions de difficultés qui touchent certaines populations fragiles des quartiers prioritaires. Le Contrat de ville est supposé être facilitateur des projets des habitants et contributeur à l'amélioration de leur autonomie. En ce sens, les piliers et axes du contrat de ville sont globalement adaptés aux enjeux mais, cette politique publique territoriale semble faiblement portée localement.

Ne pas surestimer ni sous-estimer les effets du Contrat de Ville. Le Contrat de Ville ne peut à lui seul endiguer les tendances structurelles qui fragilisent les habitants des quartiers prioritaires. Pour autant, son action se révèle facilitatrice de la concrétisation de projets associatifs. Elle se traduit le plus souvent comme une atténuation des difficultés existantes. De nombreuses actions menées et soutenues par le Contrat de Ville, à destination des associations, sont aujourd'hui la garantie d'un maintien du lien social indispensable à la présence de la République dans les quartiers.

Une vigilance au-delà des seuls quartiers prioritaires. Le Contrat de Ville est mis en œuvre, trop souvent, à la suite d'un constat de situation fragile. Il reste dépourvu d'une cellule de veille active qui permette d'anticiper et de réagir face à l'émergence de nouvelles problématiques. Une trop stricte frontière des actions sur les seuls quartiers prioritaires ne permet pas toujours d'anticiper d'éventuels décrochages sur les quartiers de veille active et les territoires fragilisés.

Prendre le risque du basculement des zones de veille en quartiers prioritaires, c'est s'exposer à des situations beaucoup plus complexes sans disposer des moyens adéquats.

Partant de ce constat, il ne faut pas s'interdire d'étudier d'autres secteurs présentant des fragilités similaires à l'échelle intercommunale. Le contrat de ville ne doit pas se limiter à des quartiers concentrant des problématiques mais bien à l'existence/l'émergence même de ces problématiques où qu'elles soient et quel que soit le nombre de personnes concernées.

3 : AMELIORER LA VISIBILITE DES OBJECTIFS ASSIGNES AU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE.

Pour des synergies partagées entre acteurs locaux. Trop de projets restent encore segmentés autour des différents acteurs associatifs qui les portent. L'importance des enjeux doit appeler à la construction d'un Contrat de Ville ambitieux où les parties soutenues créeront des mutualisations pour une convergence d'intervention.

Par une obligation de prévention généralisée. Le contrat de ville est construit autour des dynamiques émergentes des projets portés par les acteurs locaux. Les quartiers prioritaires souffrent du manque d'anticipation, d'appropriation, de vision globale et d'une volonté ou de moyens forts des acteurs institutionnels d'investir et intervenir de façon substantielle et durable sur ces secteurs.

Par des enjeux territorialisés clairs et en lien avec le quotidien des habitants. Un Contrat de ville doit donc s'accompagner d'un projet/stratégie de territoire partagé, avec des objectifs sur ces secteurs en matière de :

- Développement économique (*aides à la création d'activités pourvoyeuses d'emplois*),
- D'emploi (*par l'insertion, l'accompagnement, l'apprentissage, ...*),
- De formations (*lutte contre l'illettrisme, remise à niveau, ouverture de formations post bac dans ces secteurs, aide aux devoirs, accompagnement individuel dans un parcours de retour à l'inclusion*),
- Santé (*public fragile avec des problèmes parfois physiques et/ou psychologiques rencontrant des difficultés d'accès aux soins*),
- Mobilité (*transports publics, acquisition de moyens de locomotion dans le cadre de l'accès à l'emploi/l'autonomie, accompagnement pour l'obtention de permis- différents véhicules*),
- Logement (*suivi et accompagnement des publics les plus fragiles en deçà des seules commissions d'attribution de logements, veille sociale, accompagnement d'actions solidaires au sein des unités d'habitation...*).
- ...

Ce sont les axes d'intervention qui ont le moins fait l'objet de projets, ou insuffisamment dimensionnés ou ambitieux, au regard du nombre de personnes concernées, alors qu'ils sont primordiaux dans une stratégie d'inclusion.

Par la généralisation d'une culture partagée de l'évaluation et du résultat. En outre, lors de sa construction, il est indispensable de porter à connaissance les attentes de l'ensemble des

signataires du Contrat afin de mieux signifier une certaine culture du résultat en matière de politiques publiques à engager. L'évaluation annuelle doit être structurée autour d'indicateurs pertinents.

Cette anticipation présente nombre d'intérêts :

- Détecter des problématiques émergentes et avoir une politique locale adaptable qui s'insèrera dans une stratégie plus globale,
- Fournir à l'Etat des données chaudes permettant, autant que de besoin, la révision des outils à déployer au niveau national,
- Lors des différentes évaluations (mi-parcours, PERR, bilan) des données seront d'ores et déjà disponibles car fournies annuellement par tous.

Avoir des critères c'est avoir des objectifs et mesurer annuellement le travail mené par chacun. C'est également s'assurer d'obtenir des données qui ont parfois fait défaut dans le cadre des différentes évaluations. C'est permettre un ajustement continu des objectifs permettant un meilleur travail de terrain et non se contenter d'un constat, à posteriori, qui demande un travail important et n'apporte pas d'éléments efficaces.

4 : DES CARENCES A COMBLER DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE

La temporalité des appels à projet. « *les appels à projets s'inscrivent dans des délais trop courts* » pour y répondre efficacement. Cet avis émane de différents porteurs de projets interrogés dans le cadre de l'évaluation du Contrat de Ville et de l'appel à projet inhérent. Au-delà de cet appel à projet, l'intercommunalité relaie, dès qu'elle en est informée, le lancement de divers appels à projets de l'Etat. Malheureusement, les délais de réponse exigés sont très souvent restreints. Si ce délai court peut s'entendre comme un critère de sélection, il s'adresse à des structures, souvent associatives, composées de bénévoles qui éprouvent des difficultés pour répondre dans les temps impartis. A l'aide d'un technicien de l'EPCI et dans un délai de réponse de 3 mois minimum, il serait plus aisé d'accompagner les structures dans la construction d'un projet qualitatif. Ces délais courts sont perçus comme discriminants et renvoient aux structures le reflet d'une incapacité à faire et d'une impuissance, qui entraîne découragement et désarroi face à l'ampleur des problèmes existants.

En outre l'annualité des soutiens financiers n'est pas forcément adaptée aux temporalités spécifiques des actions à engager.

Des insuffisances de moyens d'accompagnement quant aux exigences d'une ingénierie solide et stable. Un besoin de soutien financier, en matière d'ingénierie et d'animation des QPV sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (inscrit dans l'arc de fragilité de nouvelle aquitaine, territoire CADET, ...) semble indispensable. Une aide de l'Etat à la création de postes dédiés à ces secteurs permettrait une présence accrue, régulière et pérenne. Du temps d'accompagnement est aujourd'hui une des clés de la réussite pour concrétiser des actions, nouer un lien de confiance avec les habitants des QPV, construire un repère/référent identifiable et identifié par, et pour, les porteurs de projets.

Des Conseils Citoyens peu identifiés et à la perception confuse des missions. Les Conseils Citoyens de Bergerac se sont organisés de manière structurée sur une base associative. Etroitement associés à l'évaluation des appels annuels à projet, ils ont permis de contribuer à l'établissement d'une partie de la notation (Scoring) mise en œuvre par l'agglomération, pendant une grande partie du Contrat. Ce faisant, ils ne sont pas parvenus à trouver une place significative et efficace dans l'accompagnement et le suivi du contrat malgré un accompagnement financier leur permettant de disposer d'un emploi aidé. Il est indispensable de revoir leurs modalités d'action afin :

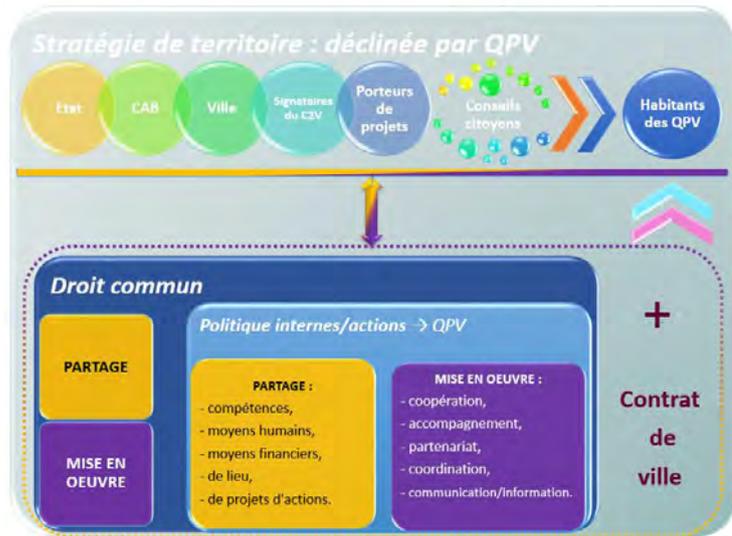
- * qu'ils adoptent une approche plus organisée,
- * de gagner en visibilité,
- * qu'ils retirent de cette expérience des acquis (ex : formation) qu'ils pourront mettre à profit dans d'autres structures ou dans leur vie professionnelle,
- * qu'ils prennent pleinement leur place de relais d'information (être la voix des habitants des QPV, être le relais des actions déployées),
- * de conforter individuellement leur parcours de citoyens qui s'inscrit dans les valeurs de la république,
- * d'être des acteurs de l'évaluation des politiques menées,
- * de leur permettre de définir des objectifs et d'inscrire leurs projets en ce sens, sur du moyen terme (même en cas de changements internes au sein du conseil d'administration).

Une compétence discutée pour un outil très localisé. La politique de la Ville est une compétence obligatoire de la CAB. L'exercice de cette compétence est rendu peu lisible du fait que les quartiers prioritaires du contrat de ville ne sont situés que sur une seule commune.

D'une part, il faut sans cesse justifier que les moyens financiers dans ce domaine ne bénéficient qu'à la Ville de Bergerac et, d'autre part, il est nécessaire de coordonner l'action de la CAB et de la ville de Bergerac afin qu'elle soit la plus efficace possible.

Le contrat de ville : outil de péréquation et non de substitution. Le contrat de ville n'intègre que trop rarement des actions de droit commun qui sont pourtant bien présentes dans les quartiers. Il ne parvient que très partiellement à s'inscrire dans une stratégie globale d'aménagement du territoire et d'amélioration du cadre de vie. Les logiques d'action multisectorielle sont trop absentes. Or, c'est par un effort de péréquation vis-à-vis des quartiers prioritaires que les difficultés pourront se résoudre.

- **Un défaut généralisé de manque de transversalité.** Les candidats de l'appel à projets comme l'ensemble des signataires du Contrat travaillent en « silo ». Ce mode de fonctionnement se fait au détriment de l'efficacité des politiques et actions individuellement portées. Un mode de fonctionnement attendu et souhaité pour une plus grande efficacité, tel qu'il ressort de cette évaluation, serait schématiquement le suivant :



5 : UNE GOUVERNANCE A REVOIR ET A ELARGIR

Une souplesse dans le dispositif tenant compte des singularités territoriales. Des différents échanges avec d'autres EPCI compétents en matière de politique de la ville et possédant des quartiers prioritaires il ressort :

- pas de modèle unique applicable quant à l'appréhension des QPV et de leurs territoires,
- des problématiques nationalement identifiées mais qui diffèrent en gravité et intensité selon le territoire.

Une nécessaire cohérence territoriale politique au service des porteurs de projets. Une réflexion et un soutien communs envers les porteurs de projets apportent une visibilité et un crédit à ces derniers.

En outre, les regards croisés sur un même projet permettent parfois de l'appréhender différemment et de mâtiner les informations connues de chacun.

Les Conseil citoyens référents des attentes des habitants des QPV, insuffisamment concertés. Les Conseils citoyens sont aujourd'hui sollicités par la CAB, lors du lancement de l'appel à projets du contrat de ville :

- lorsque les services (Etat, CAB, ville) rencontrent les porteurs de projet(s),
- au moment de l'instruction, un scoring est établi par la CAB en fonction des attendus du contrat de ville.

Cette notation permet une attribution objective et prend en compte l'avis des Conseils citoyens (pour ¼ de la note finale), par quartier concerné.

Si l'ensemble des signataires concertait les Conseils citoyens ceci permettrait :

- D'inclure les habitants des QPV dans cette politique qui les vise directement ; leur donnant ainsi l'opportunité de s'approprier les actions menées,

- De participer à leur redonner leur place d'acteur et de citoyen œuvrant pour le bien commun,
- De s'assurer que les projets présentés ont un intérêt pour les habitants des QPV,
- De permettre à ces derniers de relayer l'information relative à la teneur d'un projet.

Une absence remarquée et regrettable des bailleurs sociaux. Parce que la question de l'accès au logement, de la dynamique du parcours résidentiel et de la mixité sociale sont des enjeux décisifs quant à la réussite du Contrat de Ville, une présence et une permanence des bailleurs sociaux au suivi et à l'accompagnement du dispositif est indispensable.

Des tensions liées à la non mise en œuvre des exonérations de la taxe foncière sur les propriétés bâties se sont soldées par une présence plus que discrète des bailleurs à la mise en œuvre du Contrat.

Cette situation est regrettable dans la mesure où le soutien au logement social est indissociable des politiques publiques qui lui sont consacrées par ailleurs. A défaut de contrepartie d'engagements précis des bailleurs, conformément à l'objectif de culture partagée du résultat et de l'évaluation soulignée par ailleurs et dans le respect des engagements pris par les bailleurs dans le cadre de la CIAI... il convient que les collectivités impactées puissent revoir leurs positions afin de mettre un terme à cette situation.

Un formalisme, d'appel à projets, préjudiciable. Les modalités de candidature de l'appel à projets sont aujourd'hui jugées « trop » lourdes, redondantes et chronophages ; L'outil Dauphin est appréhendé comme complexe et non intuitif. La nécessité de saisir des pièces et fournir des justificatifs similaires d'une année sur l'autre est vécu comme une perte de temps et concourt à l'image surannée de l'administration.

Les CPO (Conventions Pluriannuelles d'Objectif), un gain d'efficacité. Généraliser les CPO/conventions permettrait...

Aux structures candidates :

- D'avoir une visibilité sur le devenir de leur(s) action(s),
- D'établir une programmation pluriannuelle des investissements inhérents aux projets afin de leur donner davantage de moyens, avec un impact attendu synchronisé sur cette augmentation,
- D'avoir un dossier de candidature qui serait disponible sur dauphin, pour l'ensemble des signataires, pour vérification et mise à jour des pièces sans avoir à repartir de zéro pour chaque structure sollicitée,
- De n'avoir à remplir que le bilan annuel,

Aux signataires :

- De gagner du temps lors de l'instruction annuelle,
- De ne pas retarder les attributions/déploiement des actions, en lien avec des dossiers incomplets,
- De ne pas démultiplier l'impression et l'archivage.

Piste d'optimisation des fonds alloués : prioriser en fonction des objectifs, attribuer en fonction de l'efficacité.

Avec une moyenne d'une cinquantaine de projets annuels, les signataires se trouvent face à un dilemme :

- Faire du saupoudrage avec des sommes sollicitées parfois dérisoires (ex : 500€), mais qui correspondent à la réalité budgétaire des actions (ex : action de lutte contre l'illettrisme),

ou

- Subventionner substantiellement des actions, mais sur des champs qui peuvent paraître moins prioritaires, et ne pas voir de petits projets primordiaux exister.

Tout au long du présent contrat de ville, c'est un soutien à un maximum de structures qui a été privilégié.

Pour l'appel à projets d'un prochain contrat de ville, la répartition de l'enveloppe pourrait être radicalement différente. En s'appuyant sur les constats évoqués précédemment:

- 1/ Développer les CPO/conventions pour 50% de l'enveloppe allouée par la CAB,
- 2/ Faire un appel à projet avec une thématique annuelle variant en fonction des besoins émergents, dans chacun des quartiers prioritaires,
- 3/ Suspendre, autant que possible, les soutiens individuels pour des projets similaires ou complémentaires → Financer prioritairement les projets collectifs,
- 4/ Créer un prix annuel de l'innovation : Un projet se verra annuellement distingué et octroyé un bonus (€) car nouveau dans le contenu ou ses modalités de mise en place.
- 5/ Avoir une analyse factuelle

telle que schématisée ci-dessous :

